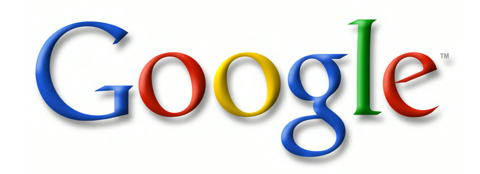
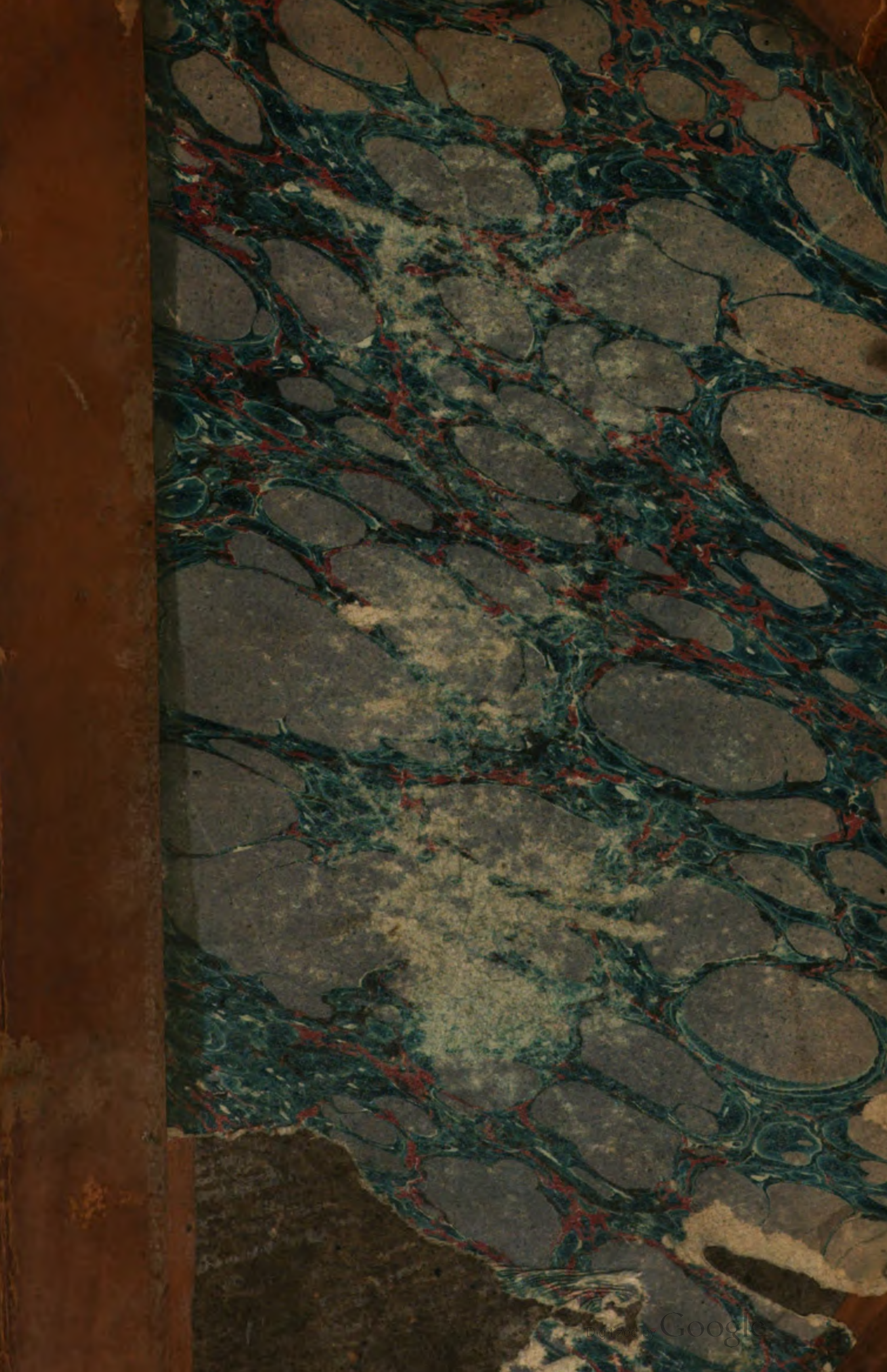
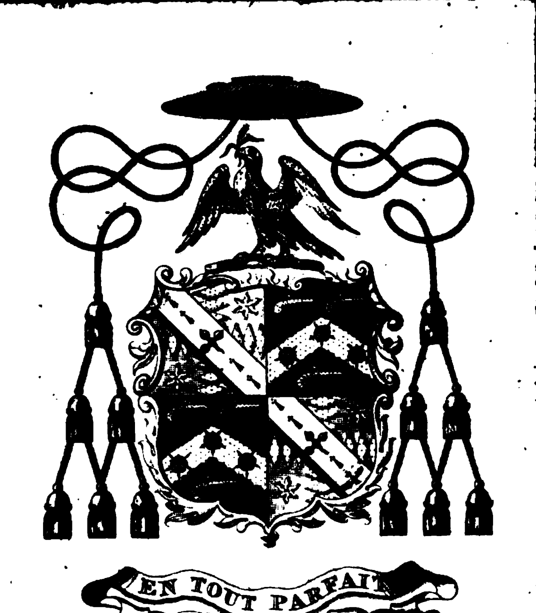





EN TOUT PARFAIT



LE PROTESTANTISME

ET

LA RÈGLE DE FOI

PAR LE REV: P. JEAN PERRONE

Recteur général du Collége Romain;

OUVRAGE TRADUIT DE L'ITALIEN, AVEC L'AGRÉMENT DE L'AUTEUR

Et dédié à Monseigneur de Salinis, évêque d'Amiens,

PAR M. L'ABBÉ A.-C. PELTIER;

AVEC UNE NOTICE HISTORIQUE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DU R. P. PERRONE,

PAR M. L'ABBÉ F.-E. CHASSAY;

Précédé d'une Lettre de Son Eminence le cardinal GOUSSET, archevêque de Reims, adressée au traducteur.

TOME DEUXIÈME.

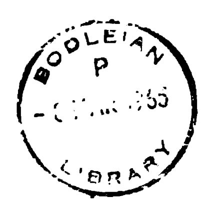


PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

23, RUE CASSETTE, 23.

1854



LE

PROTESTANTISME

ET

LA RÈGLE DE FOI.

DEUXIÈME PARTIE.

POLÉMIQUE POSITIVE.

DE LA RÈGLE DE FOI DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

AVANT-PROPOS.

Objet de cette seconde partie. — Méthode qu'on y suivra. — Manière de la traiter.

Pour faire triompher une cause qu'on veut défendre, il ne suffit pas de renverser les raisons qui la combattent; il faut de plus faire valoir les motifs qui l'établissent. Or, nous n'avons fait autre chose jusqu'ici que de renverser la règle de foi adoptée par le protestantisme; il nous faut donc, pour compléter notre travail, démontrer la règle de foi propre à l'Église catholique.

Dès l'introduction de cet ouvrage, nous avons exposé en quoi consiste cette règle, savoir, qu'elle consiste dans l'infaillible autorité de l'Église, seule revêtue de l'autorité légitime pour interpréter dogmatiquement l'Écriture sainte, et juger en dernier ressort les controverses qui s'élèvent sur la foi. Notre intention dans cette seconde partie est donc de prouver que cette règle est la seule donnée par Jésus-Christ pour l'instruction et la conduite de son troupeau; qu'elle est la seule qui remplisse toutes les conditions voulues pour une règle de foi, la seule raisonnable, la seule reconnue et pratiquée en tout temps, la seule enfin qui procure la sécurité en matière de foi, et qui puisse fonder un christianisme positif avec les conséquences qui en résultent. Nous couronnerons ce travail en démontrant à la fin que cette règle ne peut se trouver ailleurs que dans l'Église catholique romaine, ou dans l'Église universelle en communion avec le siége de Rome.

Que si nos lecteurs, soit protestants, soit même de ces catholiques faibles qui seraient en doute sur la vérité de leur croyance, veulent avoir la patience de soutenir seulement la lecture de cette discussion jusqu'au bout, pour en faire l'examen impartial avec l'unique désir de découvrir la vérité, comme cela est nécessaire dans une chose de cette importance, j'ose espérer qu'ils se rendront à la force des preuves que je vais leur présenter. Ce n'est que dans le but de

me rendre utile à tous, dans ce temps d'agitation où nous sommes, et par motif de charité et de bienveillance fraternelle, que j'ai entrepris cet ouvrage ; et par conséquent, je continuerai à m'abstenir de toute expression qui pourrait inspirer de l'éloignement à qui que ce soit. La cause de la vérité n'a pas besoin de formes acerbes, irritantes et moqueuses ; elle les réprouve même, puisqu'en dernière analyse elle est une même chose avec la charité.

CHAPITRE PREMIER.

LA RÈGLE CATHOLIQUE CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE BIBLIQUE.

ARTICLE PREMIER.

La règle catholique est la seule qui ait son fondement dans la Bible.

L'Église catholique n'a jamais refusé de discuter à l'aide de la Bible les points controversés, comme l'en accusent à tort les protestants. — La règle prochaine de la foi catholique trouve son solide fondement dans la Bible. — La voie tracée par Notre-Seigneur dans l'ordre qu'il donna à ses apôtres de propager l'Évangile est toute contraire à celle que suivent les protestants. — Textes bibliques en preuve de cette assertion. — Réflexions sur ces textes. — Jésus-Christ, en conférant la mission à ses apôtres et à leurs successeurs, ne leur a pas donné d'autre règle prochaine de foi que cette autorité. — La même vérité se prouve par les textes bibliques où il est parlé directement de l'Église. — Les apôtres ont fait usage de cette autorité. — La même vérité se prouve enfin et se confirme par les promesses solennelles du Sauveur. — Nature de ces promesses. — Conséquences qui en découlent. — Les preuves bibliques produites pour la règle catholique comparées avec les preuves du même genre alléguées par les adversaires pour la règle protestante. — Réflexions sur ces preuves et conclusion.

Un des graves préjugés qui préoccupent l'esprit des protestants, c'est que l'Église catholique récuse la discussion biblique, comme si, dans le cas où l'on

ramènerait à cette discussion les questions controversées, elle ne pourrait la soutenir ou s'en tirer avec avantage. Mais rien de plus faux : car l'Église aussi proclame l'Écriture comme règle éloignée de notre foi, quoique en même temps elle déclare que cette règle n'est pas adéquate, mais seulement partielle, et qu'elle se complète par la parole de Dieu traditionnelle, ou qui, n'ayant pas été consignée dans les livres canoniques, s'est transmise de vive voix par la tradition. Je n'ignore pas combien sont nombreuses les préventions des protestants sur cet article, combien sont forts leurs préjugés ; mais je n'en suis pas moins convaincu que, s'ils prenaient la chose dans son vrai sens, ils ne feraient pas difficulté de l'admettre avec nous. Nous reviendrons plus loin là-dessus : en attendant, pour ne pas nous écarter de notre sujet, il doit suffire de cet avertissement, que l'Église n'a jamais refusé de reconnaître dans la Bible le principal dépôt des vérités révélées de Dieu, et n'a jamais craint, pas plus qu'elle ne craint encore, que tout ce qu'elle enseigne et propose à croire soit discuté aussi au flambeau des livres saints. Qui est-ce en effet qui nous a conservé les Écritures, si ce n'est l'Église? De qui, si ce n'est de l'Église, les protestants eux-mêmes les ont-ils reçues? Qui a veillé de tout temps à leur intégrité avec le soin le plus jaloux, en ne permettant pas qu'un seul iota y ait été ajouté ou en ait été retranché dans tout le cours de plus de

dix-huit siècles, si ce n'est l'Église encore ? Qui nous en a donné le canon, qui les a déclarées divinement inspirées, qui nous en a assuré une version authentique, si ce n'est l'Église ? Comment donc l'Église aurait-elle pu jamais ou pourrait-elle aujourd'hui redouter le témoignage des Écritures (1) ?

(1) M. Bost, ministre du saint Évangile, comme il se dit lui-même dans son ouvrage intitulé : *Appel à la conscience de tous les catholiques*, non content d'accuser l'Église catholique, avec un emportement qu'il pousse jusqu'à la fureur et à la démence, de cacher les livres saints aux fidèles dans la crainte qu'ils n'y trouvent la condamnation des erreurs enseignées par elle, a eu l'impudeur d'accuser le pape Grégoire XVI d'avoir publié une bulle *contre la propagation des saintes Écritures*.

Voici ses paroles : « Je crois que l'évêque qui se trouve en ce « moment à la tête de l'Église romaine, et qui a débuté dans « son aveuglement par une bulle contre la propagation de « l'Écriture sainte, etc. » Page 64. Or, que dire du protestantisme, quand on a recours à de pareilles sornettes, et cela au XIX[e] siècle, pour le défendre !

La même accusation a été intentée à l'Église romaine, au moins en termes indirects, par quelques anglicans, lorsqu'ils ont débité qu'on ne trouve en Italie d'autre version que celle de Martini en vingt volumes et plus, et qui par là même n'est nullement accessible au peuple comme trop volumineuse et trop dispendieuse. Or, ces accusateurs savent bien que Marietti a donné récemment à Turin une édition commode et fort complète du Nouveau Testament au vil prix de 1 franc 50 centimes, pour en faciliter le débit, et qu'en peu de jours il s'en est vendu plus de huit mille exemplaires ; et cela dans un pays où l'on travaille de toutes manières à introduire le protestantisme. Qu'ils soient

Au surplus, la vérité que j'ai énoncée touchant la règle prochaine de notre foi trouve, aussi bien que les autres, son fondement solide dans les livres saints. Et pour mettre un certain ordre dans les preuves qui s'en présentent à moi, je produirai premièrement les textes relatifs à la mission donnée par Jésus-Christ à ses apôtres; ensuite, les textes qui se rapportent directement à l'Église; enfin, les promesses solennelles qui lui ont été faites par ce divin Rédempteur. Ce partage contribuera à la clarté, en prévenant la confusion. Et de peur que quelqu'un ne m'accuse de me répéter moi-même en reproduisant des témoignages déjà présentés dans la première partie, je dois avertir que c'est là un point exigé par la nature même du sujet que je traite, afin qu'on puisse avoir sous les yeux tout ce qui s'y rapporte, si l'on ne veut en affaiblir la force.

Pour commencer donc par la première classe des textes bibliques, j'observe que, si Jésus-Christ avait voulu faire de la Bible la règle, et surtout la règle unique de foi pour ceux qui croiraient en lui, ou bien il aurait écrit lui-même, ou du moins il aurait enjoint à ses disciples d'écrire, et puis de publier et de ré-

donc convaincus par leurs propres yeux que les catholiques n'ont rien à craindre de la lecture de la Bible, et qu'on ne la leur cache pas plus qu'on ne la leur défend. Mais le mensonge et la calomnie sont des armes nécessaires au protestantisme : autrement, comment se soutiendrait-il!

pandre leurs écrits dans les mains de tous, des Gentils comme des Juifs, à mesure qu'ils les convertiraient ou leur annonceraient l'Évangile, pour qu'ils y trouvassent, ceux-ci, les motifs de se convertir et les vérités à croire et à professer, ceux-là, le moyen de conserver les vérités reçues, et de discuter, en cas de controverse, pour en assurer le sens. Il n'y a pas de doute que les protestants, dans leur système, n'eussent adopté cette marche : car c'est de cette manière qu'ils se sont conduits, tant avec les fidèles au commencement de la Réforme, qu'avec les infidèles dans ces derniers temps par l'institution des sociétés bibliques. Eh bien, Jésus-Christ n'a rien fait de cela, on n'en lit rien dans l'Écriture. Il a même tenu la voie opposée, et en employant par lui-même l'enseignement oral, et en prescrivant la même méthode d'enseignement à ses disciples.

Nous avons déjà cité, dans notre première partie, les paroles dont le Sauveur s'est servi pour charger ses disciples d'instruire les peuples : *Allez*, leur a-t-il dit, *et enseignez toutes les nations..... leur enjoignant d'observer toutes les ordonnances que je vous ai prescrites. Et voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles* (1). Ou, comme le rapporte saint Marc : *Allez par tout le monde prêcher l'Évangile à toute créature. Celui*

(1) MATT. *ult.*

qui croira et aura été baptisé sera sauvé; celui qui ne croira pas sera condamné (1).

Voici sur ces paroles les réflexions naturelles qui se présentent d'elles-mêmes à quiconque procède de bonne foi. Il est évident qu'il s'agit dans les textes cités d'une mission universelle quant aux lieux, et perpétuelle quant aux temps ; d'une mission qui n'a pas pour seul objet les nations à convertir, mais aussi celles qui seront déjà converties ou reçues dans le sein de l'Église par le baptême, et qui, par suite de la foi qu'elles auront embrassée, seront tenues d'observer toutes les choses prescrites par le Sauveur à ses apôtres; qu'il s'agit, enfin, d'une mission pour le succès de laquelle il a promis son assistance spéciale, et qu'il s'est engagé à continuer sans interruption jusqu'à la fin des temps (2). De sorte que l'Église en-

(1) MARC. *ult.* 15-16.

(2) Le cardinal Wiseman, comme nous l'avons dit ailleurs, dans ses *Conférences sur les doctrines et les pratiques de la religion catholique*, Confér. IV, col. 784 et suiv. (édit. Migne), développe, suivant les règles de l'exégèse, ce passage de saint Mathieu. Sur la première incise : *Voilà que je suis avec vous*, il démontre que ces paroles renferment la promesse d'une providence spéciale, et l'assurance du succès de la mission confiée aux apôtres. Nous y reviendrons plus loin. Sur cette autre incise : *jusqu'à la consommation des siècles*, il fait voir qu'on doit l'entendre de tout le temps que durera l'ordre de choses actuel, ou, en d'autres termes, que durera le monde. Il fait observer, à cet effet, qu'encore bien que le mot αἰων, *seculum*, dans les auteurs profanes, signifie quelquefois la durée ordinaire de

seignante, alors restreinte aux seuls apôtres réunis sur une montagne de la Galilée, devait, en vertu de cette mission, continuer et représenter sur la terre l'enseignement de l'Homme-Dieu, après qu'il aurait cessé d'être visible parmi nous, et répandre les fruits abondants de bénédiction et de grâce qu'il nous a mérités, de même que le crépuscule du soir est une continuation de la lumière bienfaisante du soleil disparu de notre horizon. Par conséquent, c'est Jésus-Christ qui, par les apôtres et leurs successeurs, continue à enseigner depuis son ascension au ciel ; c'est

la vie de l'homme, il n'est employé en ce sens dans aucun passage du Nouveau Testament ; que le seul endroit où il pourrait paraître avoir cette signification est dans ce qu'on lit en saint Mathieu, VII, 36, que le péché contre le Saint-Esprit ne sera remis ni dans ce *siècle*, ni dans le *siècle* futur ; mais que, si on le remarque bien, il garde encore ici sa signification par l'antithèse établie entre le siècle présent et le siècle futur, qui sera pour durer toujours. Il prouve de plus que le mot *vous* : *Je suis avec vous*, n'a pas une signification restreinte aux seuls apôtres, mais comprend en outre leurs légitimes successeurs dans le saint ministère, de même que le mot *nous* a une signification toute semblable dans ces passages, I *Cor*. XV, 57 ; I *Thess*. IV, 16, où il désigne ceux qui vivront au dernier jour. Il confirme toutes ces raisons en faisant valoir le rapprochement du mot αἰων avec le mot συντέλεια, *consommation*, avec l'explication qu'en donnent tous les interprètes, et en confrontant ce texte avec les textes parallèles, *Hebr*. II, 5 ; I *Tim*. I, 17 ; MATT. XIII, 39-40 et 49, où ces mots signifient constamment tout le temps qui doit s'écouler jusqu'à la fin du monde. Il fait encore d'autres remarques non moins importantes, que nous omettons pour plus de brièveté.

Jésus-Christ qui, dans la personne de ses envoyés, continue à effacer les péchés par le baptême et la pénitence ; c'est Jésus-Christ qui, par ses ministres, admet au banquet solennel les fidèles de son Église, et leur distribue sa chair en nourriture et son sang en breuvage, en même temps qu'il remplit leurs cœurs des délices du ciel. Et ainsi des autres pratiques recommandées dans l'Église.

Cela posé, qui ne voit que Jésus-Christ, en conférant une telle mission, n'a pas donné d'autre règle immédiate et prochaine de foi que l'autorité et l'enseignement toujours vivant de son Église ? C'est cette autorité que les infidèles, une fois convaincus par les motifs de crédibilité, ont dû reconnaître pour recevoir d'elle avec soumission tous les articles à croire, comme c'est à elle qu'ont dû rester soumis les fidèles faisant d'avance profession du christianisme. Est-il croyable que notre divin Sauveur ait voulu assujétir les infidèles à l'enseignement et à l'autorité de l'Église, et puis, à peine convertis, les émanciper de cette même autorité, en sorte qu'ils eussent le droit de disputer avec elle, et même contre elle, et prétendre connaître mieux qu'elle la vérité ? Ne serait-ce pas vouloir condamner l'organe ou l'instrument choisi par Jésus-Christ pour annoncer sa doctrine ? Ne serait-ce pas condamner Jésus-Christ lui-même, qui se serait trompé dans son choix en confiant à l'Église un enseignement dont elle était incapable, au lieu de s'en

remettre aux simples fidèles, mieux informés et plus sages que leur mère? Or, telles seraient les conséquences qu'il faudrait tirer dans le système des adversaires. Mais non, Jésus-Christ, en revêtant l'Église de son autorité d'enseignement pour toute la suite des siècles, l'a constituée règle de foi pour les fidèles comme pour les infidèles.

Jésus-Christ a confirmé à l'Église cette autorité d'enseignement en lui promettant son assistance par ces paroles : *Voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles;* c'est-à-dire, non pas jusqu'à la fin d'un temps déterminé, jusqu'à une certaine époque et non au-delà, suppositions qui seraient aussi arbitraires et aussi violentes qu'absurdes ; mais jusqu'à ce que l'Église, cette fille du Très-Haut, ait achevé la mission qui lui a été confiée ; jusqu'à ce qu'elle soit arrivée au terme de son pèlerinage terrestre, ainsi que les paroles citées le disent ouvertement. Et notre Seigneur ne parle pas d'une présence ou d'une assistance vagues et sans but ; mais d'une présence qui la guide et l'encourage, d'une assistance qui la fortifie et qui l'anime à remplir avantageusement sa haute mission dans le vaste champ que l'univers entier, toutes les nations, tous les peuples, tous les hommes enfin, devront offrir à ses travaux, à ses souffrances et à ses combats (1). Si donc Jésus-

(1) Ici s'adapte parfaitement ce que nous disions d'après le

Christ est toujours avec son Église, publiant en tous lieux ses enseignements, c'est une preuve manifeste que la règle de foi qui résulté de cette assurance ne

cardinal Wiseman dans la note précédente, que par ces mots : *Je suis avec vous*, Jésus-Christ a donné à ses apôtres et à leurs successeurs l'assurance du succès qu'aurait la mission qu'il leur confiait : ce que le savant cardinal a su prouver en rapprochant d'autres textes où la même phrase est employée par Dieu même ou ses envoyés, pour assurer tels et tels de sa spéciale protection, et par là même de l'heureux succès de leurs entreprises. Par exemple, au livre de la Genèse, XXI, 22, Abimelech dit à Abraham : *Dieu* EST AVEC VOUS *dans tout ce que vous faites*. *Ibidem*, XXVI, 8, Dieu dit à Isaac · *Demeurez dans ce pays, et* JE SERAI AVEC VOUS ET JE VOUS BÉNIRAI ; et au verset 24, il dit encore : *Ne craignez rien*, JE SUIS AVEC VOUS. Au chapitre XXXI, 3, Dieu, parlant à Jacob, lui dit de la même manière : *Retournez au pays de vos pères et dans votre famille*, ET JE SERAI AVEC VOUS ; et au verset 5, Jacob lui-même explique la force de cette expression en disant à son tour : *Le Dieu de mes pères* A ÉTÉ AVEC MOI... *et le Seigneur n'a pas permis qu'il* (Laban) *me fît aucun mal*. Au chapitre XXXIX, 2-3, l'écrivain sacré décrit ainsi le soin singulier que prit la divine Providence de défendre l'innocence de Joseph, et de le faire réussir dans tout ce qu'il entreprenait : *Et* LE SEIGNEUR ÉTAIT AVEC LUI, *et tout lui réussissait heureusement* ; *il demeurait dans la maison de son maître, qui voyait bien que* LE SEIGNEUR ÉTAIT AVEC LUI, *et faisait prospérer toutes choses entre ses mains*. Au verset 23, nous lisons de nouveau : LE SEIGNEUR ÉTAIT AVEC LUI, *et le faisait réussir dans toutes ses entreprises*. Dans le Nouveau Testament, la même locution ne se trouve pas employée dans un sens différent. Par exemple, on y lit que Nicodème dit au Sauveur : *Nous savons que vous êtes un docteur envoyé de Dieu ; car personne ne saurait faire les miracles que*

pourra jamais ni manquer ni faillir ; puisque autrement il faudrait dire que l'assistance et la présence même de Jésus-Christ, quoique invisibles, n'auraient pas pu préserver d'erreur ceux avec qui il était, ceux à qui il avait engagé sa parole, ceux qu'il substituait à sa place pour enseigner le monde entier, tandis que ceux-là, au contraire, pourraient et devraient se tenir sûrs d'en être préservés, qui n'en auraient pour eux-mêmes aucune garantie, et à qui n'aurait été faite aucune promesse d'une semblable assistance : je veux dire tous les simples fidèles qui, au lieu d'écouter avec docilité les instructions de l'Église, auraient plutôt à la corriger de l'erreur et à la ramener dans la voie droite, dont elle se serait écartée. Ce qui est absurde, et répugne à la sagesse comme à la fidélilé des promesses du divin fondateur du christianisme. Et pourtant, c'est ainsi que devrait s'entendre l'effet de

vous faites, A MOINS QUE DIEU NE SOIT AVEC LUI. JOAN. III, 2. Telle est donc la force de cette locution dans le style des orateurs sacrés, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, qu'elle exprime l'assurance de réussir dans l'entreprise, quelle qu'elle soit, que Dieu confie à un homme sous une semblable garantie. Or, c'est de cette même locution que le Fils de Dieu s'est servi en donnant à ses apôtres la mission de fonder son Église et de prêcher l'Évangile, eux et leurs successeurs : *Voilà que je suis tous les jours avec vous jusqu'à la consommation des siècles*. Il est donc évident que ces paroles doivent s'entendre aussi d'une protection toute spéciale et d'une assistance de Jésus-Christ garantie à son Église pour toute la suite des temps.

la mission conférée par Jésus-Christ à son Église dans le système des protestants.

Si l'Église a reçu la mission d'enseigner ; si elle est assurée de l'assistance divine pour ne jamais tomber dans l'erreur ni y faire tomber les autres ; si elle a toute l'autorité suffisante pour proposer aux hommes la doctrine de Jésus-Christ, il doit y avoir, par conséquent, pour les fidèles obligation de l'écouter, de lui obéir, de tenir ses enseignements pour enseignements divins, puisque ce sont là comme deux termes corrélatifs, et dont l'un entraîne l'autre logiquement. En un mot, l'Église doit être la *règle toujours vivante* de la foi que doivent avoir et professer tous les fidèles. Cela se confirme encore par ce que Jésus-Christ dit à saint Pierre de la charge qu'il lui confiait : *Simon, fils de Jean, m'aimez-vous ?*... PAISSEZ *mes agneaux*..., PAISSEZ *mes brebis* (1). A moins qu'on ne veuille que ce soit aux agneaux à paître leur pasteur, il faut bien accorder que c'est à eux au contraire à se laisser paître, ou, pour parler sans figure, que c'est aux fidèles à se laisser instruire par ceux que Jésus-Christ a chargés de ce ministère. Ce sont là des vérités d'une telle évidence morale, qu'on ne saurait les contredire sans heurter le bon sens.

A cette même classe de textes se rapportent aussi les paroles que Jésus-Christ fit entendre à saint Pierre

(1) JOAN. XXI, 13-17.

peu d'instants avant sa terrible agonie : ***Simon, Simon, Satan a demandé à vous cribler tous, comme on crible le froment ; mais j'ai prié pour vous en particulier, afin que votre foi ne défaille point : lors donc que vous aurez été converti, ayez soin d'*****AFFERMIR VOS FRÈRES** (1). Je ne veux pas me servir de ce texte pour toucher en rien la question de l'infaillibilité des successeurs de Pierre, ce qui serait changer de sujet ; mais seulement prouver davantage l'office confié à Pierre d'enseigner, d'affermir et de confirmer dans la foi ses frères, c'est-à-dire ceux qui se trouvaient déjà dans le sein de l'Église.

Voici ce qui résume à merveille tout ce que nous venons de dire de l'office ou de la mission confiée aux apôtres par leur divin maître ; ce sont les paroles qu'il leur adressa après sa résurrection : ***Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie*** (2); paroles par lesquelles il leur faisait part de la même autorité qu'il avait exercée lui-même en annonçant aux hommes sa céleste doctrine : autorité absolument nécessaire pour le maintien de la vraie foi, et sans laquelle on l'espérerait vainement. En voilà, je crois, assez pour ce qui regarde la première classe des textes bibliques ayant pour objet la mission conférée par Jésus-Christ à ses apôtres.

(1) (Luc. xxii, 31-32.

(2) Joan. xx, 21.

La seconde classe est celle que nous offrent les passages où il s'agit directement de l'Église, et que nous trouvons non-seulement dans l'Évangile, mais aussi dans les épîtres des apôtres, et plus particulièrement dans celles de saint Paul. Notre Seigneur affirme, dans saint Mathieu, que *les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre l'Église*, quand une fois elle sera bâtie sur sa *pierre* fondamentale. Or, quel que puisse être d'ailleurs le sens de ces paroles, il est évident que le Sauveur a voulu faire entendre ici qu'il assurait à son Église une stabilité perpétuelle, une solidité invincible à toutes les secousses par lesquelles ses ennemis s'efforceraient de la renverser, comme en conviennent les interprètes rationalistes eux-mêmes (1). Or ces ennemis sont de deux sortes, les

(1) Entre autres STANDLIN, dans son ouvrage allemand intitulé : *Jésus divin prophète*, Gottingue, 1824; ROSENMULLER, dans ses *scolies* sur ce passage, qu'il ne se contente pas d'appliquer à l'Église fondée sur Pierre par le Sauveur, mais il ajoute: *Facilè perspicitur Christum his verbis Ecclesiæ suæ polliceri securitatem ab interitu.* KUINOEL aussi, dans ses *Comment. in lib. N. T., hist. in h. l.*, s'exprime de la sorte : *Itaque sensus verborum Christi est : nulla hostium vis, ne potentissima quidem et maxima evertere, destruere Ecclesiam meam poterit.* A ces auteurs on pourrait joindre tous ceux qui, après les Pères du IVe et du Ve siècle, ont entendu par Pierre, soit Jésus-Christ même, soit la confession de Pierre, pour en conclure combien devait être solide une Église bâtie sur une telle pierre ou sur une telle confession. Voir A. ROSKOVANY, *De prim. Rom. Pont.* § 4, p. 66, Augsbourg, 1834.

uns extérieurs et les autres intérieurs. Les ennemis extérieurs de l'Église sont les infidèles et les puissances du siècle, qui devaient mettre en œuvre tous les moyens pour la renverser ; mais ses ennemis intérieurs sont ceux qui chercheraient à altérer et à corrompre ses enseignements, et ce sont les novateurs, autrement dits les hérétiques. Jésus-Christ donc, en promettant à son Église une perpétuelle stabilité, lui a donné évidemment non-seulement la mission de propager les vérités enseignées par lui aux hommes, mais de plus l'autorité nécessaire pour les défendre et les maintenir dans toute leur intégrité et dans toute leur pureté. Or, comment cette autorité se concevrait-elle, sans le droit de décider quelle est la vraie, quelle est la fausse doctrine; quelle est la vraie, et quelle est la fausse interprétation des enseignements de Jésus-Christ ; sans le pouvoir de condamner la fausse et de sanctionner la vraie avec une entière certitude, ou, ce qui rentre dans la même pensée, sans que la décision de l'Église puisse servir aux fidèles de règle pour ce qu'ils doivent croire, comme pour ce qu'ils doivent répudier ?

Supprimez un instant cette autorité de l'Église enseignante, et dès lors il n'est plus possible de faire ce discernement : chacun pourra extravaguer à sa façon, sans jamais discerner avec certitude le vrai du faux, la foi de l'hérésie, la vérité de l'erreur, le froment de l'ivraie. Et de là, en peu de temps, s'élè-

verait une telle confusion d'idées, un tel chaos de croyances diverses, qu'il n'y aurait plus moyen de maintenir dans leur solidité les enseignements de Jésus-Christ, remplacés impunément par les caprices de l'erreur, par le vertige des opinions humaines. Et, en ce cas, que deviendrait l'Église? Mais qu'arriverait-il surtout si cet état de choses, ce désordre inévitable, devait durer l'espace de dix-huit siècles? Pour s'en former une idée, il n'y a qu'à réunir dans un tableau synoptique toutes les variations, toutes les déviations, toutes les divergences en matière de doctrine qui se sont élevées dans le champ de l'Église dès le berceau du christianisme, et n'ont fait que se multiplier jusqu'à nos jours. Il n'y a qu'à recueillir dans un même foyer de lumière toutes les doctrines contradictoires, insensées, absurdes, impies, immorales, qu'ont inventées dès le temps des apôtres, qu'ont professées dans toute la suite des temps, ou que débitent encore aujourd'hui tant de sectes de toutes nuances.

Habitués que nous sommes au principe d'autorité toujours vivant dans l'Église catholique, et qui exerce son influence au moins indirecte sur les sectes mêmes séparées, il nous est impossible de nous faire une idée de ce qu'aurait été, dans l'état d'anarchie religieuse voulue par le protestantisme, la confusion des sentiments et des opinions. Je dis *des opinions;* car, pour la *foi*, il ne faudrait plus y penser. Or, serait-ce

cette anarchie ou ce chaos que Jésus-Christ aurait voulu consacrer par l'institution de son Église, et n'est-ce pas plutôt la foi et l'unité de foi ayant sa source dans l'autorité établie par lui dans ce but? Tout lecteur sincère, même protestant, qui consultera sa conscience éclairée par le simple bon sens, sera forcé de convenir que la volonté, le dessein du Sauveur, n'a pas pu être de laisser chacun maître absolu de soi-même ; mais qu'au contraire, pour redresser les idées fausses, corriger les erreurs et prévenir les égarements, il a dû assujétir tous les fidèles au joug de cette autorité salutaire : autorité absolue, indispensable pour atteindre cette fin, qu'il a communiquée et conférée à son Église ; autorité dont les apôtres ont fait usage en toute occasion, comme le prouvent leurs épîtres, mais spécialement dans leur concile de Jérusalem, où ils ont porté leur décret rendu en matière de foi, avec cette formule mémorable : ***Il a semblé au Saint-Esprit et à nous*** (1); autorité qui a fait dire à l'Apôtre que ***l'Église est la maison du Dieu vivant, la colonne et la base de la vérité*** (2); autorité que Dieu a établie, comme l'a écrit ailleurs le même apôtre, pour le maintien de l'unité de doctrine, et pour que nous ne fussions pas, ***comme des enfants, emportés çà et là par tous les***

(1) *Act.* xv, 28.
(2) I *Tim.* III, 15.

vents de l'erreur (1) ; autorité enfin en vertu de laquelle les apôtres ont condamné irrémissiblement les hérésies naissantes, et ont retranché sans pitié du corps de l'Église les novateurs opiniâtres, conformément à l'ordre qu'ils en avaient reçu de Jésus-Christ : *Si quelqu'un n'écoute pas l'Église, qu'il soit pour vous comme un païen et un publicain* (2).

La troisième preuve biblique en faveur de notre règle est celle que nous fournissent les promesses réitérées de Jésus-Christ à ses apôtres, et par eux à l'Église, présente et future, représentée tout entière dans leurs personnes. Ces promesses, outre les textes déjà cités qui nous garantissent la perpétuelle assistance du Sauveur par rapport à son Église, la stabilité de celle-ci et sa résistance à tous les efforts dirigés contre elle, l'avantage conféré à Pierre, en vertu de la prière du Sauveur, d'affermir ses frères dans la foi, ce qui suppose ouvertement que la foi n'est pas libre ou abandonnée à la volonté de chacun, et qu'elle consiste encore bien moins dans une simple opinion, mais qu'elle est quelque chose de ferme et de solide qui, pour être affermi et consolidé encore davantage, a besoin de la sollicitude de Pierre, rendu par là invincible à toutes les attaques de Satan ; outre tous ces

(1) *Ephes.* IV, 14.
(2) MATT. XVIII, 17.

textes, dis-je, nous en trouvons un autre dans saint Jean, où nous entendons Jésus-Christ dire à ses apôtres dans la dernière Cène : *Je prierai mon Père, et il vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous : l'Esprit de vérité, que le monde ne peut recevoir....; mais, pour vous, vous le connaîtrez, et il demeurera avec vous, et il sera en vous* (1)... *Le consolateur, qui est le Saint-Esprit, que mon Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et il vous fera ressouvenir de tout ce que je vous aurai dit* (2)... *Quand l'Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toutes vérités* (3), etc.

Notons ici que ces promesses, premièrement, sont à perpétuité, c'est-à-dire qu'elles ne se bornent pas à un temps limité, mais qu'elles s'étendent à tout le temps que durera l'Église, ou jusqu'à la fin des siècles. Observons en second lieu qu'elles ont pour objet la vérité ; et quelle vérité ? Celle qu'est venu enseigner au monde le divin Rédempteur, et qui forme l'objet de notre croyance ou de notre foi. Remarquons en troisième lieu que ces promesses se rapportent toutes à l'ensemble, c'est-à-dire au corps de l'Église : non que les apôtres, même individuelle-

(1) JOAN. XIV, 16-17.
(2) *Ibid.* 26.
(3) *Ibid.* XVI, 13.

ment, ne fussent chacun des organes de vérité infaillibles, puisque, étant les fondements de l'Église naissante, bien que subordonnés à Pierre, fondement visible, principal, et devenu, par la vertu divine, le soutien de tout l'édifice, ils devaient jouir de toutes les prérogatives personnelles nécessaires pour fonder l'Église dans tout l'univers; mais parce que embrassant, ainsi que nous l'avons dit, toute la plénitude des temps, comme une personne morale toujours vivante, l'Église devait être mise en état d'instruire dans tous les temps fidèles et infidèles avec une confiance entière, et par conséquent avait besoin d'une continuelle assistance divine, pour ne pas se tromper elle-même ni induire qui que ce soit en erreur, dans son enseignement public, universel et perpétuel. Condition qu'il est facile de voir nullement requise pour les individus en particulier, qui doivent tous, comme tels, demander à l'Église ses enseignements.

Dans quel dessein donc le Sauveur a-t-il fait à son Église des promesses si étendues et si illimitées sous tous les rapports, sinon dans celui de la présenter à tous les fidèles comme la règle vivante et infaillible de la foi, en sorte qu'elle soit toujours là pour les assurer, en cas de doute, du légitime sens de la parole révélée, et pour dirimer toutes les controverses par des jugements sans appel? Car tout cela est renfermé dans l'idée d'une règle de foi, d'une autorité enseignante.

Si tel n'a pas été le dessein de Jésus-Christ, ses promesses n'ont été qu'illusoires, et les fonctions dont il a investi son Église n'ont plus de sens. En effet, si chacun était sa règle à soi-même, si la Bible seule constituait la règle prochaine et adéquate de la foi, à quoi auraient servi de telles promesses? comment Jésus-Christ aurait-il établi un enseignement dans son Église? comment aurait-il fait aux infidèles comme aux fidèles de tous les temps un devoir d'écouter avec docilité des instructions dont ils n'auraient pas besoin? comment aurait-il pu menacer d'une éternelle damnation ceux qui refuseraient de croire ses envoyés, ou de l'exclusion de son Église ceux qui, faisant déjà partie de son corps mystique, se montreraient indociles et rebelles à leurs enseignements: toutes choses qui n'auraient pas de sens dans le système de nos adversaires? Car, si nous admettons une fois que chacun n'aurait de guide et de maître que soi-même dans la lecture et l'interprétation de la Bible, sans dépendre de qui que ce puisse être, sans reconnaître de tribunal au-dessus de soi, il serait évident que personne ne serait tenu d'écouter et de suivre un enseignement étranger.

Qu'on recueille maintenant toutes ces preuves, et qu'on nous dise si notre assertion, consistant à affirmer que l'Église nous a été donnée pour règle prochaine de notre foi, n'a pas un solide fondement dans les divines Écritures. Les protestants auront-

ils, je ne dirai pas de plus fortes preuves en poids et en nombre à l'appui de leur propre règle, mais au moins d'aussi fortes que celles qui militent pour l'autorité de l'Église? Il est certain qu'ils ne peuvent alléguer que quelques passages isolés, qui non-seulement ne sont ni clairs ni concluants, mais même ne sauraient servir à leur objet qu'au moyen d'interprétations forcées et en violant toutes les règles de l'exégèse; passages qui, entendus dans le sens des adversaires, sont en plein désaccord et en contradiction manifeste avec tout l'ensemble du plan tracé par le Sauveur dans l'établissement de son Église; passages qui aujourd'hui sont interprétés par les nouveaux exégètes protestants dans un sens tout autre que celui que leur prêtaient les premiers réformateurs, et pendant longtemps aussi leurs disciples, et qu'en conséquence ces nouveaux réformateurs mettent de côté, comme n'allant point à leur but (1). Au lieu que les preuves que nous venons de présenter sont si claires, qu'à moins de s'aveugler soi-même par suite de préjugés invétérés, il est impossible de ne pas en saisir la force et l'évidence. Elles s'harmonient si merveilleusement avec le tout, et avec chaque partie du tout,

(1) Ces passages sont ceux-là mêmes que les anciens protestants alléguaient pour prouver leur esprit privé et l'inspiration immédiate individuelle, que nous avons discutés dans leur lieu (t. I, p. 190 et suiv.), et auxquels les protestants d'aujourd'hui ne songent plus.

comme avec le plan admirable du Sauveur, et avec la conduite constante des apôtres, qu'on ne saurait leur refuser son assentiment sans se faire violence à soi-même.

Qu'on dise maintenant si l'Église peut avoir à redouter la discussion biblique, comme on voudrait le persuader à la foule ignorante, au vulgaire des protestants (1). Mais je veux à présent faire abstraction de la force intrinsèque et extrinsèque de nos preuves, de leur visible supériorité à tous égards sur celles qu'ont coutume, ou pour parler plus juste, qu'avaient coutume d'alléguer à l'appui de leur système les controversistes protestants ; au moins ne pourront-ils pas se dissimuler à eux-mêmes ou contester qu'à tout le moins les preuves se contrebalancent de part et d'autre. En supposant cette égalité de preuves, je serais encore en droit d'en inférer qu'il faut donc s'en tenir à la règle qui a pour elle la longue possession de tant de siècles, et qui prescrit ainsi sur cette autre règle qu'on a prétendu lui substituer, et

(1) Après cela, n'avons-nous pas sujet de rire de ce qu'écrivait MACAULAY dans la *Revue d'Édimbourg*, octobre 1840 : « Plus nous sommes convaincus que *la raison et* L'ÉCRITURE *sont du côté des protestants,* plus grande est l'admiration que nous cause malgré nous ce système de politique, » c'est-à-dire, suivant lui, la politique de l'Église romaine, demeurée victorieuse de son propre aveu dans la grande lutte, sans qu'il veuille encore y reconnaître la perfection de Dieu !

qu'a adoptée généralement le protestantisme. Dans tous les tribunaux, sans même excepter ceux des protestants, on déciderait de cette manière dans les cas semblables. Et pourtant je ne veux pas me prévaloir de cet avantage, et je me contenterai de rappeler les protestants à leur règle, à la règle professée par eux-mêmes, que j'admettrai un instant pour légitime; et je prétends, malgré toutes ces concessions, les presser de manière à ne leur laisser aucune issue.

Je dis donc : En supposant libéralement, comme nous le faisons, que les textes bibliques allégués de part et d'autre soient d'égale force et se balancent mutuellement, chaque individu étant en droit, en vertu du libre examen, de chercher et de trouver dans la Bible les objets de sa croyance, pour s'en former à lui-même son symbole, les catholiques auront-ils tort de s'en tenir à leur propre règle de foi, fondée sur tant de textes qui la favorisent, appuyée sur tant de témoignages de toute sorte qui la leur recommandent? Comment donc pourrez-vous les condamner comme prévaricateurs, si en faisant usage de votre règle même ils restent attachés et fidèles aux croyances de leurs aïeux? De quel droit pourrez-vous les accuser, ou convaincre d'erreur leur interprétation? Ah! il faut le dire, ce n'est plus *la Bible*, ni *la Bible seule*, ni *toute la Bible*, comme le porte le symbole du protestantisme, qui est la règle de foi des protestants, mais leur propre vouloir, leur bon plaisir; de

sorte qu'ils ne voient dans la Bible que ce qui les flatte, et non ce qu'elle enseigne en réalité, puisque, si l'on s'en tenait réellement à la Bible, et non à ce qu'on voudrait mettre à sa place, il n'y aurait plus au monde un seul protestant.

ARTICLE II.

Considérée au point de vue *biblique*, la règle de foi catholique est la seule qui ait pour fondement et pour objet toute la parole révélée de Dieu.

Le mépris qu'affectent les protestants pour la tradition est démenti par leur conduite même. — Ils suivent la tradition et l'admettent pratiquement en dépit de leur théorie. — C'est ce que démontrent plusieurs de leurs pratiques dans l'administration des sacrements de Baptême et d'Eucharistie. — Les protestants rendent témoignage à la tradition dans tout ce qu'ils retiennent du christianisme positif. — Les protestants ne connaissent pas la tradition, qu'ils combattent. — C'est ce que font voir dans leur polémique, par leur propre fait, les docteurs d'Oxford Shuttleworth et Palmer. — Vraie et légitime notion de la tradition comme règle partielle de foi dans le sens catholique. — Notion qui renverse d'un coup le système protestant sur ce sujet. — Pourquoi l'Écriture ne contient pas explicitement toutes les vérités nécessaires à croire. — En quel sens on peut la dire, tantôt parfaite, tantôt imparfaite. — La tradition est l'enseignement toujours vivant de l'Église. — Elle est inaltérable. — Moyens dont l'Église est pourvue pour conserver la tradition dans sa pureté. — Autre paralogisme des protestants, qui confondent la tradition avec les moyens par lesquels elle est parvenue jusqu'à nous. — Saint Irénée. — Tertullien. — Les protestants sont dans l'impuissance de prouver que les Écritures contiennent toutes les vérités révélées. — Loin de là, les catholiques leur prouvent le contraire à l'aide de la Bible même. — Sophisme des protestants réfuté. — Pourquoi les hérétiques ont refusé de tout temps de reconnaître la tradition pour règle de foi. — Folie et absurdité du protestantisme.

Quelques efforts que puissent faire les protestants pour se débarrasser du fardeau importun de la tradi-

tion divine et apostolique, il leur est impossible de s'en délivrer tout-à-fait et de se décharger d'un poids si accablant. Ils affectent, il est vrai, de ne pas se mettre en peine, même ils affichent positivement le mépris de la tradition : ils répètent sans cesse qu'ils n'ont pas d'autre règle que la seule et pure parole de Dieu, c'est-à-dire, comme ils l'entendent, la Bible seule, rien de plus que la Bible ; et beaucoup même d'entre eux se persuadent de bonne foi qu'il en est ainsi ; mais ils se trahissent à chaque pas, et démentent tous les jours cette prétention affectée. Malgré eux, ils admettent et suivent cette tradition qui leur inspire tant de haine, qui est à leurs yeux la cause principale et la source toute pure de cette monstruosité qui est le papisme dans sa forme la plus repoussante (1).

Quelqu'un trouvera peut-être cette assertion bien hasardée ; mais je me flatte d'en démontrer dans un instant la vérité et l'exactitude, de manière à ne laisser planer là-dessus aucune ombre de doute. On n'a donc point à s'étonner si dans ce cas j'entreprends de prouver que la règle de foi de l'Église catholique a pour objet et pour base toute la parole de Dieu écrite et non écrite, c'est-à-dire non-seulement la Bi-

(1) C'est ainsi que s'exprime SHUTTLEWORTH dans son traité intitulé : *Not tradition but Scripture*, Londres, 1839, edit. 2, p. 40.

ble, comme je l'ai démontré dans l'article précédent, mais aussi la tradition, qui est comme un autre canal qui *nous* transmet la parole révélée de Dieu. Loin d'être inutile, on verra que cette considération importe beaucoup à ce que je veux démontrer. Voici donc l'ordre que je suivrai dans la discussion actuelle : je prouverai en premier lieu ma proposition, en faisant voir que les protestants admettent et suivent en pratique la tradition, qu'ils rejettent en théorie ; je montrerai ensuite que les protestants ne savent pas ce que c'est que la tradition qu'ils attaquent, en prenant ce mot *tradition* dans le sens catholique ; je ferai enfin l'application des principes établis à l'objet que je me suis proposé, pour rendre complète la démonstration que j'ai entreprise, avec les conséquences qui en découlent.

Et d'abord, pour ce qui regarde le premier de ces points, savoir, que les protestants admettent par le fait, ou dans la pratique, la tradition, qu'ils combattent en paroles et spéculativement, j'en trouve la preuve dans la conduite qu'ils tiennent par rapport aux deux sacrements qu'ils ont continué de conserver avec nous, et qui sont le baptême et la Cène, ou l'Eucharistie. Parlons à part de chacun de ces deux sacrements.

Par rapport au baptême, s'ils s'en tenaient à la Bible seule, ils ne sauraient ni la manière de le conférer, ni les paroles qu'ils auraient à y prononcer,

puisque, ou l'Écriture n'en parle pas, ou si elle en fait entendre quelque chose, ce qu'elle en insinue est plutôt contraire à ce qu'ils sont dans l'usage de pratiquer. En effet, on n'y trouve nulle part exprimée la formule avec laquelle doit être administré le sacrement de régénération. Jésus-Christ a dit, il est vrai, à ses apôtres : *Baptisez tous les peuples au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit;* mais autre chose est de baptiser au nom des trois augustes personnes de la sainte Trinité, autre chose est de conférer une espèce de consécration et de sanctification au sujet qu'on baptise par l'invocation distincte de ces trois noms adorables. On pourrait, absolument parlant, accomplir tout ce qu'a ordonné Jésus-Christ en répandant l'eau simplement au nom, c'est-à-dire, par l'autorité des trois personnes divines, sans en faire mention expresse dans le rite sacramentel. Pour que les protestants, en s'appuyant sur la seule parole de Dieu, eussent la certitude de conférer le baptême par l'invocation distincte et expresse des trois personnes divines, il faudrait qu'ils trouvassent écrit quelque part que le Sauveur a ordonné de prononcer pour conférer le baptême ces paroles : *Je te baptise, ou sois baptisé au nom du Père*, etc. Or, c'est ce qui n'est pas, et ce n'est que de l'Église catholique, qui l'a reçue par tradition divine, que les protestants ont appris cette formule. Cela est si vrai, que, dans les Actes des apôtres, où il est souvent fait mention du

sacrement de baptême, on ne lit nulle part qu'il ait été conféré par l'invocation de l'auguste Trinité, mais seulement qu'il était donné *au nom de Jésus-Christ* (1). De là les questions de plus d'une sorte, exégétiques, critiques et dogmatiques, élevées entre les savants au sujet de la formule qu'ont pu employer les apôtres (2). Au milieu de ces difficultés, les protestants ne se tireront jamais d'embarras, autrement qu'en recourant à la tradition, et à la tradition divine, puisqu'il s'agit de la validité d'un sacrement, nécessaire au salut.

Disons la même chose du rite du baptême, c'est-à-dire de la manière de l'administrer. Le divin Sauveur n'a rien déterminé, rien prescrit en fait, soit d'immersion, soit d'aspersion ou d'infusion; et, s'ils s'en tenaient à la *seule* Bible, les protestants ne sauraient jamais laquelle de ces trois manières ils auraient à employer. Un rite semblable ne doit pas dépendre du

(1) *Act.* II, 38; VIII, 12, 16; X, 48, etc.

(2) Saint Thomas, dans sa *Somme théologique*, par. III, q. 66, art. 6, ad 1um, avait déjà enseigné que les apôtres, par dispense spéciale, avaient conféré le baptême en invoquant simplement le nom de Jésus. Albert-le-Grand, saint Bonaventure, Soto et beaucoup d'autres ont partagé le même sentiment. Le cardinal Orsi a publié sur ce sujet deux savantes dissertations, intitulées, l'une : *Dissert. histor. de baptismo in nomine J. C. collato,* Milan, 1733 ; l'autre: *Vindiciæ dissertationis de baptismo in nomine J. C. collato,* Florence, 1735. On peut voir sur la même question les critiques sacrés, *Annot. in cap.* XXVIII MATT.

caprice de l'homme, mais uniquement de la volonté de son auteur ; et cette volonté ne nous est pas manifestée par les paroles que nous lisons dans l'Écriture, et qui n'expriment rien que de vague ou qui ne puisse s'entendre indifféremment de chacun des trois divers modes que je viens de dire. Et c'est encore peu : si nous nous en tenions à la lettre de la Bible, comme le veulent les protestants, ce rite aurait été déterminé à l'immersion toute seule par la pratique des apôtres et des premiers disciples de Jésus-Christ. Car c'est ainsi que nous trouvons que l'eunuque a été baptisé par le diacre Philippe (1), et le centurion Corneille par saint Pierre (2). De là la signification morale qu'y attache saint Paul, lorsqu'il exhorte les fidèles à fournir en eux les preuves de la mort au péché, de la résurrection spirituelle et d'une nouvelle vie, symbolisées par le plongement dans l'eau tel qu'il se pratiquait au baptême, et par la sortie de l'eau du nouveau baptisé (3). Le rite baptismal se trouvant ainsi déterminé par la pratique des apôtres, il semblerait que toute autre manière de le conférer serait réprouvée (4). Et

(1) *Act.* VIII, 38.

(2) *Ibid.* X, 48.

(3) *Rom.* VII, 3-4.

(4) Effectivement le patriarche photien de Constantinople, vers le commencement de 1852, répondit à la question que lui fit un anglican au sujet du baptême donné par *ablution* et non par *immersion*, qu'un tel baptême ne pouvait être valide, mais

cependant quel est le ministre protestant, soit en Angleterre, soit en France ou en Allemagne, soit partout ailleurs, qui administre le baptême par immersion? On n'en trouverait pas un seul. Mais de qui ont-ils appris à baptiser par infusion ou par aspersion, si ce n'est de l'Église catholique, qui l'a reçu elle-même par tradition? Nous voilà donc encore arrivés au même résultat.

Que dirai-je de ce qui est relatif à celui qui reçoit le baptême? que dirai-je du ministre qui le confère? Que les protestants lisent *toute* la Bible d'un bout à l'autre, et nulle part ils n'y trouveront que le baptême ait été administré aux enfants; mais ils y trouveront au contraire qu'on doit exclure du baptême ceux de cet âge, si l'on s'en tient à la règle protestante. Car notre divin Sauveur a dit expressément qu'il fallait instruire d'abord ceux qu'on devait baptiser, et exiger d'eux la foi avant de leur conférer la grâce de la régénération. Les anabaptistes ont su se prévaloir de ces preuves bibliques, tout-à-fait péremptoires dans le système

qu'il était *nul*. Cette décision, rendue en plein synode d'évêques de son parti, fut approuvée et adoptée par le patriarche schismatique de Jérusalem et par les autres évêques grecs de Turquie et de Grèce, qui déclarèrent, d'un accord unanime, qu'on pouvait et qu'on *devait* rebaptiser tous ceux qui n'auraient été baptisés que par aspersion ou par infusion. Et il est à remarquer à ce propos que dans toute l'Église de Russie on ne baptise pas d'une autre manière que par ablution. Voir l'*Univers*, 8 février 1852.

protestant, et l'on n'a pu rien leur répondre de solide et de concluant jusqu'à ce qu'on eût recours bon gré mal gré à la tradition divine. Et pourtant quel est le lieu du monde où les protestants ne baptisent les enfants comme ils font les autres? De qui ont-ils appris à le faire, sinon de l'Église catholique, qui l'a reçu de la tradition? J'aurais la même chose à dire du ministre du baptême, qui peut être un simple laïque, homme ou femme, un hérétique ou même un infidèle; car sur tous ces points l'Écriture est absolument muette, et paraît même insinuer la doctrine contraire, puisqu'on n'y voit la faculté de baptiser conférée qu'aux seuls apôtres, et exercée sous leur autorité que par leurs seuls ministres sacrés. Il faut donc encore ici, pour justifier leur conduite, que les protestants recourent à la tradition, qui se conserve dans l'Église catholique.

Nous laissons de côté d'autres observations qu'on pourrait joindre à celles que nous venons de présenter sur le baptême, pour passer à la Cène, comme ils l'appellent, et que nous appelons, nous, l'Eucharistie, pour exprimer par ce mot nos sentiments de gratitude pour l'amour que nous témoigne Jésus-Christ dans cet admirable sacrement. Et ici reviennent les mêmes questions que nous avons faites au sujet du baptême.

Comment les protestants, en s'en tenant à la Bible *seule*, savent-ils avec quelles paroles on doit célébrer ce rite mystérieux? Ils ne le savent ni ne peuvent le savoir. Car Jésus-Christ a bien pu dire, en instituant

ce sacrement : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, sans qu'il suive de là que nous devions répéter en son nom les mêmes mots pour accomplir le rite sacré. La distance de lui à nous est immense. Ainsi, après avoir d'abord, comme le soutiennent de graves théologiens, changé par un acte intérieur de sa volonté le pain en son corps et le vin en son sang, il a pu affirmer, en en faisant la distribution à ses disciples, que ce qu'il leur donnait à manger était son corps, et que ce qu'il leur donnait à boire était son sang. Au lieu que l'homme n'ayant pas le même pouvoir, comment pourrait-il dire avec vérité, en consacrant les espèces : Ceci est mon corps, ceci est mon sang, et non pas plutôt : Ceci est le corps de Jésus-Christ, etc. ? En insistant sur la lettre matérielle du texte, on ne peut pas non plus conclure autre chose de cette injonction de notre Seigneur : *Faites ceci en mémoire de moi.* Jamais le divin Sauveur n'a prescrit de dire les paroles qu'il a employées lui-même, encore moins de les prononcer en son nom ; et, par conséquent, les protestants ne sauraient pas la manière de célébrer leur Cène, s'ils n'avaient pris les leçons de l'Église catholique, qui n'en connaît le rite légitime que par la tradition. Concluons donc que, sans la tradition, les protestants ignoreraient la manière, soit de procurer la grâce baptismale, soit de célébrer la Cène. Malgré cela, ils ne cessent de maudire la tradition et d'invectiver à tout propos contre elle. On dira que ce

ne sont pas là des choses nouvelles, mais qui leur ont été objectées mille fois par les catholiques : à quoi je réponds que c'est très vrai, mais que je trouve à propos de les leur objecter une fois de plus, parce que les protestants n'y ont pas encore satisfait, et que, s'ils ne l'ont pas fait, c'est qu'ils ne le peuvent en aucune façon. Ou bien, je les provoque à nous donner une réponse péremptoire, et s'ils nous la fournissent, ni moi ni les autres catholiques ne leur répéterons la même objection ; autrement, qu'ils s'attendent à se l'entendre redire encore bien des fois.

Que dirai-je de l'Écriture ou de la Bible, de cette Bible, la règle unique, la règle totale de foi, la base ou le fondement et le palladium du protestantisme ? S'ils n'invoquent la tradition, elle leur échappe des mains, sans qu'il leur reste aucun moyen de la retrouver. Mais, crainte de répéter ce que j'ai déjà dit, ou d'anticiper sur ce qu'il me reste à dire, je m'abstiendrai d'en parler ici. Pour résumer tout en peu de mots, j'affirme que du moment où la tradition vient à manquer, il ne reste de tout le christianisme rien de plus qu'un squelette, ou une vaine ombre. La religion chrétienne n'est tout entière, pour parler à la rigueur, qu'une tradition : le symbole, les sacrements, la liturgie, les rites, les formules sacrées, le sentiment religieux, tout repose sur la tradition ; de sorte qu'abolir la tradition, ce serait abolir la religion chrétienne. Sans la tradition, le christianisme serait pour nous ce qu'est le parsisme

et le bouddhisme, que nous ne connaissons que par le Zendavesta et par le Vedam. Voilà pourquoi tout ce que le protestantisme retient encore de christianisme positif, spéculatif et pratique, rend témoignage à la tradition, sans que lui-même en ait conscience.

Les protestants savent-ils donc ce que c'est que la tradition dans le sens catholique? Je réponds non, sans hésiter. Ils ont de la tradition, comme de tant d'autres articles qu'ils attaquent, une idée bizarre et extravagante, qui provoque le rire autant que la pitié. Le jugement que j'énonce ici, je le forme d'après les ouvrages mêmes qu'ils ont publiés pour combattre directement la tradition. Shuttleworth, docteur dans l'université d'Oxford, devenu depuis évêque anglican, nous servira d'exemple, avec son opuscule publié, il y a peu d'années, sous le titre : ***Plus de tradition, mais l'Écriture seule.*** Il suppose que les catholiques entendent par tradition certaines formules, certaines paroles mystérieuses qui, communiquées de vive voix par les apôtres mêmes, si l'on veut, à quelques disciples choisis, pour que ceux-ci les communiquassent à d'autres à leur tour, et ceux-là à d'autres, ont pu être à la fin consignées dans quelque écrit, dans quelque livre, ou bien ont continué à se transmettre par la voie orale, jusqu'à ce qu'elles soient parvenues jusqu'à nous. Après s'être proposé cette notion, notre docteur se met à déclamer en ces termes : « Comment a pu se conserver pure et inaltérable cette tradition, tan-

dis que nous voyons qu'une nouvelle, avant d'arriver de Londres à Oxford, en passant de bouche en bouche, se trouve tellement altérée, tellement défigurée, qu'on a peine à en reconnaître les traits primitifs? Les faits mêmes historiques, au bout de quelques générations, après avoir été traités successivement par plusieurs historiens, n'ont plus le même caractère que celui qu'ils avaient dans leur première origine. Combien donc ont dû subir plus de changements les prétendues traditions des catholiques à travers tant de siècles! Comment pourrait-on supposer que la divine sagesse aurait voulu livrer à un aussi frêle moyen les vérités qui devaient être l'objet de la croyance de tous les temps? Il faut avouer que les catholiques se montrent bien stupides pour dévorer de pareilles absurdités. Encore le mal serait-il moindre si ces traditions n'avaient pas d'autre inconvénient; mais, ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que dans le moyen-âge, dans ces siècles d'ignorance et de ténèbres, on a élevé peu à peu, sous l'égide de ces traditions, ce monstrueux système compris sous le nom de *papisme* ou de *romanisme*, qui renferme dans son idée tout cet amas d'erreurs, d'abus, d'usurpations et de tyrannies, qui a fait disparaître la pureté native du christianisme. Ce ne fut qu'en débarrassant la religion chrétienne de ce lourd fardeau que la Réforme put lui rendre sa divine beauté, dont notre chère Église d'Angleterre en particulier fait à

si bon droit son bonheur et sa gloire » (1). Ensuite, pour aider les catholiques à sortir de leur stupide égarement, notre auteur s'étudie à rassembler les passages des Pères qui paraissent contraires aux traditions, tout en professant publiquement qu'on ne doit pas admettre autre chose que ce qui se trouve dans l'Écriture sainte, notre guide sûr.

William Palmer, autre docteur et professeur dans la même université d'Oxford, nous vient en aide à son tour, et renforce l'argument *à priori* et *à posteriori*, dans son *Traité de l'Église*, publié en deux volumes ces dernières années, en démontrant premièrement qu'il est impossible de supposer que le Saint-Esprit, en dictant ses oracles aux écrivains sacrés, ait voulu, par un dessein arrêté, que, de toutes les vérités nécessaires à croire, les unes fussent déposées dans le texte sacré, les autres ne fussent transmises que de vive voix, en sorte que l'Écriture eût besoin d'un *supplément;* que, tandis qu'on y trouve consignées des choses de nulle importance, des détails de nul intérêt, tels que la chevelure des femmes, le baiser de paix, le manteau et les papiers de saint Paul, on y cherchât vainement les vérités nécessaires à croire. Il faudrait supposer une imprévoyance telle, qu'elle ne se trouve dans aucun sage législateur humain, et comme serait celle de celui qui, ayant un

(1) Ouvr. cité, *Not Tradition but Scripture*, p. 34-40.

code à composer pour le gouvernement de son peuple, au lieu d'y mettre toutes les lois qui devraient servir de règle à la vie civile, se contenterait de n'y en faire entrer qu'une partie, en abandonnant le reste à la tradition orale, c'est-à-dire à l'altération qui en résulterait immanquablement. Comment supposer l'ouvrage de Dieu tellement imparfait, qu'il ait besoin d'une partie supplémentaire? Enfin, faisant étalage d'érudition, Palmer extrait des objections des auteurs catholiques une longue suite de passages des Pères à l'appui de sa thèse; il se fâche et se met en colère contre les catholiques de ce qu'ils ont le courage d'affirmer que les protestants ne peuvent justifier sans la tradition le canon et la divinité des Écritures, tandis que les apologistes catholiques eux-mêmes s'unissent aux protestants pour démontrer contre les incrédules la divinité de l'Écriture sainte (1).

(1) Palmer, ouvr. cité, vol. II, cart. 3, cap. I, *Perfection de l'Écriture*, p. 3 et suiv., où il essaie de défendre le sixième des XXXIX articles approuvé par les synodes anglicans de 1562 et 1571, et conçu en ces termes : « La sainte Écriture contient toutes les choses nécessaires au salut; et par conséquent ce qui ne s'y trouve pas, ou qui ne peut être prouvé par elle, ne doit être imposé à personne comme article de foi, ou comme nécessaire pour pouvoir être sauvé. » Ce principe mis en avant, Palmer observe ensuite que cet article contient deux assertions : la première, que l'Écriture *contient toutes les choses nécessaires au salut*, ou qui doivent être crues comme *articles de foi*, en un mot tout ce que Dieu a *révélé* concernant la *foi* et la *morale*; la seconde, que ce qui se *prouve* par l'Écriture *peut être arti-*

Tel est le tableau abrégé des principales difficultés qu'élèvent les docteurs d'Oxford contre la tradition, admise par les catholiques au même rang que l'Écriture comme règle partielle de foi. J'ai voulu les prendre de préférence dans les deux auteurs anglicans que j'ai nommés, et parce qu'ils sont les plus récents de ceux des protestants qui ont combattu la tradition, et parce qu'en eux se personnifient leurs devanciers, dont ils les ont empruntées en leur donnant l'éclat du style.

A ces déclamations plus propres à faire rire qu'à faire peur, les catholiques répondent que les docteurs d'Oxford ont combattu un spectre, une chimère, un fantôme, et non la vraie tradition telle que l'admet l'Église catholique. Non, la tradition n'est pas entendue par les catholiques dans un sens aussi mesquin et aussi étroit que se le figurent les protestants, comme si ce n'était qu'une formule, une sentence, une parole, ou un recueil de maximes transmises d'une personne à l'autre. Que sera donc la tradition? Elle n'est rien de moins que l'enseignement oral tout entier que les apôtres ont reçu des lèvres mêmes du divin Sauveur, et cet autre enseignement intérieur qui leur a été suggéré et inspiré par le Saint-Esprit.

cle de foi aussi bien que ce qui s'y *lit en termes explicites*. Puis il s'attache à prouver péniblement cette double assertion dans deux chapitres distincts, où se trouvent les preuves que je viens de rapporter.

Enseignement qui consiste non dans de pures formules, dans de simples paroles, mais dans la vérité et dans les choses mêmes. Enseignement qui s'incorpora, pour ainsi dire, à l'Église naissante, la pénétra aussitôt, la remplit tout entière, et, depuis cette époque, n'a pas cessé de vivre en elle, de s'y conserver et de s'y propager dans toute la suite des siècles, comme il s'y propagera et s'y conservera jusqu'à la fin du monde. Enseignement qui avait atteint sa plénitude et sa perfection avant même que fussent écrits les livres de la nouvelle alliance, et qui par conséquent contenait déjà toutes les vérités qui depuis ont été en grande partie consignées dans les livres saints, mais vérités qui, bien loin de n'être qu'une lettre morte gravée sur un papier muet, ont toujours été des vérités vivantes ou vivifiées par la foi, par l'instruction, par la vie pratique et par l'esprit intérieur du corps entier de l'Église. Enseignement qui n'a rien perdu de son autorité divine ni de son efficacité, comme de sa qualité et de sa dignité de règle, quand une partie en a été rédigée par écrit de manière à former peu à peu le canon du Nouveau Testament, dont les livres, incontestablement postérieurs à cet enseignement traditionnel, n'ont jamais offert, quoi qu'on en dise, qu'une partie de la parole de Dieu. Je dis *qu'une partie de cette parole :* car personne ne s'avisera de dire que tout l'enseignement oral ait été consigné dans le premier Évangile composé par saint Mathieu,

puisque nous trouvons dans saint Marc plusieurs choses omises par ce premier. Nous aurions la même chose à dire de l'Évangile de saint Luc par rapport aux deux Évangiles antérieurs, la même chose à dire en sens inverse des diverses épîtres des apôtres, y compris l'Apocalypse, par rapport à l'Évangile composé par saint Jean, le dernier dans l'ordre des dates de tous les livres du Nouveau Testament, et où se trouvent beaucoup de choses omises dans tous les autres. Et qu'on ne dise pas pour cela que tout ce qui restait de l'enseignement oral ait été renfermé dans ce dernier Évangile; car non-seulement aucun document ne le prouve, mais, de plus, nous trouvons dans ce livre même une protestation du contraire, puisque l'Évangéliste y déclare en termes exprès que Jésus a fait bien d'autres choses qui ne sont point écrites dans ce livre (1); et ce qui a pu se dire de ce qu'a fait Jésus-Christ doit, pour la même raison, s'affirmer de ce qu'il a enseigné. Et d'ailleurs, croyons-nous que si l'apôtre saint Paul, pour ne pas parler des autres, avait écrit quelque nouvelle épître après celles que nous avons de lui, il n'y aurait pas inséré d'autres documents que ceux qu'on lisait déjà dans les précédentes; ou que, si saint Jean eût écrit quelque autre livre après son Évangile, il n'y eût pas fait entrer des choses omises dans tous les livres

(1) Joan. xx, 30; xxi, 35.

composés antérieurement? Qui oserait l'affirmer?

Ainsi se trouve renversé d'un coup le système protestant relativement à la tradition catholique, que ses auteurs méconnaissent et dénaturent au point de l'appeler par mépris la *partie supplémentaire*, la *règle collatérale*, le *supplément auxiliaire* de l'Écriture; tandis qu'au contraire c'est l'Écriture qui, à la rigueur, devrait être considérée comme le supplément auxiliaire de la tradition. Dieu, en effet, a voulu et réglé, dans son infinie sagesse, qu'entre l'enseignement oral et traditionnel, nous eussions pour notre soutien, pour notre consolation et notre aliment spirituel, des livres écrits sous sa dictée, et dont non-seulement le fond pût lui être revendiqué, mais même la forme extérieure, l'écorce, l'enveloppe enfin, de manière que tout y fût de lui. Par là, il nous a apprêté, comme disent les Pères, un festin somptueux, où nous pussions prendre place toutes les fois que nous en aurions la volonté, pour y recevoir une nourriture adaptée à nos besoins et aux vicissitudes de la vie présente. Mais, en agissant ainsi, Dieu n'a pas prétendu vouloir rien ôter à l'instruction orale dont il est aussi l'auteur, et bien moins encore faire de l'Écriture notre unique règle de foi. C'est là un rêve des protestants, une conjecture faite au hasard sans connaissance de cause, sans fondement biblique ou traditionnel, et même en pleine contradiction avec ce qu'on y trouve.

Par là aussi nous voyons pourquoi Dieu, qui a inspiré et dicté les Écritures, et qui en est par conséquent le principal auteur, n'a pas voulu qu'elles continssent toutes les vérités révélées de lui et chacune de ces vérités : c'est qu'il y avait pourvu par l'enseignement oral adressé à son Église, pour que tous les fidèles demeurassent dans une humble dépendance par rapport à cette dernière, et que, sous prétexte de trouver dans l'Écriture toutes les vérités qu'ils étaient obligés de croire, ils n'eussent pas la folle et orgueilleuse prétention de ne vouloir plus dépendre d'elle en ce qui concerne la foi, et de vouloir au contraire, enflés qu'ils seraient de leur prétendu savoir, se faire eux-mêmes les maîtres et les docteurs de leur mère. Car, comme nous l'avons d'avance démontré, tout le système catholique, ou chrétien proprement dit, est un système de subordination, de dépendance et d'humilité par là même.

On voit de plus ce qu'il faut penser de la comparaison d'un législateur qui, s'il est habile, n'omet dans son code aucune de ses lois : c'est que, pour mettre à part plusieurs autres considérations, Dieu n'a pas entendu faire de l'Écriture un code qui fût l'unique organe de ses volontés, comme l'entendent de leur côté les législateurs terrestres. On voit de plus pourquoi nous trouvons dans l'Écriture des choses qui, à la première vue, présentent peu d'intérêt, tandis que les vérités qui constituent le dépôt

même de la foi y manquent en partie : c'est que ces mêmes détails, qui peuvent renfermer des instructions morales ou servir à l'histoire, auraient été certainement perdus s'ils n'avaient été insérés dans les livres saints ; au lieu que, pour les vérités qui intéressent la foi, Dieu y avait déjà pourvu par l'enseignement oral et traditionnel. On voit enfin que, bien que les Écritures ne contiennent pas en particulier toutes les vérités de foi, on ne doit pas pour cela les appeler imparfaites, puisque, si cette raison pouvait avoir quelque force, il faudrait appeler de même imparfait chacun des livres sacrés, qui n'étaient composés qu'à mesure et attendaient ainsi toujours leur *supplément*, comme ne contenant pas encore toutes les vérités que les livres subséquents devaient recueillir. Il faut plutôt y reconnaître à la fois une perfection absolue et une imperfection simplement relative. Chaque livre de l'Écriture, pris à part, a sa perfection absolue, parce qu'il ne lui manque rien de ce qu'il doit contenir, quoiqu'il soit imparfait par rapport au corps entier des livres saints, puisqu'il ne contient pas seul tout ce qui se trouve dans le reste. Et de même la Bible entière est parfaite, absolument parlant, en ce qu'elle renferme tout ce que Dieu a voulu qui y fût renfermé, et elle est imparfaite par rapport à la tradition, en ce qu'elle ne contient pas, malgré cela, tout ce que la tradition contient.

Et par là encore est levée une autre équivoque qui

fait illusion à nos docteurs d'Oxford. Il est aisé de voir par ce que nous venons de dire combien est misérable et ridicule le parallèle établi entre la tradition divine, prise dans son sens catholique, comme nous l'avons expliqué, et des nouvelles portées de bouche en bouche de Londres à Oxford, et qui s'altèrent et se dénaturent en chemin par les commentaires que chacun y ajoute. Comme on voit aussi ce qu'il faut penser de cet horrible monstre qui s'appelle papisme ou romanisme, auquel la tradition, dans les ténèbres du moyen-âge, a donné naissance, et des mérites signalés qu'ont acquis par leur travail de réforme Henri VIII et *la bonne Beth* auprès de l'Église d'Angleterre (1), si l'on ne veut encore faire part des mêmes mérites à ce parlement qui a sanctionné la forme nouvelle et le symbole de cette Église réformée en la rendant *légale* (2). Ce qui fait voir clairement

(1) Expression qui se lit dans William Cobbett, *Hist. de la Réf.*

(2) Le Dr Newman, qui connaît bien à fond l'Église anglicane, puisqu'il en était un des membres les plus illustres, nous donne dans sa sixième Conférence, p. 198-199 (traduction de J. Gondon) une idée nette de cette Église, dont il parle de la manière suivante : « On n'aperçoit en elle (l'Église anglicane) qu'un établissement de l'État, un département du gouvernement, une fonction publique, une administration sans substance, une agrégation de fonctionnaires dépendants du pouvoir civil et payés par l'État. Elle n'a ni unité, ni personnalité, et, par suite de ce défaut, elle a perdu la puissance d'exciter des sentiments d'aucune espèce... Cette prétendue Église n'est qu'un des rouages du gouvernement, ou un des modes d'administration

en quelles méprises on est sujet à tomber, quand on ignore la chose même dont on parle.

Reprenant maintenant tout de nouveau le fil interrompu de notre raisonnement, par rapport à l'idée véritable et légitime de la tradition prise au sens catholique, nous disons qu'à peine l'enseignement oral des vérités chrétiennes eut été communiqué à l'Église formée par la prédication des apôtres, qu'il lui fut incorporé et comme incarné ; de manière que la tradition devint une seule et même chose avec l'enseignement toujours vivant de l'Église elle-même. L'Église à son tour s'infiltra cet enseignement divin, se l'incorpora et l'incarna dans tous ses actes, je veux dire, dans l'administration des sacrements, dans ses prières, dans ses liturgies, dans son culte, dans ses catéchèses, dans ses rites, dans ses fêtes, dans ses conciles, dans ses formules ; il pénétra dans les écrits des Pères, dans les actes des martyrs, dans les peintures, dans les sculptures, dans les pierres mêmes sépulcrales, dans les inscriptions, dans l'histoire : en un mot, la vie intérieure et extérieure de l'Église même n'est devenue qu'une continuation et une manifestation de la tradition. Ainsi, la tradition n'a jamais péri, et elle ne pourra périr jamais, pas plus que n'a pu ou

civile; elle n'est responsable de rien; elle ne peut mériter ni blâme ni éloge; les sentiments qu'elle excite, quels qu'ils soient, doivent être attribués au pouvoir suprême qu'elle représente, et dont la volonté est sa loi et sa vie. »

que ne pourra périr l'Église, dont elle est comme la pensée intime, l'âme qui l'inspire et lui donne la vie (1). Et non-seulement elle ne pourra périr; mais elle ne pourra même jamais s'obscurcir ou se confondre avec les fausses traditions, parce que, comme elle circule dans tant de canaux, dans tant de veines, il est impossible qu'elle éprouve jamais aucun changement; ou, si elle venait à s'altérer ou à se corrompre par quelqu'une de ces veines, bientôt toutes les autres restées saines empêcheraient par leur influence cette altération ou cette corruption d'avoir des suites funestes.

Joignez à cela l'infaillibilité promise, comme nous l'avons prouvé (2), à l'Église de Jésus-Christ, et cette

(1) Voir, dans l'ouvrage latin de l'auteur intitulé : *Prælectiones theologicæ,* le traité *De Locis theologicis*, pars II, sect. II; *De Traditione,* cap. II; *De mediis generalibus quibus transmissa est primitiva dogmatica Traditio;* et cap. III, *De mediis singularibus,* où ce que nous ne faisons que toucher ici se trouve développé en détail.

Voir aussi MŒHLER, *Symbolique,* t. II, § 38 (1re édition), où cet auteur traite parfaitement le sujet de la tradition subjective, qui constitue le caractère particulier d'une nation, et l'empêche de se confondre avec les autres. Il applique ce principe à l'Eglise catholique et aux sectes séparées d'elle; puis il ajoute : « Ce sentiment commun, cette conscience de l'Eglise « est la tradition dans le sens subjectif du mot. Qu'est-ce donc « que la tradition considérée sous ce point de vue? C'est le « sens chrétien existant dans l'Eglise, et transmis par l'Eglise. »

(2) L'auteur a traité au long ce sujet dans la dissertation qui

assistance même qui, de l'aveu des protestants, a été indispensable pour empêcher l'altération des saintes Écritures (1), comme de tout le reste des vérités chrétiennes, qui de leur nature sont bien plus sujettes à être altérées que la tradition prise dans le sens que nous avons exposé. Eh quoi ! Dieu aura pu veiller à la conservation et à l'intégrité de la Bible, de manière à ce qu'elle ne subît aucun changement qui en altérât le fond, et il n'aura pas su ou pu veiller sur sa tradition, de manière à l'empêcher de se corrompre, et de tomber dans cet état de décomposition cadavéreuse que lui supposent aujourd'hui nos adversaires ? Le penser, ce serait pécher contre la foi, et c'est ce que reconnaît Palmer lui-même (2). Dieu aura

a pour titre : *Della Denominazione che la Chiesa catholica dà alle communioni da lei divise di eretiche e di scismatiche*, Bologne, 1851, Naples, 1851, part. I et II, avec l'appendice.

(1) Plusieurs protestants, comme Scrivenerus, Jewel, Thorndyke, Collier, Samuel Parker, Bramwall, Dodwell, Waterland, Beveridge, Jarvis, Bull et d'autres, ont reconnu les traditions primitives, et s'en sont servis avec avantage ; et beaucoup d'entre eux avouent que l'assistance de Dieu n'a pas été moins nécessaire pour conserver l'Ecriture que pour conserver la tradition.

(2) Ouvr. et pass. cités, p. 20. Voici ses paroles : « Il ne semble pas contraire à la nature de la tradition que *quelques vérités révélées* se transmettent par son moyen *à l'aide de la grâce divine*. Car si nous insistons sur l'incertitude de la tradition *en général*, cela peut avoir des conséquences très sérieuses, attendu que l'authenticité et l'intégrité des livres de

su maintenir dans son intégrité l'Écriture, règle éloignée et partielle de notre foi, et il n'aura pas su ou pu y maintenir cette autre règle qui est la tradition? Il aura pu réussir dans le premier cas, et il ne l'aura pas pu dans le second? Je le répète, ce serait pécher contre la foi que de le penser.

Joignez à toutes ces considérations la vitalité de l'Église tenue sans cesse en haleine par toutes les hérésies, contre lesquelles il lui a fallu soutenir de rudes combats, des luttes terribles, et qui l'ont obligée à relire ses documents et à repasser ses titres qu'elles cherchaient à lui disputer. Joignez de plus l'enseignement journalier qu'elle distribue pacifiquement à ses enfants, et contre lequel n'a jamais manqué de s'élever chaque hérésie partielle, qui, si on le remarque bien, a toujours été une attaque contre quelque partie de cet enseignement.

De là vient que l'Église dans ses conciles n'a pas eu bien de la peine à démêler l'erreur et à la condamner :

l'Ecriture reposent à un assez haut degré sur le témoignage de la tradition primitive. C'est ce qui est affirmé par Hooker, Whitaker, Lardner, Paley, etc., etc. (tous auteurs anglicans). Mais si la tradition peut absolument suffire pour transmettre un *Credo* de peu d'articles..., il ne s'ensuit nullement qu'elle serait suffisante pour transmettre une révélation aussi étendue que la révélation chrétienne. » De sorte que Dieu, *avec l'aide de sa grâce*, n'aurait pu conserver que *quelques vérités révélées*, mais non *toutes* ces vérités. N'est-ce pas là raisonner à rebours?

elle n'avait pour cela qu'à consulter son enseignement du jour, sûre qu'il était le même que celui de la veille, transvasé pour ainsi dire dans l'âme de ses enfants. De là vient encore que les hérétiques eux-mêmes servent malgré eux à constater clairement quelle était la croyance de l'Église, ou quelles étaient les vérités qu'elle admettait à l'époque où ils se sont élevés pour les combattre; et plus les sectes sont d'ancienne date, plus est précieux le témoignage qu'elles leur rendent même en les niant. De là le parti que savent en tirer les catholiques dans leur polémique contre les hérétiques, en confondant les nouveaux par les anciens, en se servant de leurs ennemis mêmes pour combattre d'autres ennemis. De là, enfin, l'argument invincible et irréfutable qu'opposent les catholiques aux protestants, à qui ils prouvent ainsi l'identité de la doctrine actuelle de l'Église catholique avec celle des siècles passés. En effet, les protestants ne faisant autre chose par leurs symboliques positives et négatives que renouveler les erreurs des hérétiques qui les ont précédés, il s'ensuit que la doctrine de l'Église actuelle n'est pas autre que n'était celle de l'Église des temps précédents. On prouve ainsi que l'altération ou le changement de la foi et de la doctrine n'est pas du côté de l'Église, comme le veulent nos docteurs d'Oxford, mais tout simplement du côté du protestantisme, et par là même de l'Église anglicane dont ils font partie.

N'avons-nous pas après cela raison de reprocher aux protestants leur crasse ignorance par rapport à l'idée qu'ils se forment de la manière dont nous entendons la tradition ? Mais tout ne se borne pas là : leur ignorance se trahit encore en ce qu'ils confondent l'objet de la tradition, savoir les vérités transmises, avec les moyens par lesquels ces vérités parviennent jusqu'à nous. Ce n'est que dans un sens large et figuré que l'on peut appeler *tradition* ces moyens, de même que ce n'est que dans un sens large qu'on appelle *testament* l'acte notarié où sont consignées les dernières volontés de quelqu'un, puisque, à parler à la rigueur, le testament de cette personne, ce sont ses dernières volontés mêmes. Ainsi, la tradition ne consiste ni dans les Pères, ni dans les conciles, ni dans les liturgies, ni dans d'autres documents semblables ; mais les Pères et le reste que nous venons de dire ne sont que les instruments, que les canaux, que les moyens enfin, par lesquels nous parvient ou nous est connue la tradition, c'est-à-dire les vérités de foi admises et professées de tout temps par l'Église. A l'aide de ces notions ainsi rectifiées, on voit plus clairement et on se convainc davantage que la tradition n'est autre chose au fond que l'enseignement de l'Église même, ou les vérités qu'elle enseigne.

De là on doit inférer que, lorsque les Pères opposaient aux innovations des hérétiques l'enseignement actuel et la doctrine actuelle de l'Église, ils ne leur

opposaient ni plus ni moins que la tradition, et par là ils rendaient un témoignage solennel à la tradition même : observation qui s'applique également aux autres moyens de tradition que nous venons de rappeler. Mais nous avons nommé les Pères de préférence, pour faire voir avec quelle connaissance de cause les docteurs d'Oxford nous ont objecté quelques-uns de leurs témoignages détachés par-ci par-là contre la tradition de l'Église catholique : témoignages qui prouvent simplement que les Pères ont rejeté certains écrits apocryphes, ou certaines traditions secrètes vantées par les gnostiques ; ou que, pour tenir compte des dispositions de leurs adversaires, ils se contentaient quelquefois de leur opposer les Écritures sans avoir besoin de faire recours à d'autres preuves ; ou qu'ils avaient quelque autre fin particulière en vue; outre qu'il y a de ces passages des Pères que les docteurs d'Oxford nous objectent sans ombre de raison, ou par pure mauvaise foi (1).

Le véritable sentiment des Pères par rapport à la tradition doit se conclure de l'ensemble de leur doctrine, de la méthode qu'ils ont suivie pour combattre les novateurs de tous les temps, du système entier de leurs écrits et de leur conduite même, et non de quelques termes ambigus pris çà et là et détachés du

(1) Ces passages se trouvent discutés dans les *Prælectiones theolog.* de l'auteur, *loc, cit.*

contexte à dessein, sans le détail des circonstances de lieu, de temps et d'objet qui les expliquent. Les présenter ainsi, ce serait les mettre sous un point de vue étroit, mesquin, sophistique. Mais portons dans cette étude des Pères des vues plus larges, des vues grandes, générales, nous verrons précisément sur ce sujet qu'ils sont unanimes à exalter l'autorité de l'Église, à opposer ses croyances, son enseignement public de leur temps, à toutes les assertions ou négations des hérétiques contemporains, et que c'est par cette méthode qu'ils ont constamment triomphé des hérésies. Or, qu'est-ce que cela, sinon proclamer le principe de la tradition, et la règle de foi fondée sur elle (1) ?

Les deux Pères de l'Église en effet qui ont les premiers proclamé la tradition en termes formels, et l'ont opposée comme un principe ferme et inébranlable à tous les hérétiques passés, présents et futurs, saint Irénée et Tertullien, qu'ont-ils fait valoir autre chose

(1) En effet, à l'époque où S. Irénée et Tertullien rappelaient avec tant de fermeté les hérétiques à la tradition de l'Église, les écrits des Pères étaient bien peu nombreux. En les rappelant à la tradition, c'était donc comme s'ils les eussent rappelés à l'enseignement de l'Église. A plus forte raison devrions-nous dire la même chose au sujet de saint Ignace cité par Eusèbe, l. III, c. XXXVI, et de saint Polycarpe (*ad Philipp.*, c. VII), qui en appellent tous les deux à la tradition en confirmation de leur doctrine. Ce point a été très bien traité par NEERCASSEL, BOSSUET, BERGIER et KLAPPEL.



contre les hérésies qu'ils avaient en vue, que la doctrine traditionnelle et le véritable enseignement de l'Église? Les cinq livres de saint Irénée ***Contre les hérésies***, et celui des ***Prescriptions*** de Tertullien contre les hérétiques, sont des monuments impérissables qui, de siècle en siècle, accableront les hérétiques de toutes sectes et leurs erreurs avec eux, et sans autres armes que celles de la tradition contenue dans l'enseignement de l'Église. Tertullien donne pour défi aux hérétiques de son temps, et dans leurs personnes aux hérétiques futurs, l'enseignement des Églises apostoliques, c'est-à-dire des Églises fondées par les apôtres, et de celles qui, quoique fondées depuis eux, étaient en communion avec les premières, et spécialement avec l'Église de Rome (1). Mais saint Irénée, dont ce livre des ***Prescriptions*** de Tertullien n'est en

(1) TERTULLIEN, dans son livre des *Prescriptions*, commence au chapitre XV à prouver sa première prescription contre les hérétiques, savoir, qu'ils ne sont pas recevables à nous opposer les Écritures. Il continue à traiter le même sujet jusqu'au chapitre XX, où il établit, pour seconde prescription, qu'on doit s'en tenir à la foi qui a été enseignée par Jésus-Christ à ses apôtres, et par eux aux Églises qu'ils ont fondées, et qui se maintient par le moyen de la tradition. Voici ses paroles : *Dehinc in orbem profecti (apostoli) eamdem doctrinam ejusdem fidei nationibus promulgaverunt, et proindè Ecclesias apud unamquamque civitatem condiderunt, à quibus traducem fidei et semina doctrinæ cæteræ exinde Ecclesiæ mutuatæ sunt, et quotidiè mutuantur ut Ecclesiæ fiant.* Dans les chapitres qui viennent après, il développe admirablement cette doctrine.

son entier que la pensée originaire pleinement développée, exprime la même idée encore plus clairement, en présentant l'Église de Rome comme l'organe principal, et comme le centre conservateur de l'unité et de l'enseignement ecclésiastique et traditionnel; il fait voir l'indispensable nécessité pour tous les fidèles du monde de s'en tenir à sa doctrine et à sa communion, sous peine de ne plus faire partie de l'Église de Jésus-Christ (1). C'est vainement que Grabe, Fell et tous les autres ennemis de l'Église romaine et de l'enseignement traditionnel, jusqu'à Shuttleworth, ont tenté d'éluder la force de ce témoignage par mille arguties et mille subtilités, et disons-le aussi, par des interprétations ridicules et forcées (2).

Tenons donc pour certain que l'enseignement journalier et toujours vivant de l'Église est une même chose avec la tradition prise dans son sens formel, pour les vérités enseignées de vive voix par les apôtres, même avant qu'il y eût un seul livre écrit de tout le Nouveau Testament. Tenons pour certain que la tradition s'est propagée d'âge en âge avec l'Église elle-même. Tenons pour certain que la tradition ne doit pas être confondue avec les moyens ou

(1) Lib. III, *cont. hæres.*, c. III.

(2) Voir MASSUET, Diss. prælim. III, *De doctrina sancti Irenæi*. Mais nous en parlerons plus au long dans la suite.

les instruments qui ont aidé à sa propagation et qui aident encore à la connaître pour les temps passés où était en vigueur cette tradition même. Tenons pour certain que détruire la tradition, ce serait détruire le vrai christianisme. Tenons pour certain enfin que les docteurs d'Oxford, ainsi que leurs adhérents, n'ont pas connu ni voulu connaître la tradition, qu'ils attaquaient et repoussaient.

Pour en venir maintenant à l'application, il est aisé de prouver que la règle de foi de l'Église catholique est celle qui s'appuie sur toute la parole révélée de Dieu, c'est-à-dire tant sur sa parole écrite que sur sa parole traditionnelle. En effet, si la véritable règle de foi doit comprendre toutes les vérités que Dieu nous a révélées et qu'il nous propose à croire, il est évident que si ces vérités ne se trouvent pas toutes renfermées dans la sainte Bible, elles doivent nécessairement se retrouver dans la tradition divine, c'est-à-dire faire partie de cet enseignement qui s'est transmis de bouche en bouche, et que nous appelons oral ou acromatique : enseignement qui dès son origine avait reçu toute sa perfection; enseignement antérieur aux livres saints, et qui suffit à lui seul pour former l'Église et la diriger pendant plusieurs années. Pour prouver que cela n'est pas, les protestants auraient besoin de démontrer que toutes les vérités déjà contenues dans ce saint dépôt, et dans l'enseignement oral commencé avec les apôtres et

continué depuis leur mort, ont été consignées par écrit. Or, c'est ce que, avec leur système et leur règle, les protestants ne démontreront jamais, et ne pourront jamais démontrer. Pour y parvenir, il leur faudrait avoir à produire quelque texte clair et décisif qui en fît la déclaration expresse, puisqu'ils veulent avoir pour unique règle la Bible *seule* et *toute* la Bible; mais c'est bien vainement qu'ils chercheraient dans *toute* la Bible un pareil texte : donc les protestants ne démontrent pas et sont dans l'impuissance de démontrer que toutes les vérités révélées de Dieu soient renfermées dans l'Écriture, ou qu'on y trouve enregistrées toutes les vérités sans exception que les apôtres ont enseignées de vive voix à l'Église indépendamment des livres saints.

Je pourrais ajouter que, supposé même, quoiqu'il n'en soit rien, que les protestants pussent produire un texte semblable, ils n'auraient pas pour cela gagné leur cause, puisqu'un nouveau texte leur deviendrait alors nécessaire pour les assurer que celui qu'ils produiraient ferait partie authentique de l'Écriture sainte, et ainsi de suite jusqu'à l'infini. Mais si les protestants ne peuvent alléguer aucun texte qui affirme ce qu'ils voudraient, les catholiques au contraire leur en opposent plus d'un où il est dit ouvertement que l'Écriture ne contient pas tout l'enseignement oral. C'ést un passage fameux que celui où l'apôtre recommande aux fidèles de Thessalonique



de tenir aux traditions qu'ils avaient reçues de lui, tant de vive voix que par écrit (1). On a observé avec justesse sur ce passage que non-seulement l'apôtre distingue la tradition orale de la tradition écrite, mais que de plus il attribue à l'une et à l'autre la même autorité, la même valeur. C'est un texte connu que celui où le même apôtre recommandait à Timothée de garder le *dépôt* qu'il lui avait confié (2) ; et il est hors de doute que l'apôtre en parlant ainsi ne faisait pas allusion à la Bible, qui n'était pas même achevée à cette époque, mais seulement à la doctrine qu'il lui avait enseignée, en l'avertissant, immédiatement après les paroles que nous venons de citer, que quelques-uns s'étaient éloignés de lui, et entre autres Phigelle et Hermogènes; et immédiatement avant, il lui avait recommandé de prendre pour modèle les saines instructions qu'il avait reçues de lui par la foi. Ce sont des passages connus que ceux des épîtres de saint Jean où cet apôtre déclarait ne vouloir pas confier au papier quelques-unes de ses instructions, qu'il se réservait de donner de vive voix (3).

Qu'on ne dise pas qu'au moins se trouvent dans la Bible les vérités nécessaires; car ce serait encore là

(2) II *Thess.* II, 14.

(1) II *Tim.* I, 14.

(I) II *Joan*. XII ; III *Joan.* XIII.

une allégation que les protestants ne sauraient justifier avec leur règle bornée à la *seule* Bible, puisque la Bible n'en parle pas. Et puis, ce ne serait après tout qu'une misérable équivoque, puisque, si l'on entendait par ces vérités nécessaires à connaître et à croire celles-là seulement qui sont indispensables au salut, et qu'on ne saurait ignorer sans se rendre coupable, on pourrait alors faire disparaître de la symbolique protestante bien des vérités qui effectivement peuvent être ignorées sans préjudice du salut, et que pour cette raison on n'est pas obligé de croire explicitement. Que si par ces vérités nécessaires à savoir et à croire on entend toutes celles qu'il a plu à Dieu de nous révéler et de nous proposer à croire lorsqu'elles viennent à notre connaissance, il n'y a pas un seul article dans toute la révélation qu'il ne soit nécessaire de croire dans ce dernier sens.

Si donc les vérités révélées ne sont pas toutes renfermées dans la Bible seule, mais se trouvent aussi dans la tradition; si de plus toutes les vérités sont contenues dans la tradition, et qu'il n'y en ait qu'une partie qui soit contenue dans la Bible, il est évident que la véritable règle de foi est celle qui s'appuie en même temps sur l'Écriture et sur la tradition; et telle est, à l'exclusion de toutes les autres, la règle de l'Église catholique, fondée sur toute la parole de Dieu, écrite et traditionnelle. J'ai dit : *la règle de*

l'Église catholique à l'exclusion de toutes les autres, parce qu'il n'y a que cette Église qui puisse avoir une pareille règle, étant la seule qui n'ait pas souffert d'interruption dans sa durée, ni par conséquent dans son enseignement, par la chaîne continue qu'elle offre de ses pasteurs depuis les apôtres dans tout le cours des âges : avantage que ne saurait avoir toute autre communion séparée d'elle, puisqu'il n'en est aucune dont on ne puisse fixer le commencement et indiquer l'origine. Et voilà le motif de cette aversion vraiment *native* que toutes les sectes ont pour la tradition. Il n'y en pas une qui ne l'abhorre, parce que chacune d'elles sait et sent qu'elle en est privée, comme ces filets d'eau qui, coupés et séparés de la source, se changent en eau putride et boueuse, sans plus recevoir l'eau vive qui continue à couler dans son lit principal (1).

(1) Déjà saint Irénée reprochait aux gnostiques l'horreur qu'ils avaient de la tradition, ou de la doctrine propagée dans toutes les Églises apostoliques. Nous retrouvons le même sentiment anti-traditionnel dans les ariens. Saint Basile écrivait d'eux, dans son livre *De Spiritu Sancto*, c. X : *Id quod impugnatur fides est, isque scopus est communis omnibus adversariis et sanæ doctrinæ inimicis, ut soliditatem fidei in Christum concutiant*, APOSTOLICAM TRADITIONEM SOLO ÆQUANDAM ABOLENDO. Saint Augustin, *Cont. Maximin.*, l. II, c. XXVII, fait parler ainsi l'arien Maximin : *Si quid de divinis protuleris quod commune est cum omnibus necesse est ut audiamus. Hæ verò voces, quæ extrà Scripturam sunt, nullo casu à nobis*

Après cela, les protestants n'excitent-ils pas la pitié, lorsqu'ils demandent de chacun de nos articles de croyance qu'on le leur montre clairement contenu dans la Bible, et qu'à moins de l'y trouver écrit en toutes lettres, ils l'effacent du symbole comme si ce n'était qu'une invention humaine, tandis qu'au contraire ils devraient eux-mêmes prouver la Bible par la tradition? Plus on examine le protestantisme, plus on s'en démontre à soi-même la nullité, la témérité, l'exravagance, et tout l'amas des contradictions qu'il renferme. On acquiert alors la preuve que l'hérésie est un cadavre que la science qui en fait l'autopsie chercherait vainement à galvaniser; le scalpel n'y rencontre partout que lésion, que désorganisation, que principe de mort. Tenez pour sûr que, s'il n'y avait un intérêt terrestre pour la soutenir au moins matériellement, et des passions pour l'alimenter de nouveau, depuis longtemps il en serait disparu jusqu'à la trace. On acquiert l'expérience qu'autre chose est la science, et autre chose la foi,

suscipiuntur. Prætereà, cum ipse Dominus moneat nos, et dicat : Sine causâ colunt me, docentes mandata et præcepta hominum. N'est-ce pas là aussi le langage des protestants? Le même saint docteur rapporte de Pélage (*De naturâ et gratiâ*, c. XXXIX) qu'il disait : *Credamus igitur quod legimus, et quod non legimus, nefas credamus adstruere.* On peut voir d'autres passages semblables cités dans Mœhler (*Symbolique*, t. II, p. 50).

puisqu'on ne peut nier qu'il n'y ait eu et qu'il n'y ait encore aujourd'hui dans les diverses communions protestantes des hommes distingués pour la doctrine sous tous les rapports, et qui pourtant n'ont pas découvert jusqu'ici ce qu'en toute autre matière ils apercevraient au premier coup d'œil, en s'étonnant même qu'il puisse venir à l'esprit d'hommes raisonnables un système si monstrueux et si incohérent. Tant il est vrai que, si la science peut s'acquérir par le travail de l'homme, la foi est un don tout gratuit que Dieu n'accorde qu'aux humbles, et aux humbles qui le demandent par la prière.

Au surplus, la règle de foi catholique ayant été pratiquée dans tous les siècles, c'est-à-dire depuis les apôtres jusqu'à nous, ainsi que nous l'avons démontré invinciblement, il suit de là, conformément à ce que nous avons entrepris de prouver, que c'est la seule règle qui ait pour fondement et pour objet toute la parole révélée de Dieu. La règle protestante ayant été au contraire constamment rejetée par toute l'antiquité ecclésiastique, comme souverainement favorable à l'hérésie, comme le manteau dont aiment à se couvrir tous les novateurs qui ont jamais existé pour détruire la vraie foi à l'aide d'un masque hypocrite, comme le bouclier dont s'est constamment armé l'orgueil pour combattre contre l'Église avec moins de danger, il suit de là pareillement qu'on ne peut en aucune manière la considérer comme venant de Dieu,

et qu'elle n'a plutôt jamais eu d'autre but que de démolir, s'il était possible, l'édifice construit par la divine sagesse, en abusant de la Bible, c'est-à-dire de l'œuvre même de Dieu, pour combattre l'œuvre de Dieu (1).

(1) Il est bon de rapporter ici des paroles de Tertullien qui viennent tout-à-fait à notre sujet : « Ergò non ad Scripturas « provocandum est, nec in his constituendum est certamen, in « quibus aut nulla, aut incerta victoria est, aut parùm certa. « Nam etsi non ità evaderet collatio Scripturarum, ut utramque « partem parem sisteret, ordo rerum desiderabat illud priùs « proponi quod nunc disputandum est : quibus competat fides « ipsa; cujus sint Scripturæ; a quo, et per quos, et quandò, et « quibus sit tradita disciplina, quâ fiunt christiani. Ubi enim « apparuerit esse veritatem disciplinæ et fidei christianæ, illic « erit veritas Scripturarum, et expositionum, et omnium tradi- « tionum christianarum. » *De Præscript.*, c. XIX. Il ne faut donc pas en appeler aux Écritures, ni hasarder un combat où la victoire sera toujours incertaine, ou du moins le paraîtra. Mais quand même ce ne serait point là l'issue de toutes les disputes sur l'Écriture, l'ordre des choses demanderait encore qu'on commençât par examiner à qui appartiennent les Écritures et la foi ; par qui, quand et à qui a été donnée la doctrine qui fait les chrétiens. Car, là où nous verrons la vraie foi, là indubitablement se trouvent aussi les vraies Écritures, les vraies interprétations, les vraies traditions chrétiennes. (*Bibliothèque choisie des Pères de l'Église*, t. IV, p. 88-89, par M. N.-S. GUILLON.)

ARTICLE III.

La règle catholique, considérée au point de vue *biblique*, est la seule qui garantisse à la Bible son divin caractère, sa sainteté et sa dignité.

Notion de l'*inspiration* de l'Écriture. — Le *fait* de l'inspiration des livres saints ne peut être certifié que par l'Église catholique. — Diverses hypothèses imaginées par les protestants pour rendre raison de l'inspiration des livres saints. — Toutes ces hypothèses sont vaines. — Les protestants ne peuvent, d'après leur règle, alléguer aucun texte biblique pour prouver l'inspiration de l'Écriture. — Inconvénients où sont tombés Turretin et Michaëlis, en voulant prouver l'inspiration des livres du Nouveau Testament. — Les rationalistes ont fini, en suivant la règle protestante, par rejeter toute inspiration divine. — Parti désespéré qu'ils ont pris sur cet article. — On ne saurait prouver que par l'autorité de l'Église l'inspiration des livres saints. — Analyse du procédé mis en œuvre pour prouver cette inspiration. — Double témoignage rendu par l'Eglise aux livres saints : — témoignage nécessaire en tout temps. — C'est contre toute raison que les protestants nous accusent de commettre, en usant de ce procédé, une pétition de principe ou un cercle vicieux. — Combien les sentiments qu'éprouve le catholique pour les livres saints, en les recevant de l'Eglise, diffèrent de ceux du protestant, qui les dégrade, les mutile, les détruit en vertu de sa règle de foi.

Il n'est plus question ici du canon ni du nombre des livres qui le composent, puisque nous en avons suffisamment parlé dans notre première partie, mais uniquement du caractère divin de ces livres, de leur

sainteté et de leur dignité. La divinité du caractère de ces livres, appelés la Bible dans leur ensemble, dépend de la divinité de leur inspiration. S'ils ne sont que le produit de l'esprit humain et de la sagesse de l'homme, il est évident qu'ils perdent la dignité comme la qualité de livres saints, ou de livres divins, et par conséquent, comme nous l'avons dit ailleurs, toute autorité divine, qu'ils retiennent au contraire et conservent pleinement si nous pouvons obtenir la certitude qu'ils soient divinement inspirés. Or, c'est de cette certitude absolue, de cette assurance exempte de doute sur un article si important, que j'affirme que l'Église catholique peut seule nous la donner, et qu'ainsi, par une conséquence nécessaire, il n'y a que l'Église qui garantisse à la Bible son divin caractère, sa sainteté et sa dignité. C'est ce que je vais démontrer par toute sorte d'arguments pris de la nature même de la chose, de la règle catholique, de la règle protestante au point de vue tant positif que négatif, et du fait comme du droit, après avoir mis en avant quelques notions relatives à l'inspiration ou au sujet même que nous avons à traiter.

Quoique les auteurs mêmes catholiques ne s'accordent pas pleinement entre eux sur la portée de ce mot *inspiration*, que les uns étendent jusqu'à chaque parole de l'Écriture, tandis que les autres la restreignent aux choses mêmes et aux pensées, tous cependant conviennent d'un commun accord que telle doit

avoir été l'action surnaturelle de Dieu sur les écrivains sacrés, qu'on puisse et qu'on doive dire que c'est Dieu qui est l'auteur de ces livres, suivant l'expression du concile de Trente (1). Pour donner une notion plus exacte de cette action surnaturelle qui fait qu'on peut à bon droit appeler ces livres divins, la plupart des théologiens enseignent de concert que Dieu assiste tellement les écrivains sacrés, que c'est lui qui leur donne la pensée d'écrire, qui les éclaire ensuite de ses lumières pour les préserver de toute erreur, et qui les dirige de manière à ce qu'ils écrivent tout ce qu'il a en vue, et rien de plus. Nous devons avertir, en outre, de ne pas confondre la révélation avec l'in-

(1) Section IV. Voici les paroles de ce concile : *Omnes libros tam Veteris quam Novi Testamenti, cum utriusque unus Deus sit auctor* (*sancta synodus*), *suscipit ac veneratur*. Cette expression : *Cum utriusque Testamenti librorum unus sit Deus auctor*, avait été employée avant le concile de Trente, par Eugène IV, dans son décret adressé aux jacobites; et ce pape lui-même l'avait prise dans le pontifical romain, où le prélat ordonnateur ou consécrateur dit à l'ordinand : *Credis etiam Novi et Veteris Testamenti, legis et prophetarum et apostolorum unum esse auctorem Deum ac Dominum omnipotentem?* Et celui qui doit être ordonné ou consacré répond : *Credo*. Cette profession est très ancienne, comme ayant pour objet de réprouver les erreurs des marcionites et des manichéens, qui enseignaient que le Démiurge était l'auteur de la loi et l'inspirateur des prophètes, et rejetaient, en conséquence, tous les livres du Vieux Testament. Ce pontifical remonte jusqu'au v. siècle de l'Église. Et voilà comme tout se tient dans l'Église catholique.

spiration, l'une de ces deux choses pouvant avoir lieu sans l'autre. Ainsi un auteur non inspiré peut rapporter une révélation, une divination ou une prophétie, par exemple, ou quelque mystère au-dessus de la raison humaine. Dans ces cas, il y aurait révélation sans inspiration.

Après avoir ainsi déterminé la notion de l'inspiration divine dont nous avons à parler, nous allons prouver notre proposition d'abord par la nature de la chose en elle-même. Que Dieu ait exercé ou non une action surnaturelle sur les écrivains sacrés, qu'il leur ait inspiré ou non ce qu'ils ont fait entrer dans leurs écrits, c'est là une question de *fait*. Or, le fait ne peut se prouver que par le témoignage ou la déposition de ceux qui en ont connaissance. Qui donc nous attestera, ou pourra nous attester un fait d'une si haute importance, de manière à ne nous en laisser aucun doute, et nous l'attester comme article de foi? Qu'on imagine toutes les hypothèses possibles, et on verra qu'il n'y a que l'Église qui puisse fournir un témoignage de cette espèce.

Parcourons brièvement ces hypothèses l'une après l'autre, et nous allons nous en convaincre jusqu'à l'évidence. Ce ne sont pas les écrivains sacrés eux-mêmes qui nous rendront ce témoignage, puisqu'il peut fort bien arriver qu'ils aient été sans le savoir sous l'influence de l'inspiration divine, comme cela arrive en ceux qui font le bien surnaturel sous l'in-

fluence de la grâce : ils peuvent bien avoir été assurés que c'était Dieu qui leur parlait, comme l'ont été Abraham, Isaac, Jacob, Moïse, les prophètes et d'autres encore ; mais ils n'ont pas été toujours certains, et peut-être même ne l'ont-ils été jamais, qu'ils écrivissent ces révélations mêmes, et moins encore les instructions morales ou historiques que contiennent leurs livres, sous l'inspiration de Dieu, qui est une chose trop imperceptible à l'esprit humain, à moins que cela même ne leur ait été expressément révélé. Ce n'est pas non plus la nature des choses contenues dans ces livres qui nous prouvera qu'ils sont inspirés ; car s'ils contiennent, par exemple, des prophéties, ou des miracles, ou des mystères au-dessus de la raison humaine, toutes ces choses rendent, il est vrai, évidemment croyable la religion soutenue par de tels appuis ; mais ne prouveront pas encore, ainsi que nous l'avons observé plus haut, que le livre qui les rapporte ait été écrit sous l'inspiration divine. Mais si ce livre ne traite que d'instructions morales, ou de récits historiques que l'écrivain aurait absolument parlant pu savoir ou composer par sa propre sagacité ou son esprit naturel, on pourrait encore bien moins en arguer une action divine. Or, beaucoup de livres, soit du Vieux Testament, soit du Nouveau, ne présentent pas d'autre caractère.

Ce ne sera pas non plus le style qui pourra fournir un témoignage suffisant ; car, outre que c'est une

chose purement accessoire, ce style varie presque d'un livre à l'autre, et sert même à distinguer les écrivains entre eux, et à marquer leurs différents degrés de culture, comme peut s'en assurer sans peine quiconque veut en faire l'essai. Je laisse de côté les difficultés intrinsèques que peuvent de plus présenter ces livres, soit par leurs antilogies apparentes, soit par leurs indications de dates, soit par la nature des sources où leurs auteurs ont puisé : difficultés dont nous avons parlé ailleurs, et qui ont fourni aux rationalistes une ample moisson d'arguments pour refuser cette inspiration même aux livres saints (1).

Ce ne sera pas l'Écriture elle-même qui nous attestera qu'elle est inspirée, soit parce que ce serait tourner dans un cercle, en supposant certaine l'inspiration de l'Écriture dans le moment où il s'agit de prouver son inspiration ; soit aussi parce que les passages qu'on a coutume d'alléguer pour prouver cette inspiration divine ne s'appliquent par eux-mêmes qu'à quelques-uns des livres qui composent la Bible. En effet, le passage où l'apôtre saint Paul affirme que

(1) Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à lire sur ce sujet les prolégomènes mis en tête de chaque livre par les deux ROSENMULLER, ceux de KUINOEL, les ouvrages de BAUER, de LARDNER, et d'autres semblables ; mais, par-dessus tous les autres, WEGSCHEIDER a ramassé toutes les difficultés des rationalistes contre l'inspiration divine des livres saints, dans ses *Instit. theol. christ.*, § 42 et 43.

toute l'Écriture divinement inspirée est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger et pour conduire à la justice (1), est trop vague, et ne nous dit pas quelle est cette Écriture, ni quels sont les livres qui la contiennent ou quelles en sont les parties : il résulte même clairement du contexte que l'apôtre n'y parle que du Vieux Testament, en louant Timothée de ce qu'il s'y était instruit dès son enfance (2), dans un temps où peut-être pas un seul livre du Nouveau Testament n'était composé. On doit raisonner de même de cet autre passage, tiré des épîtres de saint Pierre, qu'on a coutume d'alléguer, et où cet apôtre déclare que *ce n'est point par la volonté des hommes, mais par le mouvement du Saint-Esprit, que les saints hommes de Dieu ont parlé* (3), puisqu'il n'y parle que des livres, ou même que des saints personnages de l'Ancien Testament, et qu'il ne fait mention que de leurs prophéties, sans expliquer dans quels livres et dans combien de livres elles peuvent être contenues. Et pourtant ce sont là les seuls textes péremptoires qu'on puisse alléguer pour prouver l'inspiration des livres sacrés, tous les autres étant beaucoup plus vagues et encore moins concluants, comme par exemple cette manière de parler : *afin que l'É-*

(1) II *Tim.* III, 16.
(2) II *Ibid.* V, 15.
(3) II *Petr.* I, 21.

criture soit accomplie, et d'autres semblables. Je ne parle pas des différentes interprétations de ces deux passages données en grand nombre par les protestants eux-mêmes ou par les rationalistes, et d'où il faudrait conclure qu'il y est question de toute autre chose que d'inspiration proprement dite (1). Comment donc prouver par les textes bibliques l'inspiration des livres du Nouveau Testament, lorsqu'on ne saurait trouver ces textes mêmes?

Peut-être qu'on aura recours avec Turretin et Michaëlis, comme à la dernière planche pour se sauver du naufrage, aux promesses que le Sauveur fit aux apôtres de les assister et de les rendre les organes de l'Esprit-Saint, ainsi que nous l'avons vu dans la première partie de cet ouvrage. Mais, outre qu'il serait très difficile et peu sûr de fonder une conclusion de ce genre sur ces promesses, à cause des exceptions presque sans nombre auxquelles elles sont sujettes et qu'on pourrait y trouver, il s'ensuivrait de toute nécessité l'un ou l'autre de ces deux graves inconvénients, savoir : ou d'éliminer du nombre des livres saints deux Évangiles qui n'ont pas des apôtres pour auteurs, mais seulement deux de leurs disciples, et de même les Actes des apôtres, et aussi, s'il faut en

(1) Nous avons déjà rapporté, dans notre première partie, les explications données de ces textes par divers protestants anciens et modernes.

croire Michaëlis lui-même, l'épître aux Hébreux, celle de saint Jacques et quelques autres (1) : ce qui serait contredire directement le sentiment général de tous les chrétiens, y compris les protestants de toutes sectes, qui tiennent unanimement pour canoniques et par là même pour divinement inspirés tous les livres que nous venons de dire ; ou, si les promesses de Jésus-Christ ne doivent pas se restreindre aux seuls apôtres chargés, soit d'enseigner, soit d'écrire, mais s'étendre aussi à leurs disciples immédiats, on s'en va heurter de front contre l'autre inconvénient, qui serait d'admettre comme livres inspirés une foule d'écrits que l'antiquité ecclésiastique a exclus de ce nombre aussi

(1) *Introd.*, t. I, p. 129-145 ; III, 281-285. Voir, sur cette opinion de Michaëlis, l'*Essai d'une introd. au Nouv. Testament*, par Cellérier, Genève, 1823, p. 380 et suiv., où l'auteur réfute avec Hug une telle opinion. Cette réfutation, toutefois, ne me paraît pas solide, comme ne s'appuyant en grande partie que sur de faibles conjectures, telles en particulier que celle-ci : qu'il est *probable* que les apôtres ont communiqué à ces deux disciples, saint Marc et saint Luc, les dons surnaturels dont ceux-ci avaient besoin. Mais il ne s'agit pas ici de *probabilité*, il s'agit de *certitude* ; et il ne s'agit pas non plus de simples dons surnaturels, mais *d'inspiration d'écrivain sacré*, ce qui demande l'action immédiate de Dieu même. Si les apôtres avaient pu communiquer à leurs disciples le don de l'inspiration, comment prouvera-t-on qu'ils ne l'eussent pas également communiqué à d'autres qu'à saint Luc et à saint Marc, à saint Barnabé, par exemple, à Hermas, et à d'autres hommes de ce mérite. Je passe sous silence les autres conjectures, qui n'ont pas plus de force que celle-là.

bien que l'Église des temps modernes. Tels sont la lettre du pape saint Clément, *le Pasteur* d'Hermas, et peut-être encore la lettre de saint Barnabé, pour ne rien dire des autres.

Les protestants ne sauraient non plus s'assurer le moins du monde de l'inspiration des livres saints par certaine propriété inhérente à ces livres, ou certaine qualité intime qu'ils appellent *goût*. Hypothèse absurde, déjà réfutée dans la première partie de cet ouvrage, et qui n'offre rien que de relatif, de subjectif et de tout-à-fait incertain. Hypothèse ou abandonnée, ou jetée aux antiquailles par la généralité des protestants, si l'on fait exception de quelques piétistes fanatiques (1). Hypothèse qui justifierait le

(1) Turretin, ouvr. cité, q. VI, § 2, a aussi recours à ce prétendu goût, à défaut de mieux, pour prouver la divinité de l'Écriture. *Ut objecta sensuum facultatibus benè dispositis applicata*, écrit-il, *dijudicantur statìm et cognoscuntur, absque ullo alio argumento externo, propter arcanam proportionem et propensionem facultatis ad objectum; lux proprio splendore, cibus propriâ dulcedine, odor propriâ fragrantiâ, etiàm, nemine testante, statìm à nobis cognoscitur certissimè; ità Scriptura, quæ nobis respectu novi hominis et sensuum spiritualium.... per se ipsam à novi hominis sensibus statìm atque illis objicitur, facilè internoscitur, et propriâ luce, suavitate et* εὐωδίᾳ *cognoscendam se præbet, nihil ut opus sit argumentum aliundè quærere, quæ hoc esse lucem, vel cibum, vel bonum odorem doceant*. Après cela, disons que Luther avait les sens obtus par rapport aux livres deutero-canoniques du Nouveau Testament, puisqu'il ne les reconnaissait pas pour divins, et que

goût qu'ont ou croient éprouver les musulmans pour le Coran, et les infidèles de l'Inde et du Japon pour leurs livres sacrés.

Ce ne sera pas non plus la critique monumentale, ou qui s'appuie sur les monuments de l'antiquité, qui nous attestera l'inspiration des livres saints, et cela pour plus d'une raison. La première, c'est que ces monuments sont disparates et sans accord entre eux, attendu qu'il y en a de sectes très anciennes, qui jamais ne se sont accordées ni entre elles ni avec l'Église catholique pour reconnaître l'inspiration de plusieurs livres exclus par elles de la liste des livres sacrés (1). Or, si vous faites abstraction de l'autorité de l'Église

Turretin à son tour avait de même ses sens en défaut par rapport aux livres deutero-canoniques de l'Ancien Testament. Dans quelles inepties on s'expose à tomber, quand on est sorti de la bonne voie!

(1) C'est un fait notoire que les anciens hérétiques ne s'accordèrent jamais sur les livres à tenir pour inspirés. Les gnostiques n'admirent jamais comme tels les livres de l'Ancien Testament ; et par rapport au Nouveau, ils rejetaient tantôt un Évangile, tantôt l'autre, tantôt quelques épîtres, tantôt toutes les épîtres de saint Paul, et ainsi du reste. Il y eut des Pères à admettre comme divins certains écrits que personne ne regarde aujourd'hui comme tels. Telle était l'opinion qu'avaient, entre autres, saint Irénée, Tertullien, Clément d'Alexandrie, de la lettre de saint Barnabé, du *Pasteur* d'Hermas, et de quelques autres livres. Nous avons fourni (c'est l'auteur qui parle) les preuves de ces faits dans nos *Prælectiones theolog.*, au traité *De locis theolog.*, part. II, c. I, aussi bien que dans la première partie de cet ouvrage, où nous avons déjà touché ce point.

catholique, qui les condamna, le témoignage de ces sectes a la même valeur que celui de tout autre, soit écrivain, soit Église particulière. L'hérésie n'est qu'une opposition du jugement privé à l'autorité légitime; et par conséquent, si vous supprimez l'autorité, l'hérésie n'est plus possible, et il ne reste plus que diversité d'opinions. Or, tel est le système du protestantisme. Il suit de là que les protestants doivent tenir également compte, et des documents qui nous viennent des anciens Pères, et de ceux qui nous restent des anciens hérétiques: mais ces documents s'annullent les uns les autres; on ne peut donc en tirer aucune conséquence. Une autre raison, c'est que les Pères pas plus que les Églises particulières ne s'accordent sur le nombre des livres sacrés, aussi bien de l'Ancien que du Nouveau Testament. Nous en trouvons la preuve, non-seulement dans la distinction établie entre des livres proto-canoniques et d'autres deutero-canoniques pour l'Ancien comme pour le Nouveau Testament, mais dans les canons particuliers, qui pèchent tantôt par excès et tantôt par défaut; enfin, dans l'usage que font les Pères les plus anciens de tels ou tels livres, qu'ils citent comme Écritures divines et par conséquent inspirées, et qui sont aujourd'hui généralement rejetés ou comme apocryphes, ou comme non canoniques (1).

(1) De 131 canons recueillis par Mgr Malou, parmi les ou-

Cette même vérité se trouve confirmée par l'observation de ce qui se passe parmi ceux des protestants qui s'exercent à la critique scientifique, et qui ne s'accordent nullement entre eux par rapport aux livres inspirés; en même temps que les rationalistes modernes sont venus à leur tour exclure même toute inspiration de tous ces livres sans exception, prétendant que c'est là une notion qui nous vient des peuples barbares à leur état d'enfance et de grossièreté native (1). Au reste, la Bible n'est pour eux que le produit de la raison humaine élevée à un haut degré de puissance dans des hommes doués d'un génie extraordinaire, et suscités de temps à autre par la divine Providence pour faire *progresser* le principe moral, politique et religieux. Car, disent-ils, Dieu est après tout le principe de tout le bien qui est dans l'homme, ou qui vient de l'homme. C'est de cette manière, et non d'une autre, que doit s'entendre l'inspiration divine des livres sacrés (2). Les prophé-

vrages des Pères, les actes des conciles et les monuments des Églises particulières, si vous en exceptez environ 57, qui répètent le canon de l'Église romaine, il n'y en a peut-être pas un qui ne pèche par excès ou par défaut, ou qui s'accorde pleinement avec un autre. Il suffira, pour s'en assurer, de jeter les yeux sur la table synoptique de l'illustre auteur, dans son ouvrage cité, *Lecture de la sainte Bible*, t. II, p. 120 et suiv.

(1) Ainsi parle WEGSCHEIDER, ouvr. cité, § 41.

(2) Sur ce point s'accordent : BAUMGARTEN, dans sa *Dogmatique*, t. III, p. 35-37; TŒLLNER, dans son ouvr. intit. *la*

ties ne sont autre chose que l'œuvre des poètes sacrés qui, cédant à l'enthousiasme lyrique, ont publié leurs chants à peu près comme les Bardes, ou comme le chantre de l'*Iliade* où de l'*Odyssée*, qui, pour cette raison, sont à juste titre appelés divins (1). Voilà l'idée que sont venus à se former de l'inspiration, par l'usage qu'ils ont fait de leur criticisme biblique, les nouveaux rationalistes sortis du protestantisme.

Ainsi les protestants ont passé d'une hypothèse à une autre, et de l'incertitude à la négation absolue de l'inspiration divine de la Bible, ou du caractère divin des livres sacrés. Frappés de cette impuissance où ils se trouvent en vertu de leur système d'établir un point d'un si haut intérêt, d'où tout le reste dépend, quelques-uns, comme Chillingworth, ont nié qu'on dût

sainte inspiration des Écritures; REINAHARD, *Leçons sur la dogmatique;* DŒDERLEIN, *Instit. theol. christ.*, t. I, p. 9; AUGUSTI, *Dogmatique*, p. 104; l'auteur de l'ouvrage *Nouveaux aphorismes au tombeau de la théologie*, Genève, 1801, etc.

(1) Voir FRID. FRITSCHE, *De revelationis notione biblicâ*, Leipsick, 1828. Ce but est celui que se propose Bahrdt dans ses divers écrits : *Confession de la foi*, Hall, 1779 ; *La petite Bible*, Berlin, 1780, 2 vol.; *Système de la religion morale; Lettres sur la Bible en style populaire,* publiées d'abord à Hall, et puis à Berlin, de 1784 à 1793, sous ce nouveau titre : *Exécution du plan et du but de J.-C.* Dans cet ouvrage, l'impie écrivain est allé jusqu'à vouloir prouver que Jésus n'était que l'agent d'une société secrète politique, qu'il n'avait pu échapper au crucifiement !... Voir AMAND SAINTES, *Hist. crit. du rationalisme*, p. 89.

tenir pour article de foi l'inspiration des livres saints, prétendant qu'on peut bien se sauver sans croire que la Bible contienne la parole de Dieu (1) ; d'autres ont dit qu'il fallait l'admettre comme un *postulatum* et un préambule de la foi (2) ; d'autres enfin ont imaginé qu'il fallait abandonner toute recherche à cet égard, par la raison que ces livres *sont ce qu'ils sont* (3). Or, n'est-ce pas là le cri du désespoir? Eh bien, ce sont ces mêmes hommes qui proclament si haut la Bible comme l'unique règle de foi; ce sont ces hommes qui prétendent que chaque fidèle doit régler sur la Bible ses articles de foi; ce sont ces mêmes hommes qui distribuent la Bible aux fidèles et aux infidèles, sans pouvoir s'assurer pour eux-mêmes si ce qu'ils distribuent est la parole de Dieu ou la parole de l'homme. C'est ainsi que Dieu punit l'orgueil de l'homme qui veut se faire son guide à soi-même (4). Voilà l'idole devant laquelle les sages

(1) GRÉGOIRE, *Hist. des sectes*, t. IV, p. 434. HOOKER aussi en convient au moins implicitement, en confessant que la Bible ne peut se rendre témoignage à elle-même. *Eccles. polit.*, l. 3, sect. 8.

(2) *Ibidem.*

(3) Nous avons donné les preuves de tout cela dans notre première partie, lorsque nous avons examiné la règle de foi protestante au point de vue biblique, et si nous y revenons ici, c'est parce que le sujet que nous avons à traiter le demande.

(4) Pour confirmer tout ce que nous avons dit jusqu'ici de

du monde, les faux politiques, voudraient offrir leur encens, et plier révérencieusement leurs genoux.

Après avoir parcouru rapidement les diverses hy-

l'incertitude où se trouvent les protestants par rapport à l'inspiration des livres saints, et par conséquent du peu de cas qu'ils en font, de l'irrévérence avec laquelle ils en parlent, nous allons rapporter quelques traits des protestants modernes. Pour ne rien dire de SCHÉRER, qui a nié l'inspiration de la Bible entière, ni de CHENEVIÈRE qui la restreint aux *seules choses essentielles*, CELLÉRIER, dans son *Manuel herméneutique*, p. 335, attribue au Sauveur le principe ou le système d'accommodation par ces paroles : « J'ai la conviction qu'on trouvera dans les enseignements de Jésus-Christ des concessions faites pour un temps aux erreurs vulgaires ; » et il en donne pour preuve les possédés du démon, qui n'étaient affectés que de maladies nerveuses, en sorte que Jésus-Christ feignait seulement de commander aux démons de quitter les possédés.

Néander, dans son *Histoire du siècle apostolique*, t. II, p. 25, soutient que la seconde lettre de saint Pierre est apocryphe, et par conséquent non inspirée, et pour les livres mêmes qu'il retient, il en supprime plusieurs parties. Voici ce qu'il dit en parlant de l'Évangile de saint Mathieu, t. I, p. 52 : « Nous ne garantissons pas la vérité du récit de saint Mathieu sur la manière dont les mages furent instruits du lieu où était né Jésus. » Et t. II, p. 13 : « Mathieu nous dit que Jésus-Christ guérit les aveugles et les estropiés qui vinrent à lui dans le temple; mais cette allégation nous paraît peu conforme à l'histoire, et insuffisante pour établir la vérité du fait. » Et à la page 197, il dit encore : « Le second miracle de la multiplication des pains n'est pas historique. Il nous paraît invraisemblable qu'un tel miracle ait été opéré deux fois. » A la page 398 : « Selon saint Mathieu, Judas demanda à Jésus : *Serait-ce moi?* Mais peut-être ne faut-il voir dans ce passage qu'une amplification ajoutée par le narrateur. » Néander ne

pothèses imaginées pour s'assurer de l'inspiration des livres saints, et en avoir montré la nullité, en même temps que le résultat où elles conduiraient leurs

traite pas autrement l'Evangile de saint Luc. « Il est évident, écrit-il page 130, que Luc a ajouté à certains endroits. Ainsi les malédictions qui viennent à la suite des béatitudes ne sont qu'un ornement ajouté par l'historien. » Page 369 : « En reproduisant les discours de Jésus-Christ sans les avoir bien compris, les écrivains sacrés ont confondu ce que Jésus-Christ avait distingué. » Page 449 : « Il serait étrange que Jésus-Christ eût annoncé sa résurrection d'une manière aussi précise et aussi claire, et que les apôtres ne l'eussent pas comprise. Les paroles des écrivains sacrés sur cet objet sont l'effet d'un commentaire ajouté involontairement après l'événement. » Le même auteur ne se montre pas plus respectueux pour l'Evangile de saint Jean. « Jean, dit-il, a pu expliquer par l'amour du gain la conduite de Judas; mais il a pu se tromper. » Page 40 : « Nous pouvons être obligés de nous éloigner en certains cas de l'opinion du disciple bien-aimé, et donner un autre sens aux paroles de Jésus. » Page 464 : « Le dernier chapitre ajouté à l'Évangile de Jean après sa mort a tous les caractères de la vraisemblance : ce qui ne veut pas dire qu'il reproduise exactement les paroles de Jésus, celles en particulier sur lesquelles s'appuie le récit fabuleux de la fin. »

Madame de Gasparin, dans son ouvrage *Le mariage au point de vue chrétien*, Paris, 1834, ouvrage couronné par l'Académie, t. I, p. 50-51, donne un démenti à saint Paul, pour avoir préféré, I *Cor.* VII, le célibat à l'état conjugal, au lieu que cette femme préfère *le mariage chrétien, qui est le plus favorable au développement intime et à la manifestation de la vie féminine.*

Le professeur Reuss, dans l'*Histoire de la théologie chrétienne au siècle apostolique*, t. II, p. 149, accuse aussi l'apôtre d'une autre bévue au sujet de la prédestination. Voici ce qu'il

partisans, il ne nous reste donc que le témoignage de l'Église pour pouvoir obtenir cette certitude. Et comme ce sujet touche à une question vitale, nous croyons bien faire d'exposer analytiquement ici toute la suite de nos preuves.



Notre point de départ, c'est l'établissement de l'Église d'abord promis par notre divin Sauveur, puis inauguré solennellement par la descente visible de l'Esprit-Saint sur les apôtres réunis dans le cénacle. A peine l'Église est-elle établie de cette manière, qu'elle ouvre sa carrière par la prédication, par l'administration des sacrements, par l'exercice du culte, pour ne l'achever qu'à la fin des siècles. Comme un courant électrique qui se communique à tout un cercle de personnes assemblées, elle s'étend avec la rapidité de la foudre parmi les peuples voisins et jusqu'aux nations les plus lointaines. On la voit dès ses commencements se partager en deux classes, l'une chargée d'enseigner, l'autre astreinte à recevoir l'enseignement de la première. Or, en tant qu'enseignante,

dit : « L'apôtre, pour toute réponse, ne sait que réduire l'homme à la dignité de la matière brute, afin de justifier la logique. Comme tout autre homme, en abordant un pareil sujet, il heurte un écueil, contre lequel il doit se briser, et auquel il aurait mieux fait de ne pas toucher. »

Je néglige d'autres exemples dont surabonde le protestantisme, cette *religion de la Bible*, par rapport au peu de cas qu'il en fait. Voir les *Annales catholiques de Genève*, 3e livraison, 1853, p. 253 et suiv.

cette Église a dû obtenir avant tout de ceux qu'elle voulait attirer à elle du judaïsme ou de la gentilité, pour les recevoir dans son sein, la foi à sa mission divine, c'est-à-dire à la mission que Dieu lui avait confiée de convertir le monde : ce qu'elle fit par les miracles, par les prophéties et par toute autre sorte de faits surnaturels, appelés motifs de crédibilité. Sans les preuves manifestes de cette mission divine, on n'aurait pas pu ajouter foi à sa prédication, quelque auguste qu'en fût la source, et admettre avec certitude les articles de croyance qui en faisaient l'objet.

Que si la foi à la divinité de la mission des apôtres ou de l'Église enseignante était, comme cela est évident, le premier pas à faire, la première condition sans laquelle il eût été inutile d'entrer dans le détail des vérités enseignées ; d'un autre côté, cette condition remplie, cette foi établie de manière à écarter tout doute, tout le reste suivait et découlait de lui-même. Car du moment où il était prouvé, et prouvé évidemment, que celui qui se présentait aux peuples pour leur enseigner une nouvelle doctrine avait reçu à cet effet sa mission de Dieu, il s'ensuivait que ces peuples devaient avoir une confiance sans bornes dans ce divin envoyé, et admettre avec une foi entière tout ce qu'il leur annonçait sous une telle recommandation. Or, cette confiance, cette foi pleine et entière, n'est possible qu'autant qu'on se tient assuré que cet

envoyé divin, dans ce qu'il propose à croire de la part de Dieu et comme révélé de Dieu pour arriver au salut, ne peut ni se tromper lui-même ni tromper les autres, en donnant une fausseté pour une vérité révélée de Dieu. Et c'est ainsi que le don ou le privilége d'infaillibilité en matière de foi est inhérent, intrinsèque et identique, pour ainsi dire, à la divine mission donnée solennellement par Dieu à son Église.

Forte de cette mission divine et de la prérogative d'infaillibilité dans son enseignement qui en était la conséquence, l'Église, après s'être autorisée auprès des peuples juifs ou gentils, à qui elle avait à annoncer l'Évangile, par les moyens de conviction qu'elle leur mettait sous les yeux, leur proposait méthodiquement la croyance de tout ce qu'elle avait appris de son divin fondateur ; et les peuples, aidés de la grâce divine, fortifiés intérieurement par sa lumière céleste, formaient sans peine leur acte de foi surnaturelle en croyant toutes les vérités et chacune des vérités qui leur étaient prêchées.

Or tout cela était fait et accompli bien des années avant qu'aucun des livres du Nouveau Testament eût été composé ; et par conséquent, l'existence de l'Église et ses divines prérogatives, aussi bien que toutes les autres vérités qui constituent le sacré dépôt de la foi, sont tout-à-fait indépendantes de l'Écriture (1). Quel-

(1) Bien qu'il puisse paraître superflu de prouver cette vérité,

qu'un voudra-t-il croire qu'à mesure que les livres saints s'écrivaient sous l'influence d'une impulsion divine, l'Église dût perdre quelque chose de ses prérogatives auxquelles ces livres mêmes rendaient témoignage, ou du droit de proclamer les vérités qu'on pourrait y lire désormais, et que jusque-là elle avait enseignées de vive voix et conservées vivantes par la tradition orale? Personne, que je pense, ne sera assez insensé pour le soupçonner seulement. Mais, et les prérogatives de l'Église, et les vérités qu'elle enseignait, demeurèrent ce qu'elles étaient, avec cette seule différence, qu'outre qu'elles continuèrent à se conserver vivantes dans la tradition, elles trouvèrent un moyen de conservation de plus dans l'existence monumentale de ces livres divins.

Bien loin que l'apparition de ces livres dût faire cesser l'autorité dont l'Église jouissait jusque-là pour

et de la confirmer par des aveux explicites d'auteurs protestants, nous allons en reproduire un des plus récents, qui est celui de Lessing, ce célèbre écrivain. Voici ce que nous lisons de lui dans ses *OEuvres posthumes de théologie :* « Non solùm Jesu « Christi historia cognita erat priusquàm vulgaretur in Evan- « geliis, sed universa christiana religio jam tenebatur et exerce- « batur cùm nullum adhùc Evangelium scriptum fuerit. Reci- « tabatur *Pater* (oratio dominica), quin legi posset in Evangelio « S. Matthæi. Adhibebantur in collatione baptismi verba à « Christo Jesu præscripta antequàm ea litteris apostoli consi- « gnassent. » On peut voir d'autres aveux d'auteurs protestants dans Cellérier, *Essai*, etc., p. 260.

l'instruction des peuples, cette autorité devenait plus nécessaire que jamais pour donner une sanction à ces livres mêmes à mesure qu'ils venaient à paraître. Car, encore bien que ces livres fussent divins en eux-mêmes et continssent les enseignements divins, ceux à qui ils tombaient entre les mains n'en avaient pas par cela seul la certitude. Il fallait donc que l'Église, qui, comme je viens de le dire, était regardée comme infaillible dans ses enseignements par tous les fidèles, les assurât par son témoignage que ces livres contenaient les vérités mêmes qu'elle leur prêchait, qu'ils avaient réellement pour auteurs ceux dont ils portaient les noms, enfin que c'était Dieu qui les avait dictés, c'est-à-dire que leurs auteurs avaient été divinement inspirés. Un témoignage de cette force ne pouvait être donné que par l'Église, qui était éclairée de l'Esprit-Saint, et que Jésus-Christ avait établie pour servir à tous les peuples de maîtresse comme de guide dans la voie de la vérité.

Ce témoignage de l'Église était en outre d'autant plus nécessaire, qu'à cette époque, comme nous l'avons observé ailleurs, il courait parmi les fidèles plusieurs écrits qui n'étaient rien moins qu'exacts, et auxquels saint Luc fait allusion dans l'avant-propos de son Évangile : « Plusieurs, dit cet évangéliste, ayant entrepris d'écrire l'histoire des choses qui ont été accomplies parmi nous, suivant le rapport que nous en ont fait ceux qui, dès le commencement, les ont vues de leurs

propres yeux, et qui ont été les ministres de la parole, j'ai cru, très excellent Théophile, qu'après avoir été exactement informé de toutes ces choses depuis leur commencement, je devais aussi vous en représenter par écrit toute la suite, afin que vous reconnussiez la vérité de ce qui vous a été annoncé » (1). Il est bien clair que l'évangéliste, par ce mot *plusieurs*, n'a pas pu faire allusion aux deux Évangiles composés par saint Mathieu et par saint Marc, mais uniquement à ces récits ou à ces sortes de mémoires, partie vrais et partie altérés, que quelques-uns avaient cru bien faire de rédiger pour conserver le souvenir de ce qu'ils avaient, ou vu eux-mêmes, ou entendu raconter aux autres des actions de Jésus-Christ. C'est de là que tiraient leur origine les Évangiles si anciens *des Égyptiens* ou *des Hébreux*, et d'autres semblables (2) que saint Luc condamne tacitement comme

(1) Luc I, 1-4.

(2) Pour ce qui regarde l'*Évangile des Égyptiens,* il est bon de remarquer que c'est un livre très ancien et qui tire son nom de ce que les Égyptiens en faisaient usage. On ne sait quel en fut l'auteur. Quelques-uns pensent qu'il avait été écrit avant que saint Marc vînt à Alexandrie. Il est certain que saint Clément de Rome, qui est mort vers la fin du Ier siècle, s'est servi de quelques expressions ou sentences extraites de cet Évangile. C'est ce qui nous est attesté par saint Epiphane (*Hær.* 62, § 2) : « *Multa in eis ex personâ Salvatoris clàm atque occultè velut mysteria.* » De là vient que saint Jérôme (*Proœm. comment. in. Matth.*) range ces mystères parmi les choses *quæ à diversis auctoribus edita diversarum hæresium fuêre principia.* En

inexacts et peu conformes à la vérité. Même, si l'on veut en croire les protestants, c'est de ces mémoires qu'ont été tirés les trois Évangiles synoptiques : assertion, il est vrai, absolument contraire à la vérité, mais qui, fût-elle fondée, ne ferait que justifier ce que nous affirmons ici. Outre cela, il parut dans ces mêmes temps plusieurs ouvrages apocryphes sous les noms supposés de quelques apôtres (1). Ajoutez que des mains téméraires commencèrent aussi vers ces temps-là à faire des additions ou des retranchements, des altérations, en un mot, ou des changements de plu-

effet, les premiers hérétiques furent aussi les premiers à en abuser, et à le mettre au rang des livres saints, comme l'atteste ORIGÈNE, *Hom.* I *in Luc.* Quant à l'Évangile selon les Hébreux, dit aussi l'*Évangile des Nazaréens*, on sait que les savants s'accordent à le croire le même que celui de saint Mathieu en langue syro-chaldaïque, mais interpolé par les Nazaréens et par les Ebionites. Saint Jérôme fait voir dans plusieurs de ses écrits qu'il incline vers ce sentiment.

(1) Nous avons déjà parlé de ces pseudonymes dans notre première partie. On peut consulter là-dessus les auteurs qui en ont fait la collection, et dont Jean-Charles THILO nous offre une riche notice dans les doctes prolégomènes mis en tête de son *Codex apocryphus Novi Test.*, Leipsick, 1832, p. I-XV, en commençant par Mich. Néander, et en finissant par Klewker, mort depuis peu, et par Birch. On peut voir aussi les doctes prolégomènes de l'ouvrage de TISCHENDORF intitulé : *Acta apostolorum apocrypha ex triginta antiquis codicibus græcis vel nunc primùm eruit, vel secundum atque emendatius edidit Constantinus Tischendorf*, Leipsick, 1851, 1 vol. in-8.

sieurs sortes, aux véritables écrits des apôtres (1). On sait enfin que tout le Nouveau Testament n'a pas été composé par les apôtres eux-mêmes, mais que plusieurs de ses parties sont l'ouvrage de leurs disciples. Tout cela fait voir combien le témoignage de l'Église était indispensable pour assurer les fidèles des livres qu'ils avaient à considérer ou non comme divins ou vraiment inspirés. D'autant plus que la plupart de ces écrits étaient adressés ou à des Églises particulières, ou même à des individus; ce qui contribua à faire douter pendant un certain temps de leur inspiration comme de leur authenticité, dans diverses Églises particulières, tant de l'Orient que de l'Occident : telle est l'origine de la distinction établie par rapport à ces livres appelés deutero-canoniques, parce que ce ne fut que plus tard que toutes les Églises les reconnurent comme divinement inspirés.

Et c'est ainsi que l'Église a dû imprimer son sceau, pour ainsi parler, aux livres qui composent la Bible, en attestant leur origine et par là même leur autorité. Or ce témoignage auguste et infaillible n'a pas été nécessaire que pour ces temps primitifs; mais il l'est également pour toute la suite des âges, et à l'égard des fidèles comme des infidèles. Il l'est à l'égard des

(1) C'est l'accusation que font constamment peser sur les anciens hérétiques saint Irénée, Tertullien, Clément d'Alexandrie, Origène, comme on peut le voir dans GERMON.

fidèles, parce que, comme je l'ai déjà fait entendre, il n'a jamais manqué d'hommes de mauvaise foi qui ont fait de ce genre de vérités ce qu'ils ont fait des autres, en niant ou révoquant en doute l'autorité soit de l'un, soit de l'autre de ces livres, ou en les interpolant, ou en les tronquant et les mutilant, ou même en leur associant comme également divins des livres supposés. Ce témoignage de l'Église a été de même toujours nécessaire à l'égard des infidèles amenés à la vraie foi par la prédication, pour qu'en recevant ces livres comme sacrés de la main de ceux qui les font passer des ténèbres de leur infidélité à la lumière de l'Évangile, ils leur gardent la vénération que revendique tout ce qui est divin. Jamais aucun particulier, quelle que soit sa réputation de science et de vertu, ne pourra, de sa seule autorité, ou en parlant au nom d'une secte particulière qui a interrompu le fil de la tradition en se séparant de l'Église, faire recevoir la Bible comme un ouvrage divin. Jamais il ne pourra lui rendre un témoignage de cette nature, parce qu'il n'aurait pas lui-même conscience d'un pareil fait. Que si un protestant s'avisait d'en faire la distribution au nom de l'Église ancienne et primitive, il ne ferait par cela même que se condamner, puisqu'il rejette le principe d'autorité et refuse de reconnaître comme inspirés une partie des livres que cette même Église admet et reconnaît comme tels; et l'infidèle serait toujours en droit de lui reprocher son apostasie

ou sa séparation d'avec cette Église, à laquelle seule il est donné de nous rendre certains de leur inspiration.

Par ce procédé, qui a son fondement et dans l'ordre logique et dans l'ordre même chronologique, nous montrons avec évidence combien les protestants sont peu fondés à nous reprocher à nous autres catholiques, comme ils l'ont fait tant de fois, une pétition de principe ou un cercle vicieux dans notre manière d'argumenter, comme si nous prouvions l'autorité de l'Église par l'Écriture, en même temps que celle de l'Écriture par celle de l'Église (1). Par l'analyse que

(1) Il n'y a pas d'écrivain polémique protestant qui ne nous fasse cette sotte objection ; je me contenterai de rapporter les paroles suivantes de Turretin, qui est aux premiers rangs parmi les controversistes de la secte : *Manifestus committitur circulus, dùm Ecclesiæ auctoritas probatur ex Scripturâ, et vicissim auctoritas Scripturæ ex Ecclesiâ* (op. et loc. cit., § 10). Il dit en même temps pourquoi les catholiques lui paraissent en peine de prouver l'Ecriture par l'autorité de l'Eglise : *Ut scilicet Scripturæ tribunal*, in quo satis præsidii ad errores suos tuendos *non inveniunt, declinent, et ad Ecclesiam, id est, Pontificem suum provocent, atque ita in propriâ causâ judices fiant*. Ainsi s'exprime cet apostat italien réfugié à Genève. Si cette raison était valable, il faudrait accuser l'Eglise primitive et les Pères apostoliques, qui dès lors renvoyaient les hérétiques à l'autorité et au témoignage de l'Eglise pour savoir quels étaient les livres divinement inspirés. Et puis, où sont *ces erreurs* que les catholiques sont dans l'impuissance de justifier en s'aidant des Ecritures ? Elles ne se trouvent pas ailleurs que dans l'imagination des protestants, qui se constituent à la fois *juges* et

nous avons faite, nous avons réfuté d'avance cette objection, en mettant dans tout son jour l'antériorité de l'Église et de ses prérogatives à l'existence des saintes Écritures, la possession où elle était de son infaillible autorité, et l'exercice qu'elle en faisait indépendamment des livres saints, qui même n'existaient pas encore. Et, non content de cela, nous avons prouvé en outre que l'Église avait fait usage de cette même autorité en sanctionnant comme divins les livres qui devaient entrer dans son canon.

Reprenant maintenant la suite de nos idées, il nous est aisé de presser l'argument qui prouve notre proposition. S'il n'y a que l'Église qui puisse nous rendre un témoignage certain, irréfutable et infaillible même du fait de l'inspiration des livres saints, il s'ensuit qu'il n'y a qu'elle aussi qui garantisse à la Bible son divin caractère, et par là même sa sainteté et sa dignité. Sans doute l'Église ne confère rien à la Bible prise en elle-même, qui contient les oracles de Dieu, sa parole, la manifestation de ses éternelles vérités, et qui par conséquent n'a point à attendre un nouveau degré de dignité ou de perfection. Riche de ses propres biens, de ses inestimables trésors, elle n'a besoin pour elle-même de l'aide de personne. Tout cela est très vrai, et nous le reconnaissons de bon cœur. Mais

parties à l'égard de l'autorité établie de Dieu. Mais nous reviendrons sur ce point quand le temps en sera venu.

disons en même temps que nous avons besoin, nous, du témoignage de l'Église pour être rendus certains, et certains de manière à ne pouvoir concevoir aucun doute, que *ces* livres, et non d'*autres*, en tel nombre et non pas *davantage* ou *moins*, sont ceux qui dans toutes leurs parties sont l'ouvrage de Dieu, écrits sous son inspiration et ne contenant que sa parole. Ainsi le témoignage de l'Église est extrinsèque aux livres sacrés, et n'est nécessaire que par rapport à nous et à la connaissance que nous devons avoir de ces livres, pour pouvoir les admettre, les croire et les vénérer pour ce qu'ils sont (1).

Or l'Église qui, comme je l'ai dit dès le commencement, a ouvert sa carrière par son inauguration solennelle le jour de la Pentecôte, pour la continuer

(1) Pour les choses traitées par nous dans ce chapitre, on fera bien de lire l'opuscule ingénieux publié récemment sous ce titre : *L'Église et la Bible, quels en sont les rapports mutuels*, Londres, 1852. Cet opuscule est un recueil de cinq traités de Clifton, dont voici les titres :

1. L'Eglise gardienne de l'Ecriture, ou d'où et comment nous vient la Bible?

2. L'Eglise témoin de l'Ecriture, ou comment savons-nous que la Bible existe?

3. L'Eglise interprète de l'Ecriture, ou comment savons-nous ce que veut dire la Bible?

4. L'Eglise dispensatrice de l'Ecriture, ou est-il permis aux catholiques de lire la Bible?

5. L'Eglise notre maîtresse dans la sainte Ecriture, ou les catholiques ne savent-ils rien de la Bible?

sans interruption jusqu'au jour où elle s'absorbera dans l'éternité, toujours vivante, toujours animée de l'Esprit de vérité qui la pénètre de ses lumières, n'a jamais failli à la tâche qui lui a été imposée. Toujours elle a su protéger et garantir, en l'entourant de son auréole divine, le sacré dépôt tant de la tradition que des Écritures dont la garde lui a été confiée. Grâce à l'infaillibilité de son témoignage, elle a fait connaître avec certitude à tous les fidèles, ainsi qu'aux infidèles qui lui ont demandé la vérité, quels étaient les livres écrits de la main de Dieu, et par lesquels il ne cesse d'instruire les hommes. Elle les a conservés dans leur intégrité, en les défendant contre les profanes qui auraient voulu de leurs mains sacriléges les mutiler et les corrompre. Elle a veillé sans cesse sur ce précieux héritage avec un soin jaloux, pour l'empêcher d'être dilapidé ou diminué même d'une syllabe ou d'un point par une secte quelconque. C'est elle enfin qui en a assuré le véritable sens à tous les fidèles par une version authentique.

Par ce moyen, les fidèles, à leur tour, ont toujours regardé avec l'œil de la foi ces livres sacrés comme l'ouvrage de Dieu ; ils leur conservent toujours une vénération profonde, et aiment à se nourrir des maximes de piété, des saintes affections dont ils sont comme une mine inépuisable ; c'est dans ces livres qu'au milieu de leurs peines et des ennuis de leur exil, ils vont puiser la consolation et le soutien que Dieu

seul peut donner, et c'est toujours avec un nouveau plaisir, avec d'ineffables délices, qu'ils en entendent répéter les oracles. Les infidèles eux-mêmes, préparés et disposés par les instructions des pieux ministres accourus pour les évangéliser, reçoivent de leurs mains ces saints livres avec le plus grand respect, les traitent avec la vénération due à un objet si auguste, et en retirent, eux aussi, de très grands avantages pour le bien de leurs âmes.

Le protestantisme, au contraire, par là même qu'il récuse avec entêtement le témoignage auguste de l'Église, dépouille l'Écriture sainte de toute garantie, et lui enlève cette auréole de respect dont elle devrait être entourée. Il en fait un objet de doute comme de disputes interminables (1). Le criticisme de ses sa-

(1) HŒNINGHAUS, dans son célèbre ouvrage de *La Réforme contre la Réforme*, traduit de l'allemand par MM. W. et S., Paris, 1845, t. I, ch. 5, p. 169-180, démontre, en citant les auteurs l'un après l'autre, leurs ouvrages et les pages mêmes avec une exacte précision, que les docteurs protestants ont exclu du nombre des livres, je ne dis pas *inspirés*, mais simplement *authentiques*, le Pentateuque, comme Wette et Veter; le livre de Josué, celui des Juges, les livres de Samuel, ou le 1[er] et le 2[e] des Rois, le 3[e] et le 4[e] des Rois, ceux des Paralipomènes, comme Gesenius et Gramberg. Même chose à dire des livres d'Esdras; même chose du livre des Cantiques, de celui de Job, des Psaumes, des Prophètes, mis sur le compte des moines du moyen-âge! même chose des livres du Nouveau Testament, à commencer par les Évangiles, en passant par les épîtres de saint Paul, où apparaissent toujours les idées judaï-

vants n'en épargne ni les livres qui la composent, ni les chapitres, ni même les syllabes. Avec une audace incroyable, et sous prétexte de ne pas donner la parole de l'homme pour celle de Dieu, ils rejettent une grande partie de la parole de Dieu en la réduisant, contre toute raison, à la condition de la parole de l'homme. Leurs sociétés bibliques ne daignent plus ajouter, même comme simple appendice à la Bible, les livres deutero-canoniques de l'Ancien Testament, tenus pour divinement inspirés par toute l'antiquité ecclésiastique. Leurs rationalistes amoindrissent tellement la notion de l'inspiration divine, que l'idée même en disparaît tout-à-fait. Le parti même du protestantisme appelé piétiste ou orthodoxe, s'enlevant à lui-même tout moyen de preuves par le refus qu'il fait d'admettre l'autorité de l'Église, ne saurait jamais procurer à ses adhérents la certitude exempte de doute que les livres qu'il leur met en main soient le résultat de l'inspiration divine. Par la même raison, les Bibles que le protestantisme distribue aux infidèles perdent à leurs yeux toute leur valeur, et

ques, aux épîtres de saint Pierre et de saint Jacques, conçues dans le même esprit que celles de saint Paul; aux épîtres de saint Jean, ouvrage, disent-ils, de quelque Juif. Quant à l'Apocalypse, elle est aujourd'hui rejetée par la plupart des exégètes protestants. On peut voir à l'endroit cité du livre d'Hœninghaus les passages analogues. Je le demande maintenant, que reste-t-il aux protestants des livres saints, qu'ils puissent alléguer comme authentiques, comme sacrés et faisant règle de foi.

sont exposées au danger évident d'être pour eux l'objet des plus honteuses profanations, comme cela arrive en effet tous les jours, ainsi que nous l'avons démontré ailleurs. Triste condition des novateurs qui, dans le temps même où ils accusent l'Église d'avoir horreur de la Bible, la morcellent, la mutilent, la déchirent, la mettent en pièces, et sont réduits à l'impuissance de dire si elle est inspirée ou non, si elle contient la parole de Dieu ou la parole de l'homme, la dépouillent enfin de son divin caractère, de sa sainteté et de sa dignité!

CHAPITRE II.

LA RÈGLE CATHOLIQUE DE FOI CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE HISTORIQUE.

ARTICLE PREMIER.

La règle catholique de foi est la seule qu'ait fait profession de suivre l'antiquité chrétienne tout entière.

Exposé d'une difficulté. — Cette difficulté même donne gain de cause au catholicisme. — Les textes bibliques favorables à la règle catholique ont trouvé leur véritable explication dans l'enseignement et la pratique de l'Église, avant même qu'ils fussent consignés dans les livres sacrés. —L'Église, dès son premier établissement, a été en possession de résoudre les doutes des fidèles en matière de foi, de mœurs et de discipline, — de dirimer les controverses par des jugements sans appel, — de condamner les novateurs. — Difficulté résolue. — L'œuvre des apôtres dans le gouvernement de l'Église continuée par leurs successeurs. — Discipline de l'Église dans l'élection des évêques et dans les questions de foi. — Il était impossible qu'il se fît aucune altération dans les matières de foi. — Pour connaître certainement quelle était la foi de l'ancienne Église, il suffit de consulter la foi de l'Église de notre temps. — Comment l'Église a exercé son autorité sans interruption dans tous les siècles. — Exemples de condamnations d'hérésies prononcées par l'Église, ou même par les seuls pontifes romains. — En se conduisant ainsi, l'Église ne faisait qu'agir conséquemment à son principe essentiel d'autorité. — Elle ne faisait qu'exercer son principe vital dans l'exercice de son pouvoir.—Les hérétiques, en s'opposant à l'enseignement de l'Église, se condamnent eux-mêmes par cela seul qu'ils contredisent l'enseignement de Jésus-Christ.

Les raisonnements et les discussions qui remplissent le chapitre que nous venons de terminer pourraient

avoir fait naître une difficulté dans l'esprit de quelque lecteur, qui nous objectera peut-être qu'en prouvant par l'Écriture la règle catholique de foi, nous avons pris la route suivie par les protestants, avec la seule différence que nous interprétons la Bible en notre faveur, tandis que les protestants l'invoquent en faveur d'eux-mêmes. Mais, outre que la marche que nous avons suivie ne peut autoriser une semblable objection, nous ne laisserons pas de répondre que si c'étaient les protestants qui nous la faisaient, ils nous donneraient par là même gain de cause. Car ils prouveraient par là que, si l'on faisait dépendre ces questions de la seule Bible, elles deviendraient interminables, et laisseraient dans le doute quiconque ne s'en tiendrait qu'à cette règle; qu'il faut donc de toute nécessité, outre l'Écriture, un juge suprême de controverses, qui, par son autorité infaillible et sans appel, puisse lever toute incertitude sur la vraie et légitime interprétation des textes allégués, et ainsi mettre fin au débat. Mais si cette difficulté nous était proposée par d'autres que par des protestants, notre réponse serait alors bien différente, et, prenant la chose dès son origine, nons ferions voir à l'œil et toucher au doigt que le sens des passages allégués n'est et ne saurait être autre que celui qui favorise l'interprétation catholique. Et comme c'est de là que dépend la victoire sur ce point, nous voulons fortifier encore et rendre de plus en plus péremptoires les preuves bibliques déjà

présentées par nous en faveur de la règle catholique.

Nous avons démontré, comme fait historique qui n'est contesté par personne, que les vérités consignées dans les livres du Nouveau Testament par les écrivains sacrés avaient déjà été prêchées, crues et observées dans toute l'Église longtemps avant qu'elles fussent mises par écrit. Et pour ne pas répéter ici tout ce que nous avons dit de l'ordre successif dans lequel parurent, à des temps différents, les Évangiles de saint Mathieu, de saint Marc et de saint Luc, nous savons par les documents historiques que saint Jean ne se mit à écrire son Évangile que vers l'an 98 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire soixante-cinq ans à peu près depuis l'ascension de Notre-Seigneur (1). Or,

(1) Il y a quelque différence d'opinions parmi les anciens, touchant l'année où saint Jean écrivit son Évangile; et pour ne pas parler de saint Hippolyte, qui affirme (MS. Bodley) que l'apôtre a écrit son Évangile et son Apocalypse dans l'île de Patmos, beaucoup de MS. grecs s'accordent sur ce point avec saint Hippolyte, aussi bien que l'auteur de la *Synopse* qui porte le nom de saint Athanase. La plupart néanmoins se rangent du côté de saint Irénée, qui affirme, l. III, c. 1, que saint Jean a écrit son Évangile à Éphèse, comme l'avait affirmé avant lui saint Polycarpe, dont le passage se lit dans Victor de Capoue. C'est le sentiment embrassé par S. JÉROME, dans son *Catalogue*; par S. EPIPHANE (*hær.* 51, § 19), par PIERRE d'Alexandrie, qui atteste, dans la *Chronique* dite *Alexandrine*, qu'on conservait dans cette ville encore de son temps le précieux autographe (PETAU, *Uranolog.*, p. 213). Et certes, saint

dans tout cet intervalle de temps qui s'écoula entre l'Ascension et cette soixante-cinquième année où fut écrit le dernier des livres du Nouveau Testament, l'Église s'était répandue dans toute la Palestine et la Samarie, avait pénétré dans toutes les provinces de l'empire romain, et porté l'étendard de la croix jusqu'au cœur de la ville reine du monde. Déjà elle avait organisé dans toutes leurs parties son culte et sa discipline, surtout vers la fin du premier siècle que mourut le dernier des évangélistes ; et, par conséquent, déjà étaient connues, par leur enseignement oral, toutes les vérités qui tiennent au dépôt de la foi. Non-seulement les maximes et toute la doctrine du Sauveur étaient déjà crues universellement ; elles étaient de plus mises en pratique par la multitude des fidèles et par leurs pasteurs à leur tête secondés de leurs ministres. D'où il résulte que déjà l'Église était en possession du *vrai sens* de la doctrine de Jésus-Christ transmise uniquement par la prédication, comme, de leur côté, les simples fidèles étaient en possession de la saine intelligence des oracles et des

Irénée, disciple de saint Polycarpe et venu de l'Asie, pouvait être mieux informé d'un fait passé en Asie que saint Hippolyte, qui vivait en Occident, et que les grecs modernes. Or, ce ne fut qu'après la mort de Domitien, arrivée l'an 97 de l'ère vulgaire, que saint Jean, de retour de Patmos à Éphèse, put, à la prière des fidèles d'Asie, entreprendre cette année-là même ou la suivante d'écrire son Évangile.

maximes du Sauveur. De sorte que, quand ceux-ci reçurent consigné par écrit ce qu'ils avaient reçu et appris d'avance par l'enseignement oral, ils en avaient déjà la vraie interprétation.

Donc, puisque l'Église a été par le fait et par la pratique même la règle prochaine de la foi dès son berceau, il suit de là, par une conséquence évidente, que les oracles par lesquels le Sauveur l'a constituée maîtresse et juge suprême en matière de foi ne peuvent pas être entendus dans un sens différent ; il suit, de plus, que quiconque a entrepris de les détourner à un autre sens par ses interprétations violentes a contredit la pensée et les volontés de Jésus-Christ. Si donc nous prouvons que l'Église a dès ses commencements entendu dans le sens catholique et pratiqué de même l'autorité qu'elle a reçue de Jésus-Christ sur les objets de la foi, ce n'est plus en vertu de notre interprétation privée, comme cela se fait dans le système protestant, mais à cause du sens net et précis qu'a voulu y attacher Jésus-Christ lui-même, que les passages produits sont une preuve invincible de notre proposition. Or, c'est là précisément ce qui est établi par le fait historique que nous faisons valoir. Cela est démontré, non-seulement par tout ce que nous avons dit, dans le chapitre précédent, de la prédication de l'Évangile que l'Église a faite aux Juifs et aux Gentils, et sur quoi nous ne reviendrons pas, comme en ayant parlé suffisamment, mais encore par plusieurs autres

raisons non moins solides qui font voir que l'Église a été investie dès sa naissance de la plénitude de l'autorité suprême en matière de foi. C'est elle, en effet, qui a résolu les difficultés à mesure qu'elles s'élevaient sur le vrai sens de la doctrine de Jésus-Christ ; c'est elle qui a jugé en dernier appel les controverses sur la foi ; elle, qui a condamné et proscrit sans retour toute doctrine fausse et erronée en opposition avec son enseignement ; elle, qui en toute rencontre s'est montrée inflexible pour le maintien du principe d'autorité en s'opposant à tous les efforts des novateurs, chacun desquels a cherché constamment à secouer le joug de la dépendance, en substituant à ses décisions ses interprétations individuelles ou son sens privé. Or, telles sont les raisons qu'il nous reste à parcourir en détail : ce que nous allons faire avec toute la clarté et toute la brièveté possibles.

Et d'abord, que l'Église ait résolu les difficultés qui naturellement pouvaient s'élever et qui de fait se sont élevées sur son enseignement, les preuves en sont aussi nombreuses que sont nombreuses, je puis dire, les lettres écrites par les apôtres. Saint Paul, par exemple, dans sa première épître aux Corinthiens, répond à divers doutes sur des questions, tant de dogme que de morale, qui s'étaient élevés parmi ces premiers fidèles, et au sujet desquels ils l'avaient consulté par écrit, comme sur la virginité, sur le célibat, sur l'usage du mariage, sur la valeur ou la dissolubi-

lité du mariage contracté dans l'infidélité, pour le cas où, l'un des époux s'étant fait chrétien, l'autre persiste à rester infidèle; sur les viandes immolées aux idoles, et sur d'autres points semblables. De même, il traite des observances légales dans son épître aux Colossiens; de la venue de Jésus-Christ pour juger le monde, que quelques-uns croyaient prochaine, dans ses épîtres aux Thessaloniciens; et ainsi des autres épîtres. De sorte que ce point ne semble pas susceptible d'être mis en question.

Il est de même indubitable que l'Église s'est attribué la décision des controverses, comme cela se voit par les Actes des apôtres, où il est rapporté que la dispute née à Antioche au sujet de l'obligation ou de l'abrogation des observances légales fut terminée dans un concile à la suite d'une discussion contradictoire, comme nous l'avons dit dans notre première partie. Joignons à ce premier fait un second semblable, celui de l'Église de Galatie, où quelques docteurs judaïsants avaient enseigné de même la nécessité d'associer les rites de l'ancienne loi à la pratique de l'Évangile. Aussitôt que l'apôtre en eut connaissance, il lança l'anathème contre ces fauteurs de troubles, déclara avec une pleine autorité que cet alliage d'observances n'était nullement nécessaire, et rendit ainsi le calme à cette Église agitée.

La conduite de l'Église n'a pas été moins nettement dessinée dans l'usage qu'elle a fait de sa su-

prême autorité en condamnant les doctrines erronées qui tendaient à altérer la pureté de ses doctrines. L'apôtre saint Pierre foudroie dans sa seconde épître les opinions perverses qu'on semait dès lors sourdement dans le champ de l'Église, désigne par le nom de sectes les ténébreuses assemblées de leurs partisans, et fait le plus sombre portrait de ces téméraires, qui osaient ainsi vicier et corrompre la saine doctrine prêchée par les apôtres. Même conduite dans l'apôtre saint Jude ; même conduite dans saint Jacques, à l'égard de ceux qui, abusant par leurs interprétations particulières de quelques expressions de l'épître de saint Paul aux Romains pour supprimer la nécessité des bonnes œuvres par rapport au salut, portaient les fidèles à ne pas s'en mettre en peine, mais à se reposer uniquement sur la foi (1). La con-

(1) MICHAELIS, dans son *Introduction*, etc., déjà citée, t. IV, ch. 26, sect. 6, p. 298, nie que saint Jacques fasse allusion à l'épître de saint Paul aux Romains, et donne des raisons ingénieuses pour sauver la doctrine protestante de la foi sans les œuvres. Mais CELLÉRIER, dans son *Essai d'introduction* que nous avons déjà cité aussi, div. 3e, sect. 1re, p. 455, montre jusqu'à l'évidence, en confrontant les deux épîtres, que celle de saint Jacques fait ouvertement allusion à celle de saint Paul, dont quelques-uns abusaient pour rejeter la nécessité des bonnes œuvres, en se servant des mêmes mots, des mêmes phrases, des mêmes exemples que cet autre apôtre. Cf. *Rom.* IV, 1, et JAC. II, 21 et seq. ; *Rom.* V, et JAC. I, 3, *Rom.* VIII, 23, et JAC. IV, 1 ; *Rom.* VIII, 7, et JAC. IV, 4 ; *Rom.* XIV, 4, et JAC. IV, 12. Et avant HUG et CELLÉRIER, WETTSTEIN, après avoir

duite de saint Paul ne fut pas différente à l'égard de ceux qui niaient la résurrection future des corps en métamorphosant la doctrine de la résurrection réelle en une pure résurrection spirituelle de la mort du péché; telle fut aussi celle de l'apôtre saint Jean, quand il combattit et condamna dans ses épîtres et dans son Évangile le docétisme alors en vogue, comme il résulte de l'histoire ecclésiastique et des témoignages des anciens, qui nous assurent qu'il a écrit son Évangile pour l'opposer aux cérinthiens, aux ébionites et aux gnostiques, qui niaient autant la di-

rapporté le reproche que faisait Luther à l'épître de saint Jacques de ce que « directè contra Paulum et omnem Scripturam « operibus justificationem tribuit, » comme ont fait Althamerus et les centuriateurs de Magdebourg, déclare « hoc judicium in- « justum falsumque. Si enim Jacobus Paulo contradiceret, uti- « que non Jacobus, qui id apertè docet, quod lex naturæ, quod « Scriptura ubique, quod Paulus alibi inculcat, sed illæ Pauli « epistolæ in quibus dogma à reliquis dissidens continerentur, « fuissent abjiciendæ. At si rem rectè consideremus, nulla inter « Jacobum et Paulum est pugna; quùm Jacobus loquatur de « lege naturæ et de lege Christi, Paulus verò de lege et œcono- « miâ Mosis » (cité par ROSENMULLER, Præf. in epist. Jacobi). Et soit dit en passant, que Turretin et les autres piétistes voient maintenant ce que signifie ce *goût*, cette *lumière*, cette *nourriture*, qui se manifeste de soi dans les Écritures, comme n'étant que la parole divine elle-même. Apparemment que Luther et ses pareils n'avaient ni la faculté de voir, ni le sens du goût, lorsqu'ils regardaient comme une lettre de *paille* cette épître de saint Jacques.

vinité de Jésus-Christ que son humanité (1). Et c'est ainsi que l'Église a su répondre à toute espèce de novateurs, en les accablant de son autorité, qu'elle leur a opposée avec confiance comme un rempart invincible. Elle ne s'est pas contentée d'empêcher les mauvaises herbes de prendre racine avec le froment ; mais elle les a arrachées, les a déracinées, en condamnant et les inventeurs impudents, et les propagateurs, et les partisans des nouvelles doctrines. C'est ainsi qu'elle a traité Hyménée, Philète, Alexandre, Simon, Cérinthe et tant d'autres.

Qu'on ne dise pas que les faits que nous venons d'alléguer se rapportent aux apôtres, ou seuls à part, ou assemblés et réunis en concile. Car puisque nous avions à parler de l'Église dans ses commencements, qui pouvions-nous citer, si ce n'est les apôtres, qui donnaient à l'Église par leurs actes la forme qu'elle devait ensuite conserver et développer dans les siècles à venir? N'étaient-ce pas les apôtres qui constituaient alors l'Église enseignante? N'était-ce pas la manière dont ils se conduisaient qui servait d'instructions ou de modèle à ceux qu'ils établissaient chefs et pasteurs des communautés chrétiennes nais-

(1) EUSÈBE, l. III, c. 24; CLÉM. D'ALEX. dans EUSÈBE, l. VI, c. 14; S. Jer, *De viris*, c. 9; CAIUS ROM., ou l'auteur très ancien du fragment recueilli par Muratori; S. AUG. *De consens. evang.* l. I, c. 4; S. EPIPH. *Hær.* 51, et PETAU, § 19, outre S. IRÉNÉE et d'autres encore.

santes : je veux dire, aux évêques qui, héritiers de leur sollicitude pastorale comme de leur autorité, étaient appelés à prendre leur place et à continuer ainsi leur ministère? Et en effet, quelles autres instructions l'apôtre donnait-il à Tite et à Timothée, ses disciples, que de veiller attentivement à conserver pur et inviolable le sacré dépôt qu'il leur avait confié (1)? Quelle autre recommandation faisait-il aux évêques de l'Asie-Mineure réunis à Milet, que d'apporter la même vigilance à empêcher les loups ravissants de pénétrer avec leurs doctrines perverses et de dévaster leur troupeau (2)? Or, comment ces évêques auraient-ils pu mettre à exécution cet avis de l'apôtre, si ce n'est en opposant aux novateurs dont il s'agissait la saine doctrine qu'ils avaient reçue de lui, et en condamnant les pernicieuses nouveautés qui cherchaient à s'introduire, c'est-à-dire, en usant de l'autorité que Dieu même leur avait communiquée par le moyen des apôtres?

Ne manquons pas d'observer ici que le corps épiscopal que les apôtres établirent s'étendit en peu d'années par toute la terre, et commença à exercer son action par le soin de propager et de maintenir intacte la doctrine apostolique, et par la condamna-

(1) I *Tim.* III, 15, IV, 1 et seq.; II *Tim.* III, 5; *Tit.* II, 10, etc.

(2) *Act.* XX. 23 et seq.



tion des hérésies qui s'élevaient, avant même que disparût du nombre des vivants le dernier des apôtres, le disciple bien-aimé, puisque, comme nous l'avons dit plus haut, saint Jean mourut à Éphèse l'an 98 de l'ère vulgaire, c'est-à-dire vers la fin du premier siècle. Or, en exerçant cette action, l'Église enseignante des temps primitifs ne faisait autre chose que de manifester la vie qui continuerait à l'animer jusqu'à la fin du monde (1). Car la vie consiste dans la mise en action des principes, et c'est par là qu'elle se manifeste ; et, bien qu'il y ait différentes espèces de vie, chacune d'elles cependant apparaît dans un corps par l'action ou le développement des principes dont ce corps est composé. Chaque espèce de vie est conforme ou corrélative à son principe. Des principes différents les uns des autres ne peuvent prendre germe et se développer dans les corps auxquels ils sont étrangers. La vie des plantes n'est pas la même que celle des êtres animés; la vie des corps n'est pas la même que celle des esprits; la vie de l'esprit n'est pas encore celle de la grâce; la vie de l'Église n'est pas semblable à celle de l'État (2). Si donc le corps

(1) En effet saint Jean vivait encore, que déjà florissaient Hermas, saint Clément de Rome, saint Ignace, saint Polycarpe; et saint Irénée, Papias et saint Justin parurent peu d'années après la mort de cet apôtre.

(2) Voir Newman, *Lectures on certain difficulties felt by anglicans in submitting to the Catholic. Church*, London, 1850,

épiscopal, en employant son activité à propager et à défendre les vérités qu'avaient enseignées les apôtres, ne fit que manifester et developper une vie dont le principe était l'autorité, il s'ensuit manifestement que ce principe était celui qui l'animait, qui le faisait vivre et prospérer, et auquel il devra toujours sa vie et ses progrès. Or, c'est dans ce principe précisément que consiste la règle de foi catholique.

En conséquence, et par l'effet de cette vitalité fondée sur le principe d'autorité, nous voyons condamnés et expulsés de l'Église, comme on expulse d'un corps les matières hétérogènes, les docètes, les simoniens, les ébionites avec les nazaréens, les cérinthiens, les nicolaïtes. Ce même corps épiscopal, en se dilatant dans les siècles suivants à l'Orient et à l'Occident, au Nord et au Midi, non-seulement ne perdit rien de son existence matérielle, mais continua sa vie d'activité provenant toujours du même principe. Il est vrai qu'on voyait mourir successivement les hommes investis de l'épiscopat; mais l'épiscopat lui-même, comme personne morale toujours vivante, poursuivait sa marche ou son action constamment conservatrice et tutélaire. A peine quelqu'un de ses membres était-il enlevé par la mort, naturelle ou violente, que les évêques s'assemblaient pour lui donner un successeur. Ces évêques

lect. 3; *Life in the movement of* 1853, p. 37-38, où cette pensée est parfaitement développée, comme le même auteur l'a fait encore dans son *Histoire du développement*, etc.



ensuite, comme le rapporte saint Irénée, avant de revêtir le nouvel élu de la dignité épiscopale, examinaient si sa foi était pure, et ne le consacraient pas qu'il n'eût fait sa profession de foi dans des termes conformes à la croyance du reste de l'Église (1). Que si avec le temps un évêque venait à forfaire à sa promesse en s'écartant, en quelque manière que ce fût, de la doctrine dont il avait fait profession au moment de son élection, ou bien en répandant des nouveautés suspectes, aussitôt le métropolitain et les évêques de la province, ou même du *diocèse* entier (suivant la division civile (2) de l'empire romain d'alors), commençaient par constater le fait, puis déposaient l'évêque prévaricateur et mettaient à sa place un évêque orthodoxe (3); ou bien l'accusation était déférée à l'évêque de Rome, qui prononçait la sentence de déposition, ou confirmait en cas d'appel la sentence déjà portée, ou l'annulait suivant les cas, après que

(1) L. III, c. 3, § 2. On peut lire MASSUET, diss. 3, prélim., *De Irenæi doct.*, art. 3, *De tradit. auctor. et fundam.*; MŒHLER, *Patrol.*, art. *Irénée.*, et LUMPER, *Hist. theologico-critica*, etc., part. 3, Augsbourg, p. 318 et suiv., où il ajoute deux observations de Massuet, de doctes réflexions contre Deiling et les autres protestants. — BÉRAUD-BERCASTEL, dans son *Hist. de l'Eglise*, emploie au féminin le mot *diocèse* pour signifier une division civile de l'empire romain. Le lecteur choisira. (Note du trad.)

(2) Cette question est savamment discutée par SIRMOND, *Censura conjecturæ anonymi script. de suburbicariis regionib. et Ecclesiis*, tome IV de ses œuvres, Paris, 1696.

(3) Voir MASSUET, l. c., n. 19.

les preuves avaient été discutées. L'histoire ecclésiastique nous a laissé des monuments irréfragables de cette discipline dans le fait de Paul de Samosate, évêque d'Antioche (1), et dans celui du grand Denis d'Alexandrie qui, quoique soupçonné injustement et faussement accusé de nouveauté auprès du saint Denis, évêque de Rome, fut obligé de se justifier de cette accusation, et ne fut absous, en même temps que maintenu dans son siége si éminent, qu'après avoir fourni des preuves satisfaisantes de son orthodoxie (2). En outre, la discipline de ces temps, confirmée depuis par les canons formels des conciles œcuméniques, exigeait que les évêques d'une même province se réunissent en concile deux fois chaque année, pour conférer ensemble sur les besoins les plus pressants de l'Église, et particulièrement en ce qui intéressait la foi (3). Par là était rendue impossible

(1) Ce sujet est traité au long par De Maestro, dans sa préf. mise en tête de l'élégante édit. rom. des œuvres de saint Denis d'Alex., p. 14 et suiv., à l'occasion de la lettre de ce saint dirigée contre Paul de Samosate, dont il soutient avec érudition l'authenticité contre certains critiques.

(2) *Ibidem*, et dans les œuvres de saint Athanase, t. 1, part. 1, *De sententiâ Dion. Epist.*, p. 191-207, *De Decretis nicænæ fid.*, nº 25, p. 181 et suiv., et t. III, § 3, epist. *De synod. Ariminen. et Seleuc.*, nº 45. Ont encore écrit sur ce sujet Eusèbe, *Hist. eccl.* l. 7, c. 26, et S. Jérome, *De Viris*, c. 69.

(3) Les évêques étaient anciennement obligés de rendre compte de leur doctrine et de leur conduite au synode de la

toute innovation capable d'altérer, en quelque chose que ce fût, la saine doctrine : d'autant plus que ces assemblées devaient envoyer ensuite des lettres dites *formées*, à chaque métropolitain des autres provinces, et principalement à l'évêque de Rome (1), pour rendre compte aux diverses Églises de ce qui pouvait

province, et étaient unis avec le monde entier au moyen de lettres dites de *communion*. Voir *Canones nicænæ primæ synod.*, can. 5, dans MANSI, *Sacr. Conc. nova et ampl. coll.*, t. II, col. 670; et le canon 20 du concile d'Antioche de l'an 341, *ibid.*, col. 1315, ainsi que le canon 19 du concile de Chalcédoine, *ibid.*, t. VII, col. 420 (dans notre *Dictionnaire universel des conciles*, édit. Migne, t. II, col. 31 ; t. I, col. 144 et 422). Par ces canons, aussi bien que dans le canon 36 des apôtres, *ibid.*, t. I, col. 35 (*Dict. univ. des conc.*, t. II, col. 1318), il était prescrit aux évêques de chaque province de se réunir en synode deux fois par an pour maintenir l'intégrité de la foi. Nous nous contenterons de rapporter les paroles du concile de Chalcédoine : « Quemadmodùm antiqui Patres statuerunt... quamobrem « visum est nobis ut synodus conveniat, et bis quotannis con- « gregetur... ut corrigantur quæcumque ad eum (metropolita- « num) corruptiones delatæ sunt ; quemadmodùm Patres ante « nos præceperunt. » Le même statut fut porté par le pape Innocent I, et recommandé de nouveau par saint Léon, epist. 16, c. 27, édit. Baller., t. I, col. 724, *pro custod. concord. unit.* Voir aussi le décret de GRATIEN, diss. 18. Avec cette discipline il était impossible qu'il se fît des innovations dans la doctrine.

(1) S. OPTAT fait mention de ces lettres, *De schism. Donati*, l. 2, en ces termes : « Siricius hodiè qui noster est socius cum « quo nobiscum totus orbis commercio formatarum, in unâ so- « cietate communionis concordat » (édit. Dupin, Anvers, 1702, p. 32). Voir aussi sur ces paroles les notes 38 et 39 de cette édition, et celles de BAUDOUIN, *ibid.*, notes 183, 184.

se passer de plus important dans leur province particulière. De cette manière, le corps épiscopal, toujours compacte, toujours en commerce réciproque, traversait les siècles avec gloire, et manifestait sa vie par son activité, commencée dès les temps apostoliques, en rapport avec son principe.

La succession des évêques, depuis le temps des apôtres jusqu'à nous, est donc comme une chaîne nullement interrompue dont les anneaux sont étroitement unis et engrenés les uns dans les autres, et qui embrasse toute l'immensité de l'espace comme toute l'étendue des temps. Cela posé, il suit, par une conséquence logique qu'on est forcé d'admettre, que le vrai sens traditionnel des vérités d'abord enseignées de vive voix, et puis consignées dans l'Écriture, a dû se transmettre sans interruption des apôtres jusqu'à nous sans qu'aucun changement substantiel pût l'altérer. Et par conséquent, pour savoir quel était dès le principe, c'est-à-dire dès son origine, l'enseignement catholique, il suffit de consulter et d'interroger l'épiscopat actuel en union avec son chef, sur quelque article que ce soit de la doctrine chrétienne. Comment l'enseignement oral de l'Église ou le légitime sens de cet enseignement aurait-il pu perdre de son autorité ou de sa pureté en passant dans les livres saints, si ces livres mêmes ont été mis par l'Église en confrontation avec son enseignement avant que leur authenticité et leur inspiration divine fussent sanctionnées

par elle? Soit, pour servir d'exemple, l'Évangile de saint Mathieu, au moment où il parut : avant de le mettre entre les mains des fidèles, l'Église a dû s'assurer que ce livre était vraiment l'ouvrage de cet apôtre ; et à quels indices put-elle le reconnaître? Ne fut-ce pas, outre les motifs extrinsèques qui pouvaient s'offrir à elle, parce qu'elle retrouvait dans ce livre la doctrine même qu'elle avait apprise de cet apôtre, ou qu'il lui avait enseignée? Ce que nous disons de ce livre doit se dire également de tous les autres, sur plusieurs desquels même l'antiquité nous fournit, à ce sujet, des documents positifs (1). Or peut-on dire

(1) Pour ne rien dire de ce qu'a écrit à ce sujet PAPIAS (*Euseb.*, l. 3, c. 39), CLÉMENT d'Alexandrie, dans ses *Hypotyposes,* dont des fragments nous ont été conservés par EUSÈBE, l. 2, c. 3, et l. 6, c 13 et 14, nous atteste expressément que saint Pierre, après avoir examiné l'Evangile de saint Marc, l'approuva et en autorisa la lecture dans les églises. Voici les paroles d'Eusèbe : « Quod cùm Petrus per revelationem Sancti Spi- « ritûs cognovisset... librum illum auctoritate suâ comprobasse « dicitur, ut deinceps in Ecclesiis legeretur. Refertur id à Cle- « mente in sexto *Institutionum* libro. » La même chose nous est attestée par saint Jérôme (*De Viris*) : « Quod cùm Petrus « audisset, probavit, et Ecclesiis legendum suâ auctoritate edi- « dit. » Tertullien avait dit la même chose en d'autres termes, l. 4 *contre Marcion*, c. 5 ; et nous allons rapporter ses paroles, parce qu'elles vont à notre sujet : « Eadem auctoritas Eccle- « siarum apostolicarum cæteris quoque patrocinabitur Evan- « geliis, quæ proinde per illas et secundùm illas habemus, « Joannis dico et Matthæi, licet et Marcus quod edidit, Petri « affirmetur, cujus interpres Marcus. » Ainsi ont parlé égale-

que l'Église ait perdu le sens des oracles du Sauveur dont elle était primitivement dépositaire, du moment où ils eurent été mis par écrit de la main de l'évangéliste? Je ne pense pas que personne ose jamais le dire.

Qu'ensuite, depuis les temps apostoliques, l'Église, ou le corps épiscopal uni au pontife romain, ait continué de manifester sa vie en agissant conséquemment à son principe d'autorité, comme elle avait commencé de le faire dès l'époque de sa naissance, c'est de quoi l'histoire de l'Église, par tant de monuments publics et solennels qu'elle a élevés, nous fournit toutes les preuves désirables. Tels sont l'action incessante de son apostolat aux IIIe, IVe et Ve siècles, pour ne rien dire des suivants, par rapport tant aux fidèles qu'aux infidèles; les instructions qui nous en restent encore adressées aux catéchumènes, les catéchèses, etc. Telles sont aussi les condamnations successives, et toujours immanquables, de ceux qui osaient même sur un seul article contredire la doctrine enseignée et professée. Au moment du péril, le corps épiscopal se réunissait en conciles, soit provinciaux ou nationaux, soit œcuméniques, et, après avoir examiné la nouvelle doctrine, la condamnait en ce qu'il y trouvait

ment ORIGÈNE (*Euseb.*, l. 4, c. 25); S. EPIPHANE, *Hær.*, 51, § 6; S. JEAN CHRYSOSTOME, *Hom.* 19 *in Acta;* S. AUGUSTIN, l. 7, c. 3; *De consensu Evang.*, et l. 17 *cont. Faust.*, c. 3; THÉODORET, *Præf. in hist. relig.*

d'opposé à la sienne, ou à la doctrine primitive qu'il consacrait alors par de nouvelles formules, pour en rendre plus facile le discernement d'avec le langage trompeur et insidieux des novateurs. Ainsi les fidèles enfants de l'Église étaient-ils prémunis contre la séduction. Enfin le concile prononçait l'anathème contre les contumaces qui s'obstinaient à suivre les doctrines proscrites, et les fausses interprétations qu'ils auraient voulu faire passer pour oracles de l'Écriture. Telle est en abrégé l'histoire des dogmes, et à côté de cette histoire celle aussi de toutes les hérésies.

Nous trouvons en effet que c'est de cette manière qu'ont été condamnées : au concile de Jérusalem, la doctrine des judaïsants ; au concile d'Antioche, celle de Sabellius et de Paul de Samosate ; à celui de Nicée, celle d'Arius ; au premier de Constantinople, celles de Macédonius et d'Apollinaire ; au concile d'Éphèse, la doctrine de Nestorius ; à celui de Chalcédoine, celle d'Eutychès ; au deuxième de Constantinople, l'origénisme ; au sixième concile général, le monothélisme ; et ainsi des autres, jusqu'au concile de Trente, où furent condamnées à leur tour les erreurs de Luther, de Zwingle et de Calvin. Et, par la raison contraire, c'est ainsi qu'a été sanctionnée solennellement et garantie par des formules plus précises l'ancienne doctrine catholique touchant la Trinité, la consubstantialité du Verbe avec le Père, la divinité du Saint-Esprit, l'Incarnation et ses corollaires rigou-

reux, la justification, les sacrements et tant d'autres articles de la foi chrétienne.

Si les circonstances des temps exigeaient un autre procédé, on allait au plus court en déférant au souverain pontife les erreurs nouvelles; et celui-ci, après avoir tout discuté avec cette maturité et cette prudence qui, de tout temps, ont caractérisé le siége de Rome, portait une sentence de condamnation contre la doctrine jugée condamnable, et faisait savoir sa décision à toute l'Église. C'est ainsi en effet qu'ont été condamnées jusqu'à près de cinquante hérésies avant même l'époque du concile de Nicée, comme depuis ce concile c'est encore ainsi qu'ont été proscrites les funestes opinions d'Aérius, de Pélage, et d'autres sans nombre. Quelquefois même, sans dénonciation expresse, sans formes préalables, certaines erreurs ont été étouffées ou réprimées dès leur naissance par la réprobation universelle, comme le socinianisme et le rationalisme.

Si donc, comme on le voit, il y a eu variété dans la forme suivie pour condamner les erreurs, comme pour sanctionner la vérité catholique, le principe des décisions a toujours été immuablement le même, je veux dire le principe d'autorité, ou le principe formel de la règle de foi de l'Église catholique. Et il ne pouvait, comme il ne devait pas en être autrement; et si l'on veut bien considérer la chose en elle-même, en procédant de bonne foi et sans esprit de contention, on

en conviendra sans difficulté. Car il s'agit ici d'une doctrine surnaturelle, révélée de Dieu dans son état concret, c'est-à-dire non pas seulement quant à l'énoncé matériel, mais de plus et principalement quant à son sens le plus intime, marqué avec précision par Dieu lui-même, et intimé à la société qu'il a voulu en rendre à perpétuité gardienne et dépositaire. D'où il résulte, à proprement parler, que lorsque l'Église sanctionne une vérité mise en discussion, ou révoquée en doute, ou même formellement niée, et qu'elle condamne l'erreur qui la contredit, elle ne fait autre chose, comme nous l'avons déjà dit, que de rendre authentiquement témoignage de ce qu'elle a reçu et appris de son divin fondateur, ainsi que du sens dans lequel elle l'a toujours cru et entendu. Et par conséquent, la règle de foi ne pouvait être autre, ne saurait être autre, que l'autorité. En vouloir substituer une différente, telle que l'interprétation privée, individuelle de la sainte Bible, c'est une perturbation manifeste, un renversement complet de l'ordre voulu et réglé par le Christ pour la propagation et le maintien de sa céleste doctrine. C'est vouloir rendre tristement rationnelle et dépendante de l'intelligence humaine la doctrine de Dieu ; c'est réduire au niveau de la science purement humaine ou simplement naturelle une doctrine infiniment supérieure ; c'est dégrader la révélation, dont on ne ferait plus que l'esclave de la raison.

Que si l'Église, en tranchant les controverses, en consacrant un dogme, ne fait autre chose au fond que d'attester un fait, que de rendre un témoignage infaillible et authentique de ce qu'elle a reçu du Christ et cru invariablement en conséquence, c'est une nécessité d'en conclure que ceux qui s'inscrivent en faux contre un tel témoignage se condamnent eux-mêmes, par cela seul qu'ils se déclarent les ennemis de Dieu ou de sa doctrine révélée; il faut en conclure en outre que, lorsqu'ils s'insurgent contre une doctrine déjà reçue de l'Église, et dont celle-ci était en paisible possession jusqu'au moment de leur révolte, ils se dressent impudemment contre un enseignement divin, auquel ils ont la folie de vouloir substituer une invention purement humaine.

Et comme c'est un principe très fécond, on ne sera pas fâché de nous le voir mettre en lumière par quelques exemples. Quand Zwingle et Calvin entreprirent de substituer le sens figuré au sens naturel et obvie des paroles par lesquelles Jésus-Christ avait affirmé à ses disciples, en instituant l'Eucharistie, qu'ils y recevaient son corps à manger et son sang à boire, n'est-il pas évident qu'ils donnèrent un démenti à Jésus-Christ? Et comment cela? En ce qu'en même temps que le Christ avait prononcé ces paroles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang,* il en avait donné le vrai sens à ses apôtres, et dans leurs personnes à toute l'Église. Nous dirons de même de

Luther, quand il tenta d'introduire son nouvel élément de *l'impanation.* De même, lorsque ces novateurs dénièrent à l'Église le pouvoir d'absoudre, au moyen du sacrement de pénitence, les fidèles de leurs péchés, ils contredirent simplement Jésus-Christ, qui, en disant à ses apôtres : ***Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez***, leur avait donné, et par eux à l'Église, la saine intelligence de ces paroles, que dès lors l'Église a mises en pratique, conformément aux intentions de celui qui les lui avait fait entendre, longtemps avant par conséquent que saint Jean les eût enregistrées dans son Évangile. Disons la même chose, par parité de raison, de tout autre article professé par l'Église. Ainsi, dans cette admirable institution du corps ecclésiastique, dans l'harmonique unité de son organisme, on trouve toujours une sûre garantie d'une identité parfaite de doctrine entre l'enseignement actuel et l'enseignement primitif. C'est donc bien justement que nous avons dit que, pour connaître ce que l'Église enseignait dans ses commencements, il suffit de voir ce qu'elle enseigne aujourd'hui, parce que c'est en tout temps le même enseignement, plus ou moins explicite toutefois, suivant les circonstances qui ont pu exiger un développement plus ample de la doctrine.

Or, puisque chaque chose au monde a sa nature

propre, et que cette nature c'est son identité, l'Église, par l'usage qu'elle a fait de son autorité en définissant au besoin les questions de foi, n'a donc fait que manifester sa vitalité, en développant le principe qui avait présidé à sa formation. Elle est toujours restée identique à elle-même, et c'est ainsi qu'elle continuera de traverser tous les siècles à venir jusqu'à ce que vienne la fin de son pèlerinage sur la terre, alors que la vérité se découvrant sans nuage et sans qu'aucune ombre d'erreur puisse obscurcir son éclat, elle jouira en plein repos du fruit de ses victoires.

ARTICLE II.

La règle catholique de foi, considérée au point de vue *historique*, est la seule qui ait maintenu l'intégrité de la foi contre toutes les sectes.

Méthode que nous voulons suivre dans cet article. — L'idée que nous présentent de la foi les saintes Ecritures. — Identité de la foi dans tous les temps. — Développement de la foi par la venue du Sauveur. — Comment Dieu a pourvu à la conservation des vérités révélées dès le commencement du monde. — Economie particulière de la divine Providence pour la même fin à l'égard du peuple hébreu. — Jésus-Christ a fait entrer dans cet ordre de providence l'Eglise qu'il a instituée en lui confiant le dépôt de la révélation. — Combien de sectes se sont élevées dans le christianisme pour ravir et dilapider le dépôt confié à l'Eglise. — Cause du grand nombre de ces sectes. — Fermeté qu'a montrée l'Eglise à les rejeter et à les condamner. — Combien l'Eglise a eu à souffrir de la turbulence des sectes, qui toutes cependant ont fini par se dissiper. — Dans l'hypothèse protestante le dépôt des vérités de la foi serait anéanti. — Aperçu des contradictions des protestants sur l'article de l'*Eglise*, — comme sur tous les autres articles de croyance. — Il en résulte que le protestantisme n'est autre chose que l'œuvre de l'homme et de l'esprit de ténèbres, — et l'Eglise catholique l'œuvre de Dieu. — L'Eglise n'a pu être ébranlée par aucun des assauts qui lui ont été livrés. — Parallèle établi entre les païens et les hérétiques.

Il est à propos, pour rentrer heureusement dans notre sujet, d'exposer d'abord l'idée générale de la foi telle que la Bible nous la fournit, et qui est, après

tout, conforme à celle qu'en ont en général tous les hommes; nous opposerons ensuite à cette idée celle qu'il faudrait y substituer logiquement dans l'hypothèse protestante; et enfin nous mettrons le sceau à ces considérations par la preuve irrécusable des faits. En plaçant ainsi en regard l'un de l'autre les deux systèmes opposés, nous nous trouverons plus en état de juger l'extrême discordance de l'un, et le concert harmonieux, le parfait ensemble de toutes les parties de l'autre. Dans l'un, nous verrons la désunion et la ruine sortir de ses principes comme l'effet de la cause; dans l'autre, la solidité du magnifique édifice dont il est la base : celui-là nous apparaîtra comme l'œuvre de l'homme, celui-ci comme l'œuvre de Dieu; et par là même ce contraste fera ressortir davantage à nos yeux toute la beauté du système catholique, de même que la lumière paraît plus belle lorsqu'elle est sur le point d'être remplacée par les ténèbres. Quelle est donc l'idée que l'Écriture nous donne de la foi, quel est le tableau qu'elle nous en présente? Considérée d'abord dans son origine, la foi nous est offerte comme un don tout gratuit de Dieu, accordé à dessein par sa bonté infinie pour servir de contre-poids à l'infidélité de nos premiers parents (1). Ceux-ci, incrédules

(1) C'est ce que l'apôtre saint Paul inculque en plusieurs endroits de ses épîtres aux Romains et aux Galates, qui roulent en grande partie sur la nécessité de la foi, comme unique moyen pour obtenir la grâce de la justification; mais plus expressé-

aux menaces que Dieu leur avait faites dans le paradis terrestre, avaient aspiré à devenir tels que lui, à posséder comme lui la science du bien et du mal, et par là s'étaient rendus coupables d'une honteuse prévarication. Par suite de ce crime, leur perte eût été irréparable aussi bien que celle de tous leurs descendants, sans qu'il leur restât aucune espérance de recouvrer leur félicité, si Dieu, dans son immense miséricorde, ne leur avait présenté le moyen de se relever de leur chute funeste. Ce moyen, c'est la foi, ou l'assujétissement volontaire de la raison orgueilleuse à la croyance des vérités mêmes qu'on ne comprend pas : sacrifice de la raison qui honore Dieu, mais sacrifice indispensable, et par lequel seul l'homme a pu jamais et peut encore s'ouvrir l'entrée du ciel. Considérée ensuite par rapport à son objet, la foi comprend tout ce qu'il a plu à Dieu de manifester à l'homme. Sous la loi ancienne, l'objet de la foi se réduisait à peu d'articles : savoir, à la croyance d'un Dieu créateur et rémunérateur, et du futur libérateur promis. Dieu veilla constamment à ce que cette foi restât toujours vive et ne s'altérât en aucune manière, au moins dans le peuple qu'il s'était choisi parmi les descendants d'Abraham, comme déposi-

ment encore dans sa première épître aux Corinthiens, I, 21, par ces paroles : « Placuit Deo per stultitiam prædicationis salvos « facere credentes. »

taire et gardien de la précieuse promesse, en sorte qu'aucun mélange d'erreur ne pût en corrompre la pureté. Le caractère de la loi, tant cérémonielle que judiciaire, donnée à ce peuple, qu'elle séparait comme par un mur de tous les autres peuples de la terre, la forme toute providentielle et théocratique de son gouvernement, la succession des grands-prêtres, la mission extraordinaire des prophètes : tout était dirigé vers ce but suprême de conserver et de transmettre à tous les siècles qui suivraient la foi pure et entière du libérateur promis, de ce grand envoyé qui aurait pour mission de relever de sa chute l'immense famille humaine, et de lui rendre la dignité qui lui avait été primitivement conférée dans la personne de nos premiers parents. Quand le Christ vint satisfaire et combler l'attente et l'espérance générales par son apparition dans le monde, les articles qui comprenaient les choses à croire ne s'augmentèrent pas en eux-mêmes, à proprement parler ; ils ne firent que se développer, et ce qui n'était d'abord, pour ainsi dire, qu'à l'état de germe, passa à l'état de fruit venu à maturité, avec les proportions d'amplitude ou de grandeur voulues pour cette nouvelle forme. En un mot, on vit alors se produire au dehors ces mêmes articles qui avaient été jusque-là renfermés sous l'enveloppe des divines promesses (1).

(1) Saint Thomas, en effet, dans sa *Somme*. 1·, 2ª, q. 108,



Si l'on considère avec quelque attention l'ensemble des dogmes chrétiens, on verra sans peine la vérité de ce que nous venons de dire. Car ces dogmes se rapportent à la personne adorable du Fils de Dieu, soit en elle-même, soit dans ses relations avec les deux autres personnes, et à ce que le Fils de Dieu a fait pour l'homme, comme aux fruits que l'homme en a retirés, tant pour la vie présente dans les moyens de salut qui lui ont été procurés, que pour la vie future dans le salut éternel que ces moyens lui ont assuré. A la personne du Fils de Dieu se rapportent ses deux natures, divine et humaine, subsistant dans un même suppôt, qui est le Verbe divin, fils de Dieu par nature, et sa double volonté comme sa double opération, conséquences nécessaires de sa double nature; à ce qu'il a fait se rapporte la sainteté de sa morale, qui contient l'idéal de la vertu et de la perfection élevée à sa plus haute puissance; tout ce qu'il a souffert et enduré dans le sacrifice volontaire et douloureux qu'il a offert de lui-même sur le Golgotha, sa glorieuse résurrection, son ascension au ciel. Enfin, ce qui se rapporte aux moyens de salut offerts aux

art. 3, se propose la question : *Utrùm lex nova in veteri contineatur*, et il répond affirmativement, non quant à l'*acte*, mais quant à la *vertu* : « Sicut effectus in causâ, vel completum in « completo, sicut genus continet species potestate et sicut tota « arbor continetur in semine, et per hunc modum nova lex « continetur in veteri. »

hommes comme le fruit des mérites qu'il s'est acquis par sa passion et par sa mort, de la satisfaction que Dieu a reçue par lui pour nos péchés, et de la réconciliation qu'il a ménagée entre le ciel et la terre, ce sont les grâces actuelles nécessaires à la justification des adultes et à leur persévérance dans cet heureux état; la *grâce* sanctifiante qui rend l'homme formellement juste et agréable à Dieu; le mérite des bonnes œuvres, prolongement et extension de ses mérites dans chacun des fidèles; la vertu des sacrements, qui sont comme les canaux par lesquels la grâce découle sur nous des plaies du Sauveur comme de leur source intarissable; la continuation du sacrifice sanglant dans l'oblation non sanglante qui s'en fait par toute la terre; l'institution de l'Église comme moyen extérieur de direction établi pour nous guider et nous protéger par la dispensation qu'elle nous fait de ses dons; enfin la vie éternelle et la résurrection future et universelle de nos corps, qui rendront pleine et parfaite la réintégration de notre nature, perdue ou défigurée par le péché primitif.

Tous ces articles sont contenus implicitement, pour parler le langage de l'école, dans les deux articles crus dès les temps anciens avant comme depuis la loi de Moïse, touchant un Dieu créateur et rémunérateur, et touchant le Sauveur promis; et maintenant que la grande promesse a été accomplie, les mêmes articles continuent d'être crus, mais d'une manière explicite,

c'est-à-dire développés, expliqués, dégagés en un mot de l'enveloppe mystérieuse qui, comme nous le disions tout à l'heure, les renfermait et les couvrait. Ainsi la foi, considérée par rapport à son objet formel, est toujours restée la même en soi, dans son unité, dans son identité immuable; seulement son développement matériel est devenu plus entier, plus complet, et ce n'est qu'en ce sens que s'est augmenté le nombre des articles de notre symbole, outre le développement ultérieur qu'ils ont reçu dans le long cours des siècles des définitions dogmatiques de l'Église. Et qu'il nous soit permis d'observer ici en passant combien est maladroit, en même temps qu'injuste, le reproche que les protestants font à l'Église d'avoir accru, disent-ils, le symbole par tous ces nouveaux articles qui n'en faisaient pas partie primitivement, puisque ces articles n'ont de nouveau que le développement de tout ce que renfermaient en germe les articles anciens, qu'ils ne sont que les corollaires de théorèmes admis de tout temps, que des explications enfin rendues nécessaires par le nombre toujours croissant des hérésies, qui, en enviant à l'Église le dépôt de la foi que Dieu lui a confié, l'ont obligée à en assurer l'intégrité par ses définitions et ses formules (1).

(1) Les scholastiques, pour qui les protestants affectent tant de mépris, avaient prévenu cette difficulté et l'avaient résolue d'avance dans la question qu'ils s'étaient proposée : *Utrùm ar-*

Lisez la Bible depuis la première page de la Genèse jusqu'à la dernière de l'Apocalypse, et vous vous convaincrez sans peine que l'idée ou le magnifique dessein de la foi n'est pas autre que ce que nous venons d'en tracer en peu de lignes. Une unité parfaite dans l'ensemble, un tout harmonieux en plein accord dans toutes ses parties, voilà ce qui vous y frappera tout d'abord, ce qui ravira votre âme, et que vous ne pourrez contempler sans admiration. Que si ensuite vous tournez vos regards vers les moyens multipliés dont Dieu s'est servi pour maintenir dans leur intégrité les articles de croyance confiés à nos pères en vue du salut de tous, votre surprise et votre étonnement ne feront que s'accroître. Dieu voyant, en effet, qu'à mesure que la famille humaine, après avoir

ticuli fidei secundùm successionem temporum creverint; et saint Thomas avait répondu pour eux tous, II, q. 1, art. 7 : « Quòd quantùm ad substantiam articulorum fidei, non est factum eorum augmentum per temporum successionem; quia « quæcumque posteriores crediderunt, continebantur in fide « præcedentium patrum, licet implicitè. Sed quantùm ad *expli-* « *cationem* crevit numerus articulorum, quia quædam explicitè « cognita sunt à posterioribus, quæ à prioribus non credeban- « tur explicitè. »

Or, ce qu'a dit saint Thomas en termes concis, suivant sa coutume, mais pleins de sens, a été traité au long par les théologiens venus depuis, tels que le cardinal De Lugo, *De virtute fidei divinæ,* disp. 3, sect. 5; Grég. de Valence, dans ses huit livres de l'*Analyse de la foi catholique*; Suarez, *De fide theol.*, disp. 2, sect. 6, etc.

échappé au déluge général, se multipliait de nouveau et se dispersait jusqu'aux contrées les plus lointaines, les vérités qu'il avait révélées à nos premiers auteurs ou étaient mises en oubli, ou se corrompaient insensiblement par des altérations plus ou moins pernicieuses, voulut, pour en prévenir la perte entière, qu'un peuple particulier eût la mission spéciale d'en conserver intact le précieux trésor. Il fit choix à cet effet de la postérité d'Abraham, qu'il avait fait passer de la Chaldée dans la Palestine. Il donna à ce peuple, en outre de la loi naturelle commune à tout le genre humain, une autre loi particulière, positive, et fit alliance avec ce même peuple en lui déclarant solennellement que son bonheur ou son malheur même temporel dépendrait de sa fidélité ou de son infidélité à lui tenir les engagements pris avec lui-même. Par là, Dieu séquestra, pour ainsi dire, et sépara ce peuple de tout autre peuple, pour l'empêcher de jamais se mêler ou se confondre avec le reste des nations. Il l'en sépara, en ce qui regarde le culte, par le rite de la circoncision et des autres observances légales ; en ce qui concerne la vie civile, par la différence de la nourriture, en lui dressant le long catalogue des animaux immondes dont il ne lui serait pas permis de manger ; en ce qui touche, enfin, la vie domestique, par la défense qu'il lui fit de s'allier par des mariages avec tout autre peuple. Il fit en sorte, de plus, que la partie cérémonielle de la loi fût symbolique ou

figurative du Messie promis et attendu, et qu'elle montrât comme à demi-jour par ses diverses prescriptions de rites et de sacrifices les circonstances particulières de la vie de l'Homme-Dieu, et spécialement le sacrifice expiatoire qu'il aurait à accomplir sur le Calvaire. De cette manière, ces articles de foi furent incorporés, pour ainsi dire, et incarnés dans la loi même, sans pouvoir s'effacer ou s'altérer jamais; et la foi dut s'en perpétuer invariablement dans la vie pratique et religieuse de ce peuple, où elle trouvait sa vie et son aliment journalier (1).

Mais comme ce peuple lui-même, entraîné tant par

(1) Cette économie nous est admirablement exposée dans le Nouveau Testament. Jésus-Christ, après sa résurrection, Luc. xxiv, 23-27, déclara à ses disciples qu'il avait dû souffrir d'abord, et puis être glorifié selon qu'il était écrit dans *Moïse et dans les prophètes*. Or, aucune prédiction de ce genre ne se trouve dans Moïse, c'est-à-dire dans le Pentateuque pris dans le sens littéral : il est donc nécessaire de l'interpréter dans le sens mystique, ou dans les symboles qui figuraient prophétiquement la passion du Messie. Ces figures symboliques nous sont découvertes par saint Paul, *Hebr.* ix, 1-14; x, 1-16, et ailleurs; et par Jésus-Christ lui-même, Joan. iii, 14-15; Matt. xxvi, 28. Ces symboles se trouvaient encore dans les sacrifices, comme le déclarent S. Pierre, I *Ep.* ii, 24; S. Paul, II *Cor.* v, 21. De là vient que Jean-Baptiste, dès la première fois qu'il vit notre Seigneur, l'appela *l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde*, pour faire entendre que c'était là la victime préfigurée dans les sacrifices sanglants de la Loi. Ranolder traite ce sujet avec beaucoup d'exactitude dans son *Hermeneut. Biblic.*, *Quinque Ecclesiis*, 1838, p. 4, c. 2, § 112.

son caractère dur et indocile que par l'exemple contagieux et continuel des peuples voisins, cédait fréquemment à la tentation d'abandonner le vrai Dieu pour le culte des idoles, et qu'ainsi les vérités qui lui étaient confiées auraient pu se perdre, Dieu, par une providence toute spéciale, le rappelait de ses écarts à l'observance de ses lois. Il permettait pour cela souvent que ce peuple tombât en captivité et dans une dure servitude, afin que ces châtiments le fissent rentrer en lui-même et revenir à de meilleurs sentiments ; dans ce même but, il lui envoyait des prophètes, avec la mission extraordinaire de le reprendre avec force, de lui reprocher ses transgressions et de le menacer de châtiments ultérieurs, en même temps qu'ils rappelaient la promesse faite d'un Messie et réveillaient son attente par des prédications de plus en plus claires. Au moyen de cette admirable variété d'événements tantôt heureux, tantôt malheureux, de ces avertissements répétés, de ces prophéties, de ces miracles, enfin, la race d'Abraham put traverser une longue suite de siècles jusqu'à la plénitude des temps où, selon les desseins de Dieu, devait paraître le grand Envoyé, et sut maintenir intact le dépôt des articles de croyance confié à sa fidélité.

La promesse faite par Dieu au genre humain ayant été accomplie par la venue du Sauveur, ce moyen exceptionnel de conservation des vérités révélées fut remplacé par l'institution d'une Église infaillible et

perpétuellement visible, ayant Jésus-Christ pour auteur, et destinée à maintenir inviolablement la même foi, mais d'une manière plus explicite et développée dans ses articles distincts. Telle a dû être, et telle sera toujours désormais la voie ordinaire, la voie unique pour transmettre et interpréter la vérité révélée. Dans ce but, le Christ a investi son Église de sa propre autorité, lui a promis sa continuelle assistance, et a fait pour tout le monde un devoir rigoureux de l'écouter, en menaçant de sa réprobation quiconque oserait la contredire, et en rangeant d'avance ces rebelles orgueilleux parmi les infidèles et les publicains, parmi les séducteurs et les antechrists. Chargée de cette mission, revêtue de cette autorité et appuyée sur ces promesses, l'Église n'a pas discontinué d'accomplir avec confiance sa destinée depuis ses commencements jusqu'à nous. Toujours semblable à elle-même, toujours invariable dans son enseignement, elle a traversé les siècles comme un fleuve majestueux, et poursuit encore aujourd'hui son paisible cours, en attendant le moment où elle se précipitera tout entière dans l'immense océan, je veux dire dans le sein de Dieu, abîme mystérieux d'éternelle vérité, qui lui fera échanger les épreuves terrestres avec l'état triomphant d'une immortelle gloire.

Pendant la durée de ce cours, il s'est élevé pour tourner, s'il eût été possible, sa direction, des troupes presque innombrables, je ne dis pas seulement de novateurs

et d'hérétiques avec leurs bandes particulières, mais de familles nombreuses de ces sectaires sorties de souches communes, se divisant ensuite et puis encore se subdivisant, mais pourtant gardant toujours le caractère, le génie propre, l'erreur fondamentale, pour mieux dire, qui les distingue des autres familles issues de souches différentes. Ces sectes, ainsi subdivisées, n'avaient donc plus alors d'autre différence respective que certaines nuances dans le sens qu'elles attachaient à l'erreur originaire, adoptée d'ailleurs par toutes également. Nous ne voyons, pour en citer quelque exemple, que des hérésiarques individuels dans Cérinthe, Sabellius, Noët, Théodote, Tatien et autres semblables; mais nous voyons des familles dans le docétisme, et surtout dans le gnosticisme des trois premiers siècles : secte la plus nombreuse, la plus féconde et la plus étendue, puisqu'elle allait jusqu'à rivaliser avec l'Église catholique (1). Puis, dans les

(1) Newman, dans son *Hist. du dével. de la doct. chrét.* traduite par M. Jules Gordon, Paris, 1848, dit, en parlant du gnosticisme : « Son hérésie (de Simon le Magicien, chef des gnostiques), quoique divisée en une multitude de sectes, fut répandue sur le monde avec une universalité qui ne le cédait pas à celle du christianisme. » Et le Dr Burton ajoute (Bampton, *Lect.* 2) : « Quand il (celui qui lit l'histoire du christianisme) arrive au IIe siècle, il voit que les doctrines des gnostiques étaient professées, sous une forme ou sous une autre, dans toutes les parties du monde civilisé. »

siècles suivants, nous trouvons l'arianisme (1) et l'hérésie des iconoclastes, et, parmi les schismatiques, le novatianisme, le donatisme, le photianisme. Parmi les sectes hérétiques des temps plus modernes, en passant par-dessus les familles des cathares, des albigeois et des vaudois, nous arrivons à la grande famille du protestantisme, et, quant aux sectes schismatiques, à la famille de l'anglicanisme. Il serait inutile autant que fastidieux de dresser l'arbre généalogique de chacune de ces familles. Il sera plus à propos d'observer ici, en passant, qu'on ne doit nullement être surpris de voir tant de sectes et de familles de sectes, soit hérétiques, soit schismatiques, naître du sein du christianisme et même de l'Église catholique. Ce phénomène s'explique sans peine pour peu que l'on considère, d'une part, le principe d'autorité, de soumission, et, par conséquent, de docilité et d'humilité, imposé par Jésus-Christ à son Église en dépit de l'orgueil humain; et, de l'autre, le principe d'in-

(1) Par rapport au développement que prit l'arianisme, il suffit de lire ce qu'en a écrit MŒHLER (*Athanase-le-Grand*, trad. de l'allemand par J. Cohen, Paris, 1840, t. III, l. 6), qui n'a pas fait difficulté de dire que *l'Eglise se trouva à deux doigts de sa ruine* par suite des violences exercées par Constance, et du remplacement des évêques catholiques dans leurs siéges par des évêques ariens en Orient comme en Occident. Encore n'ai-je rien dit des Goths, tous ariens, qui « régnèrent quatre-vingt-six ans dans les Gaules, cent vingt-quatre ans en Espagne, et à peu près cent ans aussi en Italie. »

dépendance, de liberté, et, par conséquent, de révolte contre toute autorité, inhérent à la nature humaine dans son état actuel, mais qui se manifeste surtout en présence d'une autorité qui exige, outre l'assujétissement de la volonté, celui de la raison. Le simple mot de liberté ou d'indépendance est comme l'étincelle électrique qui n'est pas plus tôt mise en contact avec l'orgueil humain, qu'elle le surexcite, l'ébranle et l'agite. Il faudrait être bien novice dans la connaissance de l'histoire, aussi bien que de la nature humaine, pour se pâmer d'étonnement à la vue de l'heureux succès que ne manque guère d'obtenir quiconque peut emboucher la trompette de l'insurrection, et faire parvenir aux oreilles de la multitude le son toujours doux et séducteur des mots d'indépendance et de liberté, en quelque ordre d'idées que ce puisse être. L'idolâtrie, le polythéisme, l'incrédulité, sont autant de preuves invincibles de ce fait historique. Si je devais m'étonner, ce serait de rencontrer quelque part le fait contraire.

L'Église donc, jalouse du riche et noble dépôt qui lui a été confié, voyant ces troupes si nombreuses d'agresseurs continuellement aux aguets pour l'en dépouiller, s'il était possible, ou du moins pour le souiller de leurs atteintes impures, a répondu à toutes leurs tentatives par le refus constant de toute concession de ce genre, si minime qu'elle fût ; fidèle à toutes les volontés de son divin époux, elle a repoussé loin

d'elle avec un généreux dédain tous ces téméraires séducteurs qui, à diverses reprises, auraient voulu lui ravir ce qui fait son bonheur et sa gloire. Elle les a séparés d'elle, les a expulsés de son sein, et, sans être arrêtée par la considération de leur génie ou de leur savoir, de leur rang ou de leur dignité, ou de leur force numérique quelle qu'elle pût être, elle les a retranchés de son corps et du nombre de ses enfants. Elle les a déclarés rebelles, novateurs, hérétiques, schismatiques, sans acception de personnes, et ainsi frappés de mort, elle les a abandonnés à leur réprobation complète, comme des cadavres en dissolution, qui, perdant toute forme humaine, se réduisent finalement à *un je ne sais quoi, qui n'a plus de nom dans aucune langue* (1).

L'Église a eu beaucoup à endurer et à souffrir de la part de ces rebelles, qui plus d'une fois ont réussi à prévaloir sur elle dans diverses contrées et à l'en expulser elle-même, à proscrire son culte, à bannir ceux de ses enfants qui lui étaient restés fidèles, à lui ravir ses biens, à répandre jusqu'à son sang, et à faire mourir ses ministres par légions dans les supplices les plus raffinés. Dans plus d'un pays et à plus d'une reprise, les rois et les empereurs, les princes souverains, en un mot, ont accueilli les doctrines mensongères, s'en sont faits les protecteurs, les ont fait asseoir avec

(1) BOSSUET, *Oraison funèbre de la duchesse d'Orléans.*

eux sur leurs trônes, et, par des lois cruelles, des édits féroces, par la politique la plus astucieuse et la plus perfide, ont fait tous leurs efforts pour exclure complétement de leurs États la seule vraie Église du Fils de Dieu (1). Les monuments de l'histoire nous montrent en caractères de sang les fatales époques de toutes ces atroces persécutions. Ne pensez pas pour cela que l'Église ait interrompu jamais sa mission sublime : tout en attendant un meilleur avenir dans le silence et dans l'espérance, elle continuait tranquillement l'œuvre qui lui était confiée. Et cette espérance n'a jamais été vaine : la plupart de ces sectes si nombreuses, malgré le soin qu'on prenait pour leur donner de la vie de les greffer sur quelque branche de l'administration politique ou civile, semblaient s'obstiner à mourir. Elles se sont dissipées, et ont disparu je ne sais comment de la scène bruyante du monde ; et vainement chercheriez-vous aujourd'hui les vestiges et les traces d'une grande partie pour le moins d'entre elles, dont l'existence a cessé totalement (2). C'est que l'œuvre de l'homme après tout

(1) A l'époque où régnait Clovis, sur six rois qui se partageaient le monde civilisé, il n'y avait que ce prince qui fût catholique ; tous les autres professaient l'erreur ou d'Eutychès, ou d'Arius, ou de Macedonius, et chacun de ces rois faisait dans ses propres Etats une guerre à outrance au catholicisme.

(2) Pour ne pas revenir sur le compte des ariens et des semi-ariens, qui ne le cédaient en nombre à aucune autre secte, pas

ne peut pas avoir plus de durée que l'homme lui-même. Toute secte, quelle qu'elle puisse être, porte

plus que sur celui des gnostiques, tout le monde sait que la secte impure des manichéens occupa une vaste étendue des provinces tant de l'Orient que de l'Occident : elle s'était fait de nombreux prosélytes jusque dans la ville de Rome. En plein moyen-âge, comme on le voit par l'*Histoire d'Innocent III* de HURTER, t. III, liv. 13, ces sectaires couvraient sous divers noms la face de l'Allemagne, comme de la France et de l'Italie, et s'étaient répandus jusqu'à Viterbe, c'est-à-dire jusqu'aux portes de Rome. Nous aurions la même chose à dire des novatiens, qui avaient à Rome un évêque de leur faction, et occupaient toutes les provinces de l'empire; et la même chose aussi à dire des marcionites. En Afrique, les donatistes opposaient quatre cents de leurs évêques aux quatre cent soixante évêques catholiques. On pourrait en dire autant des apollinaristes, des montanistes, des origénistes, etc. Et pourtant toutes ces sectes sont disparues sans qu'il en reste de traces, bien qu'elles ne manquassent pas de défenseurs puissants, d'hommes savants et éloquents dans leur parti; malgré cela, elles ont cessé d'être : rien n'a pu les sauver de la mort. Voir NEWMAN, ouvrage cité, c. 4 et 5.

En résumé, aucun siècle n'a manqué de fous, ou pour mieux dire, chaque siècle en a fourni un contingent plus considérable qu'on ne saurait le croire, comme il n'en manque pas non plus aujourd'hui, et ils abondent même plus que jamais en Italie, où l'on cherche à propager le protestantisme, autre secte qui finira au temps venu comme celles qui l'ont précédée. Dans les siècles à venir, tous ces *doctes protestants* seront baptisés de leur vrai nom, c'est-à-dire du nom de fous, comme l'ont été les autres sectaires, leurs devanciers, qui n'étaient ni moins répandus ni moins puissants dans le monde qu'ils ne le sont eux-mêmes aujourd'hui.

avec soi dès en naissant sa sentence de mort, qui l'atteint plus tôt ou plus tard, mais immanquablement. Pendant ce temps, l'œuvre de Dieu poursuit son existence immortelle : elle passe sans danger à travers les décombres d'un monde politique qui s'affaisse ; sans lui garder rancune de ce qu'elle en a souffert parfois, elle le relève de ses ruines, en recompose l'édifice, en rassemble les pierres dispersées, et répare les pertes que lui ont fait essuyer les moments de délire et d'emportement. Elle s'incorpore et s'assimile, comme son propre sang, tous ces fils repentants qui se rejettent dans ses bras, et, grâce à une action tacite et lente, mais constamment progressive, elle se trouve, au bout de quelques cinquantaines ou centaines d'années, avoir reconquis les nations qui s'étaient jadis soustraites à son empire. Revenus de cette manière à résipiscence, ces peuples, ces individus, sont obligés d'accepter toutes les définitions qui leur sont formulées par l'Église : formules qui, dans leur rigoureuse précision, ne sont en fin de compte que comme des vêtements neufs ajustés à de vieilles vérités, pour les sauver des mains imprudentes qui voudraient leur en substituer de nouvelles. Et c'est ainsi que l'Église a su garantir de tout temps les vérités confiées à sa garde par son céleste époux.

Si l'Église, dirigée et soutenue par l'esprit de Dieu, a pu avec tant de fermeté et de sagesse con-

server toujours pur et inaltérable, malgré tant de contrariétés diverses, le dépôt sacré de la divine doctrine, que serait devenu au contraire ce dépôt en admettant même un seul instant pour vraie l'hypothèse du protestantisme? C'est ce qu'on ne saurait dire : avec l'interprétation individuelle de la Bible donnée pour règle, il ne resterait pas une seule de tant de vérités révélées qui fût aujourd'hui debout, ou qui n'eût fait depuis longtemps naufrage. A la place du magnifique chef-d'œuvre de Dieu, nous n'aurions sous les yeux qu'une œuvre de destruction, de désordre et de scepticisme. Le christianisme, dépouillé de son caractère surnaturel, serait devenu une religion purement rationnelle et tout humaine. Il suffit de se rappeler, pour ne pas nous obliger à nous répéter, ce qu'on a déjà vu dans les chapitres précédents.

Pour donner simplement l'idée, ou pour présenter une légère esquisse du désordre qui serait la suite naturelle du système protestant, je vais me borner à un seul exemple des affirmations et des négations des divers écrivains protestants sur l'unique article de l'Église, que je choisis de préférence, parce qu'il tient de plus près à notre sujet. Qu'on demande aux protestants si Jésus-Christ a fondé une Église ; la plupart d'entre eux, il est vrai, répondront affirmativement ; mais d'autres aussi le nieront nettement, et diront que Jésus-Christ a fondé le *christianisme*, mais

non une *Église* (1). Qu'on demande ensuite aux premiers si cette Église doit être catholique, beaucoup à la vérité seront pour l'affirmative; mais on en trouvera d'autres qui seront pour la négative, et vous diront que Jésus-Christ n'a prescrit aucune forme déterminée (2). Qu'on les interroge encore plus à fond, et qu'on leur demande si cette Église est une, on en trouvera beaucoup qui l'avoueront, mais d'autres aussi qui traiteront cette unité de chimère (3). Si vous voulez de plus savoir d'eux si cette Église est visible, vous en trouverez beaucoup qui ne feront pas difficulté de l'affirmer, mais bien d'autres en revanche qui vous soutiendront qu'elle est tout-à-fait invisible (4). Demandez-leur après cela si elle ne se

(1) Ainsi le prétendait le calviniste BENJAMIN CONSTANT, dans son ouvrage intitulé : *De la religion considérée dans sa source et ses développements,* Paris, 1826; et de même le luthérien BRETSCHNEIDER, dans l'ouvrage allemand intitulé : *Henri et Antoine, ou deux prosélytes de l'Église romaine et de l'Église évangélique.*

(2) Comme BRETSCHNEIDER, ouvr. cité, où il nie que Jésus-Christ ait donné à l'Église une forme quelconque, soit *catholique,* soit *grecque,* soit *évangélique.*

(3) M. VINET, dans le *Compte-rendu,* parle des *diverses formes d'unité,* et affirme qu'il n'y a pas d'autre unité que celle du *christianisme* (voir BAUDRY, *La religion du cœur,* Lyon, 1840, p. 351) MALAN aussi ne trouve pas d'autre unité que *l'unité des ténèbres,* p. 67, dans son ouvrage intitulé : *Pourrais-je jamais entrer dan l'Église romaine?*

(4) Ainsi parlait LUTHER dans son ouvrage *Von Papstthum,*

compose que de justes, ou si elle renferme aussi des pécheurs, vous en trouverez plus d'un qui enseignent que les seuls justes la composent, mais en même temps plusieurs autres qui vous diront qu'elle n'est composée ni de tous les justes, ni des seuls justes, ni même des seuls chrétiens, mais de tous ceux, et de ceux-là seuls, soit chrétiens, soit gentils, soit turcs ou juifs, qui sont élus ou prédestinés (1). Si vous vous avancez de là jusqu'à leur demander si l'on peut être sauvé hors de l'Église, les uns vous répondront sans difficulté que non, mais beaucoup d'autres vous répondront oui d'une voix unanime (2). Allez plus

ou *Du Papisme*, Jena, t. I, p. 266, *Respons. ad librum Ambros. Catharini*, 1521, et t. II, fol. 376. Ainsi le déclarait également la Confession d'Augsbourg, art. VII : *Est autem Ecclesia congregatio sanctorum.* De même, MALAN, ouvr. et endr. cit., admet *l'Église invisible* et *l'unité* seulement dans *l'Église invisible*.

(1) C'est ce qu'ont dit CALVIN, dans ses *Institut.*, liv. 3, c. 2, § 8-11, et liv. 4, c. 1, § 2; BUSCOV. liv. 1, *De regno Christi*, c. 5; TILMANNUS HERHUSIUS, *De erroribus Pontific.*, l. 12, comme on peut le voir dans BELLARMIN, *De Ecclesiâ*, lib. 3, c. 2.

(2) Je m'abstiendrai de compter ici ceux qui sont pour la négative; je nommerai seulement ceux qui sont pour l'affirmative. Le P. BERNARD MEYNIER a recueilli les témoignages formels de quarante-huit des plus célèbres théologiens protestants, qui avouent qu'on peut se sauver dans l'Eglise catholique romaine. Joignez à ces témoignages ceux de la confession d'Augsbourg et de deux synodes nationaux des calvinistes français, dont l'un se tint à Charenton en 1631, et l'autre à Boudon en

loin, et demandez-leur si le protestantisme est une Église, ou du moins s'il y a des Églises dans le protestantisme, beaucoup vous parleront d'Église, et vous dirons de concert *nos Églises;* mais en même temps d'autres vous avoueront qu'il n'y a pas encore d'Église dans le protestantisme, et qu'elle reste toujours à former (1). Si, non content de ce merveil-

1638. Voir l'ouvrage intitulé : *L'Église romaine reconnue toujours des luthériens et des prétendus réformés pour vraie Église de Jésus-Christ, en laquelle chacun peut faire son salut,* 4e édit., Paris, 1680. Tout le monde sait que Henri IV se détermina à faire abjuration du calvinisme sur l'assurance que lui donnèrent les ministres protestants qu'il pourrait se sauver dans l'Église catholique. Et combien depuis cette époque pourrait-on ajouter de témoignages semblables! Voir Mgr MALOU, *La lecture de la sainte Bible,* t. I, c. 3, p. 148 et suiv. Lorsque la princesse luthérienne Elisabeth-Christine, fille de Louis-Rodolphe de Wolfenbuttel, consulta les docteurs les plus habiles de sa secte avant d'accepter la main de l'empereur d'Allemagne, ceux-ci lui déclarèrent, dans un écrit authentique destiné à la publicité, que la religion catholique suffisait encore pour le salut. Voir les lettres du P. SEEDORF, Rome, 1838.

(1) PLANCK, dans l'ouvrage intitulé : *Situation du parti catholique protestant,* dit ouvertement : « Nous n'avons pas une Église, mais des Églises. » Et LEHOMAU, dans son ouvrage : *Ce que le protestantisme doit attendre et ce qu'il a à craindre,* 1810, va plus loin et dit formellement : « On voit et on connaît le protestantisme, mais on ne saurait voir d'Eglise protestante. » Le célèbre BUNSEN, celui-là même qui nia au Saint-Siége l'existence de la convention passée entre le gouvernement prussien et Mgr Spiegel, qu'il avait signée lui-même à Berlin, affirme dans son ouvrage allemand : *Die Verfassung der Kirche,* etc.,

leux accord, vous voulez savoir d'eux si le protestantisme est au moins une religion, vous en entendrez bientôt la plupart s'emporter à cette demande qu'ils prendront pour un outrage ; quelqu'un d'eux cependant vous dira que le protestantisme n'est pas une religion, mais seulement le *lieu* d'une religion (1). Il y a plus : s'il vous prend envie de savoir d'eux si le protestantisme, comme Église ou comme religion, est autocéphale et autonome, vous les verrez se diviser en deux partis, dont l'un l'affirme et l'autre le nie (2). Et je pourrais ainsi pousser encore plus avant

c'est-à-dire, *L'État de l'Église*, etc., que l'Église est encore à créer dans le protestantisme, et il trace lui-même le plan d'une *Église future* sur le modèle de l'Église établie d'Angleterre avec ses évêques sujets et dépendants de l'État. SIDOW, ministre et prédicateur de Postdam, avoue de même que « les protestants n'ont pas et ne forment pas d'Église » (*Revue catholique*, t. III, p. 608).

(1) C'est ce que dit VINET dans son *Essai* déjà cité. Voici ses propres expressions : « Le protestantisme, quoi qu'on en dise, n'est que le lieu d'une religion. »

(2) Il serait trop long de rapporter, même par simples citations, les témoignages contradictoires des protestants, dont les uns affirment que l'Église est autonome et indépendante de l'État, et les autres le nient. Qu'il suffise de savoir que c'est là le sujet d'un grand débat qui partage en deux camps les protestants d'Allemagne, de France, de Suisse, d'Angleterre et d'Écosse. Voir BAUDRY, ouvr. cit., *La religion du cœur*, 3e partie, c. 3, § 1 et suiv.; MARTINET, *Solution des grands problèmes*, t. III, c. 24; MALOU, ouvr. cité, c. XI ; NEWMAN, *Conférences prêchées à l'oratoire de Londres*, Paris, 1350, trad. de

sur cet article seul. Il résulte en attendant de cette simple investigation que, d'après cette diversité d'opinions entre les protestants, Jésus-Christ aurait fondé une Église, et n'aurait pas fondé d'Église; qu'il l'aurait voulue catholique, et ne l'aurait pas voulue catholique; que cette Église serait une et ne le serait pas; qu'elle serait visible et invisible, composée de seuls justes et composée aussi de scélérats, d'infidèles, de juifs et d'hérétiques; qu'on ne pourrait se sauver hors de l'Église, et qu'on pourrait se sauver hors de son sein; que le protestantisme aurait des Églises et n'en aurait pas; qu'il serait Église et ne serait pas Église, religion et non religion, etc. Or, ceci n'est encore qu'un faible échantillon des contradictions formelles du protestantisme : on verrait le même fait se reproduire et d'une manière encore plus marquée sur tous les autres points de leur doctrine dogmatique et morale (1).

Jul. Gondon, conf. VI. C'est le sujet de la lutte entre les *libéraux* et les *servilistes* protestants, entre VINET et GASPARIN, MONOD, PILLET-JOLY, etc., etc.

(1) Voir dans la *Réforme contre la Réforme*, par HŒNINGHAUS, t. I, c. 1, p. 15-21, une longue liste d'écrivains protestants qui disent le oui et le non sur les points les plus importants, tels que le péché originel, le baptême, l'Eucharistie, le libre arbitre, la prédestination, la justification, l'éternité des peines, l'existence des anges et des démons, la résurrection des corps, le jugement dernier, l'autorité des évêques, la personne de Jésus-Christ, ses deux natures, la Trinité, etc., etc.

Après cela, qui pourra voir dans cette Babel, dans des contradictions si monstrueuses et si palpables, l'ouvrage de Dieu, c'est-à-dire de la sagesse et de la sainteté même, et non le légitime fruit des passions de l'homme, du caprice et de l'orgueil humains? Quoi! Dieu, qui est tout ordre, tout vérité, tout sainteté, serait l'auteur du désordre, du mensonge, de l'immoralité la plus effrénée? Et pourtant c'est ce qu'il en serait, si l'on supposait vraie la règle de foi du protestantisme, puisque d'une telle règle découlent naturellement, s'infèrent d'elles-mêmes, comme une conséquence nécessaire, toutes les aberrations que nous avons signalées, ou que du moins elles se trouveraient par là toutes justifiées en principe. Mais non, la seule pensée d'une telle supposition répugne, inspire l'horreur et renferme un blasphème. Il faut donc nécessairement conclure qu'elle est l'œuvre des ténèbres, de l'homme aveuglé, de l'homme en délire.

Que si l'œuvre de destruction est l'œuvre de l'homme, il s'ensuit par la raison contraire que l'œuvre d'unité, d'harmonie, de conservation, d'ordre et de vie, la règle en un mot de l'Église catholique, est l'œuvre de Dieu. Et que de fait, dans la nouvelle alliance, Dieu ait établi cette règle à l'exclusion de toute autre, comme moyen ordinaire et permanent de conserver intactes les vérités manifestées par lui à l'homme, en vue de lui procurer le salut éternel, c'est ce qu'on peut inférer par une analogie évidente de la

manière dont il lui a plu de conserver ces mêmes vérités dans la loi ancienne. Dieu avait veillé à la conservation de ce précieux dépôt confié au peuple choisi, en soumettant ce peuple à un gouvernement théocratique et tout providentiel; c'est dans ce but qu'il l'avait rappelé par des voies extraordinaires de ses fréquentes infidélités, qu'il l'avait conduit par une suite de prodiges, qu'il l'avait favorisé d'un enseignement tout surnaturel par l'envoi successif des prophètes; qu'il avait créé au milieu de ce même peuple un sacerdoce perpétuel et un tribunal souverain, pour le maintien de sa loi.

Et ce grand Dieu qui avait entouré sa révélation de tant de précautions, qui l'avait sauvegardée par tant de moyens, qui s'était montré si jaloux d'en perpétuer sans altération les articles si simples, si faciles à maintenir inaltérables, aurait ensuite voulu sous la loi de grâce, après que ces mêmes articles auraient reçu leur plein développement et leur accomplissement entier, les abandonner à la merci de quiconque trouverait intérêt à les mal interpréter, à les altérer, à les mutiler, à les anéantir? Oh! non, Dieu ne change point, et par conséquent il a dû mettre à l'abri de toute altération un moyen de salut si nécessaire à tous. On dira que ce Dieu, après avoir réussi à conserver sa loi pendant quarante siècles dans sa pureté et son intégrité première, n'aura pas pu, suivant le système protestant, la conserver ensuite

plus de trois ou quatre siècles, malgré toutes ses promesses les plus solennelles de la faire durer tant que durerait le monde? Non, je le répète, c'est ce qu'on ne dira jamais. Mais puisqu'il lui a plu de substituer l'Église dans cet office providentiel, il a dû la doter d'infaillibilité, et la rendre par là propre à remplir son but, comme elle l'a rempli jusqu'ici, et continuera de le remplir jusqu'à la fin du monde.

Tel est encore le motif pour lequel Dieu a soutenu cette Église parmi toutes les affreuses secousses qui lui sont venues de tous côtés comme en tous temps, et auxquelles il lui faut résister encore aujourd'hui; c'est là le motif pour lequel il l'a fait sortir victorieuse de tant de persécutions qui lui ont été suscitées, et que lui suscitent encore au dedans d'elle-même ses enfants ingrats et dénaturés, et au dehors tant de milliers de schismatiques, d'hérétiques et d'infidèles, conjurés ensemble à sa perte; c'est pour ce même motif qu'il n'a pas permis qu'elle fût engloutie, comme cela paraissait inévitable, sous les vagues soulevées contre elle avec tant de furie, mais l'a rendue supérieure à tous ses ennemis, victorieuse dans tous les combats, triomphante de toutes les tempêtes. Et quand elle a vu tomber à ses pieds sceptres et couronnes, disparaître en passant royaumes et peuples, périr les unes après les autres les sectes puissantes et orgueilleuses qui s'étaient promis de l'anéantir elle-même, s'en aller en fumée tous les

efforts d'une philosophie incrédule qui, sous les diverses formes de déisme, de matérialisme, de criticisme, de scepticisme, d'idéalisme, de panthéisme, s'est acharnée contre elle avec une opiniâtre persévérance, elle a reconnu, elle a senti, elle a expérimenté la main invisible du Tout-Puissant qui la soutenait et la soutient toujours, et qui, en dernier résultat, fait tout tourner à son triomphe; en sorte que chaque épreuve terminée, elle cherche ses ennemis, et ils ne sont plus. Et tout cela est justement ordonné pour le succès de la grande mission dont elle est investie de conserver fidèlement la sainte doctrine reçue du ciel.

Maintenant, comme dès le commencement de cet article, nous avons touché la manière dont Dieu s'est conduit pour conserver les vérités révélées en vue du salut des hommes, tant dans l'ancienne que dans la nouvelle alliance, la raison veut qu'avant de tirer notre conclusion, nous fassions un rapprochement entre le monde païen et le monde chrétien. Les sectes hérétiques nées du christianisme sont en un sens ce qu'était le paganisme ou les diverses nations idolâtres par rapport à la vraie religion, je ne dirai pas à la religion naturelle, puisque, par le fait, cette dernière n'a jamais eu d'existence que nous atteste l'histoire, mais à la vraie religion révélée dans les temps anciens. Ces nations s'étaient écartées de la vraie foi, ou par un oubli presque complet des vérités

révélées, ou par l'altération ou l'abus de ces vérités, qu'elles dénaturaient en les étouffant pour ainsi dire sous un bizarre mélange de fictions mythologiques, et en transportant à l'homme, et quelquefois à la brute, ce qui ne convient qu'à Dieu. Dieu a permis, au moins dans les commencements, l'aveuglement de ces nations, pour les punir de l'abandon volontaire et coupable qu'elles avaient fait de ses vérités révélées. Les sectes hérétiques, elles aussi, sont tombées dans l'égarement par l'abandon volontaire et coupable qu'elles ont fait, originairement du moins, de ces mêmes vérités, et pour tout dire, en s'insurgeant ouvertement contre elles; et Dieu a permis qu'elles s'aveuglassent, au point de ne pas apercevoir l'abîme où leur révolte les a fait tomber. Les Gentils se prévalaient de leur nombre ; et c'est ce qu'ont fait aussi, et ce que font encore aujourd'hui les sectaires, qui dans leur aveuglement font sonner bien haut les progrès et l'état prospère de leurs sectes, et insultent tous les jours à l'Église catholique, qu'ils persécutent et qu'ils oppriment (1). Mais le grand nombre

(1) Quand il est question de nombre, les protestants, quoique divisés entre eux presque à l'infini, s'unissent tous comme s'ils ne faisaient qu'une même communion, pour pouvoir rivaliser avec l'Église catholique... Ils exagèrent leur nombre, ils exagèrent l'étendue des pays qu'ils occupent; mais, malgré toutes ces manœuvres, ils ne sauraient arriver au tiers seulement du catholicisme.

Nous pouvons donner en preuve de ce que nous avançons ici

des païens ne les sauvait pas de la réprobation : seulement, quelques individus parmi eux pouvaient alors se sauver en faisant profession de la vraie foi, comme

la solennelle députation faite en octobre 1852, auprès du grand-duc de Toscane, en faveur des époux Madiaï, si tristement célèbres, condamnés très justement à cinq ans de prison pour avoir, au mépris des lois, fait du prosélytisme en faveur du protestantisme. Cette députation était appuyée par les recommandations du roi de Prusse, de la reine Victoria et du prince Albert; elle se composait de Français, d'Anglais, de Suisses, d'Allemands, et du lord anglais Roden, qui, au nom de la *tolérance religieuse*, réclamaient la mise en liberté desdits époux. Or, il est bon d'observer que, parmi les membres de cette députation, il y avait des zwingliens, des calvinistes, des évangéliques, des luthériens, des anglicans, représentant tous ensemble le *protestantisme européen*, bien que chacune de ces sectes soit en guerre contre les autres. Ils réclamaient la liberté au nom de la *tolérance religieuse*, eux qui ne cessent de vexer les catholiques dans leurs propres pays où peut dominer le protestantisme, comme cela se voit par la Suisse, par les décrets d'intolérance récemment renouvelés en Prusse et dans d'autres États d'Allemagne, et par l'injuste sentence portée en Angleterre contre Newman, pour cette unique raison qu'il est catholique. Que penser donc du protestantisme, sinon qu'il se réduit à une conspiration toujours active contre la seule vraie Église, qui est l'Église catholique ? Qu'est-ce que ce mot de *tolérance* dans le bouche des protestants, qu'un langage hypocrite et un impudent mensonge ? Que le lecteur en juge. Voir la *Civiltà catholica*, n° LXIV, 2e samedi de novembre 1852.

Il est bon de savoir cependant que les Madiaï étaient des *émissaires religieux et politiques* de l'Angleterre; que la femme avait passé seize années en Angleterre, où elle avait apostasié en embrassant l'anglicanisme et le protestantisme; que, de là,

le peuvent encore aujourd'hui parmi les sectes les individus qui partagent la croyance catholique, tout en y mêlant, par suite d'une ignorance invincible, quelques erreurs matérielles. Dieu se servait des infidèles pour punir son peuple prévaricateur, et le rap-

elle avait été envoyée à Florence pour y distribuer des Bibles où l'on compte jusqu'à seize cents altérations du texte original, et qu'effectivement, au moment de son incarcération, elle avait déjà distribué 11,600 exemplaires de ces Bibles falsifiées. Outre ces Bibles, les époux Madiaï répandaient, par des joueurs de vielles organisées, des images grotesques de la sainte Vierge, des âmes du purgatoire regardant à travers des treillis, et les prêtres en soutane faisant marché avec elles pour leur procurer leur délivrance à raison de deux *scudi* pour chacune. Ils distribuaient en même temps des libelles contre la confession, contre le pape, qui s'y trouvait traité d'*antechrist*, d'*homme de péché*, etc., etc., libelles tendant à insurger le peuple italien, comme le leur reprochait le Dr Cahil dans une lettre qu'il publia, et qui était adressée à lord Carlisle. Voir les *Annales catholiques* de Genève, 4e livr. 1853, p. 274 et suiv., où cette lettre est rapportée en entier. ue penser maintenant des tendres sentiments des protestants en fait de tolérance? Que penser du protestantisme lui-même, quand il n'a pas honte de se porter à ces infamies? Que dire du grave parlement anglais, qui n'a pas rougi de délibérer en séance publique sur les moyens à prendre pour faire mettre en liberté les époux Madiaï, comme on le voit par le *Tablet* du 5 mars 1853? J'en abandonne le jugement au lecteur sensé.

Or, ces misérables époux Madiaï ont été relâchés à la requête des trois ministres de France, de Prusse et d'Angleterre, et renvoyés dans leur patrie adoptive d'Angleterre, où ils pourront professer, sans infester davantage la Toscane, ce fatras de religion qui leur plaît le plus.

peler ainsi à l'exacte observation de sa loi; et encore aujourd'hui, il se sert de même des sectes hérétiques comme de moniteurs rigides, pour rendre les catholiques plus exacts, plus vigilants et plus fidèles.

Je pense bien que de pareils rapprochements froisseront la susceptibilité de bon nombre de nos frères égarés; mais je les prie de réfléchir avec calme et de sang-froid sur toute la suite de mes raisonnements. J'ose espérer que, s'ils font taire seulement pendant quelques instants les préjugés dont ils ont été imbus dès leur enfance, ils ne trouveront dans mes paroles, en les prenant de bonne foi dans leur ensemble, aucune exagération. Dieu veuille qu'ils cherchent de bonne foi la vérité, et je ne doute nullement qu'ils ne finissent par être pleinement convaincus. La foi est un don de Dieu tout gratuit, et qu'il accorde à qui il lui plaît sans doute, mais qu'il ne refuse jamais aux humbles de cœur, à ceux qui le prient sincèrement de les éclairer et de les aider de sa grâce.

Je me flatte d'avoir rempli ma tâche du moment, qui était de prouver que la règle de foi catholique, considérée au point de vue historique, est la seule qui ait sauvé l'intégrité et la pureté du dépôt confié par Dieu à son Église, tandis que ce dépôt précieux eût été entièrement perdu par l'adoption du système protestant, qui n'aurait pu avoir pour résultat que de l'altérer et de le dissiper.

ARTICLE III.

Considérée au point de vue *historique*, la règle de foi catholique est la seule à laquelle on soit redevable de la conversion de tous les peuples à la vraie foi.

Prophéties multipliées annonçant l'appel de toutes les nations à former une nouvelle Église universelle. — Ces prophéties confirmées par Jésus-Christ. — Leur exécution et leur accomplissement par le principe d'autorité ou de la règle catholique. — On le démontre quant à la théorie. — On le prouve aussi par le fait.—Preuves tirées des anciens Pères.—Sagesse de Dieu dans le choix qu'il a fait, pour atteindre un pareil but, de la règle catholique d'autorité. — Si la règle protestante avait été introduite dès l'origine du christianisme, et qu'elle eût prévalu, le monde serait païen encore aujourd'hui. — En supposant que cette règle eût contribué à la conversion des peuples, elle ne les aurait pas unis, mais séparés et divisés. — La règle protestante est d'autant moins propre à convertir les peuples qu'elle fait perdre la foi à ceux qui l'avaient. — Donc la règle catholique est la seule que Dieu ait choisie pour amener la conversion des peuples.

Le rappel de tous les peuples à l'unité primitive d'une même famille, que le péché leur avait fait perdre, pour former tous ensemble une seule Eglise, était l'objet favori des psaumes de David et des prédictions multipliées des prophètes. Tandis que les Juifs orgueilleux, se croyant seuls destinés entre tous les peuples de la terre à jouir des faveurs du ciel, méprisaient dans leur cœur tous les autres, le saint roi célébrait dans des transports de joie le retour de

tous ces peuples vers Dieu : « *La terre dans toute son étendue*, disait-il, *se souviendra de ces choses, et se convertira au Seigneur, et toutes les familles des peuples divers seront dans l'adoration en sa présence, parce que la souveraineté est au Seigneur, et que c'est lui qui régnera sur les nations* » (1). De là les invitations réitérées qu'il adresse à tous les peuples de l'univers de louer Dieu et de célébrer sa gloire ; de là l'exaltation de la vraie foi et son triomphe à venir sur l'idolâtrie vaincue ; l'expulsion des démons qui tenaient le monde en esclavage et la destruction générale des idoles lui fournissaient à tout instant le thème ravissant de ses sublimes cantiques.

Mais Isaïe fut encore plus explicite sur ce sujet, sans doute parce qu'il touchait de plus près à ce prodigieux renouvellement moral de la terre. Il vous représente les nations mues par l'esprit de Dieu qui agit en elles, s'acheminant vers la montagne mystérieuse de Sion, et s'excitant à l'envi l'une de l'autre à diriger leurs pas de ce côté, attendu que « *la loi sortira de Sion, et la parole du Seigneur de Jérusalem. Le Seigneur seul paraîtra grand en ce jour-là, et les idoles seront toutes réduites en poudre* (2)... *En ce temps-là chacun rejettera ses ido-*

(1) *Ps.* XXI, 28-29.

(2) Is. II, 2-3.

les d'argent et ses idoles d'or » (1). Dans tout le reste de sa prophétie, ce chantre sublime de Juda continue, comme il l'a commencé, à décrire sous divers emblèmes avec une noble éloquence la chute de l'idolâtrie, et la vocation de tous les peuples de la terre au culte du seul vrai Dieu. Il annonce clairement que Dieu « députera ses envoyés auprès de toutes les nations de l'Afrique, de l'Italie, de la Grèce, jusqu'aux îles les plus éloignées, à celles mêmes qui n'ont jamais entendu parler de sa gloire, et qu'ils manifesteront cette gloire aux yeux de tous les peuples » (2). Ces paroles d'Isaïe ont trouvé leurs échos dans tous les autres prophètes, et les traits les plus éclatants des prédictions divines sont précisément ceux qui se rapportent à la propagation future de la foi hors des étroites limites où elle était renfermée dans la Judée, à sa diffusion jusqu'aux extrémités de la terre, et par contre-coup à la concentration de tous les peuples en un seul royaume, une seule société, une seule famille, c'est-à-dire dans une même Église universelle qui devait les recueillir tous comme ses enfants dans son sein. Ces admirables prophéties, Jésus-Christ les a confirmées à plus d'une reprise; c'est à elles qu'il a fait allusion, non-seulement en voulant que son Église fût *une* pour toutes les nations,

(1) Is. XXXI, 7.
(2) Is. LXVI, 19.

appelées à se confondre dans le centre unique d'une seule et même société; mais de plus, en prêchant au peuple ses belles paraboles d'*un* seul et même royaume, d'*un* seul et même troupeau conduit tout entier par *un* seul pasteur. Puis, il a confié l'exécution de ce grand et magnifique dessein à ses apôtres et à ceux qui dans la suite deviendraient leurs successeurs légitimes.

Cela même doit nous convaincre que, pour réaliser un plan semblable, il fallait un principe unitif, c'est-à-dire un principe qui réunît toutes les nations dans la même foi, dans le même culte, dans la même société enfin, sous un même chef. Sans ce moyen, il eût été impossible d'obtenir l'unité d'Église, de troupeau, de royaume; mais des divisions et des divergences sans nombre eussent été inévitables. Il fallait en outre pour ce dessein un moyen d'exécution qui fût en rapport avec les dispositions, l'état, la condition, le génie de tant de peuples divers, qui se trouvaient dispersés dans l'univers entier, et auxquels devait se faire l'invitation divine. Or, ces deux propriétés indispensables n'appartiennent qu'à la règle catholique, unitive au souverain degré, et dans son principe même, et dans le moyen qu'elle présente. C'est ce que je puis prouver, tant *à priori* qu'*à posteriori*, par le droit comme par le fait, et en théorie comme par la pratique.

Et quant au droit, personne ne niera que l'autorité

ne soit un principe d'unité et de concentration, sous quelque rapport qu'on l'envisage. Dans l'ordre civil et politique, par exemple, sans autorité, quelle qu'en soit la forme ou quel qu'en soit le sujet, il n'y a pas de société possible ; mais il ne peut y avoir qu'anarchie et désordre, désunion et division. De même dans l'ordre religieux, sans autorité qui soumette les esprits et unisse les cœurs, il ne pourra jamais y avoir ni unité de croyances, ni accord, du moins constant et durable, des volontés; mais il y aura inévitablement anarchie dans les intelligences, autonomie, c'est-à-dire licence absolue dans les actions. C'est ce que nos adversaires ne se contentent pas d'avouer; mais, ainsi que nous l'avons vu plus haut (1), ils le donnent même pour principale raison de l'établissement du protestantisme (2). L'autorité est donc le principe qui par sa nature produit l'unité, et d'autant plus efficacement et plus universellement, qu'il soumet plus parfaitement la raison elle-même, comme cela a lieu surtout dans le cas où, sans voir la raison

(1) Voir t. Ier de cet ouvrage, ch. III, art. I, p. 349.

(2) Contentons-nous ici de rappeler les paroles de Vinet, qui, tout ennemi qu'il est de l'autorité, lui rend hommage malgré lui en termes formels : « On nous parle d'unité, dit-il; le catholicisme seul, dit-on, possède l'unité; le protestantisme en est privé : certes, je le crois bien ; il a pour principe la liberté; il se résout par conséquent à la diversité. » Cité par Baudry, *La religion du cœur*, p. 315.

intime de la chose, et tout en croyant même y voir des difficultés inconciliables, des contradictions apparentes, on n'en renonce pas moins de bon cœur, comme il convient à un être libre, à ses propres lumières pour les soumettre par amour à l'autorité qui en prescrit le sacrifice. Or, telle est l'autorité de l'Église catholique proposant, à croire au nom de Dieu, à tous indistinctement, les vérités révélées, sans distinction entre les grands et les petits, entre le savant et l'ignorant, entre les esprits cultivés et les esprits sans culture, entre l'homme civilisé et le sauvage. Elle les met tous au même niveau, les soumet tous à la même règle, et avec une telle précision, une telle exactitude, que personne n'est laissé libre de penser ou de croire ce qu'il veut, mais que tous sont dans une obligation étroite de repousser loin d'eux comme des tentations mauvaises toute pensée contraire qui se présenterait à leur esprit. Pour tous les articles de croyance, pour tous les dogmes, pour tous les mystères les plus difficiles et les plus profonds, les plus impénétrables à l'esprit humain, il n'y a, il ne peut y avoir, pour tant de millions de fidèles, qu'un seul *amen* général et le même pour tout le monde.

Quelle autre que l'Église catholique pourrait enseigner à toutes les nations la même foi? Personne hors de son sein n'est capable de ce travail, puisque tout novateur se séparant des autres hommes ou de

fait ou de droit, par cela seul qu'il substitue la règle protestante à la règle catholique, qui est celle d'autorité, il est immanquable qu'en le suivant pour maître, on ne se trouve bientôt divisé en matière de croyances. Ainsi, en se présentant aux peuples pour les évangéliser même de vive voix, chacun d'eux n'aurait à offrir aux infidèles qu'un Évangile de sa façon, c'est-à-dire l'Évangile commenté ou travesti par la secte dont il ferait partie. Maintenant, qu'on fasse le dénombrement des sectes, et on aura le nombre des Évangiles différents proposés à la croyance de ces populations, nombre qui s'élèvera sans peine à deux ou trois cents et même plus. De là, il résulterait qu'ils formeraient non une seule Église, mais autant d'Églises qu'ils seraient d'apôtres pour chaque Évangile. Je laisse d'autres considérations qui se représenteront plus tard sous ma plume. Bornons-nous pour le moment à tirer cette conclusion, qu'à la seule règle catholique appartient le principe unitif, qui, selon les desseins de Jésus-Christ, doit rapprocher les peuples, et les fondre, pour ainsi dire, ensemble sous ce rapport, pour ne constituer qu'un seul royaume, un seul bercail, une seule Église, un seul corps moral.

Maintenant, si nous consultons les faits, nous nous convaincrons également que l'Église n'a pas procédé autrement que par voie d'autorité dans la conversion des peuples au christianisme. C'est le mode d'enseignement qu'elle a suivi par rapport aux simples et

aux ignorants, et c'est aussi par là qu'elle a captivé les philosophes et les savants, tous tant que nous en offre la vénérable antiquité, et dont saint Jérôme a dressé un long catalogue dans son livre des écrivains ecclésiastiques, pour les opposer à la vanité païenne qui, enflée de son savoir, ne voulait voir que des idiots dans les chrétiens (1). Certes, les noms des Irénée, des Justin, des Ammonius, des Pantène, des Clément d'Alexandrie, des Origène, des Tertullien, des Cyprien, et de tant d'autres qui ont fleuri dans le christianisme et précisément dans l'Église catholique, sont tels, qu'ils ne nous laissent rien à envier à quelque école que ce soit de la Grèce ou de Rome. L'Église, ce grand corps qui s'étend sur toute la terre, n'a, disait saint Irénée, qu'une bouche, comme elle n'a qu'une âme, pour professer partout la même foi : c'est un même soleil qui répand par tous ses rayons la même lumière. Il n'y a pas de diversité

(1) Les écrivains dont S. Jérome a dressé le catalogue dans son livre *De viris illustribus* ne sont pas moins de cent trente-cinq. Il termine le prologue de ce livre par ces graves paroles : « Discant ergò Celsus, Porphyrius, Julianus, rabidi adversùs « Christum canes, discant eorum sectatores (qui putant Ecclesiam nullos philosophos et eloquentes, nullos habuisse doc- « tores), quanti et quales viri eam fundaverint, extruxerint et « adornaverint; et desinant fidem nostram rusticæ tantùm sim- « plicitatis arguere, suamque potiùs imperitiam agnoscant. » *D. Hieron. Stridon. Epist. et libri cont. hæret*, Paris, 1578, col. 345.

de croyances entre les Églises d'Orient, comme de l'Asie, du Pont, de l'Égypte, de l'Afrique, et les Églises d'Occident, comme de l'Italie, des Gaules, de l'Espagne, de la Germanie, etc. (1).

De là s'inférait comme de lui-même l'argument employé par les anciens Pères contre les hérétiques de leur époque, et qui consistait à opposer la concordance et l'unité de la foi de toute l'Église à la variété, à l'inconstance et aux contradictions des doctrines et des sectes hérétiques. C'est ce même argument que saint Athanase a fait valoir depuis

(1) S. Irénée, après avoir, dans les chapitres précédents (*lib.* I *cont. hæres.*), exposé l'extrême diversité de doctrines et d'interprétations de l'Ecriture qui s'apercevait déjà parmi les hérétiques, poursuit dans les termes suivants, c. 10, n. 2, où il fait le contraste de l'unité parfaite de doctrines qui régnait dans l'Eglise catholique : « Hanc prædicationem cùm acceperit, et « hanc fidem, quemadmodùm prædiximus, Ecclesia, et quidem « in universum mundum disseminata, diligenter custodit, quasi « unam domum inhabitans, et similiter credit iis, videlicet quasi « unam animam habens, et unum cor, et consonanter hæc prædicat, et docet, et tradit, quasi unum possidens os. Nam etsi « in mundo loquelæ dissimiles sunt, sed tamen virtus traditionis una et eadem est. Et neque hæ, quæ in Germaniâ sunt, « fundatæ Ecclesiæ aliter credunt... Neque hæ quæ in Hiberis « sunt, neque hæ quæ in Celtis, neque hæ quæ in Ægypto, « neque hæ quæ in Libyâ, neque hæ quæ in medio mundi (in « Palestinâ) constitutæ. Sed sicut sol, creatura Dei in universo « mundo unus et idem est, sic et lumen, prædicatio veritatis « ubique lucet et illuminat omnes homines, qui volunt ad cognitionem veritatis venire. » Ed. Massuet.

avec tant d'autorité contre les ariens (1), comme l'a fait depuis aussi saint Hilaire de Poitiers (2), et contre les hérétiques en général, Vincent de Lérins, dans son *Commonitoire* si célèbre (3). Telle a été

(1) Voir la lettre de S. Athanase à l'empereur Jovien, n. 2, où, après avoir fait l'énumération des Eglises d'Orient et d'Occident qui professaient le dogme catholique, il conclut en ces termes : « Quæ sit omnium illarum Ecclesiarum sententia et « experientiâ novimus et earum habemus litteras. » Et dans sa lettre aux évêques d'Egypte et de Libye, n. 6, il reproche, au contraire, aux ariens de donner chaque année une nouvelle profession de foi différente des précédentes, et il conclut : « Si « enim quæ priùs definierunt confiderent, nollent profectò alia « definire; nec rursùs illis dimissis, ea nunc definirent quæ, ut « ipsi certè meditantur, post aliquod tempus sunt imitaturi. » Nous trouvons ainsi dans l'arianisme sous ce rapport un type du protestantisme.

(2) Toute la lettre de S. Hilaire à l'empereur Constance roule sur ce point. Je me contenterai d'en citer ce seul passage, n. 1 : « Qui postquàm nova potiùs cœpit condere quàm accepta « retinere, nec veterata defendit, nec innovata firmavit; et « facta est fides temporum potius quàm Evangeliorum, dùm et « secundùm annos describitur. » Ensuite il reproche aux ariens d'avoir changé de confessions de foi quatre fois dans une année, au lieu que la foi de l'Eglise est une et immuable.

(3) Quoique ce *Commonitoire* tout entier se réduise pour ainsi dire à cet argument, je cède malgré moi au plaisir d'en rapporter ce passage extrait du chapitre 21 : « Quæ cùm ità sint, iterùm « atque iterùm eadem mecum revolvens et reputans, mirari satis « nequeo tantam quorumdam hominum vesaniam, tantam excæcatæ mentis impietatem, tantam postremò errandi libidi« nem, ut contenti non sint traditâ semel et acceptâ antiquitùs « credendi regulâ, sed nova ac nova in diem quærant, semper

toujours la propriété caractéristique de la seule Église catholique, et qui a toujours suffi pour la distinguer de toutes les sectes fausses. C'est l'argument qu'opposait, il y a près de deux siècles, Bossuet aux protestants dans son immortel ouvrage des *Variations*, comme déjà les anciens Pères de l'Église l'avaient opposé aux hérétiques de leur temps. Or, cette note caractéristique repose uniquement sur la règle de l'Église catholique, qui est le principe d'autorité.

Et c'est ainsi que le fait, comme le droit, conspire à prouver jusqu'à l'évidence que la méthode catholique renferme un principe d'union, et tout à la fois un moyen universel pour la conversion des Gentils. C'est donc à cette règle que nous sommes redevables de la propagation du christianisme, du règne de la vérité dans le monde, de la conversion de la Gentilité, et de la fusion de tous les peuples en un seul au point de vue religieux, de la formation enfin de la grande famille qui, bien que matériellement dispersée de l'orient à l'occident et du nord au midi, est moralement une par l'esprit qui l'anime, et par l'organe de la profession de sa foi. Principe et moyen vraiment

« que aliquid gestiant religioni addere, mutare, detrahere : quasi « non cœleste dogma sit quod semel revelatum esse sufficiat, « sed terrena institutio, quæ aliter perfici nisi assiduâ emendatione, immò potiùs reprehensione non possit. » Dans tous ces anciens hérétiques ne retrouvons-nous pas le portrait des protestants de nos jours?

admirables, et seuls dignes de la divine sagesse comme de la divine bonté, seuls capables de remplir par rapport à toutes les conditions où l'homme peut se trouver le dessein miséricordieux formé par Dieu de toute éternité de rappeler le monde à la vraie foi, et à cette unité primitive que l'erreur avait détruite. Ainsi se sont vérifiées à la lettre les paroles de David, dont les chants avaient pour objet, tant de siècles d'avance, cette unité de tous les peuples; ainsi ont trouvé leur accomplissement exact les oracles des prophètes venus à la suite du saint roi, qui l'ont annoncée si clairement sous les formes poétiques les plus riantes, l'ont dépeinte sous tant d'emblèmes divers, et l'ont saluée de loin comme s'ils la voyaient de leurs yeux.

Par la raison contraire, si la règle du protestantisme avait présidé à la fondation du christianisme, le monde serait encore aujourd'hui plongé dans ses anciennes ténèbres d'idolâtrie, de fétichisme, d'astrolâtrie et d'autres cultes absurdes. La preuve en est manifeste, puisque cette prétendue règle est tout-à-fait impuissante et tout-à-fait nulle pour la conversion du monde, quand même on ne l'envisagerait que comme moyen de propagation de l'Évangile. Elle n'aurait été d'aucun usage, ni pour les savants, ni pour les ignorants. Les savants l'auraient rejetée comme contraire aux idées jusque-là reçues; ils l'auraient méprisée, comme ils le faisaient des livres saints, qu'ils trouvaient trop au-dessous de la litté-

rature grecque et romaine, et qui manquaient à leurs yeux de cette délicatesse de langage, de cette élégance et de ces ornements de style qu'ils admiraient dans leurs propres écrivains. Et en effet, quoique, comme beaucoup le prétendent, et non sans de graves motifs, les anciens philosophes connussent déjà les livres sacrés des Hébreux, surtout depuis qu'ils avaient été traduits en langue grecque(1), et que depuis dans l'empire romain beaucoup aient eu connaissance des livres du Nouveau Testament, on ne voit pas cependant que, par suite de cette lecture, aucun d'entre eux ait abandonné la religion de ses pères, ou se soit fait chrétien. Au contraire, tous les hommes d'un esprit plus ou moins cultivé, d'une littérature plus ou moins ornée, d'un génie plus ou moins élevé, qui se sont convertis au christianisme, en ont été redevables, tous sans exception, à l'enseignement oral, comme on le sait positivement de saint Justin, de saint Cyprien et de tant d'autres. Après cela, qu'est-il besoin de rien dire des simples et des ignorants? La chose parle assez d'elle-même. Comment auraient-ils pu se convertir par la lecture de la Bible, eux qui n'avaient aucune teinture des lettres? Si l'on excepte les grandes métropoles où il se trouvait un nombre plus ou moins considérable d'hommes

(1) Voir Baltus, dans sa *Défense des saints Pères accusés de platonisme*, Paris, 1711, liv. I, c. 8,

instruits, tout le reste, moralement parlant, même parmi les peuples policés, ne savait ni lire ni écrire. Que dire ensuite des peuples qui passaient pour barbares, et en général l'étaient effectivement, des Gètes, des Sarmates, des Francs, des Bourguignons, des Hérules, des Vandales, etc., etc.? Que dire en particulier des peuples du moyen-âge? Qu'auraient pu faire un Boniface en Germanie, un Patrice en Irlande, un Augustin en Angleterre, s'ils se fussent contentés de présenter quelques Bibles, même traduites dans les langues de ces peuples? Et cependant la vocation à la foi, l'œuvre de l'apostolat, est de tous les temps et de tous les lieux, comme nous l'avons observé dans notre première partie à l'occasion des sociétés bibliques (c. IV, art. IV, p. 488). Il faut donc nécessairement avouer que, si les protestants s'étaient trouvés avec leur méthode à l'origine de la société chrétienne, nous serions encore païens, polythéistes, idolâtres. Il suffit de cette considération pour nous convaincre qu'une telle règle de foi ne peut venir de Dieu, de l'auteur du christianisme, du Sauveur du monde, et par conséquent que ce n'est qu'une invention humaine, contraire aux intentions et aux desseins divins.

Mais supposons pour un moment que le protestantisme, non-seulement ait existé dans ces premiers temps, mais même se soit employé avec quelque succès à la conversion du monde païen par le moyen

de sa règle de foi : cette règle eût-elle été un principe unitif ? aurait-elle réuni les peuples dans une même foi, et de manière à ce qu'ils n'eussent tous qu'une même vie, un même esprit, un seul cœur, l'unité enfin ? Ce serait une absurdité que de le penser. Car si avec cette règle le protestantisme a eu pour effet de désunir, de diviser, de séparer ceux mêmes qui étaient d'avance unis dans le catholicisme, comment aurait-il pu jamais unir ensemble les peuples païens ? Si, partout où a pénétré la Réforme, elle a produit la confusion des langues, brisé l'unité, et séparé non pas seulement les peuples d'avec les peuples, mais les individus d'avec les individus ; si c'est là ce qu'on a vu s'accomplir dans le cours seulement de trois siècles, que serait-il donc arrivé si ce travail de destruction avait commencé dès les premiers temps du christianisme (1) ?

(1) Il suffit de jeter un coup d'œil rapide sur l'état du christianisme tel qu'il est aux Etats-Unis. Là, tandis que les *seuls catholiques*, comme le déclare la relation d'une protestante témoin oculaire, ont su se préserver des divisions internes, les protestants sont divisés en un nombre presque infini de sectes. C'est l'aveu qu'a fait mistr. Trolope dans son ouvrage *Domestic manubres of the Americans* 1831. Burnier, à son tour, dans la *Revue britannique religieuse, ou choix d'articles traduits des meilleurs journaux religieux de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis*, Genève, 1829, nous donne les détails suivants : « L'Eglise épiscopale séparée de l'Eglise anglicane compte 11 évêques, 486 ministres, et 240,750 membres ; les wesleyens, 3 évêques, 1,465 ministres et 382,000 membres ; les quakers, spécialement

Et le mal causé par cette règle ne se borne pas là encore ; mais il s'est étendu et s'étend bien plus avant, c'est-à-dire jusqu'à la perte totale de la foi, jusqu'à la destruction complète du christianisme, et jusqu'à lui substituer le panthéisme, l'autothéisme, l'anthropolâtrie, comme on l'a vu ailleurs (1re partie, c. III, art. III). Tout ces monstres d'erreurs ne seraient que le développement naturel du principe protestant. Or, voici l'argument péremptoire que j'infère de ce résultat logique : Serait-on jamais parvenu à convertir les infidèles par un principe et un moyen destructifs du christianisme? Non, non, cela répugne ; l'absurdité est trop évidente (1). Eh bien, puisqu'il

dans la Pensylvanie, à New-Jersey et à New-York, comptent 750,000 membres ; les réformés allemands, 90 pasteurs et 30,000 membres ; les swedenborgiens, 30 ministres et 100,000 disciples ; les luthériens, 200 ministres et 800 communautés ; les *universalistes*, 140 pasteurs et 250 communautés ; les *tremblants*, 40 pasteurs et 5,400 disciples ; les presbytériens de Cumberland, 60 pasteurs et autant de communautés ; les baptistes du libre arbitre, 242 pasteurs et 12,000 membres ; les baptistes des six principes, 20 pasteurs et 1,500 membres ; les baptistes de la libre communion, 23 ministres et 1,284 membres ; les sabbatariens, 29 pasteurs et 2,862 membres ; les marionites, 200 pasteurs et 20,000 membres ; les juppers, 30 pasteurs et 3,000 membres, etc., etc.

(1) CHEYSSIÈRE, dans son *Discours sacré contre les momiers*, en 1825, a dit avec raison : « L'esprit de secte est diamétralement opposé à l'esprit de l'Evangile, et, bien loin d'édifier l'Eglise de Jésus, il tend à la détruire. » Et ce ministre était lui-même sectaire! SAMUEL VIX, dans ses *Considérations*

répugne que ce qui a fait perdre entièrement la foi ou le christianisme positif à un si grand nombre de protestants puisse le procurer à d'autres, on doit conclure de toute nécessité que jamais Dieu n'a fait choix d'un tel moyen pour l'accomplissement de ses desseins de miséricorde et de grâce, ou pour le grand ouvrage de la conversion et du salut du monde.

Mais pour rendre la chose encore plus sensible, faisons observer simplement qu'il suffirait de faire aux questions politiques l'application de la règle du protestantisme pour détruire en peu de temps la société dans ses bases mêmes, comme le socialisme, qui est dans la pratique la plus vive expression de cette règle, en fournit la preuve irrécusable. Comment donc la même règle pourrait-elle produire, par rapport aux questions religieuses, des effets tout différents? Concluons donc, sans hésiter, que la règle de foi de l'Église catholique est la seule qui réponde aux vues de Dieu pour la conversion de tous les peuples du monde à la vérité du christianisme.

(écrites en anglais) *sur l'opportunité d'assembler un concile*, 1829, p. 23, dit de même « qu'un trait caractéristique de la vraie religion est de recommander à tous l'unité et la concorde. » Et il était protestant! C'est ainsi que la vérité tire des aveux en sa faveur de la bouche de ses propres adversaires.

CHAPITRE III.

LA RÈGLE CATHOLIQUE DE FOI CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE THÉOLOGIQUE.

ARTICLE PREMIER.

La règle catholique est la seule qui satisfasse aux conditions requises pour une règle de foi.

Conditions requises pour une règle de foi. — Ces conditions ne se trouvent que dans la règle catholique. — Aucune secte protestante, et en général aucune secte hérétique, ne s'est jamais arrogé l'infaillibilité. — L'Eglise catholique seule se l'est attribuée, et s'est conduite en tout temps d'après cette conviction. — Preuves de cette conduite de l'Eglise dans la définition des vérités dogmatiques et la condamnation des hérésies ; — ce qu'elle n'aurait pu faire sans injustice, si elle n'eût été infaillible. — La nature même de son ministère requiert l'infaillibilité. — Ce qu'on rend évident en prenant pour exemple l'article de la présence réelle dans l'Eucharistie. — On insiste sur cet argument. — La croyance de l'Eglise en sa propre infaillibilité est justifiée par l'Ecriture, — même dans l'hypothèse protestante, — mais principalement par le fait qui s'est continué depuis les apôtres jusqu'à nous. — Elle est donc rigoureusement démontrée. — La seconde condition de la règle de foi est qu'elle soit visible. — Or, telle est la règle catholique. — Elle est démontrée telle par les emblèmes bibliques dont le Christ s'est servi pour désigner son Eglise. — C'est ce que démontrent la fin, les moyens de sanctification, et le ministère confié à l'Eglise. — Les protestants n'ont été amenés que par la nécessité au parti désespéré de proclamer l'Eglise invisible. — Absurdité

de cette opinion. — La troisième condition de la règle de foi est qu'elle soit perpétuelle. — Les monuments bibliques prouvent que cette perpétuité convient à l'Eglise. — Cette vérité se confirme par la nature même de la chose, — et par l'embarras où se trouvent les protestants quand il s'agit d'assigner l'époque à laquelle l'Eglise aurait cessé d'être. — Si l'Eglise venait à tomber, qui la relèverait de sa chute? — Crimes d'infidélité et de blasphème renfermés dans cette prétention des protestants. — Tous les hérétiques qui les ont précédés leur ont ouvert la marche sur ce point. — Dans l'hypothèse protestante, tous auraient eu également raison. — Conclusion.

Dès les préliminaires de cet ouvrage, nous avons exposé les conditions indispensablement requises pour une véritable règle de foi ; les principales sont : l'infaillibilité, la visibilité, la perpétuité, qui comprennent et supposent l'autorité et l'activité dans le sujet qui les possède. J'ai dit que ces conditions sont indispensables à une véritable règle de foi, parce que, si cette règle n'était pas infaillible, nous laissant dans l'incertitude sur un point d'une si grande importance, il n'y aurait plus de raison de l'accepter ; car à quoi nous servirait-il de nous confier à un guide trompeur ou qui pourrait nous égarer ? Ensuite, si cette règle n'était pas visible, nous ne pourrions y avoir recours dans nos doutes, dans nos difficultés, dans nos controverses ; elle ne pourrait nous rendre ses oracles ou ses décisions, ni, par conséquent, nous servir de guide, et dès lors elle nous serait complètement inutile. En-

fin, si elle n'était pas perpétuelle, elle serait illusoire et inefficace, puisque tout novateur qui viendrait à être condamné par l'Église pourrait alléguer que la véritable règle de la foi aurait cessé de la diriger, et qu'ainsi la sentence portée par elle contre lui ne serait de nulle valeur. Et il n'y aurait pas de raison non plus pour que les fidèles d'un siècle fussent privilégiés sur ce point plus que ceux d'un autre, ou pour qu'ils possédassent une règle sûre dont les autres, sans leur faute, seraient privés. Tel a été cependant le sentiment de tous ceux des protestants qui ont imaginé de dire que l'Église s'était écartée de la vraie foi depuis le IVe ou le Ve siècle, qu'elle avait cessé d'être la vierge sans tache fiancée au céleste époux, par là même qu'elle se serait abandonnée à une honteuse idolâtrie et à d'autres abominations de ce genre. Hypothèse vraiment singulière! comme si ceux qui s'étaient couchés dans la nuit du 31 décembre 299 avec un guide sûr et infaillible, au moins de fait, n'avaient plus trouvé le lendemain matin premier de l'an 300, comme par enchantement et sans savoir pourquoi, pour guide de leur croyance, qu'une Église prévaricatrice et capable de mille erreurs.

Or, toutes ces conditions ne se trouvent que dans la règle de l'Église catholique. Et d'abord, l'Église catholique est la seule qui ait toujours prétendu et prétende encore à l'infaillibilité, tandis qu'aucune secte ne s'est jamais arrogé un semblable privilége,

et que les protestants de toute race déclarent qu'aucun d'eux n'a la prétention d'être infaillible, ou que même chacun d'eux confesse de son plein gré qu'il peut être sujet à erreur, et non pas seulement comme individu, mais aussi comme communion ou société (1). Comment ensuite accorder cela avec le sentiment de ceux

(1) Entre cent témoignages que je pourrais citer, s'il en était besoin sur un point de cette évidence, je me bornerai à rapporter la déclaration expresse qu'en fait, comme d'un fait notoire, le luthérien De Wette dans le passage suivant : « Le vieil exemple d'un synode condamnant les consciences s'est renouvelé à Dordrecht, dans l'Eglise réformée. Ce synode ne fut pas animé par l'esprit du véritable protestantisme, mais bien par celui du caprice et de l'arbitraire » (*im Protestanten*, 1828). « Tous les docteurs de la Réforme, ajoute J. Uytenbogard (*Réponses à la princesse Louise, veuve d'Oranien*), s'accordent en ce point que les synodes, quelque respectables qu'ils puissent paraître, peuvent se tromper en fait de croyance. D'ailleurs, la règle fondamentale de la vraie Réforme défend de se soumettre à aucun synode, si ce n'est sous la condition expresse que l'on trouve, après l'examen le plus sévère, ses décrets conformes à la parole de Dieu, notre unique règle de foi. Mais ceux qui repoussent ce principe, et qui veulent que chacun se soumette sans restriction aux décisions synodales, ne sont pas en état de dire pourquoi ils réfusent d'obéir aux conciles catholiques ; ils donnent gain de cause à leurs adversaires. » Voir *La Réforme contre la Réforme*, déjà citée, t. I, c. 3, p. 75 et suiv. Telle a été aussi dès le principe du protestantisme la doctrine de Luther, de Calvin et des autres coryphées de la soi-disant réforme. L'Eglise anglicane enseigne ouvertement, art. XXI, que les conciles œcuméniques *peuvent errer, et qu'ils ont erré quelquefois : May erre, and sometyme have erred.* Ainsi le porte le vieux texte anglais de l'an 1571, dont je me sers ici.

d'entre eux qui suivent la tendance théosophique, et qui prétendent être intérieurement éclairés par l'Esprit-Saint? c'est à eux à le dire. En attendant, nous prenons acte de cet aveu de leur faillibilité, qui leur est arraché par la force des choses et par la nature de leur position, le courage leur manquant pour s'attribuer à eux-mêmes ce qu'ils ont constamment dénié à l'Église entière.

Du reste, c'est un fait que l'Église catholique, et l'Église catholique seule, a toujours fait valoir son infaillibilité comme son propre privilége, ou comme la propriété que lui a conférée son divin fondateur, et que dans tous ses actes elle n'a cessé d'agir en conformité à cette croyance. Constatons le fait avant tout, et puis nous prouverons le droit.

Ce fait repose sur des preuves nombreuses et des plus éclatantes, pour l'appréciation desquelles il est bon d'observer d'abord que, si l'Église n'avait pas été fermement persuadée de sa propre infaillibilité comme d'une vérité obligatoire, elle aurait agi injustement, et je dirai même tyranniquement, en proposant aux peuples des vérités à croire comme de foi divine et sous peine d'anathème, avec menace d'une éternelle damnation; qu'elle aurait condamné injustement et tyranniquement comme hérétiques, et par suite retranché de sa communion et déclaré hors de la voie du salut, tant qu'ils ne se seraient pas repentis sincèrement et soumis à elle, les novateurs obstinés à résister à ses

enseignements ; enfin, que ce serait de même injustement et tyranniquement qu'elle aurait imposé avec autorité ses doctrines, tant aux fidèles qu'aux infidèles.

Donnons quelques développements à ce que nous venons d'avancer. Qu'à moins d'une intime conviction de sa propre infaillibilité, l'Église ne puisse pas sans injustice et sans tyrannie proposer des vérités à croire comme de foi divine et sous peine d'éternelle damnation, c'est ce qui est évident par la nature même de la chose dont il s'agit. Car si elle n'avait cette persuasion et cette conviction, cette croyance enfin, elle devrait nécessairement se tenir elle-même pour faillible ou sujette à erreur ; elle pourrait craindre de se tromper dans ce qu'elle croit et tient pour vrai, et en supposant même qu'elle eût de très fortes conjectures en faveur de sa doctrine, ne pouvant atteindre, quoi qu'il en fût, à la certitude absolue, l'illusion serait toujours possible pour elle. Mais, en ce cas, comment pourrait-elle proposer comme article dogmatique ce qui pourrait être une erreur ? Non, jamais il ne pourrait lui être permis de le faire (1). Beaucoup moins pourrait-elle dans cette hypothèse condamner comme hérétique une opinion nouvelle quelle qu'elle fût, et

(1) C'est ce que plusieurs protestants ont non-seulement reconnu, mais formellement avoué, comme on peut le voir dans *La Réforme contre la Réforme*, d'HŒNINGHAUS, ch. III, tout entier consacré à ce sujet, et dans BAUDRY, *La religion du cœur*, 3e partie, ch. III.

chasser de son propre sein ou retrancher de sa communion ceux qui la soutiendraient, puisqu'il pourrait se faire, absolument parlant, que cette opinion fût vraie et révélée de Dieu. Tout au plus pourrait-elle exprimer son jugement comme le feraient des docteurs particuliers, dire sa pensée, sa croyance intime sur la chose dont il s'agirait, et déclarer que telle proposition mérite à ses yeux telle qualification, telle censure ; censure qui serait certainement d'un grand poids, eu égard à l'autorité dont elle émanerait, et par la présomption qu'elle aurait en sa faveur ; mais qui n'aurait jamais la force d'une décision dogmatique ou d'une condamnation définitive, au point d'obliger chaque fidèle à considérer la proposition condamnée comme une hérésie formelle, et la vérité opposée comme un article de foi. C'est de quoi le jansénisme nous fournit la preuve. Sous prétexte que le pape tout seul n'est pas par lui-même infaillible, et que ses définitions et ses censures ne sont censées irréformables que lorsque le consentement des évêques est intervenu, les jansénistes s'étaient renfermés dans le silence respectueux, sans se croire obligés de captiver leur entendement, jusqu'à croire ou que la doctrine proposée par le pontife fût un véritable article de foi, ou que la doctrine condamnée par lui fût une hérésie formelle (1). De même, comme suivant leur

(1) Voir *OEuv. de Fénelon*, éd. Versailles, 1821, t. X, *aver-*

opinion l'Église n'est pas infaillible par rapport aux *faits dogmatiques*, les jansénistes refusèrent constamment de s'engager à admettre ou que les cinq propositions se trouvassent dans le livre de Jansénius intitulé *Augustinus*, ou qu'elles y eussent le sens qui avait été condamné comme hérétique (1), ou, enfin, que ce fût le sens de l'auteur.

De plus, l'effet ne saurait être plus grand que la cause qui le produit. Si donc l'autorité qui prononce n'est pas infaillible, comment peut-elle, sujette qu'elle serait à l'erreur, rendre infailliblement vrai l'article qu'elle déclare obligatoire comme de foi? Tout le monde sait que tout ce qui est défini comme de foi doit être cru avec une telle fermeté d'assentiment, qu'elle surpasse toute autre certitude. Et par conséquent il est de la dernière évidence que, sans le sentiment intime et la foi qu'elle a de sa propre infaillibilité, l'Église ne pourrait qu'injustement ou définir une vérité dogmatique, ou proscrire comme hérétique un seul point de doctrine.

Mais il ne serait pas moins injuste de sa part d'im-

tissement de l'éditeur, où se trouvent rapportées succinctement toutes les manœuvres employées par les jansénistes pour se soustraire à la condamnation portée contre la doctrine de leur maître.

(1) Voir *IIe ordonnance et inst. pastorale de Mgr l'archevêque de Cambrai sur le cas de conscience*, avec les autres sur la même matière dans les volumes suivants.

poser sa doctrine, soit aux fidèles, soit aux infidèles, si elle manquait d'une telle prérogative. Car, l'enseignement de l'Église est dans son genre d'une tout autre nature qu'un ministère purement humain, quel qu'il soit. Il ne s'agit pour elle de rien de moins que de proposer ses dogmes comme de la part de Dieu, et non dans un sens impropre, dans un sens large, mais dans le sens le plus étroit et dans toute la force du terme, comme tenant la place de Dieu, comme envoyée de Dieu expressément à cette fin, avec toute l'autorité de Dieu. Il s'agit d'obliger les hommes à tenir pour vérités révélées de Dieu, pour vérités fondamentales et infailliblement certaines, pour source première de toutes vérités, des doctrines qui, en grande partie composées de mystères, surpassent tout entendement humain, et sur lesquelles en même temps la plus légère méprise serait fatale. Il s'agit de faire croire ces articles avec la certitude la plus absolue, sous peine pour ceux qui s'y refuseraient de se rendre coupables du crime d'infidélité envers Dieu même, et de s'exposer par conséquent à sa colère et à la perte éternelle de leurs âmes. Si donc il y avait même une simple possibilité que l'Église enseignât l'erreur, qui ne voit qu'en se conduisant ainsi l'Église outrepasserait les limites qui lui seraient imposées, et exercerait par là même sur les esprits comme sur les consciences de peuples et de nations innombrables une tyrannie dont on pourrait à peine

se former l'idée? De quel droit pourrait-elle astreindre l'entendement humain à s'assujétir, de la manière que je viens de le dire, à des doctrines qu'on ne comprend pas, et qui pourraient absolument être fausses ou mal entendues?

Donnons pour exemple l'article de la présence réelle dans l'Eucharistie. L'Église a toujours enseigné et proposé à croire à tous les fidèles, comme article de foi, que Jésus-Christ est réellement et substantiellement présent sous les symboles du pain et du vin consacrés. Elle a frappé d'anathème quiconque oserait nier, ou seulement mettre en doute un tel article; et cela, en vertu de ces paroles de Jésus-Christ: *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, qu'elle a toujours entendues dans leur sens obvie et naturel (1). Si l'Église avait pu se tromper dans l'interprétation qu'elle a donnée à ces paroles, et qu'elles dussent se prendre au figuré au lieu d'être entendues dans leur sens propre, qui ne voit qu'elle aurait jeté le peuple de Dieu, qu'elle était chargée d'instruire,

(1) Il suffit pour nous en convaincre de lire les savants écrits de BELLARMIN, *De Eucharistiâ*, particulièrement tout le livre III, contenant 39 chapitres, où l'auteur rapporte d'éclatants témoignages de chaque siècle de l'Eglise, à partir du Ier jusqu'au XVIe; ceux du cardinal DUPERRON, t. II de ses *Œuvres*, Paris, 1623, composé de 1024 pages in-fol.; enfin le grand ouvrage de la *Perpétuité de la foi*, en cinq grands volumes. Tous ces ouvrages sont restés sans réplique.

dans le danger éivdent d'une idolâtrie ou matérielle ou formelle perpétuée déjà depuis plus de dix-huit siècles? En convertissant les peuples, qu'aurait-elle fait autre chose, que de les faire passer d'une idolâtrie à une autre? Ne serait-ce pas injustement qu'elle aurait condamné tous ceux qui ont pris ces paroles dans le sens figuré, et qui peut-être n'auraient pas eu tort de les entendre ainsi, et n'auraient été coupables au fond que d'avoir mieux atteint la vérité? Ce que nous disons de cet article, disons-le de tous les autres, puisque la même raison s'y applique également, et nous aurons à tirer la même conclusion.

Il n'est pas moins évident que tout ce que nous disons de l'enseignement de l'Église par rapport aux fidèles doit se dire également de ce qu'elle enseigne aux infidèles devenus catéchumènes, par rapport aux mystères de la Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption, et aux autres vérités dont elle exige qu'ils fassent profession pour les accueillir dans son sein. Donc l'autorité avec laquelle l'Église instruit les peuples, la stricte obligation qu'elle leur fait d'admettre ce qu'elle leur propose comme autant de vérités divines, l'anathème qu'elle fulmine contre ceux qui refusent de lui obéir en ce point, le droit d'enseigner qu'elle ne cesse de mettre en pratique, pour ne pas être ou tyranniques ou injustes, et, disons-le franchement, absurdes même, supposent nécessairement l'infaillibilité. Si donc nous trouvons dans les fastes de

l'Église qu'elle a toujours agi de cette manière, c'est une preuve irréfragable que l'Église a revendiqué l'infaillibilité comme son privilége, autant de fois qu'elle a manifesté son existence par ses actes solennels, qui tous requièrent et supposent cette infaillibilité.

Or, il est certain qu'en tout temps l'Église a enseigné avec autorité ses catéchumènes convertis de l'infidélité aussi bien que les fidèles; qu'en tout temps elle a porté des définitions pour dicter ce qu'il y avait à croire sur les points controversés; qu'en tout temps elle a lancé l'anathème contre les esprits contumaces, rebelles à ses décisions. Toute l'histoire ecclésiastique est là pour l'attester. Qui voudra mettre en doute que l'Église, et l'Église seule, n'ait évangélisé toutes les nations de l'univers? Qui niera que l'Église ait sanctionné solennellement dans ses conciles, et principalement dans les conciles œcuméniques, tous les articles de foi attaqués ou contredits par les novateurs? Les volumineuses collections des conciles en sont des monuments incontestables, et nous y trouvons du concile des apôtres tenu à Jérusalem à celui de Nicée, et du concile de Nicée à celui de Trente, les définitions dogmatiques portées à toutes les époques par l'Église sur les plus importantes vérités de notre foi, avec les anathèmes lancés par elle contre les erreurs opposées. Qui osera affirmer que l'Église ait autrefois tenu dans ses enseignements une voie différente de celle qu'elle suit aujourd'hui:

je veux dire de la voie de l'autorité; ou qu'elle ait jamais permis qu'on discutât comme incertaines et douteuses les vérités dogmatiques enseignées et sanctionnées par elle? Nous avons donc toutes les preuves historiques désirables que l'Église, par de tels actes, commencés avec elle et continués sans interruption dans toute la suite des temps, s'est supposé à elle-même l'infaillibilité, attestant ainsi par sa conduite uniforme que cette noble prérogative lui a été communiquée par son divin fondateur.

Il nous reste maintenant à voir si cette conviction, cette persuasion, cette foi que l'Église témoigne avoir de son infaillibilité, est justifiable en droit, et si elle n'est pas plutôt une prétention vaine et une usurpation. En nous en tenant au principe établi plus haut, il ne nous sera pas difficile de justifier encore l'Église sur ce point. Ouvrons la Bible, et nous y trouverons que Jésus-Christ a assuré à son Église cette propriété, ce privilége. Sans revenir sur les textes déjà cités, nous pouvons faire valoir en faveur de notre thèse tous les passages où notre Seigneur affirme qu'il sera avec ses apôtres, et par là même avec leurs successeurs, instruisant les peuples jusqu'à la fin du monde; que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre son Église bâtie sur Simon Pierre, ou comme l'expose saint Ambroise (1), sur la foi de cet apôtre;

(1) *De Incarnat.*, c. 5, n. 34: « *Fides ergò*, y lisons-nous,

qu'il enverra à ses apôtres le Saint-Esprit, l'Esprit de vérité, qui demeurera avec eux pour leur suggérer, en les préservant d'erreur, toutes les choses qu'il leur avait apprises lui-même, et pour leur enseigner toute vérité. Confiant dans ces promesses, l'apôtre saint Paul ne se bornait pas à assurer les fidèles que Jésus-Christ parlait en lui (1), et que les Gentils, convertis par lui à la vraie foi, avaient reçu ses paroles comme celles de Dieu même, ainsi qu'elles l'étaient véritablement (2) ; mais il déclarait de plus que l'Église, maison du Dieu vivant, est la base et le soutien de la vérité (3).

Ces témoignages bibliques et d'autres semblables sont les preuves que l'Église donne de son droit à s'attribuer l'infaillibilité ; ce qui suffirait, suivant le système ou la règle des protestants. D'après cette règle, chacun est en droit d'interpréter la Bible et de se former sur cette interprétation individuelle son symbole de foi. Or, par la même raison, et en vertu

est Ecclesiæ fundamentum, non enim de carne Petri, sed de fide dictum est, quia portæ mortis ei non prævalebunt. » Cette même interprétation se retrouve dans beaucoup d'autres Pères, particulièrement du IVe siècle, signalés par leurs combats contre les ariens, comme saint Hilaire, saint Grégoire de Nysse, saint Epiphane : mais nous en reparlerons dans son lieu.

(1) II *Cor.* XIII, 3.

(2) I *Thess.* III, 13.

(3) II *Tim.* III, 15.

du même droit dont s'autorise chaque individu protestant pour voir dans l'Écriture les articles de sa croyance, l'Église peut également y lire les articles de la sienne, d'autant mieux qué c'est elle tout entière, prise collectivement, et non un simple individu, qui s'accorde à entendre les passages mentionnés de l'infaillibilité conférée par le Christ. Si l'Église procédait de cette manière, qu'est-ce que les protestants auraient à lui répliquer? que pourraient-ils lui opposer? Diront-ils que, d'après les lois ou les canons de l'herméneutique et de l'exégèse biblique, ces passages peuvent et doivent admettre un autre sens? Maisles catholiques pourraient faire la même réplique aux protestants par rapport à l'interprétation que donnent ceux-ci aux passages qu'ils produisent pour justifier leurs prétentions. Et les catholiques seraient d'autant plus fondés à le faire, que leurs adversaires ne s'accordent pas du tout entre eux là-dessus, et que les mêmes textes qui, aux yeux de quelques-uns, ont une force invincible pour prouver leur thèse, sont écartés par les autres comme de nulle valeur. Nous avons déjà eu occasion, dans le cours de cet ouvrage, de citer plusieurs exemples de textes qu'invoquaient de commun accord les premiers auteurs de la Réforme en preuve de leurs doctrines, et qui maintenant sont mis de côté par leurs successeurs, avec un accord non moins unanime, comme ne prouvant rien, ou comme devant s'entendre tout autre-

ment que ne les entendaient leurs devanciers. Au lieu que le sens donné par les catholiques aux passages allégués pour prouver le don d'infaillibilité accordé à l'Église est celui de toute l'antiquité ecclésiastique, sans variation qui puisse l'infirmer.

Et puis, quelle est donc cette prétention qu'auraient les protestants de jouir seuls du monopole de la vraie herméneutique et de la vraie exégèse? Eh quoi! n'y a-t-il pas toujours eu, et n'y a-t-il pas encore aujourd'hui, dans l'Église catholique, des hommes instruits sous tous les rapports en matière d'exégèse, d'herméneutique, de philologie, qui, s'aidant des règles ou des canons de la science, ont prouvé que le sens de l'Église, c'est-à-dire le sens qu'elle a donné à ces passages, est le vrai, le seul qui le soit? Car que le catholicisme ait à se glorifier d'avoir produit de tout temps des hommes très habiles dans l'exégèse biblique, c'est ce dont ne disconviennent pas nos adversaires eux-mêmes; et, s'ils le niaient, non-seulement nous leur opposerions, pour leur donner le démenti, les volumes sans nombre qui enrichissent nos bibliothèques; mais de plus, mettant en regard des uns des autres les exégètes catholiques et les exégètes protestants, nous leur prouverions sans réplique que tout ce que les commentaires des exégètes protestants renferment de mieux a été pris par eux d'un bout à l'autre dans les exégètes catholiques, et non pas seulement quant au sens, mais

encore quant aux paroles (1), sans que jamais ou presque jamais ils en avertissent leurs lecteurs. Comment donc les protestants peuvent-ils prétendre que leur interprétation est la seule vraie, à l'exclusion de celle de l'Église catholique ou de ses interprètes de toutes les époques? Qui ne voit qu'avec des prétentions semblables on en viendrait à des débats sans fin, à des discussions sans raison et sans résultat possible? Nous pouvons donc conclure que, d'après la règle protestante elle-même, l'Église, en faisant valoir les passages allégués, se trouverait en état de justifier victorieusement son droit, ainsi que sa croyance à sa propre infaillibilité.

Mais l'Église a bien d'autres raisons, bien d'autres appuis que la règle des protestants pour s'autoriser dans sa croyance. Suivant les principes exposés plus haut, l'Église, avant même que les oracles que nous avons rapportés du Sauveur fussent consignés dans la Bible, en était déjà en possession, et n'en possédait pas seulement le contenu matériel, mais de plus le sens véritable, l'interprétation légitime qu'elle avait reçue de la bouche même de Jésus-Christ, ou, si l'on veut encore, des inspirations de l'Esprit-Saint, conformément à la promesse qui en

(1) Voir RANOLDER, ouvr. cit., *Hermeneuticæ biblicæ generalis principia rationalia, christiana et catholica,* Quinque Ecclesiis, 1838, part. 3, *Hermeneutica catholica,* cap. 2, § 60 et seq.

avait été faite aux apôtres : longtemps avant qu'ils fussent écrits, elle les avait mis en pratique, en faisant connaître, tant aux catéchumènes sortis de l'infidélité qu'aux néophytes déjà reçus dans son sein, l'infaillibilité qui lui était assurée par ces oracles du Sauveur, pour qu'ils sussent certainement que tout ce qu'elle leur proposait à croire était la doctrine de Dieu même, dans le sens où elle l'entendait, et qu'ils pussent, en conséquence, former là-dessus leur acte de foi. De là vient que l'Église, qui a suivi immédiatement, si l'on peut parler ainsi, l'Église des temps apostoliques, n'a pas fait autre chose, en interprétant ces mêmes passages, que d'attester un *fait*, savoir, que le sens de ces textes, tel qu'il avait été enseigné aux apôtres par Jésus-Christ ou par la lumière intérieure de l'Esprit-Saint, était l'infaillibilité promise et garantie à l'Église pour tous les siècles. Par conséquent, les âges qui ont suivi n'ont fait que continuer le même témoignage jusqu'à nous (1). Telle est la véritable raison du sens uniforme qu'on a toujours attaché à ces textes dans le christianisme. Que les protestants voient à présent si la base de la croyance catholique est ferme et solide. L'exégèse scientifique ne peut avoir d'autre objet que de servir d'instrument aux savants pour justifier l'enseigne-

(1) Voir le beau traité des frères de WALLEMBOURG, *De Probat. per testes.*

ment de l'Église sur ce point comme sur tout autre. Quant à l'Église elle-même, elle en est indépendante.

Nous avons dû insister quelque peu sur ce sujet, à cause de son importance, puisque de cette infaillibilité dépend non-seulement la vérité catholique, mais aussi la fausseté et l'absurdité du dogmatisme protestant. En effet, si l'Église est infaillible dans son enseignement dogmatique, on sera forcé d'avouer qu'il n'y a qu'erreur dans tout ce qu'elle condamne où qu'elle réprouve. Le premier soin d'un protestant, comme d'un catholique, devrait être d'examiner si l'Église a été véritablement investie par Jésus-Christ d'une telle prérogative, puisqu'il est évident que, si elle la possède, il serait illogique et absurde de vouloir encore discuter tout autre point de doctrine enseigné et proposé par elle. Je sais qu'il a été dit par quelques protestants : « Qu'on nous prouve l'infaillibilité de l'Église, et nous nous confesserons vaincus. » Eh bien, non-seulement cette infaillibilité est prouvée, mais elle est démontrée, et démontrée avec une telle évidence, que le fidèle même le plus dénué d'instruction peut en saisir et en apprécier la valeur. C'est une démonstration péremptoire et sans réplique, appuyée sur le fait constant de l'Église elle-même et sur le droit dont un tel fait tire son origine (1). Mais en voilà assez sur ce premier sujet.

(1) Voir la dissertation de l'auteur sur ce sujet, intitulée :

Quant à la seconde condition, qui est que la règle de foi soit *visible*, par la raison déjà indiquée qu'elle doit être accessible à tous, et rendre ses oracles et ses réponses à tous ceux qui la consultent, proclamer la vérité, condamner l'erreur, ce qu'elle ne pourrait si elle était invisible, c'est ce qui paraîtra évident, pour peu qu'on y réfléchisse. Car une règle de foi invisible, inanimée, muette, ne serait plus une règle, du moins une règle prochaine, comme doit l'être celle dont il s'agit ici, c'est-à-dire une règle qui soit en même temps témoin, interprète et juge par rapport à nous de tout ce que Dieu nous a révélé, et du sens dans lequel il l'a révélé. Une règle muette, comme celle que voudraient les protestants, ne serait, ainsi que nous l'avons déjà observé, qu'un écho passif de tout ce que l'homme voudrait lui faire dire. Sans doute que la Bible par elle-même n'est pas l'écho de toutes les erreurs, ou, pour mieux dire, qu'elle n'est l'écho d'aucune erreur, puisqu'elle n'est qu'un organe de vérité, comme contenant la pure parole de Dieu; mais ce sont les hommes qui la faussent, en l'adaptant

Sul titolo di eretiche o di scimatiche sette, che dà la Chiesa cattolica alle communioni dalei divise, Bologne et Naples, 1851, part. 5, avec l'appendice en réponse à l'anglican STANLEY FABER. L'auteur y prouve sa thèse contre le soi-disant archevêque anglican Wharnley par des raisons *à priori*, et contre Faber par d'autres raisons *à posteriori*, ou par les documents que fournissent les Pères et les écrivains ecclésiastiques de tous les siècles.

par des interprétations violentes à leurs propres idées, et en lui prêtant un sens qu'elle n'a ni ne saurait avoir. Or, ce n'est pas à l'homme à se former à lui-même ses articles de foi, mais il doit les recevoir tout formés, puisque *la foi vient de l'ouïe;* mais si l'ouïe doit être frappée, il faut donc quelqu'un dont la voix la frappe, et telle est précisément la règle que nous offre en elle-même l'Église visible et parlante.

Notre tâche est maintenant de prouver qu'effectivement l'Église catholique ou l'Église de Jésus-Christ est visible, pour qu'elle puisse remplir ou renfermer en elle cette seconde condition inhérente à la règle de foi. Mais quoi de plus certain que la visibilité de l'Église? Jamais personne n'en a douté jusqu'à ces derniers temps. Tout le système de l'Évangile, tout l'ensemble du plan du Sauveur, l'ordre entier de ses desseins réclame la visibilité de l'Église qu'il a fondée. En effet, tous les symboles, tous les emblèmes sous lesquels il nous l'a représentée renferment l'idée de la visibilité : c'est une cité bâtie sur la montagne et exposée à tous les regards; c'est un royaume avec son monarque qui le gouverne; c'est un troupeau que son pasteur conduit; c'est une terre où se trouve un trésor; c'est un filet qui contient de bons poissons et d'autres mauvais; c'est une aire où la paille est mêlée avec le bon grain; ce sont les dix vierges dont les unes sont sages et les autres folles; c'est un champ où l'ivraie germe et croît à

côté du froment ; tous ces symboles sous lesquels l'Église nous est dépeinte avec ses propriétés, que nous manifestent-ils autre chose, sinon que le Sauveur a voulu que son Église fût visible pour tout le monde, et palpable, pour ainsi dire, pour tout le genre humain ?

Outre cela, sa haute destination, les moyens de l'atteindre, son mode de gouvernement nous révèlent sa visibilité. Car quelle est sa destination, sinon celle de sanctifier l'homme en le détachant du soin superflu des choses terrestres, de le disposer à quitter volontairement l'enveloppe matérielle qui l'appesantit, d'élever ses désirs vers le ciel, de le mettre en rapport continuel avec le monde invisible, de l'approcher de Dieu par la pratique des plus sublimes vertus qu'il puisera dans l'imitation de la Sagesse même incarnée ? Quelle est sa destination, sinon de conduire l'homme à travers les vicissitudes du temps, de le faire sortir avec avantage de toutes ses épreuves, et de le mettre en état de posséder un jour l'éternité bienheureuse ? Tel est en effet l'objet de la mission conférée par Jésus-Christ à ses apôtres, et dans leur personne à l'Église enseignante : de renouveler le monde par la foi, et par la sainteté des œuvres dont la foi doit être accompagnée. Vers ce but, et vers ce but unique, ont été dirigés les moyens d'atteindre une fin si sublime, la prédication, le culte, les sacrements, canaux bienfaisants qui doivent porter l'eau

salutaire et fertilisante de la grâce, puisée à la source intarissable des plaies sacrées et du cœur entr'ouvert de l'Homme-Dieu, dans le cœur aride de l'homme, pour alimenter sa foi, relever son espérance, raviver sa charité, le fortifier dans ses faiblesses, le consoler dans ses afflictions, essuyer ses larmes, réparer ses pertes, le guérir de ses infirmités, le ressusciter à la vie; mais par-dessus tout, verser dans son âme les ineffables délices du ciel, et lui donner comme l'avant-goût de l'éternelle possession de Dieu, vérité et charité par essence, dans l'aliment mystique de la divine Eucharistie, foyer brûlant, abrégé des merveilles d'amour opérées pour le bien des mortels par le Rédempteur du monde, par l'ami incomparable des hommes.

Enfin cette grande famille, cette société, ce royaume fondé par l'Homme-Dieu, comme une société parfaite et même la plus parfaite de toutes, ce chef-d'œuvre de la divine Sagesse, devait avoir sa constitution, son organisme, ses lois, ses moyens de gouvernement; et il fallait par conséquent que quelques-uns fussent chargés de veiller au maintien et à l'exécution de ces lois, d'en venger les transgressions, de les interpréter au besoin, d'en tempérer la rigueur, de dispenser de leur observation suivant l'exigence des cas, en un mot, de gouverner la société chrétienne avec l'autorité nécessaire. Mais comment exécuter ce dessein sans une société visible, sans une société accessible

aux sens, sans une société vivante? Supposer la chose autrement, serait une hypothèse inconcevable et tout-à-fait absurde, surtout si l'on fait attention à l'obligation imposée par Jésus-Christ aux uns de gouverner, comme le déclare l'apôtre (1), et aux autres de se soumettre et d'obéir, suivant ce que le même apôtre écrit aux fidèles : « *Obéissez à vos supérieurs, et leur soyez soumis, afin qu'ainsi qu'ils veillent pour le bien de vos âmes, comme ayant à en rendre compte à Dieu, ils s'acquittent de ce devoir avec joie, et non en gémissant, ce qui ne vous serait pas avantageux* » (2). L'apôtre saint Pierre écrivait de même aux évêques : « *Je vous en prie avec instance, paissez le troupeau de Dieu qui vous est commis* » (3). Et aux fidèles : « *Soumettez-vous aux prêtres* » (4), c'est-à-dire aux évêques, suivant sa manière de s'exprimer. Enfin, ce serait une hypothèse absurde, si l'on fait attention à l'ordre intimé par Jésus-Christ à tous les hommes d'entrer dans son Église, et à ceux qui y sont déjà d'y demeurer. Car tout cela serait vain et illusoire, si l'Église était invisible, et par là même hors d'état d'être discernée des sectes qui en usurpent le nom et en sont comme la parodie. Je pourrais pousser plus loin

(1) *Act.* XX, 28.
(2) *Hebr.* XIII, 17.
(3) I PETR. V, 1 et
(4) *Ibid.* V, 5.

mes preuves en les déduisant du mystère même de l'Incarnation; mais je crois la chose superflue sur un point d'une si grande évidence, et dans un temps où ceux-là mêmes qui soutenaient autrefois ce paradoxe l'ont à peu près abandonné (1).

Après tout, ce n'est pas de leur plein gré que les premiers novateurs du XVIe siècle en étaient venus à imaginer cette monstrueuse théorie de l'invisibilité de l'Église; mais ils y avaient été amenés malgré eux par la dure nécessité de se soustraire à une difficulté toujours incommode que leur faisaient les catholiques. Car comme ces prétendus réformateurs prêchaient à leurs dupes que l'Église était toute corrompue, et qu'ils étaient venus pour la réformer, la reconstruire et

(1) « Les *intellectualistes*, écrit le protestant PUSTKUGHEN GLANZOW, comme les *mystiques*, ont tellement rêvé à une Eglise invisible, que l'Eglise visible est devenue comme invisible, avant qu'une seule colonne de l'Eglise invisible se montrât à l'intelligence. L'Eglise invisible ne peut pas plus subsister sur la terre sans l'Eglise visible, que l'âme sans le corps. Le Christ lui-même a établi l'enseignement des pasteurs. » Voir la *Restauration du vrai protestantisme*, 1827. BELLARMIN, lib. III, *De Eccl.*, c. II, observe que, dès son temps, les luthériens étaient convenus d'abandonner la doctrine de l'*Eglise invisible* à cause des absurdités qui en résultaient. MŒHLER, cependant, dans sa *Symbolique*, § 46, t. II, fait voir que cet article n'était qu'un corollaire de la doctrine des luthériens concernant l'inspiration immédiate de chaque fidèle et l'inutilité de l'Eglise et de son enseignement. Il relève les contradictions de cette doctrine.

la refondre, en la rappelant à la pureté native dans laquelle elle avait été établie par le Christ, les catholiques leur répliquaient de leur côté : S'il en est ainsi, où sera donc allée se réfugier la véritable Église de Jésus-Christ ? Serait-elle anéantie ? Et si elle est anéantie, comment nos réformateurs pourront-ils rappeler à la vie une institution déjà morte et restaurer ce qui n'est plus ? Comment, sans mission aucune, peuvent-ils s'arroger le pouvoir de faire un tel miracle, ces hommes d'un jour, et qui ne sauraient appartenir à l'Église, puisqu'à leur dire elle n'existe plus sur la terre ? Alors, pour se tirer d'embarras, ces soi-disant réformateurs ne trouvèrent rien de plus expédient que de recourir à une Église invisible, composée des seuls justes ou des seuls prédestinés, qui ne sont connus que de Dieu : Église à laquelle appartenaient précédemment les vaudois, les albigeois, les partisans d'Aërius, de Vigilance, de Jovinien et autres *grands* précurseurs des protestants (1) ; Église vraiment singulière et de structure parfaitement originale, où se trouvaient les hérétiques de tous les temps à l'exclusion des seuls catholiques ; Église de telle nature que, comme quelqu'un l'a dit, on n'aurait guère pu déter-

(1) Ce sujet a été traité au long par nos anciens controversistes, tels que BELLARMIN, lib. cit.; les frères de WALLEMBOURG, tract. III, *De Ecclesiâ*, et tract. *Ubi Ecclesia fuerit ante Lutherum;* COCCIUS, *Thesaur.*, t. I, lib. 8, art. 1-4; SUAREZ, *Contra Regem Angl.*, etc.

miner si c'était saint Etienne qui en faisait partie ou bien ceux qui le lapidaient, si c'étaient les martyrs ou leurs bourreaux, etc. (1).

Mais de plus, ou l'Église reconstruite et réformée par ces hommes était toujours invisible comme celle qu'elle remplaçait, ou elle était devenue visible. Si elle restait invisible, comment la distinguer de l'autre ? comment la reconnaître ? Ce qu'ils faisaient était donc absolument inutile. Et puis, d'ailleurs, comment réformer une chose invisible ? Si, au contraire, elle était devenue visible, force était de conclure que leur Église différait essentiellement de celle qu'avait fondée Jésus-Christ, ou, en d'autres termes, qu'elle n'était pas l'Église de Jésus-Christ. Dans leur hypothèse, en effet, l'Église de Jésus-Christ serait invisible de sa nature ; la leur, au contraire, était de sa nature visible, et, par conséquent, substantiellement différente de la première. Tels sont les paradoxes, les absurdités, les partis désespérés où conduit quelquefois l'esprit de parti, ou la passion de vaincre (2) !

(1) Voir MOORE, *Voyage d'un Irlandais à la recherche d'une religion*.

(2) Pour se tirer d'embarras, les protestants distinguèrent l'Eglise composée d'*appelés* d'avec l'Eglise composée des seuls *élus*, comme on peut le voir dans leurs confessions de foi et par leurs écrits, cités par les frères de WALLEMBOURG, ouvr. et pass. ci-dessus. MALAN, pasteur de Genève, écrivain vulgaire, dans son opuscule intitulé : *Pourrai-je jamais entrer dans l'Eglise romaine*, etc., comme homme de vieille trempe et piétiste ar-

La troisième condition de la règle de foi est qu'elle soit perpétuelle, comme devant être la règle à suivre dans tous les temps, ou tant qu'il y aura des fidèles et des infidèles, des hommes enfin à *régler*. Les infidèles en ont besoin, pour savoir quelle est la vraie foi qu'ils ont à embrasser; les fidèles en ont besoin aussi, pour se maintenir dans la foi sans se laisser égarer par de fausses doctrines, ou par des doctrines différentes de celles enseignées par l'Homme-Dieu. Puis donc que la règle de foi ne doit faire défaut aux uns ni aux autres d'ici à la fin du monde, il s'ensuit qu'elle doit être perpétuelle, et n'avoir d'autres limites que celles du temps.

Mais l'Église elle-même serait-elle d'une égale durée? Sera-t-elle perpétuelle et indéfectible? Eh! qui pourrait en douter? Pour s'en convaincre, il suffit d'avoir foi à la Bible et au but de la mission de l'Église. Aucune de tant de promesses qui lui ont été faites par le Sauveur n'est restreinte à un temps limité, ou, pour mieux dire, il n'en est aucune qui n'exclue toute limite ou toute interruption dans son cours. Nous avons vu que l'assistance que Jésus-Christ lui a assurée embrasse toute l'étendue des temps, *jusqu'à la consommation des siècles;* que l'Esprit-

dent, nous donne tout bonnement la théorie de l'Eglise *invisible*, de l'Eglise des *appelés* et des *élus;* il ne reconnaît dans l'Eglise romaine ou catholique que l'*unité de volonté des démons, l'unité des ténèbres*, etc., p. 60-80.

Saint doit toujours demeurer en elle : ***Il sera avec vous à toujours ;*** que tous les efforts de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle : ***Et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.*** Ces promesses sont explicites, elles sont formelles, absolues, et sans condition qui les restreigne. Il faut donc dire, ou que Jésus-Christ n'a pu ou n'a su maintenir sa promesse et sa parole donnée, ou que l'Église, en vertu de sa promesse, doit rester ferme et inébranlable dans les conditions où elle a été établie tant qu'elle n'aura pas achevé sa carrière, c'est-à-dire tant que se déroulera la scène de l'univers. Mais quel est le chrétien qui ose jamais affirmer de Jésus-Christ qu'il manque du pouvoir ou de la volonté de tenir ses promesses (1) ?

On en a vu cependant, parmi ceux-là mêmes qui prétendent suivre ***la seule Bible et toute la Bible*** pour règle de foi, qui ont osé donner ce démenti au Christ et à ses promesses. Ce sont les nouveaux réformés, qui ont eu le courage de dire que l'Église de Jésus de Nazareth, après une courte durée, avait cessé d'être vierge et sans tache, et qu'en devenant infidèle à son divin époux, elle s'était changée en une vile prostituée par l'adoption d'une multitude d'erreurs, et par sa chute dans la plus abominable

(1) Ce sujet a été traité *ex professo* par tous les anciens controversistes. Voir entre autres les frères de WALLEMBOURG, t. II, *De controv. fidei*, tract. II.

comme la plus grossière idolâtrie. Il est vrai qu'ils ne s'accordent pas beaucoup entre eux lorsqu'il s'agit d'assigner avec précision l'époque d'un si horrible méfait et d'une si honteuse prévarication : la plupart se sont arrêtés à dire que cela arriva après les trois premiers siècles de l'ère chrétienne (1) ; d'autres cependant ont compté aussi le IVe siècle parmi les beaux jours de l'Église (2) ; d'autres ont soutenu que cette lugubre catastrophe avait éclaté vers le milieu du Ve siècle (3) ; d'autres n'ont pas fait difficulté de prolonger ce temps jusqu'à la fin du VIe siècle, quand saint Grégoire-le-Grand, sous l'empire de Phocas, déploya pour la première fois l'étendard de l'antechrist, étendard fatal qui, à partir de cette époque, a flotté sur le siége de Rome et en a pris pour toujours posses-

(1) PRIESTLEY, dans l'intérêt de sa cause, regarde tout le temps qui s'est écoulé jusqu'à la mort d'Adrien, c'est-à-dire jusqu'à l'an 138 de Jésus-Christ, comme celui qui renferme l'ère de la pureté et de la virginité de l'Eglise. Selon BLONDEL, « la religion chrétienne a gardé sa pureté et prolongé son âge d'or jusqu'au temps de Constantin, ou jusqu'à l'an 324. » MOORE, ouvr. cit., c. 2.

(2) C'était la prétention de BEAUSOBRE, *Hist. crit. du manich.*, t. II, p. 662, où il disait que l'introduction de *l'idolâtrie chrétienne* avait eu lieu au IVe siècle.

(3) D'AUBIGNÉ, dans ses *Mémoires*, p. 131-160, propose, de l'aveu des ministres huguenots de France, les quatre premiers siècles pour servir de règle de foi aux catholiques. Le cardinal DUPERRON demanda quarante années de plus, qui lui furent libéralement accordées.

sion (1); d'autres étendent à tout le VIIe siècle le règne de Jésus-Christ, et rapportent au VIIIe siècle ce fatal bouleversement (2). C'est-à-dire, que les protestants ont ou réduit ou allongé les beaux jours de l'Église selon l'intérêt du moment et les exigences de la controverse du jour, ou le caractère des adversaires particuliers qu'ils avaient à combattre (3).

(1) HOSPINIEN, par horreur pour le culte des saints et des reliques, considère saint Grégoire-le-Grand comme la source d'où a découlé *le torrent de la superstition et de l'idolâtrie.* Les centuriateurs de Magdebourg ne sont pas d'accord entre eux sur ce point.

(2) Le ministre CLAUDE, dans sa controverse, ou pour mieux dire, la honteuse défaite que Bossuet lui fit essuyer, fait entrer le VIIe siècle *dans les beaux jours de l'Eglise.*

(3) DAVID HUME, dans son *Essai*, t. III, p. 474, cité par GIBBON, porte son attention sur le flux et le reflux naturel du polythéisme et du trithéisme. GIBBON lui-même, dans son *Histoire de la décadence de l'empire romain*, ch. XV, accuse l'Eglise catholique comme coupable d'innovation, par rapport au culte des saints et des reliques, à partir de la fin du IVe siècle ; selon lui, elle eut pour correcteurs l'hérétique Vigilance et Fauste le manichéen. Il est indubitable cependant que le IIe siècle même nous présente des documents très certains de ce culte, comme le prouve la lettre de l'Eglise de Smyrne sur le martyre de saint Polycarpe, rapportée par EUSÈBE, l. IV, c. 15. Voir RUINART, préface générale de ses *Acta martyrum sincera*, et MAMACHI, *Orig. et antiquit. christ.*, t. I, l. I, § 27; DE VERT, t. II, p. 18, préface à la lettre de JURIEU. Depuis cette époque si reculée, ce culte n'a jamais été interrompu dans l'Eglise, tellement qu'il a été approuvé par Wiclef et par Jean Huss. Henri VIII en sanctionna solennellement la pratique,

Quoi qu'il en soit de cette variété et de ces contradictions, presque tous s'accordent à affirmer que neuf ou dix siècles entiers ont été témoins de cette défection universelle de l'Église, qui aurait duré encore bien plus longtemps s'il ne s'était élevé tout-à-coup, pour la retirer de ce profond abîme où elle était ensevelie, des réformateurs habiles et d'un courage intrépide. Tels ont été Luther en Allemagne, Zwingle en Suisse, Calvin en France, et Henri VIII en Angleterre, dont l'œuvre fut continuée et amenée à sa perfection par la *bonne Beth*, digne fille d'un si bon père. Tous, d'accord sur la fin, quoiqu'ils ne le fussent pas également sur les moyens, se sont dévoués à cette grande entreprise. Il ne s'agissait de rien moins que de relever et de reconstruire en entier le chef-d'œuvre de la divine Sagesse, l'Église de Jésus-Christ, qui, bien qu'elle dût, en vertu de ses promesses solennelles et réitérées, se conserver jusqu'à la fin des temps dans son inviolable pureté et dans toute sa sève de vie, était, soit oubli ou distraction, soit impuissance, tombée en dissolution malgré toutes ces promesses, et n'offrait plus qu'un amas

comme le prouve BOSSUET, *Histoire des variations*, l. VII, § 26, 37, et l. XI, § 157, 165, bien que depuis lors les modernes anglicans y aient renoncé. Donc, le flux et le reflux de l'idolâtrie ne s'est pas arrêté aux catholiques ; mais chez les protestants eux-mêmes de toute couleur il y a flux et reflux pour assigner l'époque de la défection imaginaire de l'Eglise de Dieu.

informe de décombres et de débris inutiles. C'est dans cet état de désolation que l'Église est restée plusieurs siècles, et son malheur eût été irréparable, si ces vaillants hommes ne se fussent montrés pour la relever de ses ruines.

Telle est dans ses termes les plus simples la prétention du protestantisme, prétention qui le porte à s'adjuger à lui-même, comme à une Église renouvelée et sortie de ses cendres, les titres d'*Église de Jésus-Christ*, d'*Église évangélique.* Or, je le demande, le protestantisme peut-il sans infidélité et sans blasphème maintenir une telle prétention? Et cependant, à moins de proférer ce blasphème, à moins d'accuser l'Homme-Dieu de ce manque de fidélité à sa parole, il ne peut plus ni vivre ni subsister, sa substitution à l'Église ne pouvant avoir lieu qu'autant que l'Église elle-même aurait cessé d'être.

Les soi-disant nouveaux réformateurs ne s'étaient sans doute pas aperçus que beaucoup d'autres avant eux s'étaient donné la même prétention. Iln'a pas paru un seul hérétique, dans tout le temps écoulé depuis les apôtres jusqu'au XVIe siècle, qui n'ait prétendu relever l'Église de son époque de l'état de défection et de ruine où, d'après lui, elle était tombée. Car personne aurait-il jamais pris la tâche de réformer la doctrine, le dogme, les pratiques et les rites de l'Église catholique, s'il avait cru que ces articles s'y fussent conservés tels qu'ils avaient été confiés par Jésus-

Christ et ses apôtres aux générations suivantes? Non, très certainement. Donc, ce fut pour réparer l'Église tombée dans l'erreur et dans les abus, que chacun d'eux put avoir la pensée de lui substituer un nouvel enseignement, ou, comme ils le disaient, de rétablir la véritable et pure doctrine, perdue par l'enseignement corrompu de l'Église catholique. Ainsi, pour ne pas parler de tant d'autres, les donatistes, à la fin du IIIe siècle et au commencement du IVe, voulurent réparer l'Église catholique devenue coupable d'infidélité et toute souillée, en mettant à la place leur propre faction, qu'ils prétendaient être restée seule la vraie Église de Jésus-Christ (1), de la même manière qu'encore aujourd'hui la soi-disant Église anglicane le prétend d'elle-même en s'attribuant le titre d'*Église catholique* (2). Ce travers qu'ont les hérétiques de

(1) Ils appelaient l'Eglise catholique du nom de *prostituée*, comme on le voit dans saint Augustin, *Serm. ad pleb. Cæsar.*, n. 8; ils la disaient une *invention humaine* (*ibid.*, *Gest. cum Emerito*, c. 33); ils soutenaient qu'elle était *anéantie dans tout le reste du monde*, et qu'elle ne *subsistait plus que chez eux* (lib. II, *cont. Epist. Parmen.*, n. 2); que l'Eglise de Jésus-Christ avait cessé d'être dès le temps de saint Cyprien (lib. V, *De Bapt.*, c. 1, etc.).

(2) On ne peut être que frappé de la singulière ressemblance, ou plutôt de l'espèce d'identité que le cardinal Wiseman relève admirablement, dans son *cinquième article contre les puséistes*, entre le schisme donatiste et le schisme anglican, quant à l'origine, quant aux progrès, quant aux actes, quant à la dénomination même d'*Eglise catholique* qu'ils se sont attribuée

déclarer l'Église catholique souillée et corrompue, et de se croire appelés à la réformer, remonte à une date encore plus ancienne. C'est un fait avéré, que les gnostiques affirmaient aussi que l'Église, dès le temps des apôtres, s'était écartée de la vraie doctrine de Jésus-Christ, parce que les apôtres eux-mêmes avaient mal compris ses enseignements, et qu'ainsi l'Église avait avorté dès sa naissance (1), et c'est pourquoi

les uns comme les autres, quant aux violences, quant aux calomnies contre l'Eglise romaine, quant au caractère, etc., etc. Tellement que Newman fit l'aveu verbal, et publia par écrit qu'il était frappé de cette ressemblance entre les donatistes et les anglicans, et ce fut une des raisons qui l'ont porté à se convertir à la religion catholique.

(1) Dès le temps des apôtres, c'est-à-dire à commencer par Simon et par Menandre, les gnostiques s'appelaient eux-mêmes *spirituels*, et accusaient l'Eglise de s'être *corrompue*, d'être devenue *animale*, etc. Voir saint Irénée, l. iii, c. xv, n. 2, éd. Massuet.

On a renouvelé de nos jours cette accusation contre l'Eglise de s'être corrompue dès sa naissance. Langi, par exemple, qui en 1844 a succédé à Strauss dans la chaire de théologie à Zurich, où il avait un auditoire d'à peu près 200 individus des deux sexes, s'est attaché à tracer le tableau du christianisme primitif. Or, il en borne l'existence *à la vie du Sauveur*, et il nie qu'il ait pu passer aux âges suivants. *Dans les écrits mêmes des apôtres*, *elle ne se montre plus dans sa pureté native*, de sorte que l'histoire du christianisme primitif a été close dès l'ère apostolique. Voir l'*Univers*, 4 janvier 1844.

Les valentiniens appelaient les catholiques *charnels*.

Les montanistes les appelaient *psychiques*, c'est-à-dire livrés à la vie animale.

ils se mettaient en devoir de rectifier ses pernicieuses erreurs, de la restaurer et de lui rendre la vie.

Pour moi, je fais le sincère aveu que, si j'admettais une fois le principe du protestantisme, ou que l'Église eût pu périr au IVe, au Ve, au VIe ou au VIIe siècle, malgré les promesses de son divin fondateur, je ne saurais comment donner tort à ces anciens hérétiques. Je suis persuadé que quiconque raisonnera logiquement conviendra avec moi, ou que les anciens gnostiques et les donatistes ont eu également raison avec tous les autres, ou qu'ils ont eu également tort. Mais que dira le bon sens? que dira la conscience? Ah! l'un et l'autre diront sans balancer que tous ces préten-

Les manichéens les appelaient *simpliciens;* les novatiens se plaisaient à les appeler apostats; et ainsi des autres. De sorte que l'Eglise, depuis le temps des apôtres jusqu'à nous, s'est vue ignominieusement accusée de corruption par toutes les sectes hérétiques et schismatiques, et chargée par chacune d'elles des quolibets comme des imputations les plus infâmes. Peut-on désirer une plus belle preuve de l'identité de la vraie Eglise dans tous les siècles? Voir MAMACHI, *Orig. et antiq. christ.*' t. II, lib. I, c. 1 et 2.

De nos jours, c'est-à-dire en 1852, le protestant SANDER D'ELBERFELD s'est écrié de toute la force de ses poumons au synode de Brême: *Rome*, ou la religion catholique, *n'est qu'une excroissance de l'enfer! Le système infernal du papisme mérite toute notre haine.* Voir *Annales catholiques* de Genève, 1re liv., décembre 1852, p. 40. Tant il est vrai que les hérétiques de tous les temps et de tous les âges se ressemblent par les sentiments et par le langage!

dants sont également coupables, également insensés, également infidèles, pour n'avoir pas craint, dans l'aveuglement de leur orgueil, de donner un outrageux démenti au Fils de Dieu, à la Sagesse incréée, au Sauveur du monde, et s'être érigés en réformateurs et en restaurateurs d'une Église sortie du flanc entr'ouvert de cette victime d'amour.

Mais il est temps de conclure. Trois conditions principales, qui sont l'infaillibilité, la visibilité et la perpétuité, étant indispensablement requises, d'après la nature des choses, pour une règle prochaine de foi proprement dite, et ces conditions ne se trouvant réunies que dans la règle catholique, ou dans la règle de l'Église catholique, il s'ensuit, par une conséquence nécessaire, qu'elle est seule la vraie règle de foi, puisqu'elle en remplit seule les conditions, ainsi que nous nous sommes attaché à le démontrer; ce qui se confirmera encore mieux par cette simple observation, qu'aucune des communions protestantes ne prétend à l'infaillibilité, aucune à la perpétuité, et que plusieurs encore aujourd'hui ne prétendent pas même à la visibilité.

ARTICLE II.

Considérée au point de vue *théologique*, la règle catholique est la seule qui soit propre à conserver efficacement l'unité de foi et de communion dans l'Eglise.

L'unité de foi voulue par Jésus-Christ découle du principe d'une autorité infaillible ; — et c'est par la même autorité qu'elle se conserve. — Le principe d'une autorité infaillible est le seul *propre* à produire et à conserver l'unité de la foi. — La règle de foi des protestants porte, de leur propre aveu, à la division. — Réflexion sur un aveu de cette nature. — Donc la règle de l'Eglise catholique, la seule qui puisse constituer et maintenir l'unité de foi, est la règle voulue par Jésus-Christ. — Perplexités où se trouvent les protestants. — Comment ils cherchent à se tirer d'embarras. — Il est faux que les catholiques n'aient que l'unité de formules. — Il est faux que les catholiques n'aient pas d'unité. — Leurs disputes domestiques sont même la plus belle preuve de leur unité dans la foi. — Paradoxe de Vinet attribuant l'unité au protestantisme. — Réfutation de ce paradoxe. — L'unité de communion se forme et se conserve par la règle catholique. — Exposé et solution d'une autre difficulté objectée par l'anglican Palmer contre l'unité de communion de l'Eglise catholique. — Objection de Jewel et de Leslie résolue. — La règle catholique, la seule qui soit propre à conserver la double unité de foi et de communion, est la règle voulue par Jésus-Christ. — Confirmation de cet argument et conclusion.

Nous avons joint ensemble l'unité de foi et l'unité de communion, parce qu'elles concourent toutes les deux à former l'unité synthétique et absolue, telle que Jésus-Christ, comme nous l'avons prouvé ailleurs,

a voulu qu'elle existât dans son Église. Nous avons prouvé, dans notre première partie, que le protestantisme détruit cette unité; mais ce n'était là que la partie *négative* de notre thèse. Il nous reste maintenant à en construire la partie *positive*, en démontrant que par la règle catholique seule se forme, se développe et se maintient dans son entité l'unité voulue par Jésus-Christ; et cela par la raison que la règle catholique s'appuie tout entière sur l'autorité, et sur une autorité infaillible. Cette infaillibilité est la condition la plus indispensable à une règle de foi, ainsi que nous l'avons prouvé dans l'article précédent.

En partant de ce point, voici de quelle manière nous développons notre preuve. Que le principe d'une autorité infaillible, tel qu'il a été professé de tout temps et qu'on le professe encore dans l'Église catholique, soit propre à produire et à conserver l'unité de foi, c'est ce qui est évident aux yeux de tous. Par ce principe, en effet, tous ceux qui veulent embrasser et suivre la religion chrétienne doivent assujétir leur esprit et leur cœur, leur entendement et leur volonté, aux vérités mêmes qui sont proposées par cette autorité. Refuser un tel assentiment à une autorité infaillible serait le refuser à Dieu même, de qui seul cette infaillibilité peut émaner. De là vient que les protestants, qui ne veulent pas de cet assujétissement de l'esprit commandé par la volonté, nient en même temps que l'Église soit infaillible. Donc, par la raison

contraire, si l'Église est réellement infaillible, on lui doit un plein assentiment; et, par une conséquence naturelle, tous ceux qui suivent ce principe comme règle de leur foi doivent nécessairement s'accorder dans une même croyance sur tous les articles, tant en général qu'en particulier, que propose à croire au nom de Dieu cette autorité infaillible : et c'est ainsi que découle de ce principe l'unité objective de foi dont il est question dans cet article. Or, l'Église catholique a toujours fait valoir une semblable autorité, comme lui étant inhérente, pour proposer à tous les mêmes vérités qu'elle dit avoir reçues de Dieu, et sa conduite sera toujours la même dans la suite des âges; elle a donc maintenu et maintiendra toujours, en vertu de sa règle, l'unité de foi parmi ses enfants. Et quant à ceux qui lui refusent cet assentiment plein et parfait, quel que soit leur nombre ou leur mérite, elle n'a jamais, par considération pour eux, fait fléchir sa règle en aucune manière; mais, la conservant toujours intacte, elle retranche sans pitié ces malheureux, et n'en resserre que plus fortement les liens de son unité avec ceux de ses enfants qui lui demeurent fidèles.

Il ne suffit donc pas pour notre thèse de prouver que la règle catholique constitue et conserve l'unité de foi; mais il faut faire voir de plus, qu'elle *seule* est capable de la conserver comme de la produire. Et c'est ce qu'il nous sera très facile de démontrer;

car, comme l'a observé saint Augustin (1), il n'y a que deux voies qu'on puisse suivre en matière de religion : savoir, la raison et l'autorité; c'est-à-dire, par rapport à notre sujet, ou l'examen entrepris sur la Bible par la raison individuelle de chacun, ou l'autorité de l'Église, qui se porte pour infaillible. Il n'y a pas de milieu entre ces deux voies, puisque le piétisme ou le sentimentalisme est la négation de toute foi positive, une illusion placide, une complète insouciance par rapport à tout ce que Dieu a révélé, ou, si l'on veut, un acte de désespoir où l'on se jette par suite de l'impuissance absolue qu'on rencontre dans le protestantisme de trouver jamais la vérité. L'inspiration intérieure particulière, ou l'enseignement individuel de l'Esprit-Saint, tel qu'il est admis dans le théosophisme par les anabaptistes, les quakers et autres sectaires, n'est, comme nous l'avons démontré ailleurs (1re partie, 1re section), qu'un enthousiasme dangereux, trompeur, contradictoire, et capable de produire une infinité de maux. Il ne reste donc à choisir qu'entre les deux voies que nous avons indiquées. Or, certainement on ne peut pas dire que l'unité de foi se maintienne et se conserve par la voie de l'examen, ou par l'interprétation individuelle, le contraire n'étant que trop clairement démontré par l'expérience (2). Ce

(1) Lib. *De verâ religione*, c. 24, n. 45.

(2) Saint Augustin développe à merveille cette vérité, non-

qui est si vrai, qu'à la vue de tant de discordances et de divisions amenées par le principe dont il s'agit, beaucoup de protestants de notre siècle, après d'inutiles efforts pour sauver dans le protestantisme quelque semblant d'unité, ont fini par y renoncer comme à une illusion, et quelques-uns même en sont venus à se vanter de cette variété de doctrines, qu'ils assimilent à la beauté de l'arc-en-ciel produite par la diversité des couleurs (1).

seulement dans le livre, cité tout à l'heure, *De la vraie religion*, mais plus encore dans le livre *De utilit. credendi ad Honoratum*, et spécialement du ch. 6e au 14e. Je vais en transcrire la fin du ch. 8 et le commencement du ch. 9. Après avoir prouvé combien c'est un travail difficile et ingrat que de chercher et d'examiner par soi-même la vérité entre tant de sectes, le saint docteur adresse à Honoratus l'exhortation suivante : « *Si diù te quoque affectum vides, et si jam satis tibi jactatus videris, finemque hujusmodi laboribus vis imponere;* sequere viam catholicæ disciplinæ, *quæ ab ipso Christo per Apostolos, ad nos usquè manavit, et abhinc ad posteros emanatura est. Ridiculum, inquis, istud est, cùm omnes hanc se profiteantur tenere et docere. Profitentur hoc omnes hæretici, negare non possum; sed ità ut eis, quos illectant, rationem se de obscurissimis rebus polliceantur reddituros eòque Catholicam maximè criminantur, quòd illis qui ad eam veniunt præcipitur ut credant* (c'est là précisément le crime dont l'accusent aussi les protestants); *se autem non jugum credendi imponere, sed docendi fontem aperire gloriantur.* » Voilà l'examen privé, la conviction que chacun veut se former chez tous les hérétiques, et de là leurs divisions sans fin.

(1) MALAN, ouvr. cit., p. 67.

Mais il est bon de confirmer tout ce que nous disons ici par les aveux irrécusables des protestants eux-mêmes. Voici comment nous sont dépeints au vif la nature et les effets du protestantisme par un de ses organes les plus accrédités. Quel est le principe constitutif du protestantisme? « C'est le principe de liberté, répond Vinet, et de l'individualité, appliqué aux matières religieuses. » Ce principe d'individualité est exposé de la manière suivante par le *Nouvelliste vaudois* : « L'Église des *professants* (1), c'est le protestantisme, mais le protestantisme pur, vrai, logique, conséquent; l'Église qui repose sur le libre examen, sur la conviction, sur la conscience (2). Qu'on impose à la raison l'autorité de la Bible, ou qu'on l'affranchisse de toute gêne, le libre examen, dans le point de vue protestant, a toujours un caractère individuel, et, qui plus est, individualiste. C'est le moi qui se pose, qui examine, qui se forme une conviction; car la conscience, prise comme point de départ, comme *criterium*, c'est le moi au superlatif.

(1) On appelle aujourd'hui *professants* ceux des protestants qui veulent l'Eglise libre, autonome et indépendante, non-seulement de l'Etat, mais même de tout symbolisme, ou de toute profession de foi obligatoire.

(2) Qu'on rapproche ces paroles de celles que rapporte saint Augustin dans son livre *De utilitate credendi*, et qu'on dise ensuite si les hérétiques modernes diffèrent en quoi que ce soit de ceux d'autrefois, et spécialement des manichéens, dont parle le saint docteur.

Aussi M. Vinet a-t-il parfaitement défini l'Église dans ce point de vue qui est le sien, quand il a dit que c'était une *confédération des consciences.* Cela suppose que chaque conscience est un être à part, libre de rester isolé ou de s'associer. En s'alliant à d'autres consciences qui partagent la même conviction, elle reste toujours elle; comme les cantons confédérés, elle prétend demeurer indépendante, souveraine, inviolable. Si les conditions du contrat sont violées, elle se retire de la confédération, et, suivant la pratique de l'individualisme, c'est elle seule qui juge de cette violation.

« Le protestantisme ne prétendait d'abord que réformer quelques abus de l'Église catholique, à laquelle il voulait rester uni; mais le principe de souveraineté individuelle, qui l'avait engendré et conduit à s'insurger contre les abus, le poussa à se séparer de l'Église, puis à se diviser et à se subdiviser à l'infini. Par l'intermédiaire du socinianisme et d'autres sectes de ce genre, ce même principe le jeta dans la philosophie; avec celle-ci, il fallait parcourir l'idéalisme, le matérialisme, le scepticisme, le rationalisme, l'éclectisme, et je ne sais combien de systèmes divers, le panthéisme enfin. . . . .

« D'abord l'Église de professants comprenait tous les protestants, parce qu'il y a des principes négatifs communs qui les rallient contre Rome. Mais comme ils ne professaient pas tous les mêmes doctrines sur

des points essentiels, ils ont dû se partager en luthériens, zwingliens, calvinistes, anabaptistes, quakers, etc., etc., et se morceler ensuite sur des articles plus ou moins insignifiants. Les Églises de professants ont embrassé des pays entiers, essentiellement sous la forme presbytérienne; mais en Angleterre et en Amérique, la liberté religieuse n'a pas tardé à produire des Églises congrégationnelles, c'est-à-dire des Églises isolées, des paroisses indépendantes les unes des autres, composées chacune des personnes qui professent la même doctrine, ou plutôt qui admettent certains articles de foi; Églises dont les unes ont leur ministre, dont les autres n'en ont point, parce que chaque fidèle y est docteur et animé du Saint-Esprit. Il n'est cependant pas rare de voir ces congrégations se dissoudre, et ce n'est qu'un progrès de plus; car c'est la loi du protestantisme, la destinée qui lui est réservée dans tous les pays où la liberté religieuse lui permettra d'être lui, c'est-à-dire de secouer le joug de l'autorité. En effet, comme, dans le domaine des idées, le protestantisme repose sur la souveraineté individuelle, il doit arriver à cette souveraineté dans la réalité. Comme parmi les hommes qui examinent, il n'y en a pas deux qui voient de la même manière en tous points, qu'il n'y a donc pas deux convictions et deux consciences qui se ressemblent, et qu'une vraie Église de professants ne peut se composer que de personnes qui partagent

en tous points la même manière de voir, à défaut de quoi surgit la dissidence, ne fût-ce que sur des vétilles, on est inévitablement conduit à des Églises individuelles. *Tot capita, tot sensus* : autant de clochers que de bonnets.

« C'est la dernière logique et le dernier terme du protestantisme, l'individualisme ; c'est sa justification aussi bien que sa condamnation, son triomphe autant que sa défaite ; c'est sa destinée providentielle : réduire l'Église en poudre et en atomes, la dissoudre ; car l'individualisme est un dissolvant si actif, un agent tellement corrosif, qu'il finit par se dévorer lui-même après avoir tout renversé, tout démoli, tout détruit.....

« L'Église de professants est donc une société libre de personnes qui se rattachent aux mêmes convictions religieuses. Tout s'y élève d'en bas. S'il y a des ministres, ils sont les fonctionnaires, les serviteurs de l'Église. On ne les croit qu'autant qu'ils prêchent les croyances pour lesquelles on s'est associé : leur doctrine et leur conduite sont soumises à un contrôle sévère, les fidèles exercent les uns sur les autres une surveillance qui dégénère quelquefois en inquisition. C'est que les membres de la société sont parfaitement égaux entre eux et tiennent à s'assurer que leurs associés et leurs commis ne les trompent pas. Ici chacun est successeur de Jésus-Christ et des apôtres, chacun est docteur. On rirait au nez de celui qui

prétendrait que les membres de l'Église qui n'ont pas étudié la théologie, l'hébreu, le grec, sont incompétents pour discuter et trancher les questions de doctrine; on croirait plutôt à leur infaillibilité, car chacun est pape. Dans cette Église, ce sont les troupeaux qui conduisent les bergers, les écoliers qui prescrivent la tâche du maître.

« Ce qui constitue essentiellement les Églises des professants, c'est la doctrine; ce qui les caractérise, c'est qu'elles sont protestantes par excellence, qu'elles ne reconnaissent d'autre autorité que la Bible, d'autre interprète de la Bible que leur conscience; quelques-unes ont un formulaire ou une liturgie qui est l'expression vivante de la doctrine; mais cela suppose toujours le consentement des membres de l'Église. En dernière analyse donc, c'est à l'individualité, au moi de chaque coreligionnaire que toute l'autorité ecclésiastique se rapporte, et, comme nous l'avons vu, cette individualité, quand elle est logique, c'est-à-dire imbue de sa propre manière de voir, et par conséquent exclusive, arrive à n'avoir d'autre Église que sa conscience; congrégation qui, tout atomistique qu'elle soit, finit ordinairement par se contredire, se diviser, se séparer et se dissoudre » (1).

(1) *Le Nouvelliste vaudois*, n° 27 de l'année 1838, article *l'Eglise des Professants*, rapporté par BAUDRY, *La religion du cœur*, p. 346 et suiv.

J'ai voulu rapporter en entier cet article d'un protestant, et, qui plus est, d'un organe public du protestantisme, non-seulement parce que je n'aurais pas pu retracer avec de plus vives couleurs la nature et les effets de la *Réforme*, mais encore parce que, si je l'avais tenté, je n'aurais peut-être pas échappé au reproche d'exagération. Que de réflexions n'y aurait-il pas à faire là-dessus ! Mais je les passe sous silence, pour me borner à mon sujet. Nous voyons par cet extrait où conduit l'examen de la Bible : à légitimer toute espèce d'erreurs et d'extravagances, au point que, pour me servir de l'image très juste de M. Vinet, bien qu'il prétende lui-même sauver l'unité de doctrine avec le principe protestant, tous les oiseaux de l'air, depuis le chantre funèbre des nuits jusqu'à l'aigle que réjouit la grande lumière du jour, font leurs nids sur cet arbre immense qui s'appelle la Bible (1). De l'aveu donc des protestants eux-mêmes, comme par la preuve expérimentale qu'ils nous fournissent, il est démontré qu'avec la méthode de l'examen individuel, dont ils font leur règle de foi, l'unité de foi n'est nullement possible. Ce qui est la même chose que d'avouer que le Christ, ni ne s'est proposé, ni n'a voulu cette unité de foi, et par là même que les apôtres se sont trompés lourdement quand ils ont enseigné que la foi est *une*, et que tous les

(1) *L'Eglise et les confessions de foi*, p. 29.

fidèles devaient ***penser et dire la même chose*** en matière de foi ; que d'avouer que la vérité religieuse est introuvable, puisque là où il n'y a pas d'unité, il ne saurait y avoir de vérité déterminée. Voilà où sont arrivés logiquement, presque sans s'en apercevoir, les protestants avec la règle qu'ils ont voulu soutenir et défendre, c'est-à-dire à perdre toute foi, et à confesser ouvertement qu'on s'est écarté de la pensée des apôtres, qui ont enseigné, prêché et pratiqué tout le contraire.

Il ne reste donc plus qu'à dire que le Christ, ayant voulu l'unité de foi, a voulu par là même se servir pour la constituer et la maintenir de l'unique voie qu'il soit possible d'admettre dans l'ordre actuel de la Providence, c'est-à-dire de la voie de l'autorité, et d'une autorité infaillible. Je dis ***une autorité infaillible***, parce que toute autre qu'on pourrait supposer ou imaginer est insuffisante en matière de croyances, comme nous l'avons prouvé en son lieu, et c'est une chose qui, du propre aveu des protestants, parle assez d'elle-même (1). Mais une autorité infaillible,

(1) Ces aveux font presque exclusivement le thème entier du chapitre troisième du premier volume de l'ouvrage si souvent cité d'HŒNINGHAUS, *La Réforme contre la Réforme*. Les protestants avouent que la Bible seule est insuffisante, et qu'interprétée dans le sens de chacun, elle ne peut produire que des divisions sans fin; ils avouent que la substitution des confessions de foi, faites sans autorité et sans mission divine, est

c'est là précisément la règle de l'Église catholique ; donc la règle de cette Église est la seule qui puisse, comme le prouvent du reste les faits, constituer et conserver l'unité de foi.

Accablés sous le poids de ces preuves invincibles, que renforce encore le contraste significatif de la variété et de la mobilité perpétuelle de leurs sectes avec la constance invariable et la parfaite immobilité des croyances de l'Église catholique, on ne saurait dire les efforts et les mouvements que se donnent les protestants, les expédients auxquels ils ont recours, pour en éluder, s'il se pouvait, la force. Tantôt ils s'avisent d'affirmer qu'il n'y a dans la communion catholique d'autre unité qu'une unité matérielle, fictive, bornée à des paroles, et à de simples formules, sans unité de pensée (1) ; tantôt ils s'avancent jusqu'à nier formellement qu'il existe par le fait cette

une substitution d'un papisme protestant au *papisme* catholique. Ils avouent qu'à un seul pape ils ont substitué une multitude de petits papes sans dignité, et d'autant plus *tracassiers*, comme parle J. G. Von Herder, dans son *Adrastée*, qu'ils n'ont pour se faire obéir ni pouvoir ni droit. Ils avouent enfin que leurs confessions de foi, comme celles d'Ausbourg, de Dordrecht, etc., sont arbitraires, et des papes de papier qui, pour obtenir l'obéissance, ont mis à l'ordre du jour les destitutions, les bannissements, etc.

(1) C'est ce qu'ont soutenu entre autres Bretschneider, dans son ouvrage intitulé *Henri et Antoine, ou des prosélytes de l'Eglise romaine et de l'Eglise évangélique* ; Vinet, *Essai*, etc., p. 371, etc.

unité si vantée chez les catholiques, divisés entre eux non moins que les protestants (1) ; d'autres fois enfin, que le protestantisme, si l'on prend la chose comme il faut, n'est pas moins en possession de l'unité que la religion catholique (2). Mais tous ces

(1) Ainsi ont parlé entre autres RENAULT, dans son ouvrage intitulé *Histoire des variations de l'Eglise gallicane*; DU MOULIN, dans son ouvrage *La nouveauté du Papisme*; BASNAGE, dans son *Histoire de l'Eglise*; EDGAR, dans ses *Variations du papisme*, par quoi on a voulu répondre à l'*Histoire des variations* de Bossuet, mais le tout en pure perte.

Si ces ouvrages avaient réfuté celui de Bossuet, comme le voudraient nos adversaires, d'où vient qu'ils sont tous aujourd'hui ensevelis dans la poussière, tandis que l'ouvrage de Bossuet offusque toujours les yeux des protestants ? D'où vient que, pour sauver l'unité, ils l'ont renfermée exclusivement dans une Eglise invisible, comme l'a fait MALAN dans son ouvrage déjà cité.

(2) VINET, dans son *Essai*, p. 371, avoue qu'il y a *uniformité* dans l'Eglise catholique, et que cette uniformité y exclut les divisions et les sectes; mais il ajoute que cela même est la preuve du manque de vie de notre Eglise, attendu que « vie et diversité sont, dans ce domaine, étroitement corrélatives, et qu'il n'y a point de vie où il n'y a point de sectes; l'uniformité est le symptôme de la mort. » Ce même écrivain avait dit plus haut (p. 181) : « On a beaucoup parlé de l'anarchie protestante, mais *c'est de l'unité protestante qu'il fallait parler*. L'accord frappant qui règne entre les symboles des différentes Eglises protestantes, cet accord (qui fait qu'elles sont divisées les unes d'avec les autres et qu'elles s'anathématisent à qui mieux mieux), cet accord né dans la liberté , dont elle constate la réalité, *cet accord est la véritable unité, dont le catholicisme n'est que le fantôme.* »

efforts sont impuissants, et, pour nous en bien convaincre, nous allons prendre la peine de les discuter l'un après l'autre.

Serait-il donc vrai, comme quelques protestants le prétendent, que la règle catholique ne produirait qu'une unité verbale ou qui se réduirait à des formules, et non pas en même temps une unité de pensées? Non, non, mille fois; mais nous avons par elle cette double unité : l'unité intérieure, ou celle de croyances, et l'unité extérieure, ou celle de profession de foi. Et pour mettre cette vérité dans tout son jour, observons qu'il faut distinguer dans les formes de langage deux sortes de pensées qu'elles font naître dans l'esprit, les unes, dirons-nous, fondamentales et essentielles, les autres accessoires et, pour ainsi parler, complémentaires. Pour admettre de commun accord celles de la première espèce, il suffit d'entendre les termes qui les expriment; mais quant aux autres, on s'en pénètre plus ou moins, selon qu'on a plus ou moins de pénétration, d'intelligence, de sagacité et de culture intellectuelle. Donnons pour exemple le mot *Dieu.* Quant à son concept fondamental, tous sont d'accord, et entendent signifier par là l'Être suprême, le créateur de toutes choses, etc. Mais tous n'en ont pas pour cela l'intelligence que j'ai appelée accessoire et complémentaire, parce que, entre le degré de force de conception que peut avoir par rapport à Dieu un esprit sans culture et

celle d'un philosophe, il y a une distance presque sans bornes. Disons la même chose de ce mot *Jésus-Christ*, par lequel tous les chrétiens entendent le Fils de Dieu fait homme, le Rédempteur et le Sauveur du monde, et c'en est là l'idée fondamentale; mais quant aux notions accessoires, l'esprit d'un profond théologien en est tout autrement fourni que celui d'un simple fidèle. Ainsi en est-il de toute autre expression, de toute autre formule : on pourra toujours y observer identité de conceptions parmi tous les esprits quant au fond et à la substance de l'idée, et en même temps degré plus ou moins élevé d'intelligence selon la capacité particulière et la culture plus ou moins avancée de chaque esprit (1).

Qu'on applique maintenant cette théorie aux formules de foi proposées par l'Église, par rapport aux articles ou aux dogmes à croire, et on trouvera dans tous les catholiques la même notion fondamentale, et en même temps une très grande variété quant à la profondeur de la connaissance, ou à ce qu'il y a d'accessoire et de complémentaire dans cette notion. Et ce que nous venons de dire des formules de foi, disons-le également de tout autre objet non-seulement scientifique et philosophique, mais même simplement relatif à l'usage de la vie. Et en vérité, s'il n'en était

(1) Voir MANZONI, *Morale catholique*, c. 17, p. 255, édition de Rome.

ainsi, nous ne nous comprendrions jamais les uns les autres dans nos entretiens même familiers, dans les affaires de commerce, de politique, dans les besoins de la vie et dans tout le reste. Qui osera soutenir ce paradoxe? Si l'on admettait dans toute sa généralité le principe de nos adversaires, on détruirait dans ses bases la société humaine. Et d'ailleurs, comment ne voient-ils pas qu'une pareille difficulté, si elle avait quelque force, serait un démenti visible donné à Jésus-Christ et à ses apôtres qui, comme nous l'avons vu, n'inculquent rien plus fortement que l'unité de foi et de doctrine? Et comment cette unité pourrait-elle s'obtenir sans formules déterminées, pour en offrir avec précision le véritable objet, et faire que la même profession de foi soit sur toutes les lèvres? Sans ce moyen, nous nous trouverions dans le vague, dans l'équivoque, dans l'incertitude, comme on le voit dans ceux qui n'ont qu'une foi négative, c'est-à-dire qui n'ont pour règle que *la Bible seule et toute la Bible*, ce qui est la même chose que d'être sans foi positive et déterminée. De plus, n'est-ce pas l'Apôtre qui a écrit à Timothée : *Proposez-vous pour modèle les saines instructions que vous avez entendues de moi touchant la foi* (1), sans doute pour exprimer avec justesse et exactitude les choses qui y ont rapport? Or, à quoi serviraient ces *saines in-*

(1) III *Tim.* I, 13.

structions dans l'hypothèse des adversaires, suivant lesquels elles n'exprimeraient que des formules matérielles sans unité de sens? Enfin, si ces formules ne sont qu'un vain assemblage de paroles sans rien qu'elles signifient, qu'est-ce donc que les protestants ont à combattre avec tous leurs volumes contre les vérités catholiques formulées en des termes si précis par le concile de Trente? Pourquoi se mettre tant en peine d'attaquer un fantôme, qui n'aurait rien de saisissable pas plus que de réel? Ainsi sont-ils les premiers à démentir leurs théories. On peut voir par là à quelles extrémités sont réduits ceux qui nient l'unité de foi, dans le désespoir où ils sont de pouvoir jamais l'obtenir avec la règle qu'ils font profession d'admettre. Il leur faut se mettre en contradiction ouverte avec cette même Bible qu'ils ont la prétention de suivre entièrement et uniquement; avec le bon sens lui-même, comme avec toute l'antiquité; avec eux-mêmes enfin, en annulant par leur propre fait la difficulté qu'ils objectent en théorie.

Mais est-il bien vrai qu'on trouve par le fait cette unité de foi et de doctrine si vantée dans le sein du catholicisme, et qu'il ne se manifeste pas dans l'Église catholique des dissentiments, des divisions, des disputes éternelles entre ses membres, qui ne le cèdent en rien aux divergences en fait de doctrines que les catholiques reprochent aux protestants, tandis qu'ils sont eux-mêmes continuellement en guerre les

uns contre les autres? On connaît les débats si opiniâtres des gallicans et des ultramontains entre eux par rapport à la supériorité du pape sur le concile, ou du concile sur le pape, et à l'infaillibilité de ce dernier, indépendante ou non du consentement de l'épiscopat. On n'ignore pas les controverses qui divisent les scotistes d'avec les thomistes, les thomistes des molinistes, par rapport à l'Eucharistie, à la grâce, à la prédestination et à d'autres semblables matières. Encore veut-on bien s'abstenir de rappeler tant de questions agitées au moyen-âge. Comment donc oser dire qu'en vertu de sa règle, l'Église romaine est *une* en matière de doctrine et de foi (1)?

Mais cette objection est elle-même, j'ose le dire, une preuve irréfragable de l'unité qui règne dans l'Église catholique en matière de foi et de doctrine, et la preuve, en outre, de la faiblesse des protestants dans ce qu'ils ont à nous opposer. Voyons, en effet. En faisant avant le reste la part de la nature humaine, qui est la même dans les catholiques que dans les protestants, c'est-à-dire portée à s'enticher de ses propres idées, de ses propres opinions sur chaque chose, mais particulièrement sur les objets de science et de religion, il nous suffira de cette première considération pour nous convaincre que, si les catholiques n'a-

(1) C'est ce que nous a objecté entre autres *Palmer* dans son *Traité de l'Eglise*, p. 1, c. 5, sect. 4.

vaient pour frein l'autorité de Dieu, dont l'Église est l'organe, ils seraient au même point que les protestants; mais l'habitude de la foi qui est en eux, avec la grâce divine qui vient à leur aide, fait qu'ils ne s'en soumettent pas moins d'esprit et de cœur à tout ce que l'Église leur propose de défini comme étant de foi. Ainsi donc, pour tous les articles de croyance en général, comme pour chacun de ces articles en particulier, tous les catholiques ensemble n'ont qu'une même pensée et un même langage; il n'y a pas de différence sous ce rapport d'une extrémité à l'autre du monde catholique. A la voix de l'Église, publiant avec son infaillible autorité ses définitions de foi, chacun fait sur-le-champ le sacrifice des opinions particulières qu'il pouvait avoir d'abord. Toutes les différences d'opinions qui peuvent exister entre les catholiques ou nos corporations religieuses ne peuvent donc commencer que là où les décisions de l'Église s'arrêtent. Bien plus, chaque catholique ou chaque corporation, prenant pour ces sortes de polémiques son point de départ dans les doctrines de la foi, s'appuie, en les invoquant en sa faveur, sur les dogmes définis d'avance; assuré que ces dogmes sont admis comme tels par tous les partis opposés, on tâche de s'en faire un rempart que rien ne pourra ébranler, et tout à la fois une machine de guerre à laquelle il faudra que tout cède. Observons enfin que, si une vérité définie vient à être attaquée par quelque hérétique, tout aussitôt,

quelque divisés qu'ils soient entre eux par rapport à des opinions particulières, franciscains, thomistes, bénédictins, jésuites, se lèvent comme un seul homme pour en prendre la défense.

Maintenant, je le demande, y a-t-il une preuve plus belle de notre parfaite unité de foi que ces divisions intestines mêmes? Quand a-t-on vu les anglicans s'unir de même avec les wesleyens pour combattre les baptistes, ou les luthériens venir au secours des calvinistes contre les épiscopaux, ou les calvinistes se joindre aux luthériens pour soutenir l'impanation contre les zwingliens, et ainsi des autres? Donc il y a une différence fondamentale entre les disputes des théologiens catholiques et les dissensions qui séparent les unes des autres les communions protestantes. Quand nous disons unité de foi et de doctrine, nous parlons de points de dogme sur lesquels il y a entre les catholiques non-seulement unité, mais identité parfaite; or, les dissidences qu'on leur reproche ici roulent sur des opinions au sujet desquelles l'autorité n'a pas prononcé, et qu'elle abandonne à l'activité de l'esprit humain; et plus ces disputes entre coreligionnaires sur des questions libres sont vives et animées, plus est forte et frappante la preuve de l'unité qui règne dans le catholicisme relativement au symbole de foi (1). C'est ainsi qu'est non-seulement an-

(1) Ce sujet a été supérieurement traité et développé par

nihilée, mais de plus tournée en preuve de l'unité de nos croyances cette difficulté apparente, opposée avec tant de chaleur aux catholiques non-seulement par les controversistes vulgaires, mais même par les chefs les plus renommés de la polémique protestante.

Après cela, les protestants pourront-ils de bonne foi se dire en possession de l'unité au même titre que les catholiques? Rien que la proposition de cette question serait absurde, à la suite de ce que nous venons de dire et des aveux contradictoires des protestants eux-mêmes; et pourtant, comme pour nous fournir une preuve de plus de l'accord merveilleux qui existe entre nos adversaires, voilà ce que prétendent établir plusieurs d'entre eux avec un aplomb merveilleux. De ce nombre est le célèbre Vinet, écrivain distingué, je l'avoue, et même jouissant d'une grande considération parmi les siens. Or, c'est cet homme même qui se fait fort de prouver qu'on ne peut contester l'unité au protestantisme, qu'autant qu'on se forme une idée fausse de l'unité même. Il nous assure, dans son écrit publié il y a quelques années, que « ce n'est pas au protestantisme qu'il faut demander l'unité, qu'il y aurait à cela presque contradiction dans les termes. L'unité, poursuit-il, est

NEWMAN dans sa troisième conférence, trad. de Gondon, Paris, 1851.

dans le christianisme, et nous n'en voulons point d'autre » (1). Il développe encore mieux sa pensée dans un autre écrit plus récent; mais puisque nous avons suffisamment parlé de ce dernier dans la première partie de cet ouvrage (2), bornons-nous ici à examiner quelques instants les affirmations qu'il pose dans le premier en date de ces deux écrits. Il dit donc qu'il y aurait, ou peu s'en faudrait, contradiction formelle dans les termes à demander l'unité au protestantisme, attendu que l'*unité est dans le christianisme*. A ce propos, observons premièrement que notre auteur ne revendique pas l'unité précisément au *protestantisme*, mais au *christianisme*. Observons en second lieu qu'il ne peut pas prendre le protestantisme pour le christianisme, à moins de supposer comme principe incontestable l'identité du christianisme avec le protestantisme, de sorte que pour être chrétien il faille faire profession de protestantisme, et même de protestantisme helvétique, dans le sens de notre adversaire; ou, ce qui est plus vraisemblable, à moins qu'il n'entende par christianisme l'agglomération et l'universalité de tous ceux qui se disent chrétiens.

Or, si nous entendons la chose dans le premier sens, en accordant même qu'il y ait unité dans la

(1) Cité par BAUDRY, *La Religion du cœur*, p. 316.

(2) Chap. III, art. I.

confession helvétique, quoique cette unité n'y existe certainement pas, comme, après tout, cette confession n'est qu'une fraction de tout le corps du protestantisme, il s'ensuit de cela seul qu'il n'y a pas unité dans le protestantisme, puisque chacune de ses deux cents fractions diverses fait bande à part, comme la confession helvétique. Ce sont bien là les oiseaux qui tous se tiennent perchés sur l'arbre immense de la Bible, et qui, à commencer par la chauve-souris et le chat-huant, sans oublier dans le compte l'aigle, ami du soleil, font un concert singulièrement harmonieux en sifflant et criant chacun à sa manière, concert qui assurément n'est pas trop agréable à l'oreille de notre écrivain lui-même. Si, ensuite, nous prenons le mot *christianisme* dans l'autre signification, nous avons alors devant les yeux toutes les sectes passées, présentes et futures, qui toutes sont non-seulement en désaccord entre elles, mais en contradiction flagrante sur les mêmes articles de foi, soutenant l'une contre l'autre le oui et le non sur chaque point : unité donc qui résulte de l'anarchie, ou qui porte à l'anarchie et au scepticisme ; unité qui n'est certainement pas cette unité demandée par Jésus-Christ et enseignée par les apôtres ; unité qui est le tombeau de toute croyance ; unité qui met le bandeau sur les yeux à tous les chrétiens et les laisse errer à l'aventure. Avouons que les préjugés sont bien forts chez les protestants, quand ils vont jusqu'à aveugler à ce point ceux-là mêmes

d'entre eux qui ont en fait d'esprit la réputation la mieux établie (1) !

Après avoir ainsi écarté ces objections relatives à l'unité de foi, passons à l'unité de communion, qui ne peut de même naître et subsister que par la règle de foi catholique. Et, en effet, comment en douter, si l'autorité en est l'unique sauvegarde, même sous ce rapport ? Quoique, absolument parlant, l'unité de foi puisse exister sans unité de charité ou de communion, comme il arrive dans le schisme pur et simple (2), il est certain, d'un autre côté, que l'unité de

(1) Le nombre de ces derniers est aussi grand que l'est celui des partisans et des défenseurs des livres symboliques, et qui d'un côté voudraient l'unité, et de l'autre tiennent à y faire entrer tout ce qu'il y a de communions dissidentes, comme faisait le roi Jacques, réfuté par Duperron, et comme font encore aujourd'hui tous ceux qui mettent l'Eglise anglicane dans l'Eglise catholique, en la considérant comme faisant partie de l'Eglise universelle, tels que PALMER entre autres, passage cité, etc., etc.

(2) Saint Jérôme (*Comm. in Ep. ad. Tit.*) établit en ces termes la différence de l'hérésie d'avec le schisme : « Inter hæresim et schisma hoc esse arbitrantur, quod hæresis perversum dogma habet ; schisma propter episcopalem discessionem ab Ecclesiâ separatur. Cæterùm, nullum schisma non sibi aliquam confingit hæresim, ut rectè ab Ecclesiâ recessisse videatur. » Saint Augustin dit à son tour : « Schisma (est) recens congregationis ex aliquâ sententiarum diversitate dissensio ; hæresis autem schisma inveteratum. » (*De fide et symb.* c. 10). Le S. docteur reconnaît cette autre différence entre l'hérésie et le schisme dans sa lettre 93 (al. 48) *ad Vinc. Rogat.* : « Nobiscum estis (Donatistæ) in baptismo, in symbolo,

charité ne peut subsister sans unité de foi. Par conséquent, la même chose qui engendre l'unité de foi doit pareillement engendrer et maintenir l'unité de charité dans l'Église, et, par contre, tout ce qui tend à détruire l'unité de foi tend par là même à détruire l'unité de charité dans l'Église. Aussi, aucune hérésie ne s'y est-elle jamais élevée sans y produire la division et le schisme. Le schisme peut bien subsister, au moins pendant quelque temps, comme je l'ai déjà dit, sans hérésie; mais l'hérésie ne saurait jamais subsister sans schisme; ce qui prouve manifestement que le même principe qui produit l'unité dans la foi produit l'unité dans l'Église, et l'y maintient également par le lien de la charité. Or, l'unité de foi s'engendre et se conserve par le principe d'autorité, qui constitue la règle catholique; donc l'unité de charité elle-même naît et subsiste en vertu de cette même règle.

Le fait, c'est-à-dire la mise en pratique des deux règles catholique et protestante, confirme à merveille cette théorie. Mettons-les en regard l'une de l'autre, et nous ne tarderons pas à nous convaincre que l'une produit le renversement, et l'autre le maintien de cette unité. En effet, c'est une vérité de fait histo-

« in cæteris dominicis sacramentis; in spiritu autem unitatis,
« et in virtute pacis, in ipsâ denique catholicâ Ecclesiâ nobis-
« cum non estis. »

rique, que le protestantisme, en jetant dans le monde chrétien son principe de l'interprétation individuelle de la Bible, a par là même semé les divisions dès sa naissance, les a augmentées à mesure qu'il a fait des progrès, les a multipliées de plus en plus jusqu'au moment de son déclin, ou jusqu'à ce qu'il tombe pulvérisé par l'excès de ces divisions mêmes (1). D'où il résulte évidemment que c'est lui qui en est la cause. L'Église catholique, au contraire, comme elle a, en vertu de son principe même, pos-

(1) La preuve de toutes ces assertions nous est fournie dans un écrit américain intitulé : *An original history of the religious denominations at present existing in the United States, projected, compiled and arranged by* L. Daniel Rupp, Philadelphie, 1844, vol. in-4°; c'est-à-dire, *Histoire des origines des dénominations religieuses qui ont cours actuellement dans les États-Unis*. Cet auteur, qui est protestant, comme il le déclare lui-même dans sa préface, a entrepris ce recueil pour répondre aux plaintes que faisaient les diverses communions d'être mal comprises ou présentées sous de faux jours par les autres. Il avait dans ce but recommandé le soin aux principaux ministres de chaque communion d'exposer eux-mêmes l'origine, les progrès, la statistique et les doctrines de leurs sectes respectives. Or, mettant de côté la religion catholique, il résulte de ces divers exposés qu'il y avait en 1844, pour former le protestantisme des Etats-Unis, environ quarante communions différentes et contraires les unes aux autres, sans compter les subdivisions de chacune d'elles. Et depuis 1844 jusqu'à l'année dernièrement écoulée (1853), l'auteur a appris par des renseignements certains que ce nombre s'était encore beaucoup augmenté. Et voilà ce que l'écrivain en question appelle *toute l'Eglise !* Quel monstre d'Eglise qu'une Eglise de cette espèce !

sédé l'unité dès son origine, s'y est maintenue toujours invariablement depuis, et conservera son unité dans tous les siècles à venir, tant que dureront les siècles. L'histoire de l'Église et celle du protestantisme, écrites en caractères ineffaçables, nous en fournissent la preuve invincible.

Mais voici que quelques-uns de nos adversaires, soit par ignorance de la vraie notion de l'unité, telle qu'elle est professée dans l'Église catholique, soit par manque de sincérité, s'ingèrent de rétorquer contre nous notre argument, en essayant de prouver que l'unité de l'Église catholique, sous ce même point de vue, est plutôt nominale que réelle. C'est sur ce terrain que s'est placé, à la suite de plusieurs autres, William Palmer, de l'école d'Oxford, dans son *Traité de l'Église*. Il a cru prouver sa thèse en nous objectant la *petite Église* et la secte janséniste, qui ont continué, dit-il, de faire partie de l'Église catholique malgré la différence de leurs doctrines et les condamnations qui en ont été portées (1). Nous laisserons ce qui regarde la *petite Église*, comme étranger à notre sujet, puisque, du moment où elle a fait schisme, elle a cessé de faire partie de l'Église catholique; d'ailleurs, cette secte a à peu près cessé d'être.

Pour nous borner donc à la faction janséniste, dont

(1) T. I, p. 318.

la question se rattache davantage à celle de l'unité qui nous occupe, nous allons commencer ce sujet tant soit peu obscur par quelques observations préliminaires, afin de le mettre dans son véritable jour. Ces observations se rapportent, les unes à la doctrine janséniste, considérée abstraitement en elle-même, les autres aux personnes qui l'ont professée ou qui la professent ; et ces dernières, à leur tour, peuvent se rapporter, soit au corps de la faction, soit aux individus qui en font partie. Quant à la doctrine en elle-même, elle ne peut être l'objet d'aucun doute, puisqu'elle est condamnée par l'Église entière, comme notre adversaire lui-même en convient. Par rapport ensuite à ceux qui l'ont professée, ou ceux-ci ont fait corps et se sont formés en secte, ou ils sont restés sans union les uns avec les autres comme purs individus. Dans le premier cas, ils ont été entièrement séparés de l'unité de l'Église, et sont mis au rang des autres sectes hérétiques, telles que les protestants, comme il est facile de le voir de l'Église d'Utrecht, qui a toujours été l'objet des anathèmes des souverains pontifes auxquels ces évêques intrus ont pris à tâche de s'adresser pour en être reconnus et reçus en communion (1). Et, par conséquent, de

(1) Voir Mozzi, *Della scismatica Chiesa di Utrecht*. Aujourd'hui cette soi-disant Eglise est sur le point d'expirer, puisqu'elle ne compte plus guère que 5,000 membres. Le feu roi de Hollande avait empêché le sacre d'un nouvel évêque janséniste

même que l'existence des autres sectes séparées ne nuit en rien à l'unité de l'Église catholique, ainsi en est-il de ce parti janséniste. Si ensuite on veut parler de ceux d'entre eux dont l'existence est restée purement individuelle, on conviendra que chacun de ces hommes est bien coupable d'être ainsi rebelle envers Dieu et son Église. Comme cependant il n'y a pas eu, du moins d'ordinaire, de procédure solennelle contre chacun d'entre eux, et qu'en conséquence ils ne sont pas nommément excommuniés, ils continuent de faire matériellement partie du corps de l'Église. Ainsi donc, ils se nuisent à eux-mêmes, mais sans nuire à l'unité de l'Église, qui condamne toujours leurs erreurs.

Tout ce que nous venons de dire des jansénistes pris individuellement doit se dire pour la même raison des déistes, des matérialistes, des incrédules, des athées et de tant d'autres de cette espèce qui peuvent se trouver dans le corps de l'Église. Tant

à la mort du précédent ; de sorte que cette secte a commencé dès lors à se fondre comme la neige aux rayons du soleil. Le pape Pie IX lui a donné le coup mortel par le rétablissement de la hiérarchie catholique en Hollande, ou par son bref du 4 mars 1853, qui érige en métropole l'église catholique d'Utrecht, en donnant au nouvel archevêque quatre suffragants Par un bref postérieur, il a frappé d'excommunication l'évêque intrus du parti janséniste, qui avait renouvelé la comédie de ses devanciers en écrivant à Sa Sainteté pour lui faire part de sa promotion sacrilége.

qu'ils ne sont pas personnellement condamnés et excommuniés, ou qu'ils ne font pas corps ou secte séparée de l'Église, leur condition reste la même. Les mêmes principes sont applicables à tous. Et cela est toujours vrai, quand même la doctrine qu'ils admettent en particulier se trouverait condamnée par l'Église.

Après cela, ce n'est pas la peine de nous arrêter à ce qu'on nous objecte encore des dissentiments qui se sont élevés quelquefois entre divers ordres religieux, ou entre telles ou telles parties du clergé, pour s'en faire un argument contre l'unité de communion (1). Qui pourrait prendre au sérieux une diffi-

(1) Pour donner un échantillon de la manière dont les protestants s'ingénient à prouver qu'il n'y a pas d'unité parmi nous, il suffit de rapporter les misérables tirades lancées par Jewel et Leslie, tous deux anglicans *bigots*, comme on appelle en Angleterre les entêtés et les fanatiques. Jewel, pour établir qu'il n'y a pas d'unité chez les catholiques, allègue entre autres arguments non-seulement les disputes des thomistes avec les scotistes, mais de plus l'usage qu'ont les uns de se raser tout-à-fait la tête, et les autres de ne se la raser qu'à moitié; les uns de faire toujours maigre, et les autres de se permettre quelquefois le gras; les uns de porter le cordon, et les autres d'être sans ceinture; les uns de s'habiller en blanc, et les autres en noir, etc. Puis il conclut avec tout l'accent de l'amertume : « Les catholiques n'ont jamais été d'accord entre eux, excepté lorsqu'il s'est agi de *persécuter Jésus-Christ;* alors seulement ils s'entendaient comme autrefois les pharisiens et les sadducéens, ou Hérode et Pilate. » (Rapporté par Newman, *Conférences prêchées à l'oratoire de Londres*, Paris, 1851,

culté de ce genre? Ces dissentiments, qu'on voudrait faire valoir contre nous, ne prouvent que la pénurie d'arguments à laquelle se trouvent réduits nos adversaires, qu'on nous pardonnera de comparer à ces animaux qui se retournent pour aboyer contre ceux qui les poursuivent. Ou, s'ils prouvent quelque chose de plus, ils prouvent la faiblesse de la nature humaine, qui se trahit toujours jusque dans ceux qui font profession d'un état de vie plus parfait. Ils prouvent qu'il peut y avoir entre les diverses corporations des rivalités de priviléges, de titres, de supériorité, comme il y en a entre les différents peuples et les différentes villes. Ces rivalités ne nuisent en rien à l'unité de l'Église, qui embrasse toutes les nations diverses dans son sein, pas plus que les contestations des villes entre elles ne nuisent à l'unité d'un royaume : contestations, rivalités dont nous trouvons des exemples jusque dans les apôtres, qui disputaient entre eux lequel d'eux tous était le plus grand, et que notre divin Sauveur fut obligé de réprimer, comme l'Église les réprime encore aujourd'hui, du moment où elles s'écartent visiblement des limites de la cha-

p. 86-87.) Leslie, à son tour, grossit ces accusations des dissidences qui existent entre les gallicans et les ultramontains, par rapport à l'infaillibilité du pape, de la rivalité qui met aux prises les uns avec les autres les divers ordres religieux, ou les divers ordres du clergé. *Works*, 1832, t. III, p. 371. Cela signifie simplement la manie qu'on a de parler des choses qu'on ignore.

rité (1). Du reste, ces rivalités mêmes, quand elles sont bien dirigées, ont pour avantage d'exercer les esprits, et de mettre en relief la science et la vertu (2).

Pour reprendre notre discussion après ces difficultés qu'il nous a fallu résoudre, nous disons que l'Église catholique, par sa nature même ou par l'institution qu'elle a recue de Jésus-Christ, a dû, comme elle le devra jusqu'à la fin des temps, se maintenir dans l'unité de foi et de communion. Or, puisqu'il est maintenant prouvé que toute autre voie que celle de l'autorité ne peut servir au maintien de cette unité, il s'ensuit, par une conséquence directe et nécessaire, que l'autorité ou la règle catholique est la seule voie qui ait pu être suivie, ou qu'on puisse encore diriger vers ce but. Il s'ensuit en outre que l'unité étant, d'après la volonté de Jésus-Christ, une propriété essentielle de l'Église considérée en elle-même, et une de ses notes ou de ses caractères par lesquels elle se distingue de toutes les communions qui ont

(1) A cette fin se rapportent tant de constitutions des pontifes romains ayant pour objet, ou de laisser à chaque école la liberté de soutenir ses opinions et ses sentiments particuliers, tant qu'il n'était pas intervenu à ce sujet quelque décision du Saint-Siége, ou encore d'empêcher que personne, au préjudice de la charité, ne censurât les sentiments d'autrui en désaccord avec le sien.

(2) Voir NEWMAN, ouvr. et pass. cit., p. 65-102.

voulu ou qui voudraient encore s'attribuer à elles-mêmes le titre et les avantages de la vraie Église; il s'ensuit, disons-nous, que la règle catholique a donc Jésus-Christ pour auteur. Car qui veut la fin doit vouloir les moyens indispensables pour y atteindre; et par conséquent, si Jésus-Christ a voulu que l'unité se conservât toujours, il a voulu aussi que l'autorité seule fût la règle que l'Église mît constamment en pratique pour la maintenir et la conserver.

Tout ce que nous avons dit empruntera un nouveau degré de force de cette autre observation qu'il est à propos d'ajouter, qu'il ne s'agit pas seulement d'une unité matérielle, telle qu'elle peut se trouver même dans une fausse secte quand il y a concours de volontés; mais d'une unité *formelle*, c'est-à-dire d'une unité qui renferme dans sa notion le principe en vertu duquel elle existe, et doit toujours se maintenir et se conserver telle. Or un principe de cette portée ne peut s'offrir à nous que dans la règle catholique; et toute secte qui s'est formée en se séparant de l'Église catholique ne s'est formée que par la violation flagrante de ce principe, puisque, si l'on s'était toujours maintenu dans la soumission d'esprit et de cœur aux décisions de l'Église, jamais aucune secte n'aurait été possible, et que par conséquent, s'il s'en est élevé en si grand nombre, ce n'a pu être que par la violation de cette règle, ou par suite de la résistance et de la révolte contre l'autorité légitime

établie par Jésus-Christ en vue de l'unité. Il faut donc conclure qu'aucune secte, quelle qu'elle soit, et quelle que soit la forme qu'elle se donne après s'être séparée de l'Église, sa mère, ne saurait jamais trouver en soi le principe de l'unité conçue et ordonnée par Jésus-Christ (1).

Voilà ce qui explique pourquoi l'Église grecque, l'Église de Russie, l'Église jacobite, et d'autres semblables communions, encore bien qu'elles aient maintenu parmi elles une sorte de hiérarchie tout en se séparant de l'Église catholique, qu'elles se soient donné des patriarches, des primats, des chefs quelconques, n'en sont pas moins privées d'unité, mais conservent tout au plus entre leurs propres membres une *union* telle quelle, par la raison que ces Églises, en se séparant de l'unité catholique, l'ont dès lors rompue, et ont méconnu l'autorité qui la constituait. Ces communions ne peuvent avoir maintenant ni l'unité de foi, ni l'unité de communion, ni par conséquent l'unité qui convient à l'Église, d'autant plus que, de même que les premiers auteurs de leur hérésie et de leur schisme l'ont rompue de leur côté, ils ont par cela seul conféré à leurs successeurs et à leurs

(1) Un fait matériel sans principe qui en donne la raison est de nulle valeur. Le même PALMER avoue, dans l'ouvrage cité, que l'unité matérielle ne suffit pas pour constituer la note d'unité de l'Eglise. Or, c'est ce principe qui manque à toute communion séparée de l'Eglise romaine.

partisans le droit d'en user de même à leur propre égard, ou de rompre avec eux-mêmes l'unité qu'ils avaient les premiers rompue avec l'Église. Si ces patriarches ou ces primats ne sont qu'une fraction, comment peuvent-ils prétendre que leurs adeptes composent un entier? Le premier anneau qui tenait la chaîne une fois supprimé, celle-ci a dû tomber nécessairement. Ainsi les évêques de Moscou ou de Saint-Pétersbourg ont pu se séparer légitimement des patriarches de Constantinople, puisque ceux-ci s'étaient eux-mêmes séparés depuis longtemps du chef suprême, qui est l'évêque de Rome. Ainsi des autres qui se trouvent dans le même cas. De là est né le besoin pour ces patriarches de chercher un soutien à leur unité postiche dans quelque appui extérieur, tel que celui des gouvernements politiques ou des administrations civiles (1). Du reste, portant la peine

(1) C'est comme une loi constante, que tous les schismes et toutes les hérésies, en se séparant de l'Église romaine, aient cherché un appui et un secours dans le gouvernement civil. Prenons-en pour exemple Photius lui-même, qui, en même temps qu'il rompait avec le siége de Rome, se jetait dans les bras de l'empereur de Byzance en faisant entendre ces paroles adulatrices : « Dominus imperatorem nostrum sanctum custodiat « in multos annos, ut Gregorius et nos similiter oramus. Im-« peratori nostro sancto, vicariis autem (Rom. Pontificis) ratio-« nem non præbemus. » (Conc. Cp. IV, gener. VIII, act. VII, collect. ven. t. XVI, col. 97.) Cet exemple fut suivi par Michel Cérulaire, et de même par Luther, par rapport à l'électeur de

de leur schisme, de leur révolte originaire, ces communions schismatiques sont réduites à l'impuissance d'obtenir jamais la vraie unité, qui ne saurait être la

Saxe, puis par l'Eglise anglicane, par l'Église de Russie, etc. Chacune de ces Églises est devenue une branche de l'administration civile de son gouvernement. Mais cette allure des sectes est de bien plus vieille date. Déjà les ariens, en même temps qu'ils niaient la divinité de Jésus-Christ, avaient ravalé la dignité de son Église en essayant de la *fondre avec l'État*. Ils déclaraient Constance chef de l'Église, et ce faible empereur, trouvant ce compliment de son goût, publiait dans ses actes que *sa volonté était pour l'Église la seule loi à suivre*. (Voir MŒHLER, *Athanase-le-Grand*, t. III, p. 5-6 et p. 15.) *Nil sub sole novum*.

Après tout ce que nous avons dit dans ce chapitre de l'unité de foi et de communion ayant pour principe celui d'autorité, qui seul la produit et la maintient, les anglicans ne paraîtront-ils pas ridicules en déclamant comme ils font contre le *grave péché du schisme*, eux qui sont coupables eux-mêmes du schisme le plus criminel? Qu'on lise le petit traité intitulé : *The young churchman armed*, Londres, 1840, et on y trouvera au chapitre V : *On the sin of schism*, c'est-à-dire *Du péché de schisme*, une tirade contre cet énorme crime, c'est-à-dire contre celui de se séparer de l'Église schismatique d'Angleterre!

Et ici la pensée me vient fort à propos de rapporter ce magnifique passage dans lequel le rév. lord CARL THYNNE, oncle du marquis de Bath et vicaire, au moment de son abjuration, de Longbridge-Deverill, en même temps que chanoine de Cantorbery, expose comme motif de sa conversion au catholicisme la doctrine de l'Écriture sur l'*unité* de l'Église, passage que j'extrais de sa lettre adressée à ses ex-paroissiens, en date du 2 février 1853 : « Je lis dans la Bible, leur écrivait-il, que l'unité est le sceau que Dieu a imprimé à toutes ses œuvres.

fille légitime que de l'autorité divinement établie ; ce qui fait voir le ridicule de tous ces petits traités publiés au sein de l'Église anglicane pour signaler avec

Quand le monde se fut plongé dans le crime et que Dieu le punit par le déluge, il sauva *une* famille, la famille de Noé. Depuis, il appela encore et bénit *une* famille, la famille d'Abraham. Ensuite il choisit *une* nation, et fonda *une* synagogue. Plus tard il envoya son divin Fils sur la terre pour sauver le monde, et Jésus-Christ n'a pas pu être un auteur de confusion ou de désordre ; mais il a maintenu le principe d'unité. Il a fondé *une* Église : il l'a fondée sur *une* pierre ; il l'a appelée *un* bercail d'*un* seul pasteur, *une* vigne, *un* royaume. Il a institué *un* baptême et *une* Eucharistie. Comme l'Église judaïque était l'ombre de cette Église plus parfaite, destinée à lui succéder, et qu'elle était *une*, ainsi la vérité qui a remplacé l'ombre, la grande réalité qui a succédé à la figure, est *une* également. Aussi voyons-nous par la suite que les apôtres ne parlent que d'*une* Eglise, d'*une* société du Christ, d'*un* corps, d'*une* maison..... L'Eglise est *une* colombe ; c'est *une* arche du salut, et sa foi est *une*. Elle est visiblement ici-bas le corps mystique du Seigneur, qu'elle représente, et elle est *une* comme l'Eternel. Elle a pour destination de conserver le christianisme ou la révélation divine, unique principe de salut pour tous les âges ; et comme la révélation est *une*, ainsi l'Eglise, qui en est la gardienne, est *une*. On ne saurait donc admettre la théorie d'Eglises nationales indépendantes, d'Eglises renfermées dans les limites d'un territoire et séparées des autres. Le principe d'Églises nationales est dissolvant de l'*unité*, et destructif de la *catholicité*. L'Écriture sainte m'a appris à croire que l'*unité* est une note de l'Église du Christ. L'Église anglicane possède-t-elle une note semblable ? Est-elle *une* avec le reste de la chrétienté ? Que dis-je ? est-elle *une* en elle-même ? N'est-elle pas plutôt la maison divisée contre elle-même ? Voilà aujourd'hui trois cents

emphase les torts énormes des dissidents qui avaient fait schisme avec leur propre Église ! ! !

Il semble donc évident que nous pouvons conclure avec toute vérité que la règle catholique de foi est la seule qui soit propre à maintenir efficacement l'unité de foi et de communion dans l'Église.

ans qu'elle a perdu cette note de vraie Église, et elle ne la recouvrera qu'en revenant, touchée de repentir, à ce centre d'*unité*, dont elle s'est séparée à cette fatale époque. »

ARTICLE III.

Considérée au point de vue ***théologique***, la règle catholique de foi est la seule qui soit inflexible en elle-même, et propre à maintenir dans son immutabilité le dogme chrétien.

L'immutabilité et l'inflexibilité sont des attributs de la vérité. — L'Eglise, en vertu de sa règle, est immuable et inflexible dans son enseignement dogmatique. — Et cela parce qu'elle jouit d'une autorité infaillible. — On trouve dans presque tous les anciens monuments chrétiens des preuves plus ou moins explicites de la doctrine catholique. — Rapprochement, sous ce rapport, entre le christianisme en général et le catholicisme en particulier. — La fermeté et l'inflexibilité de l'Église ont triomphé des plus dures épreuves. — L'Église fait preuve de sa fermeté en ne permettant jamais qu'on remette en discussion les points déjà définis. — Plutôt que d'abandonner ce principe, elle a mieux aimé faire le sacrifice de royaumes entiers. — Reproche mal fondé, fait à l'Église par les protestants, d'avoir changé en matière de foi. — Cette accusation se détruit par les contradictions mêmes où elle les fait tomber, — par l'inspection du symbole, — par la preuve que présentent les dogmes définis par le concile de Trente. — Mauvaise foi des controversistes protestants. — Qui sont ceux qui accusent l'Eglise de nouveauté, comment ils s'accordent eux-mêmes entre eux. — Nouvelle comparaison entre la règle catholique et la règle protestante par rapport à leurs effets, et conclusion.

L'inflexibilité et l'immutabilité sont les attributs propres de la vérité, les prérogatives qui lui appartiennent exclusivement. Dieu est l'immutabilité même, précisément parce qu'il est la vérité essentielle. L'er-

reur est changeante et variable, flexible en tous sens, mobile et dans une fluctuation continuelle. C'est à ces caractères qu'on la discerne de la vérité. Or l'Église, selon l'Apôtre, est le ***soutien de la vérité;*** elle est l'organe de Dieu, dont elle porte la vérité à la connaissance de la terre entière : il faut donc qu'elle soit toujours une dans son enseignement, toujours la même, toujours identique, parce que la vérité qu'elle annonce l'est aussi. Si elle variait dans un seul article, dans un seul point de doctrine, elle démentirait par là même sa divine mission, elle ferait voir au monde qu'elle aurait cessé d'être l'oracle de Dieu et de la vérité par conséquent, et qu'elle ne serait plus que celui du mensonge et de l'erreur, parce qu'elle serait en contradiction avec elle-même. Mais dans le système catholique, un pareil phénomène ne se produira jamais. Car, comme Dieu ne peut pas se démentir ou se contredire lui-même, que cela répugne à sa nature et à son essence, il doit en être de même de l'Église, qu'il a choisie pour être l'instrument et le moyen de la manifestation de ses vérités à tous les peuples de la terre, et à qui il a dû communiquer pour cela le privilége nécessaire de l'infaillibilité. L'Église, comme nous l'avons démontré plus haut, n'aurait pas le droit d'enseigner les vérités de foi jusqu'à obliger chaque intelligence à s'y soumettre intérieurement, si l'infaillibilité n'accompagnait les enseignements qu'elle distribue.

Étant donc infaillible dans ce qu'elle enseigne, et imposant sa doctrine aux peuples avec une autorité de cette nature, il est impossible qu'elle se départe jamais d'une vérité qu'elle aura définie une fois comme article de croyance. Avec la conscience qu'elle a de sa prérogative, de son privilége et de son droit, elle ne souffrira jamais que personne attaque impunément un point, quel qu'il soit, de ses doctrines. Aussi voyons-nous que, toutes les fois qu'on a osé l'accuser d'erreur sur quelques points de ses enseignements, quand même il n'y aurait pas eu antérieurement là-dessus de définition expresse et solennelle de sa part, elle a toujours condamné ceux qui lui adressaient ce reproche, les a rejetés de son sein, les a voués à l'anathème comme de téméraires novateurs. La définition solennelle qu'elle a coutume de porter dans ces cas n'est au fond qu'une solennelle protestation de la possession où elle est, une confirmation, en un mot, de la vérité qu'elle enseignait d'avance, un symbole enfin destiné à garantir de toute surprise et à sauvegarder les fidèles. Et comme l'enseignement de l'Église est nécessairement toujours identique à lui-même, de là cette ardeur qui se remarque dans les controversistes à dérouler les vieux documents, pour y trouver la preuve péremptoire contre ses ennemis actuels, que tout ce qu'elle croit et enseigne aujourd'hui, elle l'a cru et enseigné dans tous les temps.

La présomption qu'on a de découvrir ces sortes

de preuves est telle, que tout controversiste studieux et diligent les cherche avec confiance, sûr que ses travaux ne resteront pas en pure perte. Que si certaines conjonctures empêchent de trouver dans les anciens monuments des témoignages positifs en faveur d'un article particulier de doctrine, sans doute parce que l'occasion ne s'en sera pas offerte aux anciens, on est assuré du moins de ne rien y trouver de contraire. J'ai dit *tout controversiste;* car pour l'Église elle-même, elle n'en a pas besoin; elle a dans sa seule croyance actuelle toutes les preuves désirables de sa croyance primitive et, pour tout dire, de sa croyance de tous les âges. Le plus souvent, au reste, le document cherché se découvre plus tôt ou plus tard, pour venir ainsi en confirmation de la vérité contredite. Il n'arrive presque jamais que les archéologues sacrés étudient quelque nouvelle pierre, quelque inscription, quelques vitraux, quelque pierrerie ou d'autres semblables objets, sans y voir une preuve de plus de l'identité de la croyance primitive avec celle qu'ils ont à défendre contre les nouvelles hérésies (1). Les seuls cimetières chrétiens de

(1) C'est ce qu'a prouvé, par le fait, GENER, dans son ouvrage en six volumes in-4°, intit. *Theologia dogmatico-scholastica sacræ antiquitatis monumentis illustrata*, Rome, 1777, où l'on voit presque tous les dogmes contestés par les protestants prouvés par l'explication des inscriptions antiques. Voir aussi ZACCARIA, *Dissert. de veterum christianarum inscriptionum*

l'antique Rome suffisent pour confondre les protestants par rapport au culte des saints, à leur invocation, à la vénération due à leurs reliques, au purgatoire, au soulagement des âmes des défunts par les prières des vivants, à la vénération des saintes images (1). Nous dirons la même chose du dépouillement des écrits anciens où, avec la physionomie catholique qui s'y fait remarquer, il est immanquable qu'on ne trouve la preuve de quelque dogme ou de quelque pratique de l'Église actuelle (2).

Le même phénomène qui s'observe tous les jours dans le christianisme, ou la vérité chrétienne en général, se reproduit ici dans la foi catholique en particulier. Les objections cherchées spécialement dans les sciences, dans la chronologie, dans la numismatique,

in rebus theologicis usu; et *De usu librorum liturgicorum in rebus theologicis,* dans le 1er vol. de son *Thesaur. theolog.*

(1) Nous en trouverons la preuve dans les volumineux ouvrages de BOSIUS, D'ARRINGHI, de BONAROTTI, de MARENGONI, et de tant d'autres habiles archéologues sacrés, enfin dans l'ouvrage récent du savant P. MARCHI, intit. *Monumenti primitivi dell' arte christiana nella metropoli del cristianesimo,* Rome, 1845. Ce travail a été interrompu par la révolution, et s'est arrêté à sa 17e livraison.

(2) Nous avons pour preuve de cet autre point les deux riches collections du card. MAÏ, intit. *Scriptorum veterum nova collectio è codicibus Vaticanis edita,* Rome, 1831, dix vol. in-4°, et *Spicilegium Romanum,* Rome, 1844, dix vol. in-8°, où se trouvent de précieux documents à l'appui des dogmes catholiques.

dans les arts, dans l'histoire, contre les vérités chrétiennes et la religion révélée, paraissaient dans le principe presque insolubles. Les faibles en étaient ébranlés; mais les chrétiens solides se tenaient tranquilles, assurés qu'ils étaient que tôt ou tard on trouverait la pleine solution de ces difficultés. Leur attente n'a point été trompée. A mesure que les sciences ont acquis des développements nouveaux, et que de l'âge d'enfance elles ont passé à l'état viril, toutes ces objections se sont évanouies comme par enchantement (1). Et c'est ainsi que l'étude plus approfondie des antiquités, l'inspection d'antiques monuments, ont fini toujours par procurer à la religion une confirmation plus éclatante de ses doctrines, à la honte de ses ennemis. Pour passer sous silence les découvertes faites en Égypte par Champollion et par Rosellini (2), les fouilles plus ré-

(1) Voir l'ouvr. intit. *La religion constatée universellement à l'aide des sciences et de l'érudition moderne*, en 2 vol., 2e édit., Paris, 1843, et particulièrement le chap. VII de cet ouvrage, où l'auteur passe en revue toutes les sciences auxquelles on a emprunté des difficultés contre le christianisme.

(2) *I monumenti dell' Egitto e della Nubia, per* ROSELLINI, Pise, 1832-1833, en 2 vol. in-8°. Voir WISEMAN, *Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée*, disc. IV, part. II, où l'auteur cite, outre Champollion, plusieurs autres archéologues. Joindre à tout cela les travaux de LÉON DE LABORDE, *Comment. géograph. sur l'Exode et les Nombres*, Paris, 1841, in-fol., et la relation de son voyage dans l'Arabie Pétrée, où il éclaircit divers passages des livres saints qui prêtaient matière à de graves objections de la part des incrédules.

centes encore des ruines de Ninive et de Thèbes sont une démonstration de plus de la vérité des livres saints (1). Eh bien! les vérités exclusivement catholiques trouvent de même leur démonstration dans toute découverte nouvelle qu'on peut faire de manuscrits, ou d'autres objets de l'antiquité ecclésiastique.

Qu'y a-t-il donc à s'étonner, si l'Église s'est toujours montrée si rigide et si inflexible pour le maintien de ses décisions solennelles une fois portées, puisqu'elle n'a jamais rien changé dans ses enseignements même avant qu'ils fussent formellement définis? C'est un fait notoire, que l'Église s'est toujours attachée invariablement à tous les points de dogme qu'elle a une fois décidés; et dans le long cours de bientôt dix-neuf siècles on ne saurait citer un seul cas où l'Église ait, je ne dirai pas changé, mais seulement modifié en cette matière quelqu'une de ses décisions. Ajoutez qu'il lui a fallu souvent endurer

Dans ces dernières années, il a paru un ouvrage intéressant pour servir à l'histoire de l'Amérique, intit. *Cartas para servir de introduction à la historia primitiva de las naciones civilizadas de la America Setentrional, por el Abate Don* E. CARLOS BRASSEUR DE BOURBOURG, *en castellano y frances*, Mexico, 1851.

(1) Voir les ouvr. intit. *Niniveh and its remains; Researches and discoveries in ancient Assyria, by* A. LAYARD, Londres, 1849; et *Monument de Ninive découvert et décrit*, par M. P.-E. BOTTA, mesuré et dessiné par M. C. FLANDRIN, Paris, 1850.

des contradictions, des traverses, des menaces, des persécutions violentes, opiniâtres, persévérantes, et quelquefois durant des siècles entiers, de la part de la puissance politique. Mais tous ces moyens essayés contre elle ont été en pure perte !

Elle avait des obligations toutes particulières envers le grand Constantin. Or, on sait que ce prince, s'étant laissé circonvenir et surprendre par la faction arienne, commença à protéger le malheureux Arius, et s'employa activement, et en particulier par une lettre conçue de la manière dont la politique a coutume de le faire pour les questions religieuses, c'est-à-dire avec le ton du dédain et de l'indifférence, pour qu'Arius et Alexandre cédassent chacun quelque chose de leurs prétentions, et qu'ainsi l'Église achetât une paix ignominieuse par le sacrifice qu'elle ferait de la vérité (1). Puis il ordonna que saint Alexandre, évêque d'Alexandrie, rendît la communion à cet hérésiarque, déjà condamné au concile de Nicée (2) ; mais ce fut en vain, attendu qu'un acte

(1) Cette lettre a été rapportée par SOCRATE, l. 1, *Hist. eccl.*, ch. 7; l'empereur y écrivait entre autres choses : « Istud quod « levem inter vos excitavit contentionem, quandoquidem ad to- « tius religionis summam non pertinet, non est cur ullum inter « vos dissidium, ac seditionem faciat. Atque hæc non eò dico, « ut vos de ineptâ, qualiscumque demùm vocanda est, quæs- « tione, idem omninò sentire cogam, etc. »

(2) *Ibid.* c. 27-38. Cf. SOZOM, l. II, c. 29-30; S. ATHAN. *in Epist. ad Serapionem.*

de cette nature aurait pu porter atteinte, au moins indirectement, à la définition de ce concile. Combien l'Église a eu ensuite à souffrir de vexations et de persécutions de toute espèce sous le long règne de Constance, fils et successeur de Constantin! C'est ce que personne n'ignore, et ce qui a donné à Mœhler le droit de dire que, si l'Église n'avait eu Dieu avec elle, elle aurait couru un grand danger de périr (1). La condition de l'Église ne fut pas meilleure sous l'empereur Valens. Eh bien, elle a tout enduré; beaucoup de ses évêques et de ses prêtres, beaucoup de ses simples fidèles ont été frappés d'exil, punis par la confiscation de leurs biens, condamnés à mort: l'Église a enregistré dans ses fastes leurs noms glorieux, et n'en est devenue que plus ferme à soutenir la définition de Nicée. Combien de fois ces scènes d'horreur, ces terribles épreuves, n'ont-elles pas été renouvelées presque de siècle en siècle pour l'obliger à revenir sur les formules consacrées dans ses décrets dogmatiques, ou à en adoucir du moins quelques expressions? Quelle guerre n'eut-elle pas à soutenir contre l'empereur Anastase, ennemi du concile de Chalcédoine; contre Héraclius, contre Constant,

(1) *Histoire d'Athanase-le-Grand*, pass. cité, p. 61, où l'auteur écrit que, par suite des violences de cet empereur, « l'Eglise catholique était sur le bord d'un abîme prêt à l'engloutir, » si Dieu ne l'eût bientôt secourue et fait triompher, comme il a coutume de le faire dans ces extrémités.

plutôt que de céder seulement par le silence dans l'affaire du monothélisme? Que n'a-t-elle pas eu à souffrir de cette longue suite d'empereurs dégénérés du bas-empire de Byzance pour la question de la vénération des images? Et de même de tant d'autres cas semblables, où la constance de l'Église a été tentée et mise aux dernières épreuves. Il ne s'est, pour ainsi dire, presque pas tenu de concile œcuménique à l'occasion duquel l'Église n'ait compté un grand nombre de martyrs mis à mort pour le soutien de ses définitions. Elle a vu quelquefois le monde, pour ainsi dire, tout entier conjuré contre elle, sans que jamais elle ait consenti à céder un seul pouce de terrain. Admirable fermeté, dont aucune institution humaine ne nous offre d'exemple! La politique s'est vue à bout de ses astuces raffinées, les tyrans se sont lassés de dresser l'appareil de leurs supplices; mais l'Église n'a jamais pu l'être de souffrir pour la garde fidèle du dépôt qui lui était confié.

Ce n'est pas tout : avec la même constance et la même inflexibilité, l'Église a toujours refusé de jamais consentir même à la discussion d'un seul de ses articles définis. Si cependant, par suite de circonstances particulières, elle a permis quelquefois que certains points fussent soumis à un nouvel examen après avoir été définis solennellement, ce n'est pas qu'elle permît alors un examen *dubitatif*, comme parle l'école, par lequel on aurait remis en discus-

sion et révoqué en doute ses doctrines définies; mais elle ne permettait qu'un examen *confirmatif*, pour convaincre avec moins de peine les dissidents, comme elle fit au concile de Florence, où furent traités de nouveau plusieurs points déjà discutés et définis contre les grecs au second concile général de Lyon, afin de rendre plus facile le retour de ces derniers à l'unité catholique (1). Parfaitement instruit de ces faits, l'illustre Bossuet, dans la correspondance qu'il eut avec Leibnitz et d'autres chefs luthériens pour traiter de la réunion de cette communion avec l'Église, ne consentit jamais à la demande qui lui était adressée de discuter de nouveau comme douteuses les doctrines controversées entre les catholiques et les luthériens, déjà définies par le concile de Trente. Tout ce qu'il put accorder, ce fut une discussion amicale pour arriver à la confirmation de ces mêmes doctrines (2).

(1) Voir Orsi, *De irreformabili Rom. Pontificis in definiendis fidei controversiis judicio*, Rome, 1771, où l'auteur en présente plusieurs preuves invincibles,

(2) En effet, les défenseurs de la confession d'Augsbourg avaient demandé, comme condition préliminaire de la réconciliation des luthériens avec l'Eglise : « Ut concilii Tridentini « anathematismis ac decretis absque suæ operæ interventu « editis in antecessum suspensis, quæstiones de fide iterùm « recudantur, novumque concilium eâ de re institutum cele- « bretur. » Or, jamais Bossuet ne voulut consentir à cette demande, et c'est sur ce point que roule la plus grande partie des

Pour prix de son inflexibilité, l'Église a essuyé la perte de royaumes entiers et des plus florissants, qu'elle a vus se détacher de son sein, à cause du refus qu'elle faisait de céder un seul article, un seul point de ses doctrines. Car, pourquoi a-t-elle perdu le royaume entier de la Grande-Bretagne, sinon parce qu'elle n'a voulu en aucune manière permettre à Henri VIII de contracter mariage avec Anne de Boulen, du vivant de Catherine d'Aragon, sa légitime épouse, la doctrine catholique de l'unité et de l'indissolubilité du mariage chrétien s'y opposant invinciblement (1). Que l'on compare maintenant cette immutabilité de doctrines, cette fermeté inflexible de l'Église catholique, avec le sable mouvant du protestantisme, avec ses variations continuelles, avec les fluctuations, les complaisances, les molles concessions de Luther, de Mélanchthon et des autres principaux réformateurs, relativement à la bigamie scandaleuse du landgrave Philippe de Hesse, dans l'unique but de ne pas perdre l'appui de ce prince, dont ils avaient un si grand besoin à cette époque du

lettres qui furent échangées de part et d'autre. Voir *OEuvres de Bossuet*, édit. de Versailles, 1817, t. XXVI, *Recueil de dissertations et de lettres composées dans la vue de réunir les protestants d'Allemagne de la confession d'Augsbourg*, etc.

(1) Voir BOSSUET, *Histoire des variations*, liv. 7, § 1-14; AUDIN, *Histoire de Henri VIII*, t. I; LINGARD, *Histoire d'Angleterre*, trad. du chev. de Roujoux, t. VI, c. 3.

premier établissement de leur réforme(1), et on reconnaîtra à ces seuls traits la divine origine de la règle catholique, d'une part, et l'ouvrage ou l'invention de l'homme dans la règle protestante, de l'autre.

Je sais bien que les protestants n'ont rien de plus habituel que d'accuser l'Église d'une infinité de variations, ou même de corruptions dans la doctrine, et en aussi grand nombre qu'il y a d'articles rejetés par les protestants, qui, pour purifier l'Église de ces corruptions abominables, l'ont rappelée à la pureté et à la simplicité des premiers siècles de son existence ! A leur dire, l'Église, à mesure qu'on a vu se succéder les siècles, a fait de nouvelles additions à son symbole, et multiplié outre mesure le nombre de ses articles. L'Église moderne a tellement changé par rapport à l'ancienne, qu'on ne la dirait plus la même. Il faut donc avouer que cette immutabilité tant vantée, en fait de dogmes, de l'Église catholique, est purement nominale et apparente, sans rien de vrai ni de réel. Ici les faits sont en opposition trop ouverte avec la théorie... Ainsi raisonnent les protestants.

Oui, telles sont leurs accusations dirigées contre l'Église romaine; et il faut bien que je m'y arrête quelque peu, puisqu'ils veulent ou prétendent justifier par là auprès des peuples le crime de leur révolte,

(1) BOSSUET, ouvr. cité, liv. VI, § 1-10.

ou, pour mieux dire, s'en servir comme d'un bouclier pour couvrir leur défection de l'unité catholique. Remarquez d'abord avec soin le *vague* de ces accusations. Si vous leur demandez quelles sont en particulier les corruptions dans le dogme dont l'Église s'est rendue coupable, ils ne sauront vous le dire. Si vous insistez pour savoir *quand* et *par qui* s'est introduite cette corruption dans l'enseignement dogmatique, ils ne pourront rien vous en faire connaître. Si vous poussez ces recherches pour connaître l'année et le jour où Jésus-Christ, oubliant ses promesses. s'est endormi de manière à ce que les portes de l'enfer aient pu faire irruption et prévaloir contre son Église jusqu'à la faire périr, toutes vos recherches seront vaines. Enfin, si vous leur demandez qu'ils vous disent avec précision par qui, en vertu de quelle protection, par quel miséricordieux dessein ont été ramassés les débris de l'édifice ruiné pour le faire reparaître plus beau que la première fois, plus ferme, plus solide que n'avait su ou pu le faire le Fils de Dieu, ils ne pourront vous satisfaire. Les uns vous donneront pour premier auteur de ce grand ouvrage Jean Wicleff, d'autres Jean Huss et Jérôme de Prague. Si vous prêtez l'oreille aux luthériens, ce sera sans doute Luther; si vous écoutez les réformés, ils vous répondront que ce n'en a pas été un autre que Calvin; si vous vous adressez aux anglicans, ils vous diront à l'unisson que c'était une gloire réservée au grand Henri, ou,

si vous l'aimez mieux, à sa fille la ***bonne reine Bess***, comme ils l'appellent, puisque, malgré l'infériorité de son sexe, elle a surpassé en habileté, en constance, en violence et en astuce, son père lui-même. Si ensuite vous ne craignez pas la peine d'interroger les deux cents petites sectes du protestantisme, chacune d'elles vous assurera qu'aucun des sus-nommés n'était de taille pour un exploit de cette force, mais que le principal honneur en était réservé à son chef respectif.

Remarquez en second lieu l'évidente contradiction des protestants du siècle actuel, ou de leurs principaux représentants. Les uns accusent l'Église d'additions successives faites au symbole, comme les docteurs d'Oxford (1) ; tandis que les autres lui reprochent d'être stationnaire et d'arrêter dans son libre vol l'essor de l'esprit humain, tellement qu'en plein XIXe siècle elle enseigne les mêmes vieilleries qui s'enseignaient au Ier siècle de l'ère chrétienne : ainsi les rationalistes d'Allemagne (2). En même temps que la plupart des protestants prétendent que la tyrannie

(1) C'était l'accusation que nous adressaient SHUTTLEWORTH, dans son ouvrage cité : *Scripture not tradition*, et NEWMAN, encore anglican, dans son ouvr. *Lectures on the prophetical office of the Church*, Londres, 1837, p. 244-245 ; mais ce que celui-ci, devenu catholique, a réfuté lui-même dans ses derniers ouvrages.

(2) C'est ce que disent HASE, WEGSCHEIDER, etc.

des papes, le purgatoire, le culte et l'invocation des saints, ou l'idolâtrie, sont de fraîche date ou ne datent que du moyen-âge, d'autres avouent au contraire qu'on trouve dès les premiers siècles de l'Église tous les germes du papisme moderne, et que le dogme de la Trinité a commencé à s'introduire précisément à l'époque où l'Église se montrait déjà portée et se livrait par le fait à l'idolâtrie, c'est-à-dire que le culte des saints a commencé à se développer et à se propager dès le IIe ou le IIIe siècle : ainsi Gibbon, Wegscheider et d'autres de ce parti (1). Outre cela, tandis qu'ils veulent pour la plupart que l'idolâtrie de l'Église catholique ou romaine consiste dans l'invocation des saints, dans la vénération de leurs images ou de leurs reliques, d'autres, et non en petit nombre, et même plusieurs de leurs sectes entières, la voient aujourd'hui dans l'invocation de Jésus-Christ même (2), dans l'adoration de l'Eucharistie, et dans celle de

(1) GIBBON, *Hist. de la décad. de l'emp. rom.*, c. 15 ; WEGSCHEIDER, *Prælect. theol. christ.*, 6e édit., § 79 et suiv.; MIDDLETON, *Letters from Rome*; BEAUSOBRE, *Hist. de Manichée*, etc., t. II, liv. 9, c. 51, p. 679 et suiv.; NEWTON, *Dissertations on the prophecies*, t. III, c. 10, p. 148.

(2) Les sociniens accusent d'idolâtrie et de christolâtrie les protestants orthodoxes. Les disciples de Langi, en Suisse, traitent de polythéistes et d'idolâtres les zwingliens, parce que ceux-ci admettent encore la Trinité, et en même temps la divinité de Jésus-Christ. Voir l'*Univers*, 4 janvier 1844.

Jésus-Christ lui-même hors du sacrement (1). En outre, beaucoup de protestants, ou, pour mieux dire, tous à peu près, en même temps qu'ils affirment et protestent avec assurance qu'ils se sont séparés et éloignés de l'Église romaine, comme de la grande prostituée et de l'impure Babylone, à cause de son abominable idolâtrie et de toutes les additions qu'elle a faites au symbole contrairement à la Bible, non-seulement se gardent bien d'accuser de cette idolâtrie ou de cette innovation l'Église grecque, l'Église gréco-russe, la nestorienne, la jacobite, l'arménienne, mais ont été jusqu'à rechercher leur alliance, et jusqu'à prétendre former avec ces communions une seule et même Église ou société (2).

(1) Comme font les sacramentaires par rapport aux luthériens.

(2) Pour ne rien dire des luthériens de la confession d'Augsbourg, qui, vers la fin du XVIe siècle et le commencement du XVIIe, ont recherché l'alliance des grecs, en quoi ils ont été imités par les calvinistes, qui gagnèrent à prix d'argent, mais à leur confusion et pour leur opprobre, cette âme vénale, Cyrille Lucar, patriarche intrus de Constantinople, les anglicans montrent un zèle tout particulier à entrer en communion avec les sectes orientales; entre autres l'archevêque BRAMHALL, qui a dit : « Je ne vois pas de raison pour ne pas admettre dans notre communion les luthériens et les *grecs*, et même les *arméniens*, les *abyssiniens*, les moscovites, les nestoriens, etc. » (*Works*, t 1, p. 178 et suiv.) JURIEU lui-même n'aurait pas pu reculer davantage les bornes de l'Église chrétienne avec sa distinction des articles fondamentaux et non fondamentaux.

Et pourtant, c'est un fait notoire que ces communions, si l'on excepte les erreurs particulières pour lesquelles elles sont séparées d'avec l'Église romaine, et qui se rapportent à l'Incarnation ou à la Trinité, suivent et professent avec elle et le même symbole et les mêmes pratiques religieuses. Qui ne sait que tant l'Église grecque proprement dite ou photienne que l'Église gréco-russe admettent et pratiquent l'invocation et le culte des saints, la vénération de la croix et des images, aussi bien que des reliques, que toutes les communions d'Orient s'accordent avec l'Église romaine sur ces divers articles; que tant les unes que les autres sont d'accord avec l'Église romaine pour la liturgie, et pour le dogme de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, pour le saint sacrifice de la messe, pour les sept sacrements, et surtout pour la confession et l'institution divine d'une hiérarchie (1)? Il n'y a pas longtemps qu'un membre de l'université d'Oxford s'est transporté en Russie pour y faire reconnaître l'union des deux Églises russe et anglicane, sans pouvoir toutefois réussir dans son projet (2), et que plusieurs ministres protestants d'Amérique ont déclaré en Perse avoir la même foi que les nestoriens de ce pays (3). Tant il est vrai que

(1) Voir RENAUDOT, t. V de la *Perpétuité de la foi*.

(2) C'est un certain PALMER, autre cependant que William Palmer, auteur de l'ouvr. intit. *Traité de l'Eglise*.

(3) Les feuilles publiques ont rapporté que des ministres pro-

souvent l'iniquité se ment à elle-même ; et que les prétendues variations ou innovations de l'Église romaine, ou de l'Église catholique, ne sont rien de moins que des vérités de tous les temps, comme l'idolâtrie qu'on prétend lui reprocher n'est qu'un prétexte dont se servent ses ennemis auprès du peuple, pour en empêcher le grand nombre d'entrer dans son unité (1).

Remarquez en troisième lieu que les protestants, qui accusent l'Église catholique d'additions sans nombre faites au symbole dans le cours des siècles, confondent le développement du dogme avec l'*addition* ou la *création* d'affirmations dogmatiques. L'Église

testants de la Société biblique de Boston, pour se faire des prosélytes parmi les nestoriens, leur déclarèrent dans une assemblée publique qu'ils professaient avec eux *une même croyance*, sauf quelques superstitions, comme la messe, le culte des saints, etc , qu'on pouvait laisser, et qu'à peine les nestoriens présents eurent-ils entendu ces paroles, que tous se retirèrent à la hâte, laissant seuls ces ministres bibliques tout couverts de confusion. Voir l'*Univers*, 1er février 1845.

Le concile soi-disant œcuménique de Prusse avait écrit au patriarche arménien non uni pour faire alliance avec sa communion. Mais il en reçut pour réponse que l'Église d'Arménie n'était pas séparée, pas plus qu'elle ne l'avait jamais été, de l'Église de Rome. Puis le patriarche lança l'excommunication contre les protestants, comme contre une *secte nouvelle*, *impie*, et composée de *corrupteurs de la Bible*. Voir l'*Univers*, 24 mars 1846.

(1) Cela se trouvera confirmé de plus en plus par l'aveu de tant de protestants qui, comme nous le verrons, ont déclaré le culte des saints pur de toute superstition.

n'a jamais ajouté une seule croyance aux vérités qu'elle a reçues de Jésus-Christ et des apôtres, et qu'elle a crues et professées dès son origine : il n'était pas d'ailleurs en son pouvoir de le faire. Mais elle n'a fait avec le temps, comme je l'ai dit plus haut, que développer les germes qui contenaient ces vérités, qu'elle a revêtues, pour ainsi dire, de nouvelles formules, afin d'en fixer la croyance contre ses contradicteurs. Et pour prouver sans réplique ce que nous affirmons ici, faisons appel à nos accusateurs eux-mêmes. Bien que, comme nous l'avons déjà dit, nos adversaires, selon que l'exigent la diversité des circonstances et les discussions qu'ils ont à soutenir pour le moment, soit contre les catholiques, soit contre les sectes avec lesquelles ils sont en guerre, ne varient pas peu pour assigner l'époque où l'Église aurait cessé de se conserver pure et exempte d'erreur, tous cependant s'accordent à dire, ou du moins c'est parmi eux le sentiment commun, que l'âge d'or de l'Église a duré tout le temps des trois premiers siècles. Et même les anglicans, qui sont les plus ardents de nos adversaires à nous reprocher les additions du prétendu *Credo*, comme ils l'appellent, ou de la profession de foi de Pie IV, veulent bien reconnaître que l'Église s'est maintenue dans sa pureté, et en possession de toutes ses prérogatives, jusqu'à l'époque du schisme de Photius, c'est-à-dire jusqu'au IXe siècle, que se déclara pour la première fois le schisme for-

mel qui a presque toujours divisé depuis l'Église d'Orient d'avec l'Occident; et, par conséquent, ils tiennent pour œcuméniques les six premiers conciles généraux (1). Je ne dis rien des opinions mitoyennes de ceux qui comptent le IVe, le Ve, le VIe et même le VIIe siècle parmi les beaux jours de l'Église (1). Mais qu'on s'arrête à telle époque qu'on voudra, cela nous est indifférent, notre preuve conservant en toute hypothèse sa force absolue, et n'acquérant que des degrés comparatifs de plus par rapport à ceux qui prolongent davantage la durée de cet état primitif.

A nous en tenir donc au sentiment de ceux qui bornent aux trois premiers siècles ces heureux jours, voici le raisonnement qu'il nous laisse en droit de faire. Il est certain que le symbole pris matériellement,

(1) Tel est le sentiment commun des anglicans. NEWMAN, en effet, dans son ouvr. déjà cité *of the prophetical office of the Church*, publié du temps qu'il était puséiste, après avoir déclaré que les protestants admettent de concert les quatre premiers siècles de l'Eglise comme purs et possédant la vraie doctrine, ajoute (p. 247) que la division commença au concile de Sardique tenu l'an 347, ou du moins pas plus tard que le second concile de Nicée de l'an 787, où furent sanctionnées, selon lui, diverses erreurs, telles que le culte ou la vénération des images, etc. PALMER aussi, dans son *Traité de l'Église*, établit, ch. 7, p. 150 et suiv., avec les anglicans dits orthodoxes ou de son parti, qu'on doit regarder comme œcuméniques les six premiers conciles généraux, parce qu'ils ont été reconnus pour tels par l'Église universelle.

(2) Dont on a parlé plus haut.

c'est-à-dire en tant qu'il contient la profession explicite des articles formulés, était beaucoup plus restreint au Ier siècle que dans le suivant. Or, la plupart des critiques protestants s'accordent à dire que le symbole dit des apôtres n'a pas été composé par les apôtres eux-mêmes, mais qu'il a pris ce nom, parce qu'il contenait comme en abrégé les principales vérités enseignées par les apôtres (1); qu'ainsi il n'était originairement qu'une sorte de formulaire généralement admis pour l'instruction des catéchumènes, et comme moyen de rendre l'enseignement uniforme. Nous trouvons, en effet, dans les symboles de diverses Églises parvenus jusqu'à nous, grâce à plusieurs monuments de l'antiquité chrétienne où ils se sont conservés, avec l'identité de la doctrine quant à la substance, des différences remarquables soit pour le nombre des articles, soit pour l'ordre ou la forme de leur énoncé (2) : ce qui n'aurait pas eu lieu, si c'eût été

(1) Voir Ger. J. Vossius, *Diss. prim. de trib. symbolis*, Amsterdam, 1701, vol. vi, p. 503 et suiv.; Dupin, *Bibliot. des aut. eccl.*, Paris, 1725, t. ii, § ix, *du symb. des ap.*, p. 308 et suiv. ; Madrisius, *Diss.* v *de Symb. fidei*, dans l'édit. de Venise, 1735, des œuvres de saint Paulin d'Aquilée, p. 229 et suiv ; Massuet, l. iii S. Iren., c. 3, not. O.

(2) Tous ces divers symboles recueillis de l'antiquité et collationnés entre eux sont rapportés par Usserius, *Diatrib. de Rom. Eccl. symbol. apost. vetere, ad calcem Annal. V. et N. T.*, p. 5 et suiv. Voir aussi l'ouvrage remarquable intitulé : *Bibliotheca symbolica vetus* de Ch. Guill. Franc. Walchius, vol. i, in-8°, Lemgoviæ, 1770.

partout le même symbole puisé à la même source. Mais quoi qu'il en soit de cette question de critique, qui en ce moment ne fait rien à notre sujet, il est certain que ce symbole manquait primitivement de quelques-unes de ses formules les plus explicites, qu'on y a surajoutées pour les opposer aux erreurs des gnostiques. Par exemple, les mots *Creatorem cœli et terræ* manquaient au symbole que nous ont rapporté saint Irénée et Tertullien (1). N'est-il pas clair d'ailleurs que, si ces mots s'y étaient trouvés, ces habiles adversaires des gnostiques n'auraient pas manqué de les leur opposer ? D'autant plus que Tertullien donne au symbole le nom de *règle*, et que ces hérétiques attribuaient la création du monde visible au Démiurge, né du dernier des Æons, de Sophia, d'Enthymesis ou d'Achamoth (2). Or, cette clause se trouve dans les symboles parus depuis, tels que nous les ont conservés Ruffin et autres (3). Il en est de

(1) S. IRÉNÉE, l. I, *cont. Hær.*, c. 10, rapporte ainsi le premier article du symbole : « *Fides quæ in unum Deum* Patrem omnipotentem, » et y ajoute par manière d'explication le verset 6 du Ps. 145, *Act.* IV, 24, et XIV, 14. TERTULLIEN, de son côté, nous donne ce même symbole tant dans son livre des *Prescriptions*, c. 13, que dans son livre *contre Praxeas*, c. 2; et dans ces deux endroits le premier article se trouve conçu en ces termes : *Unum omninò Deum esse*, ou *unicum Deum*.

(2) Voir IREN., l. I, c. 4, et TERTULL. *adv. Valentinianos*, c. 19, 20.

(3) Voici la plus ancienne formule de symbole qui se trouve

même de la formule *vitam æternam*, qui ne se trouve pas dans les symboles les plus anciens, mais seulement dans d'autres plus nouveaux (1). Dans le symbole de l'Église d'Aquilée, pour combattre l'erreur des origénistes, on avait exprimé ces mots : *hujus carnis resurrectionem* (2).

Mais comme ce mot *symbole*, ou livre symbolique, est employé par les protestants dans le sens général de profession de foi, donnons-lui, nous aussi, cette signification plus étendue. Il n'est personne tant soit peu versé dans l'antiquité chrétienne qui ne sache que le nom de *Trinité* n'était pas encore usité dans la première moitié du second siècle de l'Église, ou que du moins rien ne nous prouve qu'il le fût à cette époque, et que ce n'est que vers la fin de ce siècle qu'on

rapportée par USSERIUS, ouvr. cité : « Credo in Deum Patrem « omnipotentem, et in Christum Jesum filium ejus unicum, « Dominum nostrum, qui natus est de Spiritu Sancto et Mariâ « Virgine, qui sub Pontio Pilato crucifixus est et sepultus, ter-« tiâ die resurrexit à mortuis, ascendit in cœlum, sedet ad « dextram Patris, indè venturus est judicare vivos et mortuos. « Et in Spiritum Sanctum, sanctam Ecclesiam, remissionem « peccatorum, carnis resurrectionem. » C'est ce symbole qui a été expliqué par S. MAXIME de Turin, *hom.* 83, *De traditione symboli*, Rome, 1784, p. 267 et suiv.; et par S. AUGUSTIN, *De fide et symbolo*, t. VI, édit. Maur.

(1) Comme on peut le voir dans USSERIUS, op. et l. cit.

(2) C'est ce qu'on peut voir dans RUFFIN, *Comment. in Symb. Apost.*, n. 43, Vérone, 1745, t. I, p. 198; et *Apolog. ad Anastas.*, n. 4.

le voit apparaître pour la première fois dans les écrits de Théophile d'Antioche (1) ; puis on sut l'opposer à l'erreur de Sabellius et de Paul de Samosate. Voilà donc encore une autre addition. Je me contente, pour n'être pas trop long, de ces exemples pris dans les trois premiers siècles de l'Église ; car je pourrais en joindre bien d'autres. Mais c'est assez pour faire voir comment le dogme catholique s'est développé peu à peu et n'a pas cessé de s'enrichir de nouvelles formules, qui ne faisaient après tout qu'exprimer la foi ancienne, mais dans des termes de plus en plus précis. Le même travail de développement s'est poursuivi au IV[e] siècle, comme nous le voyons par le symbole de Nicée et celui de Constantinople (2) ; il s'est continué au V[e], et de même dans les siècles suivants,

(1) L. II *ad Autolycum*, n. 15; Cf. MARAN, *Divinitas Domini nostri Jesu Christi*, l. IV, c. 8. Il fut le septième évêque d'Antioche, vécut sous Marc-Aurèle et mourut vers l'an 188. Voir GALLAND, t. II.

(2) Nous trouvons, en effet, qu'à la formule rapportée tout à l'heure, on a inséré peu à peu, jusque dans le symbole de l'Église romaine, qui, au rapport de RUFFIN et de S. AMBROISE, a résisté le plus à toute addition, les autres mots qu'on y a lus depuis : *Creatorem cœli et terræ — mortuus — descendit ad inferna* ou *inferos — Dei omnipotentis — catholicam — vitam æternam*. Ces additions sont bien plus nombreuses dans les symboles des Eglises d'Orient, comme dans celui de Jérusalem rapporté par S. CYRILLE de Jérusalem; dans celui de l'Église d'Alexandrie rapporté par SOCRATE, et surtout dans ceux de Nicée et de Constantinople, plus étendus que les autres.

sans qu'on ait pour cela le droit de prétendre que l'Église ait créé de nouveaux dogmes (1). Or, si l'Église a été louable de le faire, du propre aveu de nos adversaires, aux IIIe, IVe, V^e^ et VIe siècles, pour mieux combattre les novateurs de ces temps anciens, comment l'accuser ensuite d'avoir altéré la foi, ou grossi le symbole de nouveaux articles, pour s'être attachée à la même méthode dans les siècles qui ont suivi, et particulièrement au XVIe dans la profession de foi de Pie IV, venue à la suite du concile de Trente? Émettre une telle assertion, n'est-ce pas se contredire ouvertement? J'en appelle au bon sens des protestants eux-mêmes, et en particulier des professeurs ou docteurs d'Oxford. Il est donc démontré qu'autre chose est d'ajouter de nouveaux dogmes, autre chose de revêtir les dogmes ou les vérités anciennes de nouvelles formules, et que si l'Église a recouru à ce moyen dès l'origine de son établissement, pour s'en faire un rempart contre les innovations des hérétiques, elle n'a jamais pour cette raison ajouté à sa symbolique une seule vérité, un seul dogme, qu'elle n'ait cru dès le temps des apôtres (2). Par là même, il est

(1) Voir LAZERI, *De antiquis formulis fidei earumque usu.*

(2) BOSSUET a observé avec raison, dans sa correspondance avec quelques protestants d'Allemagne de la confession d'Augsbourg pour la réunion dont nous avons parlé, que la règle de l'Église, pour ce qu'elle doit croire, est très simple, puisqu'elle

également prouvé que l'Église catholique est toujours demeurée inflexible dans ses enseignements, aussi bien qu'immuable dans sa croyance à toutes les époques.

Remarquez, en quatrième lieu, le procédé des protestants dans les accusations qu'ils intentent à l'Église catholique romaine. Ils accusent cette Église d'avoir altéré, souillé, corrompu le symbole évangélique par de nouvelles doctrines, inconnues à l'antiquité chrétienne. Pour répondre à ce reproche, les docteurs catholiques ont démontré l'un après l'autre chacun de nos articles de croyance, par des témoignages clairs, multipliés, irréfutables, tirés des Pères, ou des écrivains ecclésiastiques, ou des monuments de la plus haute antiquité, en mettant à contribution toutes les ressources de la critique, ainsi que les liturgies sacrées, unanimes dans tout l'univers chrétien à témoigner que les dogmes taxés aujourd'hui de nouveautés corruptrices ont été crus, enseignés et professés dès les premiers temps. Ainsi, les controversistes catholiques ont-ils prouvé la présence réelle et substantielle de Jésus-Christ dans la divine Eucharistie, et la vérité de la transubstantion ou du changement du pain et du vin dans le corps et le sang du Sauveur, en produisant des extraits de saint Ignace,

consiste à croire aujourd'hui ce qu'elle croyait hier, et ainsi à remonter jusqu'aux apôtres.

de saint Justin, de saint Irénée, de Tertullien et de tant d'autres venus depuis ces premiers (1). Ainsi ont-ils prouvé la vérité du sacrifice eucharistique en faisant valoir l'autorité de saint Justin, d'Origène, de saint Jérôme, de saint Jean Chrysostôme, des deux saints Cyrille (de Jérusalem et d'Alexandrie), de saint Augustin et des autres Pères et écrivains de ces temps-là et des siècles suivants, et, de plus, toutes les liturgies, y compris celles qui sont en usage parmi les sectes séparées de l'Église depuis des milliers d'années (2). Ainsi ont-ils justifié le culte ou la vénération des saintes images, le culte et l'invocation des saints, celle de leurs reliques, par les actes anciens des martyrs, par les documents irrécusables qu'ont fournis les catacombes romaines,

(1) Voir *Perpétuité de la foi*, etc.

(2) Pour ne rien dire de ce qu'ont écrit sur ce sujet le cardinal Bona, le B. Tommasi, Renaudot, Muratori, les deux Assemani, et tant d'autres savants hommes, bornons-nous à citer le témoignage si explicite de Grabe dans son édition des *Œuvres de saint Irénée*, Oxford, 1702, p. 373, ch. 32 du liv. IV, où il avoue ingénûment que non-seulement saint Irénée, mais de plus tous les Pères apostoliques avant lui, ceux qui lui étaient contemporains ou qui ont paru depuis, s'accordent à reconnaître dans la célébration de l'Eucharistie un sacrifice véritable et proprement dit. Puis il reprend ses coreligionnaires d'avoir imprudemment aboli ce sacrifice, et il exprime avec quelques autres protestants le désir de le voir rétabli. J'omets ses paroles textuelles pour ne pas rendre cette note trop longue, et d'ailleurs chacun peut les lire à l'endroit indiqué.

par les inscriptions lapidaires, par les écrits des Pères, par les reproches mêmes que les manichéens faisaient aux catholiques (1). Ainsi ont-ils démontré la primauté de juridiction de droit divin du pontife romain sur toute l'Église, par la production de faits publics et solennels, par quantité de témoignages des Pères, par les actes et les décrets des conciles œcuméniques, par une foule de monuments de tout genre (2). Ainsi ont-ils procédé par rapport à la tradition divine, aux livres deutero-canoniques, à la confession auriculaire, à tous les dogmes enfin définis par le concile de Trente.

Eh bien ! qu'ont fait les protestants? D'abord, comme des disputeurs rusés et subtils, ils ont essayé d'éluder ces preuves, de les atténuer, de les récuser.

(1) Effectivement Fauste le manichéen, comme on le voit dans S. AUGUSTIN, accusait ainsi les catholiques : *Vertitis idola in martyres*, accusation qu'ont répétée depuis Middleton, Beausobre, Gibbon, et en général tous les protestants et tous les incrédules. D. RUINART (*Acta Mart. sincera, Præf. gener.*) et MAMACHI (*Antiquit. christ.*, t. I, l. I, § 37) ont prouvé sans réplique que dès le premier et le second siècle de l'Eglise on était dans l'usage de baiser les chaînes des martyrs; or, Beausobre a reconnu (ouvr. cit., p. 663), que le baiser « était le plus haut degré de l'adoration et la plus profonde humiliation où une créature raisonnable pût descendre. » Voilà donc l'idolâtrie portée au plus haut degré dès le premier et le second siècle du christianisme.

(2) On en trouvera le détail dans le dernier chapitre de cette seconde partie.

Mais, forcés à la fin de se rendre à l'évidence des faits, ils ont rompu d'un coup toute controverse, en disant que l'autorité des Pères, celle des liturgies et autres semblables n'étaient rien de plus que des autorités humaines, et qu'à la parole et au témoignage des hommes on devait préférer l'autorité divine et la seule parole de Dieu, entendue et interprétée, comme cela se suppose, à leur manière. Or, qu'est-ce que tout cela signifie? Que si les catholiques omettent de produire ces sortes de preuves, ils seront tenus pour coupables d'innovations funestes, d'opposition à l'enseignement de l'Église primitive, d'hostilité à l'égard de l'antiquité chrétienne, de corruption du dogme, de papisme, de romanisme et de mille semblables monstruosités; que si, au contraire, ils produisent ces preuves, et de manière à ce qu'il soit impossible de les éluder, alors ces preuves ne méritent plus qu'on en tienne aucun compte, comme venant d'hommes sujets à erreur, d'une autorité humaine qui doit céder à l'autorité divine. Et ne sommes-nous pas en droit de conclure de tout cela que l'erreur de ces protestants (je parle de ceux d'entre eux dont l'hérésie est formelle) n'est pas dans leur entendement, mais dans leur volonté, et qu'ils sont par conséquent coupables de cet énorme péché contre le Saint-Esprit qui consiste à contredire la vérité connue, à lui opposer sciemment une résistance ouverte?

Remarquez, en dernier lieu, la vaine présomption des protestants de toute secte dans le reproche qu'ils ont adressé à l'Église catholique d'avoir introduit des nouveautés. Lorsque les soi-disant réformateurs entreprirent de troubler l'Église dans la paisible possession où elle était d'instruire les peuples, ils traitèrent d'innovations tous les points de sa doctrine qui avaient le malheur de ne pas leur convenir. Ils dressèrent un catalogue, plus ou moins long et comme il sembla à chacun, des doctrines, tant spéculatives que pratiques, qu'ils jugeaient à propos de trouver fausses et erronées. Et, comme si la chose eût été démontrée et désormais hors de doute, et passée, pour ainsi dire, au rang des vérités évidentes par elles-mêmes, avec ce catalogue en main, ils invitèrent les princes et les magistrats à rompre une fois pour toutes avec une Église si gâtée, si corrompue et si corruptrice.

Mais, de grâce, qui faisait ce discernement entre le vrai et le faux, entre ce qu'on pouvait conserver et ce qu'il fallait rejeter? qui portait ce jugement? qui prononçait cette sentence décisive, péremptoire, définitive et sans appel? C'étaient les réformateurs eux-mêmes, qui se constituaient ainsi de prime abord et tout à la fois parties et témoins, accusateurs et juges. Mais pour prononcer cette sentence avec un tel empire, se disaient-ils au moins infaillibles? Eh! non : ils confessaient leur faillibilité et se décla-

raient sujets à l'erreur, pour ne pas s'attribuer à eux-mêmes, avec une inconséquence trop visible, ce qu'ils refusaient à toute l'Église enseignante et au corps entier de la société chrétienne. Étaient-ils, du moins, d'accord entre eux, ces témoins qui portaient contre l'Église une semblable accusation ? Bien loin de là, ils ne se furent pas plus tôt produits sur la scène du monde, qu'ils donnèrent le spectacle public, sur ces mêmes points, de leurs querelles intestines les plus violentes, enseignant, les uns que l'Église avait tort sur tel article, mais qu'elle avait raison sur tel autre; les autres, qu'elle avait tort sur celui-ci et raison sur celui-là; puis se débattant, se faisant la guerre, se décriant mutuellement (1), au point que les témoins de la chaste

(1) Et puisque nous parlions tout à l'heure du culte et de l'invocation des saints, comme de l'argument le plus populaire dont se servent les protestants contre les catholiques, BOST, cet écrivain trivial, du genre de Malan, et ministre, comme ce dernier, à Genève, a écrit, dans son *Appel à la conscience*, qu'il y a dans l'Eglise romaine, non-seulement *idolâtrie*, mais une idolâtrie *au-dessous de celle des païens de Rome, au temps des Césars:* ce sont ses propres expressions, qu'on peut lire à la p. 78. Or, GROTIUS, cet homme si érudit et d'un tout autre mérite que ces écrivains vulgaires, après avoir discuté dans ses *Annotata ad Consultat. Cassandri* les diverses explications que donnent les Pères ainsi que nos théologiens, touchant la manière dont les saints peuvent connaître nos besoins, conclut ainsi : « Ita iniquè faciunt protestantes, quòd idololatriæ damnant « eos, qui multorum veterum sententiam secuti putant nostra-

Suzanne se fussent, en présence de tels émules, confessés vaincus. Mais seront-ils, du moins, d'accord ou conséquents avec eux-mêmes? persisteront-ils dans leurs accusations une fois formulées? n'auront-ils point d'*errata* à apposer au catalogue des erreurs de cette Église? Au contraire, mainte et mainte fois ils convenaient de leurs bévues, et se prenaient à combattre comme faux et impie ce que tout à l'heure ils avaient déclaré vrai ou indifférent (1); et à mesure qu'ils allongeaient leur catalogue des erreurs prétendues, selon l'intérêt du moment et le succès de leur cause (2), presque aussitôt leur propres partisans, ou les accusaient d'erreur dans le contenu de leur catalogue, ou leur reprochaient d'avoir laissé échapper bien d'autres erreurs, qu'ils recueillaient à leur tour. Mais en se présentant comme

« rum necessitatum et precum notitiam aliquam ad martyres « pervenire aut Dei revelatione, aut angelis internuntiis. » (Opp. GROTII, Amsterdam, 1679, t. IV, p. 624.) Nous avons vu un peu plus haut ce que pensait GRABE du sacrifice de l'autel, taxé encore aujourd'hui d'horrible idolâtrie par les protestants, ainsi que de beaucoup d'autres points. (Voir *Perpétuité de la foi*, t. V, liv. 7.) Quant aux furieuses disputes des protestants entre eux presque sur chaque point de doctrine, il suffit de lire là-dessus le célèbre ouvrage de DŒLLINGER, intitulé *La Réforme*, que nous avons déjà souvent cité.

(1) *Ibid.*

(2) On peut consulter les frères de WALLEMBOURG, *Controv. spec.*

ils le faisaient avec la Bible en main, ils avaient sans doute à faire valoir des textes des plus clairs, qui prouvaient jusqu'à l'évidence la fausseté des doctrines traitées par eux d'erreurs abominables? Nullement; mais avec une exégèse tout arbitraire, ils torturaient l'Écriture, prêtaient aux passages qu'ils alléguaient un sens tout opposé à celui qui s'en présente de lui-même à l'esprit; si bien que, ce genre de science ayant fait des progrès, les exégètes protestants eux-mêmes ont été réduits à mettre ces passages de côté, comme ne prouvant pas ce qu'on avait voulu leur faire prouver, comme y étant étrangers ou prouvant même tout le contraire, ainsi que nous l'avons démontré en son lieu (1); ou, s'il n'y avait pas moyen pour eux de faire violence à ces textes, ils les falsifiaient et les altéraient sans scrupule, comme ils ont été convaincus de l'avoir fait plus d'une fois, et en ont été repris par les protestants eux-mêmes, ainsi qu'on l'a vu pareillement. Disons enfin, par surabondance de droit, que la doctrine des premiers réformateurs est actuellement surannée, et que pourtant elle paraissait solide, et que c'est pour cela même qu'ils avaient abandonné l'Église, leur mère.

Qu'il demeure donc établi et clairement démontré que l'Église catholique n'a jamais, soit accru, soit diminué d'une seule ligne le dépôt des vérités dont elle

(1) Part. I, sect, II, ch. II.

a la garde ; que tout ce qu'en ont dit et publié avec tant d'assurance les soi-disant réformateurs n'a été qu'assertions téméraires, pleinement démenties par les faits (1) ; que, par conséquent, l'Église s'est toujours maintenue immuable dans son enseignement, et qu'elle a su le conserver avec une fermeté invincible, dans toute sa pureté, dans sa parfaite intégrité, contre toute la multitude des sectes, contre tous les efforts de la politique humaine, armée de son astuce comme de sa puissance, et liguée avec l'hérésie pour la dépouiller de son trésor, ou du moins pour y porter quelque funeste atteinte. Qu'on compare maintenant cette inflexibilité de l'Église, cette fermeté qu'elle a montrée dans toutes les péripéties de son existence, avec les variations et les phases toujours changeantes du protestantisme, qui, comme un autre Protée, n'a cessé de prendre toutes les formes qu'on a voulu lui donner, ou dans lesquelles il se métamorphose de lui-même, au point de n'être plus reconnaissable, au bout seulement de trois siècles, par rapport à ce qu'il

(1) On ne saurait croire jusqu'à quel point les protestants dénaturent les croyances de l'Église catholique. MARHEINEKE, dans son *Système du catholicisme*, 2e partie (Heistet, 1810-1811), écrivait qu'il s'était déterminé à composer sa symbolique, « parce que le catholicisme avait été méconnu et défiguré de manière à faire pitié, non-seulement par les laïques, mais même par les théologiens et les canonistes protestants. » Toutefois, lui-même à son tour défigure un nombre assez considérable de dogmes catholiques.

fut dans son origine, ni à ce qu'il a été dans les époques subséquentes, ni à ce qu'il sera ; et on ne pourra s'empêcher de voir dans la première le caractère incommunicable de la vérité, et dans le second celui de l'erreur (1). Quiconque sera de bonne foi fera sans

(1) Il serait fort utile de lire sur ce sujet la belle et sublime préface de Bossuet à son *Histoire des variations*. Après y avoir montré la ressemblance du protestantisme avec l'arianisme sous le rapport de la mobilité de leurs doctrines, et les points de rapprochement des hérésies combattues par Tertullien avec les hérésies modernes, Bossuet conclut ainsi : « Mais pendant que les hérésies, toujours variables, ne s'accordent pas avec elles-mêmes et introduisent continuellement de nouvelles règles, c'est-à-dire de nouveaux symboles, dans l'Eglise, dit Tertullien, *la règle de la foi est immuable et ne se réforme point*. C'est que l'Eglise, qui fait profession de ne dire et n'enseigner que ce qu'elle a reçu, ne varie jamais; et, au contraire, l'hérésie, qui a commencé par innover, innove toujours et ne change point de nature. De là vient que saint Chrysostôme, traitant ce précepte de l'Apôtre : *Evitez les nouveautés profanes dans vos discours*, a fait cette réflexion : « Evitez les nouveautés dans vos discours ; car les choses n'en demeurent pas là : une nouveauté en produit une autre, et on s'égare sans fin, quand on a une fois commencé à s'égarer. »

A cet extrait d'un auteur catholique, et pour confirmer davantage tout ce que j'ai dit dans cet article, je joins le beau témoignage que rend à notre Eglise le plus célèbre, peut-être, des écrivains protestants de nos jours, le docteur Leo, de Berlin, qui, pour avoir parlé avantageusement de l'Eglise catholique, dans son *Histoire d'Italie*, s'est vu accusé de tendance au catholicisme par le journal de Halle, dont Nathusius est le rédacteur. Or voici avec quelles armes il combat son adversaire : « Ma réponse consistera uniquement à montrer que mon ad-

peine ce discernement. Cette différence de caractère et de succès est due, après l'assistance divine, à la règle de foi propre à l'Église catholique ; comme, au contraire, la mobilité indéfinie du protestantisme est l'effet de la règle qui le constitue dans un état de transition perpétuelle, qui n'a de stable que son instabilité même.

La règle de foi de l'Église catholique n'étant en effet que celle d'une autorité infaillible, enseignante et toujours vivante, il répugne jusqu'à l'idée qu'elle puisse changer ou fléchir. Ce serait un véritable contre-sens, puisque être infaillible, c'est être incapable d'erreur. Or, ce qui est incapable d'erreur ne peut avoir pour objet que la vérité, et la vérité ne peut

versaire ne m'a pas compris ; car, évidemment, il parle d'une Eglise catholique tout autre que celle que je connais. Il est donc naturel qu'il dise *oui*, tandis que je dis *non*. Il parle d'une Eglise catholique dans laquelle l'autorité du pape a plus de valeur que celle de Jésus-Christ ; tandis que, pour ma part, je n'en connais qu'une dans laquelle l'autorité du pape n'a pour fin que de servir de véhicule à la lumière du Christ. Il parle d'une Eglise catholique et romaine dans laquelle on se prosterne devant les images, au lieu d'adorer l'unique médecin ; et moi je n'en connais qu'une, dans laquelle on vénère la croix de Jésus-Christ, et dans ses saints ce qu'ils ont fait et supporté avec courage et patience pour le salut de leurs frères et la glorification de l'Eglise du Christ, etc. » On peut lire le passage entier dans les *Annales catholiques de Genève*, 4e livraison 1853, p. 270-273. Et les protestants y trouveront matière à confusion.

pas changer, ne peut pas cesser d'être elle-même. Donc, puisque toute variation suppose un changement, toute variation est incompatible avec l'infaillibilité. Mais l'Église catholique est la seule de toutes les communions chrétiennes qui s'attribue l'infaillibilité. Donc sa règle est la seule qui soit inflexible, ou qui ne soit sujette à aucun changement : ce que nous avions à démontrer.

ARTICLE IV.

Considérée au point de vue *théologique*, la règle de foi catholique est la seule qui justifie l'institution de l'Église.

L'institution de l'Église est déjà en soi la condamnation de toutes les hérésies et de toutes les sectes. — Amour perpétuel de Jésus-Christ pour son Église et union indissoluble qu'il a voulu contracter avec elle. — Prérogatives dont il lui a fait part dans ce dessein. — La règle protestante rend inutile l'institution de l'Église. — Il en est de même de la règle théosophique. — Celle-ci rend de plus inutile l'Écriture elle-même. — Le sentimentalisme rend de même inutile l'institution de l'Église. — Il est contre toute logique d'admettre comme vraie une communion ou une secte, quelle qu'elle soit, qui se porte pour rivale de l'Église de Jésus-Christ. — Objection des sectaires. — Réponse. — En quoi consiste le tort des non-catholiques. — Dans l'hypothèse protestante, l'institution de l'Église ne serait pas seulement inutile, elle serait en outre pernicieuse. — On le prouve par la nature même de la chose, — par le fait. — Confirmation de cette vérité par le procédé qu'ont suivi les apologétiques protestants.

Le seul fait de l'institution de l'Église fondée par Jésus-Christ est en soi, et comme *à priori*, la condamnation décisive de toutes les hérésies, de toutes les sectes et de tous les schismes avant même qu'ils s'élèvent. Par cette seule institution, Jésus-Christ a ôté à tout jamais aux sectaires l'espérance de pouvoir justifier devant Dieu et les hommes leur séparation,

ou, pour mieux dire, leur révolte, la secte enfin dont ils se font les auteurs, les promoteurs ou les membres. Par cette seule institution, son divin auteur a imprimé à chacune des communions ou des sociétés séparées de l'Église la marque ignominieuse, le caractère ineffaçable, le signe éternel de la réprobation et de la malédiction divines. Que les sectaires se donnent tous les mouvements, qu'ils s'indignent, qu'ils frémissent (je parle, comme on le voit, des sectaires ou des hérétiques formels, ou qui sont par leur faute hors de l'Église catholique); ou bien, qu'ils se rient, qu'ils se moquent, ils n'empêcheront pas que ces redoutables paroles, semblables à la foudre, ne leur soient un jour adressées par le Sauveur : *Je ne sais qui vous êtes.* Car c'est là une conséquence nécessaire de l'institution de l'Église; c'est ce qu'exige la fin pour laquelle elle a été fondée; c'est ce que requiert la mission qui lui a été confiée; c'est ce que supposent les priviléges qu'elle a reçus de Jésus-Christ; c'est ce que réclame enfin l'autorité qu'il lui a communiquée. Développons brièvement chacun de ces points; la vérité de nos assertions en résultera d'elle-même, et nous pourrons en inférer comme conséquence indubitable que la règle de l'Église catholique est la seule qui justifie l'institution de cette Église même.

Commençons par prouver ce que nous avons dit en premier lieu. Que Jésus-Christ ait institué et fondé

une Église, je ne pense pas que cette vérité puisse être niée, ou même seulement révoquée en doute, par un seul de tous ceux qui ont lu la Bible. Ces paroles rapportées par saint Mathieu : *Je bâtirai mon Église*, sont si remarquables, qu'il n'y a pas de sceptique si impudent qui puisse ou qui veuille en éluder la force. Je ne m'en tiendrai pourtant pas encore là; mais je serai bien aise de faire voir aussi que l'Église de Jésus-Christ a toujours été l'objet de son amour tendre et généreux. Je dis *généreux*, puisqu'il se l'est acquise au prix de son sang au jour de ses douleurs et de ses opprobres, comme l'Apôtre nous le déclare (1); je dis *tendre*, puisqu'il l'a aimée comme son épouse chérie ; tellement que le même apôtre a présenté cet amour de Jésus-Christ pour son Église comme le type de l'amour conjugal (2). Et cet amour n'a pas été en Jésus-Christ un dévoûment passager, mais une affection constante, comme doit l'être jusqu'à la mort celle que se portent l'un à l'autre des époux chrétiens. C'est pour cela que l'union de Jésus-Christ avec l'Église a reçu les dénominations analogues de fiançailles et de mariage, le Verbe divin se l'étant physiquement unie en ne faisant des deux natures divine et humaine qu'une personne unique, comme il se l'unit tous les jours moralement par la grâce sanctifiante.

(1) *Act.* XX, 28.
(2) *Eph.* V, 25.

Et cet amour ou cette union de Jésus-Christ ne s'est refroidie ni ne se refroidira jamais, au moins de son côté à lui-même, et de la part aussi de son Église prise dans son universalité morale (1). Le divorce n'a jamais lieu que par rapport aux individus qui la com-

(3) Cette indissolubilité de l'union de Jésus-Christ avec son Église nous est positivement déclarée dans plusieurs endroits des saintes Écritures. Dans le prophète Osée, II, 19-20, Dieu annonce en ces termes sa future alliance avec l'Église : « *Sponsabo te mihi in sempiternum, et sponsabo te mihi in justitiâ et judicio, et in misericordiâ et in miserationibus, et sponsabo te mihi in fide.* » Et dans Isaie, LIX, 31 : « *Hoc fœdus meum cum eis, dicit Dominus, spiritus meus qui est in te,* et verba mea quæ posui in ore tuo, non recedent de ore tuo, *et de ore seminis tui,* amodò usquè in sempiternum. » Le même oracle est répété par Jérémie, XXXIII, 14 et suiv. : « *Ecce dies venient, dicit Dominus, et suscitabo verbum bonum, quod locutus sum ad domum Israel et ad domum Juda. In diebus illis, et in tempore illo germinare faciam David germen justitiæ : et faciet judicium et justitiam in terrâ. In diebus illis salvabitur Juda, et Jerusalem habitabit confidenter; et hoc est nomen quod vocabunt eum : Dominus justus noster... Et factum est verbum Domini ad Jeremiam dicens : hæc dicit Dominus : Si irritum potest fieri pactum meum cum die, et pactum meum cum nocte, ut non sit dies et nox in tempore suo; et pactum meum irritum esse poterit cum David servo meo, ut non sit ex eo filius, qui regnet in throno ejus, et levitæ et sacerdotes ministri mei. Sicut enumerari non possunt stellæ cœli, et metiri arena maris, sic multiplicabo semen David servi mei, et levitas ministros meos.* » L'ange qui annonça à la Vierge le divin mystère qui allait s'opérer en elle dit de même de Jésus-Christ et de son royaume, c'est-à-dire de son Église : « *Hic eri magnus, et filius Altissimi vocabitur, et dabit illi Dominus*

posent, et encore ne vient-il pas de Jésus-Christ lui-même, mais de l'âme infidèle, qui, en se souillant d'un crime quel qu'il soit, rejette la grâce qui l'unissait à son divin époux. Ce que nous venons de dire de l'union et de l'amour qui existent entre Jésus-Christ et son Église n'est pas une simple conjecture ascétique; mais tout cela trouve son fondement biblique dans les épîtres de l'Apôtre. Voici ses paroles : « Le mari est le chef de la femme, comme Jésus-Christ est le chef de l'Église, qui est son corps, et dont il est aussi le Sauveur. Comme donc l'Église est soumise à Jésus-Christ, les femmes aussi doivent être soumises en tout à leurs maris. Et vous, maris, aimez vos femmes, comme Jésus-Christ a aimé l'Église et s'est livré lui-même pour elle, afin de la sanctifier après l'avoir purifiée dans le baptême de l'eau par la parole de vie, pour la faire paraître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais dans l'état de sainteté et de justice. Ainsi, les maris doivent aimer leurs femmes comme leurs propres corps. En effet, celui qui aime sa femme s'aime lui-même : car nul ne hait sa propre chair; mais on la nourrit et on l'entretient, comme Jésus-Christ fait à l'égard de l'Église, parce que nous sommes les membres de son corps, formés de

Deus sedem David patris sui, et regnabit in domo Jacob in æternum, et regni ejus non erit finis. » Luc. i, 32-33.

sa chair et de ses os. C'est pourquoi l'homme abandonnera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme : ils deviendront tous deux une seule chair. Ce sacrement est grand : je dis en Jésus-Christ et dans l'Église. » Tel est le langage de l'Apôtre écrivant aux Éphésiens (1). Que si Jésus-Christ s'est uni pour tous les siècles d'un lien indissoluble avec son Église devenue son épouse, s'il la nourrit, s'il l'entretient, il nous fait donc voir, par ce seul fait, que c'est par l'Église qu'il veut que ses enfants spirituels lui soient engendrés, que c'est à elle que ceux-ci doivent être soumis comme à leur mère et à leur reine, que c'est à elle qu'ils devront demander l'aliment de leurs âmes, l'instruction, la règle des mœurs. Il nous fait voir que c'est sous la direction de cette Église qu'il veut que ses enfants ou ses disciples soient unis entre eux dans une même communion par une mutuelle charité. Et, pour empêcher que personne ne vînt à perdre, à son égard, ces sentiments de confiance que des enfants doivent avoir pour leur mère, il a enrichi et orné son Église des dons les plus propres à lui concilier leur estime et leur respect, tels que le privilége d'infaillibilité, dû à l'assistance continuelle qu'il lui a promise, et à l'assistance également de son divin Esprit, et les prérogatives semblables à cette première d'indéfectibi-

(1) *Ephes*. v, 23-32.

lité, de perpétuité, comme nous l'avons démontré il n'y a qu'un instant. Mais, par-dessus tout, afin qu'elle pût remplir efficacement sa mission d'appeler et de conduire ses enfants à l'éternelle félicité, au moyen de la foi et des bonnes mœurs, il lui a conféré toute l'autorité nécessaire pour qu'elle puisse, au besoin, punir et rejeter de son sein ses enfants rebelles et opiniâtres. Qui osera nier que ces principes ne soient formellement contenus dans la Bible, ainsi que les conséquences qui en découlent (1)?

Eh bien ! une institution si digne de la sagesse de Dieu, et qui a coûté à notre divin Rédempteur tant de peines et de souffrances, serait tout-à-fait vaine, aussi bien qu'inutile, dans le système protestant; car si, en vertu de ce système, chacun est en droit d'interpréter l'Écriture, sans égard à quelque autorité que ce soit; si chacun peut et doit préférer à tout autre symbole celui qu'il se sera formé à lui-même d'après son interprétation individuelle et privée; si chacun a toute liberté de l'étendre ou de le diminuer

(1) Il est à regretter que le Dr Leo, dont nous parlions tout à l'heure, dans sa réponse à une lettre du pasteur Krummacher qui a été insérée dans le *Volksblatt*, de Halle, au commencement de 1852, ait laissé échapper l'expression suivante : « Si la doctrine de l'autorité est le point faible du côté des romains, celle de l'Église et de sa tradition est le nôtre » (c'est-à-dire le point faible des protestants). Bien loin que l'autorité soit le point faible des romains, c'est leur côté le plus fort, le plus invincible, et duquel dépend tout le reste.

comme il l'entend ou en n'obéissant qu'à ses propres *convictions;* en un mot, si chacun est juge suprême de sa propre foi, à quoi pourra servir l'institution de l'Église? Dans l'hypothèse dont nous nous occupons, chacun serait son Église à soi-même, ou, ce qui revient à la même chose, il n'y aurait plus d'Église au monde (1). A moins donc de dire que Jésus-Christ se serait mis en contradiction avec lui-même, c'est une nécessité d'en inférer qu'il n'a pas donné pour règle

(1) On peut voir des aveux formels de plusieurs auteurs protestants sur cette vérité dans HŒNINGHAUS, t. I, c. 3, p. 65 et suiv. Mais passant tous ces témoignages, je me contenterai de rapporter les paroles suivantes de VINET extraites de son écrit intitulé : *L'Église et la confession de foi*, p. 27 et suiv. : « Le sens de la Bible pour chacun, c'est la Bible elle-même; et il est bien impossible que la Bible, invoquée à la fois par des opinions qui s'accusent mutuellement d'être anti-bibliques, puisse servir de *symbole* à personne, excepté aux individus et aux communautés qui réduisent le nombre des éléments positifs de la religion au *minimum* relatif, je veux dire à un plus petit nombre que toute autre communauté... Quand je parle d'un symbole à vous, je n'entends pas ce symbole tout négatif, tout vide, qui rend impossible toute unité même partielle, et qui n'est, en d'autres termes, que la négation de l'Église. » Et à la page 41 : « *Anarchie* ou *tyrannie*, voilà le nom du nouveau système... La seule unité qui reste est celle du salaire des pasteurs. Oui, l'unité de l'Église consiste en ce que tous les ministres sont payés de la même bourse, et les grands dignitaires de l'Église, ce sont les receveurs du district. Telle est notoirement la pensée de quelques esprits vigoureux et conséquents. Je ne les blâme que d'une chose : c'est d'appeler cette *anarchie une institution, et ce chaos une Église.* »

ou pour principe régulateur de foi l'interprétation individuelle de la Bible ou la règle du protestantisme. Mais si Jésus-Christ n'a pas établi cette règle, s'il l'a même exclue et réprouvée par le fait en instituant l'Église, c'est une conséquence nécessaire que le protestantisme, avec la règle qui lui a donné vie, est réprouvé et condamné par Jésus-Christ. Et, en effet, ces deux idées d'*autorité* en matière de foi et de *liberté* en matière de foi s'excluent réciproquement, puisque, l'autorité puisant son principe, comme dans sa source, dans l'institution de l'Église, dont le fait ne saurait être révoqué en doute, il est clair que cette institution est la condamnation anticipée et la plus formelle du protestantisme, comme elle l'est en même temps de toute autre secte qui se met en antagonisme avec l'Église de Jésus-Christ.

La même conclusion est applicable aux communions qui suivent, non la règle proprement dite du protestantisme, qui est celle de l'interprétation individuelle de la Bible, mais le système de l'illumination intérieure et particulière à chacun de l'Esprit-Saint, et qui admettent, par conséquent, cet enseignement intérieur privé comme règle de foi, à l'exclusion de toute règle extérieure quelconque : règle que nous avons appelée théosophique, et qui est en faveur parmi les petites sectes protestantes. Car si c'est ce divin Esprit qui dirige chaque fidèle en matière de foi par son enseignement intérieur ou sa lumière immédiate ;

s'il nous instruit tous par lui-même, il est évident que nous n'avons plus besoin de l'Église. Et, de bonne foi, est-ce que l'Esprit-Saint, nous instruisant ainsi immédiatement par lui-même, ne serait pas pour nous un bien meilleur maître que tout maître extérieur? Dans cette hypothèse, qui est exactement celle des anabaptistes, des mennonites, des quakers, chacun ne serait-il pas en droit de récuser tout maître extérieur, comme faisant outrage à Dieu, ou à l'Esprit-Saint, dont les enseignements seraient supposés ainsi avoir besoin des leçons supplémentaires de l'homme (1)?

Mais non-seulement l'Église, dans cette hypothèse, devrait être rejetée comme inutile; il faudrait écarter au même titre l'Écriture sainte elle-même. Car à quoi servirait cette lettre morte, dès là qu'on aurait un maître intérieur infaillible qu'on pourrait suivre en toute assurance, sans le moindre danger de tom-

(1) Voir MŒHLER, *Symbolique*, t. II (1re édit.), liv. 2, ch. I et 2. Qui croirait qu'encore de nos jours un homme de tendance rationaliste, COUGNARD pour tout dire, dans la conférence tenue à Genève dans l'église de la Madeleine au commencement de 1853, *sur le libre examen*, ait soutenu cette illumination immédiate de l'Esprit-Saint, sans doute pour attribuer à l'Esprit-Saint toutes les interprétations diverses que les individus, chacun de leur côté, donnent à la Bible? Il en est pourtant ainsi, comme si les protestants avaient juré de ne nous faire grâce d'aucune extravagance. Voir *Annales catholiques de Genève*, 5e livraison 1853, p. 345 et suiv.

ber dans l'égarement? Il n'y a rien à répondre à ce raisonnement, avec lequel les anabaptistes mettaient aux abois les luthériens, leurs adversaires (1). Or, c'est un fait cependant que non-seulement il existe une Écriture sainte, qui nous vient de Dieu, mais qu'il existe aussi une Église, qui nous a été donnée à tous pour guide et maîtresse par notre divin Rédempteur; et ni les anabaptistes ni les quakers n'ont envie de nous le contester. Donc il faut en conclure que le théosophisme ne vient pas de Dieu, puisque Dieu ne peut pas être en contradiction avec lui-même. Donc, en instituant l'Église, Dieu a d'avance donné l'exclusion au théosophisme, et l'a condamné longtemps avant sa naissance; et il a condamné en même temps toutes les sectes qui adopteraient le théosophisme pour règle de foi.

Appliquons de même ce raisonnement au sentimentalisme, et nous arriverons toujours à la même conclusion, au même résultat. Cette fraction du protestantisme doit son origine au désespoir qui a pris plusieurs de trouver sûrement la vraie foi en suivant la règle de leur communion; et au lieu de dire : Revenons donc à notre ancienne mère ou maîtresse, qui seule nous offre la vraie foi avec une pleine assurance, emportés par les préjugés contraires à l'Église catholique, qui, dès leur enfance, ont envahi

(1) *Symbolique*, t. II, § 55 et suiv.

leurs âmes, ils ont préféré faire abandon de toute croyance, ou du moins ne plus s'en occuper ni s'en mettre en peine. Ils se sont persuadé que l'essence de la religion ne consiste tout entière que dans l'amour, dans l'accomplissement de la loi morale, dans un certain sentiment de piété et de dévotion, sans qu'il soit besoin de foi précise, de symbole ou de formulaire, comme ils disent, déterminé (1). Mais, s'il en était ainsi, ni Jésus-Christ ni les apôtres n'auraient prêché la foi et son absolue nécessité, et Dieu n'aurait point donné de révélation aux hommes, si ce n'est tout au plus pour leur servir de règle de conduite. Et pourtant c'est un fait que rien, dans l'Écriture, ne nous est plus recommandé ni plus inculqué que la foi. « Celui qui ne croit pas est déjà

(1) Ce piétisme remonte à SPENER, né en Alsace en 1635. Cet homme, après avoir achevé le cours de ses études à Strasbourg et à Bâle, passa à Francfort, puis à Berlin et à Dresde, où il établit les conférences connues sous le nom de *collèges de piété*, d'où est venu à la secte le nom de *piétiste*. Il publia une préface sous le titre de *Pia desideria*, et un opuscule intitulé : *Science générale de Dieu.* On le voit dans ces ouvrages, dégoûté de la polémique protestante, abandonner tout symbole de foi pour s'en tenir à la pratique seule. Puis est venu le système que j'appellerais d'*indifférentisme pratique*, développé par Jacobi et par d'autres, et qui a fini par se résoudre dans le sentimentalisme de Schleiermacher, de De Wette, de Jwesten et autres de cette trempe dont le système n'est qu'un rationalisme sentimental.

condamné, » a dit notre Seigneur (1). « Celui qui ne croira pas sera condamné, » a-t-il dit encore (2). « On croit dans son cœur pour être justifié, » a dit à son tour l'Apôtre (3). Mais il serait superflu d'entreprendre la preuve d'un fait qui se retrouve presque à toutes les pages tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, c'est-à-dire que nous atteste l'Écriture sainte tout entière, au point que les premiers protestants avaient fait de la foi la cause immédiate et formelle de la justification, à l'exclusion des bonnes œuvres. Mais laissant ce paradoxe pour ce qu'il est, il est du moins certain que Jésus-Christ a chargé l'Église d'enseigner à toutes les créatures, c'est-à-dire à tout le monde présent et à venir, les vérités à croire, avec obligation par conséquent, pour chacun, une fois instruit de la divine mission de l'Église, d'ajouter foi à ses enseignements. Si donc Jésus-Christ a établi l'Église en qualité de mère et de maîtresse pour enseigner à tous les hommes, non-seulement à *bien vivre*, mais aussi et surtout à en poser le fondement, qui est de *bien croire*, comme le dit Bossuet, puisque, *sans la foi*, *il est impossible de plaire à Dieu* (4), et que *le juste vit*

(1) JOAN. III, 18.
(2) MARC. *ult.*
(3) *Rom.* X, 10.
(4) *Hebr.* II, 6.

de la foi (1), il est évident que le sentimentalisme et le piétisme, étant en opposition avec la foi, et par là même avec sa règle, ne sont pas de Dieu, et sont, au contraire, réprouvés par lui, par le fait de l'institution de l'Église (2). Car à quoi bon une Église se donnant pour guide et pour maîtresse des chrétiens,

(1) *Ibid.*, x, 28.

(2) Qui croirait, après cela, que la secte piétiste est considérée comme *orthodoxe* par le protestantisme ? Ces piétistes, avec leur prétention de fonder une religion plus pure sur le sentiment seul, sont tombés dans des extravagances à faire pitié. Ils ont cru, en effet, former une religion d'autant plus vraie, qu'elle *s'éloignait davantage de la raison;* quelques-uns même ont ajouté : *d'autant plus vraie qu'elle était plus contraire à la raison*. Cette absurde doctrine les a fait tomber d'une erreur dans une autre : elle a fait les rationalistes du cœur, du sentiment et de l'imagination, comme l'orgueil de la philosophie avait fait naître les rationalistes de l'esprit et de l'intelligence. D'une part comme de l'autre, ce sont des fanatiques qui ne s'accordent que dans leur aversion pour la vérité. Car le piétisme ou mysticisme protestant est aussi hostile à la foi catholique que le rationalisme pur, et n'en éloigne pas moins ses partisans. Pour exemple de l'estime que ces piétistes font du christianisme, je citerai ce passage de SCHLEIERMACHER, auteur piétiste *orthodoxe :* « Malgré son lien historique avec le judaïsme, le christianisme ne doit pas être considéré comme en étant la continuation ou une phase nouvelle. Dans sa constitution intime, il ne ressemble pas plus au judaïsme qu'au paganisme. » (Voir AMAND SAINTES, *Hist. du ration. en Allem.*, p. 275 et suiv.) GRIMM, dans son ouvrage intit. *Institutio théologiæ dogmaticæ historico-critica*, Jenæ, 1848, rejette aux trois quarts la doctrine luthérienne,

pour règle de leur foi, en un mot, si, d'après l'ordre voulu de Dieu, les hommes ne devaient point se mettre en peine de vérités de foi, ni du soin de discerner la vraie foi des fausses croyances, pour se livrer au sentiment seul, au seul goût de piété, au seul accomplissement de la loi morale? La religion ne serait plus qu'une école de morale philosophique. L'institution de l'Église et le sentimentalisme sont donc tout-à-fait contradictoires l'un à l'autre; une Église enseignante devient inutile. Et cependant, c'est un fait incontestable que Jésus-Christ a établi une Église, et qu'il l'a instituée principalement pour enseigner les nations. Donc il a réprouvé d'avance, et par le fait de cette institution même, la secte des sentimentalistes, bien avant qu'elle s'élevât; il l'a rejetée et condamnée irrévocablement, tout aussi bien que toute autre secte.

Il est visible que ce même raisonnement peut et doit s'appliquer à toutes les sectes sans exception, ou, comme on aime mieux les appeler, à toutes les communions non catholiques anciennes et modernes, séparées de l'Église fondée par Jésus-Christ. Et, en vérité, il serait illogique et absurde d'admettre une secte quelconque, du moment qu'on suppose l'institution de l'Église; ou, en d'autres termes, il serait tout-à-fait logique de compter pour secte, c'est-à-dire pour faction rebelle à Dieu et réprouvée de Dieu, toute société ou communion qui s'établit rivale d'une

d'une Église d'origine divine, et qui lui fait la guerre.

Par là est détruite aussi l'objection ou l'excuse à l'aide de laquelle plusieurs cherchent à se faire illusion à eux-mêmes, et à calmer les reproches ou du moins les inquiétudes de leur conscience. L'objection consiste à dire que, quelque fausses et erronées que soient les croyances qu'on adopte, on est sans reproche devant Dieu, si l'on se trompe après avoir cherché consciencieusement la vérité. Car, comme le disent plusieurs, quand on a cherché avec un cœur droit et sincère dans la Bible, qui est la parole de Dieu, la vérité qu'on peut avoir à croire, et qu'on a mis à cette étude tout le soin dont on était capable, si après cela on suit et on professe de bonne foi ce qu'on a cru trouver être révélé de Dieu, comment pourra-t-on être condamné comme coupable pour avoir commis dans le choix qu'on aura fait quelque erreur matérielle? Or il y a bien des protestants qui se trouvent dans cette condition, et qui n'ont rien à se reprocher de ce côté-là. Si l'erreur matérielle rendait coupable ou même digne de damnation celui qui s'y trouve, combien n'en trouverait-on pas qui seraient dans ce cas même parmi les catholiques, particulièrement dans le bas peuple, et peut-être aussi dans des classes plus élevées de la société? Seront-ils pour cela tous condamnés? Non, cela répugne à la notion que nous avons de la justice et de l'équité de Dieu; cela heurte

le bon sens et est contraire à l'enseignement même catholique.

J'admets volontiers tout ce qu'on dit ici de l'erreur matérielle et de la faute matérielle, puisqu'il est certain, et tout-à-fait conforme à la doctrine catholique, que ni l'une ni l'autre ne rend coupable devant Dieu. J'admets de plus qu'il peut y avoir beaucoup de protestants sincères et de bonne foi, ou qui croient sérieusement être dans la vérité. J'accorde enfin qu'il s'en trouve plusieurs qui ont étudié consciencieusement la Bible, en y apportant un soin raisonnable. Toutes ces concessions faites, tant par rapport au principe abstrait qu'on objecte que par rapport aux individus, je dis néanmoins et je répète que, quant à la secte, comme secte, et quant à la règle qu'on suit, quand bien même on y aurait apporté tout le soin qu'exige une affaire de cette importance, on n'est pas pour cela exempt de faute, et même de faute très grave, et par conséquent digne de damnation.

De peur d'être accusé de contradiction, développons avec soin une théorie dont la connaissance est d'une extrême nécessité, à raison de sa suprême importance. Bien loin de penser de tous les non-catholiques, individuellement pris, qu'ils soient de mauvaise foi, du moins au même degré, je serais plutôt porté à croire que bon nombre d'entre eux ne le sont pas; et, si l'on excepte les fondateurs de sectes, appelés hérésiarques, et leurs principaux fauteurs

et ministres, mais surtout les apostats, qui, cédant soit à des passions indomptées, soit à un intérêt d'amour-propre blessé, soit à tout autre ignoble motif, ont répudié en pleine connaissance de cause, et malgré les remords de leur conscience, les vérités que l'Église leur avait enseignées, et dans lesquelles ils avaient été élevés et nourris, l'erreur des autres n'offre point les caractères d'une malice aussi coupable. Il ne leur a pas manqué de prétextes, de raisons apparentes, qui les ont séduits, et une fois emportés dans le tourbillon de la secte dont ils faisaient partie, il ne leur a plus été donné de s'en retirer. Car la position où ils se trouvaient, sans choix de leur part, des vues d'intérêt temporel, des considérations humaines et beaucoup d'autres motifs influents, ont pu les enchaîner par d'étroits liens à un parti dans lequel ils avaient eu le malheur de se voir engagés, sans qu'il leur fût possible d'en sortir désormais, à moins d'une résolution héroïque, qu'on ne peut attendre que d'âmes d'élite en nombre infiniment petit. Tout cela est encore bien plus vrai de ceux qui sont nés dans des sectes ou des communions séparées de l'unité catholique. Toutefois, mettant à part le cas exceptionnel d'une ignorance invincible, c'est-à-dire d'une ignorance complète de l'existence de l'Église catholique, sans qu'il se soit élevé dans l'esprit le plus léger doute par rapport à la secte à laquelle on se trouve attaché; à part, dis-je, ce cas exceptionnel qui ne peut être que

fort rare, même dans ceux qui n'ont reçu qu'un médiocre degré d'instruction et de culture, on n'est pas alors exempt de faute même grave, d'une faute, en un mot, qui mérite la damnation (1); ce que je soutiens, même pour le cas où les personnes dont il s'agit auraient vraiment cherché la vérité dans leur Bible, et se seraient formé d'après cette lecture leur forme de croyance. La raison en est péremptoire : c'est que, connaissant, comme on le suppose, l'existence de l'Église catholique, ces personnes savent bien qu'elles se trouvent en opposition avec cette Église sur plusieurs points, ou du moins sur quelqu'un, en matière de foi ; elles savent que ce qu'elles tiennent pour autant de vérités, l'Église le réprouve comme autant d'assertions hérétiques ou tout au moins erronées. Avec cette connaissance dont elles sont pourvues, ces personnes devraient donc, en imposant silence à leurs

(1) Comment pourraient se dire dans une ignorance invincible ceux qui recueillent avidement toutes les calomnies, tous les récits romanesques débités contre les catholiques, sans jamais penser à en lire la réfutation, comme cela se pratique dans toute l'Angleterre, tandis que plus de quatre-vingts pièces authentiques et légalement constatées ne sont pas encore assez, à leurs yeux, pour disculper un catholique traduit injustement comme calomniateur ? Or c'est là notoirement ce qui est arrivé dans l'affaire d'Achilli, où a été prononcée contre Newman une sentence si inique, qui a provoqué l'indignation de l'Europe entière. C'est bien là un péché de volonté, et non pas simplement une erreur d'entendement. Mais nous reviendrons sur ce sujet dans la troisième partie de notre ouvrage.

préjugés, examiner avec le même soin qu'elles disent avoir apporté à l'étude de la Bible tout ce qui se rapporte à l'Église : je veux dire son origine, son universalité, son unité, ses caractères, son existence non interrompue, et autres questions non moins importantes; puis, avec les mêmes dispositions d'esprit, reporter leur examen sur leur propre secte, sur son origine, sur son caractère, sur ses auteurs et ses fauteurs, sur les moyens mis en œuvre pour la propager, en faisant en même temps le rapprochement des auteurs et des moyens de propagation des autres sectes. Il est difficile, et je dirais presque impossible, que ces rapprochements et ces parallèles n'aboutissent pas à faire sauter aux yeux la différence qui empêcherait de confondre un ouvrage d'institution divine avec les mesquines parodies de l'homme (1).

(1) BOSSUET a traité en maître cette question dans la seconde partie (n. XIII) de son admirable *Discours sur l'Histoire universelle;* et comme nous y trouvons la confirmation de ce que nous disons ici, nous allons en rapporter quelques passages : « Quelle consolation aux enfants de Dieu! mais quelle conviction de la vérité, quand ils voient que d'Innocent XI (et nous dirons, nous, de Pie IX), qui remplit aujourd'hui si dignement le premier siége de l'Eglise, on remonte, sans interruption, jusqu'à saint Pierre, établi par Jésus-Christ prince des apôtres! d'où, en reprenant les pontifes qui ont servi sous la loi, on va jusqu'à Aaron et jusqu'à Moïse, de là jusqu'aux patriarches et jusqu'à l'origine du monde Quelle suite! quelle tradition! quel enchaînement merveilleux! Si notre esprit, naturellement incertain, et devenu par ses propres incertitudes

Si, après cet examen, quelqu'un s'obstine à s'en tenir aux points de doctrine qui lui semblent les seuls vrais, bien qu'ils soient opposés à l'enseignement de l'Église, ou qu'ils en diffèrent en substance, comment douter qu'il ne soit coupable en préférant de s'atta-

le jouet de ses propres raisonnements, a besoin, dans les questions où il y va du salut, d'être fixé et déterminé par quelque autorité certaine, quelle plus grande autorité que celle de l'Eglise catholique, qui réunit en elle-même toute l'autorité des siècles passés et les anciennes traditions du genre humain jusqu'à sa première origine !

« Ainsi la société que Jésus-Christ, attendu durant tous les siècles passés, a enfin fondée sur la pierre et où saint Pierre et ses successeurs doivent présider par ses ordres, se justifie elle-même par sa propre suite, et porte, dans son éternelle durée, le caractère de la main de Dieu.

« C'est aussi cette succession que nulle hérésie, nulle secte, nulle autre société que la seule Eglise de Dieu n'a pu se donner. Les fausses religions ont pu imiter l'Eglise en beaucoup de choses; et elles l'imitent en disant, comme elle, que c'est Dieu qui les a fondées; mais ce discours en leur bouche n'est qu'un discours en l'air; car si Dieu a créé le genre humain; si, le créant à son image, il n'a jamais dédaigné de lui enseigner le moyen de le servir et de lui plaire, toute secte qui ne montre pas sa succession depuis l'origine du monde n'est pas de Dieu. Ici tombent aux pieds de l'Eglise toutes les sociétés et toutes les sectes que les hommes ont établies au dedans et au dehors du christianisme. » Vérité que développe ensuite le savant évêque. Bossuet lui a donné encore d'autres développements non moins admirables dans son *Instruction pastorale sur les promesses de l'Eglise pour montrer aux Réunis par l'expresse parole de Dieu que le même principe qui nous fait chrétiens nous doit aussi faire catholiques.*

cher à son sens privé plutôt que de se soumettre à l'autorité de l'Église ? L'erreur matérielle où l'on peut se trouver en fait de doctrines, et de doctrines qui intéressent la foi, ne saurait être innocente qu'autant qu'on n'aurait pas la connaissance ou la certitude de l'institution divine de l'Église ; mais, lorsqu'on a acquis cette connaissance, on fait preuve certainement d'un orgueil satanique en voulant préférer son sentiment particulier à celui de l'Église entière. S'il n'y avait pas d'autre règle de croyance que celle du protestantisme, ou qu'on ne fût pas à portée d'en connaître une autre, on serait certes excusable de rester dans l'erreur qu'on aurait embrassée, après l'avoir examinée avec un soin raisonnable. Mais il en va tout autrement quand on connaît l'Église et sa règle de foi, et qu'on n'en persiste pas moins dans ses propres opinions, encore qu'elles y soient contraires. Et quand même on aurait toute la persuasion imaginable de leur vérité, et qu'on n'y trouvât matière à aucun doute, à ne consulter que soi-même et ses propres lumières, et à ne voir que le résultat des recherches consciencieuses qu'on aurait faites dans de semblables dispositions, on ne pourrait pas pour cela être disculpé d'une faute grave.

C'est en ce point que consiste, comme toujours, la faute proprement dite et le tort énorme de tout ce qu'il y a jamais eu comme de tout ce qu'il y aura jamais de sectaires, quelle que soit la persuasion sub-

jective ou la *conviction*, comme on dit, personnelle qu'on leur suppose : c'est qu'ils savent ou qu'ils savaient, ces hérétiques, qu'ils étaient en opposition avec l'Église, et qu'ils n'en préféraient pas moins leur sentiment ou leur jugement particulier à ses enseignements et à ses décisions. Si l'on interrogeait les non-catholiques, à quelque communion qu'ils appartiennent, comme on aurait pu le faire également par rapport à tous ceux des siècles passés, on n'en trouverait aucun qui s'avouât lui-même hérétique, ou qui consentît à faire ce même aveu de sa propre secte. Ils allégueraient plutôt, comme le faisaient les anciens sectaires, mille raisons tirées soit de la Bible, soit des écrivains ecclésiastiques, soit de la nature des choses, soit des prétendus torts de l'Église, pour se justifier eux-mêmes et inculper l'Église, dont ils se sont séparés et qui les a condamnés; car c'est là d'ordinaire la base de cette conviction personnelle dont ils se targuent. Quoi de plus honteux et de plus immoral dans la pratique, quoi de plus fantastique et de plus extravagant dans la théorie que l'ancien gnosticisme avec ses *cinquante* ramifications? Cela n'empêchait pas qu'ils se plaignissent hautement de se voir traités d'*hérétiques* par les catholiques, et qu'ils trouvassent intolérable cette qualification qui leur était appliquée (1). Je ne doute pas non plus

(1) Comme nous l'atteste saint Irénée, *Cont. hær.*, lib. 3.

qu'ils n'eussent, eux aussi, leurs convictions profondes, leur persuasion intime, qui les autorisait en apparence à soutenir leurs rêveries. Et cependant il n'y a personne aujourd'hui, même parmi les protestants, je parle des orthodoxes, qui n'éprouve une véritable horreur pour ces misérables, et qui ne les tienne pour hérétiques, comme je l'ai prouvé ailleurs (t. I, p. 287 et suiv.). Mais en quoi consistait leur tort, en admettant même en eux toute la persuasion ou la *conviction* dont ils étaient capables, si ce n'est en ce qu'ils opposaient leur propre symbole à celui de l'Église, et que, non contents de le lui comparer, ils le suivaient de préférence? Eh bien, qu'on applique le même procédé à toute communion moderne séparée de l'Église catholique, c'est-à-dire de l'Église romaine, à laquelle seule ce nom convient véritablement, et l'identité des raisons obligera de tirer la même conclusion.

Il nous a fallu insister quelque peu sur ce point, parce que c'est là précisément l'écueil où viennent échouer tant de protestants même instruits. Pour revenir maintenant à notre sujet, il est clair, par toute la suite de nos raisonnements, que, dans l'hypothèse

c. 15, n. 2 (édit. de Massuet), dont voici les paroles : « Qui « (gnostici) etiam queruntur de nobis, quòd cùm similia nobiscum sentiant, sine causâ abstineamus nos à communicatione « eorum, et cùm eadem dicant, et eamdem habeant doctrinam, « vocemus illos hæreticos. »

protestante de l'interprétation privée de la Bible prise pour unique règle de foi, l'Église, cette colonne et cette base de vérité, serait une institution parfaitement inutile. Or, je dois dire de plus que, dans la même hypothèse, cette institution aurait été funeste; car il n'y a de sectes possibles qu'autant que l'on suppose le principe d'autorité. Supprimez ce principe, à l'instant toutes les sectes anti-catholiques s'évanouissent. Si chacun est arbitre suprême de sa propre croyance, sans juge qui ait le droit de le taxer d'hérésie, il pourra bien y avoir divergence d'opinions, pluralité d'écoles, ou même, si l'on veut, diversité de sectes, en prenant ce dernier mot dans un sens large, de la même manière qu'on pouvait appeler ainsi les anciennes écoles philosophiques; mais il ne pourra plus y avoir de sectes dans le sens rigoureux où ce mot se prend aujourd'hui. Que si, en dépit de leur règle, les protestants, dans leurs commencements surtout, traitaient de sectaires et d'hérétiques tous ceux d'une autre communion qui tenaient une doctrine différente de la leur propre, ce n'était de leur part qu'une inconséquence, ou bien un reste de catholicisme qu'ils avaient emporté avec eux, et dont ils ne s'étaient pas encore tout-à-fait dépouillés. Aussi, à mesure que se sont déroulées logiquement les conséquences de leur principe, on a vu tomber l'une après l'autre ces murailles de carton postiches derrière lesquelles s'anathématisaient réci-

proquement toutes ces filles de la Réforme; et maintenant, quelles que soient leurs opinions diverses, vous voyez ces mille et une communions différentes fraterniser ensemble à merveille. Suffit qu'il ne s'agisse pas de l'Église catholique, c'est-à-dire de la vérité seule, pour laquelle elles ont toutes une égale aversion; pour tout le reste, quelque dissemblables et contradictoires même que soient les doctrines que chacune professe, quelque étendue que soit la liste de leurs négations différentes, elles se diront entre elles parfaitement d'intelligence. L'affinité morale a sans doute tout autant de force que l'affinité chimique (1).

(1) Tout ce que j'affirme ici a été parfaitement exposé par le savant évêque de Montauban, Mgr Doney, dans son ouvrage intitulé : *Examen et discussion amicale de cette question : Les ministres de la Réforme peuvent-ils, en conscience, promettre l'espérance certaine du salut par Jésus-Christ au peuple de leur communion?* 1re lettre, dans le passage suivant : « Ainsi toutes les sectes ou divisions de la Réforme, infinies, comme vous le savez, sont d'accord sur cette unique proposition : Que l'enseignement d'autorité tel qu'il a lieu dans l'Église catholique est une erreur contraire aux saintes Écritures ou tout au moins aux droits de la raison. C'est en cela, c'est par là et uniquement que vous êtes protestants. Vous tenez pour protestant et pour bon protestant quiconque admet cette proposition, quelle que soit sa foi ou sa conviction sur tout autre point. Qu'on croie ou qu'on nie un nombre plus ou moins grand d'articles du symbole des apôtres, on reste toujours protestant, pourvu que ce qu'on croit, on ne l'accepte pas de l'autorité de l'Église romaine. »

Il n'y a donc que le principe d'autorité, je dis d'autorité exclusive, intolérante, même en matière de foi, qui ait pu accidentellement donner naissance ou occasion aux sociétés qui lui résistent et naissent ainsi de leur révolte, et qui s'appellent sectes religieuses. Or, telle est de sa nature l'institution de l'Église, qui est une autorité véritable et réelle, représentant Jésus-Christ, qui l'a fondée et qui a dit dans la personne de ses apôtres : *Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise;* et encore : *Si quelqu'un n'écoute pas l'Église, qu'il soit pour vous comme un païen et un publicain;* qui lui a promis pour cela sa continuelle assistance et l'a dotée du privilége d'infaillibilité dans ses enseignements, comme nous l'avons déjà vu tant de fois. C'est, en effet, à l'occasion de cette institution que, grâce à des esprits turbulents, audacieux, entreprenants et inflexibles dans leur orgueil, se sont formées, dès le principe, tant de différentes sectes que l'histoire ecclésiastique a enregistrées dans ses annales et qui n'en font pas la partie la moins étendue. Qui pourra nier maintenant que, si la règle de foi du protestantisme était vraie, l'institution de l'Église ne serait pas seulement inutile, mais qu'elle serait encore extrêmement nuisible et tout-à-fait funeste ?

Il y a plus. D'où naît le plus grand obstacle à la conversion des infidèles, sinon du scandaleux et hu-

miliant spectacle de tant de sectes diverses qui se disent chrétiennes? Ces infidèles demandent, quand on leur annonce la bonne nouvelle : « *Mais à qui devons-nous ajouter foi?* Nous en voyons qu'on appelle protestants, d'autres qui se disent catholiques; ceux-ci s'appellent méthodistes, ceux-là puritains, d'autres anglicans, et tant d'autres dont nous ne savons les noms, qui abordent sur nos côtes et se répandent dans nos pays pour nous éclairer, disent-ils, et nous instruire : chacun d'eux affirme que tout ce qu'il enseigne est la vérité pure, et que tous les autres se trompent. Si ce que vous enseignez était la vérité ou la vraie religion, que vous voulez substituer à la nôtre, pourquoi n'êtes-vous pas d'accord ensemble? Comment pouvez-vous prétendre que nous prêtions l'oreille plutôt à l'un qu'à l'autre d'entre vous, tandis que, quel que soit celui de vous qui nous parle dans le moment, tous vous lui donnez tort, excepté lui-même? » Telle est la difficulté la plus ordinaire objectée par les païens aux missionnaires, tant catholiques que non catholiques. Pour ce qui est du missionnaire catholique, il ne lui est pas difficile de montrer à ces hommes simples quelle est, entre tant de communions qui se disent chrétiennes, la seule véritable, en leur exposant l'origine, les progrès, la perpétuité de l'Église avec ses caractères distinctifs, et, par contre, l'origine tout humaine, l'instabilité, l'absence de tous les caractères d'une religion divine

dans toutes les sectes qui s'en sont séparées. Je sais un missionnaire catholique zélé qui, pour rendre sensible cette différence aux yeux des sauvages infidèles, dessina un grand arbre qui figurait l'Église, et çà et là, tout autour de cet arbre, des branches coupées, brisées, partagées par le milieu, desséchées, pour figurer les sectes. Il leur expliqua son tableau, et puis partit pour d'autres missions. Son tableau fit fortune d'une manière admirable; car à tout protestant ou méthodiste qui accostait ensuite ces sauvages, ils lui demandaient de quelle communion il était; et, s'il répondait de la protestante, de la méthodiste, de l'anglicane, etc., aussitôt ils cherchaient sur le tableau du missionnaire, et, retrouvant leurs hommes dans les branches coupées de l'arbre, ils s'éloignaient sur-le-champ de ces faux apôtres. Aussi le missionnaire catholique, quand il fut de retour de son excursion, eut-il le bonheur de retrouver ses néophytes solides dans la foi, et avec eux beaucoup de catéchumènes tout disposés à l'embrasser.

Mais que pourront répondre les sectaires? que devront-ils répondre à cette même difficulté que leur feront les infidèles? Ils devront nécessairement se trouver fort embarrassés à leur donner une solution qui les satisfasse. Et cela est évident par ce qui se remarque dans les plus beaux génies dont le protestantisme puisse se glorifier, et qui, doués d'ailleurs d'une grande pénétration d'esprit, d'une vaste érudi-

tion et d'un profond savoir, lorsqu'ils en sont arrivés à cette question dans leurs ouvrages apologétiques en faveur du christianisme, ne paraissent plus les mêmes, et bégaient comme des enfants. Et quiconque a lu le célèbre ouvrage *De la vérité de la Religion chrétienne* de Grotius, ouvrage justement estimé pour tous les mérites qui le distinguent, pourra reconnaître la vérité de ce que je dis, dans la manière dont cet écrivain cherche à résoudre cette difficulté, qu'il s'était proposée, de la diversité des sectes (1). Pear-

(1) *De verit. relig. christ.*, l. II, c. 12, qui a pour titre : *Solvitur objectio sumpta ex controversiis quæ sunt inter christianos.* Or, voici par quelle évasion il cherche lestement à se tirer d'affaire : « Sed parata responsio, idem in omnibus ferè artibus « accidere, partim imbecillitate humani ingenii, partim quòd « studiis judicium impeditur. Sed solent istæ opinionum varie« tates consistere intra certos terminos, de quibus convenit, et « undè ad ambigua argumentum petitur. » Ce qu'il cherche à expliquer par l'exemple des mathématiciens, qui s'accordent tous sur les axiômes, et quant au reste : « Discrepantia illa « opinionum inter christianos impedire nequit quominùs de « præcipuis, id est, de præceptis illis ex quibus christianam re« ligionem maximè commendavimus satis constet. » On voit par cette réponse que ce grand homme tenait pour autant d'opinions indifférentes d'admettre ou de rejeter la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ; d'admettre ou de rejeter la nécessité des bonnes œuvres pour le salut; d'admettre ou de rejeter le libre arbitre dans l'homme; d'admettre ou de rejeter l'incarnation, la divinité de Jésus-Christ, et de même d'autres articles très importants. Et certes il ne pouvait trouver de meilleure réponse dans son système que ce latitudinarisme ou cet indifférentisme en matière de doctrine. Et son annotateur,

son montre le même embarras dans son explication du symbole des apôtres (1), et il en est de même de tous les autres protestants qui ont entrepris l'apologie de la religion chrétienne.

Mais qui osera dire d'une Église fondée par Jésus-Christ que ce soit une institution inutile et même nuisible et funeste, et cause, par suite de la malice humaine, de maux sans nombre, par tant de sectes hérétiques qui ont paru depuis l'établissement du christianisme? Qui aura le courage de proférer ce blasphème? Et pourtant, il est hors de doute qu'il en serait ainsi, dans le cas où la règle protestante serait vraie. A moins donc de vouloir condamner l'œuvre de Dieu, c'est une nécessité de rejeter l'œuvre de l'homme qui en est ennemie, c'est-à-dire de re-

Le Clerc, n'a pas eu un mot à ajouter, parce qu'il se trouvait dans le même embarras.

(1) Jo. Pearsonii Episc. Cestriensis *Expositio Symboli apostolici*, Francoforti ad Viad., 1691, à l'art. XX : *Credo sanctam Ecclesiam catholicam*. Il consacre plus de 30 pages in-4°, savoir de la page 588 à la page 619, pour ne rien dire en tout. On ne peut savoir après cette longue explication quelle est la vraie Église de Jésus-Christ, comment elle est une, perpétuelle, catholique. Tout ce qu'il écrit dans cet endroit peut être approprié aussi bien à l'Église arienne qu'à la nestorienne, à l'eutychienne, à la luthérienne, à la réformée, à l'anglicane. Or, ce que nous disons ici de Grotius et de Pearson peut se dire de même ouvertement de tous les autres protestants, parce que tous sont dans la même condition. Quelle humiliation pour l'homme quand il s'égare!

connaître la fausseté de la règle de foi du protestantisme, et de rendre hommage à la règle de l'Église catholique, comme à la seule qui justifie l'institution de cette Église, ouvrage de l'Homme-Dieu : vérité démontrée maintenant, et qui était tout l'objet du présent article.

CHAPITRE IV.

LA RÈGLE CATHOLIQUE CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE RATIONNEL ET MORAL.

ARTICLE PREMIER.

La règle catholique est la seule qui soit proportionnée à la capacité de tous.

Différence entre l'œuvre de Dieu et l'œuvre de l'homme. — La règle de foi est simple et à la portée de tous. — La règle protestante est inaccessible pour la plus grande partie du genre humain. — La règle catholique est adaptée à toute classe de personnes. — Elle unit d'esprit et de cœur tous ceux qui la professent. — Les hommes ont une tendance naturelle à suivre le principe d'autorité. — Objection contre la règle catholique d'autorité. — Réponse indirecte. — Réponse directe. — Facilité pour le catholique de convaincre celui qui ne l'est pas des caractères de vérité qui ne se trouvent que dans l'Église catholique, — et de rendre raison de sa croyance. — Conclusion de la réponse à la difficulté objectée. — Condition du protestant en conséquence de sa règle de foi. — Cause du retour des sectaires à l'Église catholique. — Le protestantisme tend de lui-même vers sa dissolution.

C'est le caractère propre et bien digne de remarque des œuvres divines, dans tout ordre naturel et surnaturel, sensible et supra-sensible, d'avoir pour soi la simplicité et l'universalité, comme le caractère opposé est celui des œuvres de l'homme, lorsqu'il cherche à parodier l'œuvre de Dieu. C'est ce qu'on

peut observer, en particulier, par rapport au sujet dont nous nous occupons, qui est celui de la règle de foi. La règle dont Dieu a fait don à la famille humaine, pour discerner sûrement la vraie foi, et par là même la voie du salut, est unie, de facile application et à la portée de tout le monde; tandis que celle que voudrait lui substituer le protestantisme est telle, qu'elle n'est praticable pour personne. On criera à l'exagération; mais une analyse patiente suffira pour convaincre tout homme de bonne foi de la vérité de ce que nous affirmons ici. Nous allons présenter cette analyse, d'abord en examinant à fond la règle en elle-même; puis, en parcourant les diverses classes de personnes auxquelles elle peut être destinée; enfin, en interrogeant les faits ou l'expérience de tous les siècles. Une pareille discussion achèvera de lever tous les doutes sur la vérité que nous avons énoncée, et nous confirmera dans la règle qu'il nous est ordonné de suivre, en nous faisant voir de plus en plus clairement combien est vaine et même absurde la règle opposée du protestantisme.

Comme tous les hommes sont appelés au salut éternel, tous aussi doivent être à même de prendre les moyens d'y parvenir : autrement, ce serait une dérision, une insulte qu'on ne peut supposer que ferait Dieu à l'espèce humaine, s'il avait, d'une part, comme un bon père et notre père commun, invité tous les hommes à se sauver, et que, de l'au-

tre, il leur eût refusé le moyen nécessaire et indispensable pour y réussir. Non, Dieu n'est pas comme l'homme, qui fait des invitations et des promesses plus grandes souvent que celles qu'il a réellement la volonté de réaliser ; et, d'un autre côté, Dieu ne peut pas vouloir sincèrement une fin quelconque, sans fournir en même temps les moyens nécessaires et convenables pour l'obtention de cette fin, ou les moyens sans lesquels cette fin serait impossible à atteindre. L'idée que nous avons de Dieu répugne même à des suppositions semblables. Or maintenant, personne ne niera que Dieu ne veuille, autant qu'il est en lui, le salut de tous, et qu'il ne veuille les sauver, s'il s'agit d'adultes, au moyen de la foi (1). Et, par conséquent, en vertu de cette volonté qu'il a de sauver tous les hommes, Dieu fournit à tous, sans exception ou acception de personne, les moyens tant internes qu'externes de se sauver effectivement, pourvu qu'ils y apportent de leur côté leur coopération personnelle. Affirmer le contraire, ce serait contredire le sentiment de l'Église, et même le sentiment qui peut-être aujourd'hui n'est révoqué en doute par aucune communion protestante. Bien moins encore Dieu voudrait-il jeter à dessein ses créatures dans des dif-

(1) On connaît les paroles si remarquables de l'Apôtre : « Qui (Deus) omnes homines vult salvos fieri, et ad agnitionem « veritatis venire » (I *Tim.* II, 4). « Placuit Deo per stultitiam « prædicationis salvos facere credentes » (I *Cor.* I, 21).

ficultés d'où il leur serait impossible de sortir, et mettre un obstacle insurmontable à leur salut éternel.

Après avoir posé un principe si solide et si incontestable, et qu'admettent en outre avec nous toutes les communions dissidentes, examinons, sous ce nouveau rapport, la nature de chacune des deux règles opposées, et nous verrons sans peine, comme d'un coup d'œil, laquelle de ces deux règles la divine sagesse a dû choisir pour l'exécution de son dessein de sauver les hommes par la foi. Nous avons déjà prouvé par toute espèce d'arguments péremptoires, dans la première partie de cet ouvrage, que l'interprétation de la Bible par chaque individu est impossible, à bien des titres, pour la majeure partie du genre humain. Sans vouloir répéter ici ce que nous avons dit ailleurs, voici l'argument que nous en inférons.

Si cette règle était admise, les enfants, ceux du moins qui n'auraient guère qu'atteint l'âge de discrétion, c'est-à-dire à peu près la moitié du genre humain, se trouveraient hors d'état d'avoir la foi, et, par conséquent, hors de la voie du salut. Si cette règle était admise, les adultes eux-mêmes, qui, avant de se déterminer par une des symboliques reçues dans les diverses communions, ou de s'en former une nouvelle à eux-mêmes par l'examen privé de la Bible, devraient examiner, et consumer à cet important travail les plus précieuses années de leur vie,

mourraient la plupart avant d'avoir atteint leur but, avant d'avoir pu faire un acte de foi. Se peut-il que des hommes graves aient le courage de ressasser sérieusement de semblables paradoxes sans rougir, sans avoir honte d'eux-mêmes? Mais, bien loin d'en rougir, ils osent s'en prévaloir, comme de la plus belle découverte qu'ait faite Luther, leur maître, qu'ils appellent pour ce sujet le grand homme par excellence : mot qu'ils font résonner sans cesse aux oreilles du peuple ignorant, toujours prompt à admirer le plus ce qu'il comprend le moins, et qui ne s'aperçoit pas des plaisanteries et des railleries amères que font de lui et de sa crédulité ceux qui se donnent pour ses guides et ses oracles. A moins de dire cependant que Dieu n'a fait le ciel que pour un petit nombre d'hommes qui s'appellent savants, et que Jésus-Christ n'a offert son sang sur le Calvaire que pour de tels êtres privilégiés, il faut bien avouer que telle n'est pas assurément la règle de foi que Dieu a pu choisir pour le salut des hommes.

Laissant donc de côté ces frivolités indignes de Dieu, qui, bien loin d'insulter à la misère de ses créatures, ne les a faites qu'en vue de leur éternelle félicité, il nous reste uniquement à dire que Dieu a choisi pour règle de notre foi celle qui consiste dans l'autorité, et dans une autorité infaillible, telle précisément qu'est l'Église en vertu de son institution. La voie d'autorité est unie et aisée à tenir; elle est adap-

tée à toutes sortes de personnes, aux petits comme aux grands, aux femmes comme aux hommes, aux peuples barbares et sauvages comme aux peuples civilisés et policés, aux ignorants comme aux savants. La voie d'autorité est une voie synthétique, ferme, également ouverte à tous ; elle prévient toutes difficultés ; elle donne à l'homme la sécurité, et le délivre des doutes et des incertitudes où il tomberait comme naturellement, s'il était abandonné à lui-même dans le choix à faire d'une religion positive qui, par ses dogmes et ses mystères, dépasse de beaucoup les bornes de l'esprit humain. Et je parle, comme on le voit, non d'une autorité abstraite, mais d'une autorité vivante et d'une autorité infaillible, telle qu'elle est requise pour l'acte de foi. Soit que, du haut de la chaire métropolitaine, le ministre de l'Église puise dans un profond savoir l'instruction propre à captiver l'intelligence d'un auditoire d'élite ; soit que, dans une humble chapelle, le catéchiste zélé s'attache à expliquer aux enfants ou au peuple des classes inférieures ce qu'ils ont à croire ; soit enfin qu'à travers les landes incultes du désert ou les épaisses forêts de l'Amérique, l'intrépide missionnaire porte aux sauvages la parole de vie, tous y trouvent un aliment adapté à leur capacité, à leur besoin, à l'état actuel enfin où ils se trouvent. Pour les uns, c'est une pluie abondante et féconde ; pour les autres, ce ne sont que des gouttes de rosée qui pénètrent sans

bruit et fertilisent insensiblement le terrain de leur cœur ; pour tous, c'est une bénédiction céleste qui ravive la terre et la rend propre à produire une copieuse récolte. Chacun y trouve précisément ce que demande sa propre condition (1).

Ajoutons que l'autorité est unitive sous quelque aspect qu'on la considère, au lieu de séparer, de diviser, d'amener le désaccord et le désordre, comme le fait la voie de la discussion et de l'examen ; elle rapproche, elle unit, elle identifie les intelligences, auxquelles elle propose à croire les mêmes vérités déterminées, et à l'union des esprits se joint, comme de

(1) Si c'était là ce qu'aurait voulu dire le ministre Cougnard, de Genève, dans la conférence dont nous avons touché quelques mots, il n'aurait dit que la vérité, puisque l'Église, comme une mère prudente et sage, sait adapter ses instructions à la disposition de ceux qu'elle instruit, et donner l'aliment convenable pour les besoins divers de ses enfants. Elle imite en cela l'Apôtre, qui écrivait de lui-même : *Sapientiam loquimur inter perfectos*, en même temps qu'il bornait l'instruction des moins parfaits à quelques points élémentaires : *Lac vobis potum dedi, non escam; nondùm enim poteratis*. Mais non, Cougnard, en bon protestant, prête à l'Église une conduite et des sentiments qu'elle n'a pas, par ces paroles : « L'Église catholique a une conduite particulière pour le peuple, les ignorants et les pauvres, et une doctrine pour les savants et les classes instruites... Les faibles d'esprit et les pauvres sont entretenus soigneusement dans la crédulité, la superstition et l'ignorance. Les savants sont appelés à *jouir du libre examen*. » Voir *Annales catholiques* de Genève, p. 346. C'est bien là parler à tort et à travers.

prime abord, l'union des cœurs et des volontés. Par elle se forme une merveilleuse harmonie, un concert admirable, un accord parfait entre tous les membres de la grande famille humaine, qui, en s'étendant sur toute la surface de la terre, n'en reste pas moins une par le principe intérieur qui l'anime et la dirige dans ses actes. Ainsi c'est la même foi, le même symbole de croyance qui s'échappe comme d'un seul cœur et d'une seule bouche, dans le Hottentot barbare comme dans l'Européen policé, dans le Lapon des zônes glaciales comme dans l'Africain de la zône torride, dans le paisible Asiatique comme dans l'homme belliqueux du Nord; pour tous ce sont les mêmes vérités à croire, la même loi d'amour à mettre en pratique, le même bonheur à poursuivre comme à attendre. Les tendres gémissements du cœur, les accents pleins d'espérance de la prière, expression animée de la charité universelle, désormais à l'abri des dissensions et des querelles religieuses, s'élèvent purs et parviennent jusqu'au trône du Très-Haut.

Outre toutes ces considérations, l'autorité est ce qui convient le plus à la masse du peuple, qui aime qu'on l'instruise, plutôt que de prendre sur lui la tâche fatigante de longues et fastidieuses études, particulièrement en matière de religion. Ce qui n'est pas le simple effet d'un certain principe d'inertie qui domine plus ou moins la multitude, mais celui du sentiment intime qu'on a de sa propre insuffisance et de

son incapacité, ainsi que des occupations matérielles auxquelles la plupart sont condamnés par leur condition, pour pourvoir à leur subsistance et à celle de leur famille. De là cette avidité, cet empressement, cette ardeur spontanée que montre d'ordinaire le peuple de la classe moyenne, et des plus basses classes surtout, à entendre les ministres de la religion qui leur distribuent le pain de la parole divine, et à recevoir de leur bouche l'aliment proportionné à leur besoin. C'est à cette disposition naturelle du peuple que le ministre protestant doit attribuer la foule qui se presse autour de lui pour l'entendre aux jours de fête, sans se rappeler la règle de foi qu'on voudrait donner pour celle qui fait le protestant. C'est là un fait bien digne de remarque, comme nous l'avons fait voir ailleurs (t. I, p. 330). Mais ce docile empressement du peuple se manifeste encore bien davantage lorsque ceux qui lui adressent la parole se présentent comme envoyés de Dieu, comme investis d'une mission céleste, et que c'est au nom de Dieu qu'ils lui offrent de l'instruire. Et c'est aussi la raison pourquoi les premiers réformateurs, contrairement à la règle qu'ils venaient proclamer, se montraient si jaloux de persuader aux peuples qu'ils cherchaient à séduire qu'ils avaient en leur faveur les titres d'une mission extraordinaire du ciel (1).

(1) Les frères de Wallembourg traitent au long ce sujet au tome II de leurs controverses, sous le titre *De vocatione extra-*

Mais c'est ici, précisément, que les protestants attendaient les catholiques, comme au passage, pour prouver que ce n'est donc pas la règle catholique ou la règle d'autorité, mais bien celle du protestantisme ou du libre examen, qui est la seule raisonnable, la seule qui offre une garantie suffisante contre l'imposture, la séduction ou la malice d'autrui. Car, disent-ils, si chaque individu se décide après mûr examen pour une croyance plutôt que pour une autre, il peut toujours se rendre raison à lui-même de sa croyance et des motifs de sa croyance ; il se détermine ainsi en connaissance de cause, et quand même il se mêlerait aux vérités qu'il croit quelque erreur matérielle, cette erreur ne provenant que des

ordinariâ. Luther, en effet, s'attribua à lui-même une mission immédiate de Dieu, et tellement immédiate que personne ne l'avait jamais eue à un si haut degré. Entre autres passages de lui que j'omets, voici ce qu'il disait à cet égard : « Moi, Luther, j'ai été le premier à qui Dieu a révélé d'annoncer sa parole sur cet article. Oui, moi, Martin Luther, j'ai jeté sur les livres saints une lumière si vive, que jamais pareil exemple ne s'en était vu depuis mille ans, depuis même six mille ans, depuis enfin que le monde est monde. On ne trouve certainement rien de semblable dans tous les anciens docteurs. » *Lib. contra Regem Angl.*, Iéna, t. III, p. 690.

BUNGENER, ministre de Genève, et qui servit à COUGNARD de second à leurs conférences tenues dans l'église de la Madeleine, a proclamé du haut de sa chaire glorieuse, devant son docile auditoire, que « Luther a découvert la Bible de même que Christophe Colomb a découvert l'Amérique. » Que dire de fanatiques de cette force ?

bornes de son intelligence, la faute n'en saurait lui être imputable, puisqu'il a apporté de son côté, comme on le suppose, tout le soin que demandait de lui une affaire de cette importance. Et le protestant se conforme, en se conduisant ainsi, à l'avis de l'apôtre saint Pierre, qui veut que chaque fidèle soit toujours prêt à rendre à tout le monde raison de sa foi (1). Au lieu que celui qui se laisse conduire par voie d'autorité s'expose au péril évident de s'attacher à l'erreur. Et s'il vient à être victime de sa crédulité, quelle excuse pourra-t-il alléguer pour justifier sa conduite? La responsabilité restera toute à sa charge, parce qu'il aura volontairement fermé les yeux pour prendre, dans son aveuglement, un aveugle pour guide, tandis qu'il aurait dû voir tout par lui-même.

Si on s'avisait de dire que la voie d'examen est difficile pour toute classe de personnes, on montrerait par là qu'on n'aurait pas fait attention qu'il n'est pas moins difficile de se garantir par la voie d'autorité des séductions de ceux qui s'arrogent une mission qu'ils n'ont pas, pour tendre ainsi des piéges aux simples. Car, combien n'y a-t-il pas de communions chrétiennes dont chacune se glorifie d'être la seule vraie, la seule légitime, la seule qui ait reçu *sa* mission du ciel même? Que devra faire

(1) I Petr. iii. 15.

en ce cas celui qui est pour se déterminer à embrasser une religion? Ou bien il s'en tiendra à la religion où il est né, et alors il ne servira de rien de disputer sur la religion; le juif, le païen, le mahométan, pourront, par la même raison, suivre la religion dans laquelle ils seront nés. Ou bien il devra, pour fixer son choix, dresser un tableau comparatif des différentes Églises ou communions; et alors voici renaître les mêmes difficultés qui s'opposaient tout à l'heure à la méthode ou à la règle protestante, et de bien plus grandes encore. Car pour le protestant il suffira de la seule Bible, tandis que pour établir un examen comparatif entre les diverses communions, dans le but de connaître la seule légitime, il faudrait, outre la Bible, l'histoire des dogmes, l'histoire de l'Église, l'histoire des hérésies, la connaissance de la doctrine de l'antiquité chrétienne, de l'enseignement des Pères, de l'économie de la foi, et bien d'autres en sus. Or, quelle est la fille du peuple, l'artiste, le paysan, le sauvage, qui serait capable de le faire, tandis que les hommes les plus consommés en science n'en viendraient pas à bout? C'est ainsi qu'en voulant éviter la peine d'un examen, on se met dans la nécessité d'en entreprendre un autre plus difficile sans comparaison que le premier; et si la vie ordinaire d'un homme n'est pas assez longue pour celui-ci, il faudrait pour celui-là la vie des patriarches antédiluviens, qui encore n'y suffirait pas.

Voilà la difficulté la plus spécieuse que le protestantisme ait jamais opposée à la règle catholique : difficulté proposée autrefois par Jean-Jacques Rousseau contre toutes les religions positives, chrétiennes et autres; difficulté qu'a fait valoir plus récemment une dame anglaise en correspondance avec le célèbre Dr Milner, sans que la réponse de ce savant prélat, ainsi qu'elle l'a déclaré, l'ait pleinement satisfaite. Et quoique cette dame avoue que son objection a une égale force contre toute religion, cette considération ne l'arrête pas, et elle consent à en subir les conséquences. Difficulté enfin que je n'ai pas voulu dissimuler, soit pour la sincérité avec laquelle on doit procéder dans une matière aussi délicate, soit aussi parce qu'elle me fournit l'occasion d'exposer l'admirable dessein de la Providence dans le moyen facile qu'elle procure à tous de se sauver.

Comme j'ai affaire ici aux protestants, et non aux déistes ou aux rationalistes, je serais en droit de répondre que, par cela même qu'une telle difficulté irait à frapper non-seulement le catholicisme en particulier et sa règle de foi, mais le christianisme même, et qu'ils auraient à la résoudre tout aussi bien que nous si elle leur était objectée par un incrédule, je serais, dis-je, en droit de répondre qu'ils ne peuvent, eux, l'objecter contre le catholicisme exclusivement. Mais comme les protestants, sans se mettre en peine d'un inconvénient de ce genre, se détermineraient

plutôt à succomber eux-mêmes qu'à accorder la victoire aux catholiques, sans me prévaloir de mon droit, je dirai à nos adversaires que, si cette difficulté avait quelque valeur ou quelque force contre la méthode ou la règle d'autorité, elle tendrait directement à condamner Jésus-Christ même, puisqu'il n'a pas donné à ses apôtres et à leurs successeurs d'autre moyen pour convertir le monde que le principe d'autorité. Ses paroles sont précises autant que solennelles : *Allez et enseignez... Quiconque croira et sera baptisé sera sauvé, quiconque ne croira pas sera condamné.* Et en effet les apôtres, comme cela est notoire, et comme d'ailleurs nous l'avons prouvé, n'ont pas suivi d'autre méthode que la méthode d'autorité.

Mais, pour en venir plus directement à notre sujet, admirons avant tout combien le système catholique est solide et lié dans toutes ses parties, et cette solidité même, ce parfait ensemble, nous fournira la réponse à la difficulté proposée. En se rappelant à la mémoire tout ce que nous avons dit il y a peu d'instants, on verra que les mêmes motifs qui nous font chrétiens sont ceux qui nous font catholiques. Car, lorsque les apôtres, en exécution des ordres qu'ils avaient reçus du Sauveur, se présentaient aux Juifs et aux Gentils pour leur annoncer la bonne nouvelle, ils leur prouvaient la mission que Dieu leur avait confiée, au moyen des motifs de crédibilité, tels que les miracles qu'ils faisaient sous leurs yeux, les prophé-

ties dont ils leur montraient l'accomplissement. La foi qu'ils obtenaient ainsi des peuples à leur divine mission renfermait par là même la foi à toutes les propriétés, à toutes les prérogatives, à tous les privilèges dont cette mission était accompagnée, et par conséquent à l'infaillibilité, à l'indéfectibilité, à la perpétuité de l'Église, représentée en eux et par eux. Cette croyance une fois obtenue des catéchumènes, les apôtres leur donnaient le symbole, leur mettaient entre les mains l'Écriture, leur conféraient le baptême, et les faisaient chrétiens et catholiques en même temps, et par un même acte. L'Église, après avoir commencé de cette manière, a continué son cours comme un fleuve peu large à sa source, et qui se grossit bientôt des nouvelles eaux qu'il reçoit, et elle a traversé ainsi les siècles sans souffrir d'interruption et en s'étendant sans cesse, avec sa forme invariable, sa hiérarchie constante, son sacerdoce investi toujours de la même autorité. Elle n'a cessé, comme chemin faisant, de recruter de nouveaux fidèles, sans négliger toutefois de rejeter de son sein les rebelles et les orgueilleux, et elle est ainsi parvenue jusqu'à nous, toujours combattue sans jamais être vaincue, toujours multipliant ses trophées à l'égal de ses combats, toujours comptant ses victoires par le nombre des assauts et des épreuves qu'il lui a fallu essuyer. Seule elle peut, avec son divin fondateur, prononcer à la face de l'univers ces paroles ineffablement di-

vines : *Qui me convaincra d'erreur? qui me convaincra de péché?* Elle sait que, comme elle est infaillible, l'erreur ne peut lui être objectée ; elle sait que, comme elle est sainte, on ne peut lui faire un reproche des passions de l'homme, et des désordres qui en sont l'effet naturel ; elle sait que ses tribulations ont leur cause dans le témoignage qu'elle rend à la vérité, et les persécutions qu'elle subit dans sa sainteté inaltérable ; qu'elle ne contracte aucune souillure des vices de ses enfants même dégénérés, et qui, pour cela même, se révoltent contre leur mère, parce qu'elle ne se lasse pas d'opposer publiquement la pureté de ses maximes à leurs passions frémissantes et indomptées.

Ainsi, pour le catholique, il n'y a ni matière à choix, ni lieu à examen, ni sujet à discussion pénible quelconque, absolue ou relative, au sujet de sa religion. Celui qui appartient à une grande famille par une longue suite d'ancêtres a-t-il besoin d'un examen comparatif et compliqué pour s'assurer qu'il en est le descendant légitime? Il sait parfaitement que la souche originaire de sa famille remonte à tant de siècles ; il trouve dans ses blasons toujours des titres semblables, toujours les mêmes noms de noblesse ; il se voit en paisible possession de son héritage, de ses biens et de ses priviléges, et dès lors il ne cherche rien autre chose, ne se met en peine de rien de plus. Il suffit au catholique d'être renseigné de deux choses,

qui du reste sont connues de tous : de l'identité dans le monde entier de l'Église dont il est membre, et de l'identité dans tous les siècles de cette même Église; double avantage dont aucune autre communion ne peut se glorifier. A qui lui nierait l'une ou l'autre de ces identités d'espace et de durée, il les lui démontrerait sur-le-champ d'une manière irréfutable. Les catholiques du monde entier croient à l'autorité du pape et ont la même foi que lui : qu'il les prenne de la Chine, de l'Amérique, des Indes, de l'Océanie, de quelque point que ce soit du monde habité, il leur demande s'ils croient à l'autorité du pape et à tout ce que croit le pape, et, à leur réponse uniforme, il se convainc de la souveraine unité, ou pour mieux dire, de l'identité de son Église par toute la terre. A qui lui nierait ensuite son identité de durée, il lui demanderait en quelle année, à quelle époque l'Église catholique a commencé, par qui elle a été établie et propagée, et à l'embarras et à la confusion qu'éprouverait son contradicteur, il verrait qu'il n'aurait plus à lui répondre que par un sourire, lui tournerait les épaules, et sortirait de là convaincu plus que jamais des prérogatives divines et incommunicables de cette Église à laquelle il sait que Dieu lui a accordé la grâce d'appartenir. Et puis, comme il trouve dans son Église tout ce qu'il désire, il n'a besoin ni d'histoire particulière de l'Église, ni d'histoire des hérésies et des sectes, ni d'histoire des dogmes, ni de livres des

Pères, ni de critique, ni de quoi que ce soit; mais il se tient en repos et en pleine sécurité, sans porter envie au protestant qui lui répète son refrain : *Toute la Bible, rien que la Bible,* et qui s'épuise à la recherche d'une foi certaine et fixe sans la trouver jamais (1).

Se confiant sans réserve dans l'enseignement de son Église, le catholique n'a point à rendre compte en particulier de chaque article de sa croyance; mais à toutes les questions il lui suffit de répondre : *C'est l'Église qui m'enseigne ceci ou cela,* et si elle ne se trompe pas, je ne puis pas me tromper non plus. Or il est impossible que l'Église se trompe en matière de foi, puisque c'est Jésus-Christ qui l'a instituée, en nous la donnant à tous pour maîtresse. Si donc elle pouvait m'induire en erreur, la faute en serait à Jésus-Christ, qui m'oblige à l'écouter; mais c'est là ce qu'on

(1) Il est bon de remarquer ici le tic particulier des plus anciens hérétiques, à qui ressemblent parfaitement les hérétiques modernes. Dès le temps de S. Irénée, comme on le voit par les écrits de ce Père, les gnostiques abusaient de ces paroles de Jésus-Christ : *Quærite et invenietis*; et un demi-siècle après, Tertullien nous fait voir que d'autres hérétiques abusaient pareillement du même texte. C'est pourquoi, dans son livre des *Prescriptions*, c. 8-13, l'illustre apologétique discute ces paroles du Sauveur en combattant le principe d'examen; puis il conclut : *Viderit qui quærit semper, quia non invenit. Nemo quærit, nisi qui aut non habuit, aut perdidit.* Ce passage mérite d'être lu en entier, comme pouvant servir à confondre tous les hérétiques, en qui la règle du libre examen a toujours trouvé des avocats complaisants.

ne saurait dire de lui sans blasphème, puisqu'il est Dieu, et par là même l'éternelle vérité, l'éternelle bonté, l'éternelle sagesse. Rendre compte du motif pour lequel on croit se réduit donc à dire pourquoi l'on est catholique; quant à tout le reste, le simple fidèle en abandonne la pensée comme le soin aux savants, à qui il appartient de prouver scientifiquement ces mêmes vérités, qu'il croit humblement avec le premier comme avec le dernier des fidèles, sur l'autorité de Dieu, auteur de la révélation, et sur celle de son Église, qui nous la propose et est par cela seul la règle prochaine de notre foi.

Quant à ceux qui se trouvent hors de l'Église catholique, s'il s'agit de membres de quelque communion chrétienne, baptisés par conséquent et ayant foi au moins en Jésus-Christ et dans la vérité en général de sa religion; si de plus ils cherchent de bonne foi et de tout cœur la vraie Église, ils n'auront besoin, eux aussi, que de jeter un coup d'œil sur la double identité de l'Église de temps et de lieux, et ils la trouveront en un instant, puisqu'il n'y en a qu'une qui présente ces caractères. Mais si ce sont des infidèles, alors il faudra préalablement qu'ils se convainquent de la divinité du christianisme d'après les motifs de crédibilité qui militent en sa faveur. Leur conviction une fois formée sur ce point, il leur sera facile, en faisant seulement usage du simple bon sens, de se convaincre, de plus, qu'entre toutes

les communions chrétiennes celle-là seule est la vraie, dont l'existence n'a jamais été interrompue depuis le commencement du christianisme jusqu'au siècle actuel, et qui s'est toujours conservée la même dans le monde entier.

Nous ne voulons pas pour cela exclure l'aide de Dieu et le secours indispensable de sa grâce ; mais notre intention a été simplement de faire voir la facilité avec laquelle, en ne consultant que le simple bon sens et les motifs naturels de certitude, on peut discerner d'un seul coup d'œil l'Église de Dieu d'avec ses contrefaçons, qui sont l'œuvre de l'homme. Encore n'est-il question jusqu'ici que de l'homme sans lettres ; car s'il s'agissait des hommes instruits, le catholicisme leur offre des preuves si éclatantes comme si nombreuses de sa vérité, l'Église présente à leurs yeux des caractères si palpables de sa divine mission, qu'à moins de s'aveugler volontairement, il leur serait impossible de les méconnaître. La beauté du plan sur lequel elle a été formée ; l'harmonieux accord de toutes ses parties, conspirant ensemble à former un tout magnifique et majestueux ; sa propagation merveilleuse ; sa conservation étonnante dans tout son ensemble ; la constance de ses martyrs ; la multitude de ses saints ; les grâces et les dons extraordinaires qui ne lui ont jamais manqué (1) ; le per-

(1) C'est une chose digne de remarque qu'aucune autre com-

pétuel miracle de sa fécondité même à produire des saints, et des saints thaumaturges ; l'immutabilité de ses croyances ; l'esprit de charité qui se révèle dans ses établissements si nombreux d'utilité publique et privée (1); la haine même que lui portent toutes les

munion hors l'Eglise catholique n'ose prétendre à des miracles ou à des dons extraordinaires, et que l'Église catholique, au contraire, a de tout temps produit en sa faveur des miracles opérés dans son sein. Du temps de S. IRÉNÉE, le don des miracles était encore commun dans l'Église, ainsi qu'il l'atteste formellement (liv. II, c. 31), ajoutant que c'était le privilége de l'Église catholique toute *seule*, puisque les hérétiques en étaient privés. Le même fait est attesté par TERTULLIEN, pour le temps où il vivait, dans son livre *De spectaculis*, c. 26, et ailleurs ; de même, par S. CYPRIEN, *Lett. I à Donat.*, édit. de S. Maur, p. 2; par S. AUGUSTIN, *De Civit. Dei*, l. 2, c. 8, et par les Pères qui ont suivi jusqu'à S. BERNARD, qui en rapporte à son tour de nouveaux dans sa *Vie de S. Malachie ;* et depuis saint Bernard nombre d'écrivains dignes de foi ont continué de rendre de semblables témoignages à l'Eglise de leurs temps. L'Église romaine, d'ailleurs, comme on le sait, ne décrète aucune béatification ou canonisation de nouveaux saints sans exiger la preuve de miracles capables de résister à la plus sévère critique. Or, ce témoignage sensible de l'assistance divine dont l'Église catholique seule n'a pas cessé d'être favorisée peut bien être un objet de plaisanteries pour les hérétiques comme pour les incrédules; mais de le réfuter, c'est ce qu'ils ne pourront jamais.

(1) Les protestants eux-mêmes ont rendu d'authentiques témoignages à ce glorieux caractère de charité pour toute sorte d'affligés et d'indigents, qui ne brille de tout son éclat que dans l'Église catholique. GUIZOT, entre autres, dans ses *Études morales et discours à l'Oratoire*, admire dans l'Église catholique ces *prodiges de bonnes œuvres ;* et M. DE GASPARIN, dans son

sectes séparées d'elle ; la conspiration permanente de tous les méchants pour arrêter ses progrès ; le caractère moral des apostats qui l'abandonnent et celui des convertis qui reviennent à elle : tous ces motifs ensemble, et bien d'autres encore dont nous nous occuperons dans la troisième partie de cet ouvrage, font avec tant de force une douce violence à celui qui les pèse de sang-froid, qu'il n'est pas possible de n'en être pas ébranlé (1). Mais il faut y apporter

ouvrage intitulé : *Intérêts du protestantisme français*, ne tient pas un autre langage. Dans le synode protestant de Brême dont nous avons déjà parlé, STAHL, répondant aux furieuses invectives que nous avons rapportées de SANDER, qui appelait l'Église romaine une *excroissance de l'enfer*, dit entre autres choses : « Une Eglise qui déploie des œuvres innombrables de miséricorde et de charité chrétienne ne peut pas porter le nom de production infernale. » Voir le *Compte-rendu des séances du synode de Brême*, dans la *Gazette de la croix*, n° 118. Mais rien d'explicite comme le témoignage du *Semeur* de Genève, cet implacable ennemi du catholicisme, qui dit mot pour mot de l'Eglise catholique : « Il y a des œuvres pour et par les classes riches, pour et par les ouvriers, pour et par les domestiques, pour et par les étudiants... On ne pourrait pas citer peut-être une misère morale ou physique qui ne trouve dans le catholicisme une œuvre spéciale pour y porter remède ! Toutes ces œuvres, admirablement enlacées à la cause du catholicisme, sont pour lui une véritable puissance, d'autant mieux assise, que dans bien des cas, il faut le reconnaître, c'est un véritable esprit chrétien qui les anime. » Voir les *Annales catholiques de Genève*, 1re liv. déc. 1853, p. 49.

(1) De semblables considérations, en effet, ont décidé beaucoup de protestants à embrasser la religion catholique, et nom-

de la bonne foi et un cœur droit et sincère : moyennant cette condition, la persuasion et la conviction sont faciles ; sans elle, rien n'y suffira, pas plus que n'ont suffi les miracles du Sauveur pour persuader les hypocrites pharisiens.

Ainsi s'évanouissent les exagérations de Rousseau, et sont résolues les objections de la dame anglaise. L'examen, soit absolu, soit comparatif, n'est donc que pour celui qui doute, c'est-à-dire pour le protestant, et non pour celui dont la foi est d'avance affermie, comme le catholique. Le protestant, dans sa communion, a mille raisons de douter, et par conséquent, d'entreprendre cet examen ; et pour dire quelqu'une des plus populaires, il a, pour douter de la bonté de sa secte, son origine plus ou moins récente dans tout ce qui la constitue ce qu'elle est, c'est-à-dire dans tout ce qui la distingue de l'Église catholique. Et il ne doit rien trouver qui le rassure dans ce qu'on lui représente tous les jours de la corruption, de l'idolâtrie, de la superstition, des désordres et des abus de toute espèce où serait tombée l'Église romaine à l'époque où se sont élevés les soi-disant réformateurs, puisqu'il peut s'apercevoir sans peine que ne pas accuser l'Église après s'en être

mément M. Allies, à la suite de ses longs voyages et de la comparaison consciencieuse qu'il eut tout le loisir de faire entre l'esprit qui anime l'Eglise catholique et celui que suivent les sectes protestantes.

séparés et s'être révoltés contre elle aurait été s'avouer eux-mêmes orgueilleux, superbes, rebelles et exclus de la vraie Église, ennemis, en un mot, de Dieu et de son Christ. Ainsi, plus ses ministres lui crient et lui répètent ces vieilles déclamations, plus il est en droit de soupçonner le piége qu'ils lui tendent. Eh! que faisaient autre chose les infâmes gnostiques, les montanistes, les manichéens, les donatistes, pour détacher les catholiques du sein de l'Église et grossir leurs propres rangs, que de déclamer contre la corruption de l'Église de leur temps (1)? Le

(1) J'aime à relever de temps en temps la ressemblance des hérétiques du jour avec les hérétiques anciens. Les hérétiques du jour, et jusqu'à leurs chefs, prétendent n'être pas des *novateurs*, mais simplement des *réformateurs* des abus et des innovations de l'Eglise romaine; et de là vient que Luther appelait sa secte du nom d'*évangelique*, se donnant à lui-même la mission d'épurer l'*Evangile* ou de le dégager des scories ou des éléments hétérogènes qui s'y étaient attachés. Calvin appelait la sienne du nom de *Réforme*. Ainsi naquirent les Eglises dites l'une *évangélique*, et l'autre *réformée*. Or, nous retrouvons la même prétention dans les anciens hérésiarques. Donnons-en pour exemple Marcion et les marcionites; voici ce qu'en dit Tertullien, l. I *adv. Marc.*, c. 30 : « Aiunt (marcionitæ) Marcionem non tàm innovasse regulam separatione Legis et Evangelii, quàm retrò adulteratam recurasse. » Tertullien répond à cela en s'écriant : « O Christe potentissime Domine! Qui tot annis interversionem prædicationis tuæ sustinuisti, donec tibi scilicet Marcion (Lutherus) subveniret! » Ainsi parlait Tertullien, comme défenseur de la foi catholique; mais montaniste qu'il était déjà à l'époque où il écrivit ces livres contre Marcion,

protestant a de plus, pour motifs de douter, les étroites limites dans lesquelles est concentrée sa communion particulière, toute secte se trouvant circonscrite à peu près par le territoire politique où elle a son asile. Il a pour douter encore la variété infinie, les divergences sans nombre des communions dites protestantes, qui se combattent à l'envi. Il a les variations de sa symbolique, qui monte et baisse comme le thermomètre, suivant l'état de l'atmosphère ou au gré du vent dont le souffle fait sa loi. Il a l'incertitude et l'oscillation perpétuelle de cette symbolique elle-même, sur laquelle pas un ministre ne saurait réussir à faire une profession de foi positive, détaillée, qui se trouve la même que celle d'un autre ministre de la même communion. Il a le caractère de son culte même, froid comme le marbre, et qui ne donne jamais au cœur du fidèle un degré seulement de chaleur. Il a enfin, pour passer sous silence tant d'autres raisons, dont je traiterai plus à propos dans la suite, le vide, le vague, l'incertitude où son esprit flotte toujours, et qui lui dit assez qu'il lui manque quelque chose, qu'il est dans un état anormal, dans un état de léthargie ou de mort.

ce même homme, oubliant comme hérétique (c. 29) cette saine doctrine, en vient jusqu'à donner aux catholiques le sobriquet injurieux de *nicolaïtes*, ou de fauteurs de passions honteuses, parce qu'ils regardaient comme permises les secondes noces. Tant il est vrai que le génie de l'hérésie est partout le même.

Aussi, toutes les nations, tous les peuples, tous les individus qui, dans le long cours des siècles, ont professé la foi de Jésus-Christ, l'ont embrassée en vertu de la règle de l'Église catholique ou du principe d'autorité, toute autre règle de foi étant inconnue jusqu'à l'apparition du protestantisme dans le monde. Nous avons vu dans les chapitres précédents (1re partie, 2e section, ch. II, art. III et IV) que le protestantisme lui-même s'est établi et maintenu parmi les peuples en contradiction ouverte avec la règle qu'il proclame, et par le principe même, ou en vertu de la règle de l'Église catholique, en substituant toutefois à l'autorité de celle-ci la sienne propre, c'est-à-dire celle de ses ministres, imitateurs en ce point des premiers auteurs de la Réforme; et que, sans cela, ses diverses communions n'auraient peut-être pas un seul adepte, puisque aucun n'est protestant uniquement en vertu de la règle du protestantisme (1). *La Bible, toute la*

(1) Nous avons déjà donné diverses preuves de cette vérité dans le cours de cet ouvrage. Joignons-y l'aveu explicite qu'en a fait naguère M. Laharpe en Suisse : « Lorsqu'une religion s'établit, dit-il, on montre beaucoup au peuple qu'il en retirera tous les avantages; on le fait partie intégrante de la société naissante; une fois la religion établie, il n'y a plus de peuple consulté... Calvin arriva à Genève en 1535. Il y avait là alors une masse de gens qui n'étaient pas de son avis, et malheur à quiconque lui résistait! Un Espagnol qui avait fait un livre sur la Trinité échappe à ses ennemis en France; il arrive à Genève : l'implacable Calvin le découvre et le fait exécuter. Un

Bible, rien que la Bible, n'est entre les mains du peuple qu'une simple forme ou un peu de poudre jetée à ses yeux, et comme le hochet qu'on met entre les mains d'un enfant pour avoir avec quoi l'amuser; au fond et dans la réalité, cette foi positive telle quelle, ce lambeau de foi, pour mieux dire, qui lui reste, lui est imposé par l'autorité, et n'est jamais le fruit de l'examen ou de l'interprétation de la Bible.

De là vient encore que, passé le prestige qui entourait les réformateurs des temps passés, et à la faveur duquel ils ont détaché de l'Église, leur mère, un si grand nombre de ses enfants, et même des peuples entiers ; lorsque la lumière a pu de nouveau pénétrer jusqu'à ces derniers, ils ont les uns après les autres, soit individuellement, soit en masse, opéré leur retour auprès de leur mère commune. Et qu'on ne dise pas que ce retour ait été l'effet de violences employées

autre a la tête tranchée sur un billot pour avoir mal parlé du réformateur. Un instituteur des écoles est destitué pour avoir dit un mot contre ses ordonnances. Une pauvre femme, pour avoir dit qu'on avait eu tort d'exécuter Servet, fut chassée de la ville. Voilà comment les nouveaux chrétiens entendaient implanter la vérité évangélique dans les esprits. Calvin écrivait au grand-chambellan de la cour de Navarre : « Ne faites faute « de défaire le pays des faquins qui excitent le peuple contre « nous. De pareils monstres doivent être exécutés comme Mi- « chel Servet l'Espagnol. A l'avenir, ne croyez pas que per- « sonne s'avise de faire chose semblable. » *Compte-rendu*, p. 47, cité par Baudry dans son livre *La religion du cœur*.

par l'Église, comme l'ont répété plus d'une fois les protestants et les incrédules. Car, qui a contraint au repentir les sectes si nombreuses des gnostiques, alors que l'Église avec son chef était sous la hache de ses persécuteurs? Ces sectes le disputaient à l'Église catholique par leur diffusion et par le nombre de leurs adhérents, et pourtant elles ont disparu. Qui a contraint les sectes si fortes en nombre des ariens, des macédoniens, des novatiens, des pélagiens, des donatistes, des apollinaristes, etc., etc.? Et pourtant elles ont toutes disparu; ce que j'aurais à dire également de tant d'autres. Ainsi en est-il du protestantisme, dont les défections se multiplient tous les jours, et de toutes parts l'Église recueille chaque année entre ses bras, avec une indicible consolation, de ces enfants de son sein, égarés loin d'elle sans qu'il y eût de leur faute, et qui reviennent chercher auprès d'elle la paix et la tranquillité de l'âme, qu'ils trouvent en elle seule après tant d'agitations de leurs cœurs déchirés.

Et ce ne sont pas seulement les hommes du peuple qui lui demandent cette paix de l'âme : ce sont des hommes distingués par leur instruction et leur science, par les qualités les plus brillantes de l'esprit et du cœur, et qui ont reconnu ou reconnaissent aujourd'hui par leur propre expérience que, même pour les savants, la règle de foi de l'Église catholique est la seule propre à calmer leurs agitations et à

résoudre leurs doutes (1). Durant un siècle et plus, le protestantisme, favorisé par le concours de diverses circonstances, était à l'état de progrès; mais il ne tarda guère à passer de là à un état stationnaire, puis à l'état de décadence. Aujourd'hui c'est un arbre desséché, dont les branches n'ont plus de sève ni les feuilles plus de vie. Je ne parle pas seulement du protestantisme formel ou dogmatique, qui est anéanti presque partout depuis déjà bien des années; je parle de sa partie même matérielle, dont la ruine complète est de jour en jour plus imminente. Une partie devient la proie du rationalisme gnostique et vulgaire; l'autre sollicite son retour à l'Église, comme à l'arche unique du salut. Le protestantisme a fait son temps, comme on dit aujourd'hui; il a rempli sa mission: il faut donc qu'il périsse. Et lui, qui naguère, dans l'ivresse d'un fol orgueil, se préparait à célébrer les funérailles d'un grand culte, ou de l'Église catholique, il voit aujourd'hui sa propre secte, honnie, méprisée, tomber de toute part en dissolution. Que tous les protestants ensemble s'appliquent à le soutenir; qu'ils redoublent leurs efforts comme il leur plaira; ni la faction mazzinienne ni l'influence britannique ne répareront les ruines de leurs sectes. La sentence en est portée, le protestantisme tombera:

(1) Nous produirons dans la suite leurs propres aveux sur ce point.

car *tout arbre qui n'est pas planté* par le Père céleste sera coupé par la racine, a dit Notre-Seigneur (1), et l'Église, le joignant à toutes les autres sectes qui ont précédé son apparition, le fera voir aux peuples enchaîné à son char de triomphe.

(2) Matt. xv, 13.

ARTICLE II.

Considérée au double point de vue *rationnel* et *moral*, la règle de foi catholique est la seule qui soit apte et suffise de sa nature à satisfaire l'esprit et le cœur de l'homme.

La règle de foi qui vient de Dieu, c'est-à-dire la règle catholique, est la seule qui réponde aux besoins de l'esprit et du cœur. — Cette règle procure au fidèle la sécurité dans sa croyance. — Rien que le doute là-dessus ferait outrage à Dieu. — Confirmation de cette vérité. — Le non-catholique, au contraire, manque de sécurité dans son état de croyance. — Etat de doute, effet de l'isolement, — comme de la dissidence des sectes, — et surtout de l'opposition où l'on se trouve dans sa secte par rapport à l'Eglise catholique. — Dans le protestantisme chacun assume la responsabilité de l'erreur où il peut tomber ou se trouver. — Le protestant n'a d'autre assurance que celle de pouvoir se tromper ou se trouver dans l'erreur. — Il ne saurait invoquer en sa faveur la présomption, puisqu'elle est contre lui —Ce qui doit fortifier à ses yeux cette présomption défavorable, c'est de voir son symbolisme presque entier condamné dans le symbolisme gnostique, — et dans d'autres anciens hérétiques, — et par conséquent condamné même avant sa naissance. — Différence entre la condition du catholique et celle du protestant. — Indices de méfiance par rapport à elles-mêmes que laissent pèrcer les communions non catholiques. — La transaction à laquelle elles se prêtent. — La tolérance religieuse. — L'horreur qu'elles témoignent pour la maxime : *Hors de l'Église point de salut*. — Explication du vrai sens de cette maxime. — L'horreur que le protestant a du catholicisme. — Conclusion.

L'homme, fait à l'image de Dieu, qui est la vérité, la bonté et la beauté souveraines, ne saurait trouver de contentement que par l'étanchement de la soif

comme du continuel besoin qu'il éprouve du vrai, du bon et du beau, dans l'ordre des sentiments ainsi que dans l'ordre des idées. La règle de foi qui lui vient de Dieu doit donc répondre pleinement à de telles exigences. Or, la règle catholique est la seule qui puisse le faire, et le fasse effectivement : 1° dans l'ordre des idées, en bannissant le doute, l'agitation et l'incertitude ; 2° dans l'ordre des sentiments, en saturant comme elle fait les affections et les désirs. Double avantage qu'elle seule procure à l'homme, tandis que la règle du protestantisme, dans l'ordre moral des sentiments, comme dans l'ordre intellectuel des idées, n'engendre qu'inquiétude pour l'esprit, et qu'agitation pour le cœur.

Et pour entrer tout de suite dans le fond de la question, observons avant tout qu'il n'y a rien peut-être de plus capable d'éveiller dans l'homme des pensées de sollicitude et parfois d'anxiété que la vérité religieuse ou l'adhésion qu'il doit y donner, parce que de cet objet fondamental dépend pour chacun sa sanctification dans la vie présente, et son salut éternel dans la vie future. Aussi le plus léger doute en cette matière suffit-il pour troubler et agiter l'âme, en lui ôtant le repos. La sécurité pleine et parfaite que donne la certitude peut seule lui rendre la sérénité, le calme et la paix. C'est là une vérité d'expérience et de sentiment : qu'on s'interroge soi-même, et la conscience en rendra le témoignage. Mais qui don-

nera à l'homme cette sérénité? Qu'on retourne là-dessus ses pensées, qu'on imagine telle hypothèse qu'on voudra, on ne trouvera point d'autre moyen que la règle de l'Église catholique. A cette affirmation, je vois s'émouvoir, j'entends frémir le protestantisme : il s'en révolte, mais c'est en vain. Il suffit de la discuter sous toutes ses faces, pour la justifier pleinement et en rester convaincu. Et c'est cette discussion qui va faire l'objet du présent article. Nous examinerons la chose en elle-même; nous en ferons aussi l'examen comparatif, et de ce double examen nous ferons jaillir les conséquences théoriques et pratiques qui en découlent. Ainsi notre tâche sera-t-elle accomplie, et de manière à satisfaire pleinement quiconque voudra dissiper les doutes de son esprit sur un point d'une si haute importance, et fécond en de si précieux résultats.

Et d'abord, à considérer la chose en soi, et en se rappelant toutes les preuves tirées de la Bible elle-même que nous avons données plus haut du fondement que l'autorité de l'Église et ses divines prérogatives d'infaillibilité, de visibilité et de perpétuité, trouvent dans la parole de Dieu, il est aisé de voir que cela seul suffit déjà pour donner à chacun la sécurité qu'il cherche dans sa croyance. En effet, si l'Église enseignante, qui constitue la règle prochaine de la foi du catholique, a été instituée pour cette fin par Jésus-Christ; si c'est pour cela qu'il lui a confié une mission

semblable; s'il a attaché à ses enseignements l'évidence de crédibilité par les dons extraordinaires de grâces dont il l'a enrichie; si c'est pour cette même fin qu'il l'a dotée du privilége d'infaillibilité, il est évident que quiconque a confiance en elle est pleinement rassuré contre l'erreur. Il a pour garant de ce qu'il croit Dieu lui-même : il pourra bien se méfier de soi-même, de son inconstance, de l'imperfection de sa foi; mais, quant à la vérité de sa foi en elle-même, c'est-à-dire de ce qui en fait l'objet, il n'y a pas pour lui matière à incertitude. Dieu pourrait-il jamais permettre que nous fussions dans l'erreur en suivant les enseignements de cette Église, qu'il a voulu donner pour guide à tous les hommes dans la voie de la vérité et du salut; de cette Église, à qui il a promis son assistance continuelle en la chargeant d'instruire les peuples pour toute la suite des siècles; de cette Église, qui a avec elle l'Esprit même de vérité, Dieu lui-même; de cette Église, par qui il a opéré la conversion du monde, et qui ne pourra défaillir? Qui ne voit que, si dans un tel cas l'erreur était possible, elle rejaillirait sur Dieu lui-même, et que nous aurions tous droit de dire, avec Richard de Saint-Victor, que si nous nous trompons, c'est Dieu qui nous a trompés? Car, si les preuves qui établissent la vérité de l'Église catholique, ses propriétés, ses priviléges, sont les mêmes que les preuves sur lesquelles repose la vérité du christianisme; si l'Église catholique n'est au fond et

dans la réalité que le christianisme même, le christianisme, dis-je, concret, dont le nom même n'est que postérieur à celui d'Église (1), son surnom, par conséquent, et rien de plus; si c'est le nom d'Église que Jésus-Christ a imposé à son ouvrage et non celui de christianisme, c'est une conséquence nécessaire que, si le christianisme est vrai, s'il est divin, l'Église l'est également, et l'Église catholique, car il n'y en a pas d'autre.

Toutes les communions qui, à diverses époques, ont usurpé le nom et les prérogatives de l'Église catholique, n'ont réussi qu'à en ébaucher tout au plus de misérables parodies, semblables à celles dont ont donné le spectacle de nos jours plusieurs communions, en s'attribuant le nom de *catholiques*, par un ridicule et visible contre-sens, comme l'Église anglicane catholique, l'Église russe catholique, l'Église catholique allemande de Ronge, l'Église catholique française de Châtel, et peut-être encore quelques autres (2). Toutes ces Églises soi-disant sont, à vrai dire, autant de témoignages d'action que les sectes rendent malgré elles à l'Église catholique, après avoir épuisé contre elle, pour la rendre odieuse, les sarcasmes et les moque-

(1) *Act.* XI, 26.

(2) Voir la dissertation de l'auteur intitulée : *Sul titolo di Chiesa Catholica, che si attribuiscono le communioni separate dalla Chiesa Romana,* Rome, 1847; Bologne, 1851; Naples. 1851, où il a discuté au long cette prétention.

ries. Au surplus, si le christianisme est un, l'Église qui le personnifie est une nécessairement ; si le christianisme est l'ouvrage de Dieu, il doit en être de même de l'Église qui est le christianisme dans son intégrité, dans sa pureté ; si celui qui professe le christianisme complet, le christianisme primitif, est assuré de ne pas se tromper, parce que le christianisme qu'il professe est l'œuvre de Dieu, qui est lui-même la vérité suprême, celui-là ne peut pas se tromper non plus qui professe ce qu'enseigne cette Église, qui ne fait qu'une même chose avec le christianisme.

Vérité consolante, dont la seule pensée remplit l'âme d'une joie indicible et d'un contentement délicieux ! Car, comme en vertu de l'institution de Jésus-Christ l'Église est une et indivisible, tant par sa nature même que par la doctrine qu'elle enseigne et par son organisation hiérarchique, il en résulte une telle sécurité pour chaque fidèle dans la profession de sa foi. qu'il ne peut en aucune manière vaciller ou douter en croyant ce que croit l'Église ; et il est aussi sûr de suivre la vérité, qu'il est sûr que l'Église tout entière ne peut ni errer ni vaciller dans sa doctrine. Il ne se trompera pas et il sera assuré de ne pas se tromper, aussi longtemps que ne se tromperont pas avec lui le souverain pontife et plus de neuf cents évêques, et une multitude presque innombrable de prêtres, et deux cents millions de catholiques. De plus, comme l'Église catholique n'est pas seulement une et identique pour

tous les lieux du monde où elle est répandue, mais qu'elle l'est encore pour tous les temps de sa durée, il s'ensuit que chaque fidèle est assuré de ne pas se tromper, à moins que ne se soient trompés comme lui plus de deux cent cinquante papes, qui se sont succédé sans interruption durant bientôt dix-neuf siècles accomplis; d'innombrables évêques en union entre eux comme avec le Saint-Siége, qui se sont également succédé, de l'orient à l'occident et du nord au midi, depuis les temps apostoliques jusqu'à nous; plus de quinze conciles œcuméniques rassemblés de toutes les parties du monde, et pour dire tout en une parole, l'univers catholique, c'est-à-dire d'innombrables milliers de croyants de tout âge, de tout sexe et de toute condition, qui, dans leur unanimité d'une durée de dix-huit siècles, nous apparaissent tous ensemble comme un seul homme. Car tel est l'imposant spectacle que présente à l'esprit du fidèle l'universalité de sa croyance, et qu'elle continuera de lui présenter tant que les puissances de l'enfer n'auront pas démenti les divines promesses en renversant et ruinant de fond en comble ce grand ouvrage de Dieu, tant qu'elles n'auront pas jeté à terre cet admirable édifice, cimenté du sang de la céleste victime immolée sur le Golgotha, et anéantissant ainsi les mérites infinis de cet auguste sacrifice.

Quelle ineffable consolation, redisons-le avec transport, est celle qui remplit l'âme du catholique sincère,

lorsqu'il fait réflexion que la foi qu'il professe est la même qui a été professée par tant de Pères et de docteurs ; la même qui a été scellée du sang de tant de martyrs ; la même qu'ont illustrée tant de saints ; la même qui a sanctifié tant de vierges et engendré tant de héros qui, par la pratique constante et solide des vertus chrétiennes, ont réalisé l'idéal de la plus sublime perfection ! Oui, c'est ainsi que chaque fidèle se trouve en communion avec tout le catholicisme des temps passés, présents et à venir. C'est un tout compacte que forme chaque individu avec le corps entier, et le corps entier avec chaque individu. C'est le même principe de vie et d'action, comme de foi, qui anime et informe ce corps immense. Ainsi, la sécurité que chaque fidèle trouve dans sa foi est la plus grande qui se puisse concevoir. C'est une force unique et générale en même temps : comme dans ces forges cyclopéennes dont parle le poète, la chaleur de chaque métal rougi s'accroît de la chaleur des autres métaux fondus ensemble. Tel est, je ne dirai plus l'idéal, le dessein imaginaire, mais le tableau réel de la sécurité qu'obtient le catholique en vertu de sa règle.

Quelle sera celle au contraire qu'apporte au non-catholique la règle du protestantisme? Elle ne lui en apporte aucune. Nous n'avons, pour nous en convaincre, qu'à analyser cette règle même. D'après elle, tout protestant, comme nous l'avons dit plusieurs fois, peut et doit se former par soi-même son symbole de

foi en conséquence de l'étude et de l'examen qu'il aura faits de la Bible. L'interprétation individuelle de toute la Bible et de chacune des parties prises à part qui la composent lui fournit le fondement de sa croyance par rapport à chaque article en particulier. Avec une liberté pleine, absolue et indépendante, il choisit parmi les diverses thèses doctrinales celle qui lui paraît la mieux fondée sur l'Écriture ou sur la pure parole de Dieu, et d'après cette conviction individuelle et subjective qu'il s'est formée à lui-même, il prononce sans appel la sentence définitive que ceci et non cela est contenu dans la révélation, que tel sens et non tel autre du passage qu'il discute en est le sens vrai et légitime ; en conséquence, il se bâtit son *Credo* plus ou moins large et spacieux, selon que bon lui semble, avec le plein pouvoir que lui donne sa règle de l'étrécir ou de l'élargir par plus ou moins d'articles de croyance.

Et qu'on fasse surtout bien attention que cette règle ne tend pas seulement à faire naître plusieurs sectes séparées, mais qu'elle sépare encore et divise à l'indéfini le fidèle d'avec le fidèle, l'individu d'avec l'individu. Cette division, ou, pour mieux dire, cet éparpillement, cet isolement de plus en plus général, affaiblit de sa nature et tend à détruire la persuasion qu'on se serait formée, particulièrement en des choses qui ne dépendent pas des forces natives de l'entendement humain, comme le seraient des vérités de

l'ordre rationnel et naturel, dont le fond est dans la nature de l'homme, mais qui viennent de dehors et sont supérieures à l'intelligence humaine. En effet, qu'un sentiment soit adopté uniformément par beaucoup de personnes à la fois, il résulte de cet accord pour chacun un degré proportionnel de confiance; mais qu'au contraire on se trouve seul de son avis, le doute naît aussitôt de cet isolement, et, quoi qu'on fasse pour se persuader la vérité qu'on se flatte d'avoir trouvée, on sent malgré soi qu'on est envahi par le doute importun. Eh! que dire donc, si l'on voit que le sentiment qu'on embrasse, non-seulement n'est pas partagé, mais est encore contredit par le grand nombre; s'il ne s'agit pas seulement de quelque point, mais de tout l'ensemble de la doctrine que l'on a suivie et que l'on voit condamnée généralement, non pas seulement comme fausse, mais comme hérétique? Pourra-t-on alors rester calme et tranquille, et n'éprouvera-t-on pas, au moins de fois à autre, des scrupules assez graves pour troubler l'esprit et la conscience?

Pourtant, ce n'est là encore qu'un premier effet, qui a pour cause unique l'isolement où l'on se trouve par rapport à sa propre secte, et aux autres sectes, si l'on veut, comprises dans la grande armée du protestantisme. Car personne qui ne sache quelle variété règne en matière de croyances parmi les diverses sectes entre lesquelles se partagent les protestants; va-

riété dont nous avons déjà donné de nombreux échantillons dans nos chapitres précédents, et qu'on pourrait faire voir bien plus grande encore sur toutes les questions dogmatiques. Or, comment chacun pourra-t-il s'assurer que la secte dont il est a seule le privilége de posséder la vérité sur les points de divergences, et que toutes les autres sont dans l'erreur, tandis que chacune de celles-ci prétend la même chose pour soi, et condamne toute autre qu'elle-même comme s'éloignant de la vérité? Qui pourra lever ce doute? qui pourra le résoudre, si tous se trouvent également dans la même condition? Mais pourquoi parler des divergences et des contradictions entre secte et secte, lorsque je devais bien plutôt dire entre membre et membre de la même secte, de la même *communauté?* Et, en effet, il est notoire qu'entre ceux mêmes qui appartiennent à la même communion, il existe une grande diversité d'opinions en matière de foi : témoin, par exemple, l'Église anglicane. Tout le monde sait qu'il y a des membres fort distingués, et même placés aux plus hautes sommités de cette Église, qui ont une manière de penser socinienne et rationaliste (1); tout le monde sait que les puséistes professent sur bien des articles des doctrines fort différentes de celles de

(1) Voir J. GONDON, *Préface* en tête des *Conférences* de Newman, Paris, 1851. Nous en avons nous-même rapporté plusieurs preuves dans le dernier chapitre de notre première partie, où nous avions à discuter la *règle hétéroclite.*

l'Église légale; tout le monde sait, en outre, l'opposition qui y règne sur des points doctrinaux entre la haute et la basse Église (1); tout le monde sait enfin qu'une partie de cette Église appartient au protestantisme modéré, et l'autre à l'ultra-protestantisme. Et ce que nous disons de l'Église d'Angleterre, nous pourrions le dire aussi de toute autre communion en particulier. Pour tout esprit tant soit peu réfléchi, un pareil spectacle doit fournir une abondante matière au doute et à l'incertitude.

Tout cela néanmoins n'est rien encore auprès de la perplexité qui doit nécessairement saisir tout protestant de bonne foi et de quelque instruction, quand il se voit en présence de l'Église catholique, levée tout entière à chaque instant pour le condamner. Car il ne saurait ignorer ni se dissimuler à lui-même que la doctrine qu'il professe s'éloigne en bien des points de la doctrine catholique. Il sait que c'est pour cette divergence même que l'enseignement particulier qu'il suit est condamné comme contraire à la doctrine révélée. Il sait par l'histoire, tant scripturale que monumentale, que la secte dont il fait partie est de date récente : les rites religieux, les cimetières, les temples mêmes, autrefois la propriété des catholiques, maintenant usurpés et détournés à un culte différent, les

(2) Voir Newman, IVe *Conférence*, dans la traduction citée tout à l'heure.

inscriptions, les pierres gravées, les mémoriaux de toute espèce, tout en un mot lui rappelle que ses ancêtres se sont séparés de l'ancienne Église, de l'Église mère, pour en fôrmer une autre à part, en opposition avec celle qu'ils quittaient, et qu'ils ont été retranchés à leur tour de cette Église antérieure à la leur et repoussés de son sein, précisément pour la nouveauté de leur doctrine et leur obstination indomptable à la professer.

En présence de cette Église, qui, par la succession de ses pontifes, est la seule qui remonte directement jusqu'aux apôtres; de cette Église de tous les temps, de cette Église de tous les lieux, de cette Église du monde entier, qu'elle a converti à Jésus-Christ, déployant son culte majestueux, présentant ses titres nombreux à la vénération de l'univers, toujours pleine de vie et de vigueur, toujours féconde; en présence, dis-je, de cette Église si imposante, que devra penser de sa foi particulière telle quelle le sectaire, le protestant? Comment pourra-t-il résister au doute d'être quelque part lui-même dans l'erreur? Qu'il se représente tant qu'on le voudra la multitude et l'énormité des abus dont cette Église a été accusée, les reproches de superstition et d'idolâtrie dont elle a été l'objet; qu'il rappelle à sa mémoire tous les récits romanesques qu'on lui a faits de cette Église dès son enfance, contes de nourrices et de bonnes femmes dont on l'a amusé dès le berceau : il ne saurait avec tout cela se

délivrer de la pensée qu'on l'a peut-être égaré par de telles fables, que toutes ces accusations sont peut-être fausses et mensongères, et que par cela même elles méritent un sérieux examen ; examen que beaucoup ont entrepris avec des intentions sincères et un cœur droit, et qui a eu pour résultat de les faire rougir des impudentes calomnies qu'on leur avait fait entendre, qu'ils avaient écoutées avec une crédulité enfantine, et auxquelles ils avaient eu la bonhomie d'ajouter foi si longtemps (1).

(1) Ce fut là le premier des motifs qui déterminèrent le prince Wolfgang Wilhelm, comte palatin, à se convertir à la religion catholique. Voir l'ouvrage intit. *Muri Civitatis sanctæ, hoc est religionis catholicæ fundamenta* XII, *quibus insistens sereniss. Princeps Wolfgangus Wilhelmus Comes Palatinus in Civitatem, hoc est Eccl. catholicam faustum pedem intulit,* Cologne, 1615. Le prince lui-même l'exprime en ces termes : *Principio comperi, catholicorum doctrinæ multa ab adversariis vanè falsòque imponi, et illos longè alia aliterque docere, quàm isti fingant.*

C'est aussi le sujet des dernières conférences de Newman, publiées sous le titre de *Lectures on the present position of catholics in England,* London, 1851.

Il fait voir dans la seconde de ces conférences que les protestants, dans leurs rapports avec les catholiques, ne vivent que de traditions de calomnies contre l'Eglise catholique transmises des pères aux enfants, sans jamais s'en rendre raison. Et la cause, c'est que le protestantisme, incapable en lui-même de tenir contre la discussion, avait besoin, pour s'établir, de charger de calomnies le parti qu'il voulait renverser. Mais nous trouverons plus tard une meilleure occasion de revenir sur ce

Ainsi le protestant est nécessairement agité, au moins de temps en temps, par la pensée importune que rien ne peut le garantir, que rien ne peut le délivrer de l'incertitude où il se trouve. Il ne peut pas dire, comme le catholique, qu'il ne saurait se trom-

sujet et sur ces belles conférences pour lesquelles Newman a eu tant à souffrir de la part d'Achilli.

J'observe ici, en attendant, qu'un certain Jules-Charles Hare, a prétendu répondre aux conférences de Newman par un écrit intit. *The Contest with Rome: A Charge to the Clergy of the archdiaconry of Lewes, delivered at the ordinary visitation in* 1851, *with notes especially in answer to Doct. Newman recent Lectures*, Londres, 1852. En parcourant ce livre, j'y ai trouvé, comme toujours en ces sortes d'écrivains, un fanatisme exalté, des rabâchages perpétuels de vieilles calomnies contre l'Eglise romaine, qu'il traite à chaque instant de de *schismatique*, des déclamations, et rien de plus. Quiconque le lira en formera le même jugement. Il fait en même temps l'aveu des divisions qui règnent dans l'anglicanisme, des pertes que ce dernier essuie tous les jours par suite du retour de beaucoup de ses membres à l'Eglise romaine. Nous n'en demandons pas davantage.

Disons la même chose des conférences tenues à Genève, au commencement de l'année 1853, par plusieurs ministres, dans la vue de s'opposer, dans cette ville, aux conquêtes toujours plus nombreuses de la religion catholique; conférences dont nous avons déjà parlé ailleurs. On ne comprend pas comment des hommes qui se respectent peuvent répéter des accusations si grossières et si extravagantes, cent et cent fois démenties et mises en poudre par les catholiques. Mais que faire? Le protestantisme n'a pas de meilleur moyen pour se soutenir que le mensonge et la calomnie, et il faut bien y avoir recours quand on se fait l'avocat d'une cause aussi désespérée.

per sans que l'Église se trompe avec lui, puisqu'en vertu de sa règle sa foi est tout individuelle, et que dans le protestantisme chacun ne doit se tromper que pour son propre compte. Les autres peuvent se tromper, comme chacun peut se tromper aussi, et par conséquent comme il le peut lui-même, sans que personne soit responsable des erreurs d'autrui, tous dans un tel système étant libres de tout lien, particulier ou général, qui les unisse ; chacun, se trouvant constitué juge suprême de sa croyance, n'a à répondre que de lui-même pour la manière de croire comme pour la manière d'agir. D'ailleurs le protestantisme, même pris en masse, n'a point la prétention d'être infaillible, et il fait même volontiers l'aveu de sa faillibilité. Donc, qu'il se considère comme simple individu, ou comme faisant partie de sa communion collective, le protestant, loin d'être à l'abri de l'erreur en matière de foi, peut se tromper et s'égarer à ce sujet en vertu du principe même inhérent à sa secte, reconnu et professé par elle. Il n'a donc aucune garantie, aucune caution, aucune assurance, qui l'autorise à dire au point où il est : Je suis certain, je suis sûr que ma croyance *est la vraie;* beaucoup moins peut-il dire qu'elle soit *la seule vraie,* comme peut et doit l'affirmer, sans crainte de se tromper, le catholique.

Privé ainsi de cette assurance extrinsèque qui se fonde sur l'autorité, le protestant en aura-t-il du moins des motifs intrinsèques, puisés apparemment

dans la certitude qu'il aurait de l'exactitude de son interprétation privée, ou du moins de l'interprétation que donnent à la Bible ses sages, ses docteurs? Non, pas plus celle-ci que celle-là ; car pourquoi le protestantisme, considéré même comme corps de secte, ne s'arroge-t-il pas l'infaillibilité, et ne revêt-il d'aucune sanction irréformable les articles de sa profession symbolique, sinon parce qu'il a la conscience de l'incertitude de ses interprétations? Peut-on douter que, s'il pouvait avoir la certitude absolue de sa manière d'entendre l'Écriture, il ne lui imprimât aussitôt le cachet de cette certitude absolue? D'une part, en effet, la parole de Dieu est infaillible, et de l'autre, dans cette hypothèse, il aurait la certitude absolue de ne pas se tromper sur son véritable sens ; il ne lui manquerait donc rien pour imprimer à ses articles de foi le sceau de l'infaillibilité. Mais non, il sait bien, il sent intimement qu'il peut se fourvoyer et se méprendre, qu'il peut y avoir erreur dans l'interprétation qu'il fait de la Bible, et sur laquelle cependant il fonde toute la vérité des articles qu'il adopte; de là, sa répugnance invincible à les établir nettement. Or, si le protestantisme, même pris en masse, peut se tromper et n'a aucune assurance de la légitimité de ses interprétations, comment pourra l'avoir un individu quelconque (1)? Toute l'assurance qu'il a,

(1) C'est là le sujet qu'a développé, avec une logique rigou-

c'est de pouvoir se tromper, de pouvoir s'égarer par rapport à la foi qu'il professe (si toutefois on peut appeler de ce nom de *foi* une persuasion purement subjective), de pouvoir être engagé dans une secte qui professe l'erreur, dans une religion qui soit réprouvée de Dieu. Telle est l'unique assurance qui lui reste, sans qu'il puisse prétendre à aucune autre, et cela en vertu de la règle qui le constitue protestant.

Que si l'on veut tenir compte de la présomption qu'il aurait du moins d'avoir pour lui la vérité, on se convaincra que, même à cet égard, tout conspire à accroître sa perplexité, à fortifier ses craintes, ses doutes déchirants par rapport à la voie où il est engagé. L'instabilité continuelle, les phases nombreuses par où a passé le protestantisme, aujourd'hui si différent de ce qu'il était à son origine; le bouleversement complet de son dogmatisme positif, dont il ne reste plus que de faibles vestiges, ou pour mieux dire, des décombres et des débris; le gouffre du rationalisme, où il va tout entier s'engloutir et se perdre; le discrédit même universel où il est désormais tombé; la confusion des langues qui se décèle sur les lèvres de ses ministres, dont il n'y a peut-être pas un seul qui s'accorde avec un autre sur le symbole à suivre, à

reuse, Mgr. Doney, évêque de Montauban, dans sa *Discussion* et sa *lettre* déjà citées, où le savant prélat démontre que le ministre protestant ne peut dire autre chose à son auditoire que : *Il me semble*, *il me paraît* que la chose est ainsi, et rien de plus.

part toutefois la partie négative de ce symbole et certaines phrases vagues et insignifiantes, telles que : *La Bible, toute la Bible, rien que la Bible*, sans pouvoir dire même d'un commun accord en quoi cette Bible consiste ; les divisions qu'il n'a pas cessé depuis trois siècles de faire pulluler de son sein, tellement qu'on y compte aujourd'hui plus de deux cents fractions, que je comparerais volontiers à des pilules homœopathiques, en sorte que chaque nouveau réformateur actif et entreprenant qui paraît sur la scène s'empare comme de sa proie de ce qu'il peut en saisir, et de disciple qu'il était d'abord se fait maître à son tour : tous ces indices, comme d'autres semblables, ne peuvent manquer de faire impression sur le protestant qui réfléchit, et de lui donner une présomption fondée que le protestantisme ne peut donc pas être l'ouvrage de Dieu, et qu'ainsi il n'y a rien que de trompeur dans la règle qu'il professe.

Ajoutez que cette présomption de se trouver dans l'erreur augmente encore outre mesure pour le protestant, quand il jette un regard sur l'Église catholique, qui lève devant lui son front majestueux, et lui ôte le dernier reste de confiance qu'il pouvait avoir dans sa profession de foi. Il sait en effet que cette Église est en opposition ouverte avec le protestantisme, et que sa doctrine est toute différente de la sienne ; il sait que cette Église condamne et anathé-

matise tous les articles de son propre symbole où il se trouve en contradiction avec elle, comme autant d'hérésies ou d'erreurs, et de la même manière qu'elle a condamné et anathématisé tant d'autres articles qu'avaient prétendu aussi substituer à ses enseignements, dans les siècles antérieurs, tant d'esprits téméraires que les nouveaux réformateurs se sont accordés eux-mêmes à dire que l'Église avait eu raison de condamner. De là lui vient naturellement le soupçon qu'elle a pu également avoir raison de condamner le symbole luthérien, le symbole zwinglien, le symbole calviniste, le symbole anglican..... Et ce soupçon sera d'autant plus fondé, que ces communions rivales s'accordent toutes, chacune de son côté, avec l'Église elle-même, à condamner leurs pareilles comme étant dans l'erreur, et à dire qu'elle a eu raison de les anathématiser toutes, excepté la leur. Le protestant ne saurait ignorer ni se dissimuler à lui-même que son symbole ne soit autre chose, en grande partie, qu'un renouvellement d'anciennes erreurs condamnées par l'Église longtemps avant qu'ils parussent eux-mêmes, et dans des siècles que les coryphées du protestantisme se sont plu les premiers à décorer du nom de beaux siècles de l'Église, dans des siecles où de leur aveu l'Église s'était encore conservée vierge et sans tache.

Et pour en venir à la preuve, la doctrine du protestantisme primitif sur le serf arbitre avait été d'a-

vance condamnée dans le gnosticisme (1), et il en avait été de même de sa doctrine sur l'inutilité des bonnes œuvres pour le salut (2). Dans le gnosticisme encore avaient été condamnés l'antinomianisme, c'est-à-dire la doctrine de l'abrogation de la loi morale par l'Évangile (3); plus, la doctrine de la foi toute seule justifiante (4); plus, la doctrine de la cer-

(1) Voir l'ouvrage intit. *Recognitionum Clementis*, lib. 3, n. 22 et 25, où sont rapportées au long les erreurs de Simon le Magicien, et entre autres celle-ci : *Negat esse in hominis potestate aut sciendi aliquid, aut agendi*, c'est-à-dire qu'il niait le libre arbitre dans l'homme. Cet ouvrage, comme l'observe COTELIER, est très ancien et remonte au IIe siècle.

(2) C'est ce qu'atteste S. IRÉNÉE, lib. I, c. 23, n. 9, où, en parlant des erreurs de Simon, il dit entre autres choses : *Secundùm ipsius gratiam salvari homines, sed non secundùm operas justas*, comme le porte l'ancienne version (édit. Mass.). Les simoniens tenaient beaucoup à cette doctrine de *l'inutilité des bonnes œuvres* pour le salut, comme nous l'attestent les anciens écrivains, et en particulier S. Irénée, Théodoret, S. Epiphane, Eusèbe. (Voir CALMET, *Diss. de Simone Mago.*)

(3) Voir l'ouvrage déjà cité des *Recognitions*, et S. Irénée, loc. cit. Parmi les erreurs de Simon, que rapporte S Irénée, lib. I, c. 23, 2-5, était celle que la loi avait été donnée par les anges pour mettre les hommes en servitude, et que lui, Simon, était venu pour affranchir les hommes d'un tel joug.

(4) Simon enseigna pareillement qu'il suffisait pour le salut d'avoir la gnôse ou connaissance de Dieu, telle qu'elle nous vient de la révélation. Aussi les mœurs de ses disciples étaient-elles fort corrompues, comme nous l'attestent unanimement S. IRÉNÉE, TERTULLIEN, lib. *De Animâ*, c. 34; EUSEB., *Hist. Eccl.*, lib. II, c. I; S. EPIPH., *Hær.* XXI.

titude que donne la foi d'être prédestiné et sauvé (1); plus, celle que nos péchés peuvent bien déplaire à Dieu, sans que pour cela notre personne cesse de lui être agréable (2); plus enfin, la doctrine de l'impeccabilité après le baptême (3). Ces doctrines, qui font

(1) Ainsi parlaient les valentiniens, d'après S. IRÉNÉE, l. I, c. 7, n 4 et 5, qui rapporte qu'ils partageaient les hommes en trois classes : les *spirituels*, les *hyliques* et les *psychiques*. Les premiers étaient élus (et c'étaient ces hérétiques eux-mêmes, comme le seraient aujourd'hui les calvinistes); les hyliques étaient les réprouvés; les psychiques, enfin, étaient les catholiques, qui seuls avaient besoin de faire des bonnes œuvres pour se sauver.

(2) Telle fut la doctrine de Carpocrate et de ses partisans, qui enseignaient que le moyen d'atteindre la perfection et de se rendre agréables à Dieu était de se rouler dans toute sorte de crimes et de débauches, pour témoigner aux anges le mépris qu'ils faisaient de leurs préceptes, ou de la loi du Décalogue, dont ils les disaient auteurs. (Voir MASSUET, Diss. I, S. IRÉNÉE, art. 2, § 5, n 12.) Il semble ici qu'on entend déjà Luther exhortant à commettre quelque gros péché mortel pour faire pièce au diable, comme nous le verrons plus loin.

(3) L'hérésie de Ménandre se distinguait par la vertu extraordinaire attribuée, selon lui, au baptême qu'il conférait. Pour ne rien dire de l'immortalité qu'il promettait, même pour la vie présente, à ses baptisés, puisqu'il y a des critiques qui révoquent en doute ce point de sa doctrine, il est certain, du moins, qu'il promettait à ses néophytes l'assurance du salut en vertu de son baptême, comme on peut le voir dans saint IRÉNÉE, l. I, c. 33; dans TERTULLIEN, lib. *De Animâ*, c. 50; dans EUSÈBE, l. III, c. 26; dans S. CYRILLE de Jérusalem, *Catech*. 18; dans THÉODORET, *Hæret. fabul.*, l. I.

partie du symbolisme protestant, faisaient de même partie du symbolisme gnostique : d'où il résulte évidemment que dans les doctrines gnostiques ont été condamnées les doctrines protestantes, et cela dès les trois premiers siècles de l'Église.

A ces mêmes siècles, et même au premier, vers sa fin ou au commencement du second, appartient la condamnation de l'opinion protestante qui consiste à nier la réalité de la présence corporelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie : opinion qu'enseignaient déjà les docètes et les marcionites, et que l'Église condamna pour cette raison dans ces sectaires (1). Puis, au IVe et au Ve siècle, l'Église condamna dans Vigilance, ainsi que dans Fauste le manichéen, les erreurs contraires au culte des saints, à leur invocation, à la vénération de leurs reliques, à la prière pour les morts et à l'existence du purgatoire (2); dans Jovinien, la doctrine ennemie du célibat et de la profession religieuse (3), doctrine favorite de la Réforme, et qui lui a fait recruter dans le catholicisme nombre de prêtres et de moines perdus de débauche.

Au VIIe et au VIIIe siècle, l'Église catholique a condamné la doctrine qui taxe d'idolâtrie le culte

(1) Voir S IGNACE, *Epist. ad Smyrn.*, c 7; TERTULLIEN, *Contr. Marcion.*, l. IV, c. 40.

(2) Voir S. JÉROME, *Cont. Vigilant.* Opp éd. Valois, t. II; S. AUGUSTIN, *Cont. Faust. manich.*, l. XX, c. 21.

(3) S. JÉROME, l I et II, *Cont. Jovinian.*

des saintes images, et que soutenaient déjà les iconoclastes ou iconomaques grecs, ainsi que Claude de Turin (1). Au XIIe siècle, presque toute la symbolique de Luther se trouve condamnée par anticipation dans les vaudois, qui disaient aussi qu'il ne fallait admettre que l'Écriture; qu'on ne devait reconnaître que le divin médiateur à l'exclusion de toute intercession des saints; qu'il fallait abolir les messes privées, rejeter les traditions, les jeûnes; que Rome était la grande prostituée de l'Apocalypse et le pape l'Antechrist; que le mariage des prêtres était nécessaire, etc. Au XIVe siècle, Luther a été condamné de même dans Wicleff, dont il s'est approprié les erreurs en les faisant passer dans sa symbolique (2). Et c'est

(1) Voir *Act. Conc. Nic.*, II; dans HARDOUIN, *Acta Concil.*, t. IV; TROMBELLI, *de Cultu SS.*, t. II.

(2) On peut consulter, sur les erreurs des vaudois, l'ouvrage de Mgr. Charvaz, ancien évêque de Pignerol et aujourd'hui archevêque de Gênes, intit. *Notizie dei Valdesi*, Turin, 1837, c. XVIII, où l'auteur traite des sources où puisèrent les vaudois, du principe de leurs erreurs, de l'opposition qui se manifeste sur plusieurs chefs entre les anciens vaudois et les vaudois modernes. Et tout cela, il le prouve par les témoignages respectifs d'écrivains contemporains ou d'une époque rapprochée de celle des vaudois, comme les lettres d'Innocent III, Reinier, Bernard de Foucauld, Alain de l'Isle, Pierre de Vaucernay, Etienne de Belleville, Moneta, etc. L'illustre auteur développe ces mêmes preuves dans un autre ouvrage en quatre volumes intit. *Le Guide du catéchumène vaudois*, Lyon, 1840 et ann. suiv. En rapprochant les erreurs des vaudois de celles

ainsi que le protestant tant soit peu instruit trouve condamnée par l'Église catholique toute la doctrine du protestantisme, longtemps avant que celui-ci fît son apparition sur la scène du monde. Tout cela donne une telle force à la présomption qu'il devait avoir déjà de la fausseté et du danger de sa croyance particulière, que, même en faisant abstraction de toute autre considération, cette présomption approche de la certitude. Pourra-t-il donc demeurer tranquille dans son état, comme s'il n'avait que des motifs d'assurance sans aucun sujet de doute? Non,

de Luther, il est très facile de voir tout ce que celui-ci a pris dans ceux-là.

Par rapport ensuite à l'hérésie de Wicleff, on peut consulter ROISSELET DE SAUCLIÈRES, *Coup d'œil sur l'hist. du Calvinisme en France*, Paris, 1844, pag. 113 et suiv., où il résume la symbolique de Wicleff en ces termes : « Il attaque les cérémonies du culte consacré dans l'Eglise, les ordres religieux, les vœux monastiques, le culte des saints, la liberté de l'homme, la décision des conciles, l'autorité des Pères de l'Eglise, et jusqu'au saint mystère de l'Eucharistie. » Or, ce sont là précisément les erreurs de Luther et de Calvin. Cette doctrine, exportée d'Angleterre en Bohême par Pierre Penn, y fut embrassée avec ardeur par J. Huss.

Pour retrouver les erreurs des protestants du XVIe siècle dans les anciens hérétiques, on n'a qu'à lire le savant ouvrage du card. LORENZO COZZA : *Commentarii historico-dogmatici in lib. S. Augustini de hæresibus*, 2 vol. in-fol. Rome, 1707, et on y trouvera en même temps la filiation des hérétiques, depuis Simon le Magicien jusqu'à Calvin et à Luther, et depuis ces derniers jusqu'à nous.

non, je le répète : il n'est assuré que de son incertitude même et du doute qui ravage son âme.

Ces vérités une fois établies, rien de plus facile que de tirer les conséquences théoriques et pratiques qui en découlent. On voit, d'une part, pourquoi le catholique est tranquille et sans inquiétude sur l'objet de sa croyance, et s'attache à son Église sans plus de crainte qu'un enfant qui repose sur le sein de sa mère. Puisant ses motifs de sécurité dans l'infaillibilité de cette Église, dont il a pour garant la promesse divine et toute l'antiquité chrétienne, il ne donne là-dessus entrée dans son esprit à aucune autre pensée. Si quelqu'un vient à lui chercher dispute sur sa croyance, il s'en débarrasse aussitôt par une réponse simple et précise : « L'Église me l'enseigne ainsi, » répond-il à ce contradicteur ; et il se borne à cette réponse. Si cependant ce catholique est un homme instruit et savant, il peut, en outre, rendre raison des motifs pour lesquels l'Église le lui enseigne ainsi ; il a ses principes fixes et certains, qui lui marquent assez ce qu'il a à dire. Enfin, lorsque le catholique fidèle touchera au terme de son pèlerinage, il pourra bien concevoir des inquiétudes par rapport à la manière dont il aura honoré ou déshonoré sa foi, selon que sa conduite aura été ou non en harmonie avec les vérités saintes qui en sont l'objet, mais il ne concevra aucun doute sur ces vérités mêmes. S'il souffre quelque tentation dans ces moments critiques et re-

doutables, ce n'est alors qu'une tentation vague d'infidélité, comme il peut en survenir à tout le monde, et, pour la repousser, il n'a besoin que de faire des actes de foi plus ou moins intenses en se couvrant de l'égide de l'Église catholique ; mais ses perplexités n'ont jamais pour origine des doutes qu'il concevrait sur sa croyance, en tant qu'elle contredit celles d'une secte quelconque : cela ne lui vient pas même à la pensée, comme le prouve évidemment l'expérience de tous les jours (1).

De l'autre part, le protestant a, au contraire, souvent à lutter en lui-même contre le doute cruel qui le poursuit par rapport aux doctrines de sa propre secte, surtout s'il a l'esprit tant soit peu cultivé. Il tremble toutes les fois qu'il tombe sur des passages d'ouvrages catholiques, où leurs auteurs ont à exposer les raisons qui leur persuadent ou la vérité du catholicisme ou la fausseté des sectes. Le plus souvent il s'épouvante de la controverse et la fuit, et il cherche à détourner la conversation si l'on vient à parler de religion dans la société où il se trouve. On voit qu'il sent bien en lui-même qu'il manque quelque chose à sa foi, qu'elle n'est pas normale, en un mot ; cette inquiétude secrète l'agite en particulier quand ses passions viennent à se taire. Mais c'est surtout au moment où

(1) Ce sujet se trouvera développé dans notre troisième partie ; nous nous contentons ici de le toucher légèrement.

il va quitter la vie que se représente à lui, comme un spectre terrible, le doute qui déchire et dévore son âme. La pensée du juge redoutable devant lequel son âme va paraître, et qui connaît tous les plis et replis du cœur humain ; le temps qui s'envole, l'éternité qui s'avance pour l'emporter avec elle, tout le remplit d'effroi ; et à moins qu'il ne soit ou dans le cas d'une ignorance invincible, et par conséquent excusable, ou dans cet abîme d'impiété où le remords ne se fait plus entendre, il s'émeut, il s'agite, il doute et il frissonne. De là tant de conversions de protestants de toutes classes aux approches de la dernière heure, conversions connues de tous, et pour lesquelles nous avons plus d'une fois célébré les merveilles de la miséricorde divine. Mais nous en parlerons plus au long dans notre troisième partie.

Tout cela ne regarde encore que les dispositions individuelles et privées ; mais nous trouvons de plus dans les faits publics du protestantisme des indices évidents de la méfiance qu'inspirent à ses diverses sectes leurs propres doctrines. Nous allons en signaler quelques-uns. Et d'abord, d'où vient, sinon de ce sentiment de méfiance, que le protestant se montre si facile à transiger par rapport à sa foi et aux articles de son symbole ? Nous avons vu plus haut la transaction tout-à-fait pacifique passée entre les sacramentaires et les luthériens au sujet de l'Eucharistie. Or, de semblables concessions arrivent fréquemment

entre les communions diverses; si bien qu'elles se rapprochent quelquefois de manière à faire presque disparaître entre elles toute espèce de différence. Au lieu que le catholique ne cède jamais, pour ainsi parler, même un pouce de terrain; et il souffrira plutôt au besoin la perte de provinces entières, de royaumes entiers, que de transiger sur un seul dogme, comme l'histoire de l'Église nous l'atteste à différentes époques. C'est qu'il sait bien que sa foi objective, ou les vérités religieuses dont il a la croyance, ne sont pas sa propriété, mais celle de Dieu, qui les a révélées et de la part de qui il les a reçues; et de là tant de martyrs, morts pour le soutien de chacune de ces vérités, que l'Église compte dans ses annales.

Un autre indice du fait que nous tenons à relever se remarque dans la tolérance religieuse ou théologique, comme il plaira de l'appeler, que l'on montre à tenir pour également bonnes et conduisant au salut toutes les doctrines diverses, quelque contraires qu'elles soient à la sienne, sans qu'on ose en condamner une seule comme fausse; et de là la maxime que chacun peut se sauver dans sa propre religion (1). Or, quel est le fondement ou la racine d'un si honteux indiffé-

(1) C'est du moins la doctrine qui prévaut aujourd'hui, surtout dans la pratique, chez les diverses sectes anti-catholiques. Je dis *aujourd'hui* et *dans la pratique*; car, en d'autres temps, comme tout à l'heure on va le voir, une doctrine toute différente en pratique et même en théorie dominait parmi ces sectes,

rentisme, sinon l'incertitude où l'on est de la vérité absolue de la croyance que l'on suit? Celui qui est vraiment et intimement convaincu que la foi qu'il professe lui vient de Dieu, et qu'elle est par conséquent la seule vraie, doit de toute nécessité rejeter avec horreur, comme fausse, toute autre foi différente de la sienne, opposée à la sienne, attendu que la vérité est une et indivisible. Il répugne, il est logiquement absurde que deux ou plusieurs religions contradictoires puissent être vraies en même temps, et, si l'une l'est, toute autre est nécessairement fausse. C'est pour cela que le catholique tient pour fausse, rejette et réprouve publiquement comme telle, toute religion ou croyance qui diffère de la foi catholique, parce que celle-ci est divine à ses yeux, qu'il la regarde comme révélée de Dieu, et qu'elle lui est proposée par une autorité infaillible, qui est celle de l'Église. Et c'est bien injustement qu'on prendrait prétexte de là pour l'accuser d'intolérance, puisqu'il est dans la nature de la chose même que quiconque croit du fond de l'âme qu'il a pour soi la vérité doit condamner comme fausse toute croyance contraire, sous peine de n'être pas seulement impie, mais inconséquent et absurde.

Disons la même chose de la maxime qui excite tant de fureur et fait frémir de rage les protestants de toute

qui étaient rigidement exclusives et intolérantes, s'excommuniant et s'anathématisant les unes les autres.

race : ***Hors de l'Église point de salut.*** J'observe de cette disposition d'esprit de tous les sectaires contre l'Église catholique, qui la professe comme article de foi, qu'elle confirme à merveille notre assertion du doute secret qui envahit toutes ces communions diverses touchant la vérité de leurs propres croyances. Car, si une défiance secrète n'occupait pas leurs esprits, qu'auraient-ils à s'émouvoir et à s'emporter contre le seul énoncé de cette maxime? Si les protestants se croyaient bien sûrs que la religion qu'ils professent chacun dans leur communion respective est la vraie, ils se riraient de cette maxime, comme d'un dire d'une religion fausse, et dont il n'y aurait par conséquent à tenir aucun compte. En voici une preuve sans réplique : c'est la conduite des catholiques à l'égard de celles de ces communions qui se sont avisées de déclarer hors de la voie du salut quiconque ne partageait pas leur croyance respective et spécialement les catholiques, coupables en outre à leurs yeux du crime d'idolâtrie (1). A-t-on jamais vu

(1) Voir les *Entretiens philosophiques ou Banquet de Théodule* du baron DE STARCK, Paris, 1818, p. 425, où l'auteur rapporte une foule d'extraits des écrits polémiques d'auteurs protestants, pour prouver que ceux-ci regardent leur Eglise comme *la seule qui procure le salut*, en même temps qu'ils excluent les catholiques de l'éternelle félicité, tantôt pour un article, tantôt pour un autre ; que les réformés, c'est-à-dire les calvinistes, sont dans ce cas, et que le docte SULZER a trouvé jusque dans une ordonnance de police de la ville de Zurich, de l'an 1740,

un seul catholique s'en émouvoir, ou s'emporter contre une telle prétention? Non-seulement ils ne s'en sont pas mis en colère, mais ils n'ont fait qu'en rire ou que se moquer d'une semblable parodie ; et sauf cet innocent badinage, la prétention de ces sectes n'occupe jamais leur pensée et ne leur cause pas même une distraction. Mais pourquoi une si grande différence de conduite entre le protestant et le catholique relativement à cette maxime? C'est que, tandis que la foi du protestant est vacillante touchant la vérité de sa communion, celle du catholique, au contraire, est ferme et solide, et à l'abri de tout doute par rapport à la sienne.

Au surplus, comme cette maxime si effrayante et si terrible : *Hors de l'Église point de salut*, est de la plus haute importance, et que bien des protestants ne l'entendent pas comme il faut, que d'autres lui atta-

l'Eglise réformée déclarée *la seule qui procure le salut.* Ce même auteur a observé à cet égard que Henri Dodwell enseignait au XVII[e] siècle que les membres de l'Eglise épiscopale d'Angleterre pouvaient *seuls* avoir l'espérance certaine d'être un jour éternellement heureux (SULZER, *Vérité et amour*, p. 195, 200). Voilà donc un anglican qui exclut du salut éternel et catholiques, et luthériens, et réformés, tous ceux, en un mot, qui n'ont pas donné leurs noms à l'Eglise épiscopale, ou à la religion de l'Etat d'Angleterre. On voit par là que les protestants proprement dits, ainsi que les réformés et les anglicans, ont professé la maxime : *Hors de l'Eglise point de salut*, et que tous se sont de même accordés à en exclure les catholiques.

chent même un sens odieux pour avoir un prétexte d'accuser l'Église catholique, il ne pourra être qu'utile d'en déclarer le vrai sens, et de lever l'équivoque à l'aide de laquelle on voudrait l'obscurcir. Ainsi donc, distinguons avant tout l'intolérance religieuse de l'intolérance civile. La première est celle que professe l'Église catholique pour les raisons que j'ai données; mais il n'en est pas de même de la seconde : car, si l'état actuel de la société, le bien de la paix et de la tranquillité publique, exigent la tolérance pacifique d'un culte différent du sien, et que d'autres sont en possession de professer, la religion ou l'Église catholique n'y met aucun obstacle. L'exemple de la France, de l'Autriche et de l'Allemagne, où le catholicisme est dominant, en est la preuve manifeste. La seconde observation à faire, c'est qu'on ne doit pas confondre l'intolérance religieuse avec la haine : en même temps que l'Église est intolérante pour l'erreur et l'hérésie, elle tolère les hérétiques et les errants, pour qui elle n'a qu'amour et charité, compassion et tendresse. Les menaces mêmes qu'elle leur fait entendre quelquefois, les peines qu'elle leur inflige, quand cela peut servir à les ramener, ont pour principe l'amour qu'elle leur porte. Elle prie, elle gémit, elle s'occupe comme une mère pleine d'indulgence et de bonté du salut de ses enfants qu'elle voit s'écarter du droit chemin et courir à leur perte. Comme la vérité et la charité se confondent en Dieu, elles se confondent aussi en l'Église, qui

est ici-bas sa vivante image. L'Église ne sait point prendre en aversion le pécheur ; mais elle l'invite au repentir. S'il s'est commis sous ce rapport quelques excès dans les temps passés, ils ont pu se commettre *dans* l'Église, mais ils ne venaient pas *de* l'Eglise même (1).

(1) MUZZARELLI, dans son ouvrage intitulé : *Du bon usage de la logique*, a là-dessus une dissertation sous le titre *Abus de l'Eglise*, qui revient bien à notre sujet, et qui forme l'opuscule II du t. I de l'édition de Florence, 1821. Nous y reviendrons plus en détail une autre fois ; en attendant, observons avec cet auteur qu'il ne faut pas confondre *ce qui se fait dans l'Église*, par peu ou par beaucoup, avec *ce que fait l'Église* elle-même. Les excès, comme les mauvaises doctrines, n'ont point à lui être imputés; mais ils doivent l'être seulement à ceux qui, même *dans* son sein, s'en sont rendus ou s'en rendent coupables.

Au reste, que les sentiments de l'Église pour les errants soient réellement tels que nous les avons décrits, c'est ce que prouve le passage suivant du décret donné par le concile de Trente pour sa prorogation, session 13 : « Sacrosancta Synodus ut pia « mater, quæ ingemiscit et parturit, summoperè id desiderans « ac laborans, ut in iis, qui christiano nomine censentur, nulla « sint schismata, sed quemadmodùm eumdem omnes Deum, « et Redemptorem agnoscunt, ità idem dicant, idem credant, « idem sapiant; confidens in Dei misericordiâ, et sperans fore, « ut illi in sanctissimam et salutarem unius fidei, spei, chari- « tatisque concordiam redigantur, libenter eis in hâc re morem « gerens, etc. » Tels sont les véritables et intimes sentiments de l'Église catholique pour ses enfants égarés. Ces mêmes sentiments, elle les manifeste en mille autres endroits, mais particulièrement à la session 18 du même concile, par ces autres paroles : « Quoniam verò eadem sancta Synodus ex corde optat,

Ces distinctions une fois bien comprises, faisons un troisième pas en avant, et exposons le vrai sens de la maxime en question. Veut-on faire entendre par là que quiconque meurt hors de la communion extérieure de l'Église catholique soit damné par là même? Non certes, un pareil sens n'a jamais fait partie de la symbolique catholique. L'Église enseigne plutôt le contraire ; car elle enseigne que l'infidélité négative n'est pas un péché, et ne rend pas coupable aux yeux de Dieu ; elle a même condamné ceux qui ont prétendu enseigner le contraire (1). Or, d'après l'enseignement catholique, l'hérésie est une espèce d'infidélité ; elle se rapporte à l'infidélité comme à son genre. Si donc l'infidélité négative, ou l'ignorance invincible de la vraie foi, n'est pas un péché et ne rend pas coupable devant Dieu ; si en conséquence ceux qui ne sont infidèles que de cette manière ne

« Deumque enixè rogat, quæ ad pacem sunt Ecclesiæ, ut universi communem matrem in terris agnoscentes, quæ quos peperit, oblivisci non potest, unanimes uno ore, glorificemus Deum et Patrem D. N. J. C. per viscera misericordiæ ejusdem Dei et Domini nostri. » Je pourrais de même prouver ces sentiments de l'Église par les témoignages des Pères les plus illustres de l'antiquité chrétienne; mais comme cela m'entraînerait trop loin, je les passe sous silence.

(1) C'était la 63e des propositions de Baïus, condamnées successivement par trois papes : *Infidelitas purè negativa in his, in quibus Christus non est prædicatus, peccatum est.* De ce genre sont aussi les propositions 39, 67, etc.

méritent pas de peine ou de châtiment, il s'ensuit que de même l'hérétique matériel, c'est-à-dire celui qui de bonne foi, par ignorance invincible et sans sa faute, fait partie d'une communion non catholique, ne mérite pour cela aucun châtiment. Affirmer le contraire, ce serait contredire la doctrine de l'Église catholique (1). Ajoutez à cela que c'est aussi l'enseignement catholique, que tous ceux qui appartiennent à l'âme de l'Église, qui constitue la vie intérieure ou spirituelle, quand même ils seraient hors de son corps ou de sa communion extérieure, sont catholiques au fond et doivent être comptés pour tels, comme de véritables enfants de l'Église. Or, ceux qui se trouvent sans leur propre faute hors du corps de l'Église peuvent fort bien lui appartenir quant à

(1) S. AUGUSTIN dit expressément, au sujet des hérétiques matériels, dans sa lettre 63, édit. des bénédictins de S.-Maur : « Qui sententiam suam quamvis falsam atque perversam, nullâ « pertinaci animositate defendunt, præsertim quam non auda- « ciâ suæ præsumptionis pepererunt, sed à seductis in errorem « lapsis parentibus acceperunt, quærunt autem cautâ sollicitu- « dine veritatem, corrigi parati, cùm invenerint, nequaquàm « sunt inter hæreticos deputandi. » Et SUAREZ, dans son traité *De Fide*, disp. XIX, sect. 3, après s'être proposé cette question : *Utrùm sit de ratione hæresis ut voluntariè et cum pertinaciâ committatur*, y répond de cette manière, n. 1 : *In primo puncto hujus articuli generaliter sumpto nulla est difficultas; certum est enim de ratione hæresis esse ut voluntariè fiat. Ità docent* OMNES THEOLOGI, *S. Thomas*, II, II, q. 11, a. 2, *et reliqui scholastici et Patres antiqui.*

l'âme. Donc ils peuvent être sauvés, tout aussi bien que ceux qui se trouvent dans sa communion extérieure.

A quoi donc se réduit cette formidable maxime : *Hors de l'Église point de salut*, qui provoque encore aujourd'hui dans tant de gens le mouvement de la colère et de la fureur? Il se réduit en dernière analyse à cette autre formule : Quiconque meurt en péché mortel est damné, ou bien : Quiconque passe sa vie en état de péché mortel, et se laisse surprendre en cet état par la mort, est hors de la voie du salut. Qu'y a-t-il à reprendre dans cette maxime? Quel est le protestant qui ne l'admette, qui ne l'enseigne, qui ne la professe? Pour l'adopter, il suffit de n'être pas athée ou incrédule. Eh bien, la doctrine catholique n'est que cela. Je pourrais démontrer de plus que les communions protestantes ont été et sont encore aujourd'hui beaucoup plus intolérantes que ceux qui professent la religion catholique; mais comme ce sujet serait trop odieux, et qu'il m'entraînerait trop loin, j'aime mieux n'en pas parler (1).

(1) Comme échantillon de cet esprit d'intolérance des protestants et des réformés à l'égard des catholiques, esprit si opposé à cet esprit d'amour et de charité dont se montre animée l'Église catholique, qu'il me suffise de rapporter les paroles prononcées par des députés de Genève, au nom de leur Église, au soi-disant synode de Dordrecht, sessions 25, 27 : « Nous ne voulons avoir aucune sorte d'union avec les catholiques ; au contraire, nous les méprisons et les haïssons. » Est-ce une religion

Pour reprendre la suite de nos raisonnements après cette importante digression, une preuve non équivo-

évangélique, que celle qui fait une profession si formelle de vivre en état de haine ou de guerre contre son prochain!—Voir *Lettres sur la tolérance de Genève*, par NACHON, Paris, 1823; où l'esprit d'intolérance des protestants ou réformés genevois est démontré par une série d'édits portés depuis l'époque de 1535 jusqu'à celle de 1823. L'auteur y fait voir aussi l'intolérance des anglicans. Or cette série s'est continuée jusqu'à nos jours. La méchante feuille qui se publie à Turin sous le titre de *Buona Novella* peut servir à nous apprendre ce que sont les protestants. Et ce ne sont pas seulement les calvinistes de Genève, ni l'Eglise anglicane; ce sont aussi les luthériens d'Allemagne qui font une profession ouverte de vivre de haine contre le catholicisme, et de nos jours encore. Voici leurs paroles extraites des *Annales Germaniques*, 1842, n. 129, p. 511, et proférées à l'occasion de la *Symbolique* de MŒHLER : « Nous autres protestants, nous grandissons et nous sommes élevés dans la haine du papisme et dans une vénération absolue pour Luther et le luthéranisme ; quiconque attaque celui-ci blesse nos sentiments les plus profonds et profane nos sentiments les plus sacrés. Qu'il ait raison dans les détails, nous ne nous en élevons pas moins contre lui, car nous le voulons ainsi. » (ALZOG, *Histoire univ. de l'Église*, trad. de Goschler et d'Audley, Paris, 1847, t. III, p. 597.) Ce qui veut dire en bon français : *Nous voulons nous attacher à l'erreur par la haine que nous portons à la vérité*. Les païens, les juifs et les turcs pourraient donner la même réponse, lorsqu'on leur expose et qu'on leur prouve la vérité du christianisme. Nous avons cité plus haut les paroles prononcées par le vieux SANDER D'ELBERFELD au synode de Brême ; rappelons-en ce court extrait en preuve de l'esprit de tolérance des protestants ; en parlant des jésuites et du pape, il s'écrie : « Des autorités protestantes ne doivent pas souffrir qu'ils existent; encore moins doivent-elles supporter qu'ils soient

que de l'embarras et de la perplexité que laissent aux protestants leurs principes de croyances, c'est ce que j'appellerais leur *catholicophobie*, ou l'espèce de frisson que leur cause l'aspect du catholicisme, qui à tout moment se présente à eux comme un reproche toujours vivant de leur apostasie originaire. Le catholique que les circonstances où il est placé obligent à vivre parmi les protestants ne sent pour l'ordinaire rien qui puisse l'ébranler en faveur de leur secte, et il n'éprouve pour eux d'autre sentiment que celui de la commisération : sentiment qui sera même d'autant plus vif, qu'il trouvera en eux, comme cela peut arriver, des dispositions plus vertueuses, un fonds plus solide de piété, des qualités naturelles plus dignes d'estime. Voilà ce que leur présence lui fera penser, et rien de plus. Mais le protestant, au contraire, quand il voit les catholiques s'établir dans son voisinage, leurs églises s'élever, leur nombre se multiplier, s'en fâche, s'en met en colère, et plus d'une fois il arrive qu'il produit

libres. Oh ! pensez au sang de nos martyrs protestants que Rome et les jésuites ont égorgés par millions (comment le prouve-t-il?); cherchons l'ennemi là où il se trouve, dans le cœur de Rome..... Il faut que Babylone tombe... Le système infernal du papisme mérite toute notre haine; tant que Rome reste Rome, l'Evangile ne peut avoir aucun rapport avec elle. » (Voir *Annales cathol. de Genève*, loc. cit., p. 40.) Quel langage charitable et édifiant ! Et ceux qui le tiennent ne rougissent pas, quand ils osent parler de la tolérance protestante.

au dehors par certaines *démonstrations* ces sentiments qu'il a dans le cœur. De là ces regards courroucés, ces paroles acerbes, ces sarcasmes, ces ruptures déclarées et les scènes scandaleuses qui en sont la suite. Il a devant lui un phare trop éclatant de lumière qui lui blesse la vue, et, au lieu de voir dans les catholiques un avertissement providentiel qui le rappelle au devoir, il est comme Agar qui n'aperçoit pas à ses pieds la source d'eau vive qui pourrait la désaltérer, et reste sous le poids d'une soif brûlante et mortelle. Il voudrait être plus sûr dans sa croyance, et, comme il n'y peut réussir, il porte envie au catholique, et lui insulte pour cette sécurité même et ce calme de l'âme dont il le trouve en possession. Il faut qu'il reste dans la solitude où le relègue sa règle de foi, séparé d'avec toute l'antiquité, exclu de la communion de ses ancêtres, sevré de la société des martyrs, en rupture avec les Pères, condamné par l'Église qui a formé tant de saints, isolé enfin par rapport à ceux mêmes de sa propre secte, et son cœur bat d'effroi quand il se voit toucher au terme de sa courte carrière. Quel état désolant ! Oh ! non, et que ce soit notre conclusion, la règle du protestantisme n'est pas apte de sa nature à satisfaire l'esprit et le cœur de l'homme ; mais elle laisse l'incertitude et le doute dans l'esprit, la désolation et le désespoir dans le cœur.

ARTICLE II.

La règle catholique, au point de vue *rationnel* et *moral*, est la seule qui sauve la dignité intellectuelle et morale de l'homme en le soumettant au joug de la foi.

Raison qui semble favoriser le protestantisme. — Cette raison apparente n'a rien de solide. — Autre est la condition des vérités naturelles, — autre celle des vérités surnaturelles. — On ne peut connaître ces dernières que par des moyens extrinsèques. — On ne peut les connaître que par l'intermédiaire de ceux à qui Dieu les a manifestées, — ou par ceux qui les ont reçues des dépositaires immédiats de la révélation. — En se conduisant ainsi c'est à Dieu qu'on obéit. — Or, telle est l'Eglise instituée par Jésus-Christ. — L'homme ne déroge point à la dignité de sa nature en écoutant les enseignements de l'Eglise. — Au contraire, il la relève. — Grandeur et majesté de l'Eglise sous quelque rapport qu'on la considère. — Objection de Vinet. — Réponse à cette objection. — Paralogisme que renferme son raisonnement. — La symbolique du protestantisme, en tant qu'elle diffère de celle du catholicisme, ne se trouve point dans la Bible. — Défi porté à tous les protestants. — Ils ne sauraient user de représailles sur ce point. — Corollaires qui en découlent. — Les protestants sont les seuls qui défèrent à l'autorité, mais à l'autorité de l'homme seulement. — Combien un tel procédé est indigne et humiliant. — Abjection où tombe le protestantisme. — Le protestantisme est réduit à reconnaître aux puissances du siècle le droit de réformer la religion. — Conclusion et résumé.

Pour qui s'arrête à la superficie ou qui ne pénètre pas au fond des choses, l'énoncé de cet article

pourra sembler paradoxal. Comment dire avec vérité d'une règle de foi qu'elle réponde et convienne d'autant plus à la dignité de l'homme qu'elle l'humilie, l'abaisse et l'assujétit davantage, comme le fait la règle catholique ou la règle d'autorité? La dignité de l'homme, qui est un être intelligent et raisonnable, ne doit-elle pas s'accommoder beaucoup mieux de la règle du protestantisme, qui est celle de la discussion et du libre examen, règle en vertu de laquelle l'homme ne se rend qu'à l'évidence ou à l'autorité de sa propre raison? Ne pourrait-on pas même dire qu'il ne saurait y avoir d'autre autorité pour l'homme que *la vérité*, reconnue par la raison pour ce qu'elle est? Le protestant, en vertu de sa règle, ne cède qu'à la parole de Dieu contenue dans la Bible; il conserve ainsi sa propre individualité, et sa dignité par conséquent; au lieu que le catholique cède à l'autorité de l'homme, et y cède sans conviction qui lui soit propre, c'est-à-dire sans savoir pourquoi il doit croire, d'une manière plutôt que d'une autre, tel article de foi plutôt que le contraire. Il se met sous la conduite d'un guide étranger, comme quelqu'un qui s'arracherait les yeux pour avoir le plaisir d'être conduit par un guide; il est comme *coulé en bronze* dans la forme que lui imprime le moule où il est jeté (1).

(1) Telle est la figure énergique à laquelle a eu recours le

Je ne dissimule pas que ces raisons n'aient quelque chose de séduisant, et que la vraisemblance ne soit ici du côté de nos adversaires ; mais la vérité reste toujours du nôtre. Toute cette fausse vraisemblance vient de ce que l'on confond deux ordres de choses distincts, l'idéal et le réel, l'abstrait et le concret. Certes, à n'envisager que la théorie, la voie de l'examen, en vertu de laquelle on se forme à soi-même sa propre conviction, semblerait bien mieux assortie à la dignité de l'homme que la voie de l'autorité, qui impose les articles de croyance ; mais si l'on en vient à la pratique et qu'on sorte des abstractions, la chose devient tout autre qu'elle ne paraissait à la première vue. Pour nous en convaincre, rappelons-nous à la mémoire ce qui a été démontré dans notre première partie (section II, art. III et IV), à savoir que *personne*, *personne absolument*, n'est protestant pour s'être attaché à la règle du protestantisme ou pour avoir examiné la Bible par sa raison indi-

ministre genevois BUNGENER dans son libelle publié contre l'illustre Hurter, à l'occasion de son abjuration du protestantisme et de l'acte généreux par lequel il a embrassé la religion catholique en donnant sa démission de président du consistoire de Schaffouse. Dans ce libelle intitulé : *Le doyen Hurter et sa conversion*, Genève, 1844, p. 30, Bungener, pour donner une idée de la méthode d'autorité suivie par l'Eglise catholique, dit des fidèles qu'*elle les coule en bronze*. Et pourtant ce ministre est un des héros des conférences récentes données à Genève dans l'église de la Madeleine.

viduelle, et que tous tant qu'il y a de protestants au monde ne le sont jamais que par déférence à l'autorité, quelles que soient leurs déclamations contre l'autorité. Ou bien, s'il s'agit des auteurs ou fondateurs du protestantisme, ils n'ont fait que préconiser un système préconçu, qu'ils ont prétendu ensuite, pour lui donner du relief, avoir trouvé dans la Bible. Je suppose tout cela prouvé, pour éviter ici une répétition inutile. La question étant donc réduite à ces termes, tout consiste maintenant à savoir s'il entre plus dans la dignité de l'homme de se soumettre en matière de religion à un autre homme semblable et égal à soi qu'à l'autorité de l'Église. Le problème proposé de cette manière est d'avance résolu. Développons néanmoins chacune de ses parties, pour que la vérité brille d'un plus vif éclat.

Afin d'atteindre mon but avec plus de facilité et d'évidence, je vais prendre pour point de départ le principe même de mes adversaires, que l'homme, pour sauver sa dignité individuelle dans la formation de sa foi à la vérité religieuse, ne doit céder qu'à l'évidence, ne doit interroger que sa propre raison, comme l'unique autorité à laquelle il puisse céder et obéir sans se dégrader lui-même. J'accepte ce principe, et c'est en m'appuyant dessus que je raisonne de cette manière : S'il s'agissait de questions de l'ordre naturel, de questions ontologiques, psychologi-

ques ou purement morales, l'homme pourrait sans doute interroger sa raison, en supposant celle-ci suffisamment développée et cultivée, pour apprendre d'elle la vérité sur les sujets qui s'y rapportent. Car ce sont là des vérités que l'homme porte en soi-même, dont il a, pour ainsi dire, les germes et les semences dans sa nature raisonnable, et, par conséquent, il n'a besoin que de s'en procurer le développement; ce qu'il obtiendra en faisant de mûres réflexions, de profondes méditations, de longues et patientes études, comme l'ont fait plus ou moins heureusement tant de philosophes anciens et modernes. Et, bien qu'ils n'aient pas toujours réussi à trouver ces vérités pures de tout alliage d'erreur, ou bien exemptes de méprise, comme il arrive d'en commettre à quelqu'un qui a la vue courte, ils ont toujours la gloire d'en avoir tenté l'entreprise. On les a toujours considérés comme ayant bien mérité de l'humanité, en servant comme de jalons ou même de fanaux pour des recherches ultérieures, pour des découvertes plus heureuses, suivant la loi de progrès qui est l'apanage de notre nature. Les anciens philosophes, en particulier, ont préparé la voie au christianisme, en prédisposant les esprits par la culture, et en les rendant capables d'apprécier et d'embrasser, avec l'aide de la grâce, les vérités que la révélation devait leur présenter exemptes de tout mélange d'erreur et de fausseté, comme l'ont observé, il y a longtemps, quelques

Pères des premiers siècles (1). Les philosophes modernes à leur tour n'ont pas peu contribué par leurs études à faire beaucoup mieux connaître et apprécier la beauté, l'harmonie et la sublimité des rapports qui existent entre les vérités connues par la raison et celles que la révélation nous fait connaître avec encore plus de clarté et de certitude. Que dans cet ordre donc de vérités chacun soit à soi-même son guide, cherche à connaître tout par soi-même, n'écoute que sa propre raison, n'interroge qu'elle, et

(1) Clément d'Alexandrie, *Strom.* l. I, § 20, p. 376 (édit. Potter), dont voici les paroles : « Opem fert eminùs inventioni veritatis philosophia, utpote variis notionibus tendens « ad nostram cognitionem. » C'est-à-dire en disposant l'esprit de l'homme à recevoir la foi. C'est en ce sens que le même auteur dit de la philosophie qu'elle est une espèce de préparation et de disposition à la foi, comme le prouve le contexte de son discours, où il ajoute immédiatement que cette disposition n'est que négative pour ainsi dire, en ce que la philosophie grecque écartait les obstacles et rendait les esprits plus dispos et plus capables. Voir au surplus Lumper, *Hist. theolog.-crit.*, par. IV, p. 495 et suiv.

S. Justin martyr dit de même de la philosophie et des philosophes, dans son *Apologétique*, I, n. 46 : « Qui cum ratione « vixerunt christiani sunt, etiamsi athei existimati sint, quales « apud Græcos fuere Socrates, etc. » Et dans sa 2e *Apologétique*, n. 10 : « Quæcumque præclarè unquàm dixere, aut exco- « gitavere philosophi aut legum latores, hæc invento et consi- « derato aliquâ ex parte Verbo elaborârunt. » Pour entendre sa pensée, on peut consulter Maran, dans sa *Préface* aux œuvres de S. Justin, p. II, c. 8, p. XXXII et suiv.

ne défère qu'à son autorité, je ne pense pas que personne le trouve mauvais, pourvu toutefois qu'on ne dédaigne pas de se corriger quand on est averti des méprises où l'on serait tombé dans le cours de ses recherches. Et les vrais philosophes chrétiens n'ont jamais repoussé la lumière qui leur venait de la révélation, même par rapport aux vérités de l'ordre purement naturel, rationnel et moral.

Mais s'il s'agit de vérités d'un ordre supérieur à la raison, et qui dépendent de la révélation ou de la manifestation divine, le procédé à suivre est bien différent. Pour que ces vérités soient connues de nous, il est indispensable qu'elles nous soient notifiées par une manifestation que Dieu en ait faite, soit parce que beaucoup d'entre elles dépendent absolument de sa volonté, soit aussi parce qu'elles sont placées au-dessus de nous et hors de nous par leur nature intime, ce qui fait précisément qu'on leur donne le nom de *surnaturelles*. Vouloir connaître et explorer ces vérités avec sa raison seule serait une présomption téméraire, une sottise et même une folie. Voilà toute la réponse que donne la raison elle-même, quand elle est interrogée à leur sujet. C'est donc une nécessité dans le christianisme, qui est une religion positive et révélée, de dépendre d'une autorité extrinsèque, c'est-à-dire d'une autorité placée en dehors de notre raison. Je suppose ensuite qu'aucun protestant ne voudra dire qu'après qu'on s'est convaincu

par les motifs de crédibilité que Dieu a manifesté quelque vérité et commandé en même temps de la croire, on puisse se soustraire à ce devoir, et se croire avili et dégradé en ajoutant foi à la révélation divine, puisque la raison elle-même, interrogée sur cet autre point, répond qu'il est non-seulement obligatoire, mais encore glorieux pour l'homme de soumettre son propre entendement à la première et suprême vérité par essence, qui est Dieu.

Cela admis une fois, je vais plus loin, et je raisonne de la manière suivante : Comment pourra-t-on savoir avec assurance ce que Dieu a manifesté, les vérités en particulier qu'il a proposées à croire, et en même temps leur sens véritable ou le sens de la révélation divine, si on ne l'apprend de ceux à qui cette révélation a été immédiatement communiquée? La raison, interrogée de même ici, répond que c'est l'unique voie à suivre, et que toute autre qu'on voudrait imaginer serait trompeuse et fausse, d'autant plus que l'on doit présumer que, si Dieu a confié à quelques hommes choisis ses secrets, ses conseils, ses volontés, en se conduisant en Dieu, c'est-à-dire d'une manière conforme à sa sagesse infinie, il aura certainement éclairé en conséquence leur esprit, et leur aura donné assez de lumières pour qu'ils n'aient pu aucunement prendre là-dessus le change et se tromper. Je dis de plus que Dieu, en communiquant ses vérités à de tels hommes, devait se conduire de manière à ce qu'elles

ne leur servissent pas à eux seulement, mais qu'elles servissent aussi aux autres au moyen de la publicité, et même à instruire, à éclairer, à sanctifier et à sauver toutes les nations de l'univers.

Ce nouveau pas fait, je vais encore plus loin. Ces hommes choisis ayant, conformément à l'ordre qu'ils en auront reçu de Dieu par révélation immédiate, communiqué à d'autres ces mêmes vérités révélées, et non pas simplement pour qu'ils les crussent eux-mêmes, mais de plus pour qu'ils les communiquassent à d'autres à leur tour, comme à leurs coopérateurs dans l'œuvre de Dieu, et à leurs successeurs destinés à continuer et à perpétuer l'œuvre commencée, en formant entre eux un corps hiératique bien organisé, n'est-il pas vrai que nous devrons dans cette hypothèse, si nous voulons être assurés de ces vérités divinement révélées et du sens dans lequel Dieu les aura révélées, consulter ceux-là mêmes qui les auront entendues immédiatement et apprises des premiers? Il ne peut y avoir de doute là-dessus, et la raison, de nouveau interrogée, répond sans hésiter que c'est là l'unique voie qui soit sûre, et que toute autre serait arbitraire et dangereuse. Car, si la révélation est un fait, et si l'on ne saurait être instruit d'un fait que par le moyen de ceux qui en ont été les témoins, comme les premiers qui ont reçu la révélation immédiatement de Dieu ont été les témoins de cette révélation et du sens que Dieu lui a donné, ainsi ceux qui ont reçu cette même ré-

vélation immédiatement des lèvres de ses premiers dépositaires sont les témoins de ce que les premiers ont enseigné au nom de Dieu comme de ce qu'ils ont appris de lui, et ce qui importe davantage, du vrai sens dans lequel ils l'ont enseigné. Et tout cela indépendamment même de ce que ces premiers en auraient consigné dans des documents muets et inanimés, tels que des livres ou des écrits. En effet, si ces écrits ne contiennent autre chose que ce qui a été d'abord enseigné de vive voix, s'ils en contiennent même moins et d'une manière moins claire, comme il est naturel, que par l'enseignement oral, il s'ensuit manifestement que ces écrits n'ont pu préjudicier en rien à cet enseignement oral qui, étant plus complet et moins sujet à de fausses interprétations, doit servir à la saine intelligence de ces écrits eux-mêmes (1). Et cette observation acquerra de nouveaux degrés de justesse, si les dépositaires immédiats de la révélation divine, non-seulement n'ont affirmé nulle part qu'ils aient consigné dans leurs écrits tout ce que Dieu leur a manifesté, mais ont protesté au contraire plus d'une fois qu'il n'ont pas voulu le faire (2) ; et si, non contents de cette protestation, ils ont affirmé de plus que leurs écrits étaient exposés à être faussement inter-

(1) Voir le beau traité des frères de WALLEMBOURG intitulé : *De probatione per testes*, où l'on trouvera ce même sujet amplement développé.

(2) JOAN. XX, 30, et XXI, 25; II JOAN., 12; III JOAN., 13.

prêtés, qu'ils étaient obscurs en plus d'un endroit (1), et qu'il fallait, par conséquent, s'attacher par-dessus tout à leur enseignement oral et public.

Or, qui pourrait croire avilissant pour soi-même, ou comme dérogeant à sa propre dignité, de consulter sur des vérités de cet ordre les témoins que Dieu lui-même a établis comme ses députés, pour faire connaître aux hommes tous ses desseins, ses volontés, ses mystères? Qui dira que ce soit s'avilir que de leur prêter l'oreille et de leur ajouter foi, puisque c'est ajouter foi et obéir dans leurs personnes à Dieu lui-même ? Sans doute qu'il serait dégradant et contraire à la dignité humaine d'écouter de cette manière ceux qui, sans une semblable mission et même contre la défense de Dieu, se porteraient pour témoins de ce qu'ils n'auraient ni entendu ni appris; qui donneraient leurs propres inventions pour des révélations divines; qui prétendraient contre toute raison se faire considérer comme envoyés de Dieu. Oui, ce serait là un véritable avilissement, indigne de l'homme et de sa qualité d'être raisonnable ; mais il n'en va pas de même de prêter l'oreille et d'ajouter foi à ce que Dieu a enseigné, et qu'il nous communique par le moyen de ceux qu'il a choisis et destinés pour nos maîtres, en les munissant de lettres de créance pour que nous puissions les écouter sans danger d'erreur.

(1) II PETR. III, 16.

Nous avons raisonné jusqu'ici sur de simples hypothèses; or, il faut maintenant convertir l'hypothèse en proposition absolue, et en faire l'application à des réalités. Jésus-Christ, le Fils de Dieu, a instruit de vive voix ses apôtres, et dans leurs personnes il a fondé son Église; et il a voulu que cette Église, comme un organe vivant, universel et perpétuel, servît de témoin à l'univers entier, présent et futur, de tout ce qu'il était venu enseigner sur la terre (1). Il l'a pourvue de tous les moyens nécessaires pour trouver crédit auprès dès peuples qu'elle avait à instruire, et pour remplir sûrement son ministère de manière à ne pouvoir jamais faillir dans ses enseignements. Je suppose tout cela prouvé par tout ce qui a été dit jusqu'ici. Lors donc que le catholique écoute l'Église et en recueille les oracles en tout ce qui intéresse la foi, il ne perd rien de sa véritable grandeur, puisqu'en dernière analyse il ne fait que soumettre sa raison à une autorité immédiatement établie de Dieu pour un tel ministère, à une autorité douée d'infaillibilité par ce même Dieu, qui lui en a commis la charge; à une autorité qui non-seulement est dépositaire de la révélation divine, mais est en outre témoin du fait même de cette révélation, et du sens dans lequel elle doit être entendue, comme aussi du vrai sens de ce qui en a été consigné dans les

(1) Matt. xxviii, 25; Marc. xvi, 15; Luc. xxiv, 47, 48.

livres sacrés. Se soumettre à cette autorité, c'est se soumettre à Dieu.

Or, c'est là s'honorer soi-même, puisque c'est rendre un hommage volontaire et libre à l'auteur même de son être, au souverain Seigneur de l'univers, à Dieu enfin, qui a un droit absolu sur chacun de nous. C'est ne faire autre chose que de payer à son créateur le tribut qu'une créature lui doit, et remplir à son égard un devoir rigoureux. En honorant Dieu, l'homme ne saurait se déshonorer soi-même; en s'humiliant devant lui, il ne se dégrade pas, mais il s'ennoblit au contraire, s'exhausse et s'élève au-dessus de soi-même, en mettant à profit le privilége de sa nature, qui est d'être raisonnable et libre à la différence de tous les êtres inférieurs. De même que l'homme ne se dégrade pas en priant Dieu, mais s'exalte plutôt en se rapprochant de la Divinité et en conversant pour ainsi dire avec elle; de même, bien loin de se dégrader en croyant et obéissant à Dieu, il acquiert une nouvelle noblesse en s'unissant à la vérité essentielle et suprême. Peu importe ensuite que Dieu parle immédiatement ou médiatement à l'homme; dans un cas comme dans l'autre, l'obéissance est également honorable : la chose ne change pas de nature, pour venir médiatement ou immédiatement de Dieu. Si donc on est assuré que celui à qui l'on donne sa croyance est envoyé de Dieu, et qu'en croyant à cet envoyé, c'est comme si l'on croyait à

l'auteur de sa mission, c'est-à-dire à Dieu lui-même, l'obéissance et l'hommage qu'on rend en ce cas ont une valeur tout-à-fait égale. Or, c'est là précisément ce que fait le catholique en suivant sa règle de foi. Il écoute Dieu en écoutant l'Église qui l'instruit; il se soumet à Dieu en se soumettant à l'Église qui lui propose au nom de Dieu, comme assistée de lui, et par conséquent, avec toute l'autorité de Dieu, les vérités à croire; ainsi l'hommage qu'il rend est digne de la grandeur qui lui convient à lui-même, et répond à sa propre dignité.

Ajoutez que l'Église enseignante est un corps respectable sous quelque rapport qu'on la considère. Car, sous quel rapport plaira-t-il de la considérer? Si vous considérez les membres qui concourent à composer son tout harmonique, c'est l'unité de l'épiscopat distribué sur toute la surface de la terre, en union avec son chef suprême qui est le souverain pontife, et obtenant l'adhésion de plus de deux cents millions de fidèles. Si vous portez votre attention sur son antiquité, elle se perd dans l'obscurité des âges, et va se confondre, dans son origine, avec les disciples immédiats de l'Homme-Dieu. Cherchez-vous à en mesurer l'étendue? Elle ne connaît d'autres limites que celles de l'univers habité. En examinez-vous la doctrine? Il n'y a pas de société au monde qui puisse se vanter d'un nombre d'hommes éminents pour le savoir, à partir de son berceau jusqu'à nous, comme l'Église

trouve à s'en glorifier pour toutes les branches de sciences, soit divines, soit humaines. Si vous étudiez son histoire, vous trouverez que ses annales abondent en traits de l'héroïsme le plus sublime, se produisant en tout genre, tellement que vous vous croiriez en présence de l'idéal de la perfection en fait de sainteté, comme de courage et de grandeur d'âme, tandis que vous en avez la réalité sous les yeux. Toute autre institution, non-seulement perdrait à la comparaison, mais même s'évanouirait et disparaîtrait entièrement devant celle-là. En un mot, si vous considérez l'Église de Jésus-Christ, qui n'est autre que l'Eglise catholique, dans son ensemble, dans son complet développement, ses proportions grandissent tellement à vos yeux, qu'elle vous force à l'admiration et met presque en défaut votre imagination même.

Car c'est ainsi qu'il faut étudier cette institution gigantesque et vraiment divine, et non de cette façon mesquine qu'ont adoptée certains esprits, qui, sans jeter les yeux sur les ravissantes beautés dont elle est ornée, s'attachent comme d'impurs scarabées à toutes les immondices, je veux dire à tous les faits irréguliers, ou à tous les désordres qu'ils peuvent trouver sur leur chemin. Ils vont, ces hommes, à la recherche de tout ce qu'ont pu faire, dans l'oubli de leur haute vocation, des fils dégénérés et rebelles; et puis, faisant comme un tout compacte de tous ces faits scandaleux, ils s'en viennent vous crier avec

l'accent du triomphe : La voilà cette Église catholique, cette Église tant exaltée! Tandis que l'Église même est la première à gémir sur ces êtres dégradés, qui la déshonorent par leurs dérèglements. Or, faisant un instant abstraction de tout autre titre qui mérite à l'Église la confiance de tous, et nous bornant à considérer cette grandeur, cette majesté accablante avec laquelle elle se présente à vous et s'impose à votre respect, quelqu'un pourrait-il se croire abaissé, dégradé, avili, en se soumettant à ses enseignements ou en écoutant ses leçons? Qui oserait jamais le dire? Si ensuite on applique son attention à tout à la fois, je veux dire à tous les titres qui la recommandent, à toutes les prérogatives dont elle est douée, à l'imposante autorité dont elle est investie, on verra que non-seulement ce n'est pas se dégrader ni déroger en aucune manière à la dignité humaine que de suivre ses enseignements, mais qu'il n'y a à le faire qu'honneur véritable et sujet de gloire.

Mais ne serait-il pas préférable, comme plus assorti à la nature d'un être intelligent tel que l'homme, de voir par soi-même, d'examiner par soi-même, de se convaincre par soi-même, ou comme parle Vinet, de se placer tête à tête avec le soleil des intelligences? En acceptant entre l'Évangile et lui l'interposition de l'Église, le fidèle ne reçoit plus au travers du milieu humain que des rayons pâles et mutilés, au lieu de ces torrents de lumières pures et chaleureuses qui

irradieraient son esprit et embraseraient son cœur. Un autre inconvénient non moins grave, c'est que le catholique acceptant la croyance de l'Église sans examen, sans que le doute précède son adhésion, son individualité est peu remuée, si tant est qu'elle le soit, par une vérité qu'il n'a pas conquise. Il y aura foi, si vous voulez, mais foi inerte, quasi impersonnelle, partant stérile en résultats. Il n'y aura pas foi vive, il n'y aura pas *conviction;* car qui dit conviction dit victoire de la foi sur le doute obtenue par la lutte (1). Eh bien! telle est la règle des fils du libre examen, ou du protestantisme; règle suivant laquelle chacun, s'occupant activement de la parole même de Dieu contenue dans la Bible, voit, examine, connaît par lui-même, et peut se rendre raison du motif de sa croyance. Dieu lui-même a donné l'Écriture pour que l'homme y apprenne tout ce qu'il doit croire et comment il doit agir en vue de lui plaire par l'accomplissement de ses devoirs religieux.

J'oppose à tout cela une réponse négative; car il ne s'agit pas ici d'intelligence ou de connaissance intime d'une chose que l'homme puisse comprendre à force d'application et d'étude; mais il s'agit de la simple connaissance d'un fait, tel qu'est la religion positive révélée de Dieu, et dans le sens qu'il a plu

(1) VINET, *Essai*, etc., cité par l'abbé MARTINET, *Solution de grands problèmes*, t. III.

à Dieu d'attacher à sa révélation. Or, les faits ne dépendent pas de l'examen des choses en elles-mêmes, de la force et de l'élévation de l'intelligence, de la subtilité des raisonnements; mais ils se prouvent par des témoignages extrinsèques qui en affirment et en certifient la vérité. Et ce témoignage n'est et ne peut être donné que par l'Église, qui a reçu ses instructions immédiatement de Jésus-Christ. Comment un fait pourrait-il être attesté par celui qui ne l'aurait ni vu ni entendu? L'Église que Jésus-Christ a fondée, ayant seule reçu de lui ses divines instructions, ayant vu de ses yeux les actions, les faits de l'Homme-Dieu, peut seule aussi rendre un témoignage véridique de ce qu'elle a vu et entendu depuis le commencement (1). Cette Église, ensuite, comme nous l'avons dit ailleurs, est comme une personne morale, un individu moral toujours vivant, qui continue sans interruption d'attester aux générations qui se succèdent la même doctrine avec son véritable sens dans toute la suite des siècles.

Telle est la raison pour laquelle il n'y a que l'Église qui ait des *martyrs*, c'est-à-dire des *témoins* des faits, et en aussi grand nombre qu'elle a compté d'enfants de son sein qui ont versé leur sang et donné leur vie pour rendre témoignage de ce qu'ils avaient appris d'elle depuis le commencement, comme elle-

(1) I JOAN. I, 1.

même n'avait fait en cela que leur faire part de ce qu'elle avait vu et entendu. C'est ce qui est impossible aux sectaires, tant parce qu'ils ont interrompu la chaîne qui les unissait à l'Église, seule dépositaire du fait en question, que parce que, lorsqu'ils s'opposent à l'enseignement de l'Église, ce n'est pas un fait historique qu'ils attestent, mais leur propre opinion, leur pensée personnelle, leur idée subjective qu'ils affirment. Ainsi pourront-ils former des exaltés, des fanatiques; mais des *martyrs* dans la rigueur du terme, jamais. Un luthérien, par exemple, comment peut-il attester la consubstantiation du pain et du vin avec le corps et le sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, si ce n'est là qu'une manière de voir, qu'un point de la doctrine de Luther? Comment un anglican peut-il témoigner de la suprématie spirituelle du roi ou de la reine de l'Église dite établie, si ce n'a été là qu'une volonté de Henri VIII, ou même qu'une adulation de Thomas Cromwell, sanctionnée par le parlement? Il pourra bien verser son sang pour attester, s'il le veut, que Henri VIII, Élisabeth et le parlement ont pensé ainsi, mais non que Jésus-Christ l'a ainsi révélé. Appliquons le même raisonnement à tout autre sectaire séparé de l'Église catholique, et nous arriverons au même résultat. Que s'il en est ainsi, il est visible pour tout le monde combien nos adversaires s'abusent en alléguant qu'il est de la dignité de l'être intelligent d'entendre par soi-même,

d'examiner par soi-même, de chercher et de discuter par soi-même, pour pouvoir se rendre à soi-même raison des motifs pour lesquels on croit tel article de préférence à tel autre. Un pareil procédé supposerait que l'objet à croire dépendrait de notre intelligence, de notre étude et de nos recherches, et que le fond s'en trouverait en nous, tandis qu'il se trouve hors de nous, puisqu'il s'agit d'articles révélés. Donc l'argument qu'on nous objecte n'est qu'un pur paralogisme. C'est une nécessité, en matière de foi, de dépendre de l'autorité d'autrui, et c'est ce que reconnaît le catholique en suivant sa règle de foi.

Que penser donc de toute cette amplification du ministre Vinet, de ce protestant placé tête à tête avec le soleil des intelligences, de cette chaleur, de cette vie, de cette énergie que montre le fils du libre examen? Rien autre chose, sinon que si vous mettez à part la rondeur de la phrase, il ne vous reste qu'un paralogisme ou des mots vides de sens, rien que ne démente par le fait le protestantisme lui-même. Qu'on jette seulement un regard sur l'état actuel du protestantisme ou des membres qui le composent, et l'on verra que ces lumières ne sont au fond que ténèbres, puisqu'ils ne savent eux-mêmes que croire; que cette chaleur n'est que glace, puisque partout chez eux l'indifférence étouffe le dogmatisme; que cette vie ou cette énergie n'est que rationalisme ou piétisme aveugle; que ce tête-à-tête avec le soleil des intelli-

gences n'est qu'un scepticisme religieux, ou une douce et séduisante fantasmagorie (1). Et puis, quelle

(1) De peur qu'on ne nous accuse d'exagération ou de donner une fausse idée de l'état actuel du protestantisme, nous allons appuyer notre assertion du témoignage irrécusable d'un des protestants les plus distingués de nos jours, et des plus passionnés pour les intérêts particuliers de sa secte, qui même a été membre de la fameuse ou plutôt comique députation envoyée au grand-duc de Toscane en faveur des aubergistes Madiaï. C'est le comte AGÉNOR DE GASPARIN, qui écrivait les lignes suivantes dans les *Archives du Christianisme*, 21 juin, 8 juillet, 2 septembre et 10 octobre 1848 : « J'ai la malheureuse habitude d'appeler les choses par leur nom... *La majorité des protestants n'est pas chrétienne*. Nous sommes moins à l'école de la négation qu'à celle du doute, ce qui est bien pis. Faudra-t-il mettre le doute dans l'Eglise, ou mieux, définir l'Eglise par le doute, le pyrrhonisme universel ? Sera-t-on membre et pasteur de l'Eglise parce qu'on n'affirmera ni ne niera la divinité de Jésus-Christ ?

« *L'école de Genève est l'école du doute*, école plus dangereuse peut-être, malgré le respect que méritent plusieurs de ses représentants, que l'école de la négation. C'est cette école que j'attaque ici. La grande hypocrisie de notre temps, c'est que tout le monde prétend être chrétien. Le premier des dogmes, c'est la contrefaçon du christianisme... Quand une Eglise se suicide elle-même, elle tombe pour ne plus se relever...

« Je regarde comme sacrilége et abominable le sacrifice des bases mêmes du christianisme, oui, du christianisme, le mot n'est pas trop fort. Est-elle chrétienne, cette société qui ne conserve pas la doctrine chrétienne ? »

Tel est donc le christianisme de ceux qui *se placent tête à tête avec le soleil des intelligences*, qui se forment à eux-mêmes leur *conviction* par la lecture de la Bible ! ! ! Que dire des hyperboles de Vinet ?

singulière théorie que celle de M. Vinet, de ne pouvoir *croire bien qu'après avoir douté*, ni être *vainqueur qu'après avoir été vaincu* (1) ! A ce compte, et pour être conséquent jusqu'au bout, il faudrait être malade avant de se porter bien, et passer par la prison avant d'avoir le sentiment de sa liberté. Mais le protestant pourra-t-il avec sa règle sortir de son état de doute dans tout le cours de sa vie? Non, jamais il ne le pourra, et il cessera de vivre avant de cesser de douter.

Mais la Bible? La Bible ne donne aux protestants aucune sécurité quant à sa symbolique, puisque la symbolique protestante est celle-là précisément qui ne se trouve pas dans la Bible ; car, ôtez ce en quoi elle s'accorde avec la symbolique catholique, et elle n'est plus que l'opinion purement subjective de la secte, ou des individus qui en professent la croyance. Citons quelques exemples, pour mettre dans tout son jour la vérité de notre assertion. Luther est venu dire : *La foi seule justifie.* Or, en parcourant la Bible entière, on y trouve bien que *la foi justifie*, c'est-à-dire qu'elle dispose à la justification ; mais le mot *seule*, dans lequel consiste la différence de l'enseignement luthérien d'avec l'enseignement catholique,

(1) « On ne sait bien que ce qu'on n'a pas su toujours ; on ne croit bien qu'après avoir douté ; on n'est vainqueur qu'après avoir été vaincu. » VINET, ouvr. cité, p. 391.

ne s'y trouve pas, et il appartient simplement à Luther. D'après ce même novateur, il ne se fait en vertu de la consécration aucun changement du pain et du vin en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ, ou aucune *transubstantiation*, pour parler le langage de l'Église. En conséquence, il soutient que ces paroles de Jésus-Christ : *Ceci est mon corps*, doivent s'entendre comme s'il y avait : *Ici est mon corps*. Eh bien ! parcourons la Bible, et nous y trouverons bien *Ceci* avec l'Église, mais non *Ici*, comme le prétend Luther, et par conséquent cet autre mot lui appartient exclusivement. Luther enseigne de même qu'il n'y a que deux sacrements qui aient été institués par Jésus-Christ, savoir le Baptême et l'Eucharistie, ou la Cène, comme il aime mieux l'appeler. Or, en relisant la Bible, on y trouve bien la partie positive de cette assertion, à savoir que ce sont là deux sacrements, comme l'enseigne aussi l'Église ; mais la partie négative par laquelle ce même enseignement se trouve contredit, ou l'assertion qu'*il n'y a que* deux sacrements, on ne saurait l'y trouver, parce qu'elle n'a que Luther pour auteur. Calvin ne reconnaît dans la Cène que le pur symbole, le simple signe ou la figure du corps de Jésus-Christ à l'exclusion de sa présence réelle et substantielle ; et cependant, qu'on parcoure la Bible, on y trouvera bien ce que croit l'Église, c'est-à-dire que le pain consacré est le corps de Jésus-Christ, comme le Sauveur lui-

même l'a affirmé par ces paroles : *Ceci est mon corps;* mais on n'y trouvera jamais : « Ceci est le symbole, le signe, la figure de mon corps. » De même, quand Calvin a enseigné que Dieu prédestine par sa volonté absolue, sans prévision de leurs péchés, une infinité d'âmes à la damnation éternelle, qu'on lise la Bible, oui, *toute la Bible, rien que la Bible*, et on y trouvera, il est vrai, ce qu'enseigne l'Église, savoir que la prédestination à la grâce est gratuite et indépendante du mérite des œuvres qui précèdent la foi ; mais on n'y trouvera nulle part le dogme cruel et monstrueux de Calvin, et qui, en conséquence, lui appartient exclusivement. Disons la même chose de cet autre dogme non moins terrible qu'impie, professé par le même Calvin, ainsi que par Luther et par le *doux* Mélanchthon, que Dieu est l'auteur du péché, et que la trahison de Judas est aussi bien son ouvrage que la conversion de saint Paul ; qu'on parcoure toute la Bible, et on ne l'y trouvera pas, par la raison que cette impiété n'est qu'une invention de ces novateurs.

Qu'on parcoure de même le cercle entier des doctrines symboliques du protestantisme ancien comme du protestantisme moderne, ou des sectes issues du protestantisme primitif ; qu'on le soumette à un rigide examen, et on n'en trouvera pas un seul article, de ceux du moins qui diffèrent de l'enseignement de l'Église, qui se trouve dans la Bible, oui, dans toute

la Bible. Ainsi, la symbolique protestante appartient tout entière aux chefs de la Réforme et à ceux qui ont marché sur leurs traces en innovant à leur tour. On peut, sans crainte ni danger d'erreur, porter le défi à tous ces hommes qui font profession de ne suivre pour règle de leur croyance que *la Bible seule et toute la Bible*, c'est-à-dire à tout ce qu'il y a au monde de protestants, de produire un seul texte clair et formel où soit formulé seulement un article de tous ceux qu'ils professent en opposition à la doctrine de l'Église catholique, et qui ne soit pas le produit de leur interprétation particulière. Qu'ils nous le prouvent, et nous donnent un seul démenti, et nous leur accorderons le droit de s'attribuer la victoire; mais ils n'y réussiront jamais (1). Et ce qu'il

(1) Voici l'aveu que fait de cette vérité Hengstenberg, un des protestants les plus recommandables de nos jours, en parlant des symboles des diverses communions : « Si nos livres symboliques exprimaient clairement la nécessité d'unité dans les doctrines religieuses, ils auraient enseigné une erreur positive que nous serions tenus de détruire; mais il n'est pas certain qu'ils aient cherché à l'établir, à l'élever à la puissance du dogme... Du reste, ces livres n'expriment que *les opinions, la conviction des anciens docteurs et des anciens membres* (évidemment en petit nombre) d'une Eglise naissante. Ils n'ont pas voulu, ils n'ont pas fait autre chose que d'écrire sur le papier *une théorie individuelle*... Disons plutôt que ces vérités fondamentales *ne sont pas exprimées dans l'Ecriture* d'une manière si claire et si précise que toute intelligence puisse et doive les y trouver nécessairement... elles sont... de la nature de celles

faut surtout bien remarquer ici, c'est que les protestants ne peuvent pas user de représailles en portant aux catholiques le même défi à leur tour. Car, comme le catholique a pour règle éloignée de foi, non la Bible seule ou la parole écrite, mais aussi la parole traditionnelle, il s'ensuit que, même en admettant qu'un ou plusieurs des articles enseignés par l'Église comme de foi ne se lisent pas dans l'Écriture en termes explicites, sa cause ne peut rien y perdre, puisqu'il a toujours pour ressource la tradition divine, dont la valeur est à ses yeux égale à celle de la Bible.

Ces principes posés, voici les conséquences qui en découlent : 1° qu'il est donc faux que les protestants puissent jamais être témoins du fait de la révélation contenue dans la Bible par rapport à leur propre symbole ; mais qu'ils peuvent uniquement, comme nous le disions tout à l'heure, être témoins et martyrs de leurs opinions privées et de leurs interprétations fausses et trompeuses, ou de leur discordance d'avec le témoignage contraire de l'Église catholique ; 2° qu'elle est donc tout-à-fait fausse cette

qui ne se montrent qu'à l'œil de l'interprète. » *La Réforme contre la Réforme*, p. 77-79.

Qu'auront à opposer à ce passage et la *Buona Novella* de Turin, et la nouvelle *Regula fidei*, publiée dans la même ville vers la fin de 1852, qui donnent pour seule règle de croyance la Bible interprétée par le sens privé de chacun. Les malheureux !

assertion des protestants, que leur symbolique résulte de l'examen qu'ils auraient fait sur la Bible des articles qui la composent, puisqu'ils n'ont fait, tous tant qu'ils sont, que recevoir aveuglément l'opinion et l'interprétation privée d'autrui, c'est-à-dire de leurs chefs, qu'ils ont suivis comme des moutons, en se laissant entraîner à tous leurs caprices. Je dis leurs caprices, puisque les chefs du parti avaient déjà leur dogmatisme tout formé, avant de songer à le trouver dans la Bible; ce qui confirme à merveille ce que nous disions plus haut, qu'il n'y a pas un seul protestant qui soit protestant en vertu de sa règle même; 3° que la profession si vantée du protestantisme : *Rien que la Bible et toute la Bible*, n'est qu'une illusion, une fausseté, en théorie aussi bien qu'en pratique; un abus de mots, un mensonge, un piége enfin, où se laissent prendre ceux qui sont assez simples pour y ajouter foi; 4° qu'il n'y a donc personne qui défère plus à l'autorité que les protestants, eux qui crient si haut qu'ils ne veulent pas s'assujétir à l'autorité d'autrui; mais qu'ils ne veulent suivre en tout que leur propre *conviction*, qu'ils ne veulent reconnaître d'autre guide, pas plus que d'autre règle, que la seule parole de Dieu à l'exclusion de la parole de l'homme. Eh bien! ce sont eux précisément, eux *seuls*, qui défèrent *à l'autorité d'autrui*, eux seuls qui se laissent guider par la parole de l'homme.

Développons un peu plus cette dernière conséquence, parce qu'elle mérite toute l'attention des personnes sensées. Le catholique, en cédant et déférant à l'autorité de l'Église, cède et défère à l'autorité d'un témoin qui possède en soi-même au plus haut degré tout ce qu'on peut et même au-delà de tout ce qu'on peut désirer dans un témoin pour croire le fait qu'il atteste. C'est là une vérité trop claire en elle-même, pour que nous nous arrêtions à la prouver. Or l'Église, dans ses définitions dogmatiques, dans le symbole qu'elle propose, ne fait, dans toute la force et toute la rigueur du terme, qu'attester le fait du sens véritable dans lequel elle a reçu la révélation divine. Non que nous prétendions exclure pour cela sa qualité de juge, puisqu'elle n'est pas seulement dépositaire et témoin du fait de la révélation et du vrai sens dans lequel elle l'a reçue, mais qu'elle est encore juge des controverses, supposé qu'il s'en élève. Mais cette autorité judiciaire se rapporte plutôt aux controverses relatives à la vraie manière d'entendre la doctrine de l'Église, ou aux vérités en quelque sorte *dérivées*, qu'aux vérités *originaires*. Elle a pour objet les rapports de dépendance ou de connexité, si je puis parler ainsi, que peut avoir telle ou telle assertion nouvelle avec la vérité primitive ; de sorte que l'Église juge alors laquelle de ces assertions différentes se rapproche ou s'éloigne de son propre enseignement. Si l'on veut cependant que l'Église exerce en

ce cas-là même son autorité par rapport aux vérités appelées par nous originaires ou primitives, cette autorité s'exerce alors sur le fait, c'est-à-dire sur les preuves qui peuvent appuyer le fait des vérités révélées. Ainsi, l'objet dernier et final du jugement qu'elle prononce est toujours la vérité qui lui a été confiée, et elle ne propose effectivement d'autres vérités à croire que celles qu'elle a reçues de Dieu, soit immédiatement ou dans leur forme textuelle, soit médiatement ou comme conséquence de ces premières. Et, par conséquent, nous croyons toutes ces vérités comme également de foi divine, à cause du motif formel que nous avons de les croire et qui est le même pour toutes, à savoir l'autorité de la parole divine : ce qui n'aurait pas lieu, si l'Église pouvait nous proposer par ses jugements dogmatiques quelque article à croire qu'elle n'eût pas reçu de Dieu lui-même. Et c'est ainsi qu'il est toujours vrai de dire que, même dans les jugements que l'Église prononce, elle n'est encore que témoin d'un fait, ou qu'elle ne fait que rendre témoignage de sa vérité. Et, par cela même, le catholique, en faisant son acte de foi, ne cède à l'autorité de l'Église que comme à celle d'un témoin hors ligne qui ne saurait nous attester que la vérité, qui ne saurait nous en imposer par rapport au fait quelconque qu'il nous atteste ; mais au fond, ce qu'il croit, il le croit sur la parole de Dieu, et uniquement sur son autorité. L'autorité de l'Église n'est alors qu'une condition né-

cessaire pour nous donner toute certitude que c'est Dieu qui a parlé, et qu'il a parlé dans tel sens plutôt que dans tel autre.

Mais le protestant, au contraire, en professant la doctrine, soit positive, soit négative de ses chefs, cède à leur autorité considérée, non comme celle de témoins, mais comme celle d'interprètes, de juges et de maîtres, qui lui donnent leur interprétation privée pour objet de sa foi ou de sa croyance. Ils n'ont pas, nous l'avons fait voir, trouvé leurs articles ou leurs dogmes formulés dans la Bible ; mais ils les ont eux-mêmes formulés, composés à leur guise, ou comme le fruit de leur étude, de leurs méditations, de leurs réflexions. Or cette formule d'articles, en tant qu'elle diffère de l'enseignement de l'Église, est exclusivement leur ouvrage, et c'est là ce qui forme l'objet de la foi du protestant. Mais cette autorité, c'est l'*autorité de l'homme ;* cette parole, c'est *la parole de l'homme.* Donc, quand les protestants suivent et professent le symbole de leur chef ou de leur coryphée, quel qu'il soit, ils ne croient pas en vertu de leur propre *conviction*, mais uniquement parce qu'il semble ainsi à leurs maîtres ; ils ne croient pas à la Bible, ou à la seule et pure parole de Dieu, où ils chercheraient vainement de pareils symboles, mais à l'interprétation de l'homme, qui en est l'unique auteur. Ou, ce qui revient au même, les protestants, comme nous l'avons dit, sont les seuls qui défèrent à l'autorité,

j'entends l'autorité humaine; ils sont les seuls qui ne prennent pas pour guide et pour règle la parole de Dieu, les seuls qui s'attachent uniquement à la parole de l'homme.

Il est temps à présent de considérer combien une telle conduite est peu honorable, combien elle est humiliante pour la dignité de l'homme. N'est-il pas en effet souverainement humiliant de dépendre, en matière de religion et de foi, de l'autorité d'un homme faillible ou sujet à l'erreur comme l'est chacun de nous; de se fier aveuglément à un guide trompeur dans une affaire d'une si grande importance, de s'attacher à un chef de secte qui a pour ambition de se faire à lui-même des prosélytes, de tenir l'étendard d'une faction; et le plus souvent, pourquoi? pour quelque mauvaise humeur, pour quelque motif de vengeance d'un tort réel ou imaginaire de l'Église dont on croit avoir à se plaindre, pour un orgueil blessé, pour un point d'honneur à défendre, pour une célébrité à conquérir, que dis-je? plus d'une fois, hélas! pour une passion violente et effrénée dont on voudrait couvrir la turpitude : le tout aux dépens des misérables dupes qui, soit malice, soit simplicité, se laissent séduire et engager dans leur parti? Sous ce rapport, voici comment le protestantisme, dans son concept subjectif, pourrait se définir : *L'illusion ou la séduction d'esprit, causée par la triple concupiscence de l'orgueil, de la cupidité et de la volupté, sous le*

manteau de l'interprétation biblique et du libre examen. Mais ce sujet sera traité plus au long dans notre troisième partie.

Que chacun voie en attendant si ce n'est pas véritablement s'avilir que de se rendre le jouet et la dupe des opinions d'autrui, qu'on préfère, je ne dirai pas seulement à la doctrine et à l'autorité de l'Église, mais à sa propre conviction ou à sa pensée personnelle, à laquelle il arrive plus d'une fois de renoncer, plutôt que de déserter la doctrine de la secte dont on fait partie. Oui, c'est prostituer la dignité de l'homme, c'est la fouler aux pieds, c'est la sacrifier. Tel est aussi le motif pour lequel tant de protestants de nos jours, rougissant en quelque façon d'un servage si abject, abandonnent la symbolique de leurs chefs pour se jeter dans les bras du rationalisme ou de l'incrédulité.

Et cependant, ce n'est pas encore là que s'arrête l'abjection ou l'esprit de servitude du protestantisme, puisqu'il n'a pas hésité, selon que les circonstances l'exigeaient de lui, à prendre pour juges et pour guides de ses croyances en matière de vérités révélées les princes, les magistrats civils, et à faire dépendre la croyance religieuse, la conscience du croyant, d'un édit royal ou d'une loi de parlement. Ne parlons plus des exemples d'ancienne date que nous fourniraient les lois émanées de divers princes d'Allemagne pour forcer leurs sujets à suivre la confession d'Augsbourg;

ne parlons plus des édits en vertu desquels on destituait de sa chaire de professeur ou de ses fonctions de ministre quiconque s'écartait tant soit peu de la symbolique luthérienne, faits dont fourmille l'histoire de la réforme allemande (1) ; ne parlons plus de la pragmatique de la Suède, du Danemarck et de la Norwége, qui fait du luthéranisme dans ces contrées la religion de l'État, et d'autres actes brutaux de cette espèce qui, dans le système protestant, renferment une contradic-

(1) Voir DŒLLINGER, ouvr. cité, *La Réforme*, t. I, p. 524 et suiv., où il prouve, pièces en main, que la religion du peuple et des ministres dépendait pleinement de la volonté du souverain, et qu'alors souvent il arrivait de ce qu'on appelle des coups d'Etat, par suite desquels, selon que le souverain était luthérien ou calviniste, il fallait tout d'un coup réformer les cantiques, le catéchisme, le rituel, et substituer de nouveaux principes de croyance à ceux qu'on avait suivis la veille; puis, en vertu de nouveaux édits, proscrire et prohiber sous les peines les plus terribles les livres mêmes qui quelques jours avant étaient tenus pour sacrés. Et ainsi, suivant le caprice du prince, on passait par des changements continuels d'une religion à une autre, d'une secte à une autre, parce que tel était le bon plaisir de Son Altesse. Le protestant VEGELIUS en fait l'aveu explicite dans le passage que voici : « Du moment que les orateurs ou les controversistes sont parvenus à faire adopter par le prince une confession quelconque, il faut que les sujets l'embrassent de même sans retard *comme la seule bonne et la seule vraie*, sous peine de confiscation, d'exil, d'infamie, et souvent du dernier supplice, quand même leur *conviction* serait de nature à les faire aller à tous les diables. » VEGELII *Methodus duplex*, p. 11, 17.

tion flagrante et un vrai contre-sens. N'avons-nous pas vu nous-mêmes le roi de Prusse Guillaume III se constituer l'arbitre de la foi de ses peuples, s'ériger en chef de secte, en fondateur d'une religion nouvelle, par la fusion en un du luthéranisme et du calvinisme, qu'il a baptisés, comme par manière de neutralité, du nom d'*Église évangélique* (1)? N'est-ce pas par un acte du parlement qu'a été sanctionnée la symbolique de l'Église légale ou anglicane contenue dans les trente-neuf articles (2)? La symbolique de Berne et de Genève n'est-elle pas l'ouvrage des magistrats de ces cantons (3)? Et de même de tous les autres. Ainsi les protestants, qui crient si bien : *La Bible*,

(1) Nous avons parlé de cela ailleurs.

(2) Tout le monde sait que Henri VIII imposa à l'Angleterre, et de vive force, son nouveau symbole renfermé en six articles. Son successeur immédiat, Edouard VI, ou celui qui gouvernait sous le nom de ce roi enfant et déjà théologien, a fait la même chose en substituant aux six articles un plus ample *Credo*. Puis, Elisabeth, se servant des doctrines publiées par l'ordre d'Edouard VI comme de matériaux et de pierres d'assise, en forma, au moyen d'additions, un *Credo* nouveau qui subsiste encore aujourd'hui dans les trente-neuf articles, qui, souscrits et approuvés par les deux chambres et par le clergé assemblé, le 12 janvier 1562, furent imposés comme règle à suivre en matière de religion. Voir LINGARD, *Histoire d'Angleterre*, t. VII, ch. 5.

(3) Nous traiterons ce sujet *ex professo* dans notre troisième partie. En attendant, on peut consulter MARTINET, *Solution de grands problèmes*, t. IV, ch. 63.

toute la Bible, *rien que la Bible*, sont ceux qui par le fait la suivent le moins pour règle de foi. Ceux qui font sonner si haut les mots *liberté religieuse*, sont ceux-là mêmes qui courbent la tête avec le plus d'abjection sous la loi de fer d'un prince, d'un magistrat, d'un parlement, à qui ils ont prostitué bassement et ignominieusement leur symbolique et leur conscience.

Ce n'est que dans ces derniers temps que, ouvrant enfin les yeux sur cette honteuse servitude, on a commencé à parler d'indépendance religieuse et fait quelques efforts dans les divers États d'Allemagne, de Suisse et ailleurs, pour séparer l'Église de l'État (1). C'est ce qu'on a tenté aussi en Écosse à l'égard de l'Église dominante (2), c'est-à-dire après avoir gémi trois siècles presque entiers sous ce joug asservissant. A qui attribuer cette union, cette alliance, ce mariage de l'Église avec l'État, et, par suite, la dépendance pleine et entière, l'asservissement le plus abject de la première par rapport au

(1) Nous avons déjà dit ailleurs quelques mots de cette lutte, dont nous parlerons plus amplement quand le temps en sera venu. Il suffit pour notre objet de l'avoir simplement mentionnée ici.

(2) C'est un fait notoire qu'il n'y a qu'un petit nombre d'années que l'Eglise presbytérienne d'Ecosse s'est émancipée en grande partie de l'autorité spirituelle de la reine pour se mettre en liberté.

second, pour qui elle n'a plus été qu'une branche d'administration civile et politique en matière de religion et de culte, sinon au protestantisme? L'Église catholique a lutté durant une longue suite de siècles pour sa précieuse indépendance et sa noble liberté, et jamais elle n'a souffert que le pouvoir laïque exerçât dans son sein aucune autorité spirituelle, ou envahît ses droits, ou portât sa main profane sur l'arche et le sanctuaire du Dieu vivant. Cette cause glorieuse lui a donné plus d'un martyr, qu'elle s'est empressée d'enregistrer dans ses fastes immortels (1). A peine, au contraire, le protestantisme a-t-il paru, qu'il s'est fait esclave sous le prince-électeur de Saxe (2), et de même sous les autres princes qui ont embrassé successivement la Réforme. C'est grâce à lui qu'on a entendu parler pour la première

(1) Les noms des glorieux athlètes de la liberté de l'Eglise, comme S. Anselme et S. Thomas, tous deux archevêques de Cantorbery, sont assez connus et ont une assez belle célébrité. Les grands papes S. Grégoire VII et Innocent III, dont les vies ont été écrites par deux auteurs protestants, à savoir par VOIGT et par HURTER avant sa conversion, ont été des modèles de courage dans le zèle qu'ils ont apporté à défendre la liberté de l'Eglise. A ces noms joignons-en tant d'autres sans nombre qui ont précédé et qui ont suivi.

(2) Voir AUDIN, *Histoire de la vie de Luther*, t. I, p. 210, 219. Luther avait réservé le *jus reformandi* aux princes séculiers en matière spirituelle, droit dont le prince Frédéric, électeur de Saxe, a usé et abusé, et qui a été sanctionné plus tard par la paix de Westphalie.

fois d'***Églises territoriales***, d'***Églises d'État***, d'***Églises légales*** : dénominations qui portent avec elles le cachet de l'ignominie, le signe de l'abjection, l'empreinte ineffaçable de la servitude, du plus avilissant, du plus complet esclavage.

Voici donc ce qui résulte de l'analyse la plus rigoureuse de la règle de foi de l'Église catholique comparée avec la règle du protestantisme : c'est que la première est la seule qui réponde à la dignité intellectuelle et morale de l'homme, et que, par conséquent, le catholique est le seul qui, dans sa croyance et dans la profession de sa foi, s'appuie sur la parole, sur l'autorité de Dieu; au lieu que le protestant, comme tout autre sectaire, est le seul qui défère à la parole et à l'autorité de l'homme, qui ne s'appuie en rien sur la parole ou l'autorité de Dieu, et qui, mettant de côté la Bible même qu'il a tous les jours entre les mains, s'attache à l'interprétation pleine d'arbitraire de ses chefs ou de ses ministres. Le catholique, enfin, est le seul qui ait conservé la liberté religieuse, tandis que le protestant l'a immolée à l'arbitraire, à l'absolutisme du pouvoir politique et civil. Ce sont là, je le sais, des vérités dures, mais des vérités cependant qu'on ne saurait nier, et qui sortent d'elles-mêmes du sujet développé jusqu'ici.

CHAPITRE V.

LA RÈGLE CATHOLIQUE DE FOI CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE POLÉMIQUE.

ARTICLE PREMIER.

La règle catholique est la seule qui résiste à l'examen et triomphe de toutes les difficultés.

Absurdes prétentions du protestantisme relativement à l'Eglise catholique. — On ne saurait les soutenir sans faire outrage à Jésus-Christ, son divin fondateur. — Jésus-Christ devait à son institution, ou plutôt à lui-même, de rendre son Eglise exempte de toute erreur dans ses enseignements. — Accuser l'Eglise de s'être trompée, c'est accuser Jésus-Christ lui-même d'imprévoyance et d'infidélité à ses promesses. — Deux subterfuges des protestants. — On renverse le premier. — Jésus-Christ s'est engagé par promesse à écarter toute erreur de l'enseignement de l'Eglise. — On réfute le second. — L'Eglise romaine, dont les protestants se sont séparés, n'est autre que l'Eglise catholique. — L'institution de l'Eglise met hors de cause quiconque voudrait l'accuser d'erreur ou de prévarication. — Dilemme proposé aux protestants. — On presse contre eux cet argument, et on fait voir qu'ils ne peuvent échapper soit à l'une, soit à l'autre de ces deux alternatives. — L'institution de l'Eglise a démasqué par anticipation la perfidie de tous ceux qui, dans la suite des siècles, l'accuseraient calomnieusement d'erreur dans ses enseignements. — Confirmation de cette vérité par la manière dont les apôtres se sont conduits à l'égard des novateurs. — Vaine échap-

patoire imaginée par les protestants. — Elle est mensongère à plusieurs égards. — Autre alternative terrible proposée aux protestants. — Conclusion.

C'est un inappréciable avantage pour le catholique de pouvoir se dire à lui-même, avec une pleine confiance, en vertu de sa règle de foi : Si l'Église ne se trompe pas dans ses enseignements, je ne saurais me tromper dans ma croyance. Or, l'Église ne peut se tromper dans ce qu'elle enseigne, à moins que Jésus-Christ n'ait voulu, en l'instituant, donner au monde un guide trompeur et une maîtresse d'erreur ; ce qui répugne à sa bonté. Il aurait anéanti par là les fruits de sa rédemption, et livré les âmes, qu'il s'est acquises à un si grand prix, à la merci de toutes les erreurs les plus dégradantes et les plus funestes, y compris l'idolâtrie. Et, dans ce cas, à quoi auraient servi les divines leçons qu'il a données au monde, son expiation des péchés du monde, son sacrifice pour le monde ?

Et cependant, s'il fallait en croire les protestants, cette affreuse prévarication de l'épouse de Jésus-Christ aurait duré par toute la terre pendant au moins dix ou douze siècles, c'est-à-dire depuis le IV[e] ou le V[e] siècle, ou même depuis les apôtres, jusqu'au XVI[e] siècle, que se sont élevés Zwingle en Suisse, Luther à Wittemberg et Calvin en France (1). Et

(1) Effectivement Luther, en rapportant les paroles du Sau-

puisque la plus grande partie de cette même Église a refusé de s'attacher à cette réforme, elle est restée,

veur qui se lisent dans S. Mathieu, XXIV, 24 : *Jusqu'à séduire même, s'il était possible, les élus,* tronque ce texte, dont il retranche les mots *s'il était possible,* qui indiquent suffisamment que la chose ne pouvait se faire, pour en inférer, contre le vrai sens du texte, que dans tout l'espace de temps qui s'est écoulé depuis la mort des apôtres jusqu'au commencement du XVIe siècle, les élus avaient été réellement séduits, et il finit par dire que Jésus-Christ, en prononçant ces paroles, qu'il cite au moins douze fois, mais toujours mutilées, avait clairement averti ses disciples de ne pas s'en rapporter au témoignage des saints, ni de se régler sur leurs exemples. « Quant à l'argument fondé sur la sainteté, c'est ainsi qu'il écrit, Jésus-Christ l'a pulvérisé en annonçant que les élus seraient séduits. Et ainsi ces ânes stupides (les catholiques) ne gagneront rien à dire que l'Eglise n'a pas été abandonnée pendant un temps si long, et qu'elle savait même très bien tout ce que Luther allègue et prétend savoir aujourd'hui. » « Ce que les papistes, dit-il encore, nous opposent de plus fort, c'est de dire : Tant d'hommes saints et savants se seraient-ils donc trompés ? Et ils ne voient pas, en parlant ainsi, que cette parole, au contraire (MATT., XXIV, 24), leur tombe sur la tête jusqu'à les faire chanceler comme tout étourdis. Qu'y a-t-il à y répondre ? Cette parole est là, simple et claire, et il faut bien que nous la croyions et la laissions où elle se trouve... Ou bien, voudraient-ils donc que Jésus-Christ ne fût pas plus saint que les saints, et que sa parole ne valût pas autant que la leur. — Tu vois donc que l'Eglise ressemble sur ce point à la synagogue, et qu'il y en a peu qui se conservent purs de cette erreur et de cette contagion, puisque non-seulement les meilleurs y succombent, mais que même les élus en seront séduits. » (Opp. éd. Wulch., t. X, p. 2541 ; t. XIX, p. 1533 et 2013.) Et voilà comme ce novateur, au moyen d'un texte mutilé, a voulu démontrer que tous les saints, tous les docteurs,

par conséquent, dans la fange de ses impuretés abominables, et ce n'a été que la très petite partie de ce vaste corps qui s'est sauvée du naufrage universel, grâce à la restauration apportée par ces hommes à une institution divine.

L'âme et la conscience du chrétien reculent devant cette idée que les enfants de la Réforme voudraient nous donner du chef-d'œuvre de l'Homme-Dieu, qui est l'établissement de son Église. Disons en conséquence que notre divin Sauveur a donné de tels fondements à son Église, qu'il est impossible de l'accuser d'erreur sans accuser en même temps son divin auteur ou d'impuissance, ou d'imprévoyance, ou d'infidélité; disons que l'institution de l'Église est telle, qu'elle met au désespoir quiconque voudrait l'accuser d'erreur et de prévarication; disons, enfin, qu'elle a été établie avec une telle sagesse, que non-seulement tous les efforts de ses ennemis pour la convaincre d'enseigner l'erreur seront à jamais frappés d'impuissance, mais qu'elle a d'avance démasqué comme de perfides calomniateurs et comme d'infâmes apostats tous ceux qui s'élèveraient pour l'accuser ou pour lui faire la guerre. Des preuves on ne peut plus invincibles données à l'appui de ces assertions, que nous al-

toute l'Eglise est tombée dans l'erreur et la séduction depuis la mort des apôtres jusqu'à lui, à qui était réservée la gloire de l'en délivrer ! (Voir Dœllinger, op. cit., t. iii, p. 193 et suiv.)

lons développer avec franchise et sincérité, vont faire le sujet du présent article.

Commençons par la première, ou par prouver que notre divin Sauveur a établi son Église de manière à ce qu'on ne puisse accuser d'erreur celle-ci sans l'accuser lui-même ou d'impuissance, ou d'imprévoyance, ou d'infidélité. Les protestants admettent que c'est Jésus-Christ qui a fondé l'Église. Eh! comment pourraient-ils le nier? Or, cet aveu me suffit pour démontrer ma proposition. Je demande, en effet, à quelle fin Jésus-Christ a fondé son Église et l'a substituée à la Synagogue, dont la mission s'est trouvée terminée à son apparition dans ce monde, faisant ainsi succéder à une société concentrée dans la Palestine une nouvelle société qui n'aurait pas d'autres limites que celles de l'univers; à un état temporaire, figuratif et préparatoire, un état de perpétuité, de vérité et de permanence absolue; à une sainteté légale, extérieure, cérémonielle, une sainteté intérieure, réelle, divine? Personne sans doute ne niera que la fin prochaine de cette institution n'ait été de sanctifier le monde, et sa fin dernière celle de le sauver éternellement. L'Église a été fondée par Jésus-Christ comme le moyen ordinaire offert aux hommes de tous les temps et de tous les lieux pour atteindre successivement chacune de ces deux fins. De là cet amour qu'il lui a porté, les prérogatives dont il l'a enrichie, les magnifiques promesses qu'il lui a faites.

De là encore la faveur qu'il lui a faite de la rendre dépositaire de ses secrets divins, de ses célestes leçons, de ses grâces et de ses dons les plus précieux. De là, enfin, l'assurance qu'il lui a donnée de sa perpétuelle assistance, de sa présence incessante comme de celle de l'Esprit consolateur, la prière adressée par lui à son Père pour le maintien inaltérable de sa parfaite unité. Je ne m'arrêterai pas ici à rapporter les témoignages de nos livres saints qui confirment ces vérités, tant parce qu'ils sont très connus que parce que je les ai déjà mentionnés plus d'une fois dans cet ouvrage.

Ces textes donc supposés, et il suffit pour les admettre de croire à la Bible, voici comme je continue la suite de mes raisonnements. Si l'Église, en vertu de l'institution de Jésus-Christ, est le moyen ordinaire choisi par ce divin Sauveur pour opérer la sanctification des hommes et les conduire à l'éternelle félicité ; si dans ce but il l'a constituée dépositaire de ses grâces, organe de la parole de vie, ministre des sacrements, il est bien évident qu'il a donné à cet édifice spirituel des bases solides pour qu'il ne puisse jamais vaciller ni surtout tomber en ruines. Il est évident qu'il a dû en écarter toute possibilité d'erreur ou tout moyen de déviation de la règle. Autrement, quels droits lui aurait-il donnés à la confiance des peuples, en la leur désignant pour maîtresse et pour guide ? Sa sagesse et sa bonté infinies ne peuvent nous laisser là-dessus ni doute ni soupçon. Ajoutons,

et ajoutons avec liberté comme avec assurance, qu'il était même tenu, obligé à tout cela : oui, il y était obligé du moment où c'était son dessein de la donner de siècle en siècle aux hommes pour guide et maîtresse, avec obligation étroite pour ceux-ci de l'écouter, de lui obéir, de se soumettre à elle comme à lui-même, ou comme à celle qui remplaçait sa présence visible sur la terre ; et en menaçant de son indignation et des peines terribles de l'autre vie quiconque lui refuserait la plus complète obéissance, et, bien plus encore, quiconque aurait l'audace de la contredire dans l'exercice de son ministère.

Après cela, le Sauveur ne se devait-il pas à lui-même, c'est-à-dire ne devait-il pas à sa bonté, et disons aussi à sa justice, de conserver exempte de tout égarement, de toute prévarication, de toute erreur, cette Église à qui il confiait une si noble et si sainte mission ? Ne devait-il pas, en l'établissant mère et maîtresse de tous les peuples de la terre, lui conférer toutes les qualités nécessaires pour s'acquitter de cette fonction sans crainte ni danger de s'égarer dans ses enseignements ? N'est-ce pas là ce qu'il devait, puisqu'il faisait à tous, sous des peines si sévères, un commandement si absolu, si indépendant de toute condition, de se laisser paître, conduire et gouverner par elle ? Oui, certainement, il le devait, et c'est là aussi ce qu'il a promis de faire ; et promettre et exécuter, c'est une même chose pour l'Homme-Dieu.

Mais si Jésus-Christ se devait à lui-même, s'il devait à sa bonté, à sa justice, à l'injonction faite à tous les hommes de se laisser guider, instruire et diriger par l'Église, l'exécution de sa promesse; donc tous ceux qui accusent cette même Église de prévarication honteuse, d'enseignement erroné, de profession d'idolâtrie, ne font-ils pas comme s'ils accusaient Jésus-Christ lui-même ou d'impuissance, ou d'imprévoyance, ou d'infidélité? ou plutôt n'est-ce pas comme s'ils l'accusaient de toutes ces énormités ensemble? Eh! qui pourrait en douter? Ils le taxeraient d'impuissance, puisque après avoir promis si manifestement, si solennellement, à tant de fois répétées, son assistance à l'Église, et précisément pour ce qu'elle aurait à enseigner; après lui avoir assuré que jamais les portes de l'enfer ne prévaudraient contre elle, il ne pourrait l'empêcher, malgré ce soutien, de tomber dans les erreurs les plus abominables, d'enseigner et de pratiquer la plus grossière idolâtrie, d'altérer le dépôt entier de la révélation divine, et non pas seulement en passant, mais l'espace de dix ou douze, ou même quinze siècles entiers. Ce serait aussi l'accuser d'imprévoyance, en le supposant capable d'avoir confié les éternelles destinées de peuples sans nombre à une Église faite pour les entraîner irréparablement à une ruine certaine (1). En faisant à tous

(1) Pour qu'on ne prenne pas ceci pour une déclamation ou

une obligation de se soumettre à cette Église qui devait prévariquer, il serait le principal auteur, la cause première de cette turpitude dans laquelle seraient engagés tant de fidèles. Enfin, ce serait le taxer d'infidélité, comme manquant aux promesses solennelles et réitérées de ne jamais l'abandonner, de ne point la priver de son assistance ni de sa présence, tandis qu'il la laisserait succomber, se perdre et se rouler dans des prévarications abominables. Voilà donc ce que font les protestants, comme tous les autres sectaires, lorsqu'ils accusent l'Église de prévarication, d'erreur, d'idolâtrie : leurs imputations tendent à inculper son divin fondateur lui-même, sur qui retomberaient toutes les abominations qu'ils reprochent à son œuvre. Par conséquent, plus ils accumu-

une exagération, donnons en preuve le témoignage de Luther lui-même. Pour ce qui concerne le salut des chrétiens antérieurs à son époque, il déclare nettement, en plus d'un endroit, que « sous le papisme le ciel était fermé; que personne n'y avait obtenu le salut, attendu que quiconque approuve la religion des papistes est nécessairement perdu à tout jamais dans l'autre vie. » (Opp. éd. cit., t. XIII, p. 347, 2300.) D'où il suivrait évidemment que tous les martyrs, tous les saints, jusqu'à Luther, étaient damnés, et que lui, venu au XVI[e] siècle, était le premier qui eût ouvert les portes du ciel ! Qu'on juge d'après cela de ce qu'il faut penser de cet homme.

Ce sera sans doute pour cette raison que nos apostats se sont faits protestants, pour trouver dans quelqu'une de ces sectes *l'unique voie pour entrer dans le ciel,* de compagnie toutefois avec leur chère moitié, crainte d'y aller seuls.

lent d'accusations contre l'Église, plus ils taxent d'impuissance, d'imprévoyance et d'infidélité Jésus-Christ lui-même.

Je n'ignore pas que les protestants, pour se laver de l'outrage qu'ils font à Jésus-Christ en accusant l'Église d'erreur et de superstition idolâtrique, ont recours à deux moyens, ou, pour mieux dire, à deux subterfuges ordinaires. Le premier est de dire qu'on ne peut pas plus rejeter sur Jésus-Christ les aberrations de l'Église par rapport à la vraie doctrine, que les péchés qui se commettent dans son sein, quoiqu'il l'ait constituée pour qu'elle soit *sainte* et pour conduire les hommes à la sainteté; et la raison de l'un et de l'autre, c'est que les promesses de Jésus-Christ à l'Église ont été conditionnelles ou dépendantes de la condition qu'elle n'abuserait pas de sa liberté pour s'écarter du droit chemin. Le second moyen, ou subterfuge, c'est de distinguer entre l'Église romaine et l'Église de Jésus-Christ, et de dire qu'en accusant de prévarication la première, ils n'ont pas pour cela accusé la seconde d'être en rien coupable, et que c'est pour cela qu'ils se sont séparés de l'Église romaine, mais non de l'Église de Jésus-Christ, ou de la véritable Église catholique, à laquelle ils sont restés toujours attachés.

Or, cette double défaite est également vaine, et n'atténue en rien l'outrage que les novateurs ont fait à Jésus-Christ en accusant l'Église : donnons-en les

preuves évidentes. Et quant à la première de ces deux réponses, disons qu'ils confondent la règle avec l'observation de la règle. La règle, comme devant servir de mesure ou de modèle, doit, de toute nécessité, être juste et droite, puisque autrement elle cesserait d'être règle pour les choses mêmes à régler. Si la règle était tortueuse ou fausse, il est bien clair que le même défaut se communiquerait nécessairement à tout ce qu'elle servirait à régler, puisqu'il s'identifierait avec elle-même. Au lieu que si la règle est juste et droite, le défaut de celui qui ne s'y conforme pas n'est plus imputable à la règle elle-même, mais seulement à celui qui s'en écarte ou qui néglige de s'y conformer. Or, tel est le cas présent. La règle prochaine de foi pour les croyants, c'est l'Église enseignante; et c'est pour cela que, si l'Église se trompait dans son enseignement dogmatique ou moral, on devrait nécessairement lui imputer l'erreur des fidèles, et par là même en accuser le vice de son institution, ou, pour mieux dire, en accuser Jésus-Christ, qui nous a donné cet enseignement pour règle, ou pour guide à suivre. Et, non content de nous mettre à même de suivre cet enseignement, il nous en a, comme nous l'avons dit, imposé l'intime obligation; il nous a menacés des peines les plus graves, si nous n'y prêtons l'oreille et n'y rendons obéissance. Si, par un sot caprice ou une volonté coupable, nous refusons de nous conformer à cette règle dans nos

croyances ou dans nos œuvres, par notre foi spéculative ou par notre conduite morale, à nous seuls alors, à nous uniquement devra s'imputer l'erreur ou le péché.

Par là il est évident qu'il n'y a aucune parité à établir entre le *mal croire* ou le *mal vivre* de ceux qui sont *dans* l'Église, et l'enseignement erroné dont on voudrait accuser *l'Église* elle-même. Oserait-on dire que nos transgressions doivent être rejetées sur Dieu, parce que c'est lui qui nous a donné son décalogue et que nous négligeons de l'observer ; ou que les délits des sujets d'un gouvernement doivent retomber sur le législateur, parce que son code est transgressé tous les jours ? Je ne pense pas qu'il y ait au monde un homme assez insensé ou assez méchant pour le dire. Pourquoi donc attribuer à l'Église qui nous enseigne la vérité, qui nous présente la règle à suivre pour bien vivre, les infidélités des mécréants ou des hérétiques, ou les péchés de ses enfants, tandis qu'ils ne sont coupables que pour ne vouloir pas conformer leur croyance ou leur conduite à la règle qu'elle leur propose? Au lieu que, si l'erreur ou le vice était dans la loi ou dans le code lui-même, il est évident que les fautes qui se commettraient par suite de son observation devraient s'attribuer au législateur lui-même, et à lui uniquement. Il en serait de même de l'Église.

Dire ensuite que les promesses de Jésus-Christ

soient conditionnelles, et dépendantes du libre vouloir de l'Église, c'est une absurdité, puisque cela rendrait ces promesses illusoires et de nulle valeur. Car elles équivaudraient alors à ces propositions : Les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre l'Église, à moins toutefois que l'Église par sa volonté ne les laisse prévaloir. Elle demeurera toujours solide et ferme, pourvu qu'elle ne tombe pas. Je serai toujours avec l'Église enseignante pour empêcher qu'elle n'erre, excepté toutefois le cas où elle voudrait errer. L'Esprit de vérité demeurera toujours avec elle, si toutefois elle ne le chasse volontairement. Qui ne voit de prime abord tout ce qu'il y aurait d'indigne, de dérisoire, renfermé dans de telles promesses? Quiconque le voudrait pourrait en faire de semblables, avec l'assurance de n'être jamais pris en défaut; à ce compte Notre Seigneur aurait pu promettre l'infaillibilité à ceux-là mêmes qu'il aurait prévu devoir être par la suite des maîtres d'erreur, et l'impeccabilité à ceux qui devaient être plus tard des monstres d'impiété ou de scélératesse. Dans cette même hypothèse, l'obligation imposée à tous les hommes par Jésus-Christ d'écouter l'Église n'eût été que conditionnelle, ou restreinte aux cas où l'Église aurait enseigné la saine doctrine. Or, ces passionnés partisans de *toute la Bible et de la Bible seule* pourraient-ils nous y faire lire un texte où soit mentionnée cette réserve ou cette condition? D'ailleurs, qui serait le juge de la

vraie ou de la fausse doctrine qu'enseignerait l'Église, du moment où l'on devrait cesser de l'écouter, ou discontinuer d'obéir avec docilité à ses enseignements? Que les protestants voient eux-mêmes à quoi les réduit l'entêtement qu'ils apportent à soutenir une cause perdue! Ajoutez à toutes ces raisons que Jésus-Christ, étant Dieu et homme tout ensemble, n'a pas fait ces promesses sans prévoir le concours de l'Église, prise collectivement, à l'assistance toute puissante de ses lumières et de ses grâces, et que, ne fût-ce que pour cette seule raison, sa promesse a dû être absolue et absolument infaillible (1).

(1) Quelques protestants ayant osé affirmer que le Nouveau Testament contenait une prédiction d'une défection totale de l'Eglise de Jésus-Christ, comme servant de preuve à la divinité de la mission du Sauveur, sans qu'on y voie de même prédit que ce mal serait réparé, le cardinal WISEMAN, dans la IVe de ses conférences sur les doctrines et les pratiques de l'Eglise catholique (*Démonstr. évang.*, éd. Migne, t. XV, col. 792 et suiv.), fait voir avec esprit l'absurdité de cette assertion au moyen de la parabole suivante : « Un roi vivait éloigné de ses enfants, qu'il aimait tendrement; ceux-ci demeuraient sous une tente fragile et périssable qu'il avait longtemps et souvent promis de remplacer par une habitation solide et magnifique, digne de sa grandeur et de son affection pour eux. Longtemps après ils reçurent la visite d'un homme qui se disait envoyé par leur père pour élever ce superbe bâtiment. Ils lui demandèrent : « Quelle marque certaine ou quelle preuve pouvez-vous nous donner que le roi notre père vous a envoyé avec tous les titres et les moyens nécessaires pour bâtir un édifice qui puisse convenablement remplacer notre ancienne demeure et nous servir dé-

Mais que dirons-nous de cette autre défaite des protestants, qu'en accusant l'Église romaine, ils n'accusent pas pour cela l'Église catholique ou l'Église de Jésus-Christ; et que, s'ils se sont séparés de la première, ils ne se sont pas séparés de même de la seconde? Nous dirons que ce deuxième subterfuge n'est pas moins illusoire que le premier, disons mieux, que c'est une vaine illusion que les protestants se font

sormais d'habitation? » Il leur répondit en ces termes : « J'élèverai un édifice somptueux, spacieux et magnifique : les murs en seront de marbre et les toits de bois de cèdre; ses ornements seront d'or et de pierres précieuses. Je n'épargnerai rien pour le rendre digne de celui qui m'a envoyé et de moi, qui en suis l'architecte, au point que je sacrifierai même ma vie pour cet important chef-d'œuvre. Or, une des preuves de la légitimité de ma mission pour cet ouvrage et de la capacité qu'on a trouvée en moi pour me charger de cette glorieuse entreprise, c'est qu'à peine cet édifice sera-t-il achevé que ses pierres précieuses perdront tout leur lustre, que l'éclat de son or se ternira, que ses ornements se souilleront de taches hideuses, que ses murs seront sillonnés de fentes et de crevasses, qu'enfin il s'en ira en ruine et tombera; et ainsi, après quelques générations seulement, tout cet édifice ne sera plus qu'un amas de décombres et ne présentera plus que l'aspect d'une affreuse désolation! » Que lui répondraient-ils alors? « Allez, lui diraient-ils, ou vous êtes un insensé, ou vous nous prenez pour tels : sont-ce là les preuves que vous nous donnez de votre habileté à bâtir une maison pour nous servir de demeure? » Cette similitude vaut plus d'un argument pour mettre dans tout son jour l'extravagance de ceux de nos adversaires qui donnent en preuve de la divine mission du Sauveur la défection presque immédiate et totale de l'Église, après qu'il l'aurait fondée.

à eux-mêmes comme ils la font aux autres. Car, ou ils entendent par Église romaine le diocèse de Rome, ou ils entendent par ce mot l'ensemble de toutes les Églises du monde qui sont en communication avec l'Église de Rome, ou le siége apostolique, et qui, en vertu de cette communion même avec le centre de la chrétienté et de leur dépendance du pontife romain, constituent l'unité de l'Église catholique. Mais ils ne peuvent entendre par Église romaine le simple diocèse de Rome, comme cela est évident, puisque, dans cette supposition, ils ne se seraient pas mis en guerre avec les catholiques ou les Églises catholiques du monde entier qui se trouvent hors des limites si étroites du diocèse de Rome, qui ne comprend à peu près que l'enceinte de la ville avec une petite portion de la campagne environnante. Ils n'auraient pas pris pour objet de leur persécution les catholiques de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Irlande, etc. Ils n'auraient pas gaspillé les biens de leurs Églises, pillé leurs temples, dépouillé leur clergé, et ils ne poursuivraient pas encore aujourd'hui cette œuvre de rapine et de vexation partout où ils en trouvent le moyen. Bien moins encore calomnieraient-ils les catholiques qui se trouvent dans les Indes, dans la Chine, dans l'Océanie, comme partout ailleurs. Donc, par ces mots : *Église romaine*, les protestants entendent la communion romaine, c'est-à-dire toutes les Églises dispersées dans l'univers qui reconnaissent

le pontife romain pour chef et pour centre commun. Cette expression ne saurait avoir sur leurs lèvres une autre signification ou un autre sens.

Si donc par Église romaine ils entendent la communion romaine, l'union de toutes les Églises particulières avec l'Église de Rome, et qui professent la même foi avec le pontife romain, il s'ensuit qu'ils se sont séparés de l'Église catholique ou de l'Église de Jésus-Christ, et que c'est celle-ci même qu'ils accusent, qu'ils outragent, qu'ils persécutent. Rien de plus facile à prouver. En effet, l'Église romaine, dans le sens que nous venons de dire, est l'Église de tous les temps, puisqu'elle ne reconnaît d'autre origine que celle qu'elle a reçue de saint Pierre, qui a fixé à Rome son siége définitif; elle est donc d'origine divine, elle est l'Église établie par Jésus-Christ, qui a donné ce même apôtre pour chef au collége apostolique, pour primat universel et pour fondement à son Église. Avec saint Pierre communiquaient certainement toutes les Églises d'alors, tant de l'Orient que de l'Occident; et, puisque la suite de ses successeurs jusqu'à nos jours n'a jamais été interrompue, cette communication de toutes les Églises partielles de l'univers avec les successeurs de Pierre n'a de même jamais cessé, constituant ainsi toujours la même unité à travers cette succession qui n'a nulle part souffert d'interruption, professant toujours la même doctrine, les mêmes dogmes, la même morale. Cette

Église est donc aussi l'Église de tous les lieux, par cela même que les Églises de tous les lieux de l'univers ont toujours formé une seule Église, une seule unité avec les successeurs de Pierre, comme les sujets d'un même empire ne forment qu'un même empire, quoique de contrées ou de provinces différentes. L'Église romaine est donc, dans ce même sens, l'Église une, sainte, catholique, apostolique, l'Église du symbole de Constantinople, l'Église de Jésus-Christ. Concluons que, lorsque les protestants se sont séparés de l'Église romaine, ils se sont par là même séparés de l'Église de Jésus-Christ pour faire secte à part, et qu'en conséquence les accusations dont ils ont chargé ou chargent encore cette Église s'adressent à l'Église même de Jésus-Christ, et finalement à Jésus-Christ même, qu'elles taxent d'impuissance, d'imprévoyance et d'infidélité à ses promesses.

Prouvons maintenant notre seconde assertion, savoir que l'institution de l'Église est de telle nature, qu'elle met hors de cause quiconque voudrait l'accuser d'erreur et de prévarication. La raison de cette assertion sort comme d'elle-même des entrailles du sujet que nous traitons. Car soit que l'on considère que l'Église, tant en elle-même que dans ses attributions, est l'œuvre ou, pour mieux dire, le chef-d'œuvre de notre divin Rédempteur ou de la divine sagesse elle-même incarnée ; soit qu'on voie en elle-même l'image fidèle, la représentation vivante de

Jésus-Christ sur la terre, où elle enseigne, gouverne et confère les sacrements en son nom; soit qu'on l'envisage comme l'instrument actif dont le Sauveur se sert pour la sanctification des mortels, il est visible pour tout le monde que la seule supposition d'une erreur ou d'une prévarication dans une telle Église est, non pas seulement injurieuse à Jésus-Christ, mais de plus contradictoire et absurde. Si une semblable hypothèse était admissible, il faudrait dire que le Fils de Dieu, qui a choisi l'Église pour organe et pour instrument, qui a voulu par son moyen se rendre, en quelque façon, toujours visible dans le monde, pour y continuer l'œuvre de la sanctification et du salut de la famille humaine, aurait fait choix du moyen le moins propre à atteindre la fin qu'il s'est proposée. Il faudrait dire que Jésus-Christ aurait fait ce que ne ferait pas un homme, pour peu sensé qu'il soit, en agissant à rebours du but qu'il aurait en vue, en paralysant toute l'influence que, pour le bien des fidèles, l'Église aurait pu et dû avoir sur les esprits et sur les cœurs. De sorte que ces âmes, pour qui, dans l'excès de son amour, il s'est immolé par le sacrifice le plus humiliant comme le plus douloureux, il les aurait abandonnées, après les avoir acquises à un prix si cher, entre les mains d'une Église capable seulement de les mener à leur perte, en les faisant passer d'erreurs en erreurs jusqu'au fétichisme le plus grossier, jusqu'au point de méconnaître la vraie

manière d'obtenir la justification et le salut. Et cela, tandis qu'il était tout-à-fait le maître de les remettre avec plus de sécurité entre des mains plus fidèles, telles que celles d'un Luther, d'un Zwingle, d'un Calvin, d'un Henri VIII, d'une Élisabeth et d'autres de cette trempe, qui les auraient instruites beaucoup mieux, et les auraient tenues à mille piques de cet affreux précipice, de ce ténébreux abîme.

Et qu'on ne pense pas que ce soit là une pure subtilité, une imagination inventée à plaisir; ce n'est au contraire qu'une conséquence logique et d'une souveraine exactitude. Car, ou les imputations des protestants contre l'Église sont fausses, et alors ils sont coupables de la plus noire calomnie, en même temps que du schisme ou de la rébellion la plus scandaleuse et la plus funeste, sans motif d'en venir à un pareil éclat; ils sont des homicides d'âmes, et d'autant d'âmes qu'ils en ont entraîné dans leur faction; ils sont des enfants dénaturés qui ont cruellement déchiré le sein de leur propre mère : ou leurs imputations sont vraies, et dans ce cas il faudra dire que ce n'a été que dans les trois siècles dernièrement écoulés que le vrai christianisme, la religion vraiment pure et exempte d'erreur et d'idolâtrie, telle qu'elle a été instituée par Jésus-Christ et prêchée par ses apôtres, a paru enfin dans le monde, grâce à l'habileté de ces *grands* génies dont nous parlions il n'y a qu'un instant, comme de leurs nombreux et dignes coopéra-

teurs, qui même ont perfectionné leur ouvrage jusqu'à nos jours avec des titres nouveaux à la reconnaissance du genre humain, en nous donnant avec une longue suite d'*errata* une deuxième édition de la religion de Jésus-Christ revue et corrigée par les coryphées de la Réforme. A vrai dire cependant, les anciens hérétiques, voire même ceux du moyen-âge, en avaient déjà donné bien d'autres éditions, ni moins révisées, ni moins correctes!!!

Mais, s'il en est ainsi, on n'aura donc eu jusqu'au XVIe siècle, dans l'Église de Jésus-Christ, qu'une fausse croyance, et ce ne sera qu'en pure perte qu'auront versé tout leur sang jusqu'à cette époque et jusqu'à nos jours tant de martyrs, je ne dis pas seulement des trois premiers siècles, qu'ils ont été immolés par les haches romaines ou par le glaive des Perses, mais particulièrement des siècles qui ont suivi, où on en a vu tomber un si grand nombre sous le cimeterre des musulmans, et plus tard sur les bûchers ou sur les échafauds de l'Inde, du Japon, de la Chine, et enfin de l'Océanie. Et par conséquent, ce serait vainement que jusqu'à cette époque tant de docteurs auraient cru et enseigné; que tant de prêtres, d'évêques, de pontifes, auraient épuisé leurs soins, leur sollicitude, leurs travaux, à la direction des peuples dont ils avaient la charge; vainement que tant de saints anachorètes et de saints cénobites auraient dit adieu à tous les attraits que leur offrait le monde pour peupler

les solitudes au milieu des mortifications et des privations de tout genre ; vainement que tant de milliers de religieux auraient sacrifié les plus douces affections de la famille, le commerce de leurs amis, les plaisirs du siècle, pour se renfermer dans les cloîtres et s'appliquer soit à la contemplation des choses divines, soit à la reproduction d'anciens manuscrits contenant le précieux dépôt de la sagesse grecque et latine, ou pour étendre la civilisation tant en Europe qu'au-delà de l'Océan, soit en fertilisant les terres désertes, soit en soulageant l'humanité indigente ou souffrante par toute espèce d'œuvres de charité spirituelle et corporelle ; vainement que tant de millions de vierges se seraient consacrées à Dieu pour pousser les gémissements de la colombe auprès du céleste époux qu'elles ont su préférer aux alliances d'ici-bas et à tout ce que la scène du monde pouvait leur offrir en perspective de plus séduisant, qu'elles se sont vouées dans les hôpitaux à rendre aux infirmes et aux malades les services dont la seule idée révolte la nature, et que les mercenaires eux-mêmes croient faire acte de charité d'accorder par pitié, quelque chèrement que puisse être payée leur peine ; vainement enfin que tant de millions de fidèles de toute condition, de tout âge, de tout sexe, se seraient employés jusqu'à cette époque à l'acquisition parfois si pénible de toutes les vertus domestiques et sociales pour sauver leurs âmes en se rendant agréables à

Dieu (1). Et non pas simplement jusqu'à cette époque, c'est-à-dire jusqu'à l'apparition de ces soi-di-

(1) Ce sujet a été développé avec autant d'éloquence que de force par TERTULLIEN dans son livre des *Prescriptions*, c. 29 : « Audeat igitur aliquis, *dit il*, dicere illos errasse, qui tradiderunt ? Quoquo modo sit erratum, tamdiù utique regnavit error « quamdiù hæreses non erant. Aliquos marcionitas et valenti« nianos liberanda veritas expectabat : intereà perperàm evan« gelizabatur, perperàm credebatur, tot millia millium perperàm « tincta, tot opera fidei perperàm administrata, tot virtutes, tot « charismata perperàm operata ; tot sacerdotes, tot ministeria « perperàm functa ; tot denique martyria perperàm coronata, « aut si non perperàm, nec in vacuum, quale est ut antè res « Dei currerent, quàm cujus Dei notum esset ? Antè christiani, « quàm Christus inventus ? Antè hæresis, quàm vera doctri« na ! » Aux noms de *marcionites* et de *valentiniens*, substituons ceux de *luthériens* et de *calvinistes*, et la peinture fidèle de ces dernières sectes, faite d'avance par Tertullien, avec les conséquences qui découlent de leurs prétentions, sautera aux yeux de quiconque a le sens commun, surtout si l'on se rappelle les affirmations positives de Luther que nous rapportions un peu plus haut.

Ces funestes conséquences ne sont pas moins habilement exposées par VINCENT de Lérins, dans son *Commonitoire*, c. 24, et en particulier dans le passage suivant : « Sententiarum no« vitates, quæ sunt vetustati atque antiquitati contrariæ ; quæ « si accipiantur, necesse est ut fides beatorum Patrum aut tota, « aut certè magnâ ex parte violetur ; necesse est ut omnes om« nium ætatum fideles, omnes sancti, omnes casti, continentes, « virgines, omnes clerici, levitæ et sacerdotes, tanta confesso« rum millia, tanti martyrum exercitus, tanta urbium, tanta « populorum celebritas et multitudo, tot insulæ, provinciæ, re« ges, gentes, regna, nationes, totus postremò jam penè terra« rum orbis per catholicam fidem Christo capiti incorporatus,

sant réformateurs de la religion ; mais il faudrait dire que cette séduction aurait duré jusqu'à nos jours dans la plus grande partie de l'Église, puisque leur tant bénite Réforme n'en a pu atteindre que la moindre partie. Il n'y a d'autre moyen pour sauver l'antiquité tout entière dans le cours non interrompu de près de quinze siècles, et tous ceux des temps plus modernes qui ont persisté dans l'ancienne croyance depuis l'introduction du protestantisme, que d'exciper en leur faveur d'une ignorance invincible, et par cela seul innocente, si toutefois on peut supposer innocente ou invincible l'ignorance dont l'objet serait une honteuse idolâtrie.

Mais si l'ignorance invincible peut excuser tant de milliers d'errants et de séduits, il n'est pas moins vrai que l'œuvre, que l'institution de l'Homme-Dieu serait dans l'hypothèse protestante l'œuvre et l'institution la plus impure, la plus funeste, la plus abominable qui ait paru dans le monde. Voici donc l'alternative à proposer : ou le protestantisme a raison dans ses accusations contre l'Église, et alors c'est une nécessité, et des plus rigoureuses, d'admettre toutes les fatales conséquences qu'il faudrait en tirer contre l'œuvre et l'institution du Sauveur, et cela en dépit de tout ce

« tanto sæculorum tractu ignorâsse, errâsse, blasphemâsse,
« nescîsse quid crederet, pronuntietur. »

Que les protestants digèrent comme ils le pourront toutes ces conséquences.

qu'il a fait, souffert et promis pour elle ; et alors comment croire qu'il soit Dieu, et un Dieu portant à l'excès son amour pour le salut du monde? ou le protestantisme a tort et fait tomber à faux ses accusations contre l'Église, et, dans ce cas, il n'est pas seulement un injuste calomniateur, mais il est l'acte de révolte et de félonie contre l'Église le plus solennel dont l'histoire fasse mention. Il n'est donc autre chose qu'une secte hérétique et réprouvée, ni plus ni moins que toutes ses devancières, qui n'ont pas manqué de charger comme lui cette même Église des mêmes imputations. Ce n'est pas moi qui déterminerai le choix entre ces deux alternatives : je l'abandonne de mon plein gré à tout lecteur, à tout homme loyal, même protestant. Mais comme je pense, pour l'honneur de l'humanité et du christianisme, qu'il n'y a point de conscience si erronée, point de front si endurci, point de raison si dérangée, qui ose s'arrêter à la première de ces alternatives dont je laisse le choix, il ne reste donc plus à choisir que la seconde, que les protestants voudront sans doute repousser loin d'eux de tout leur pouvoir ; mais l'inflexible logique ne le leur accordera jamais, à moins qu'ils ne se désistent enfin de leurs accusations contre l'Église. Et c'est ainsi que se trouve démontré jusqu'à l'évidence tout ce que nous avons affirmé, savoir que l'institution de l'Église est de telle nature qu'il suffit de la considérer

pour réduire au désespoir quiconque chercherait à l'accuser d'erreur et de prévarication.

Il nous reste à démontrer en dernier lieu que cette sublime institution est telle, que non-seulement elle rend inutiles et vains les efforts faits par ses ennemis pour convaincre son enseignement de fausseté, mais que de plus elle a elle-même convaincu d'avance de calomnie, de perfidie, de honteuse apostasie, quiconque tenterait de l'accuser d'erreur et de lui faire la guerre. En effet, si Jésus-Christ a voulu, en instituant l'Église, créer un organe d'enseignement pour toute la famille humaine; s'il a voulu l'investir d'une autorité surnaturelle pour proposer à tous sans distinction de personnes les vérités à croire et les vertus à pratiquer; si à cet effet il l'a dotée d'infaillibilité et d'indéfectibilité, afin que d'une part elle ne puisse jamais prévariquer dans son enseignement ou dans l'acquittement de sa charge, et que de l'autre tous les hommes puissent se reposer en elle avec une confiance sans bornes, il s'ensuit en rigueur de logique qu'ils sont donc aussi vains qu'inutiles les efforts qu'on ferait pour accuser l'Église d'erreur dans ses enseignements. Car, dans cette hypothèse, qui est précisément celle de la foi catholique, quels seraient ceux qui lui intenteraient une pareille accusation? Des hommes privés, de simples individus, des enfants de cette même Église dont ils ont reçu avec le baptême l'in-

struction nécessaire sur ce qu'ils ont à croire et à pratiquer ; des hommes non-seulement sans mission, mais placés de plus dans des conditions telles, qu'ils ne sauraient porter d'accusations de ce genre sans témérité et sans félonie ; des hommes enfin qui, pour charger l'Église d'imputations semblables, auraient à se constituer juges de celle-là même qui, en matière de doctrines et de pratiques religieuses, a droit de soumettre tout particulier, quel qu'il soit, à son propre tribunal. En effet, on ne peut pas être juge sans être en même temps le supérieur de ceux sur qui on prononce sa sentence : quel sera donc jamais l'individu qui puisse se dire juge de cette Église, dont il est, au contraire, le sujet et le fils d'après l'ordre établi par Dieu lui-même ? Quelle doctrine pourrait opposer à l'Église cet individu, qu'une doctrine contraire à celle qu'elle enseigne ? Mais, dans ce cas, il provoquerait de toute nécessité la condamnation de sa propre doctrine, par cela même qu'elle serait opposée à celle de l'Église.

Ajoutez à cela que, comme nous l'avons déjà observé, le principal office de l'Église, par rapport à ce qu'elle enseigne, consiste à attester à tous les hommes que les vérités qu'elle propose à croire sont celles qu'elle a reçues de Jésus-Christ et des apôtres, et que, par conséquent, elle remplit en cela le rôle de témoin du fait positif et du sens légitime de la révélation divine. Lors donc qu'un in-

dividu oppose une autre doctrine à croire, différente de celle de l'Église, contraire à celle de l'Église, c'est une doctrine contraire aux vérités divines qu'il lui oppose par là même, une doctrine qu'il ne saurait attester avoir reçue lui-même de Jésus-Christ ou des apôtres, une doctrine convaincue par cela seul de fausseté et d'erreur.

Que disaient les apôtres aux premiers novateurs qui osèrent s'élever contre leur enseignement, en cherchant tous les moyens de l'altérer ou de le corrompre? Ils les repoussaient comme des hommes vains et orgueilleux, comme des hérétiques et des antechrists, et ils défendaient à leurs disciples d'avoir aucun commerce avec eux. « *Si quelqu'un enseigne autrement*, écrivait à leur sujet l'apôtre saint Paul, *s'il n'embrasse pas les salutaires instructions de Notre-Seigneur Jésus-Christ et la doctrine qui est selon la piété, il est enflé d'orgueil, il ne sait rien; mais il est possédé d'une maladie d'esprit qui l'emporte en des questions et des combats de paroles, d'où naissent l'envie, les contestations, les médisances, les mauvais soupçons, les disputes pernicieuses de personnes qui ont l'esprit corrompu et sont privées de la vérité* » (1). Et ailleurs le même apôtre écrit encore à ce même disciple Timothée : « *Quelques-uns, se détournant* (des rè-

(1) I *Tim.*, VI, 3-5.

gles de la charité comme de la vraie foi), *se sont égarés en de vains discours, voulant être les docteurs de la loi, et ne sachant ni ce qu'ils disent ni ce qu'ils affirment* » (1). Il écrivait de même à saint Tite, autre évêque institué par lui : « *Fuyez celui qui est hérétique, après l'avoir repris une et deux fois, sachant que quiconque est en cet état est perverti, et qu'il pèche, étant condamné par son propre jugement* » (2). De son côté, l'apôtre saint Jean écrivait à son tour : « *Si quelqu'un vient vers vous et ne fait pas profession de cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison et ne le saluez point* » (3). Je passe sous silence bien d'autres textes semblables, que j'ai déjà rapportés ailleurs, et qui tous conspirent à nous représenter ceux qui s'opposaient à la doctrine prêchée par les apôtres comme des sectaires, des novateurs, des hérétiques, des orgueilleux, des antechrists ; ces textes seuls font une partie considérable des épîtres des apôtres eux-mêmes. Or, l'enseignement de l'Église n'est que la continuation et comme la ligne prolongée à l'indéfini de l'enseignement apostolique, de même que son ministère est la continuation de leur ministère ; c'est l'écho qui s'est répété dans toute la suite

(1) *Ibid.* I, 6-7.
(2) *Tit.* III, 10-11.
(3) II JOAN., 10.

des siècles écoulés, qui se répète aujourd'hui et qui se répétera de même dans tous les siècles à venir, pour rendre à tous les hommes un témoignage public et solennel des mêmes vérités qu'elle a apprises dès le commencement. C'est pour cela qu'on ne saurait contredire les vérités que l'Église enseigne, et qu'elle enseigne en attestant les avoir recueillies de la bouche de Jésus-Christ et des apôtres, sans contredire une vérité de fait, qui est le fait de la révélation divine, sans contredire par conséquent Dieu même. Ainsi, quiconque commet cet attentat se déclare par cela même ennemi de la vérité divine, ennemi de Dieu, hérétique, impie, perfide, apostat; et je parle ici, comme on le voit, de ceux qui les premiers ont donné l'exemple de faire la guerre à l'Église et ont levé contre elle l'étendard de la révolte, comme de ceux aussi qui continuent l'œuvre de ces premiers.

Et qu'on ne dise pas que les protestants opposent à l'enseignement de l'Église non leurs propres doctrines, leurs propres conceptions, mais uniquement la parole de Dieu écrite, les doctrines contenues dans la Bible, dans les Évangiles, dans les épîtres des apôtres, et dont l'Église se serait écartée ou qu'elle aurait viciées et corrompues par un impur mélange de doctrines ou superstitieuses, ou vaines, ou erronées; que le rôle des réformateurs n'ait été qu'un travail d'épuration, de discernement, de ventilation,

pour ainsi dire, de cette poussière ou de ces scories que le long train des siècles avait fini par entremêler à cet enseignement, à peu près comme la rouille s'attache au fer ou à l'acier; que telle soit enfin la vraie idée qu'on doive se faire de la Réforme, qui, d'après la force même du mot, se réduit à rappeler la religion chrétienne à sa pureté primitive (1).

Non, non, devons-nous répondre, une pareille exception ne serait fondée que sur des suppositions tout-à-fait fausses. Elle supposerait, en premier lieu, ce dont nous avons démontré la fausseté jusqu'au plus haut degré d'évidence, savoir que le dogmatisme de ces soi-disant réformateurs, en tant qu'il contredit l'enseignement de l'Église, serait réellement contenu dans la Bible, tandis que nous avons défié et que nous défions encore tout ce qu'il y a de protestants au monde de nous montrer un seul de tant d'articles de leurs symboliques qui se trouve exprimé ou formulé dans les livres saints. Nous avons de plus, comme par surabondance de droit, fait voir clairement que tous ces articles ne sont que des concepts purement subjectifs, et qui forment ainsi comme la propriété exclusive de ces réformateurs. Cette exception supposerait, en outre, ce que

(1) Tel est le langage que tiennent de nos jours, sans trop savoir ce qu'ils disent, les partisans de la prétendue liberté religieuse, pour insinuer aux simples le protestantisme dont ils sont engoués.

nous avons pareillement démontré faux, que l'Église aurait pu quelquefois ou s'écarter des vérités révélées, ou les corrompre, ou du moins les laisser impunément s'altérer par des mélanges d'erreur en fait de questions dogmatiques, par la raison péremptoire que nous avons donnée, qu'on ne saurait admettre cette supposition sans faire outrage à Jésus-Christ lui-même. Elle supposerait, en troisième lieu, que les particuliers, les simples fidèles, pourraient se constituer juges de l'enseignement de l'Église, de manière à être en état de décider et quelles seraient les erreurs que renfermerait sa doctrine, et quelles seraient les vérités qu'il s'agirait d'y substituer : supposition également démontrée fausse et contraire au bon sens. Joignons encore à tout cela que les novateurs dont l'apôtre saint Pierre écrivait qu'*ils détournaient en de mauvais sens les lettres de Paul, aussi bien que les autres Écritures*, dont ils abusaient *pour leur propre ruine* (1), prétendaient aussi opposer les textes bibliques, c'est-à-dire rien que la Bible, à l'enseignement de l'Église de ces temps apostoliques, et que c'est pour cela qu'ils étaient traités par cet apôtre d'*esprits ignorants et légers*. Ajoutez, enfin, que l'œuvre d'*épuration* de toute erreur, ou de ventilation du poussier ou des scories qui se seraient engendrés dans l'enseigne-

(1) II PETR. III, 16.

ment de l'Église comme la rouille dans le fer, a été également l'idée fixe de tout ce qu'il s'est élevé d'hérétiques dans l'Église depuis le Ier siècle jusqu'au XIXe, à commencer par Simon le Magicien et à finir par Ronge. Aucun d'eux n'a jamais avoué être un hérétique ou un novateur; tous, au contraire, se sont plaints de l'intolérance (toujours, il est vrai, la même) de l'Église catholique, qui, au lieu d'accepter avec reconnaissance leur charitable épuration, leur a rendu le mal pour le bien, en leur faisant l'injure et l'outrage de les expulser de son sein comme des hérétiques, et de les frapper d'anathème.

Si l'on demande ensuite la raison fondamentale pourquoi tous et chacun de ces réformateurs, de ces épurateurs, doivent être tenus pour novateurs et hérétiques, et pourquoi on doit tenir pour erronées et hérétiques leurs doctrines en tant qu'elles s'écartent de l'enseignement de l'Église, c'est, répondrons-nous, parce qu'ils se sont mis en opposition avec la règle de foi catholique. Cette règle, comme nous l'avons déclaré et inculqué tant de fois, n'est autre que l'infaillible autorité de l'Église de Jésus-Christ. C'est là comme le terme général de comparaison auquel on a toujours rappelé et on rappellera toujours tous ceux qui ont osé ou qui oseront, sous quelque prétexte que ce soit, accuser l'Église d'erreur dogmatique, et opposer un nouvel enseignement à celui de l'Église elle-même. Et puisque, cette règle une fois établie, toutes

les doctrines qui s'en écartent, qui la contredisent ou la combattent, sont par cela seul et comme par anticipation jugées en elles-mêmes hérétiques ou erronées, on doit de la même manière juger par anticipation hérétiques, apostats et impies tous ceux qui sciemment, volontairement et obstinément, introduisent ou soutiennent contre l'Église de semblables doctrines. Au lieu que, si vous ôtiez cette règle, il n'y aurait jamais eu et il ne devrait jamais y avoir ni hérétique, ni hérésie, du moins formelle, puisqu'on manquerait de termes de comparaison, qu'on n'aurait plus de règle ou de principes pour décider ces questions. Dans cette hypothèse, la variété de doctrines dans l'Église ne serait qu'une variété d'opinions, et ceux qui les soutiendraient ne seraient que des opinants.

Et voilà donc les protestants réduits à une nouvelle alternative aussi terrible que la première. Ou ils nient qu'il existe pour l'institution de Jésus-Christ cette règle, cette mesure commune en matière de foi, et dans ce cas il faut qu'ils soutiennent en même temps qu'il n'y a jamais eu d'hérétiques ni d'hérésies dans l'Église, pas même en fait de docétisme, de gnosticisme, de sabellianisme, d'arianisme, etc.; qu'ils contredisent en outre manifestement la Bible tout en faisant profession de la suivre en tout comme leur unique règle, puisque la Bible parle d'hérésies et d'hérétiques qui existaient dès l'époque où elle

a été composée (1), d'autres hérésies et d'autres hérétiques encore comme devant paraître dans la suite des temps (2), et même de la nécessité morale qu'il y ait des hérésies (3) et des hérétiques dans l'Église, c'est-à-dire sortis du sein de l'Église même. Ou bien ils admettent cette règle, ce terme de comparaison, et alors ils doivent de toute nécessité se compter eux-mêmes au nombre des hérétiques, et ranger pareillement leurs doctrines parmi les doctrines perverses, erronées et hérétiques, en tant qu'elles contredisent les dogmes de l'Église, puisqu'elles ont été ainsi jugées par la même autorité comme par la même règle par laquelle ont été jugées les doctrines de tous les hérétiques des temps qui les ont précédés, et de ceux qui les ont suivis, et comme le seront aussi toutes celles de même genre qui les suivront dans les âges futurs.

Je laisse encore ici le choix entre ces deux alternatives aux lecteurs de cet ouvrage et aux protestants eux-mêmes. Qu'ils voient par leurs propres yeux s'il y a un milieu entre les deux, ou quelque moyen d'y échapper. Pour moi, il me suffit d'avoir prouvé par des raisons évidentes ma troisième assertion, savoir

(1) I *Cor.* XI, 19; *Tit.* III, 10.

(2) I *Tim.* IV, 1; II *Tim.* III, 1 et seq.; II PETR. III, 3; I JOAN. II, 18; JUD. 18 et seq.

(3) I *Cor.* XI, 19; *Act. Ap.* XX, 29-30.

que l'institution de l'Église est toute seule de nature à rendre inutiles et vains les efforts que font ou peuvent faire ses ennemis pour la convaincre de fausseté dans quelqu'un de ses dogmes, et qu'elle a démasqué par anticipation, comme de perfides calomniateurs et comme des apostats, tous ceux qui l'ont accusée ou qui l'accuseraient d'erreur dans la suite.

Quelle est donc, reviens-je à demander pour conclure cet article, quelle est donc cette autre règle qu'on voudrait substituer à la règle catholique, à une règle qui résout si solidement les difficultés, et les détruit même jusqu'à les rendre impossibles? Je ne parle plus des anciens hérétiques, ni de ceux du moyen-âge, comme des wicléfites, des hussites, qui ont précédé la prétendue réforme, et qui n'étaient, après tout, que des esprits inconséquents qui se bornaient à violer ou à transgresser la règle catholique, sans la rejeter formellement ni lui en substituer une autre ; mais je parle uniquement de la règle protestante, proclamée pour la première fois par Luther, et qui a donné origine au protestantisme. Peut-elle résister à l'examen, surmonter les difficultés qu'on lui oppose? Ah ! bien loin de pouvoir y suffire, on la voit s'embarrasser et broncher à chaque pas, et la plus légère discussion en met au grand jour la fausseté, l'inconsistance, et pour le dire franchement, l'absurdité. Mais puisque nous en avons parlé au long dans toute la première partie de cet ouvrage,

nous nous en tenons là sans plus rien ajouter. J'ai pleine confiance que quiconque aura lu cette première partie avec attention, et sans esprit de prévention ou de parti, aura reconnu sans peine qu'on peut comparer la règle protestante à une machine, ou à une charpente dont tous les morceaux se détachent et tombent à la moindre secousse, à la plus légère agitation, et dont il suffit d'un vent violent pour disperser au loin les débris.

Ainsi donc, sur ce point, je n'ajouterai rien autre chose. Eh! qu'en est-il d'ailleurs besoin, puisque les protestants eux-mêmes les plus loyaux en portent le même jugement. Voici ce qu'écrivait Wieland de la Bible interprétée par la raison individuelle, ce qui est précisément la règle du protestantisme : « La Bible ne peut décider définitivement les questions en matière de foi, à moins que, semblables à des figures de géométrie, les signes qu'elle emploie pour revêtir une idée n'aient aux yeux de tous la même signification et la même valeur » (1). A son tour, le philosophe Krug dit, sous une forme encore plus poétique : « Tu dis que Dieu a parlé, et que sa parole est l'aile qui doit te porter au ciel : et tu oses t'en faire l'interprète? Mais si tu te trompes! Ou bien,

(1) Voir Audin, *Hist. de la vie de Luther*, Paris, 1841, 2e édit., p. 470-471.

s'agit-il d'une interprétation collective? Alors l'*Église catholique a raison* » (1).

Je crois donc avoir rigoureusement démontré ma proposition, ou que la règle de foi de l'Église catholique est la seule qui résiste à tout examen et surmonte toutes les difficultés, comme je m'étais proposé de le faire voir.

(1) *Die Katholische*, etc., 1827.

ARTICLE II.

Considérée au point de vue *polémique*, la règle de foi catholique ne reçoit aucune atteinte des abus dont les protestants accusent l'Église.

Ce que c'est qu'une faute et ce que c'est qu'un abus. — Distinction entre les abus *de* l'Eglise et les abus *dans* l'Eglise. — Abus fictifs. — Abus vrais et réels. — Avant l'époque de la prétendue réforme, les abus étaient bien diminués et l'œuvre de la restauration bien avancée. — Origine et causes multipliées du relâchement dans la discipline. — Efforts de l'Eglise pour y porter remède. — Etat de la discipline dans l'Eglise à l'apparition du protestantisme. — Le désir de réformer les mœurs et les abus ne fut pas le motif qui porta les auteurs du protestantisme à se révolter contre l'Eglise. — L'origine du protestantisme ne doit pas non plus s'attribuer, comme le voudrait Guizot, à l'émancipation de la raison du joug de l'autorité. — Confirmation de cette vérité par le fait des chefs de la Réforme et par l'aveu de Guizot lui-même ; — par le principe du dogmatisme luthérien. — La règle de foi catholique n'est pas hostile au progrès de la science et des lumières, de l'industrie et des arts. — Le fait même de Galilée n'y fait pas exception. — L'Eglise, en vertu de sa règle même, favorise toutes les sciences et tous les arts dans leur développement et leur progrès. — Preuves de fait. — C'est une calomnie comme une fausseté, que le reproche d'inertie et de stérilité intenté à l'Eglise par Guizot, pour l'époque où s'éleva le protestantisme. — Preuves de fait du contraire. — Les causes de la dilatation et des progrès du protestantisme sont toutes terrestres et lui sont communes avec les autres sectes qui l'ont précédé. — Les prétendus abus dans leur rapport avec la règle de foi catholique. — On ne peut pas les imputer

à la règle, si la règle les condamne. — Faux raisonnement des protestants et des apostats. — Il est faux qu'on trouve plus de moralité chez les protestants que chez les catholiques. — Démonstration du contraire. — La sainteté, à prendre ce mot à la rigueur, appartient exclusivement à l'Eglise catholique. — Le protestantisme n'a rien à lui mettre en parallèle. — Le protestantisme est stérile en fait d'établissements de charité, et étranger à la profession des conseils évangéliques. — On conclut par deux réflexions qui n'admettent pas de réplique.

Après avoir établi sur des bases solides et inébranlables la règle de foi de l'Église catholique, comme l'unique vraie, et comme la seule qui triomphe de toutes les difficultés qu'on peut lui opposer du côté de la doctrine, il me reste à écarter une autre difficulté d'un genre différent, et qui, bien qu'elle soit la plus populaire et la plus propre à séduire les esprits superficiels, n'en est pas moins, au fond, la moins solide et la plus faible qu'on puisse nous faire valoir. Elle mérite pourtant une discussion à part, puisque tant d'esprits s'y laissent prendre et enlacer, en quelque sorte, de même qu'on prend les oiseaux avec des filets et des gluaux, et non pas seulement à coups de flèches ou d'armes à feu Pour mettre de l'ordre dans cette nouvelle discussion, nous parlerons d'abord, en général, des abus imputés à l'Église catholique; puis nous en apprécierons la valeur par rapport au protestantisme; enfin, nous en ferons le rapprochement avec la règle de foi catholique, et nous tirerons les conséquences que fera naître cet examen.

Nous avons la confiance de remplir, par ce moyen, la tâche que nous nous sommes imposée, et de manière à satisfaire les esprits même les plus difficiles.

Puisque nous avons à parler d'abus, commençons par distinguer avec précision la transgression, la violation d'une loi ou d'un précepte quelconque, d'avec l'abus proprement dit. Ces deux notions diffèrent beaucoup entre elles, quoique dans le langage commun et dans un sens très général elles se prennent indifféremment l'une pour l'autre. La violation d'une loi n'est autre chose, à la rigueur, que l'acte par lequel l'homme, usant de sa liberté, et malgré la conscience qu'il a du mal qu'il fait, se met en opposition avec la loi, et se rend coupable d'une faute, au point de vue religieux et politique, suivant la nature de la loi à laquelle il résiste. L'abus, au contraire, dans le sens le plus strict de ce mot, est le mauvais usage qu'on fait d'une chose bonne en elle-même. L'homme qui fait un mauvais usage de sa liberté en abuse; celui qui fait un mauvais usage des richesses en abuse également. Ce qui fait voir que le mot *abus* a un sens bien plus étendu que le mot *faute*, puisque toute faute est un abus improprement dit, tandis que tout abus n'est pas faute par cela seul, puisqu'il y a des cas où l'on peut faire un mauvais usage d'une chose sans violer aucune loi ni aucun précepte positif. Tant qu'une loi est en vigueur, il peut se commettre des péchés, des fautes, des délits, mais non des abus

proprement dits; tandis qu'en supposant même le silence de la loi positive, il peut y avoir encore abus, l'abus pouvant avoir lieu sans violation d'aucune loi, que dis-je? par l'usage même de la faculté que nous accorderait la loi, ce qui serait l'abus le plus énorme. Après avoir fixé de cette manière la valeur des termes, entrons en discussion.

On a accusé l'Église d'une foule d'abus; et beaucoup d'esprits mal disposés ont prétendu rapporter à ces abus, comme à leur cause principale, sinon unique, l'origine et le progrès du protestantisme. Je ne discuterai pas pour le moment la vérité de cette opinion, sur laquelle je me propose de revenir d'ici à quelques instants. Mais j'ai besoin pour mon sujet actuel de lever une autre équivoque, que j'ai déjà signalée comme en courant, et qui consiste à confondre les abus qui se commettent *dans* l'Église avec les abus *de* l'Église. Beaucoup de gens prennent l'une pour l'autre ces deux manières de parler, comme si le sens pouvait en être absolument le même. Cependant, il existe entre ces deux locutions une différence de signification incommensurable. Car, comme en vertu de sa divine institution, l'Église est infaillible et sainte, il s'ensuit que les abus *de* l'Église sont un non-sens, l'Église ne pouvant faire un mauvais usage des moyens mis à sa disposition pour la sanctification du monde. Dieu règne en elle sans interruption, et tout cas de divorce entre elle et son

divin époux est impossible, tandis que ce divorce existerait si les abus *de* l'Église étaient réels, soit qu'on prenne ce mot *abus* dans son sens le plus strict ou dans son sens le plus large, comme je l'ai expliqué.

Il nous reste à examiner s'il y a eu et s'il n'y aurait pas encore des abus *dans* l'Église. A en croire les protestants, l'Église, à l'époque surtout de la Réforme, en était remplie, et ce serait miracle s'il y restait encore une seule partie saine. Il y avait des abus dans la doctrine, des abus dans le culte, des abus dans la morale spéculative, des abus dans la morale pratique, des abus dans le corps ecclésiastique de tous degrés et de toutes classes, des abus d'autorité, d'administration, des abus dans le peuple chrétien; bref, tout était abus. Il est vrai que beaucoup de ces abus n'étaient pas plus réels alors qu'ils ne le sont aujourd'hui, et qu'ils n'ont d'existence que dans l'esprit des protestants. Dans la réalité, ils ne sont rien de moins que les vérités mêmes rejetées par les protestants de leurs symboles de foi, et qu'ils ont taxées d'abus, parce qu'elles ne pouvaient leur convenir. Abus donc que le sacrifice de la messe; abus que la confession; abus que la satisfaction; abus que le pouvoir de conférer les indulgences; abus que le culte et l'invocation des saints; abus que le célibat; abus que tant d'autres monstruosités semblables. Or, qui ne voit tout ce qu'il faut effacer de ce prétendu

catalogue d'abus inventés par les protestants, qui mettent à la charge de l'Église, sous ce nom odieux, des vérités et des observances qui ont toujours fait partie du symbole chrétien, du culte chrétien, de la morale ou de la discipline chrétienne? Après s'être constitués de leur propre autorité et avec leur sens privé juges souverains de tout l'ensemble du christianisme, ils ont poussé si bien leur œuvre de destruction, qu'à peine ont-ils laissé de la doctrine ancienne quelques légers vestiges ou quelques minces débris qui ont échappé à leurs ravages. Le christianisme, ainsi mutilé, pourrait être comparé, à juste titre, à un grand et majestueux édifice renversé par un affreux tremblement de terre, et dont il ne reste plus que des décombres, ou à ces quelques arbres centenaires restés sur pied à toute peine dans une vaste forêt au milieu des cendres de tout le reste qu'aurait consumé un immense incendie.

Après avoir ainsi éliminé les abus fictifs et imaginaires, il nous reste à parler des abus vrais et réels. Y en avait-il de tels dans l'Église au moment de la Réforme? Je pourrais résoudre négativement ce problème, à m'en tenir à la stricte notion que j'ai donnée de l'abus un peu plus haut, puisqu'il y avait bien, si l'on veut, relâchement dans la discipline, il y avait bien trop souvent transgression par rapport aux lois divines ou ecclésiastiques, il y avait bien simonie et incontinence dans le clergé; mais il n'y avait pas

abus, à prendre ce mot au pied de la lettre. Personne ne pourra jamais montrer qu'on ait, même dans ces temps malheureux, fait impunément mauvais usage de choses bonnes et saintes, je veux dire qu'on l'ait fait sans contrevenir aux lois et aux statuts, qui conservaient toute leur force, toute leur vigueur, jusqu'au sein de la corruption devenue presque générale. Ce qui le prouve, ce sont tant de lois et d'ordonnances publiées dans tout le moyen-âge sans aucune interruption par les conciles et par les papes, et par lesquelles se trouvait condamnée toute espèce de relâchement qui pouvait s'être introduit ou chercher à s'introduire, soit dans les divers ordres du clergé, soit parmi les fidèles; lois et ordonnances qui ne furent jamais abrogées, et qu'on ne laissa jamais tomber en oubli ni en désuétude, de manière à ce que chacun pût les violer ou les enfreindre impunément, mais que la suite des années ne fit, au contraire, que confirmer et développer par l'extension qu'on leur donnait en les appliquant par de nouvelles lois aux plus minutieux détails, jusqu'au cinquième concile de Latran tenu sous Léon X, c'est-à-dire presque jusqu'au moment de la célébration du concile de Trente (1). Une autre preuve de notre assertion se puise dans le

(1) Voir BALMES, note 5 au ch. 2 de son ouvrage *Le protestantisme comparé au catholicisme*, trad. de M. Blanche de Raffin, Paris, 1842, t. I, p. 445.

droit canon, où on peut lire à chaque page les peines portées contre les diverses espèces de transgressions ou d'infractions aux lois de l'Église. Que s'il n'était pas toujours possible de faire l'application de ces peines, vu la multitude des prévarications et le nombre des coupables, comme cela a coutume d'arriver, ces ordonnances, renouvelées sans cesse, n'en étaient pas moins une protestation toujours parlante, publique et solennelle, contre les délinquants, à qui l'on ôtait par là tout moyen de prescrire. Elles offraient le contraste le plus significatif possible entre la théorie et la pratique, entre l'idéal et le réel, entre la sainteté de la loi et les déviations de ses transgresseurs. On peut dire, par conséquent, en toute vérité, que l'Église, comme puissance législative et tutélaire, se tint toujours à l'abri de toute coupable connivence avec le vice ou le relâchement, et qu'au contraire elle ne cessa jamais de rappeler les chrétiens à la régularité la plus exacte et à la discipline la plus sévère. Ainsi l'Église se trouve-t-elle justifiée par rapport à ces abus qu'on lui impute.

Mais pour qu'on n'ait pas à dire que je m'attache à une subtilité pour nier un fait connu de tous, je veux bien prendre ce même mot d'abus dans son sens le plus large, et accorder ainsi qu'à l'époque de la prétendue réforme il y avait beaucoup d'abus dans l'Église, quoiqu'ils fussent moins nombreux que dans les siècles précédents. Car l'ère du retour à une vraie

discipline et à une plus exacte observation des lois était déjà commencée, et une heureuse restauration faisait des progrès, quoique lents, avant que la Réforme protestante vînt déclarer la guerre à l'Église (1).

(1) Ici viennent à propos les paroles sensées que nous allons rapporter du protestant STAHL, prononcées à ce même sujet au synode de Brême déjà cité : « Si les premiers réformateurs, dans leurs écrits privés, n'ont pas manqué de nommer le pape l'antechrist, et l'Eglise catholique la prostituée de Babylone, on ne doit point perdre de vue qu'ils étaient, eux, dans la chaleur du combat, et qu'ils avaient devant les yeux les énormes péchés qui se commettaient dans la chrétienté. *Les péchés vraiment diaboliques qui se commettaient dans l'Eglise évangélique* ne frappaient pas leur attention. S'il leur était donné de revenir et de voir le mouvement actuel, ils trouveraient l'antechrist ailleurs que sur le siége de Rome. J'ai reconnu un progrès dans ces paroles du comte de Zizendorf : « Dans le pape « je ne vois pas l'antechrist, mais le chef légitime de l'Eglise « romaine ! » Ces paroles, en effet, me prouvent que parmi nous la vie est devenue intérieure. » *Compte-rendu des séances*, etc. (*Annales catholiques de Genève*, p. 41-42, décembre 1852.)

Et puisque j'ai déjà rapporté quelque chose du célèbre protestant LEO sur ce même sujet, on lira peut-être avec plaisir la suite de ses paroles que voici : « Prétendre que l'Eglise catholique refuse à ses adhérents la lecture de la Bible, c'est la calomnier; là, du moins, où elle trouve la fidélité et la simplicité chrétiennes, elle ne le fait jamais, mais elle s'efforce de prévenir les recherches de pure curiosité, les doutes de pure critique, la lecture non approfondie. Sans doute ce soin pourrait bien çà et là être poussé trop loin... Mais, en face des émissaires anglais qui, semblables à des oiseaux de proie, vont semer la discorde partout, sans considérer l'homme tel qu'il est, ne respectant, dans leur orgueil anglais, aucune convenance, cette

Et pour mettre cette vérité plus à la portée des esprits, reprenons les choses dès leur origine.

Les abus et le relâchement tant du clergé que du peuple firent des progrès et inondèrent la chrétienté

sévérité et ces soins craintifs des prêtres catholiques pour leurs ouailles doivent être pleinement justifiés, alors même qu'ils n'obtiendraient pas notre assentiment. Dans mon pays, à Erfurth, j'avais connu bon nombre de catholiques, et même d'assez près ; mais plus tard, et surtout à l'université, j'oubliai ce que j'avais vu pour ajouter foi aux caricatures de la religion catholique que me présentaient des hommes de poids, caricatures à peu près semblables à celles que nous offre mon honorable contradicteur ; je me figurai que les catholiques que j'avais rencontrés jusqu'alors étaient modifiés dans un sens meilleur par leur entourage protestant. Ayant ainsi formé mes convictions sur ces caricatures, que je prenais pour la véritable Eglise catholique, je m'emportais contre elle en toute occasion, même à Rome, partout enfin où les convenances ne m'imposaient pas des égards. Si quelque catholique se permettait à Berlin contre un protestant la moitié des fredaines dont je me rendis coupable en ce sens à Florence et à Rome, cela suffirait pour mettre en fureur toute l'Allemagne septentrionale... Donc, encore une fois, mon adversaire ne connaît pas l'Eglise catholique que je connais ; évidemment il ne la connaît pas. Celle qu'il connaît, je l'ai cherchée moi-même bien longtemps, alors que je croyais encore pouvoir la trouver ! mais je ne l'ai trouvée nulle part... Plus d'une fois j'ai cru tenir ce fantôme de mes deux mains ; mais lorsque j'y regardais de plus près, ce n'était plus l'Eglise que j'avais saisie..... Je me réjouissais d'être enfin parvenu à mon but, lorsque je fus témoin de la vénération et des hommages rendus aux reliques et choses semblables ; mais bientôt je pus me convaincre qu'on ne dépasse pas en ce point même les bornes d'une piété et d'un amour raisonnables, et que

dans les dernières années de l'empire d'Occident. L'invasion barbare des hordes septentrionales qui, en se ruant sur nos provinces, se partagèrent les dépouilles de l'empire décrépit, couvrit d'un voile épais les contrées dont ils avaient fait la conquête. Au savoir, succédèrent l'ignorance et la rudesse ; à la culture des lettres, l'exercice belliqueux des armes, et ce ne fut que dans le silence des cloîtres et grâce à la persévérance et à l'invincible patience des moines, que purent être soustraits à une perte irréparable les monuments de la sagesse antique et tous ces incomparables chefs-d'œuvre des plus beaux génies de la Grèce et de Rome. Les mœurs des barbares conquérants étaient dures et féroces ; peu maniables et peu faciles à dompter, ces peuples nouveaux secouaient de dessus leur tête, par instinct naturel comme par caractère, le joug salutaire et bienfaisant que l'Église, en réagissant sur eux, allait leur imposer. Quand leurs conquêtes eurent été consommées, il se passa encore un long espace de temps où l'on continua d'être bouleversé par les guerres, soit intestines, soit de peuple

l'Eglise n'exige de personne la croyance à certaines reliques, de sorte que toutes ces choses ne sont pas *de fide*... Peu à peu j'en suis donc venu à penser que nous qui sommes en opposition avec elle (l'Eglise catholique), nous avons l'obligation de l'examiner mûrement pour le salut de nos âmes » (l. c.). Que de réflexions on aurait à faire sur cet aveu naïf d'un écrivain protestant ! mais je laisse au lecteur à les faire lui-même.

à peuple, sans pouvoir s'occuper sérieusement d'améliorations d'aucune espèce.

Ce furent aussi ces peuples qui introduisirent en même temps le système féodal, qui fit des plaies si profondes à la société, et favorisa l'entrée dans le sanctuaire de cadets de noblesse qui n'avaient ni la vocation, ni les qualités, soit intellectuelles, soit morales, convenables à ce sublime état. A ces maux, se joignirent la manie des empereurs d'Allemagne d'usurper les droits de l'Église, et le système des investitures qu'ils adoptèrent, pour conférer les hautes dignités ecclésiastiques à des sujets souvent tout-à-fait indignes, passionnés pour la guerre ou pour la chasse plutôt qu'animés de zèle pour les fonctions et les devoirs de leur sublime ministère, ou pour la régularité à établir dans le clergé inférieur. En même temps, survinrent, pour comble de disgrâce, les mouvements populaires et les troubles de la ville de Rome, fomentés par les impériaux dans la lutte engagée entre le sacerdoce et l'empire, et qui obligèrent les papes à chercher un asile chez les nations étrangères, la ville de Rome, sans cesse agitée par les factions, ne leur offrant pas assez de sécurité. Ajoutons à ces causes les irrégularités assez fréquentes des élections des pontifes romains, où chaque parti, selon qu'il réussissait à dominer, prétendait avoir sa part d'influence, leur longue résidence à Avignon et le grand schisme d'Occident qui en fut la suite. Ajoutons encore l'atti-

tude menaçante des musulmans qui, après s'être emparés des plus belles provinces de l'empire d'Orient ainsi que de l'Afrique et de l'Espagne, répandaient partout la terreur de leur nom et dévoraient des yeux le reste de l'Europe. Ce furent là autant de sources de corruption, d'oubli de la discipline, de simonie et d'incontinence. Il était moralement impossible que le clergé, tant séculier que régulier, et les divers ordres monastiques, ne se ressentissent pas du malheur des temps et du fâcheux concours de tant de circonstances si propres à affaiblir l'esprit de la règle.

L'Église qui, constamment dirigée par l'Esprit-Saint, en vertu des promesses de son divin fondateur, ne pouvait pactiser avec le désordre et le relâchement, ne se lassait d'opposer des digues puissantes à ce débordement de plus en plus formidable. Des conciles dont on peut à peine compter le nombre, tant provinciaux que généraux, remplirent toute la durée de ces deux siècles, et portèrent contre leurs désordres de fort beaux statuts et de très saints règlements. Mais la matière, si j'ose ainsi parler, repoussait la forme, et ces efforts pour la réforme des mœurs étaient en grande partie paralysés. Eh! faut-il s'en étonner, si les prélats mêmes, auteurs de ces sages ordonnances, étaient souvent les premiers à les enfreindre? Il est vrai que Dieu suscitait de temps à autre des hommes extraordinaires, de véritables mo-

dèles de la plus sublime et de la plus héroïque sainteté, qu'il plaçait comme des phares lumineux sur les sommets les plus apparents de son Église, pour y répandre leur lumière et en éclairer toutes les parties; mais les ténèbres qui couvraient l'horizon moral étaient trop épaisses, et tous ces fanaux brillants étaient impuissants à les dissiper.

Le concile de Constance, cependant, ayant mis fin au schisme, et rétabli la papauté dans son ancienne splendeur, en même temps que renouvelé les décrets de réforme pour l'état monastique et pour le clergé, on commença ainsi cette grande œuvre que réclamaient à grands cris depuis si longues années tant de saints personnages, entre lesquels s'était surtout signalé le saint abbé de Clairvaux, et que tous les gens de bien souhaitaient et désiraient ardemment (1). Il est vrai que les effets ne répondirent pas à tous les efforts que l'on fit pour cette réforme, ce qui est inévitable lorsqu'il s'agit de maux invétérés, dont on ne peut guère attendre la guérison qu'à la longue : tout cela est certain; mais il ne l'est pas moins que beaucoup avait été fait, eu égard à ces temps-là, et quiconque voudra faire le rapprochement des premières années du XVIe siècle avec les années antérieures ne pourra disconvenir que l'affaire ne fût déjà fort avancée. La renaissance des lettres, l'in-

(1) Voir BOSSUET, *Histoire des variations*, l. I.

vention de l'imprimerie, la découverte d'un nouveau monde, qui dès le siècle précédent avaient imprimé un mouvement si puissant à la société européenne, tout faisait présager les plus heureux résultats des efforts que faisait l'Église pour atteindre le but désiré, quand tout-à-coup surgit le protestantisme ayant à sa tête le moine défroqué Luther.

Voici donc arrivé pour nous le moment d'examiner et de peser les abus dont on accuse l'Église catholique, dans leur rapport avec le protestantisme. Quelques progrès qu'on eût faits déjà dans la voie de la réforme, elle était loin cependant d'être achevée, et il restait encore beaucoup à faire à l'apparition du protestantisme sur la scène du monde. Disons-le avec l'illustre Mœhler : il faut avouer que les abus qui restaient à extirper étaient encore bien nombreux et bien graves, puisqu'ils firent dévorer toutes les absurdités du protestantisme (1). Toutefois, ce serait

(1) *Symbolique*, t. II, § XXXVII, p. 53-54 (1re édit.), dans le passage que voici : « Les catholiques n'ont point à redouter de semblables aveux (par rapport au relâchement de la discipline), et jamais ils ne les ont redoutés. Et comment révoquer en doute la profonde décadence du ministère, quand l'existence même du protestantisme en est une preuve invincible ? Non, jamais de telles monstruosités n'auraient vu le jour, jamais surtout elles n'auraient pu se répandre, si les conducteurs des peuples eussent été fidèles à leur mission. Certes elle dut être au comble l'ignorance de ces hommes qui trouvèrent admissible la doctrine des réformateurs. Apprenez donc, ô protestants, à

à tort qu'on attribuerait aux abus de l'époque la cause principale de l'établissement et des progrès rapides du protestantisme en Europe, où, comme l'étincelle électrique, il fit sentir presque instantanément son influence, entraînant les uns dans son parti, excitant dans les autres un mouvement de sympathie. Non, ces abus ne furent que le prétexte ou l'occasion, tant de la formation que des développements que prit le protestantisme. Car un effet d'une portée immense doit avoir une cause qui lui soit proportionnée, et telle n'est pas certainement celle qu'on voudrait chercher dans les abus de ces temps-là. Guizot lui-même en convient de bonne foi. Nous avons déjà cité quelques-unes de ses paroles, mais il va à notre propos d'en rapporter ici le passage tout entier : « Quand on a cherché, dit-il, quelles causes avaient déterminé ce grand événement, les adversaires de la Réforme l'ont imputée à des accidents, à des malheurs dans le cours de la civilisation... D'autres l'ont attribuée à l'ambition des souverains, à leur rivalité avec le pouvoir ecclésiastique, à l'avidité des nobles

mesurer la grandeur des abus que vous nous reprochez sur la grandeur de vos propres égarements. Voilà le terrain sur lequel les deux Eglises se rencontreront un jour et se donneront la main. Dans le sentiment de notre faute commune, nous devons nous écrier et les uns et les autres : Nous avons tous manqué, l'Eglise seule ne peut faillir ; nous avons tous péché, l'Eglise seule est pure de toute souillure. »

laïques, qui voulaient s'emparer des biens de l'Église... D'un autre côté, les partisans, les amis de la Réforme ont essayé de l'expliquer par le seul besoin de réformer, en effet, les abus existant dans l'Église; ils l'ont représentée comme un redressement des griefs religieux, comme une tentative conçue et exécutée dans le seul dessein de reconstituer une Église pure, l'Église primitive. Ni l'une ni l'autre de ces explications ne me paraît fondée. La seconde a plus de vérité que la première; au moins elle est plus grande, plus en rapport avec l'étendue et l'importance de l'événement; cependant, je ne la crois pas exacte non plus. A mon avis, la Réforme n'a été ni un accident, le résultat de quelque grand hasard, de quelque intérêt personnel, ni une simple vue d'amélioration religieuse, le fruit d'une utopie d'humanité et de vérité. Elle a eu une cause plus puissante que tout cela, et qui domine toutes les causes particulières » (1).

Que telle ne fût pas, en effet, l'intention réelle des soi-disant réformateurs, c'est ce qui résulte clairement, et de leur conduite personnelle, et des qualités de leurs premiers prosélytes, et, par-dessus tout, du fond de leur doctrine. Ne parlons pas, pour le moment, des deux premiers de ces points, dont nous aurons à nous occuper dans notre troisième

(1) *Histoire générale de la Civilisation en Europe*, Bruxelles, 1838, t. I, XII[e] leçon al., p. 325.

partie; bornons-nous au troisième que nous venons d'indiquer. Comment la pensée de réformer les abus aurait-elle pu être celle des coryphées du protestantisme, lorsque les doctrines qu'ils enseignaient tendaient à détruire et à rendre même impossible la nécessité ou l'utilité de la bonne vie? De quoi peut servir à la piété chrétienne, à la régularité de la conduite, à l'exact accomplissement des devoirs moraux, le dogme du serf arbitre, ou de l'entière extinction de la liberté causée par le péché originel, au point de faire de l'homme une pure machine. De quoi peut y servir celui de l'inutilité des bonnes œuvres pour la justification; ou bien encore celui de l'inamissibilité de la grâce, quelque péché, quelque fornication, quelque adultère, quelque homicide que l'on commette, pourvu que l'on conserve la foi selon Luther, ce qui a donné origine à ce fameux dicton : *Péchez fortement, mais croyez plus fortement encore* (1), et ce qui a fait dire à ce même Luther que si, ayant la foi, on pouvait commettre un adultère, ce ne serait pas un péché (2); ou bien, comme l'enseignait Calvin, l'inamissibilité absolue de la grâce,

(1) Voici ce que Luther écrivait à Mélanchthon l'an 1551 : « *Esto peccator, et pecca fortiter, sed fortiùs fide et gaude in Christo... Peccandum est quamdiù hic sumus.* »

(2) Voici d'autres paroles de ce même Luther, *Disput.*, t. I. p. 523 : « *Si in fide fieri posset adulterium, peccatum non esset.* »

la foi ni par conséquent la grâce ne pouvant jamais se perdre, suivant cet autre docteur, dans les vrais croyants? En quoi aurait pu favoriser la sainteté de la vie le dogme qui fait Dieu auteur du péché, ou bien celui d'après lequel les péchés ne sont plus imputables à quiconque a reçu le baptême, ou bien encore le dogme de l'impuissance où l'on serait d'observer les commandements de Dieu? Or, telle était cependant la doctrine des premiers réformateurs, comme nous le prouverons pièces en main, en temps et lieu. Que dirai-je de la réforme en fait de discipline, tandis qu'ils renversaient d'un seul coup le droit canonique tout entier? J'en abandonne le jugement à toute personne de bonne foi, à toute personne douée seulement de raison et de sens commun. Oh! non, l'extirpation des abus n'est entrée pour rien dans la pensée des coryphées du protestantisme; ou bien donc ils auraient ressemblé à ceux qui, pour éteindre un incendie, y jetteraient à la hâte un amas de combustibles.

Assignera-t-on, au moins, pour cause du protestantisme celle qu'en donne Guizot, lorsqu'il ajoute immédiatement à la suite du passage que nous avons cité : « Elle (la Réforme) a été un grand élan de l'esprit humain, un besoin nouveau de penser, de juger librement pour son compte, avec ses seules forces, des faits et des idées que, jusque-là, l'Europe recevait ou était tenue de recevoir des mains de l'auto-

rité. C'est une grande tentative d'affranchissement de la pensée humaine, et, pour appeler les choses par leur nom, une insurrection de l'esprit humain contre le pouvoir absolu dans l'ordre spirituel. Tel est, selon moi, le véritable caractère, le caractère général et dominant de la Réforme » (1). Ainsi donc, suivant Guizot, la Réforme ou le protestantisme devrait sa naissance au besoin qu'éprouvait et ressentait à cette époque la société, d'obtenir l'émancipation pleine et absolue de l'esprit humain du joug de l'autorité dans l'ordre religieux.

Or, nous ne saurions accepter cette manière de voir, ne fût-ce que parce que la raison qu'allègue Guizot est trop étroite et nullement proportionnée au résultat dont il s'agit, n'étant pas de nature à exercer la moindre influence sur le peuple des villes, ni surtout sur le bas peuple parmi lequel s'infiltra le protestantisme, et ne pouvant avoir influé tout au plus que sur les esprits en très petit nombre qui éprouvaient ou sentaient en eux-mêmes un pareil besoin. Et non-seulement le peuple des villes, mais les nobles et les princes eux-mêmes de cette époque ne peuvent pas avoir été déterminés par ce motif, auquel ils ne songeaient guère ou même pas du tout; et cependant ce furent eux qui, en Allemagne, se

(1) *Histoire de la civilisation en Europe*, XII[e] leçon, p. 339, al. 328.

montrèrent les plus ardents à embrasser la Réforme. D'ailleurs, à l'époque dont nous parlons, le bon sens n'était pas tellement éteint dans la société, qu'on en fût venu à croire que l'esprit humain eût le droit de s'émanciper du joug de l'autorité dans l'ordre religieux, quand il était question d'une religion positive comme le christianisme, et à l'égard de laquelle toute émancipation de cette espèce est un non-sens. Car une religion positive divine doit être simplement *reçue*, et non pas être *faite* ou élaborée par la raison émancipée ou laissée à sa liberté. Ç'aurait donc été renoncer formellement au christianisme, faire acte d'apostasie, ce que ne voulaient ou ne prétendaient pas assurément les réformateurs.

Et, de fait, le protestantisme, tel du moins que le conçurent ses auteurs à son origine, se donna pour une religion positive et dogmatisante avec son symbole, composé en partie des anciens dogmes de l'Église catholique, et en partie de dogmes nouveaux inventés et formulés par ses chefs. Il se montra même intolérant et souverainement exclusif, et malheur à celui qui aurait osé devant Luther toucher à quelqu'un de ses enseignements, et surtout les changer ou les contredire ! et il en eût été de même auprès de Zwingle ou de Calvin. Les longs démêlés que Luther et ceux de son parti eurent à soutenir avec les sacramentaires et les anabaptistes en sont la preuve irréfutable ; les luttes entre Calvin et ses rivaux ne furent

ni moins acharnées ni moins inhumaines, et le supplice de Servet ne le démontre pas moins clairement. De son côté, Henri VIII faisait monter sur le même échafaud, pour y subir le dernier supplice, les catholiques et les protestants enchaînés ensemble.

Ces faits mêmes ne sont pas contredits par Guizot, qui, après avoir avoué que les deux principaux reproches faits à la Réforme étaient, d'une part, « la multiplicité des sectes, la licence prodigieuse des esprits, la destruction de toute autorité spirituelle, la dissolution de la société religieuse dans son ensemble » ; de l'autre, « la tyrannie, la persécution, » poursuit ainsi son discours : « Le parti réformé en était très embarrassé. Quand on lui imputait la multiplicité des sectes, au lieu de l'avouer, au lieu de soutenir la légitimité de leur libre développement, il *anathématisait* les sectes, il s'en désolait, il s'en excusait. Le taxait-on de persécution, il se défendait avec quelque embarras ; il alléguait la nécessité : il avait, disait-il, le droit de réprimer et de punir l'erreur, car il était en possession de la vérité ; sa croyance, ses institutions étaient seules légitimes ; si l'Église romaine n'avait pas le droit de punir les réformés, c'est qu'elle avait tort contre eux » (1). Cela veut dire que la Réforme a fait la même chose que ce qu'ont fait de tout temps les crieurs de liberté, qui est de substituer une autorité

(1) *Ibid.*, p. 348, al. 335.

nouvelle et bien plus pesante à l'autorité ancienne qu'on détruit. De sorte que, dans leur grande entreprise, les chefs de la Réforme substituèrent à la douce autorité de l'Église leur propre autorité dictatoriale, beaucoup plus exclusive et plus absolue, et cela au nom de la *liberté d'examen*. Et ainsi, c'est avec raison que notre auteur insiste sur ce point, que « la crise du XVIe siècle n'était pas simplement réformatrice (mais qu') elle était *essentiellement révolutionnaire* » (1), encore qu'elle n'ait pas connu, ni bien compris ou accepté ses principes et ses effets (2). Ce qui veut dire en bon français que la Réforme ne savait faire que de la révolte, et qu'elle offrait une contradiction continuelle entre la théorie et la pratique, entre le principe fondamental et son application. Si c'était un catholique qui eût écrit ces lignes, on aurait aussitôt crié à la calomnie ; c'est fort heureux ici que ce soit un protestant (3).

Mais comme les premiers réformateurs s'ap-

(1) *Ibid.*, p. 342, al. 331.

(2) *Ibid.*, p. 349.

(3) Frédéric II assignait avec plus de franchise les motifs suivants à la Réforme : « Si nous réduisons les causes du progrès de la Réforme à des principes simples, nous verrons que ç'a été pour l'Allemagne l'*intérêt*, pour l'Angleterre l'*amour*, et pour la France la *nouveauté*. »

Luther disait aussi : « Il y en a beaucoup qui sont de bons évangélistes, parce que les monastères ont encore des terres et des vases sacrés. » MATTHESIUS, XIIe *Diss. sur Luther*.

puyaient sur le faux, de là vient que leur dogmatisme, en tant qu'il était le fruit de leur travail intellectuel, tomba bientôt en dissolution, et qu'il ne resta debout que le principe qu'ils avaient proclamé, et qui, après s'être développé peu à peu, a fini par produire vers la fin du dernier siècle et dans le siècle actuel tous les fruits qu'on devait naturellement en attendre, à savoir la négation du christianisme positif, et le panthéisme avec toutes les conséquences qui en découlent. Si néanmoins à son origine il a pris l'apparence d'une religion positive, d'une nouvelle autorité qui se substituait à la place de l'ancienne autorité ; s'il allait même jusqu'à proclamer en tête de son dogmatisme le principe tout opposé du *nihilisme* de la raison, il est donc évident qu'il n'a pas été, comme le voudrait Guizot, *une grande tentative d'affranchissement de la pensée humaine*, ni l'effet du besoin senti de l'émancipation dans l'ordre spirituel du joug de l'autorité. Ce qui le prouve encore mieux, ce sont les ouvrages de polémique composés par les protestants des deux premiers siècles de la Réforme, et qui ne respirent rien moins que l'affranchissement de la raison du joug de l'autorité. On y voit percer partout cet esprit étroit et tracassier de la symbolique protestante ; ils ne dirigent jamais en haut leur vol, et leur pensée est constamment rampante. Enfin, je prierai le lecteur d'observer seulement ici que, bien loin que l'affranchissement de la pensée soit dû au protestantisme, ou

qu'il ait eu en vue la liberté de penser à l'époque de son établissement, il se trahit plutôt lui-même et tomba dès lors dans une contradiction flagrante, en prêchant tout à la fois la *liberté d'examen*, l'interprétation privée et libre pour chacun de la Bible par la raison individuelle, et la *nullité* absolue de la raison ; ce qui revient à dire une raison *annihilée*, ou, pour mieux dire, *nulle*, *interprète souverain* de la Bible et *juge* dans l'ordre spirituel. Belle trouvaille du protestantisme !

Je pourrais pousser plus loin l'analyse de ce qu'a écrit Guizot dans cette admirable leçon, et relever le reste des erreurs aussi graves que nombreuses dont elle fourmille ; mais comme cela m'entraînerait trop en dehors de mon sujet, je m'en tiendrai à ce que je viens de dire. Néanmoins, comme nos deux sujets se rapprochent, et que cet écrivain distingué touche aussi le mien, je dois relever une accusation qu'il dirige contre la règle de l'Église catholique, à laquelle il reproche d'être un obstacle au progrès, aux lettres et aux sciences. Cette accusation a été faite à l'Église plus d'une fois par les protestants. Guizot paraît l'admettre, en taxant les catholiques du XVIe siècle d'inactivité et d'inertie, attitude restée toujours la même dans les États où n'a pas pénétré la Réforme, et principalement dans l'Espagne et dans l'Italie : accusation que je vois renouvelée avec encore plus de

confiance par les anglicans de nos jours (1) ; accusation enfin qu'accueillent et répètent imprudemment et avec une inconcevable légèreté des catholiques appartenant pour la plupart au parti libéral. Or, nous allons montrer, et par le droit et par le fait, combien cette accusation est injuste et contraire à la vérité, tant spéculative que pratique. Parlons d'abord de la théorie. La règle de foi de l'Église catholique, ou le principe d'autorité, a pour domaine exclusif, quant à la partie positive, les vérités de foi, et, quant à la négative, tout ce qui serait incompatible avec ces vérités ou qui y serait contraire. Et cela n'est-il pas nécessaire, n'est-il pas dans la nature de la chose même, puisqu'il s'agit de vérités révélées de Dieu et confiées à l'Église pour qu'elle en conserve fidèlement le dépôt et les transmette, dans toute leur intégrité et leur pureté, à la postérité même la plus reculée? Je défie tout homme doué de sens commun, pour peu qu'il ne soit ni athée ni incrédule, de nier la sagesse de la conduite de l'Église dans le soin qu'elle prend de conserver et de défendre un dépôt si précieux. Il faut donc ou nier l'origine divine de la révélation chrétienne, ou admettre l'obligation de la maintenir scrupuleusement dans sa parfaite intégrité,

(1) Voir NEWMAN, conférence deuxième de la traduction de J. GONDON, Paris, 1851, p 14 et 27. L'auteur y répond à cette objection avec autant d'esprit que de solidité, et sait même en tirer parti en faveur de la religion catholique.

avec le sens qu'elle a eu dès le principe dans la pensée de son divin auteur. Et par là même, l'Église a toujours dû s'opposer, comme elle doit le faire encore aujourd'hui, à toute innovation qui pourrait l'amoindrir ou l'altérer (1).

Tout ce qui est de nature à n'éveiller en rien ce soin jaloux dont l'Église est occupée lui est dès lors indifférent, et est étranger à ses attributions. Aussi a-t-elle toujours laissé les esprits parfaitement libres de s'exercer et de se développer, de reculer indéfiniment les bornes des sciences et des arts, et d'avancer toujours dans la voie des découvertes de toute espèce, sans jamais y opposer le plus léger obstacle; et affirmer le contraire, c'est mentir et la calomnier. Le fait isolé, ou le procès célèbre de Galilée, qu'on voudrait toujours, à temps et à contre-temps, et même souvent sans le connaître, faire valoir au moins comme une exception, n'est pas même un fait exceptionnel, comme cela est démontré aujourd'hui aux yeux des vrais savants. Ce système, quant à la théo-

(1) C'est un fait singulier et digne de remarque, qu'en même temps que l'on fait un crime à l'Eglise du soin jaloux qu'elle montre pour la conservation du dépôt divin de la révélation, on loue les gouvernements de leur fermeté à maintenir leurs droits même les plus insignifiants, et à infliger des peines terribles contre quiconque voudrait y porter atteinte ou à protester du moins, quand ils ne peuvent faire davantage. Ce sont là les deux mesures, les deux poids différents avec lesquels le monde juge toujours et ses propres affaires et celles de l'Eglise.

rie, n'a jamais été l'objet d'aucune censure : l'ouvrage de Copernic, dédié à Paul III, en fournit la preuve (1). Le savant cardinal Nicolas de Cuse avait déjà longtemps auparavant devancé dans l'exposition de ce système Copernic lui-même (2). On ne songea à faire de la peine à Galilée que lorsqu'il en vint à soutenir son système comme thèse ou comme vrai en réalité. La raison en est évidente :

(1) On sait que le système appelé aujourd'hui système de Copernic est d'une date antérieure à celui de Ptolémée. Ptolémée, qui fut l'auteur de ce dernier, vivait au IIe siècle de l'ère chrétienne, et était un astronome célèbre de l'école d'Alexandrie; l'autre système, au contraire, remonte à Pythagore, chef de l'école italique. Le système de Pythagore avait été développé par Philolaüs, comme le rapporte Plutarque, au livre 3 des *Opinions des philosophes*, ch. XIII, p. 189, trad. d'Amyot, t. II. C'est ce système qu'exposa Copernic l'an 1540, dans son ouvrage *De orbium cœlestium revolutionibus*, ouvrage qu'il ne publia toutefois qu'en 1543 en le dédiant à Paul III, qui l'avait encouragé avec les autres astronomes et mathématiciens à s'occuper de la réforme du calendrier. Copernic fut d'abord professeur à Rome, au collége de la Sapience; puis il fut nommé chanoine par son oncle, l'évêque de Worms, dans la ville de Frawenbourg.

(2) Nicolas de Cuse, qui fut depuis honoré de la pourpre romaine, fut le premier qui, se trouvant alors au concile de Bâle, signala la nécessité de réformer le calendrier. Dans son ouvrage *De doctâ ignorantiâ*, dédié au cardinal Cesarini, plus connu sous le nom de cardinal Julien, il avait déjà exposé au long, c. 11 et 12, le système de l'immobilité du soleil et du mouvement de la terre, et cela dès l'an 1431, ou au plus tard 1433.

c'est qu'il fallait pour cela donner un autre sens que le sens obvie et naturel aux passages de l'Écriture qui semblaient dire le contraire, en même temps que, faute de développement suffisant des sciences physiques, encore alors dans leur enfance, ce grand homme était incapable de résoudre les difficultés tirées de ces sciences, qu'on faisait valoir contre lui. Depuis ce temps, le progrès des sciences est venu enfin, et presque de nos jours, dissiper ces difficultés et donner comme la contre-épreuve de ce système, resté jusque-là à l'état de probabilité. Dans cet état de choses, que devait faire l'Église? Elle devait laisser Galilée soutenir son système comme une hypothèse plus ou moins probable, et, avant d'abandonner le sens obvie et naturel que présentaient, ou pour mieux dire, que semblaient présenter les textes bibliques, attendre que les sciences physiques fussent assez perfectionnées ou eussent fait assez de progrès pour confirmer la vérité du système en question. Or, c'est là précisément ce que l'Église a fait dans sa prudence (1). Au reste, c'est aujourd'hui un fait

(1) Galilée, la première fois qu'il se rendit à Rome (ce fut en 1611), y fut accueilli comme en triomphe et reçu à l'Académie des *Lincei*, tout nouvellement fondée par le prince Cesi. Ce fut là que, dans son ouvrage *Des taches du soleil*, il publia son opinion du mouvement de la terre, ce qu'il fit encore plus explicitement dans sa lettre adressée au célèbre bénédictin Castelli en 1613. Il devint alors l'objet de contradictions violentes qui

historique bien prouvé, que Galilée fut traité à Rome avec tous les égards qui lui étaient dus, si bien qu'il

obligèrent Paul V à remettre son affaire au tribunal de l'inquisition. Pour lui laisser la liberté de soutenir son opinion, il aurait fallu abandonner le sens littéral de l'Ecriture dans tous les endroits où elle semblait lui être opposée. Or, c'est ce que ne pouvaient permettre les gardiens du sacré dépôt, tant que l'opinion à discuter n'était pas démontrée à la rigueur, et qu'elle laissait insolubles les difficultés puisées dans les sciences physiques. Or, au temps où vivait Galilée, l'état de la science n'était pas encore parvenu au point de résoudre les difficultés que soulevait contre lui le système de Copernic. On sait que ce ne fut qu'en 1645, c'est-à-dire après la mort de Galilée, que son disciple, l'évangéliste Torricelli, ayant observé que, tandis que l'eau infiltrée dans un tube vide y montait jusqu'à 32 pieds, le mercure ne pouvait s'y élever qu'à 28 pouces, eut l'heureuse pensée que ce n'était pas l'horreur du vide, comme on le disait communément, mais le poids de l'air atmosphérique qui faisait monter les liquides en raison inverse de leur pesanteur spécifique, et que le point d'élévation où s'arrêtait chaque liquide par une loi constante exprimait la force de la pression de l'air, ou de la colonne atmosphérique correspondante à ce point précis du globe. C'est à ce théorème démontré que nous devons le baromètre. Or, la pesanteur de l'air n'avait jamais jusque-là attiré l'attention des partisans du système dit de Copernic, soit anciens, soit nouveaux, comme Copernic, Kepler et Galilée lui-même. Et par là même la difficulté restait insoluble. Au surplus, du moment où les nouvelles découvertes ont mis à même de lever ces difficultés et d'autres semblables, la sainte Congrégation n'a plus prohibé l'enseignement du système de Copernic. On permit en 1744 aux éditeurs des œuvres de Galilée à Padoue de reproduire les *Dialogues* de cet auteur ; et en 1835, on a retranché de l'Index, à l'occasion de la nouvelle édition qu'on en a donnée à cette époque, les œuvres de Copernic,

s'est lui-même loué de la conduite de ses juges (1).

Revenons à notre sujet. Non-seulement l'Église n'a jamais apporté d'obstacles au progrès de l'esprit

les *Dialogues* de Galilée, l'ouvrage de Kepler, celui de Diedo Astunica sur Job, çelui de Paul-Antoine Foscarini. *De opinione Pythagoræ et Copernici* : cinq en tout.

Nous voyons par cet aperçu que l'Eglise, bien loin de se montrer hostile au progrès, a donné au contraire elle-même la première impulsion aux astronomes et aux mathématiciens pour la réforme du calendrier, et que c'est elle par conséquent qui a provoqué l'invention du système de Copernic, ou pour mieux dire le retour au système pythagoricien.

(1) Galilée n'a dû sa condamnation qu'à son entêtement et à l'imprudence qu'il eut de vouloir soutenir son opinion comme vérité démontrée, à une époque où l'état de la science ne permettait pas de le faire. Qu'il ait d'ailleurs été traité avec tous les égards dus à sa personne et à son âge, c'est ce qu'attestent ouvertement ses lettres publiées par VENTURI dans l'histoire de sa vie, IIIe partie, p. 179 et suiv. Voir aussi TIRABOSCHI, *Storia della letteratura italiana*, Venise, 1796, t. VIII, p. 161 et suiv. Tous les efforts de LIBRI pour prouver le contraire, dans le *Journal des savants*, septembre et octobre 1840 et avril 1841, et dans la *Revue des Deux-Mondes*, juin 1841, ont été en pure perte. Voir la savante dissertation de PHILLIPS, dans le journal de Munich, sur ce même sujet. Voir aussi DELAMBRE, auteur assurément non suspect aux incrédules, dans son *Histoire de l'astronomie moderne*, Paris, 1821, t. I, p. 637, 652, 661 et 666 ; Mgr MARIN MARINI, dans ses *Memorie storio-critiche*, article intitulé : *Galileo e l'inquisizione*, Rome, 1850 ; *L'université catholique*, févr. 1847, p. 139 et suiv., etc.

Au surplus, la démonstration vraiment *directe* du mouvement annuel de la terre n'a été trouvée qu'en 1728, par Bradley, et celle de son mouvement diurne par Richer. Celle de la parallaxe des étoiles fixes, dont l'ignorance servait de prétexte aux objections

humain ; mais sa constitution même ou sa nature demande de plus qu'elle les favorise au plus haut degré. Car, comme il ne manque jamais d'esprits téméraires, qui tantôt s'en prennent à la vérité même de la révélation, tantôt lui reprochent l'absurdité de ses mystères ; tantôt lui mettent en parallèle le paganisme avec sa riante mythologie, qui recouvre, disent-ils, des vérités profondes ; tantôt lui opposent l'islamisme avec sa séduisante simplicité, qui rappelle à leurs yeux les mœurs patriarchales ; tantôt s'imaginent trouver le christianisme dans les doctrines orientales de la Perse et de l'Inde ; tantôt cherchent à se prévaloir des antiques monuments de l'Égypte ; tantôt font une sorte de petite guerre à chacun de ses dogmes, et abusent dans ce dessein de l'histoire, de la critique,

des adversaires de Galilée, est le résultat des travaux les plus opiniâtres et des observations les plus rares faites dans le siècle actuel par Bessel, Henderson et Strue. La plus grande même de ces étoiles (celle de x Centaure) ne prêtant pas à former un arc seulement d'une seconde de degré, sa parallaxe était introuvable jusque-là. Encore bien que les élans du génie de Galilée, sur cet article comme sur le reste, eussent aplani la voie aux modernes, ses démonstrations étaient encore bien loin de convaincre les esprits qui ne voulaient se rendre qu'à des preuves vraiment démonstratives. La question n'était pas encore mûre. Le système de Tycho-Brahé suffit pour faire voir combien la chose était incertaine à cette époque, puisqu'un esprit de cette force aima mieux l'adopter que de s'attacher soit à l'un, soit à l'autre des deux systèmes reçus. Bacon lui-même ne pouvait consentir à accepter le système de Copernic.

de l'archéologie, de la géographie, de l'astronomie, de la linguistique, de l'exégèse, de la métaphysique, de la dialectique, de la physique, de tous les secrets des arts, en un mot, de toutes les branches du savoir humain, l'Église a dû de tout temps former, entretenir, encourager de tout son pouvoir des hommes capables de repousser par tous les moyens de la science et de l'érudition tous ces divers assauts, de donner la solution directe des difficultés objectées, et obligés par conséquent de cultiver avec le plus d'application possible toute espèce de sciences, d'arts et de belles-lettres. Son universalité même lui fait une nécessité de favoriser l'étude de toutes les langues modernes pour se mettre en relation avec les pays les plus éloignés, et étendre ses missions jusqu'aux peuplades sauvages les plus enfoncées dans les forêts. Son privilége de perpétuité fait qu'elle excite de même plusieurs de ses fils à s'instruire dans les langues anciennes, où se trouvent déposés les précieux documents de la tradition. La majesté de son culte est pour elle un motif de favoriser le perfectionnement de l'architecture, de la sculpture, de la peinture, de la musique, de la poésie sacrée. L'esthétique dans les beaux-arts est comme la propriété exclusive du catholicisme, qui seul est complétement dirigé par le sentiment du beau. Tant que l'Église subsistera, et elle subsistera dans tous les siècles à venir, elle sera comme une source toujours vive, comme une mine toujours abon-

dante de savoir, et un puissant aiguillon pour faire progresser dans toutes leurs parties les sciences et les arts.

Si nous transportons ensuite cette théorie dans le champ de l'histoire, l'Église catholique s'offre alors à nos yeux sous les traits d'une mère féconde qui, depuis son établissement jusqu'à nous, n'a cessé de produire des grands hommes dont la célébrité vivra à jamais dans ses fastes, et à toutes les pages de ses annales. Et comme je l'ai déjà dit plus haut, il n'y a pas de société qu'on puisse comparer en particulier sous ce rapport à l'Église catholique. Les noms des Pantène, des Ammonius, des Clément d'Alexandrie, des Origène, à continuer ainsi jusqu'à l'Ange de l'école, aux Bonaventure, aux Bossuet, aux Fénelon, aux Gerdil, aux Mœhler, aux Balmes de nos jours, en fournissent la démonstration sans réplique. A l'activité de l'Église catholique seule est due la conservation, l'entretien du sacré foyer de la science au moment où il allait s'éteindre dans le tumulte de l'invasion des Barbares, la conservation du savoir antique, et pour tout dire en un mot, tout ce qui peut donner à notre siècle une apparence de droit de s'appeler grand (1). Cela est si vrai, que ce qui fait en ce point

(1) C'est un fait notoire, avoué par les incrédules et les hérétiques eux-mêmes, que nous sommes redevables à la patience des moines de la conservation des manuscrits grecs et latins des anciens auteurs classiques. C'est, en effet, dans les biblio-

le mérite et la gloire du clergé catholique a été tourné contre lui en sujet de blâme par l'incrédulité, qui, dans le paroxysme de sa jalousie abjecte, s'en est venue lui reprocher jusqu'au monopole du savoir (1).

Quoi ! à l'époque de la Réforme, l'inertie, l'ignorance, l'apathie intellectuelle, étaient, au dire de M. Guizot, le partage de l'Église catholique ? Et l'élan du progrès, serait-ce donc au protestantisme que nous en serions redevables ? Oh ! non, bien avant le protestantisme l'impulsion était donnée ; tout était en action, tout était plein de vie dans la société européenne, avant que le nom fatal de réforme protestante se fît entendre. Le siècle de Léon X, devenu prover-

thèques des ordres religieux qu'on a pu trouver les ouvrages qui, depuis, ont été livrés à l'impression. On doit dire la même chose des monuments des arts qui ont été conservés. Voir l'écrit intitulé *Du vandalisme et du catholicisme dans l'art*, par le comte DE MONTALEMBERT, 1 vol. in-8, Paris, 1841 ; *Monuments de l'histoire de sainte Élisabeth de Hongrie*, par le même, publiés par Ach. Boblet, Paris, 1841, 1 vol. in-folio.

(1) Ce n'est pas que la science n'ait été accessible de tout temps à toutes les classes de la société, puisqu'il n'y a pas eu de siècle dans l'histoire de l'Eglise où de savants laïques n'aient laissé de leurs écrits parvenir jusqu'à nous ; mais c'est que les sciences n'étaient cultivées presque exclusivement que par le clergé, et particulièrement par les moines et par les ordres religieux. Outre l'ouv. de MABILLON, intit. *De Stud. monast.*, les *Anecdota* de D. MARTÈNE, le *Spicilegium* de CL. D'ACHERY, on peut consulter l'ouvrage plus récent de l'abbé SÉVERIN FABRIANI, *Sopra l'immortale benefizio recato dagli ecclesiastici alla letteratura conservandola nel medio evo*, Imola, 1837.

bial, ne donne-t-il pas à cette accusation un démenti solennel? Les chefs-d'œuvre des Raphaël, des Jules Romain, des Buonarotti, et tant d'ouvrages de littérature grecque, latine, italienne, de ce même siècle, ne sont-ils pas une preuve et une démonstration du contraire? Et même avant ce siècle célèbre à si juste titre, le poème du Dante, les chansons de Pétrarque, les histoires de Villani, les contes de Boccace et mille autres productions littéraires ne sont-ils pas autant de monuments parlants de la vie intellectuelle répandue dans l'Italie avant qu'eût paru Luther? C'était *un état d'inertie, un état stationnaire;* et cependant en Allemagne l'invention de l'imprimerie reproduisait les écrits qu'Érasme savait soustraire à l'oubli des bibliothèques; et cependant en Italie Sante Pagnini composait son *Trésor de la langue sainte*, comme en Espagne le génie de l'immortel Ximenès menait à bien l'œuvre grandiose de sa *Polyglotte*. C'était *un état d'inertie, un état stationnaire;* et cependant Vasco de Gama ouvrait une nouvelle route aux Indes, et Christophe Colomb découvrait un nouveau monde, et tout était en mouvement de conquêtes ou de commerce. Il y avait *ignorance* dans le clergé; et cependant les auteurs mêmes du protestantisme prenaient aux écoles catholiques cette teinture de belles-lettres et de sciences qu'ils employèrent plus tard à combattre l'Église. Non, non, je le répète, l'ignorance et l'inertie n'ont jamais été, pas plus qu'elles ne seront

jamais, le partage de l'Église catholique. Et s'il prenait fantaisie à quelqu'un de faire le tableau comparatif des écrivains et des artistes catholiques ou protestants à partir de l'époque de la Réforme, il y aurait à faire rougir ceux qui chercheraient à renouveler une aussi injuste accusation (1).

(1) Si le nombre des livres qui s'impriment dans un pays ou dans un royaume peut servir à prouver qu'il s'y trouve des lecteurs avides d'instruction, et que les lettres et les sciences y sont dans un état florissant, il suffira, pour donner à penser combien l'Italie était supérieure sous ce rapport aux autres peuples, antérieurement à la Réforme, de donner le tableau comparatif des livres publiés depuis le milieu du XV[e] siècle jusqu'au commencement du XVI[e]. Et, pour que personne ne nous suspecte, nous prendrons nos données dans le protestant anglican HALLAM. « Les livres, écrit cet auteur, imprimés à Florence jusqu'en 1500 s'élèvent à 300, à Milan à 629, à Bologne à 298, à Rome à 925, à Venise à 2,835. Au moins cinquante autres villes d'Italie avaient des imprimeries dès le XV[e] siècle. A Paris, les livres imprimés à la même époque ne s'élevaient pas à plus de 751 ; à Cologne on n'en comptait que 530, à Nuremberg 382, à Leipsick 351, à Bâle 320, à Louvain 116, à Mayence 134, à Deventer 169. En Angleterre, le nombre total des livres imprimés dans le même espace de temps ne dépassait pas 141, dont 130 imprimés à Londres et à Westminster, 7 à Oxford, et 4 à Saint-Alban. » Ainsi l'Italie, à cette époque, était supérieure à toutes les autres nations du monde. Voir *Edimburg Review*, oct. 1840.

Cobbett, autre anglican, continue le même tableau comparatif sous un autre point de vue. En recueillant dans les dictionnaires historiques les noms des hommes illustres dans les sciences et dans les arts qui ont fleuri au XVI[e] et au XVII[e] siècle en Angleterre, en Italie et en France, il trouva que l'An-

Mais si, par ce mot *activité*, M. Guizot entend cette agitation inquiète, turbulente, incapable de repos, qui bouleverse les gouvernements, et en intervertit les formes politiques, comme il semblerait d'après l'ensemble de son discours que ce serait sa pensée, dans ce sens, nous l'accordons sans peine, une activité de ce genre manque à l'Église catholique, qui a pour mission de procurer surtout le bien des âmes, leur salut éternel, et de défendre les intérêts du ciel par tous les moyens que Dieu a mis à sa disposition, et non de prendre une part active dans les agitations du monde politique (1). Au reste, que le catholicisme

gleterre, éclairée des rayons de la Réforme, a produit 157 de ces noms illustres, la superstitieuse Italie 164, et que la France, ensevelie dans les ténèbres, en a donné 576. Voir COBBETT, *History of the protestant reformation*, t. I, lettre 1.

(1) Voir l'ouvrage de M. ROISSELET DE SAUCLIÈRES intitulé *Coup d'œil sur l'histoire du calvinisme en France*, de la page 70 à la page 90, et de 102 à 126, où il prouve, par toute sorte de documents, que le caractère distinctif des hérétiques, c'est de causer les révolutions politiques, depuis Wicleff, qui fut le premier à enseigner le *communisme*, jusqu'à nos jours, tant en Angleterre qu'en France, en Allemagne et partout ailleurs où les sectes ont prévalu. Confirmons cette vérité par le mot de Chateaubriand : « La haine de la religion est le caractère distinctif de ceux qui méditent notre ruine, et je ne crains pas d'annoncer que le souhait du philosophe Diderot s'accomplira » (*De la Monarchie selon la Charte*, p. 112-113). Le vœu ou plutôt le désir de Diderot était : *Que le dernier des rois fût étranglé avec les boyaux du dernier des prêtres.*

ait influé, bien que indirectement, sur la civilisation même, mieux que ne l'a fait le protestantisme, c'est le sujet qu'a développé si excellemment cet illustre Balmès, que la mort a enlevé trop tôt, hélas! et dans la force de l'âge, à la religion, à la philosophie, et à la gloire du clergé espagnol.

Mais quelle sera donc la véritable cause de l'établissement de la Réforme et de ses progrès, si ce ne sont ni les abus, ni le besoin de secouer le joug de l'autorité, ni les obstacles opposés par l'Église romaine au progrès des sciences? Pour moi, je pense, avec l'immortel auteur que je viens de nommer, qu'il ne faut pas donner au protestantisme cette importance que voudraient lui attribuer quelques-uns, tandis qu'il n'est, en résumé, que la répétition de ce qui s'est fait tant d'autres fois dans les siècles antérieurs : une innovation comme toutes les autres, secondée par le concours des circonstances et par la disposition particulière où se trouvaient à cette époque les esprits en Europe. Car les novateurs eux-mêmes ni ne voyaient ni ne prétendaient donner à leur révolte l'immense portée qu'elle a eue par le fait : ce n'était point en eux l'exécution d'un grand dessein conçu d'avance ; la suite des événements a pu seule lui attacher l'importance qu'elle a dans l'histoire... Les abus, les griefs, la cupidité des princes, la spoliation des églises, l'abolition du célibat ecclésiastique et d'autres semblables causes ne

furent que des causes subordonnées et partielles, ou des prétextes pour l'embrasser. La haine de Rome et de la papauté, si violente, si furieuse dans les premiers réformateurs, s'explique suffisamment par la solidité et l'immobilité du rocher contre lequel ils venaient se heurter comme contre un écueil, et contre lequel se brisait l'orgueil de leurs flots tumultueux et menaçants (1). Et ils le savaient bien, et même ils le pressentaient et en avaient la conscience.

En effet, nous avons l'exemple d'une propagation aussi rapide, et qui s'étendit même à plus de pays que celle du protestantisme, dans l'arianisme, puisqu'en peu de temps cette dernière hérésie envahit presque tout l'Orient et l'Occident soumis à l'empire, et que bientôt elle fut embrassée par les tribus nomades venues du Nord, qui débordèrent sur les provinces. Nous pourrions dire la même chose du monophysisme et du nestorianisme, qui encore aujourd'hui occupent une si grande partie de la Syrie, de l'Égypte, de la Perse, de la Chaldée, tant au-delà qu'en deçà de l'Euphrate. Et cependant il se trouvait un moindre concours de circonstances pour faire accepter ces hérésies à l'époque de leur établissement qu'il n'y en avait pour le protestantisme. Il s'agissait, en outre, de ques-

(1) BALMES, *Le protestantisme comparé avec le catholicisme*, t. I, c. 2, *Causes du protestantisme*.

tions moins à la portée du peuple, et moins propres à flatter la liberté de conscience et le dérèglement des mœurs, moins favorables, en un mot, à cet esprit d'indépendance et d'autonomie devenu, pour ainsi dire, notre nature, depuis que l'homme s'est laissé dire : *Eritis sicut dii* (1). Qu'y a-t-il donc d'étonnant, si le protestantisme a gagné tout-à-coup et s'est partout répandu avec la rapidité de l'incendie? Il suffit d'une légère connaissance de l'homme, des penchants du cœur humain dans des conjonctures ou des conditions données, de son irréflexion et de sa témérité dans certains moments de délire général, pour en trouver sans peine la raison. Plus tard, les circonstances n'étant plus les mêmes et ayant donné lieu à la réflexion, l'incendie s'arrêta; une réaction commença à s'opérer, et l'Église répara bientôt, et dès le milieu du XVII[e] siècle, plus de la moitié des pertes qu'elle avait essuyées dans le XVI[e] siècle. A partir de la mort de Luther (2), le nombre des catholiques s'est accru de plus de trente-cinq millions, tandis que le protestantisme est tombé dans le discrédit de toutes parts. Malgré les efforts réunis et le concours général des sectes pour prévenir sa chute,

(1) « Vous serez comme des dieux. » (*Genèse*, c. III, 5.)

(2) Nous donnerons les preuves authentiques de tout ce que nous affirmons ici, dans notre troisième partie, où nous aurons à nous occuper d'une manière spéciale de l'état actuel de l'Eglise catholique.

malgré l'appui des princes et des gouvernements pour le relever, il va toujours baissant, s'affaiblissant de plus en plus. Par contre, le catholicisme grandit tous les jours : l'Église, sur tous les points du globe, recueille çà et là ces brebis, ces agneaux dispersés, et, le cœur bondissant de joie, les reporte dans le bercail que préside et gouverne un seul et même pasteur, grâce à l'avantage qu'elle a de n'avoir pas pour soutien des appuis terrestres, comme les sectes séparées d'elle.

Il me reste, pour remplir mon cadre, à examiner les abus objectés dans leur rapport avec la règle de foi. A cet effet, je suppose pour l'instant, j'accorde même que les abus ou les dérèglements aient été tels dans l'Église à l'époque de la Réforme qu'ils ont été grossis par les protestants, qu'ils aient été même plus grands en énormité comme en nombre ; et dans cette hypothèse, je demande à tout homme sincère et réfléchi : ces abus pouvaient-ils préjudicier le moins du monde à la règle de foi ? Qui pourra l'affirmer ? Je ne pense pas qu'il y en ait un seul qui le pense sérieusement. Car l'abus, pris dans sa signification la plus générale, n'est au fond, comme nous l'avons dit, que le mauvais usage d'une chose bonne en soi ou du moins indifférente, ou bien la transgression d'une loi. Mais que fait un désordre, le mauvais usage d'une chose, la transgression d'une loi, fût-elle le crime du plus grand nombre et même de tous

si l'on veut, à l'inflexible rigidité de la règle des croyances et des actions par rapport aux vérités révélées de Dieu et aux devoirs qu'il a imposés à l'homme ?

S'écarter de la règle du droit, ou transgresser une loi, c'est, il est vrai, se nuire à soi-même ; mais la règle ou la loi n'en reste pas moins ce qu'elle est. Tout au plus la loi ou la règle, mise en regard avec sa transgression, ou avec la conduite dépravée de celui qui fait profession de l'observer et de la suivre, fait ressortir davantage la contradiction qu'il y a en lui entre ses principes et sa mauvaise vie : il n'en paraît que plus pervers, plus criminel, mais la loi n'en perd rien de son équité, ni la règle de sa rectitude. Imputer à la règle elle-même le dérèglement de celui qui vit mal, ou même le dérèglement du grand nombre, ou même, si la chose était possible, celui de tous, c'est extravaguer, c'est déraisonner, c'est tomber dans le délire. La règle ne peut avoir à répondre que de ce qui émane d'elle-même, ou qui s'en déduit par un procédé logique. Si donc, quand on vient à remarquer un manquement, un désordre, un mal moral, quel qu'il soit, qui se montre dans une société, on peut, en remontant d'un principe à un autre, comme de degré en degré, parvenir à faire voir que ce désordre, ce mal ou ce défaut, a pour cause primitive la règle ou la loi elle-même ; on est pour lors en droit de lui rapporter ce désordre ou ce défaut,

comme un corollaire au théorème dont il découle, ou une conséquence à son principe. Mais si, par le même procédé, on vient à trouver que la règle ou la loi, bien loin d'autoriser ce désordre, le réprouve et le condamne, le seul parti à prendre dans ce dernier cas c'est de rendre hommage à la règle, et de laisser au délinquant toute la responsabilité de sa transgression. Y a-t-il, de grâce, quelque vice à reprendre dans cette méthode de raisonner? Si, lorsque Manassé ou d'autres rois de Juda impies et corrompus comme ce prince s'abandonnaient à la plus honteuse idolâtrie, et entraînaient dans leur perversion une si grande partie du peuple, à qui les livres saints reprochent en conséquence le meurtre des prophètes, l'oppression des veuves et des orphelins, les adultères et tant d'autres actions abominables, les Samaritains, témoins de cette perversité, en avaient conclu que la religion de leurs rivaux n'était donc pas la vraie, ce raisonnement, cette conclusion de leur part eût-elle été légitime? Qui n'eût été en droit alors de les appeler de très mauvais raisonneurs, puisque c'eût été attribuer à la religion ou à la loi ce qui n'était l'effet que de la malice ou de la lâcheté du roi et du peuple prévaricateurs, qui n'étaient mauvais que parce qu'ils faisaient le contraire de ce que leur prescrivait leur loi ou leur religion?

Eh bien, qui croirait que ce soit là le raisonne-

ment que les protestants ont fait de tout temps et qu'ils font encore aujourd'hui, imités en ce point par les vils apostats qui de fois à autre abandonnent l'Église catholique pour grossir les rangs du protestantisme ? Il y avait dans l'Église romaine, à l'époque de la Réforme, beaucoup d'abus : donc l'Église romaine ou l'Église catholique n'est pas la vraie Église, et la religion qu'on y professe n'est pas la vraie religion ; il faut rejeter son symbole, secouer le joug de son autorité, changer sa règle de foi. Pour tirer logiquement cette conclusion, il faudrait prouver que ces abus auraient été justifiés par la religion catholique, par la règle catholique, par l'Église romaine, et que par conséquent c'était à elle qu'il fallait les imputer. Mais si au contraire ils sont forcés d'avouer que cette religion les condamne, il faut alors prendre pour conclusion tout le contre-pied de la leur. Voici donc comment ils devraient raisonner : L'Église catholique réprouve et condamne tous ces abus ; donc il faut conclure qu'elle est vraiment sainte, qu'elle est la vraie religion de Jésus-Christ. C'est de cette manière qu'ils se montreraient de sévères logiciens ou de bons raisonneurs. Qu'ils me montrent un seul de tous ces abus qu'ils nous reprochent sanctionné et approuvé par l'Église catholique, et qui ne soit pas plutôt réprouvé ouvertement et hautement par elle. Mais comme ils n'y parviendront

jamais, je serai toujours en droit de les appeler de sots raisonneurs.

Si c'est là sottement raisonner, que devrons-nous dire de ces misérables apostats, qui allèguent pour prétexte de leur apostasie, ou un tort qu'on aurait eu à leur égard, ou un scandale qui les aurait frappés, ou quelque autre sujet semblable? Voici la manière dont ils raisonnent : Dans l'Église romaine s'exerce la tyrannie de l'inquisition ; *donc* il est faux que Jésus-Christ soit réellement présent dans l'Eucharistie. Tel prêtre y abuse de la confession ; *donc* l'obligation de se confesser ne vient pas de Jésus-Christ. Il m'y a été fait un affront, une injustice: *donc* Jésus-Christ n'a plus institué sept sacrements. Peut-on concevoir une plus grande extravagance, une sottise plus marquée? Tant il est vrai, hélas! que l'homme passionné est rarement d'accord avec la droite raison. Si la passion vous possède, il fera nuit pour vous en plein midi. Dieu dans la profondeur de ses jugements permet alors qu'on s'aveugle, et qu'on s'obstine à nier des vérités plus claires que le soleil.

Que dire encore d'une autre manière de raisonner fort commune parmi les protestants, et que j'ai entendu plus d'une fois répéter en Angleterre? Pour inspirer au peuple crédule plus d'éloignement à l'égard de la religion catholique, les ministres ont

recours à l'argument que voici : Les catholiques en tout pays négligent les pratiques de leur religion, sont immoraux, déréglés, vicieux, surtout en Italie et en Espagne, où au dérèglement des mœurs ils ajoutent encore la superstition. En disant cela, ils font le rapprochement tacite de la probité et de la régularité beaucoup plus édifiantes des peuples protestants. Ils répètent au besoin le mot devenu populaire de la baronne de Staël, qu'il y a à Rome beaucoup de dévotion et peu de moralité, tandis que chez les protestants il y a beaucoup de moralité et peu de dévotion. Ils s'imaginent avoir avec cela donné la preuve apodictique et sans réplique de la supériorité du protestantisme sur le catholicisme. Le peuple, qui sera toujours enfant et ne voit les choses qu'à la superficie, se laisse prendre à l'hameçon. Et cependant tout ce travail d'esprit n'est qu'un misérable sophisme. Ce raisonnement suppose que la vérité et la sainteté de la religion en général, et de la règle de foi en particulier, dépendent de la manière dont peuvent l'observer ceux qui la professent, de sorte qu'elle cesse d'être vraie, dès qu'elle cesse d'être parfaitement et exactement observée : conséquence que personne ne voudra accorder. Et cependant, qu'on renonce à faire cette supposition, le raisonnement des ministres s'en ira en fumée. C'est donc abuser de la simplicité et de la crédulité du peuple, que de recourir à un tel paralogisme. Si quelque uléma musulman, ou quel-

que joghi du Thibet ou de la Chine, ou quelque bonze du Japon raisonnait ainsi contre le christianisme en général, comme il peut se faire absolument parlant que le régime de vie de ces peuples soit en apparence plus régulier que celui de certains peuples chrétiens, y compris les protestants, il faudrait donc en inférer que l'islamisme, le bouddhisme, le paganisme, seraient la vraie religion, et auraient l'avantage sur le christianisme? Et c'est pourtant ainsi que raisonnent les ministres protestants contre le catholicisme.

Mais est-il vrai, dans l'ordre des faits, que les protestants soient en général plus vertueux, plus probes, plus moraux que les catholiques? C'est ici le problème à résoudre. Je déclare avant tout que ce n'est pas mon intention de médire des protestants : la médisance est un vice abominable, quel que soit l'individu qui en soit l'objet; je la déteste donc (1).

(1) Ce vice de la médisance, des calomnies à l'égard du catholicisme, nous pouvons le dire en toute sincérité et sans crainte d'être démenti, est le vice propre des hétérodoxes de tous les temps, mais surtout des protestants en général et des anglicans en particulier. Les protestants n'auront qu'à rayer du Décalogue le huitième commandement : *Tu ne porteras point faux témoignage contre ton prochain*. La raison, c'est que le *faux témoignage* est pour le protestantisme son moyen de propagation, et sans lequel jamais il n'aurait réussi auprès des peuples. Et, comme il est dans la nature des choses qu'un être se conserve par le principe qui lui a donné l'existence, de là

J'ajoute de plus que j'ai connu beaucoup de protestants d'une moralité et d'une probité exemplaires, et je ne pourrais sans contredire la vérité refuser de rendre ce témoignage du peuple anglais, en qui j'ai reconnu en général un fonds religieux, et quant à l'extérieur, une conduite régulière. Je dois donc présumer qu'il peut en être de même en plusieurs contrées de l'Allemagne et des États-Unis, etc. Voilà ce qu'il y a de vrai. Mais à Dieu ne plaise que j'accorde jamais pour cela que les protestants soient meilleurs que les catholiques pris aussi dans leur généralité, bien que je ne dissimule pas les graves désordres qui règnent dans quelques contrées où l'on fait profession du catholicisme. Je les connais, et je les déplore. Voilà encore ce qu'il y a de vrai.

vient que les vieux contes, les fables, les calomnies inventées dès le berceau de la Réforme ont passé sans difficulté des pères aux enfants, sans que jamais, ou presque jamais, personne se donne la peine d'en discuter l'origine ou la fausseté. Le protestant, qui a en horreur la tradition, vit lui-même de tradition, et il ne pourrait subsister sans cela; mais la tradition qui le fait vivre est celle que Jésus-Christ a réprouvée dans les pharisiens, qui le firent mettre à mort, parce qu'il la condamnait. Le peuple le plus crédule en fait de calomnies contre les catholiques est peut-être le peuple anglican, et nous en donnerons en son lieu d'abondantes preuves. On peut lire là-dessus, en attendant, les dernières conférences de Newman prêchées à l'Oratoire de Londres, en 1851, qui toutes roulent sur ce sujet. Voir *Lectures on the present position of catholics in England*; Londres, 1851.

Je vais donner quelques raisons succinctes de mon refus d'accorder aux protestants une supériorité de ce genre sur les catholiques. Voici la première : c'est que, sauf les honorables exceptions qu'on doit toujours faire en ces sortes de sujets, la probité et l'honnêteté de mœurs tant vantées dans les peuples qui professent le protestantisme sont une probité et une honnêteté de mœurs plutôt politiques et extérieures qu'intérieures et religieuses. C'est un vernis et comme un habit de dessus, qu'on revêt dans un but politique, et pour parler sans figure, une probité purement relative, du genre de celle des païens, qui se vantaient, au rapport de saint Augustin (1), de surpasser les chrétiens par cet endroit : « *Benè vivimus*, » disaient-ils. J'ai dit *probité extérieure* et *politique*, c'est-à-dire qui dépend en grande partie de la constitution et des lois d'un gouvernement sagement constitué, et de plus, du caractère des peuples (2). Celui qui s'é-

(1) *Tract.* 45 *in Joann.*, n. 2.

(2) Il n'y a qu'à lire, à ce propos, une belle relation des mœurs des presbytériens d'Ecosse, qui surpassent en superstition, pour l'observation des fêtes, les scribes et les pharisiens mêmes de l'Evangile, qui reprochaient au Sauveur, comme une profanation du sabbat, la guérison des malades. Malheur à qui tiendrait sa boutique ouverte un jour de fête! Malheur à qui ferait seulement ces jours-là une partie de jeu, comme de dames ou d'échecs! Mais quoi! ils tiennent ouvertes en même temps les maisons de prostitution, et ils ne craignent pas de ruiner des familles entières par des banqueroutes frauduleuses. On peut

carterait des usages et des coutumes universellement reçues se couvrirait d'infamie ; et de là le frein de l'honnêteté publique, qui retient chacun et l'empêche de s'en écarter. J'ai dit *probité purement relative*, ou qui consiste, par exemple, à ne pas prendre le bien d'autrui, à ne pas faire tort à son prochain dans sa personne, et autres choses semblables, mais qui avec cela se permet bien des choses contraires à la pudeur ; et telle est sur ce point la corruption qui a envahi les masses du peuple anglais, qu'il n'est pas rare de voir les feuilles publiques de ce pays donner l'adresse des mauvais lieux, et des personnes qui exercent cet infâme métier. C'est pourquoi on s'est occupé au parlement des moyens à employer pour opposer une digue quelconque à l'immoralité publique. Tous les soirs, lorsque le jour vient à tomber, les personnes honnêtes qui ont à sortir dans les rues de Londres, d'Édimbourg et d'autres villes, n'ont pas peu de peine à se garantir des assauts qui mettraient en péril leur vertu (1).

lire cet article dans *l'Univers*, 18 décembre 1852. Telles sont la probité et la piété si vantées des protestants. La ville d'Édimbourg est renommée pour la grande consommation de liqueurs qui s'y fait les jours de fêtes.

(1) Ce qu'on dit ici de l'impudicité doit se dire aussi des autres vices qui tiennent à la personne. Il n'y a pas longtemps qu'on a publié dans les journaux qu'on a arrêté, dans le courant de 1851, jusqu'à 12,000 ivrognes dans les rues de Londres. Mais ce qui lève tout doute sur la moralité comparative des protes-

La seconde raison, c'est que l'observation que nous venons de faire par rapport à quelques populations

tants anglicans et des catholiques, ce sont les chiffres empruntés à la statistique, que sir H. Lambert a mise sous les yeux de la Société royale d'Edimbourg en 1851, des délits commis en France et en Angleterre. Il en résulte :

1° Que l'homicide est au moins quatre fois plus fréquent dans les îles britanniques qu'en France, même à une époque où celle-ci est en révolution;

2° Que l'assassinat y est au moins deux fois plus fréquent;

3° Que le vol y est six ou sept fois plus multiplié;

4° Que l'incendie y est un peu plus rare;

5° Que les vols prouvés devant les cours d'assises et les tribunaux de police correctionnelle y sont quatre fois plus nombreux, quand on considère la population d'une manière absolue, et au moins cinq fois, si l'on tient compte, comme cela doit être, de la différence de population entre les deux pays;

6° Qu'il y a neuf fois autant d'individus condamnés dans le royaume-uni de la Grande-Bretagne qu'il peut y en avoir en France, eu égard à la différence de population;

7° Que les exécutions sont trois fois plus nombreuses en Angleterre qu'elles ne le sont en France, eu égard toujours à la population.

Et cependant, le point de comparaison est ici la France, pays en révolution depuis plus de soixante ans. On voit par là combien il y aurait plus de moralité, toutes circonstances égales, dans un pays catholique que dans un pays protestant, et par là même combien il y a d'impudeur de la part des incrédules et des fauteurs du protestantisme à mettre, sous ce rapport, les protestants au-dessus des catholiques. Voir *La Civiltà cattolica, fasc.* XXVII, 1851, p. 384.

Les détails de la statistique absolue des pays catholiques et protestants se trouvent dans le *Catholic Standard*, décembre 1849. On y lit qu'à Londres on peut compter 12,000 enfants

protestantes, sur lesquelles influe, quoiqu'à divers degrés, un concours de circonstances favorables à leur moralité, ne doit pas s'étendre par analogie à toutes les autres. Car c'est un fait notoire, que certains pays protestants sont comparativement plus démoralisés que les pays catholiques. Les observateurs les moins suspects, et ceux-là mêmes qui s'extasient sur la probité des protestants, mettent à bon droit au plus haut degré de l'échelle de la démoralisation la Norwége et la Suède, royaumes tout protestants, comme tout le monde le sait; et entre les grandes métropoles, ils donnent la première place sous le même rapport à la ville de Londres, la seconde à Berlin, la troisième à Paris, etc. On ne doit donc pas dire, *parmi les protestants*, mais, *dans quelques* pays protestants il y a plus de moralité que *dans quelques* pays catholiques.

Une troisième raison, c'est que ce tableau comparatif, pour être juste et exact, devrait être établi non entre pays catholiques et pays protestants, attendu

régulièrement instruits au crime, pour première éducation; 30,000 voleurs, 6,000 recéleurs d'objets dérobés, 23,000 personne adonnées à l'ivrognerie, 50,090 buveurs habituels de liqueurs fortes, 150,000 individus des deux sexes vivant dans un état public d'immoralité, sans entrer encore dans l'intérieur des familles. Et on voudrait nous donner la nation anglaise pour modèle de probité! Et qui est-ce qui voudrait nous faire admettre cette contre-vérité? Des Italiens, et des italianissimes, comme ils s'appellent.

les différences de nationalité dont nous avons fait voir qu'il fallait tenir compte, mais entre protestants et catholiques du même pays et sous le même gouvernement (1). En faisant ce rapprochement, on verrait

(1) Le docteur FORBES, médecin de la reine d'Angleterre, a publié, en 1853, les observations faites par lui en Irlande dans le courant de l'automne 1852, et, tout protestant qu'il est, il confesse ingénûment que, en fait de moralité, l'Irlande surpasse de beaucoup l'Angleterre. Il en cite pour exemples les maisons d'asile ou *workhouses* des pauvres, et il fait la comparaison du nombre des enfants pauvres tant légitimes qu'illégitimes.

En Angleterre, sur 154,886 enfants recueillis dans les workhouses, il a compté 62,066 enfants illégitimes; en Irlande, sur 607,868 enfants pauvres, 16,677 seulement étaient illégitimes : c'est-à-dire que, dans les maisons d'asile d'Angleterre, plus du tiers se compose d'enfants illégitimes, tandis que, dans celles d'Irlande, les enfants illégitimes n'en font que le seizième à peu près. C'est donc un fait bien manifeste, ajoute notre observateur, que l'incontinence est bien plus répandue parmi les pauvres d'Angleterre que parmi ceux d'Irlande.

Le Dr FORBES a voulu aussi, dans l'Irlande même, faire l'état comparatif de ses quatre provinces de Connaught, de Munster, de Leinster et d'Ulster. Sur le rapport officiel qui lui a été remis de l'état des workhouses des quatre provinces à un jour donné, savoir au 27 novembre 1852, il a trouvé que « la proportion des enfants illégitimes coïncide presque exactement dans les quatre provinces avec la proportion relative des deux religions, » le nombre des enfants illégitimes se trouvant considérable là où il y a beaucoup de protestants, et moindre à proportion là où il y en a moins. Dans le Connaught, où les protestants ne font que le sixième de la population, les enfants illégitimes sont comme 1 est à 23; dans l'Ulster, au contraire,

d'un coup d'œil la supériorité des catholiques sur les protestants de tout pays, à part les exceptions individuelles (1).

Une quatrième raison, c'est que, si l'on a si grand soin de relever les désordres des catholiques, ce n'est pas que ces derniers, à parler en général, soient pires que les protestants; mais c'est que le contraste est plus frappant entre leur conduite pratique et la sainteté ou la perfection de la religion et de la règle qu'ils professent, comme dans un tableau les ombres font ressortir les couleurs, et réciproquement. Quant au protestant, s'il commet un désordre, il n'y a point à s'en étonner, puisque les principes mêmes qui lui servent de boussole le portent de leur nature à la licence et à l'immoralité, ainsi que nous l'avons fait voir. Joignez à cela, que d'ordinaire, ceux qui établissent ce parallèle entre les mœurs corrompues des catholiques et celles des protestants, ou sont eux-mêmes protestants, et par conséquent parties intéres-

où les protestants composent plus de la moitié de la population, les enfants illégitimes sont comme 1 est à 7. Voir le *Tablet*, 4 juin 1853.

(1) On peut lire sur ce sujet l'ouvrage de M. Moore Capes, *Quatre années d'expérience de la religion catholique*, trad. de l'anglais, Paris, 1851, § II, *Morale catholique*, où l'auteur expose avec candeur ses préjugés d'anglican contre la religion catholique, qui lui étaient communs avec ses coreligionnaires, puis la manière dont il s'en est désabusé en se faisant catholique.

sées, ou ne sont catholiques que de nom, n'accomplissant aucun de leurs devoirs religieux, et par conséquent ennemis quelquefois plus acerbes et plus furieux de l'Église catholique que les protestants eux-mêmes, comme la plupart de nos soi-disant *italianissimes* du jour, qui semblent avoir pris à tâche de prouver par leur manière de vivre la vérité de ce qu'ils affirment, puisqu'en même temps qu'ils se montrent ennemis du culte et des pratiques religieuses, ils sont rompus à toute sorte de débauches (1).

(1) Ce qui peut servir à confirmer ce que nous avons dit de la comparaison à faire entre les catholiques et les protestants du même pays ou du même gouvernement pour faire une juste appréciation de la moralité proportionnelle des uns et des autres, c'est la statistique des délits commis une même année dans la seule ville anglicane de Londres d'une part, et l'Irlande tout entière catholique de l'autre. Cette statistique nous est fournie par les *Revenue Returns* (comptes-rendus), part. XIX, de l'année 1849, publiés dans un acte *officiel*. En voici le résumé :

DÉLITS COMMIS

	A Londres seulement.	*Dans toute l'Irlande*
Meurtres et tentatives d'homicide avec poignard ou armes à feu ou poison	91	51
Crimes contre nature et attentats à la pudeur	36	0!
Bigamie	27	11
Suicides	207	0!
Abus de confiance avec larcin . .	238	89
A reporter . .	599	151

Ajoutez à tout cela, pour cinquième et dernière raison, qu'une présomption très forte contre les pro-

	A Londres seulement.	*Dans toute l'Irlande.*
Report . .	599	151
Fraudes concertées	387	128
Débit de fausse monnaie	619	241
Immodestie publique	57	10
Actes de contrebande	302	01
Roueries de prostituées	2399	353
Totaux	4071	882

Et telle a été la réponse, fondée sur les faits, donnée aux calomnies du *Times* à l'égard des catholiques irlandais, par le journal *The Lamp*, du 21 février 1852, qui, après avoir rapporté ce compte-rendu officiel, ajoute : « Voilà, messieurs de l'Eglise protestante, voilà pour vous et votre beau panégyriste un sujet de réflexions profondes. Etudiez ce tableau, et vous y trouverez la différence de l'éducation catholique d'avec l'éducation protestante. En prenant pour base de comparaison la différence de population, nous trouvons la seule ville de Londres *sept fois* plus avide de sang humain que l'Irlande entière; *cent quarante-quatre* fois plus adonnée aux crimes contre nature; *dix* fois plus sujette à la bigamie; *quatre cent vingt-huit* fois plus coupable de larcin et d'abus de confiance; *douze* fois plus entendue à commettre des fraudes; *onze* fois plus habile à débiter de la fausse monnaie; *vingt-trois* fois plus éhontée à se permettre des impudicités publiques; *douze cent huit* fois plus habituée à la contrebande; *trente* fois plus féconde en roueries de prostituées. Que pensez-vous de cette statistique comparée, doctes suppôts de la sainte ligue protestante? N'avez-vous pas sujet d'être fiers des résultats de votre glorieuse réforme? Eh! comment en douter? Partout où cette plante si précieuse a pris racine, grâce peut-être aux efforts de quelque moine par-

testants et en faveur des catholiques sous le rapport de la moralité, c'est la sympathie qu'éprouvent les mauvais sujets de tous pays pour le protestantisme, sans doute parce qu'ils y trouvent mieux leur compte pour vivre en toute liberté, sans tous ces freins ou ces obstacles que leur présente le catholicisme. C'est ce qui met le sceau à toutes nos preuves et achève de dissiper tous les doutes, s'il peut en rester encore sur ce sujet.

D'après ces considérations et d'autres que je pourrais multiplier, si je ne craignais d'être prolixe dans un article déjà trop long, je suis fermement convaincu qu'il n'y a rien de vrai dans la prétendue supériorité morale attribuée aux protestants sur les catholiques. J'ai voulu néanmoins répondre à cette objection populaire, non que j'y attache une importance qu'elle n'a pas, mais purement par amour pour la vérité. Au surplus, je le répète, c'est un pur paralogisme et qui n'est fondé sur rien de réel, comme je l'ai fait voir en mettant à même de juger de la bonté supérieure, soit absolue, soit relative, de la religion catholique. La bonté ou la probité, la moralité enfin, est, comme la science, une chose toute personnelle, individuelle et subjective dans sa réalisation. Il peut y avoir de fort honnêtes gens tant parmi les protes-

jure et apostat, partout elle a produit des fruits semblables! Ainsi en a-t-il toujours été; ainsi toujours il en sera. »

tants que parmi les catholiques, et par le fait, il y en a même un bon nombre, je le dis à l'honneur de l'humanité ; comme, d'un autre côté, il y a parmi les uns comme parmi les autres des hommes pervers et méchants ; et ces derniers, vu la faiblesse et la corruption humaines, sont toujours en plus grand nombre que les bons, tant parmi les protestants que parmi les catholiques. Ils déconsidèrent la dignité humaine, et sont l'opprobre de l'humanité, de quelque côté qu'ils se trouvent. Peu importe après cela la proportion arithmétique des uns et des autres.

Puisqu'il n'a été question jusqu'ici que de probité et d'honnêteté morales, il est bon de parler maintenant des vertus chrétiennes strictement dites, c'est-à-dire des vertus fondées sur des principes surnaturels, et qui rendent le chrétien agréable à Dieu. Ici cesse tout moyen de comparaison ou de parallèle à établir, puisque la véritable sainteté, la perfection spirituelle, la vie dévote de l'homme intérieur, l'héroïsme, l'esthétique ou l'idéal de la vertu, sont l'apanage exclusif de l'Église catholique. Le protestantisme non-seulement n'a rien à lui opposer de semblable, mais ne saurait même rien faire valoir qui en approche tant soit peu. L'agiographie catholique n'a pas de rivale. Ici elle peut marcher la tête haute, en élevant son front majestueux, et défier toute communion autre que la sienne de montrer rien qui ressemble même de loin à ses saints canonisés. Pour me borner à ceux que

l'Église catholique a produits depuis l'origine de la Réforme, quel est le saint personnage que telle qu'on voudra de tant de sectes protestantes puisse mettre en parallèle avec une sainte Thérèse, avec un saint François Xavier, avec un saint Philippe de Néri, avec un saint Vincent de Paul, avec un saint Charles Borromée, avec un saint François de Sales, avec un saint Alphonse de Liguori, avec cent autres semblables : avec ces hommes dont on ne peut lire la vie sans se sentir pénétré d'admiration et d'amour pour la vertu et la sainteté? Plus vous les considérez de près, en faisant, pour ainsi parler, l'anatomie de chacune de leurs vertus, plus vous voyez s'élever à vos yeux et grandir, comme des géants à côté d'un peuple de pygmées, ces hommes, dont les écrits respirent une candeur, une simplicité, une profondeur de connaissance des choses de Dieu, qui vous ravissent. On y sent une onction mystérieuse qui remplit et dilate le cœur. Qu'on fasse la comparaison de ces écrits avec la sécheresse, le froid glaçant des ouvrages des protestants, même de ceux qui passent parmi eux pour les plus avancés dans la spiritualité, et qu'on dise ensuite où les saints ont pu prendre cet esprit qui leur donne des lumières supérieures à toute science humaine, ailleurs que dans l'habitude de leur commerce avec Dieu, dans leur union intime et familière avec lui.

A quelle école la sainte carmélite d'Avila, surnommée à juste titre par Leibnitz le Platon chrétien, a-t-

elle appris ces vues profondes sur Dieu, ces sublimes élans vers les mystères les plus élevés de l'ascétisme chrétien, cette connaissance parfaite du cœur humain, bien qu'elle ne fût qu'une pauvre fille sans rien de l'éclat de la science humaine, sinon à l'école et dans les entretiens familiers de son céleste époux? Où saint François de Sales a-t-il puisé ces trésors de douceurs qu'il semble verser sur toutes les pages de sa vie comme de ses écrits, sinon dans les divines inspirations de Celui qui nous a tous invités à apprendre de lui à être doux et humbles de cœur? C'est de même ce que nous aurions à dire de tous les autres saints; car le même esprit les anime, les dirige tous, quelle que soit la différence ou la variété de leurs caractères. Ah! vraiment, les saints vivent dans une autre atmosphère que le reste des hommes; ils sont aussi élevés au-dessus des autres mortels que le ciel l'est au-dessus de la terre. Or, les hommes de cette hauteur ne sauraient se trouver que dans l'Église catholique.

Je vois bien que tous ne goûteront pas plus qu'ils ne comprendront ce que je dis; mais c'est qu'il leur manque le sens nécessaire pour cela : car, comme dit l'Apôtre, l'homme animal ne conçoit point les choses de Dieu (1). Quelle est celle de tant de communions séparées de la communion catholique qui puisse se vanter d'avoir produit tant d'œuvres de zèle et de

(1) I *Cor*. II, 14.

charité, tant d'institutions admirables pour le bien de l'humanité, tant d'émulation, de sacrifices et de vertus, dans un sexe comme dans l'autre, qu'en offre tous les jours, et aujourd'hui encore comme par le passé, l'Église catholique ? Je parle en particulier de ces institutions qui, semblables à des sources abondantes et toujours vives, arrosent et inondent de leurs bienfaits les membres les plus délaissés de la société, et font pénétrer la joie dans les classes souffrantes. Quelle est la communion non catholique qui puisse compter dans son sein ce nombre prodigieux de fidèles de tout âge, de tout sexe, de toute condition, faisant le généreux sacrifice de tous les honneurs, de toutes les espérances, de toutes les perspectives les plus riantes, de toute leur personne même, et embrassant avec ardeur les mépris, les souffrances, l'obscurité, la pauvreté, l'ignominie de la croix et, disons le franchement, l'ingratitude et les persécutions du monde pour lequel ils se sacrifient ? Mais, quoi ! ces sectes n'ont pas même à nous en offrir un seul exemple ; tellement que, désespérés de leur propre impuissance, les protestants ont plus d'une fois appelé eux-mêmes à leur secours ces personnes d'une religion différente de la leur pour jouir, eux aussi, des effets précieux de leur bienfaisante charité (1). Où

(1) C'est une chose connue que, dans plusieurs contrées du royaume de Prusse et d'autres Etats protestants, on a appelé les

est le protestant qui fasse profession de perfection ou de suivre les conseils évangéliques, si ces conseils, quoiqu'ils se trouvent clairement marqués dans la Bible, constituent pour eux un langage barbare, dont ils ne comprennent en rien la signification, sinon autant qu'il le faut pour en faire l'objet de leurs sarcasmes, de leur dérision et de leur moquerie (1) ?

filles de la Charité pour soigner les infirmes dans les hôpitaux : sans parler des États-Unis d'Amérique et de tant d'autres pays, y compris même celui des Turcs.

(1) Rapportons ici pour le plaisir de nos lecteurs l'extrait suivant d'une lettre du Dr Pusey à l'évêque protestant d'Oxford : « Je vous avoue que je ne puis lire ces passages : *Il y a des eunuques qui se sont faits tels pour le royaume des cieux; que celui qui peut le comprendre le comprenne; Je vous dis en vérité que celui qui aura quitté son père, ou sa mère, ou son épouse, ou ses enfants, pour l'amour de mon nom, etc.; Celui qui, n'étant engagé par aucune nécessité, et se trouvant dans un plein pouvoir de faire ce qu'il voudra, prend une ferme résolution dans son cœur, et juge en lui-même qu'il doit conserver sa fille vierge, fait une bonne œuvre;* je ne puis, dis-je, lire ces passages et d'autres sans reconnaître que, quoique le mariage soit non-seulement permis, mais *honorable*, et que Notre Seigneur l'ait même sanctifié par sa présence, en l'élevant à la dignité d'un mystère, de manière à en faire une image de son union avec l'Église, néanmoins *une voie plus excellente est indiquée* à ceux à qui Dieu en fait la grâce. C'est le caractère même de la foi qui, en même temps qu'elle ennoblit l'usage du bienfait permis de Dieu, fait entrer ceux qui en ont la force dans une voie plus sublime en allant elle-même devant eux. C'est ainsi qu'elle déclare que toute créature est bonne, et qu'elle les consacre à notre usage par la parole de Dieu et par la prière, et que ce-

Qu'on vante après cela la supériorité du protestantisme sur le catholicisme. Il est vrai que j'ai déjà parlé plusieurs fois de ces mêmes choses ; mais j'y reviens volontiers toujours, tant à cause du plaisir que j'y

pendant il montre *une voie plus excellente* dans le jeûne. *Celui qui voit en secret vous récompensera en public*. La foi enseigne que *nos biens sont en notre pouvoir*, et cependant elle promet *le centuple à ceux qui abandonnent leurs maisons et leurs champs pour l'amour de son nom et de l'Évangile*... Mais pourquoi les hommes, par une témérité étrange, passeraient-ils à l'extrême opposé et exerceraient-ils en sens contraire leur tyrannie sur les consciences ? Pourquoi blâmer et déprécier comme papistique ce qui n'est que la vérité primitive ? Pourquoi ne se voueraient pas au célibat ceux *à qui il a été donné* de le faire pour attacher plus fortement leurs affections à Notre Seigneur bien plus véritablement qu'à Rome même ? L'Écriture dit : « *Celui qui n'est pas marié pense aux choses de Dieu ;* pourquoi donc étouffer les aspirations de ces âmes plus ardentes que les autres, qui veulent ainsi s'appliquer sans distraction à plaire à leur divin maître ? Pourquoi ne pas nous contenter d'être reconnaissants des biens dont il nous plaît de jouir, sans disputer à ceux qui les ont quittés pour l'amour de Dieu la bénédiction promise à ceux qui y renoncent pour prendre la meilleure part, en se donnant tout entiers au service de Dieu ?... Pourquoi ne remplacerions-nous pas nos compagnies de visiteurs par des *sœurs de la Charité*, à qui leur pureté sans tache, soutenue par les sentiments religieux, servirait de passeport pour pénétrer dans les repaires de la misère et du vice, en s'attirant le respect que le crime même ne peut s'empêcher de rendre à la vertu, et en éveillant par leur seule présence le remords dans les consciences ?... » *Letter to the right Rev. lord Bishop of Oxford on the tendency to Romanism*, etc., sec. édit., Oxford, 1839, p. 209 et suiv.

goûte que parce que cela peut servir à corriger une erreur assez générale, en même temps qu'à relever une des plus belles gloires de l'Église catholique.

Je termine cet article par deux réflexions auxquelles il n'y a rien à répliquer. La première, c'est que le défaut qu'ont les sectes de se préférer elles-mêmes à l'Église catholique pour la moralité et la régularité de vie a été de tous les temps. Les impudiques et immondes gnostiques, qui se livraient journellement à toutes les infamies, s'appelaient eux-mêmes du nom de *spirituels* ou de *parfaits*, sans s'occuper de bonnes œuvres, contents d'avoir pour se sauver la connaissance du Bythos et du Pleroma (1), de même que les protestants enseignent qu'il suffit de la foi sans bonnes œuvres pour obtenir le salut ; et en même temps, ils appelaient *psychiques*, c'est-à-dire livrés à la vie animale, les catholiques par mépris (2). Les montanistes donnaient aux catholiques ce même sobriquet, et Tertullien, depuis sa chute, ne les désignait pas non plus d'une autre manière. Les novatiens se disaient eux-mêmes *cathares*, c'est-à-dire purs, pour se distinguer des catholiques, impurs et immondes à leurs yeux. Les donatistes s'appelaient eux-mêmes *justes*, et appelaient les catholiques *pé-*

(1) S. Irénée, l. 1, *Contr. hæres.*, c. 6.
(2) *Ibid.*

cheurs et *traditeurs;* et ainsi des autres. Or, personne ne dira que l'Église catholique fût inférieure à ces sectes en probité et en moralité.

La seconde réflexion à faire, c'est le double témoignage d'action que rendent à la sainteté de l'Église catholique, d'un côté les protestants les plus recommandables par leurs qualités morales, de l'autre les plus immoraux parmi les catholiques. C'est une vérité qui appartient à l'histoire, que les protestants qui se convertissent et rentrent les uns aprèsles autres dans le sein de l'Église sont ceux dont la conduite est la plus morale et la plus honnête, tandis que les catholiques qui apostasient sont livrés à tous les vices et esclaves des passions les plus honteuses : il n'y a pas d'exemple d'un catholique qui ait tourné le dos à l'Église en se faisant protestant pour devenir meilleur (1). Mais nous reparlerons de cela dans son lieu. Qu'il suffise pour le moment de l'avoir noté en passant, à cause de l'affinité du sujet.

Il est donc bien démontré que, quels que soient les abus dont on accuse les membres de la commu-

(1) Voici un protestant qui en fait la déclaration ouverte : c'est le docteur Leo dont nous avons déjà parlé, et qui dans sa réponse à une lettre du pasteur Krummacher écrit au sujet de nos apostats : « Et ne vous figurez pas que parmi ces renégats du catholicisme vous trouviez quelques bons chrétiens. » Nous présenterons dans notre troisième partie beaucoup d'autres documents de la même force.

nion catholique, ils ne peuvent préjudicier en rien à la règle de l'Église catholique, qui les condamne. Mais une objection de cette espèce a encore bien moins de force et de valeur, si ces abus qu'on nous reproche, ou n'existent pas du tout, ou du moins sont bien moindres que ne les donnent les communions séparées. Si, par suite de leur fragilité ou de leur perversité, il s'en trouve trop parmi les catholiques qui déshonorent leur croyance, c'est qu'ils agissent précisément à rebours de ce que leur règle leur prescrit. Mais si l'Église ne cesse de répandre des larmes amères sur ces hommes dont la conduite lui est reprochée comme un opprobre, et qui lui font par cela seul une guerre beaucoup plus âpre qu'elle n'en a à redouter de ses ennemis extérieurs, elle trouve une compensation abondante dans ses autres enfants, qui l'honorent par les plus belles vertus, par la plus solide piété, par la perfection de leur vie et la sainteté la plus éclatante... Que si l'on ne doit pas juger d'un peuple par quelques lâches qui s'y trouvent, mais par les braves qu'il produit; si l'on ne doit pas juger d'un arbre par quelques fruits gâtés, mais par ceux de ses fruits qui sont sains; si l'on ne doit pas juger de la beauté de la nature par ses avortons, mais par ses productions venues à terme, on ne doit pas juger non plus l'Église catholique par ses membres pervertis sur lesquels elle gémit, mais par tous ces grands hommes qui font sa gloire la plus belle, parce

que ce sont eux qui conforment leurs actions à la sainteté de ses enseignements. Or, sous ce point de vue, la gloire de l'Église est unique : unique, parce qu'elle n'a pas de rivale ; unique, parce qu'elle s'élève de beaucoup au-dessus du niveau des vertus humaines ; unique, parce qu'elle montre au monde que Dieu est avec elle, et que c'est lui qui lui donne cette fécondité qui met au désespoir quiconque voudrait tenter, même de loin, de l'imiter ou de la contrefaire.

CHAPITRE VI.

LA RÈGLE CATHOLIQUE NE SE TROUVE QUE DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE OU DANS L'ÉGLISE UNIVERSELLE EN COMMUNION AVEC LE SIÉGE DE ROME.

Cette importante vérité peut se prouver par trois raisons : la première, c'est qu'il n'y a que cette Eglise qui ait tous les caractères ou les *notes* de la vraie Eglise de Jésus-Christ; la seconde, que, dans le sens et le langage de toute l'antiquité ecclésiastique, ces deux mots, *Catholique* et *Romain*, ont la même signification et sont synonymes; la troisième, que la primauté de Pierre et de ses successeurs est *essentielle* à la règle catholique. Nous allons développer ces raisons dans autant d'articles différents.

ARTICLE PREMIER.

L'Église romaine est la seule qui ait tous les caractères ou les *notes* de la vraie Eglise de Jésus-Christ.

Observation préliminaire. — Application de cette observation au sujet actuel sous le double rapport de l'établissement de l'Eglise et de l'insurrection des sectaires. — Première origine des sectes. — L'amour de l'indépendance a été dans beaucoup de personnes la cause de la préférence qu'elles ont donnée au protestantisme. — Prétextes des novateurs à leur révolte contre l'Eglise romaine. — Quels doivent être les caractères de la seule véritable Eglise instituée par Jésus-Christ. —

L'Eglise catholique romaine a tous ces caractères, — comme le prouve son origine, — ainsi que l'origine des sectes. — Les propriétés et les notes de la vraie Eglise le prouvent également. — L'absence totale de ces notes et de ces propriétés dans les sectes, quelles qu'elles soient, en est une autre preuve. — Cette absence ou ce défaut se remarque particulièrement dans l'anglicanisme, — et en général dans le protestantisme. — L'immutabilité de la doctrine, autre caractère de la vraie Eglise, appartient à l'Eglise romaine, à l'exclusion des sectes. — Conclusion.

Je ne saurais mieux débuter, pour le sujet que j'ai entrepris de traiter dans tout ce chapitre en général et dans cet article-ci en particulier, que par les réflexions d'un profond penseur, qui vont m'en aplanir la voie. L'univers, observe-t-il, rend partout témoignage à l'unité de vie et d'action, à la dépendance absolue et invariable de toutes ses parties par rapport à un centre, comme caractère et loi de sa nature, et par là même aussi comme condition de son bien-être. C'est ce que la langue grecque a exprimé dans un langage aussi clair que simple, en appelant l'univers du nom de κόσμος, ordre; car l'ordre ne peut exister que là où toutes les parties d'un tout sont soumises à une loi. Platon, dans le *Gorgias* (I, 137, p. 507, édit. de Rob. Etienne), a exprimé avec une noblesse admirable cette idée de l'unité qui retient l'univers dans son tout et prévient le désordre de ses parties. Les Latins ont gardé dans leur idiome et transmis au nôtre la notion fon-

damentale d'un *tout*, τὸ πᾶν, qui est celle d'*un* point fixe, autour duquel tourne et se *verse*, pour ainsi dire, ou plutôt *converge* le système entier, *Universum* (Cicéron, *De natura Deor.*, I, 40, a coutume de se servir du mot *universitas*). C'est l'idée exprimée dans ces beaux vers de Virgile :

Spiritus intùs alit, etc.

(ÆNEID., l. VI, v. 724.)

La conformation physique de notre système solaire atteste la justesse de cette observation. Et le monde moral, dont les lois se montrent à nous pleinement révélées par nos écrivains sacrés, en même temps qu'elles nous sont dévoilées, quoique en traits plus obscurs, à l'aide de la tradition ou des aperçus de la raison, par la philosophie, rend à une semblable unité, dans un ordre différent, un témoignage parfaitement identique. C'est même parce que cette idée d'unité de vie et de gouvernement du monde a son fondement dans notre conscience, que quelques-uns, absorbant pour ainsi dire dans le centre toutes les parties du tout, ont déifié chaque molécule de matière. Et c'est peut-être pour une raison semblable que les divers systèmes de polythéisme, quelque incohérents, quelque monstrueux qu'ils pussent être, ont toujours retenu la notion d'une suprématie ou d'une supériorité quelconque, qu'ils rapportaient soit à l'une, soit à l'autre de leurs fausses divinités.

Prenons donc dans cette idée d'unité notre point de départ, puisque l'unité est la loi fondamentale du bon et du beau, à laquelle toute la création rend hommage. Nous n'avons pas besoin pour la trouver de nous transporter dans un monde enveloppé pour nous de mystères plus profonds : l'histoire de notre espèce nous offre sur ce point une instruction suffisante. L'origine du mal, dans le monde où nous sommes, a été l'infraction de la loi de dépendance de toutes les volontés par rapport à une seule volonté souveraine. Nos premiers parents ne se sont pas contentés de la règle offerte à leurs actions, en dehors de leur être individuel, par la source primitive de tout bien : mettant en oubli ce *criterium* infaillible de leurs actes, ce fondement nécessaire de leurs devoirs, ils ont voulu, par une sorte de contrefaçon de cette règle, la placer en eux-mêmes, l'abandonner du moins à l'arbitrage de leur propre raison ; ils ont voulu être leurs propres juges, au lieu de rendre hommage, par leur obéissance simple et soumise, à l'autorité de Dieu. Cet acte criminel a tout seul suffi pour bouleverser le monde et changer toutes ses destinées morales : il a fait de tous les hommes qui devaient naître dans la suite, aussi bien que de leurs coupables auteurs, autant de centres nouveaux d'action, séparés du premier, rebelles au premier ; autant de centres infiniment petits d'une influence infiniment bornée, dispersés çà et là dans le monde des esprits,

sans ordre, sans subordination par rapport à Celui à qui ils devaient tout, même le pouvoir de se soulever contre lui. Il y a plus. Tant que l'homme resta soumis à Dieu, tout son être inférieur resta soumis en lui-même à ses facultés supérieures ; mais, du moment qu'il cessa d'être le serviteur de son maître, il cessa aussi d'être maître de lui-même. Et cet empire sur lui-même, cet accord interne de toutes ses facultés dans le vouloir et dans l'action, si essentiel à son repos, il ne l'a point reconquis, il n'a pu le recouvrer, tant qu'il n'a pas reconnu de nouveau et mis sur le trône dans son propre cœur, pour y régner sans partage, la volonté divine si follement répudiée.

La loi des actes de l'homme avant la chute était donc placée hors de l'homme lui-même : elle était en Dieu. La loi de ses actes depuis la chute a été placée par lui en lui-même, et hors de Dieu par conséquent. Il lui est resté un sentiment du bien et du mal ; mais il ne l'a plus fondé sur le commandement divin. La faculté d'aimer lui est demeurée ; mais sans égard aux bienfaits incessants de la munificence divine, il a détourné l'usage de cette faculté à des objets indignes de lui-même. Son cœur était ouvert aux sentiments délicieux de l'admiration et de la reconnaissance ; mais il n'a plus voulu admirer l'être souverainement admirable, ni rendre grâces au plus bienfaisant. Et tout cela, parce qu'au lieu de subordonner ces principes à une règle hors de lui, il a voulu se les

soumettre à lui-même, s'en faire l'arbitre souverain. L'ordre lui avait été donné de se laisser conduire comme un enfant par la main de sa nourrice, et en repoussant le bras qui lui offrait son appui, il ne pouvait que faire une chute déplorable. Et ce que nous devons particulièrement remarquer, c'est qu'il ne pensait pas comme s'il eût dit : Je veux répudier le bien et idolâtrer le mal; il ne pensait pas comme s'il eût dit : Je veux renoncer au bien pour m'attacher au plaisir. Non, ce n'était pas l'objet matériel en quelque sorte de ses actions, pas plus que de ses sentiments, qu'il voulait changer; c'en était simplement la *forme*, ou pour parler plus clairement, la *règle* et le *criterium*. Le langage de ses actions était : Je veux faire ce qui me semble bon, au lieu de ce qui semble bon à Dieu ; ou bien : J'exige de Dieu que ce qu'il m'enjoint de faire, il le soumette à l'approbation de ma raison.

Ainsi donc fut planté, au milieu de cette belle création, dont une parole toute puissante avait ordonné l'ensemble, un principe de désordre perpétuel, partout où l'homme se trouvait ; un principe d'action à part, se faisant le centre d'elle-même, exercée impuissamment sur des objets qui n'entraient pas dans le plan universel, et ne pouvaient concourir autrement que par manière d'opposition ou sous forme négative à l'exécution de son dessein. Les conséquences de cette rébellion, si elle n'avait pas eu

de frein, auraient été selon toute apparence le progrès indéfini de ce culte idolâtrique de soi que la chute avait inauguré, jusqu'à ce que tout vestige d'amour comme de vérité finît par disparaître, et que la malice de l'homme, comblant la mesure, égalât en profondeur celle de l'esprit infernal.

Nous pouvons apercevoir dès à présent les principaux linéaments du plan qu'a suivi notre divin Rédempteur, pour retirer l'espèce humaine de l'abîme où elle s'était précipitée par suite de la chute de nos premiers parents; de l'institution qu'il a fondée pour rendre cette restauration durable, et le gouffre affreux que l'homme a ouvert sous ses pas en se révoltant de nouveau pour son éternel malheur. Le principe de tous les désordres de la postérité d'Adam a été le crime qu'a commis celui-ci de déplacer son centre, qui était en Dieu, pour le placer en lui-même ; c'est là ce qui a entraîné aussi ses descendants à méconnaître leur créateur, à rendre à la nature créée un culte superstitieux, à adorer les ouvrages de leurs propres mains, enfin à se décerner à eux-mêmes l'apothéose et à se mettre à la place de Dieu. Tel est le dernier terme de l'impiété où il fût possible aux hommes d'atteindre. Dieu a eu pitié d'eux, et, dans la personne de son Verbe revêtu de la nature humaine, il les a retirés de cet abîme en effaçant leurs péchés par un sacrifice d'un prix infini, et en leur offrant dans sa céleste doctrine et dans ses

divins exemples tous les moyens de s'éclairer sur leur propre origine, sur la cause de leur dépravation religieuse et morale, et sur les moyens de redevenir bons et d'atteindre leurs sublimes destinées. Et pour mettre à la portée de tout le monde ces trésors de miséricorde et tous ces fruits précieux, la divine sagesse a établi l'Église comme l'arche unique du salut, lui confiant en même temps l'office et la mission de faire entendre les vérités éternelles à toutes les nations de l'univers, de répandre sur le monde entier, avec abondance, les eaux salutaires de la grâce divine, et faisant à tous les fidèles un strict devoir de l'écouter et de lui obéir. Dieu a voulu que cette institution, ouvrage de ses mains, n'eût d'autres bornes dans sa durée que celles du temps lui-même, d'autres limites dans l'espace que celles de l'univers, et qu'elle fût visible à tous les yeux comme le soleil, pour que personne ne pût s'empêcher de voir en elle l'œuvre divine, et de sentir le besoin de mettre à profit son ministère et de jouir de ses bienfaits. Mais, hélas! il a paru en tout temps des hommes remplis d'orgueil, qui ont refusé la soumission à cette divine autorité, se sont faits à eux-mêmes leurs propres guides, leurs propres chefs, se sont mis à la tête de sectes nouvelles, et par suite de leur criminel aveuglement sont retombés, d'erreur en erreur, dans ces mêmes ténèbres où se trouvait l'espèce humaine à la venue du divin Réparateur, et sont descendus enfin

au dernier degré d'impiété en se faisant rationalistes, socialistes, panthéistes, hégéliens, et, pour dernière conclusion, adorateurs de leur propre *moi*.

Voilà l'abrégé de l'œuvre de Dieu d'une part, et de l'œuvre de l'homme de l'autre. Dieu, en même temps qu'il est le centre de tous les êtres créés, comme auteur et créateur de la nature entière, est le centre en particulier des esprits et des cœurs comme auteur de la grâce. Le principe rival de Dieu est l'amour excessif que l'homme se porte à soi-même, et l'esprit d'orgueilleuse indépendance par lequel il se fait le centre de tout à l'exclusion de Dieu, tant dans l'ordre des pensées que dans celui des actions. Il veut être indépendant sous tous rapports de l'autorité divine, il veut être son maître à lui-même; et toutefois il ne le dit pas : jamais il ne dit : Je veux être indépendant de Dieu, je veux me révolter contre lui; il cherche plutôt mille prétextes pour se cacher à soi-même son acte de révolte. Le plus spécieux et le plus séduisant de ces faux prétextes, c'est qu'il se fonde sur la parole de vérité, sur la parole de Dieu écrite; et, couvert de cette armure, il déploie l'étendard de la rébellion contre celle que Dieu lui a donnée pour maîtresse et pour guide, en l'investissant de sa propre autorité. De là sont nées toutes les erreurs partielles professées par les sectes particulières, depuis les premiers temps du christianisme jusqu'à l'époque du protestantisme. Mais à

partir de cette dernière époque, les erreurs partielles se sont en quelque sorte effacées devant le principe général de l'indépendance individuelle et absolue, qui domine aujourd'hui toutes les questions. Aux yeux du protestant, tout homme est juge souverain de sa propre croyance, et chaque individu a le droit de se poser en maître en présence même de l'autorité établie par Jésus-Christ pour instruire le monde entier.

De même donc que l'Église représente sur la terre l'autorité de Dieu même, et que c'est au nom du Dieu vivant qu'elle prescrit à tous les hommes la soumission et la docilité aux vérités qu'elle a recueillies de la bouche même du Verbe divin incarné, de même le protestantisme est le représentant de l'indépendance de l'homme, et proclame chacun libre de toute règle de foi placée en dehors de lui-même. Ce mot de liberté ou d'indépendance ne sonne que trop bien à l'oreille de l'homme corrompu, de l'homme tombé ; l'orgueil, qui a son siége comme sa racine dans son cœur, trouve à l'entendre prononcer sa plus douce jouissance. De là cet empressement avec lequel se rangèrent autour du nouvel Absalon, aussitôt qu'eut retenti à leurs oreilles ce cri d'indépendance et de révolte, des hommes pleins d'eux-mêmes et enflés de leur propre savoir ; de là cette sympathie que montrèrent tant de littérateurs, d'humanistes, de philosophes, pour la Réforme du XVI[e] siècle ; de là, enfin,

ces mouvements que se donnent en Italie encore aujourd'hui tant d'esprits égarés pour y introduire le protestantisme, malgré que celui-ci ait, comme on dit, fait son temps, et qu'il ne lui reste que de misérables haillons pour couvrir sa nudité. Mais n'importe, l'indépendance et la liberté présentent trop d'appas au cœur humain, pour que ces hommes perdus, pervers, livrés à un athéisme pratique, ne s'empressent pas d'en répéter le cri et d'en favoriser la propagation sur tous les points de l'Italie.

Ils ne proclament pourtant pas ouvertement l'indépendance absolue ; mais, à l'exemple des premiers protestants, ils prétextent habilement les prétentions ambitieuses de Rome, le joug si pesant de la domination romaine, les torts si graves de la papauté. Ils ajoutent qu'ils veulent s'en tenir à l'Église toute seule, au pur Évangile, à la parole de Dieu. Quand ils ont débité ces phrases boursoufflées et d'autres de même force, ils s'imaginent avoir mis à couvert leur propre impiété. Or, c'est à leur ôter cette prétention et à leur enlever ce masque dont ils se couvrent que je vais m'appliquer dans cet article, où je prends à tâche de faire voir, ou qu'il n'y a jamais eu et qu'il ne saurait y avoir d'Église instituée par Jésus-Christ, ou que, s'il y en a une, elle n'est autre que la seule Église catholique romaine, c'est-à-dire celle qui a pour chef le pontife romain, et que, par conséquent, c'est en elle seule qu'il faut chercher la véritable règle

de foi ; en sorte que rejeter la règle de cette Église, c'est se mettre en état de révolte contre l'unique autorité qui ait Jésus Christ pour auteur, et qui puisse procurer le salut.

Que Jésus-Christ ait établi une Église, c'est ce que personne que je sache n'a jamais nié, ni parmi les hérétiques anciens, ni parmi ceux de nos jours ; et, en effet, on ne pourrait le faire sans donner un démenti aux livres saints, qui en font une mention formelle et explicite presque à chaque page. La controverse ne peut donc rouler, comme elle ne roule effectivement tout entière, que sur la question précise de la *vraie* Église instituée par Jésus-Christ, sur les propriétés ou les caractères de cette Église et sur ses attributions. Mais de quel *criterium* ferons-nous usage pour discerner la vraie Église dont Jésus-Christ est l'auteur, entre tant d'autres qui dans tous les temps ont prétendu chacune être celle-là même qui aurait été fondée par l'Homme-Dieu, ou entre toutes les fausses sectes qui se sont approprié le nom d'Église chrétienne ? Certes, il ne saurait y en avoir d'autre que celui dont nous avons déjà démontré la vérité, savoir la suite non interrompue de cette même Église qui, tirant de Jésus-Christ son origine, s'est continuée sans interruption jusqu'à nos jours ; de cette Église qui ne connaît d'autre commencement que celui qu'elle a reçu des apôtres, choisis eux-mêmes pour en être les prémices par son divin auteur ; de cette

Église qui a vu naître et mourir autour d'elle toutes les sectes rivales, à mesure qu'elles se sont élevées pour lui disputer les priviléges et le titre même d'Église de Jésus-Christ; de cette Église à laquelle seule conviennent les notes et les caractères dont l'usage spécial est d'éclairer nos pas dans la voie de la vérité; de cette Église qui est le centre immuable et le principe général de mouvement et d'action de tout le christianisme, qui reçoit d'elle la vie et la fécondité pour les œuvres de sainteté en tout genre qu'il produit au dedans de lui-même, et pour l'œuvre d'expansion qu'il ne discontinue pas d'accomplir au dehors.

Or, aucune autre Église que l'Église romaine, ou que l'Église catholique, qui a pour chef et pour centre le pontife romain, avec qui sont unies toutes lès Églises particulières, n'a présenté ou ne présente cet ensemble de qualités qui la rendent vénérable aux yeux de tout homme réfléchi. Examinons ces propriétés l'une après l'autre, tant absolument que comparativement, et nous aurons toute la clarté de l'évidence pour nous convaincre qu'elle est celle à laquelle conviennent exclusivement toutes ces qualités que nous venons d'énumérer, et pour inférer de là que c'est donc en cette seule Église, comme en la vraie Église de Jésus-Christ, que doit se trouver la règle de foi catholique.

Premièrement, l'Église romaine est la seule qui remonte sans interruption de l'année où nous sommes jusqu'aux apôtres et à Jésus-Christ même. L'histoire

est là pour attester ce fait, tant positivement que négativement (1). La preuve négative, c'est qu'aucune page de l'histoire, dans tout le cours de dix-huit siècles aujourd'hui révolus, ou de dix-neuf commencés, ne nous marque le jour ni l'année de son établissement. Elle défie toutes les sectes, toutes les communions anti-catholiques, de lui assigner cette origine; elle leur ouvre toute la suite de ses annales pour qu'elles lui marquent le point où elle aurait pu commencer. Mais ce qui n'est pas est par là même introuvable. Au contraire, cette histoire a enregistré avec précision et l'époque, et l'année, et le mois, quelquefois même le jour où chacune des mille et une sectes anti-catholiques s'est produite à la lumière. Elle a enregistré les noms de tous ceux qui en furent les auteurs et comme les premiers architectes; elle a enregistré jusqu'aux motifs pour lesquels ils se mirent à l'œuvre, les moyens dont ils se servirent pour l'exécution de leur dessein, et elle a tracé la ligne courbe, pour ainsi dire, de la naissance de ces sectes, de leurs progrès, de leur déclin, et enfin de leur terme. Voilà une antithèse irréfutable et hors de toute discussion : antithèse qui seule suffit pour confondre toutes ces sectes, et leur faire perdre l'espoir d'user avec succès de représailles contre l'Église romaine.

(1) Voir Bossuet, *Disc. sur l'hist. univ.*, part. 2, ch. 30.

La preuve positive, ensuite, c'est le fait irrécusable de la succession de ses pontifes, qui remontent sans interruption de Pie IX jusqu'à saint Pierre, le premier en liste, ou qui redescendent de saint Pierre sans interruption jusqu'à Pie IX. Cette preuve est également indestructible : les fastes de l'Église, les peintures, les pierres gravées, les actes des conciles, les médailles, les tombeaux mêmes, toute espèce de monuments en fournissent la démonstration, et il n'y a personne assez éhonté pour en révoquer seulement en doute le fait matériel. Ce qui est particulièrement remarquable, c'est qu'entre toutes les Églises fondées dès les temps apostoliques, l'Église romaine est la seule qui présente cette suite de pontifes se continuant jusqu'à nos jours. Tertullien pouvait bien, au IIe ou IIIe siècle de l'ère chrétienne, renvoyer les hérétiques de son temps à d'autres Églises aussi, comme à celles de Corinthe, de Philippes, de Thessalonique, d'Éphèse (1) ; mais, aujourd'hui, il ne le pourrait plus, parce que toutes ces Églises, si toutefois elles existent, ont perdu la succession de leurs évêques. Le siége de Rome seul a conduit jusqu'à notre époque cette suite de ses évêques, de ses pontifes, qui descendent en droite ligne des apôtres jusqu'à nous, et, par conséquent, cette Église est la seule entre toutes qui soit demeurée apostolique, à

(1) *De Præscript.*, c. 36.

prendre ce mot à la rigueur. Toutes les autres, ou ont cessé d'exister, ou ne sont apostoliques que par participation ou par leur union avec l'Église romaine, qui, suivant la pensée énergique de ce même Tertullien (1), leur imprimait son propre sceau (*contesserârit*), ou le sceau de sa propre apostolicité! Ainsi il n'y a que cette seule Église dans laquelle se vérifie la première des conditions énumérées, savoir qu'elle n'ait pas d'autre origine, d'autre principe, que les apôtres et Jésus-Christ, son divin auteur.

De ce fait historique et incontestable découlent, comme de leur source, les autres conditions : par exemple, que toutes les sectes sans exception, qui se sont élevées contre elle, lui sont postérieures et de date plus récente, et, par conséquent, hors d'état par elles-mêmes de troubler l'Église dans la possession où elles l'ont trouvée d'être la vraie Église de Jésus-Christ. Puisqu'elle les a toutes précédées, elle a sur elles toutes l'avantage de ses propres titres, comme de son origine et de sa durée. Si ces sociétés rivales de l'Église romaine, par cela même qu'elles se sont

(1) *Ibid* A moins qu'on n'entende avec de savants critiques ce mot *contesserârit* des symboles, *tessera*, au moyen desquels on reconnaissait dans l'Eglise romaine ceux qui venaient à Rome de quelque autre pays, symboles qui étaient comme la contre-épreuve de leur communion avec cette Eglise; ce qui revient toujours au même. (Voir Dupin, dans ses notes sur les œuvres de S. Optat.)

mises en opposition avec l'Église qui tire son origine de Jésus-Christ, se sont opposées à l'Église de Jésus-Christ même, il s'ensuit qu'elles doivent être des Églises bâtardes, anti-chrétiennes, des communions d'hommes rebelles qui se sont avisés de contrefaire l'œuvre de Dieu. Elles portent dans la date même de leur naissance le sceau de leur réprobation et de leur condamnation. Frappées de la malédiction de Dieu avant même d'avoir vu le jour, elles ne sont pas nées viables, elles n'ont jamais eu de vie ; et l'Église, en les anathématisant, n'a fait que ratifier extérieurement la sentence que Dieu avait portée contre elles, du moment où elles s'étaient élevées et constituées en état de guerre contre son unique vraie Église. Or, l'Église romaine, qui les a toutes vues naître, les a toutes également foudroyées. Tant que les ressorts qui les avaient d'abord mises en jeu ont continué leur action, elles ont continué aussi cette vie factice et extérieure, politique et purement artificielle, qu'elles avaient eue dès le commencement ; mais, dès qu'avec le temps ces ressorts se sont usés ou ont perdu leur énergie, qu'ils se sont affaiblis, en un mot, elles aussi ont commencé à languir, à se consumer, puis elles sont tombées et ont péri l'une après l'autre, comme l'histoire en fait également foi dans ses annales (1). Ce n'est

(1) Le contraste de la stabilité de la vraie Eglise, ouvrage de Jésus-Christ, avec la mobilité et la prompte dissolution des

pas qu'elles n'eussent pour appuis le grand monde, l'opinion dominante, la science, le génie, et trop souvent, hélas! le pouvoir civil; néanmoins, elles ont péri et disparu, parce qu'elles étaient totalement dépourvues de l'unique soutien nécessaire, de l'appui du Tout-Puissant. De ce même fait historique, qu'on ne saurait nier, il suit également que l'Église romaine, étant la seule et l'unique véritable Église de Jésus-Christ, doit donc seule aussi avoir les notes et les caractères au moyen desquels elle puisse être aisément reconnue de tous pour ce qu'elle est en effet. Ces notes ou ces marques caractéristiques ont été formulées par le premier concile œcuménique de Constantinople dans son symbole : c'est l'unité, la sainteté, la catholicité et l'apostolicité. Ce n'est point arbitrairement que ces notes ont été fixées ou établies; elles résultent des propriétés intrinsèques qui

sectes, ouvrages de l'homme, nous est marquée clairement dans la péroraison du sermon sur la montagne (MATT. VII, 24-27) : « Quiconque entend ces paroles que je dis, et les pratique, sera comparé à un homme sage qui a bâti sa maison sur la pierre; et lorsque la pluie est tombée, que les fleuves se sont débordés, que les vents ont soufflé et sont venus fondre sur cette maison, elle n'est point tombée, parce qu'elle était fondée sur la pierre. Mais quiconque entend ces paroles que je dis, et ne les pratique point, est semblable à un homme insensé qui a bâti sa maison sur le sable; et lorsque la pluie est tombée, que les fleuves se sont débordés, que les vents ont soufflé et sont venus fondre sur cette maison, elle a été renversée, et la ruine en a été grande. »

conviennent essentiellement à la vraie Église. En effet, personne ne niera que cette Église, fondée par l'Homme-Dieu, ne doive être une et identique, et non jamais différente d'elle-même ou divisée d'avec elle-même : il suffit, pour en être convaincu, de savoir qu'elle est un ouvrage divin, le chef-d'œuvre de la divine sagesse, quand même nous n'aurions pas pour nous le prouver les textes de la Bible rapportés ailleurs. Personne ne niera qu'elle ne doive aussi être essentiellement sainte, et par rapport aux vérités qu'elle enseigne, et par rapport à sa destination, qui est de rendre saints ceux qui s'attachent à elle, et par rapport aux moyens par lesquels elle leur communique cette sainteté. Personne ne niera qu'elle ne soit expansive de sa nature, en sorte qu'elle doive accueillir dans son sein toute la famille humaine répandue sur tous les points de la surface de la terre, et cela pour tous les temps avec la même universalité de doctrine et d'enseignement. Personne ne niera enfin que l'Église ne doive être apostolique, c'est-à-dire tenir son origine des apôtres, et transmettre d'âge en âge la doctrine que les apôtres ont enseignée. Ces quatre propriétés ont entre elles une telle connexité, que l'une dépend de l'autre, et que sans les quatre à la fois il n'en subsisterait pas une seule.

Sans l'unité, en effet, telle que nous l'avons expliquée, il ne saurait y avoir de véritable sainteté, puisque le schisme d'avec l'unique Église instituée par Jé-

sus-Christ est toujours et nécessairement, quelle qu'en ait été la cause, un démembrement d'avec le corps mystique du Sauveur. Jésus-Christ n'est plus le chef mystique de ce membre séparé, de ce lambeau détaché, et il n'y fait plus circuler la vie dont il anime le reste. Ce qu'il ne faut entendre toutefois, à parler exactement, que du *schisme* considéré comme tel; car, quant à l'*individu* schismatique, des grâces actuelles lui sont toujours offertes pour rentrer dans le droit chemin, s'il est de mauvaise foi, et il peut même n'être pas privé de la grâce sanctifiante, si son erreur est invincible et qu'il remplisse d'ailleurs les devoirs que la religion lui impose (1). Mais nous ne parlons, dans la question qui nous occupe, des schismatiques que comme séparés du corps mystique de Jésus-Christ, et, sous ce rapport, il est évident qu'une société séparée de la vraie Église de Jésus-Christ ne saurait être sainte, puisque autrement il faudrait appeler saintes toutes les communions dans l'acte même qu'elles feraient d'hérésie ou de schisme, une communion n'étant jamais séparée de l'Église de Jésus-

(1) L'Eglise a condamné, en effet, diverses propositions de Quesnel qui niaient qu'on pût recevoir des grâces en restant hors de l'Eglise, par exemple, la 26e : *Nullæ dantur gratiæ nisi per fidem*; la 27e : *Fides est prima gratia, et fons omnium aliarum gratiarum*; la 29e : *Extra Ecclesiam nulla conceditur gratia*. On peut lire sur ce sujet le P. La Fontaine, *Constitutio* Unigenitus *theologicè propugnata*, Cologne, 1717.

Christ que par l'un ou l'autre de ces actes, si elle ne l'est par les deux à la fois. Or hérésie et sainteté, schisme et sainteté, sont des termes qui s'excluent réciproquement, puisque ce mot *sainteté* signifie pureté et exemption de péché, et que les mots *hérésie* et *schisme* expriment des péchés formels et même des plus graves qui se puissent concevoir.

Qu'il y ait connexité ensuite entre l'unité d'une part, la catholicité et l'apostolicité de l'autre, cela est d'autant plus évident, que l'Église ne saurait subsister ou se maintenir dans son unité que par l'unité même de communion entre tous ses membres, et par la profession commune à tous des mêmes vérités qu'ont enseignées les apôtres. La vérité doit être une pour tous les temps et tous les lieux, puisqu'elle ne peut jamais être différente d'elle-même. Par conséquent, cette Église-là seule peut être de sa nature catholique et apostolique, qui professe invariablement les mêmes vérités dans tous les temps et dans tous les lieux, ce qui ne saurait être si elle n'était une et indivisible. Et pour ce qui regarde la communion de charité qui existe entre les chrétiens, il n'est pas moins évident qu'elle suppose l'unité, et même au degré le plus éminent. Et c'est ainsi que ces quatre propriétés sont liées entre elles indissolublement, de manière qu'elles ne peuvent aller l'une sans les autres, et que les trois dernières sont une suite nécessaire de la première, ou dépendent de l'unité comme de l'anneau

principal; ce qu'il faut entendre de l'unité formelle ou de l'unité qui se rattache au principe générateur qui la constitue.

Ces propriétés, en tant qu'elles se produisent et se manifestent au dehors, constituent les notes de l'Église, ou les marques auxquelles on la reconnaît pour la véritable et légitime Église de Jésus-Christ. Or, du fait historique que nous avons signalé de l'existence non interrompue de l'Église romaine depuis les apôtres jusqu'à nous, nous pouvons inférer *à priori* qu'elle est la seule qui possède ces propriétés, et qui les montre en elle. Car elle seule a la priorité sur toutes les communions qui ont apparu d'âge en âge ou de siècle en siècle jusqu'à nos jours. Aucune d'elles par conséquent ne peut s'arroger, soit les propriétés, soit les notes d'unité, de sainteté, de catholicité et d'apostolicité, hors de l'Église romaine. L'Église romaine est une, pour ainsi dire, de naissance ; je veux dire que dès sa naissance elle a possédé l'unité, et l'unité de foi comme de communion, en vertu du principe d'autorité qui la constitue, ayant pour chef visible, comme il convient à une Église visible, le pasteur suprême, successeur de saint Pierre, prince des apôtres. Toutes les Églises particulières du monde entier, qui dans tous les temps ont été en communion avec l'Église de Rome en vertu de ce même principe d'autorité, ont tenu et professé avec elle la même foi, et obéi au même pasteur suprême. Et c'est là une

condition indispensable, puisque tout évêque ou toute Église particulière qui aurait tenu ou professé une doctrine différente, ou qui aurait élevé autel contre autel et refusé l'obéissance à l'évêque de Rome, aurait été considéré pour cela seul comme hérétique ou schismatique. L'histoire ecclésiastique des trois ou quatre premiers siècles offre déjà bien des exemples de ces hérétiques et de ces schismatiques condamnés de même pour l'une de ces raisons. Les noms de Paul de Samosate, de Novatien de Rome, des deux Donat d'Afrique, pour ne rien dire de tant d'autres, sont assez fameux. L'Église romaine a de cette manière maintenu son unité dans toute la suite des temps. Par contre, aucune communion séparée n'a jamais pu se glorifier d'une semblable unité, parce qu'elle manque du principe d'autorité, qui seul la produit et la constitue, comme nous l'avons démontré ailleurs (t. I, p. 340 et suiv., et t. II, p. 3).

Il s'ensuit, pour la même raison, que l'Église romaine ou la communion catholique est la seule qui possède la sainteté, considérée comme note et propriété de la vraie Église. Car la sainteté est le fruit légitime de l'unité de foi et de l'union de charité. Cette sainteté est rendue sensible dans l'Église romaine, et visible aux yeux de tous, par la sainteté de ses enseignements dogmatiques et moraux, par l'administration des sacrements, par l'abondance des dons extraordinaires qui, à toutes les époques, ont

rendu visible à tous les yeux la beauté surnaturelle et intérieure de l'élite de ses enfants. Sainteté qui n'a cessé d'être l'objet de l'envie et de la haine des hommes grossiers et charnels, ou de toutes les sectes rivales de cette même Église : de leur envie, parce qu'elles savent bien qu'elles en sont, et nécessairement, privées; de leur haine, parce qu'elle est un reproche toujours vivant de leur conduite désordonnée. Haine qui est le principe des persécutions auxquelles sont en butte les personnes saintes, et l'Église elle-même avec elles, persécutée parce qu'elle enseigne les vérités qui déplaisent au monde, qu'elle aurait bientôt pour ami si elle cessait un moment, soit de les prêcher en public, soit de les rappeler en secret.

Enfin, que du fait historique que nous avons établi s'ensuivent aussi la catholicité et l'apostolicité de l'Église romaine, c'est une vérité si évidente par elle-même, qu'il n'y a besoin d'aucun développement pour le prouver.

L'autre fait historique, parallèle au premier et commun à toutes les sectes séparées, démontre à son tour qu'aucune de ces sectes n'a ni ne peut avoir une seule de ces propriétés ou de ces notes de la vraie Église. Aucune d'elles n'a l'unité, par là même qu'aucune d'elles ne consent à en admettre le principe générateur et constitutif, qui est l'autorité. Après s'être émancipées de l'Église mère, du chef et du centre à

la fois de l'autorité et de l'unité catholiques, quelle autre autorité pourraient-elles lui substituer qui en couvrît le défaut et en fît les fonctions? Aucune assurément, aucune du moins qui ne fût factice et arbitraire, aucune qui ne fût postiche et purement apparente. De là leur recours à l'érastianisme (1), pour conserver du moins une ombre d'unité extérieure; de là encore leur dissolution interne en fait d'articles de foi, les contradictions et les nuances d'opinions sans nombre entre membres de la même communion sur ces articles, sans autre remède à y trouver que la force matérielle; de là enfin leurs divisions de toute espèce,

(1) On a donné ce nom d'*érastianisme* à une secte qui s'éleva en Angleterre, en 1647, au fort des guerres civiles, et qui professait la doctrine de la suprématie de l'Etat par rapport à l'Eglise. Les membres de cette secte prétendaient que l'Eglise n'a aucun pouvoir de faire des lois, et bien moins encore d'infliger des peines, de porter des censures et des sentences d'excommunication. En cela ils ne faisaient que suivre les doctrines de celui qui leur donna son nom, c'est-à-dire d'un certain Eraste, médecin suisse, né à Bâle l'an 1524. Cet homme était peu soigneux de se faire la réputation d'habile médecin; mais en revanche il se piquait beaucoup de savoir la théologie et de l'enseigner aux autres Entre autres écrits théologiques sortis de sa plume, on distingue particulièrement celui qui a pour titre : *Thèse contre l'excommunication et l'autorité des consistoires.* Il était médiocre en fait de médecine, et au-dessous du médiocre en fait de théologie. Voir WARBURTON, *Supplemental Works*, p. 473. Grégoire a traité au long cet article dans son *Histoire des sectes*, t. IV, p. 377 et suiv.

et les agitations sans paix ni trève dont elles sont continuellement travaillées.

Dès là que les sectes anti-catholiques sont privées d'unité, c'est une suite nécessaire que la sainteté leur manque également. Et ici encore, distinguons la secte elle-même d'avec les individus qui en sont membres. J'admettrai volontiers que dans toute communion il puisse se trouver des individus plus ou moins probes et vertueux, des personnes même qui, par suite d'une ignorance invincible, en même temps qu'elle font partie, sans le savoir, d'une secte anti-catholique et réprouvée, jouissent de la vie surnaturelle par l'habitude de la foi qu'elle ont reçue dans le baptême, ou même qui, après avoir eu le malheur de perdre pour un temps par quelque faute grave la grâce baptismale, l'aient recouvrée en vertu de cette même foi et au moyen d'un acte sincère de contrition, et qui par conséquent se trouvent dans la voie du salut. En faisant toutes ces concessions, je ne fais que me mettre à la suite des plus grands théologiens (1). Mais ce sont là, comme on le voit, des exceptions en faveur d'hérétiques ou de schismatiques qui ne le sont que maté-

(1) Voici ce que dit à ce sujet le cardinal DE LUGO, dans son traité *De Fide*, XII, 3, 30 : « Errantes invincibiliter circa aliquos « articulos, et credentes alios, non sunt formaliter hæretici, sed « habent fidem supernaturalem, quâ credunt veros articulos, « atque adeò ex eâ possunt procedere actus perfectæ contritio- « nis, quibus justificentur et salventur. »

riellement, et qui au fond sont catholiques ; et il s'agit ici des sectes mêmes, ou des communions non catholiques en tant que séparées de l'unité. Or, je dis que ces communions ou ces sectes ne peuvent avoir de sainteté d'aucune espèce, soit parce qu'elles sont privées de la vraie foi, soit parce qu'elles sont rebelles à l'autorité légitime. Cela suffit à mon sujet, sans que j'aie à discuter en détail les doctrines particulières de chaque communion à part, tant spéculatives que pratiques. Si l'on désire de plus que je présente une fin de non-recevoir, pour ainsi dire, contre la sainteté de ces communions anti-catholiques, on la trouvera dans ce que j'ai déjà dit de la sympathie qu'ont pour ces sectes tous les méchants, et pour parler plus intelligiblement, tous les libertins. Les plus mauvais sujets de chacune de ces communions sont ceux qui se montrent les plus attachés à leur propre secte, et les plus mauvais des catholiques sont ceux qui témoignent le plus de tendresse pour ces communions étrangères, le plus d'empressement à les répandre, à les faire goûter, à les persuader aux autres. Un coup d'œil général sur cette espèce de gens suffira pour convaincre qui que ce soit de mes lecteurs de la vérité de ce que j'avance (1). Ce qui s'accorde à mer-

(1) Le comte J. de Maistre, dans la seconde de ses deux lettres inédites publiées par le *Mémorial catholique* (juin et juillet 1824), touche habilement ce point particulier, savoir « que, dans les communions séparées, ce sont précisément les

veille avec la réflexion que je faisais tout à l'heure sur l'aversion que professent ces mêmes hommes pour l'Église catholique à cause de la véritable sainteté qu'elle enseigne et qu'elle professe.

Pour ce qui est de la catholicité et de l'apostolicité par rapport aux communions non catholiques, il n'y a pas à en parler. Leur dénomination même de non catholiques, qui les distingue toutes de la nôtre, est une preuve flagrante qu'aucune d'elles ne possède, soit la propriété, soit la note, comme on voudra, de la catholicité, et qu'elles en sont absolument privées. Mais de plus, leur origine de fraîche date, leur localité restreinte, font voir à tous les yeux qu'elles n'ont donc ni la catholicité ou l'universalité de temps, ni celle de lieux, comme il le faudrait pour qu'elles fussent vraiment catholiques. Comme ce sujet a été traité à part, nous n'ajouterons rien ici à ce que nous venons de dire, pour ne pas répéter ce que nous avons éclairci ailleurs (1). Disons la même chose de l'apostolicité, qui ne saurait appartenir qu'aux communions qui tireraient leur origine des apôtres mêmes, ou qui auraient été comme greffées par la suite des temps à une

cœurs les plus droits qui éprouvent le doute et l'inquiétude, tandis que parmi nous la foi est toujours en proportion directe de la moralité. »

(1) Voir la dissertation de l'auteur, intit. : *Sul titolo di Chiesa catholica che si attribuiscono le Communioni separate dalla Chiesa Romana.*

Église d'origine apostolique, ou qui enfin, appartenant à l'Église catholique par la succession non interrompue de leurs pasteurs, auraient conservé intacte la doctrine de cette Église. Or, les communions non catholiques n'ont aucun de ces titres pour prétendre à l'apostolicité. Elles ne sont pas apostoliques d'origine, puisqu'elles sont toutes de date récente; elles ne sont pas non plus greffées à l'Église apostolique, puisqu'elles s'en sont séparées ou qu'elles en ont été retranchées; elles n'ont pas conservé non plus la doctrine apostolique par une succession non interrompue de pasteurs appartenant à cette Église, puisque, ou elles se sont révoltées contre ces mêmes pasteurs, ou leurs pasteurs eux-mêmes se sont faits schismatiques et novateurs, et ont fondé une société différente de l'ancienne telle qu'ils l'avaient héritée de leurs prédécesseurs, différente par conséquent de l'Église apostolique, à laquelle ceux-ci avaient appartenu comme pasteurs légitimes. Qu'on parcoure l'histoire des hérésies et des schismes, et on ne trouvera pas d'autres commencements à tout ce qu'il y a jamais eu de communions non catholiques.

Après cela, n'est-ce pas provoquer la compassion ou le rire (je ne saurais dire lequel), que d'appeler avec emphase Église apostolique l'Église anglicane, et succession apostolique celle de ses évêques, comme le font à toute occasion les évêques et les écrivains de cette communion, eux chez qui la succession

apostolique a été rompue même matériellement par l'invalidité de toutes leurs ordinations épiscopales sous le règne d'Élisabeth (1) ? Mais quand même ces ordinations, au lieu d'être tout-à-fait nulles, ne seraient que douteuses, ce qu'on pourrait accorder tout au plus, il serait encore certain qu'elles ne pourraient pas mieux s'attribuer la succession apostolique, puisque l'épiscopat actuel a complétement dévié de la doctrine apostolique de leurs prédécesseurs d'avant le schisme. Qui aura le courage de dire que Cranmer fût le successeur véritable du cardinal Polus sur le siége de Cantorbery, à moins qu'on ne dise aussi que l'hérésiarque Nestorius était le successeur de saint Jean Chrysostôme sur le siége de Constantinople, et Dioscore le successeur de saint Cyrille sur celui d'Alexandrie, de sorte que les Églises des nestoriens et des eutychiens seraient apostoliques comme conser-

(1) Outre les anciens qui ont écrit sur ce sujet, tels que HARDOUIN, LE QUIEN, etc., et d'autres plus modernes, comme MILNER, LINGARD et le cardinal WISEMAN, Mgr Henrick, alors évêque de Philadelphie et aujourd'hui archevêque de Baltimore, a publié là-dessus un volume in-8°, où il fait voir, par toute sorte de documents, que la succession ne subsiste plus dans l'épiscopat anglican, par la raison que les évêques catholiques qui vivaient encore au commencement du règne d'Elisabeth refusèrent d'imposer les mains aux nouveaux évêques élus par cette reine; d'où il résulte que ces derniers n'avaient d'épiscopal que leur élection même et la sanction qui y fut donnée par le parlement, ce qui fit aussi qu'on leur donna le surnom d'*évêques parlementaires*.

vant apparemment la doctrine des apôtres. Je ne vois pas en quel autre sens Palmer aurait pu dans son *Abrégé d'Histoire ecclésiastique*, où il donne la suite des évêques de Cantorbery depuis saint Augustin jusqu'à son temps, donner Cranmer pour successeur immédiat de Polus, et greffer ainsi l'Église schismatique anglicane sur l'Église apostolique fondée dans cette île par saint Augustin. Mais ce qu'il y a de plus révoltant, même sous ce rapport, c'est le fait des deux primats actuels d'York et de Cantorbery, entraînant à leur suite tout l'épiscopat anglican ; c'est qu'après avoir fait profession de reconnaître la suprématie de la reine Victoria en matières spirituelles, y compris les définitions dogmatiques, ces vils esclaves du pouvoir temporel et du conseil privé de la reine en fait de religion et de foi aient encore le courage de proclamer leur Église *apostolique* (1) !

(1) Le *Times* en effet (janvier 1851), après avoir rapporté l'avis du conseil privé de la reine dans l'affaire Gorham, et son acceptation par la haute Eglise d'Angleterre, c'est-à-dire par l'évêque de Londres et les archevêques de Cantorbery et d'York avec leurs suffragants, en tire cette conclusion : « Les chronologistes auront à marquer pour l'année 1850 la suprématie royale définitivement reconnue en matière de foi. » La chose cependant est de date bien plus ancienne, au moins pour le fond. Je vais rapporter ici dans son texte original la formule d'excommunication de cette Eglise, à encourir *ipso facto*, contre quiconque osera contredire la sentence portée en dernier appel par la Cour suprême du roi ou de la reine : « *Whosoever shall hereafter*

Comme si le Christ, en disant à ses apôtres : *Celui qui vous écoute m'écoute ;* ou bien : *Allez et enseignez toutes les nations*, avait voulu entendre par ces paroles la reine Victoria et son conseil privé, le ministre John Russell, ou le parlement britannique ! Quelle infamie ! A quoi est-ce qu'on s'abaisse pour garder de gros revenus et des honneurs temporels !

Que faudra-t-il dire ensuite de toutes les sectes protestantes dans le sens strict du mot, c'est-à-dire des sectes luthériennes, calvinistes, etc., et de toutes leurs filiations, qui n'ont pas même conservé l'ombre de la hiérarchie (1) ? Dira-t-on que ces communions

affirm that the King's Majesty hath not the same authority in causes ecclesiastical that the godly kings had among the Jews, and christian emperors of the primitive Church, or empeach any part of his royal supremacy in the said causes, restored to the Crown by the laws of this realm therein established, let him be excommunicated ipso facto *and not restored but only by the archbishop, after his repentance and public revocation of those his* WICKED *errors.* » C'est-à-dire en français : « Quiconque affirmera à l'avenir que la majesté royale n'a pas la même autorité dans les causes ecclésiastiques que celle des rois établis de Dieu sur le peuple juif, ou que celle des empereurs chrétiens de la primitive Eglise, ou entravera en quoi que ce soit la suprématie royale dans lesdites causes, restituées à la couronne par les lois de ce royaume, sera excommunié *ipso facto*, sans pouvoir être relevé de son excommunication que par son archevêque, s'il fait acte de repentir en révoquant publiquement ses *pernicieuses* erreurs. » Can. II, cité par WISEMAN, *The final appeal, etc.*

(1) Il n'y aurait que la Suède où la validité des consécrations

aient les propriétés et les notes de la vraie Église? Pour donner quelque idée de ce qu'elles sont, je ne ferai que rapporter ici, dans notre langue, ce qu'en a écrit un auteur non suspect, l'anglican William Palmer, qui, grâce à l'affinité que les sectes ont entre elles, les juge cependant avec trop d'indulgence et de faveur. « J'ai parlé, dit-il, de la *Réforme étrangère*, comme d'une chose qui n'est plus que du *passé* pour nous. Et, en vérité, le luthéranisme et le calvinisme ne sont guère plus aujourd'hui que des objets d'histoire, puisque les faibles restes privés de vie qu'ils ont laissés après eux, et qui portent toujours leurs noms, ne sont que de douloureux souvenirs de systèmes dont les imperfections et les défauts, quoi qu'il en fût, ont été ennoblis par une sainte ardeur et un véritable zèle pour Dieu et la révélation de Dieu (telle est là-dessus sa pieuse croyance). Or, quand les confessions de foi pour lesquelles Luther, Zwingle et Calvin auraient donné leur vie, sont jetées de côté comme surannées ou souscrites avec des clauses et des déclarations qui font de la souscription une sim-

épiscopales pourrait se soutenir, le premier archevêque luthérien d'Upsal, Laurent Petri, ayant été sacré en 1531 par Pierre Magni, évêque de Werteras, qui avait été ordonné à Rome avant l'introduction du protestantisme. Berzelius publia à Lunden en 1773 une thèse sur ce sujet, et en 1796 Fant essaya d'y ajouter de nouvelles preuves. Voir *De successione et consecr. Episcopor. Sueciæ*, in-4°, Upsal, 1850.

ple farce, comment pouvons-nous croire qu'il en reste quelque chose dans les esprits? Vaincus par l'audacieuse impiété du néologisme et de l'incrédulité, qui se couvre du nom de christianisme pour pouvoir ainsi porter à la foi des peuples des coups plus funestes, ou pour tomber dans la léthargie mortelle de l'apostasie arienne et socinienne, le luthéranisme et le calvinisme, comme systèmes religieux, semblent morts dans les pays où ils avaient pris naissance » (1). Il suit de là que nous n'avons plus à parler de ces sectes comme d'Églises, et bien moins encore comme de la vraie Église de Jésus-Christ, mais seulement comme de cadavres sans vie, de débris à laisser là, ou d'antiquailles à classer dans les musées.

Un autre caractère essentiel à la vraie Église de Jésus-Christ doit être une constante uniformité dans la croyance et l'enseignement des points dogmatiques, puisque la vérité est inflexible et immuable de sa nature. Or, tel a toujours été, et tel sera toujours le caractère de l'Église romaine. Elle ne s'est jamais prêtée à un seul changement dans les articles de croyance une fois professés par elle : immobile comme un rocher, elle a vu s'élever contre elle avec furie les

(1) *Treat. of the Church*, etc., Londres, 1839, t. I, c. 12, p. 388-389, où l'auteur cite à l'appui l'*Hist. des Sectes* de Grégoire, et l'ouvr. de Rose sur l'*État du protestantisme en Allemagne*.

tempêtes des persécutions, les menaces, puis les défections des princes et des peuples ; elle a tout enduré plutôt que de retrancher de son symbole un seul iota, plutôt que de consentir à des transactions ou à des accommodements sur cet article (1). L'histoire lui rend aussi témoignage sur ce point, et jamais ses ennemis ne l'ont accusée d'avoir transigé sur un seul dogme : leurs accusations ne roulent que sur les *additions* qu'elle a, disent-ils, faites au symbole. Mais nous avons fait voir ailleurs (p. 270 et suiv. de ce volume) que ces additions ne sont autre chose que des développements renfermés d'avance comme dans leur enveloppe dans les articles de tout temps professés, développements rendus nécessaires par les innovations et les témérités des ennemis de la foi.

Comparez maintenant avec cette immutabilité de la doctrine catholique la versatilité, les variations continuelles des communions rivales, et particulièrement du protestantisme et de l'anglicanisme, et vous verrez sur-le-champ quelle est entre toutes ces communions celle qu'on doit reconnaître pour la vraie Église, pour

(1) L'Eglise de Rome est *immuable*, c'est l'aveu qu'a fait à la chambre des communes un ennemi acharné de l'Eglise catholique. Voir *l'Univers*, 25 mars 1851. Un certain Hase en Allemagne prend prétexte de cette immutabilité de doctrine pour reprocher à l'Eglise romaine d'être stationnaire, puisqu'elle enseigne au XIXe siècle les mêmes choses qu'elle enseignait au premier !

l'épouse sans tache de l'agneau de Dieu (1). C'est aussi à ce caractère, comme à sa fécondité inépuisable en types de sainteté, que l'illustre comte de Stolberg a reconnu l'Église romaine pour l'unique épouse du Christ ; et faisant abjuration de la secte protestante, par un triomphe généreux remporté sur lui-même, il est venu demander à cette Église les moyens de s'assurer son salut éternel (2).

Et comme c'est le propre de Dieu, tout immuable qu'il est dans son essence, de donner le mouvement à tout ce qui existe et d'être un principe éternellement agissant, et en lui-même par le mystère ineffable de fécondité et d'amour qu'il accomplit de toute éternité dans les profondeurs de son être, et en dehors de lui-même par l'action créatrice et conservatrice qu'il exerce dans le temps sur ses créatures, amenées par lui successivement à l'existence, et recevant chacune de lui, à la place qui leur est assignée, leurs divers degrés d'action et de vie ; ainsi l'Église, qui est sur la terre sa vivante image et

(1) Outre tout ce que nous avons dit ailleurs sur ce sujet, nous allons enregistrer ici l'aveu d'un fameux protestant de nos jours, SCHLEIERMACHER, qui affirme que la durée de chaque dogme protestant ne saurait guère être, terme moyen, que de *quinze années*. Voir NAMPON, *Etude sur la doct. cath. dans le concile de Trente*. Paris, 1852.

(2) Voir sa lettre publiée sur les *motifs* de son retour à l'Église catholique.

comme un reflet de la divine sagesse, participe par un privilége singulier à cet attribut divin, en imprimant à toute la société chrétienne un principe semblable d'action et de mouvement. C'est elle qui communique à tous les fidèles la vie surnaturelle par le moyen des sacrements, qui les excite et les encourage aux plus héroïques travaux, et qui, mère toujours féconde d'enfants prédestinés, les soutient et les anime dans l'exercice des vertus les plus sublimes. Tout n'est que vie au dedans d'elle-même, sa doctrine, sa discipline intérieure, sa hiérarchie, ses institutions. Expansif de sa nature, ce même principe vital tend incessamment à développer son action au dehors; et, avide de se donner des enfants nouveaux, l'Église appelle dans son sein et s'efforce de s'assimiler tous les membres de la race humaine sur qui elle peut exercer son zèle ou étendre son influence, n'importe qu'ils soient infidèles ou qu'ils soient dissidents, comme le prouvent amplement les conversions au catholicisme qu'elle ne se lasse pas d'opérer sur tous les points du globe.

Vous diriez que l'Église romaine est, dans un ordre supérieur, ce que le soleil est dans notre système planétaire. Centre du système entier, qu'il éclaire de sa lumière et pénètre de sa chaleur féconde, cet astre ne cesse d'exercer sur tout l'ensemble qu'il entraîne dans son orbite sa vertu attractive, et communique à ses moindres parties la vie physique

et le mouvement dont elles sont susceptibles. Ainsi, dans l'ordre surnaturel, l'Église est le soleil des intelligences, le principe moteur et vital de toute la société chrétienne; tout gravite vers elle, tout s'agite autour d'elle. Ceux-là seuls se dérobent à son action, qui, dans le rêve d'une orgueilleuse indépendance, veulent se faire à eux-mêmes un autre centre, ou, pour tout dire, mettre leur centre en eux-mêmes, en s'éloignant de celui que Dieu leur avait assigné. Et de même que Adam prévaricateur voulut, en se révoltant contre Dieu, placer en lui-même son propre centre, de même ces téméraires ont cherché ou cherchent encore leur centre en eux-mêmes, hors de l'Église par conséquent, en se laissant égarer ou séduire par leur esprit privé. Devenus comme des étoiles errantes, ainsi que les appelle l'apôtre saint Jude, ces astres tombés, sortis de leur orbite, s'en vont cherchant à l'aventure un point fixe de repos, et, sans s'en douter, ils ne font que s'enfoncer dans l'abîme, où ils ne trouvent autre chose que leur *moi* avec tous les maux qui forment son cortége.

Si la vraie Église fondée par Jésus-Christ doit se reconnaître aux caractères que nous avons décrits dès le principe de la discussion actuelle, ces caractères ne se trouvant que dans l'Église romaine ou dans l'Église universelle en communion avec le siége de Rome, c'est une nécessité de conclure qu'elle est elle-même la véritable Église, l'unique Église de Jé-

sus-Christ. Et, par une conséquence nécessaire, il faut regarder comme exclus de la vraie Église toutes les sectes non catholiques, quelles qu'elles soient, mais surtout les sectes protestantes, dont le système général est, comme je l'ai fait voir, si peu soutenable et si plein d'inconséquences. C'est l'histoire à la main que nous sommes arrivés à cette conclusion, et contre les faits constatés le raisonnement n'est plus admissible.

ARTICLE II.

Dans le sens comme dans le langage de toute l'antiquité ecclésiastique, ces deux mots, *catholique* et *romain*, sont synonymes.

Illusion des sectes qui croient pouvoir rester séparées de l'Eglise romaine sans l'être en même temps de l'Eglise de Jésus-Christ. — On fait voir la vanité de cette prétention par cela même que dans toute l'antiquité chrétienne on a regardé comme une même chose d'être séparé de l'Eglise romaine ou de l'être de l'Eglise universelle.—On le prouve par l'autorité de saint Irénée; — par l'usage des lettres *formées;* — par les témoignages explicites de saint Cyprien et d'autres Pères des premiers siècles; — par le fait même des hérétiques. — On prouve la même vérité par l'unité de foi qui a toujours existé entre l'Eglise romaine et les autres Eglises. — On présente à l'appui plusieurs raisonnements, et des faits que fournissent non-seulement les catholiques, mais les hérétiques eux-mêmes. — Dieu n'a jamais permis que le siége de Rome tombât dans une seule erreur contraire à la foi. — La même vérité se prouve en outre par l'uniformité avec laquelle l'Eglise universelle condamne toutes les doctrines que peut condamner l'Eglise romaine. — On le prouve par les témoignages de toute l'antiquité chrétienne, — et par le fait. — Nouvelle preuve résultant de ce que tous ceux qui étaient expulsés de l'Eglise romaine l'étaient par contre-coup de toute l'Eglise catholique. — Différence entre le cas d'hérésie et celui de schisme. — Les noms de *catholique* et de *romain*, admis comme synonymes par toute l'antiquité, achèvent la demonstration. — Origine de la dénomination de *romaine* donnée à l'Eglise catholique. — Sotte prétention de l'Eglise anglicane.

Telle est la force de la conscience que le chrétien expérimente en lui-même, qu'il recule d'effroi à la pensée de se trouver hors de la vraie Église, de l'É-

glise instituée par Jésus-Christ. De là vient que les sectes non catholiques, qui se disent toujours chrétiennes, par le motif qu'elles font profession de croire en Jésus-Christ, et qu'elles ont été régénérées dans l'eau du baptême, font tous leurs efforts pour persuader aux autres comme à elles-mêmes qu'elles font partie de la vraie Église, ou même qu'elles sont les seules qui la constituent. Les anglicans prétendent que leur Église est une branche de l'Église universelle, et c'est pour cette raison qu'ils retiennent l'article du symbole : *Je crois l'Église universelle* ou catholique ; tandis que, parmi les autres dissidents, les uns ont retranché de cet article le mot *catholique* qui les gênait, les autres l'entendent de leur Église ou de leur secte particulière, en tant que celle-ci serait l'Église même ancienne catholique, mais épurée. Leurs réformateurs ont tiré de l'or, comme le dit un protestant moderne, de la scorie et de l'alliage où il se trouvait mêlé dans l'Église catholique avant qu'ils vinssent l'en dégager (1). Toutes ces sectes, par con-

(1) C'est ce que répond sottement le piétiste MALAN dans son ouvrage déjà cité, *Pourrai-je entrer jamais dans l'Eglise romaine*, etc., où à la suite de plusieurs balourdises il écrit ces mots : « Et quant à ceux qui du sein même de l'Eglise romaine furent alors (à l'époque de la prétendue réforme) amenés au pur Evangile, ne peuvent-ils pas répondre à cette question (où était l'Eglise protestante avant la Réforme ?), en demandant à leur tour : Où était l'or du minéral avant que le feu du creuset le séparât de sa gangue ? » (P. 123.) Cet homme n'a pas même en cela le

séquent, font profession de n'être séparées que de l'Église romaine, et de la corruption du romanisme et de la papauté.

C'est donc pour dissiper cette illusion que j'entreprends cet article, qui aura pour objet de démontrer que l'Église romaine et l'Église catholique sont inséparables l'une de l'autre, ou plutôt qu'elles sont identiques, de sorte que c'est une même chose d'être séparé de l'Église romaine ou de l'être de l'Église catholique; et qu'ainsi c'est en vain qu'on se flatte d'appartenir à la véritable Église de Jésus-Christ quand on n'appartient pas à l'Église romaine. Nous pourrions employer plusieurs moyens de preuve pour atteindre ce but. Nous allons en indiquer les principaux, que nous développerons ensuite par ordre et avec brièveté. Tels sont : la nécessité d'appartenir à la communion romaine pour appartenir à l'Église universelle; l'identité de la foi de l'une et de l'autre; l'identité de l'Église romaine et de l'Église universelle dans la condamnation des fausses doctrines; la même identité dans l'excorporation ou l'expulsion des sectaires ou des sectes; l'usage de l'antiquité chrétienne d'employer comme synonymes les mots d'*Église romaine* et d'*Église universelle*. Tous ces motifs conspirent à faire voir aussi clair que le jour

mérite de l'invention, car j'ai trouvé la même réponse dans la préface de Luther à son commentaire sur l'épître aux Galates.

l'identité qui existe entre les deux, et la distinction essentielle entre les *Églises-branches*, séparées du tronc principal, et l'*Église-arbre*, qui n'est autre que l'Église romaine, si l'on veut entendre par ce mot toutes les Églises à la fois en communion avec cette Église.

La première preuve à l'appui de notre théorème, et qui toute seule le démontre déjà avec évidence, c'est la nécessité d'appartenir à l'Église ou communion romaine pour appartenir à l'Église universelle ou catholique. Telle a été de tout temps, en effet, la marque sûre du bonheur d'appartenir au corps mystique du Rédempteur. Lorsque saint Irénée, prenant les intérêts des évêques d'Asie, trop attachés à l'usage de célébrer la pâque le quatorzième jour de la lune de mars, s'interposa pour eux auprès du pape saint Victor, qui défendait de son côté la tradition romaine, reçue de l'apôtre saint Pierre, de ne célébrer cette fête que le dimanche suivant, et qui en conséquence menaçait les évêques dont il s'agit de les séparer de sa communion, l'illustre intercesseur donna pour motif de sa démarche, comme Eusèbe nous l'a rapporté, « qu'il ne fallait pas retrancher du *corps de l'Église universelle* par un acte définitif un si grand nombre d'Églises particulières pour leur constance à observer une tradition fondée sur une coutume ancienne parmi elles (1). Par là on voit qu'aux

(1) EUSÈBE, *Hist. ecc.* l. v, c. 24 : « *Ne tam multas Ecclesias*

yeux du saint martyr, c'était un principe incontestable qu'être séparé du pontife romain, ou du siége de Rome, c'était la même chose que de l'être du corps de l'Église entière ou de l'Église catholique.

C'est à ce principe qu'il faut attribuer l'usage universel, en vigueur dès les premiers temps du christianisme, des lettres *formées* ou *pacifiques*, comme on les appelait, ou lettres de communion et de paix, qui servaient à faire voir qu'on était en communion avec l'Église universelle par cela seul qu'on l'était avec le siége de Rome. Ces lettres s'envoyaient et se recevaient réciproquement. A peine un nouvel évêque de Rome était-il intronisé sur son siége, qu'il adressait ses lettres aux patriarches et aux autocéphales (1)

propter traditionis ex antiquâ consuetudine inter illas usurpatæ observantiam à corpore universæ Ecclesiæ penitùs amputaret. »

(1) On appelait autocéphales les Eglises de l'Asie-Mineure qui n'étaient assujéties à aucun des trois patriarchats. Les anciens écrivains font mention de ces lettres *formées*, *pacifiques* ou *communicatoires*, particulièrement S. OPTAT, *De schismate Donatist.*, l. II, § III, dont nous rapportons plus bas les paroles mêmes. Pour maintenir la communion réciproque, tous les évêques envoyaient chaque année, ou même plus souvent, au pontife romain de ces lettres communicatoires. S. AUGUSTIN écrivait, l. III, *cont. Crescon.*, c. 34 : « Quod hinc maximè credibile est, « quod ad Carthaginis episcopum, Romano prætermisso, nunquàm Orientalis Ecclesia catholica scriberet, ubi saltem vester « scribi debuit quem soletis Romam paucis vestris mittere ex « Africâ. » Ce commerce de lettres pouvait se pratiquer aussi

catholiques, pour leur déclarer qu'il les recevait dans sa communion et dans son unité, eux et tous les évêques dépendants de leurs siéges particuliers. De leur côté, les patriarches et les autocéphales eux-mêmes, aussitôt après leur élection, envoyaient leurs lettres à Rome en témoignage de leur communion avec l'Église romaine. Cette pratique ou cet usage nous est attesté par les documents qui nous restent de ces temps reculés. Qu'il me suffise ici d'apporter en preuve les paroles de saint Optat, qui, en parlant du pape saint Sirice, donne les lettres formées échangées entre lui et ce pape pour témoignage de son état de communion avec l'univers entier. Voici ces paroles; après avoir donné la liste des évêques de Rome depuis saint Pierre jusqu'à saint Sirice, il ajoute de ce pape : « Qui est actuellement même notre frère d'épiscopat, avec lequel tout l'univers, en même temps que nous-même, est en société de communion par le commerce mutuel de nos lettres formées » (1). Il arrivait de là que c'était une même chose d'être

entre les autres évêques, puisque l'évêque de Cathage pouvait adresser sa lettre *formée* en même temps qu'écrire à celui de Césarée; mais il ne pouvait pas le faire sans l'évêque de Rome, c'est-à-dire qu'il devait auparavant savoir par l'évêque de Rome quel pouvait être l'évêque légitime de Césarée. Voir CL. D'AUBESPINE, in l. c. 8.

(1) « Hodie qui noster est socius, cum quo nobiscum totus « orbis commercio formatarum in unâ communionis societate « concordat. » Lib. II *in Parmenianum*.

séparé de l'Église romaine ou de l'être de l'Église catholique, c'est-à-dire de toutes les Églises répandues dans l'univers et qui ne faisaient qu'un tout par l'union étroite que le lien commun dont nous venons de parler formait entre elles.

Et pour qu'on ne pense pas que ce soit là une pure déduction logique, confirmons cette vérité par des preuves directes, et même, comme nous le verrons plus bas, par la conduite des hérétiques et des schismatiques. Saint Cyprien dit expressément que cette Église est une, qui a été fondée par Jésus-Christ sur Pierre, donné pour principe de son unité (1) ; et ailleurs il dit ces mots : « A Pierre, sur lequel Notre-Seigneur a dès l'origine bâti son Église, et en qui il a établi le principe de son unité » (2); ailleurs encore; « Jésus-Christ a pourvu par son autorité au principe de l'unité qui commence par un seul » (3), c'est-à-dire par Pierre. De là ce titre d'*Église principale* qu'il décerne à l'Église romaine, d'où est émanée l'*unité sacerdotale* (4), avec un *épiscopat un* et indivisible, dans lequel entre comme partie *solidaire chaque évêque* particulier (5) ; c'est-à-dire, qu'en-

(1) Ep. 70, édit. des Bénéd. de S.-Maur.

(2) Ep. 73.

(3) *De unitate Eccl.*

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*

core bien que chaque évêque ait à paître pour sa part la partie du troupeau qui lui est assigné, l'épiscopat lui-même n'en est pas moins un seul tout indivisible par son union étroite avec l'évêque de Rome, constitué en sa qualité de successeur de saint Pierre le centre et le principe radical de son unité C'est encore pour cela que le même saint ne craint pas d'affirmer que Jésus-Christ a fondé ***sur la pierre une chaire unique*** (1). Saint Optat dit également que la chaire épiscopale est unique (2), comme étant fondée sur un seul qui est Pierre, dans le même sens que saint Cyprien vient de dire qu'il n'y a qu'un épiscopat, une seule chaire, sans exclure pour cela les autres évêques pas plus de cette chaire elle-même que de l'épiscopat. Car, de même que chaque évêque possède sa part de l'épiscopat un et indivisible, de même tous ils possèdent une part d'une seule et même chaire, qui réside dans l'épiscopat romain ; et cela, en vertu de l'unité de communion que tous conservent avec l'épiscopat central et la chaire centrale dont la place est à Rome. Saint Pacien, saint Ambroise, saint Augustin, tous les autres Pères, n'ont pas de cet objet en particulier une idée différente (3).

(1) Ep. 40.

(2) L. c.

(3) Voir les témoignages particuliers de chacun de ces Pères, comme de plusieurs autres, ainsi que de plusieurs conciles, tant particuliers que généraux, rapportés par BALLERINI dans l'ou-

C'était de plus un principe si incontestable pour toute l'antiquité chrétienne et si universellement reçu, qu'être séparé de l'Église romaine, c'était la même chose que de l'être de l'Église catholique, que les hérétiques et les schismatiques eux-mêmes, pour ne pas paraître former une secte séparée de l'unique Église de Jésus-Christ, faisaient tous leurs efforts pour persuader, ou donner à entendre du moins, qu'ils étaient en communion avec le siége de Rome. A cette fin, ils avaient coutume de faire consacrer à Rome un de leurs évêques, ou d'y en envoyer pour qu'il y résidât un déjà consacré, afin d'être en état de prouver de cette manière qu'ils étaient en communion avec le siége de Rome, et que par conséquent ils n'étaient pas séparés de l'Église catholique. C'est ainsi, comme le rapporte saint Cyprien, que la faction schismatique de Novat envoya à Rome Félicissime (1) ; ainsi, que les donatistes envoyèrent à Rome un de leurs soi-disant évêques (2).

vrage remarquable *De ratione primatûs Rom. Pontificum*, c. XIII, § 1-17.

(1) Ep. 55.

(2) Ce fait a été raconté par S. OPTAT, l. II, c. 4. Le savant D'AUBESPINE a fait sur ce passage une réflexion bien sensée; c'est sa note 42 conçue comme il suit : « Quòd scirent Donatistæ sine Pontificis romani communione Ecclesiam se habere « et in eâ esse non posse, atque ab ejus communione ut hære« tici separati essent, ideò episcopum ex suis Romam mittebant, « ut possent dicere, se Romæ habere episcopum, et cum Epis-

Mais il ne leur servit de rien d'avoir recours à cet expédient : bientôt on leur enleva ce masque, et on déjoua l'imposture. En attendant, ces faits montraient jusqu'à l'évidence combien était profonde et fortement enracinée dans toute la chrétienté la persuasion qu'il fallait appartenir à l'Église romaine pour être de l'Église universelle. Toutes ces preuves portent leur évidence avec elles : preuves qui ne se bornent pas à des raisonnements spéculatifs, mais qui s'appuient sur des faits, et qui démontrent péremptoirement la vérité de notre proposition.

Venons à présent à la deuxième de nos preuves, tirée de l'identité de la foi de l'Église romaine avec celle de l'Église universelle. Cette seconde preuve ne sera pas moins victorieuse que la première. En effet, il est bien évident que l'une et l'autre ne font qu'une même Église, si c'est dans les deux la même foi avec la même communion de charité, en sorte que quiconque professe une foi différente de celle de l'Église romaine en professe par là même une différente de celle de l'Église universelle. Cela dit avant tout pour la liaison logique des idées, nous allons reprendre ici le même procédé que nous avons suivi pour la preuve précédente.

« copo romano se communionem habere, Hoc patet ex loco « (Optati) et ex collatione Carthaginis, in quâ volebant pseudo- « episcopum suum romanum interesse. »

Pour prouver que c'était une même foi que professaient toutes les Églises du monde de son temps, saint Irénée n'a pas fait valoir d'autre argument que la nécessité où étaient toutes les Églises de s'unir à celle de Rome, qu'il appelle la *première* ou la plus *puissante* par sa *primauté* (1), et dans laquelle s'est toujours conservée intacte la tradition venue des apôtres. Donc, pour ce saint martyr, professer la foi de l'Église romaine, c'était la même chose que professer celle de l'Église catholique. Et c'est ce qui est rendu encore plus évident par l'objet qu'il se proposait dans cet endroit. Il ne se proposait rien de moins que d'opposer à toutes les sectes d'hérétiques un argument invincible, propre à renverser d'un coup toutes leurs nouvelles opinions. Or, cet argument, il le tire de la *tradition répandue dans le monde entier* par les apôtres, ou qui était en vigueur dans toutes les Églises fondées par les apôtres. Comme c'eût été trop long et trop fastidieux de parcourir une à une toutes ces Églises, il a recours à un moyen plus expéditif, qui est celui d'opposer à ces novateurs la tradition de la seule Église de Rome, dans laquelle se trouvait renfermée comme en abrégé la tradition des autres Églises, à raison de la nécessité où toutes elles étaient de professer et de suivre la même foi que l'Église de

(1) La plupart des anciens manuscrits portent *potiorem principalitatem;* quelques-uns portent à la place *potentiorem*, et Massuet s'en est tenu à cette dernière leçon.

Rome. Or, un pareil argument n'aurait eu aucune valeur, si le saint n'avait considéré comme un axiôme admis de tous l'identité de la foi romaine avec celle de toute l'Église catholique. Et, cependant, c'était un argument sans réplique qu'il prétendait opposer (1). Tertullien s'est servi du même argument, et pour cette même fin de confondre d'un coup tous les hérétiques à la fois. Il en appelle, lui aussi, au témoignage et à la tradition des Églises apostoliques, et surtout de

(1) MASSUET a parfaitement développé cette preuve dans sa dissert. préliminaire, art. 4, dont nous allons, pour donner plus de force à tout ce que nous avons dit, transcrire le passage suivant : « Unde Ecclesiæ romanæ traditionem per continuam episcoporum successionem in eâ conservatam consulere satis habuit (Irenæus) ut hæreticos omnes confunderet, ratus jure merito, eâ semel cognitâ, illicò aliarum omnium Ecclesiarum traditionem, sententiam, atque doctrinam cognosci. Cùm enim Ecclesia romana omnium princeps, caput, et prima sit, omnium maxima et antiquissima, et maximè cognita, ab apostolorum principe Petro ejusque socio Paulo fundata, quòd cæteris omnibus pro suo jure præsit et dominetur : et cum quâ omnes omninò fideles, unius et ejusdem fidei et communionis vinculis colligari necesse est; unde liquidò patet aliam esse non posse aliarum Ecclesiarum traditionum et fidem à fide et traditione romanæ Ecclesiæ, prætermissis itaque totius orbis Ecclesiarum episcoporum catalogis, illius unius continuam successionem recensere, ac quæ per hunc veluti canalem manavit usque ad nos, traditionem apostolorum declarare satis est, ut ex communi omnium Ecclesiarum, quæ cum romanâ consentire debent, sententiâ et traditione devincantur omnes hæretici. »

l'Église romaine, « *qui nous offre*, dit-il, *son autorité* » (1) ; et il parle des Églises d'Afrique, qui ont tiré leur origine de celle de Rome (2). Saint Cyprien et d'autres Pères, que je passe pour abréger, ont aussi employé le même raisonnement.

Un autre argument non moins solide en faveur de notre thèse, c'est celui que nous fournit l'usage des lettres *formées* dont nous parlions tout à l'heure. Car elles se donnaient en signe non-seulement de communion de charité telle qu'elle existait entre toutes les Églises, mais aussi et surtout d'unité ou d'identité de foi. Quand ces lettres venaient de l'Église romaine, elles contenaient la profession de foi que ceux qui les recevaient devaient admettre avec elle ; et quand elles venaient des autres Églises, il fallait qu'elles continssent leur adhésion à cette même profession de foi, pour montrer la parfaite union de foi et de charité de ces Églises avec l'Église romaine. Nous voyons en effet dans Théodoret que, pour s'assurer que l'évêque Paulin était en communion avec Damase, pontife de Rome, Flavien, alors simple prêtre d'Antioche, faisant allusion à l'usage des lettres formées, interpella l'évêque en ces termes : « Si vous embrassez la communion de Damase, montrez-nous la confor-

(1) *De præscriptione*, c. 36 : « Habes Romam unde nobis « quoque auctoritas præstò est. »

(2) *Ibid.* : « Videamus quid didicerit, quid docuerit, cum Africanis quoque Ecclesiis contesserârit. »

mité de votre doctrine avec la sienne... produisez-nous le témoignage de ce parfait accord » (1). Et le pape saint Gélase, écrivant à l'évêque Laurent, faisait mention de cette profession de foi par ces paroles : « Il est d'usage que tout évêque nouvellement élevé sur le siége de Rome adresse à toutes les Églises la formule de sa foi » (2). En même temps il transcrit à cet évêque cette formule de foi, telle qu'elle était suivie dans l'Église romaine.

Le pape Hormisdas, n'étant pas du tout satisfait de la profession de foi que lui avaient envoyée les évêques de l'ancienne Épire, leur envoya à son tour la formule de l'Église romaine, afin que tous la souscrivissent, et leur métropolitain Jean de Nicopolis avec eux, s'ils voulaient recevoir ses lettres de communion (3). De même, le pape Félix III avertit Thalasius, archimandrite des moines de Constantinople, de ne pas communiquer avec l'évêque de cette ville, si celui-ci ne faisait avant tout sa profession de foi

(1) THÉODORET, *Hist. ecc.* lib. v, c. 3 : « Si Damasi communionem amplecteris, ô amice, doctrinæ nobis manifestam similitudinem ostende..... Ostende igitur consensionem doctrinæ. »

(2) Ep. II, t. VIII *Conc.*, edit. Venet., col. II, et t. IV, edit. Labb., col. 1163 : « Mos est romanæ Ecclesiæ sacerdoti noviter constituto formam fidei suæ ad sanctas Ecclesias prærogare. » Dans le langage de ce pape, le mot *sacerdos* signifie *évêque*.

(3) Voir les lettres 8 et 9 de ce pontife, édit. de Venise, t. VIII, et édit. de Labbe, t. IV, col. 1441.

dans la forme voulue par le pontife romain (1). Saint Léon le Grand se comporta d'une manière semblable avec Anatole, évêque de Constantinople, à qui il refusa ses lettres de communion jusqu'à ce que celui-ci eût pleinement satisfait à ce devoir (2). Le même saint Léon exigea de la même manière une pleine profession de foi de saint Protère, évêque d'Alexandrie (3).

C'est là ce que Vincent de Lérins appelait *communion de foi* (4); saint Cyprien, *unité sacerdotale;* saint Optat, *accord avec la chaire unique*, c'est-à-dire avec la doctrine romaine. Et pourquoi ce dernier appelle-t-il la chaire romaine « notre chaire » (5), si ce n'est parce que la foi de l'Église romaine était une et identique avec toutes les Églises du monde en communion avec cette Église? Car, que ce mot *chaire*, dans la pensée de saint Optat, ait le même sens que celui d'*enseignement*, c'est ce qui résulte manifestement

(1) Ep. II *Felicis* P. III, *ad monachos urbis Const.* (*Conc.*, éd. de Ven., t. VII, et édit. de Labbe, t. IV, col. 1091-1092).

(2) Voir les lettres de S. Léon 69, 70, 71 et 111, édit. de Ballerini.

(3) *Ibid.* Ep. 127, 129 et 130.

(4) *Commonit.* n. 3 et 28.

(5) T. VII, c. 6, où se trouvent ces paroles : *Cathedra quam probavimus per Petrum nostra est.* C'est-à-dire, comme l'explique d'Aubespine : *Per communionem, quam habemus cum summo Pontifice.* Et au ch. 9, S. Optat dit encore : *Cathedra Petri quæ nostra est.*

des paroles du Sauveur auxquelles ce Père fait allusion : ***Super cathedram Moysis sederunt Scribæ et Pharisæi. Quæcumque dixerint vobis, servate et facite*** (1) ; et de l'explication que saint Jérôme (2) donne de ces mêmes paroles : « Par cette chaire, Jésus-Christ entend la doctrine de la loi. »

Ainsi est-il évident par tout ce que nous avons dit jusqu'ici, que c'était un principe admis de toute l'antiquité chrétienne, que la foi de l'Église catholique devait se confondre avec celle de l'Église de Rome, en sorte que ce fût une même chose de ne pas admettre la foi de l'Église romaine, ou de rejeter la foi de l'Église catholique, et que, par conséquent, on devait regarder comme hérétique quiconque ne professait pas la foi de l'Église romaine. C'est ce que sentaient bien tous les hérétiques qui, pour ne pas paraître tels, faisaient le jeu de se rendre à Rome, afin de donner à entendre à leurs partisans comme à leurs adversaires qu'ils n'étaient point en désaccord avec l'Église catholique, puisqu'ils s'accordaient avec l'Église de Rome. C'est ce qu'ont pratiqué Cerdon, Marcion, Montan, Pélage, Celestius et d'autres, qui tentèrent de surprendre la bonne foi des pontifes romains pour en extorquer, s'il leur eût été possible, une approba-

(1) « Les scribes et les pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse. Observez donc et faites tout ce qu'ils vous disent. » MATT. XXIII, 2 et 3.
(2) *Comm.* in h. loc.

tion quelconque de leur doctrine, et s'en servir ensuite au besoin comme de moyen de défense, ou même comme de titre de victoire. D'autres, se prévalant de la faveur de la cour, cherchaient à entraîner dans leur parti par menaces et par violences le pontife romain. Il nous suffira de citer pour tous les autres l'exemple des ariens, qui, ayant pour eux l'empereur Constance, eurent recours à des vexations inouïes pour abattre le courage du pape Libère, et obliger ce pontife à leur accorder quelque chose, « se disant entre eux, comme le rapporte saint Athanase : Si nous pouvons mettre Libère de notre côté, nous aurons bientôt tous les autres » (1). Les monophysites eurent recours au même expédient pour engager les souverains pontifes à supprimer au moins le concile de Chalcédoine ; les monothélites les imitèrent à leur tour pour faire fléchir la fermeté du pape saint Martin, et ainsi de tant d'autres. Tant était forte et profonde la persuasion où l'on était généralement que de la foi de l'Église romaine dépendait celle de l'Église universelle, puisque les hérétiques en venaient à ces ruses de guerre, ou pour mieux dire à ces extrémités, pour tâcher d'attirer à eux cette Église, bien assurés que, s'ils réussissaient dans ce dessein, ils n'auraient plus ensuite qu'à chanter victoire.

(1) *Epist. ad Monach.* Voici ce passage : « Secum impiè cogitantes : Si Liberium in nostram sententiam traxerimus, « omnes brevi superaverimus. »

Mais non, Dieu a toujours veillé avec attention sur cette Église, et il n'a jamais permis qu'elle se souillât d'aucune erreur, puisque autrement, comme le dit saint Augustin, *il n'y aurait plus aucun moyen sûr d'unité dans la foi* (1). C'est pourquoi le pape Hosmisdas, voulant s'assurer de la foi des Orientaux, dont beaucoup s'étaient laissé entraîner dans le schisme d'Acace, leur proposa, l'an 517, à souscrire sa célèbre formule de foi, comme condition pour être reçus dans sa communion ; cette formule portait, qu'on s'engageait *à considérer comme séparés de la communion catholique tous ceux qui ne seraient pas en tout d'accord avec le siége apostolique*, c'est-à-dire avec l'Église romaine (2). Et tous, comme on le sait, la

(1) Lib. III *in Parmen.*, n. 28 : « *Nulla esset securitas unitatis.* »

(2) *Conc.* t. VIII, édit. de Venise, col. 408, ou t. IV, édit. de Labbe, col. 1444. Cette même formule se lit aussi, tant dans l'acte ou *libelle* de Jean de Constantinople (*Conc.* Labbe, t. IV, col. 1486) envoyé l'an 519 au pape Hormisdas, que dans les actes du huitième concile général, *action* ou session I. En voici un extrait : « Sequentes in omnibus Apostolicam Sedem, et prædicantes ejus omnia constituta, spero ut in unâ communione « vobiscum, quam sedes apostolica prædicat, esse merear, in « quâ est integra et verax christianæ religionis societas. Promit- « tens etiam, sequestratos à communione Ecclesiæ catholicæ, « ID EST NON CONSENTIENTES SEDI APOSTOLICÆ, eorum nomina « inter sacra non esse recitanda mysteria. » C'est-à-dire : « Me conformant en tout aux décisions du siége apostolique, souscrivant ouvertement à tous ses décrets, j'espère me rendre digne

souscrivirent. Tirons donc aussi la conclusion de cette seconde preuve. L'unité de l'Église, en ce qui appartient à la foi, dépend de l'identité de la croyance de toutes les Églises du monde avec la croyance de l'Église romaine, comme il est évident par les documents irrécusables que nous avons produits. Donc dire la foi romaine, c'est comme si l'on disait la foi catholique, et réciproquement, dire la foi catholique, c'est comme si l'on disait la foi romaine ; par conséquent, dire l'Église romaine, c'est comme si l'on disait l'Église catholique.

Passons maintenant à la troisième preuve de notre proposition, qui est l'identité des condamnations portées par l'Église romaine avec celles que prononce l'Église universelle contre les doctrines qui s'écartent des vérités professées par l'une ou l'autre de ces Églises. Car, si dès l'antiquité on a toujours regardé comme condamnée par l'Église catholique toute doctrine qui se trouvait l'être par l'Église romaine, il est évident alors que l'on considérait comme une même chose l'Église romaine et l'Église catholique. Or c'est encore un fait historique, qu'il en a toujours été ainsi dans les premiers siècles de l'Église. Il est certain en

de demeurer dans sa communion, dans laquelle seule est la vraie profession de la religion chrétienne. Je promets de ne point réciter, dans le saint sacrifice, les noms de ceux qui sont séparés de l'Eglise catholique, c'est-à-dire, de ceux qui ne s'accordent pas avec le siége apostolique. »

même temps, ce qui est encore plus fort, que lors même qu'une erreur avait déjà été condamnée par quelque Église particulière, ou même par les Églises d'une ou de plusieurs provinces, et cela en plein concile, on ne regardait pas encore comme des hérétiques formels, soit l'inventeur, soit les fauteurs de cette erreur, tant que le décret n'avait pas été sanctionné et que le dernier sceau ne lui avait pas été imprimé par le siége de Rome. Et d'un autre côté, il suffisait que ce même siége eût condamné comme hérétique une doctrine quelconque, pour que aussitôt elle fût reconnue et réprouvée comme telle par toute la communion catholique. Tout cela est fondé sur le principe de la nécessité indispensable pour toutes les Églises de professer la foi du siége romain, afin d'être considérées comme catholiques, ou comme faisant partie de la communion catholique.

Mais comme il ne suffit pas d'affirmer, si l'on n'appuie la vérité de ce qu'on affirme par le témoignage irrécusable des faits, recueillons ici quelques-uns de ces témoignages de la vénérable antiquité. Et d'abord, pour ce qui est du principe tout à l'heure énoncé, ce qui nous prouve que toute l'antiquité ecclésiastique l'a reconnu, ce sont les témoignages exprès de saint Irénée, de saint Cyprien, de saint Pacien et de saint Optat, auxquels font écho, pour ainsi dire, ceux de saint Eusèbe de Verceil, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Satyre; ceux du concile

d'Aquilée, dont saint Ambroise, qui y assista, fut comme l'âme; ceux de saint Ambroise lui-même, de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Cyrille d'Alexandrie, du concile œcuménique d'Éphèse, de saint Hilaire et d'autres encore, puisque les Pères sont unanimes sur ce point. Il serait trop long de rapporter en détail les paroles de chacun, d'autant plus que nous en avons déjà cité quelques-unes; nous nous contenterons de produire ici les témoignages des deux conciles que nous venons de dire, savoir : de celui d'Aquilée, qui, ayant eu pour membres une grande partie des évêques d'Occident, peut nous représenter sous ce rapport le sentiment commun des Églises de cette partie du monde; et le témoignage du concile œcuménique d'Éphèse, qui, ne s'étant composé à peu près que d'évêques d'Orient, nous exprimera la croyance collective de l'Église orientale. Voici donc premièrement comment s'explique sur ce sujet le concile d'Aquilée dans sa lettre adressée aux empereurs : « Notre devoir était de supplier votre clémence de ne pas permettre que (l'hérésie) jetât le trouble dans l'Église de Rome, capitale de tout le monde soumis à l'empire romain, ou dans la foi orthodoxe que les apôtres y ont prêchée, puisque c'est de là que les droits de communion ecclésiastique se répandent dans toutes les autres Églises » (1). Voici ensuite comment s'ex-

(1) AMBROS. opp. class. 2, ep. 2, édit. de Saint-Maur. « To-

priment à leur tour les Pères du concile d'Éphèse dans la sentence de condamnation et de déposition portée par eux contre l'impie Nestorius : « Obligés, disent-ils, par les saints canons et par la lettre de notre très saint Père Célestin, évêque de l'Église de Rome, etc. » (1). Sur quoi il faut observer que ces mots : *Par les saints canons*, ne se rapportent pas à l'erreur dogmatique de Nestorius, sur laquelle les canons ne disaient rien encore, mais à la déposition de cet hérésiarque, qui devait se faire conformémen aux canons dans les formes prescrites pour les jugements contre les hérétiques qui persistaient dans l'hérésie. Les Pères de ce concile attribuent donc la nécessité où ils se trouvaient de condamner Nestorius comme hérétique aux lettres de saint Célestin, qui avaient pour objet aussi bien son hérésie que sa déposition, puisque le pape y déclarait que Nestorius serait traité comme hérétique, si dans dix jours il ne faisait sa rétractation. L'unité dans la foi avec le Saint-Siége fut donc la vraie cause qui obligea les

« tius orbis romani caput romanam Ecclesiam, atque illam sacrosanctam apostolorum fidem ne turbari sineret, obsecranda fuerat clementia vestra : indè enim in omnes venerandæ communionis jura dimanant. »

(1) « Coacti (le grec dit avec plus de force : *ἀναγκαίως κατεπειχθέντες*, *necessariò impulsi*) per sacros canones et epistolam sanctissimi Patris nostri... Cœlestini romanæ Ecclesiæ episcopi. » *Conc.*, édit. de Venise, t. IV, col. 1211, et édit. de Labbe, t. III, col. 533, 534.

Pères à condamner Nestorius, et qui fut ainsi leur motif déterminant. Les autres témoignages des Pères que nous avons nommés ont été recueillis et discutés par Pierre Ballerini (1).

De ce principe admis sans contestation par toute l'antiquité chrétienne, il s'ensuit que l'Église catholique a toujours condamné toute doctrine condamnée d'avance par le Saint-Siége, comme si ce fût elle-même qui eût prononcé la sentence. C'est ainsi qu'elle a tenu pour hérétiques les téméraires assertions de Cerdon, de Marcion, de Montan, de Praxéas, de Théodote de Byzance, puis celles de Pélage et de Célestius, de Nestorius, d'Eutychès et de tant d'autres, parce qu'elles étaient condamnées à ce titre par les pontifes romains. De là encore la pratique reçue dans l'Église dès l'antiquité la plus reculée de référer au siége de Rome les causes dogmatiques : pratique dont font mention Théodoret, qui la fait remonter aux temps apostoliques (2) ; saint Jérôme, qui rap-

(1) Dans son bel ouvrage déjà cité *De vi et ratione primatûs Rom. Pont.*, c. XIII, du § 1er au 17e.

(2) Théodoret, en effet, se voyant condamné et déposé par le conciliabule d'Ephèse, en appela au pape saint Léon le Grand en ces termes : « At ego apostolicæ vestræ sedis expecto sen- « tentiam, et oro atque obtestor sanctitatem tuam, ut mihi rec- « tum ac justum tribunal vestrum invocanti opem ferat, jubeat- « que ad vos venire, et doctrinam meam apostolicis vestigiis « inhærentem ostendere. » Ep. 52, inter Epist. S. LEONIS, édit. Baller. c. V.

porte de lui-même que, remplissant à Rome les fonctions de secrétaire auprès du pape Damase, il avait à répondre aux consultations synodales, tant de l'Orient que de l'Occident, qui étaient adressées à ce pontife (1). Cette pratique nous est confirmée de plus par la lettre qu'écrivirent dans la cause de Pélage cinq évêques d'Afrique, dont les noms étaient Aurèle, Alype, Augustin, Evode et Possidius, à la suite des deux conciles de Carthage et de Milève (2) ; puis par les paroles de saint Innocent I, qui, répondant à la lettres ynodale du concile de Milève, félicite les Pères de ce concile de l'avoir consulté pour savoir de lui la croyance qu'ils avaient *à suivre, en restant attachés à l'ancienne règle pratiquée dans le monde entier et par toutes les provinces, auxquelles s'adressaient les réponses émanées de la source apostolique* (3); enfin, par saint Cyrille d'Alexandrie, qui déclare s'être cru nécessairement obligé de déférer la cause de Nestorius au siége apostolique (4). Encore sommes-nous forcé de passer sous silence bien d'autres documents.

(1) Ep. 90 ad Ageruchiam, n. 1. « Cùm in chartis ecclesiasticis juvarem Damasum Romanæ urbis episcopum et Orientis Occidentisque synodicis consultationibus responderem, etc. »

(2) Ep. 177 inter Augustin.

(3) Epist. XX INNOCENTII apud COUSTANT., *Epist. Rom. Pont.*

(4) Epist. CYRILLI ALEXAND., n. 8, inter Epist. S. CŒLESTINI apud COUSTANT.

Je me borne à observer, par rapport à mon objet, que ces causes étaient déférées au siége de Rome non-seulement pour en recevoir des conseils, des principes de direction ou de nouvelles lumières, comme il arrive quelquefois que l'on consulte des personnages éminents par la doctrine et le savoir, et comme nous lisons que les Églises de Lyon et de Vienne écrivirent aux Églises d'Asie et de Phrygie, pour avoir leur avis au sujet des cataphrygiens (1), ou pour d'autres cas semblables; mais on recourait au siége de Rome comme à la *source* (car telle était, on vient de le voir, l'expression consacrée), comme à l'Église *principale*, comme à la *maîtresse* de la vraie foi, comme à l'*autorité* de laquelle on avait à recevoir la *foi* qu'il fallait tenir (2), en un mot, pour en obtenir une décision définitive. C'est aussi à quoi font allusion ces paroles de saint Augustin, devenues proverbiales dans toute la chrétienté pour les réponses qu'on reçoit de Rome : « *Inde rescripta venerunt : causa finita est, utinam finiatur et error* » (3) ! Nous sommes donc autorisés à conclure de tant de faits et de documents que, dans toute l'antiquité ecclésiastique, on a considéré comme une même chose qu'une doctrine fût condamnée par l'É-

(1) Voir EUSÈBE, l. V, c. 2 et 3.
(2) Voir BALLERINI, l. c., § IX.
(3) Serm. 131, n. 1.

glise romaine ou qu'elle le fût par l'Église catholique, la foi professée par toute l'Église ayant toujours été identique avec la foi professée par l'Église romaine.

Nous voici donc arrivés à la quatrième preuve de notre thèse, qui ne sera qu'un corollaire de la précédente, et que nous prétendons inférer de l'identité qu'il y a toujours eu pour les sectes à être retranchées de l'Église romaine ou à l'être de l'Église catholique. Jamais aucune secte n'a été anathématisée et excommuniée par l'Église de Rome, sans l'être en même temps par l'Église catholique ou universelle en communion avec cette dernière. A peine Rome avait-elle averti par ses encycliques les Églises particulières, soit d'Orient, soit d'Occident, qu'elle avait condamné comme hérétique ou schismatique et séparé de sa communion quelque secte nouvelle, que aussitôt ces Églises, se conduisant en conséquence, cessaient par un commun accord de communiquer avec les fauteurs de cette secte, qui n'étaient plus aux yeux de tous que des hérétiques ou des schismatiques, suivant le jugement qu'en avait porté l'évêque de Rome. Quoi de plus connu que l'histoire d'Acace, qui, pour avoir communiqué avec Pierre Monge, évêque eutychien d'Alexandrie, fut condamné comme hérétique par le Saint-Siége dans un concile tenu à Rome même? Pour se venger de cet affront, il retrancha des diptyques sacrés le nom du pontife romain, et de là naquit



le schisme dit acacien, qui dura au moins trente-cinq ans, ou jusqu'à ce que les Églises d'Orient fussent enfin réconciliées avec le Saint-Siége sous l'empire de Justin. Ce fut à cette dernière occasion que le pape Hormisdas envoya à souscrire à toutes les Églises d'Orient le célèbre formulaire dont nous avons parlé, comme condition de leur rentrée en communion avec l'Église romaine, et par conséquent avec l'Église universelle ou catholique. Tant il est vrai que être excorporé de l'Église romaine, c'est la même chose que de l'être du reste de l'Église. J'omets d'autres exemples pour ne pas être trop long, l'exemple trop fameux que je viens de rapporter pouvant fort bien suffire.

Il me reste seulement à observer qu'il y a une différence fondamentale entre ceux qui sont séparés de l'Église de Rome pour hérésie, et ceux qui ne le sont que pour schisme. Dans le premier cas, il n'y a pas d'exemple de qui que ce puisse être qui ait été séparé de l'Église romaine sans l'être également de toute la communion catholique. Dans le second, au contraire, on pourrait citer plus d'un exemple de certains schismatiques séparés de l'Église romaine, et qui n'en restaient pas moins toujours en communion avec d'autres Églises qui communiquaient elles-mêmes immédiatement avec Rome, parce qu'ils se trouvaient plutôt dans un état anormal que dans le cas de schisme proprement dit. C'est ce qui a eu lieu par rapport au schisme de Mélèce d'Antioche et à celui

d'Acace de Constantinople. La raison profonde de cette différence, c'est qu'on ne peut jamais tenir ou professer une foi différente de celle de l'Église catholique, ou, ce qui est la même chose, de celle de l'Église romaine; au lieu qu'il peut arriver par le concours de certaines circonstances particulières, comme il est arrivé de fait, qu'on ne soit séparé que de la communion immédiate avec l'Église romaine. En pareil cas, si l'on conserve la communion avec une Église unie à l'Église romaine ou avec ceux qui communiquent avec elle, on peut, malgré le schisme extérieur où l'on se trouve, rester en communion médiate avec l'Église romaine, avec laquelle on voudrait sincèrement rentrer en communion même immédiate, si un ensemble de circonstances particulières, comme je viens de le dire, n'en ôtait la possibilité. Je puis même ajouter que cette séparation partielle ne préjudicie pas toujours à la sainteté; et le martyrologe romain contient les noms de plusieurs saints qui ont vécu et sont morts dans un schisme matériel de cette espèce (1). Hors ces cas exceptionnels, c'est

(1) Tel a été saint Mélèce d'Antioche, qui conserva toujours la communion avec saint Basile et les deux saints Grégoire de Nazianze et de Nysse. Il est vrai que des documents certains qui remontent à cette époque nous prouvent qu'il finit par rentrer en communion immédiate avec l'Eglise de Rome. Parmi les saints qui vécurent dans le schisme d'Acace, on doit surtout remarquer les noms de Macedonius, de Daniel Stylite, de Sabas, de Théodose, d'Elie, de Flavien et de Jean le Silencieux.

une règle générale, que quiconque est séparé de l'Église romaine par un schisme véritable l'est par là même de l'Église catholique. Quiconque, d'un autre côté, en est séparé par l'hérésie, comme nous venons de le dire, ne peut en aucun cas ne pas l'être également de l'Église catholique, puisque l'Église romaine et l'Église catholique ont toujours été et ne peuvent jamais être qu'une seule et même chose. Mais cela se démontre encore mieux par la conduite même des schismatiques et des hérétiques de toutes les époques. Jamais on n'en a vu se séparer ou être séparés de l'Église de Rome, sans qu'on les vît en même temps tourner leurs armes, leur tactique, et, plus d'une fois, lorsqu'ils en ont eu le pouvoir, leurs persécutions les plus atroces, contre le clergé ou le peuple des diverses Églises en communion avec l'Église romaine. Preuve évidente et de fait qu'on a toujours considéré comme identiques l'Église catholique et l'Église romaine.

Nous sommes arrivés maintenant à la cinquième et dernière preuve de notre proposition, savoir que les noms de *catholique* et de *romain* ont été considérés comme synonymes par toute l'antiquité, à cause de l'identité que présentent les deux idées. Les

Tous ceux qui sont instruits de l'histoire ecclésiastique savent quelles furent les circonstances qui empêchèrent leur union immédiate avec Rome. Voir l'append. 1 au § 1 du ch. XI de de l'ouvrage cité du P. Ballerini, *De vi et ratione primatûs*.

témoignages en sont lumineux; mais comme ce sujet a déjà été traité dans un autre écrit (1), on se contentera d'en donner ici des extraits, en les appuyant de quelques documents nouveaux. Nous trouvons donc dans la lettre de saint Corneille à Fabius, évêque d'Antioche, à qui ce pape donne les détails du schisme de Novatien, les expressions suivantes : « Ignorait-il, ce vengeur de l'Évangile, qu'il ne devait y avoir qu'un évêque pour l'*Église catholique* » (2) ? C'est-à-dire pour l'Église de Rome, où Novatien s'était fait frauduleusement ordonner évêque après la promotion de Corneille au pontificat. On voit la même expression répétée par les confesseurs qui, après s'être laissé tromper par Novatien, s'étaient retirés du schisme; repentants de leur faute et revenus à l'unité, ils firent dans les termes suivants leur acte de soumission au pontife légitime en présence d'un grand nombre d'évêques, de prêtres et de simples fidèles : « Nous savons que Corneille, évêque de la très sainte Église catholique, est l'élu de Dieu tout puissant et de Jésus-Christ notre Seigneur. Nous confessons notre erreur... Car nous n'ignorions pas qu'il n'y a qu'un Dieu, un seul Christ notre Seigneur, que nous avons confessé, un seul Es-

(1) Voir la dissertation de l'auteur intitulée : *Della denominazione che la Chiesa catholica dà alle communioni da lei divise di eretiche e di scismatiche.*

(2) Voir *Hist. eccl.* d'EUSÈBE, l. VI, c. 43, édition de Valois.

prit-Saint, et qu'il ne doit y avoir qu'un évêque dans l'*Église catholique* » (1). Le même langage se trouve employé par saint Cyprien dans sa lettre à Antonien: « J'ai reçu, écrit-il, votre première lettre, qui ne me laisse aucun lieu de douter de l'accord qui règne dans le corps sacerdotal et de son attachement à l'*Église catholique*, et qui m'apprend en même temps que vous vous abstenez de communiquer avec Novatien, mais que vous avez suivi mon conseil, et que vous gardez une parfaite union avec Corneille, notre co-évêque. Vous m'avez écrit aussi pour que je transmette un exemplaire de votre lettre à notre collègue Corneille, afin que, déposant toute inquiétude, il sache que vous communiquez avec lui, c'est-à-dire avec l'*Église catholique* » (2). Il répète souvent encore ailleurs cette expression, et il explique, de plus, la raison de cette dénomination d'Église *catholique* qu'il attribue à l'Église romaine : c'est que cette Église est la *racine* et la *mère* de l'Église *catholique*. Voici ses paroles : « C'est pourquoi nous avons averti ces hommes qui ont pris le parti de s'embarquer pour la ville de Rome de le faire sans donner de scandale; et nous pouvons nous rendre à nous-même ce témoignage, que nous les avons ex-

(1) Epist. CORNELII ad Cyprianum, inter Cyprianicas, édition des bénédictins.

(2) Ep. XLII.

hortés à reconnaître et à respecter dans cette Église *matrice* la *racine* de l'*Église catholique* entière » (1). Raison qui ne milite que pour l'Église romaine, et qui ne pouvait s'appliquer à aucune autre Église.

Une autre raison nous est fournie par saint Augustin : c'est que « cette Église est la seule qui ait reçu et qui possède avec plénitude l'autorité de son divin époux » (2). Ajoutons à ces documents l'illustre témoignage que, dans une lettre synodale, les évêques d'Afrique réfugiés en Sardaigne rendirent à Jean et à Venerius, en faveur de la doctrine de saint Augustin sur la grâce et sur le libre arbitre de l'homme. « Hormisdas d'heureuse mémoire, disent-ils dans cette lettre, Hormisdas, ce glorieux évêque du siége apostolique, a, dans sa réponse à la consultation de notre saint frère et collègue Possessor, fait un grand éloge de sa doctrine, et voici ses paroles : « Pour ce qui regarde la manière dont l'Église *romaine*, c'est-à-dire l'Église *catholique*, envisage la question de la grâce et du libre arbitre, bien qu'on puisse s'en procurer une ample connaissance dans les divers écrits du bienheureux Augustin, et particulièrement dans ceux qu'il a adressés à Prosper et à Hilaire, nous n'en avons pas moins consacré à l'expliquer des chapitres exprès qui restent déposés dans les

(1) Ep. XLV.
(2) Ep. XLIII.

archives ecclésiastiques » (1). Et cette lettre a d'autant plus d'autorité, qu'elle a été rédigée par le célèbre Fulgence, l'âme et l'oracle de ces exilés africains.

Nous avons un autre témoignage non moins explicite de la même vérité dans celui de saint Ambroise, qui, dans son discours sur la mort de son frère saint Satyre, s'exprime ainsi : « Il (Satyre) a appelé à lui l'évêque..., et lui a demandé s'il était en communion avec les évêques catholiques, *c'est-à-dire avec l'Église romaine* » (2). C'est que l'Église était troublée à cette époque par le schisme excité en diverses contrées par le zèle emporté de Lucifer de Cagliari. De même saint Jérôme, partant du principe que la foi et l'Église catholiques ne sont pas autres que la foi et l'Église romaines, presse de la manière suivante Ruffin, qui était, comme on le sait, passionné pour Origène : « Quelle est cette foi qu'il appelle la foi? Est-ce celle que professe l'Église romaine, ou bien celle qui serait contenue dans les livres d'Origène? S'il répond que c'est la *romaine*, nous sommes donc *catholiques* » (3).

De cette synonymie d'Église *romaine* et d'Église *catholique*, il est résulté, dès les temps les plus an-

(1) *Acta concil.* d'HARDOUIN, t. III, col. 1060, n. 27.

(2) Opp., édition des bénédictins, t. II, col. 1126, n. 47.

(3) Lib. I in Rufin., n. 4.

ciens, que la foi et l'Église catholiques ont été surnommées la foi et l'Église romaines par excellence. Et ce ne peut pas être le schisme grec, comme quelques-uns l'ont prétendu, qui en soit la cause, puisque, outre les documents que nous avons rapportés, et qui sont tous antérieurs de plusieurs siècles au schisme de Photius, documents, comme nous l'avons vu, où les mots *romain* et *catholique* sont pris indifféremment l'un pour l'autre, l'empereur Théodose le Jeune, dans sa lettre à Acace et aux autres tant évêques que archimandrites, donne à l'Église catholique le nom de *religion romaine* (1). Hormisdas, dans sa lettre à Avite, évêque de Vienne, rappelle la foi *du siége apostolique, c'est-à-dire de l'Église catholique*, comme il l'explique lui-même (2); et de même, dans sa lettre à Ennodius et à Pellegrinus, il s'exprime ainsi : « Ceux qui ne communiquent point avec le *siége apostolique, c'est-à-dire avec l'Église catholique* » (3). Ainsi saint Grégoire II, écrivant aux évêques et aux princes de Germanie,

(1) *Act. conc.* HARDOUIN, t. I, col. 1687. Cette lettre se termine ainsi : « Decet proinde tuam sanctitatem omni diligentiâ « et studio hæc à Deo deposcere, qui probatos *romanæ religio-* « *nis* sacerdotes declaret. » Cette lettre est de l'an 432.

(2) Ep. X, ad Avit. Vienn. *Conc.*, édit. de Venise, t. VIII, col. 409 et suiv.

(3) Ep. XVIII : « Circa eos qui cum sede apostolicâ, *hoc est*, « *Ecclesiâ catholicâ* non communicant. » *Ibid.*, col. 420.

leur déclare qu'il a ordonné à Boniface d'instruire les peuples dans la *doctrine du siége apostolique*, et de les confirmer dans *cette même foi catholique* (1), supposant clairement par ces paroles que la foi et l'Église romaines, ou bien la foi et l'Église catholiques, sont une seule et même chose. Et tous ces faits, comme on le voit, se sont passés bien avant le schisme grec. J'omets, pour plus de brièveté, de rapporter encore d'autres documents.

Concluons de toutes ces preuves ensemble qu'il y a identité pleine et absolue entre l'Église romaine et l'Église catholique, et que par conséquent il n'y a pas d'autre Église catholique en dehors de celle qui est en communion avec l'Église romaine. Par là nous voyons ce qu'il faut penser de l'appellation de *roman-catholics* décernée officiellement aux catholiques en Angleterre. Cette appellation en soi est très juste, puisque les vrais catholiques sont par cela même romains catholiques ou catholiques romains, et s'en glorifient; mais dans la bouche des anglicans elle a un sens très faux, comme si l'Église catholique pouvait se composer de différentes espèces de catholiques, comme de romano-catholiques, d'anglo-catholiques, etc. (2). Nous voyons enfin et nous pouvons

(1) *Conc. germ.*, HARTZHEIM, t. I; *Conc.*, édit. de Venise, ep. V, t. XII, col. 240.

(2) Voir dans le *Tablet* une lettre sur ce sujet, 21 mai 1853.

apprécier quelle est l'ineptie de certains anglicans, qui s'en vont dire quelquefois qu'ils sont les seuls vrais catholiques, par la raison qu'ils n'emploient pas d'autres épithètes pour signifier leur Église, tandis que les autres doivent y ajouter celle de *romaine*, comme si être *romain* était autre chose qu'être *catholique*, comme s'il y avait une autre Église *catholique* que l'Église *romaine!* Ils ne voient pas, ceux qui tiennent ce langage, qu'eux-mêmes ils ne sont pas catholiques, précisément parce qu'ils ne sont pas romains, et que leur Église ne saurait être catholique, précisément parce qu'elle n'est pas romaine. Que les anglicans le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, leur Église, ou pour mieux dire, leur établissement, n'est qu'un établissement politique et national (1) ; ce n'est qu'une *Église-branche*, et une bran-

(1) Dans un article ayant pour titre : *L'Eglise anglicane s'est-elle formée d'elle-même?* LINGARD, entre autres réflexions solides, présente les suivantes : « Sous le règne d'Elisabeth, le parlement non-seulement révoqua les actes des parlements passés (du règne de Marie), mais approuva des lois qui avaient pour objet des règlements de culte et l'exercice de la juridiction spirituelle. Il est bon d'observer, en outre, que tout cela se fit non avec l'approbation, mais en dépit de l'Eglise. Tous les évêques de la Chambre votèrent contre ces lois. L'assemblée du clergé présenta une confession de foi (catholique) et protesta contre la compétence de toute assemblée laïque à prononcer sur des points de doctrine, de culte et de discipline; de plus, les deux universités vinrent en aide à l'assemblée du clergé, et souscrivirent la même confession. La même opposition entre les

che détachée, coupée, retranchée du grand arbre de l'Église catholique; communion qu'aucune autre ne veut reconnaître pour la sienne, repoussée par l'Église romaine, méconnue par l'Église grecque, objet de la haine et du mépris de toutes les sectes, tant d'Orient que d'Occident, en aversion à l'Église russe; établis-

membres laïques de la Chambre haute (des pairs) fut plus forte qu'en toute autre circonstance antérieure; et si l'acte pour le livre des *communes prières* passa enfin, ce ne fut qu'à la majorité de trois votes : même cette majorité minime n'aurait pu s'obtenir, si, pour se garantir de deux votes hostiles, on n'avait emprisonné deux évêques, en faisant en même temps passer dans la Chambre des pairs cinq membres de la Chambre des communes partisans des principes réformés. Or, ces actes et ces lois sont la base sur laquelle a été élevée l'Eglise actuelle d'Angleterre. Ne s'ensuit-il pas de là qu'elle est une Eglise *parlementaire, qu'aucune autorité ecclésiastique n'a contribué en rien à fonder?* »

Un peu plus loin, le Dr Lingard ajoute : « La patente royale avec laquelle, sous le règne d'Edouard, on nommait les évêques de l'Eglise anglaise, fait bien voir qu'ils *n'étaient que des créatures de la Couronne*, institués par patente à la façon des officiers civils. « Nous nommons, faisons, créons, constituons et déclarons N.N. évêque de N., pour qu'il occupe et possède ledit évêché sa vie durant, et pour aussi longtemps qu'il se conduira bien; et *l'autorisons à conférer les ordres, à pourvoir aux bénéfices, à exercer* toute espèce de juridiction ecclésiastique, et à faire tout ce qui appartient à la charge épiscopale ou pastorale *sur les choses qu'on sait lui être commises par Dieu dans les Ecritures*, en notre lieu, en notre nom et en vertu de notre autorité royale. » Voir *Dublin Review*, mai 1840. Et on dira que cette Eglise est une Eglise catholique et une Eglise apostolique?

sement, pour tout dire, séparé de tous les autres, comme leur île l'est du continent ; donatisme nouveau, et tout semblable à l'ancien, qui, bien que borné à l'Afrique, se glorifiait du titre d'Église catholique ; Église, enfin, purement *politique* et *parlementaire.*

Le docteur Cabill a donc eu bien raison de protester de la manière suivante contre quelques ministres anglicans, qui ne cessent de s'appeler *ministres de Dieu, ambassadeurs du Christ et de l'Église catholique :* « Vous êtes au contraire, messieurs, les ministres ecclésiastiques du parlement britannique ; vous êtes les ambassadeurs cléricaux de la reine d'Angleterre. Vos XXXIX articles sont le résultat accidentel d'une majorité de votes dans le parlement britannique de ce temps-là. Cet acte du parlement forme la préface de votre livre liturgique de *communes prières,* et les décisions de cette séance parlementaire sont la véritable base et la grande raison *théologique* de la foi anglicane exprimée dans les XXXIX articles. En réalité, pour parler le langage parlementaire, ce symbole ou *Credo* devrait s'appeler proprement un *bill,* comme tout autre bill passé dans le parlement à la pluralité des votes. Le premier ministre d'Angleterre peut mettre de côté la quelle que ce soit de vos opinions, comme on l'a vu dernièrement dans l'affaire de Gorham ; Sa Majesté la reine peut à son gré annuler toutes vos décisions dogmatiques synodales. Vous priez Dieu comme le

veut le premier ministre d'État; vous croyez en Dieu comme le veut la reine; vous augmentez ou diminuez les articles de votre *bill de religion* comme le veut le parlement. Vous êtes donc juridiquement et officiellement les créatures de l'État. Vous endossez l'habit ecclésiastique et prêchez précisément par la même autorité qui donne à un lieutenant de marine le droit de porter l'épée, ou à un avocat du fisc celui d'endosser la toge de soie. Telle est la ridicule juridiction en vertu de laquelle vous enseignez et prêchez... Vous vous êtes séparés de l'Église catholique; et, à l'époque de cette séparation, pour marquer le caractère doctrinal de votre conduite, vous vous êtes donné le nom de protestants... Voudriez-vous avoir la bonté de nous apprendre quand vous êtes revenus vous réunir à cette Église, pour pouvoir vous dire aujourd'hui *catholiques?* Ou bien, commencez-vous à rougir de votre nom de *protestants?* Eh donc, appelez-vous protestants comme vous l'êtes, gardez vos habits d'ordonnance, prenez vos titres parlementaires » (1)!

(1) *The Tablet*, 11 juin 1853.

ARTICLE III.

La primauté de Pierre et de ses successeurs est essentielle à l'Église catholique.

L'Eglise fondée par Jésus-Christ sur l'apôtre Pierre, à qui pour cet effet il a conféré la primauté. — Comment Jésus-Christ a conféré le sacerdoce, l'épiscopat et l'apostolat également à tous les apôtres, y compris saint Pierre. — Il n'en a pas moins conféré exclusivement la primauté à Pierre, comme l'attestent ouvertement trois des évangélistes. — Prérogatives de cette primauté propres à Pierre seul, à l'exclusion des autres apôtres. — Et cela, pour constituer à perpétuité la parfaite unité de son Eglise. — Comment cette unité est constituée par l'union de tous au siége de Pierre. — Comment elle a dû se continuer après sa mort dans ses successeurs par suite de la constitution essentielle à l'Eglise de Jésus-Christ. — Cette même vérité nous est prouvée par les témoignages formels des Pères. — Première classe des Pères, ou de ceux qui affirment que Jésus-Christ a établi la primauté dans la personne de Pierre pour constituer et maintenir à perpétuité l'unité de son Eglise. — Seconde classe, savoir de ceux qui affirment que Jésus-Christ a fondé son Eglise sur la *foi* de Pierre. — Troisième classe, ou de ceux qui ont entendu les trois textes évangéliques de la primauté de Pierre et de ses successeurs. — Quatrième classe, ou de ceux qui affirment que Pierre a parlé par la bouche de ses successeurs, et qui appellent du nom de *chaire de Pierre* le siége du pontife romain. — La même vérité nous est confirmée par les faits publics et solennels, et 1° par les conciles œcuméniques. — Vrai sens du canon VI du concile de Nicée par rapport à la primauté du siége de Rome. — Les conciles d'Ephèse et de Chalcédoine. — Tous les conciles œcuméniques ont demandé la confirmation de leurs actes aux pontifes romains. — 2° Le

siége de Rome principe d'action et de vitalité dans tout le christianisme. — Actes de primatie exercée par les papes sur les Eglises d'Orient, et sur celles d'Occident. — Appels faits de toutes les parties du monde chrétien au Saint-Siége. — Les *causes majeures*, les légations, les vicaires apostoliques. — Multiplicité de leurs actes dans l'Eglise universelle. — Le pontificat romain est la clef qui nous ouvre l'explication de l'histoire de l'Eglise. — Sans lui on ne pourrait se rendre raison des événements qui s'y sont accomplis. — Le pouvoir pontifical est indépendant de la condition politique de l'ancienne Rome. — La suprématie du pontificat romain confirmée par un autre argument irréfutable.

L'identité de l'Église romaine avec l'Église catholique ou universelle a sa source dans la divine institution de cette glise. Jésus-Christ, en la fondant, a voulu qu'elle fût une dans sa nature, et par conséquent, qu'elle demeurât ou continuât d'être une dans tous les siècles à venir, c'est-à-dire jusqu'à ce que vînt pour elle le moment de passer de cet état de combat, de luttes et de souffrances, à celui d'une paix inaltérable et d'une éternel repos. Alors, comme le dit l'Apôtre, toutes choses seront soumises à Jésus-Christ; et Jésus-Christ lui-même, en sa qualité de chef de son corps mystique, sera soumis à celui qui lui aura assujéti toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous (1). Ainsi, l'unité de l'Église, commencée ici-bas, sera perfectionnée et consommée dans le ciel. En attendant cet heureux terme, Jésus-Christ,

(1) I *Cor*. XV, 27, 28.

comme chef de l'Église même, doit régner dans le temps et dans l'espace, suivant ce qu'enseigne le même apôtre, pour donner à ses élus de tous les siècles et de tous les pays les moyens d'entrer un jour en possession de la gloire bienheureuse; il doit abattre toute principauté, toute puissance, toute vertu; il doit mettre à ses pieds tous les ennemis de son empire : et c'est ce qu'il fait incessamment en donnant à la pierre placée comme fondement inébranlable au milieu de son Église la vertu de résister à tous les assauts des puissances de l'enfer; et cette pierre, c'est Pierre lui-même, toujours vivant dans ses successeurs.

Or, par là même que Jésus-Christ a voulu que ce fût sur Pierre que son Église fût fondée, qu'il l'a établi pour être à sa place chef visible de son royaume visible et de son corps mystique, il s'ensuit nécessairement, et par une conséquence évidente, que Pierre, ou sa primauté se perpétuant dans ses successeurs, est essentiel à la règle de foi, comme étant essentiel à l'institution et à la nature de l'Église même, qui, comme nous l'avons vu, a été établie dépositaire, gardienne et vengeresse de la révélation divine, ou des vérités enseignées par ce divin maître pour le salut de tous les hommes. Car il faut de toute nécessité, ou nier que ce soit sur Pierre que Jésus-Christ a fondé son Eglise, ou subir toutes les conséquences qui résultent logiquement de cette insti-

tution. Les protestants, pour ne pas être forcés d'admettre ces conséquences, ont préféré de s'en tenir au premier parti. Mais tous leurs efforts sont vains pour anéantir un fait attesté non-seulement par les paroles claires et explicites du Sauveur que nous ont rapportées les évangélistes, mais encore par tout le dessein, le plan et le but de son ouvrage, et par les promesses qu'il a faites; fait en faveur duquel dépose le témoignage uniforme de toute l'antiquité chrétienne; fait rendu évident par les actes de l'Église les plus solennels; fait qui trouve sa confirmation dans le principe d'action et de vitalité qu'il communique à l'Église universelle; fait, enfin, qui seul donne la clef pour expliquer l'histoire, qui sans lui serait inintelligible; ou comme le fil pour sortir d'un labyrinthe auquel, sans lui, il n'y aurait pas d'issue. Or, pour nous convaincre que tel est le fait dont nous parlons, nous n'avons qu'à parcourir chacun des points que nous venons d'énoncer : et c'est ce que nous allons faire avec toute la brièveté et toute la clarté possibles.

Et, premièrement, que les témoignages bibliques déposent ouvertement en faveur de la primauté conférée à l'apôtre saint Pierre par le divin fondateur de l'Église, c'est une chose si évidente que, pour ne pas la voir, il faut avoir un voile épais ou plutôt comme un mur devant les yeux. Les protestants de toutes sectes font profession de s'attacher exclusivement à

lire la Bible, rien que la Bible et toute la Bible ; ils l'ont sans cesse entre les mains, l'analysent, la commentent, et jamais cependant ils n'y lisent, ou du moins n'y remarquent l'institution de la primauté conférée par Jésus-Christ à son apôtre en des termes si solennels. Ils savent parfaitement trouver les passages où il est parlé des pouvoirs accordés à tous les apôtres en commun, et ils n'aperçoivent jamais ceux où l'apôtre Pierre est mis au-dessus de tous ses collègues par des priviléges qui lui sont conférés exclusivement aux autres, et tout cela dans l'intention de ne faire de lui que l'égal de ses collègues, et de nier sa primauté. Et, cependant, les livres saints rapportent avec une parfaite exactitude, non-seulement ce que Jésus-Christ leur a donné collectivement à tous, y compris saint Pierre, comme le pouvoir sacerdotal, le pouvoir épiscopal et le pouvoir apostolique, mais aussi ce qu'il a donné à Pierre seul, savoir le pouvoir primatial, ou la dignité de chef suprême de son Église.

Nous trouvons parfaitement, en effet, que Jésus-Christ a conféré à tous les apôtres réunis ensemble tout le pouvoir sacerdotal proprement dit, c'est-à-dire le pouvoir de consacrer, d'offrir le sacrifice et d'absoudre des péchés. Il leur donna, dans la dernière cène, pouvoir sur son corps réel par ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi* (1). Il leur

(1) Luc. xxii, 19; I *Cor*. ii, 24.

donna, après sa résurrection, pouvoir sur son corps mystique lorsqu'il leur dit : *Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez*, etc. (1). Jusqu'ici Pierre est égal aux autres apôtres.

Ensuite, pour le pouvoir épiscopal, Notre-Seigneur n'a de même fait aucune distinction entre Pierre et ses collègues, puisqu'il leur a donné à tous en commun le pouvoir de baptiser les peuples : *Allez, baptisez*, etc. (2); celui d'enseigner et d'administrer les sacrements comme tout ce qui tient au culte religieux, avec l'autorité nécessaire pour en procurer l'observation : *Leur enseignant à observer toutes les choses que je vous ai prescrites* (3) ; de porter et de lever les censures, et de donner à leurs règlements une force obligatoire : *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel*, etc. (4); leur promettant en même temps son assistance dans l'exercice de leurs fonctions par sa présence avec eux jusqu'à la fin des siècles : *Voilà que je suis avec vous*, etc. (5).

Enfin, pour ce qui regarde l'apostolat en tant que distingué du pouvoir épiscopal, et par conséquent en ce qu'il avait d'extraordinaire et de limité au temps

(1) JOAN. XX, 22-23.
(2) MATT. XXVIII, 19.
(3) *Ibid.*
(4) MATT. XVIII, 18.
(5) MATT. ult.

de la vie des apôtres, nous voyons également que Notre-Seigneur le leur a conféré à tous en commun et sans distinction de personnes. Ainsi leur a-t-il donné à tous la mission immédiate : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie* (1) ; la mission universelle : *Allez donc par tout le monde* (2). En tout cela nous voyons Pierre simplement égal aux autres apôtres, et c'est en ce sens aussi que le mot fameux de saint Cyprien se trouve vrai : « Assurément les autres apôtres étaient, eux aussi, ce que Pierre était, élevés au même honneur, munis du même pouvoir » (3) ; c'est-à-dire, tout aussi bien que Pierre, prêtres, évêques et apôtres.

Mais il faut voir également ce que les livres saints nous ont appris de ce qui ne se rapporte qu'à Pierre. Trois évangélistes ont eu soin de nous en rendre compte. Saint Mathieu nous apprend qu'à la suite de la célèbre confession que fit de la divinité de Jésus-Christ, par révélation divine, le premier des apôtres, le Sauveur lui adressa ces paroles : « Vous êtes heureux, Simon, fils de Jean ; car ce n'est ni la chair ni le sang qui vous ont révélé ces choses, mais c'est mon Père même, Celui qui est dans le ciel. Et moi,

(1) JOAN. XX, 21.

(2) MATT. ult.

(3) Lib. *De unit. Eccl.*, édit. des bénéd., p. 195 : « Hoc erant « utique et cæteri apostoli, quod fuit Petrus, pari consortio præ- « diti et honoris et potestatis. »

je vous dis que vous êtes Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je vous donnerai les clefs du royaume des cieux ; et tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel » (1). Saint Luc, à son tour, raconte que, pendant la dernière cène, le Sauveur, se tournant vers Pierre, lui dit : « Simon, Simon, Satan a demandé à vous cribler tous, comme on crible le froment ; mais j'ai prié pour vous en particulier, afin que votre foi ne défaille point. Lors donc que vous aurez été converti, ayez soin d'affermir vos frères » (2). Enfin, saint Jean nous a laissé par écrit que Jésus-Christ après sa résurrection, dans une de ses apparitions à laquelle se trouvaient Pierre, Jean et d'autres disciples, adressa la parole à Pierre seul, et l'interpella en ces termes : « Simon, fils de Jean, m'aimez-vous *plus que ne m'aiment ceux-ci ?* Pierre lui répondit : Oui, Seigneur, vous savez bien que je vous aime. Jésus lui dit : Paissez mes agneaux. Il lui demanda encore une seconde fois : Simon, fils de Jean, m'aimez-vous ? Pierre lui répondit : Oui, Seigneur, vous savez bien que je vous aime. Jésus lui dit : Paissez mes agneaux. Il lui demanda pour la

(1) MATT. XVI, 17-19.
(2) LUC. XXII, 31-32.

troisième fois : Simon, fils de Jean, m'aimez-vous? Pierre fut contristé de ce qu'il lui demandait pour la troisième fois : M'aimez-vous? et il lui répondit : Seigneur, vous connaissez toutes choses ; vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Paissez mes brebis » (1).

Au moyen de ces passages, il est facile de recueillir les prérogatives particulières de saint Pierre qui le distinguent des autres apôtres, avec qui d'ailleurs, comme nous l'avons dit, il avait de commun le sacerdoce, l'épiscopat et l'apostolat. Ces prérogatives, je vais les exposer avec les paroles mêmes traduites de M. Allies.

« 1° Cet apôtre a été établi pierre fondamentale, ou fondement de l'Église après Jésus-Christ, et cet apôtre seul : ***Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église.***

« 2° A l'Église ainsi fondée sur Pierre, est assurée pour toujours l'indéfectibilité avec la victoire sur ses ennemis : ***Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.***

« 3° A Pierre seul sont confiées les clefs du royaume des cieux, le symbole de la souveraine puissance, la défense et la garde de la maison ou de la cité de Dieu : ***Et je vous donnerai les clefs du royaume des cieux.***

(1) JOAN. XXI, 15-17.

« 4° Le pouvoir de retenir et de remettre les péchés, celui de porter et de lever les censures, celui d'établir des lois pour le gouvernement spirituel de l'Église, quoique conférés d'ailleurs à tous les apôtres ensemble, lui sont donnés ici personnellement : *Et tout ce que vous lierez,* etc.

« 5° A lui seul est donné le pouvoir de confirmer ses frères, parce que sa foi à lui-même ne doit pas défaillir : *J'ai prié pour vous afin que votre foi*, etc.

« 6° Le soin du troupeau entier de Jésus-Christ lui est recommandé comme au pasteur suprême : *Paissez mes agneaux ; soyez le pasteur de mon troupeau ; paissez mes brebis.*

« En rapprochant ainsi ce qui a été donné aux apôtres en commun, et ce qui a été conféré à Pierre seul, on conclut de cette comparaison :

« 1° Qu'il a reçu bien des choses que n'ont pas reçues les autres, et que les autres n'ont rien reçu qu'il n'ait reçu lui-même ;

« 2° Que ses pouvoirs ne peuvent être exercés que par un seul, tandis que ceux des autres peuvent l'être par plusieurs ;

« 3° Que ses pouvoirs renferment ceux de ses collègues, au lieu que ceux de ses collègues ne renferment pas les siens ;

« 4° Que c'est de lui qu'émane le gouvernement ordinaire de l'Église ou l'office pastoral promis et fi-

guré sous le symbole des clefs du royaume des cieux, et conféré en même temps que signifié sommairement par ces paroles : ***Paissez mes brebis;*** l'épiscopat est renfermé dans la primauté » (1).

Mais quelle a pu être l'intention du Sauveur en conférant à Pierre une telle primauté sur son Église, sinon de constituer en lui et par lui la souveraine unité de cette Église pour tous les temps à venir? C'est ce qu'a très bien expliqué saint Cyprien lorsque, après avoir dit, dans le passage rapporté plus haut, que les autres apôtres étaient égaux à Pierre quant au sacerdoce, à l'épiscopat et à l'apostolat, il ajoute immédiatement : « Mais cependant tout part de l'unité, et la primauté est donnée à Pierre, pour que l'*unité* soit assurée à l'Église » (2). Et ailleurs : « Elle est une, cette Église fondée sur Pierre, principe et raison de son unité » (3). Et ailleurs encore : « A Pierre premièrement, sur qui Notre-Seigneur a fondé son

(1) Allies, anglican récemment converti, dans son ouvrage intit. *La Chaire de Pierre fondement de l'Eglise,* etc., où il développe parfaitement ce sujet. Cet ouvrage a été traduit de l'anglais en italien par le R. P. Costa de la C. de J., et cette traduction a été publiée à Naples en 1850. Voir en particulier la sect. IX de cet ouv. ayant pour titre : ***Preuves bibliques de la primauté.***

(2) L. c. : « Sed exordium ab unitate proficiscitur, et prima- « tus Petro datur ut Ecclesia Christi una monstretur. »

(3) Ep. 70 : « Una (est) Ecclesia à Christo Domino super Pe- « trum origine unitatis et ratione fundata. » Edit. cit., p. 125.

Église, et dans la personne duquel il a constitué et fait voir le principe de l'unité » (1). Et c'est ce qui a fait dire au même saint martyr que la chaire de Pierre est « l'Église principale d'où l'unité sacerdotale est sortie comme de sa source » (2).

Il résulte de là évidemment, qu'en conférant à saint Pierre la primauté sur l'Église entière, le Sauveur avait pour objet et pour but d'en organiser et d'en personnifier pour ainsi dire l'unité dans la personne de cet apôtre : je veux dire l'unité de foi, et aussi l'unité de charité et de communion, comme je l'ai déjà expliqué plus d'une fois dans le cours de cet ouvrage. L'Église, pour être une et se maintenir dans son unité, a besoin d'un chef, a besoin d'un centre : d'un chef, parce que autrement elle serait acéphale, sans guide, sans direction, sans gouvernement, comme le serait, privé de son pasteur, un troupeau dispersé ; d'un centre, pour rassembler dans un foyer commun tous les rayons qu'elle fait vibrer sur chaque point du globe où pénètrent ses enseignements, et où s'étend son autorité. Telle était aussi la pensée de saint Cyprien, lorsqu'il donnait de l'Église la définition suivante : « C'est (l'Église) le peuple uni à son

(1) Ep. 73 : « Petro primùm Dominus super quem ædificavit « Ecclesiam, et unde unitatis originem instituit, et ostendit. » P. 131.

(2) Ep. 55 : « Ecclesiam principalem unde unitas sacerdota- « lis exorta est. » P. 86.

pontife, le troupeau attaché aux pas de son pasteur » (1). Et puisque dans chaque Église particulière chaque *pontife*, chaque *pasteur*, c'est-à-dire chaque évêque, est le principe de l'unité particulière de cette Église, et qu'il forme et entretient cette unité en tant que le peuple entier de son Église lui est uni, que tout le troupeau qui compose son Église lui est attaché; ainsi l'unité de l'Église universelle doit-elle se former et comme résulter de l'union ou de l'attachement de tous les peuples, de tous les troupeaux avec leurs chefs ou leurs pasteurs respectifs, de toutes les Églises particulières, en un mot, au chef et au pasteur suprême, qui est Pierre, et qui ne saurait être que lui : attachement, union, si bien caractérisés par le mot latin *gluten* (glu) employé par saint Cyprien dans cet endroit même (2).

Si donc tels ont été le magnifique dessein, et l'objet comme le but du Rédempteur de tous les hommes dans l'institution de la primauté, il faut inférer de là, par une conséquence évidente, que, puisque cette unité synthétique de l'Église doit durer autant que l'Église elle-même, elle ne devait pas se terminer avec la courte existence du chef des apôtres, mais qu'il fallait de toute nécessité qu'elle se transmît à ses successeurs.

(1) Ep. 69 : « Plebs sacerdoti adunata, et pastori suo grex « adhærens. » P. 122.

(2) « Sit utique (Ecclesia catholica) connexa et è cohærentium sibi invicem sacerdotum glutine copulata. » *Ibid.*

Personne ne niera, en effet, que l'épiscopat conféré aux apôtres par Jésus-Christ ne se soit transmis après leur mort à ceux qu'ils avaient établis pour régir et gouverner les Églises particulières. Donc, par la même raison, la primauté sur l'Église elle-même a dû passer aux successeurs de Pierre. Autrement l'Église, à la mort de cet apôtre, aurait cessé d'être une ; dès lors un changement substantiel se serait opéré dans la constitution de cette Église : elle aurait cessé d'être l'Église fondée par Jésus-Christ.

Ainsi donc, les témoignages bibliques qui nous certifient l'institution de la primauté, avec ses droits et ses priviléges, dans la personne de Pierre, doivent s'appliquer avec la même étendue à tous ses successeurs, légitimes héritiers de son siége épiscopal ; et, par conséquent, tout ce qui appartenait à Pierre à raison de sa primauté doit appartenir de même aux évêques de Rome ou aux pontifes romains, auxquels reviennent de droit divin toutes les prérogatives conférées à Pierre.

Quoique cette conséquence ait toute l'évidence d'une déduction logique, et qu'elle ne puisse être révoquée en doute par aucun esprit sérieux, de crainte cependant qu'on ne dise que nous nous appuyons uniquement sur des raisonnements humains, et non pas en même temps sur des faits, nous allons maintenant développer et prouver par des documents irrécusables le second point que nous avions à établir.

Disons donc que la primauté de Pierre et de ses successeurs sur toute l'Église est un fait attesté par le témoignage uniforme de toute l'antiquité chrétienne. Pour éviter la confusion qui naîtrait de ces témoignages présentés sans ordre, je rappellerai à certains points culminants les diverses classes où l'on peut ranger ces témoignages.

La première classe se composera de ceux qui nous certifient que Jésus-Christ a voulu constituer la primauté à perpétuité dans la personne de Pierre et de ses successeurs pour l'avantage de son Église, ou comme moyen utile et nécessaire pour former et conserver l'unité de cette Église : ce qui confirmera parfaitement la vérité de tout ce que nous avons dit jusqu'ici. Or, de ce genre sont, outre l'éclatant témoignage de saint Cyprien que nous citions tout à l'heure, ceux de saint Ambroise, de saint Optat, de saint Jérôme, de saint Augustin, sans compter ceux des papes saint Innocent, saint Damase, saint Léon, Hormisdas et leurs successeurs. Mais, faisant abstraction de ces derniers, dont le témoignage, quoique bien à tort (1),

(1) Voici comment Bossuet lui-même répond à ceux qui voudraient faire valoir cette exception contre les souverains pontifes (*Defens. Decl.*, l. X, c. 5) : « Sed absit; pari enim jure « dixerint, ne episcopis quidem aut presbyteris esse adhibendam « fidem, cùm sacerdotii sui honorem prædicant. Quod contra « est : nam quibus Deus singularis honoris, dignitatisque præ- « rogativam contulit, iisdem inspirat verum de suâ potestate « sensum, ut eâ in Domino, cùm res poposcerit, liberè et con-

pourrait paraître suspect dans l'éloge qu'ils font de leurs propres prérogatives, je m'en tiendrai aux premiers, qui affirment tous d'une voix que la primauté de Pierre et de ses successeurs a été établie pour le bien de l'Église et pour la perfection de son unité. Tout le monde connaît le mot de saint Ambroise : « C'est à Pierre que le Christ a dit : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église. Donc, *là où est Pierre, là est aussi l'Église* » (1). Le saint docteur fait manifestement entendre par ces paroles que Jésus-Christ n'a pas fondé son Église sur Pierre dans un autre but que pour que tout l'édifice de sa religion reposât sur lui comme sur son fondement, et qu'après sa mort, dans toute la suite des temps, il continuât de même de porter tout entier sur ses successeurs, de sorte que partout où serait Pierre, c'est-à-dire dans telle communion où serait le pontife romain, là aussi on devrait reconnaître l'unique Église dont l'Homme-Dieu

« fidenter utantur, fiatque illud, quod ait Paulus (I *Cor*. II, 12) : « *Accepimus spiritum, qui à Deo est, ut sciamus, quæ à Deo* « *donata sunt nobis*. Quod quidem hìc semel dicere placuit, ut « temerariam ac pessimam responsionem confutarem, profiteor- « que me de Sedis Apostolicæ majestati, romanorum pontifi- « cum doctrinæ et traditioni crediturum. Quanquàm eorum se- « dem non ipsi magis, quàm reliqui ac tota Ecclesia, atque « Orientales haud minùs quàm Occidentales prædicant. »

(1) In Ps. XIV, n. 30 : « Ipse est Petrus cui dixit (Christus) : « Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam « meam. Ubi ergò Petrus, ibi Ecclesia. »

est le fondateur. C'est ce qu'il déclare encore plus ouvertement lorsqu'il dit des hérétiques et des schismatiques que « ceux là n'ont point de part à l'héritage de Pierre, qui ne reconnaissent pas le siége de Pierre, qu'ils mettent au contraire en pièces par leurs divisions impies » (1) ; et comme après avoir dit ces paroles il parle aussitôt du schisme des novatiens, il est bien évident qu'il attribue l'unité de l'Église à l'unité avec le pontife romain, qu'il appelle *Pierre* par antonomase, comme succédant à sa primauté.

Saint Optat inculque cette même vérité dans plus d'un endroit de ses écrits contre les donatistes, particulièrement lorsqu'il affirme que, « pour procurer le bien de l'unité, le bienheureux Pierre a eu l'avantage d'être choisi de préférence à tous les autres apôtres » (2); et lorsque, pressant encore plus vivement le donatiste Parménien, il s'exprime de la manière suivante : « Vous ne sauriez nier ni prétendre ignorer que la chaire épiscopale de la ville de Rome ait été conférée à Pierre tout le premier, et que ce soit dans cette chaire qu'a siégé Pierre, chef de tous les apôtres, appelé pour cette raison Céphas, afin que tous respectant cette chaire unique, tous aussi gar-

(1) Lib. I *De Pœnit.*, c. VII, n. 33 : « Non habent enim Petri « hæreditatem, qui Petri sedem non habent, quam impiâ divi- « sione discerpunt. »

(2) Lib. VII *Cont. Parmen.*, c. III : « Bono unitatis B. Petrum... « præferri apostolis omnibus meruisse. »

dassent l'unité, en sorte que quiconque prétendrait opposer sa chaire particulière, fût-elle celle d'un autre apôtre, à cette chaire privilégiée, fût dès lors considéré comme un schismatique et un rebelle. Sur cette chaire donc, qui par son unité figure la première de toutes les notes de l'Église, a siégé Pierre le premier, puis Lin, son successeur, puis Clément..., puis enfin Sirice, aujourd'hui notre collègue dans l'épiscopat, et avec qui tout l'univers est en communion, ainsi que nous, par le commerce que nous entretenons ensemble des lettres *formées* » (1).

Saint Jérôme ne s'exprime pas différemment, et il affirme de la même manière que c'est dans l'intérêt de l'unité que Pierre a été établi primat de toute l'Église : « Un seul, dit-il, a été choisi entre douze pour ôter, par l'établissement d'un chef, toute occasion au schisme » (2). Et ailleurs : « Le salut de l'Église est

(1) *Ibid.*, lib. II, c. II : « Negare non potes scire te in urbe « Româ Petro primo cathedram episcopalem esse collatam, in « quâ sederit omnium apostolorum caput Petrus, unde et Ce- « phas appellatus est, in quâ unâ cathedrâ unitas ab omnibus « servaretur ; ne cæteri apostoli singulas quisque defenderent, « et jam schismaticus et peccator esset, qui contra singularem « cathedram, alteram collocaret. Ergò super cathedram uni- « cam, quæ est prima de dotibus, sedit prior Petrus, cui succes- « sit Linus, Lino successit Clemens... Siricius hodie qui noster « est socius : cum quo nobiscum totus orbis, commercio forma- « tarum, in unâ communionis societate concordat. » Edit. d'Elie Dupin.

(2) Lib. I *In Jovin.*, n. 26 : « Proptereà inter duodecim unus

attaché à la considération dont doit y être entouré le premier de l'ordre sacerdotal. Si on refuse de lui reconnaître une autorité hors ligne et qui s'élève au-dessus de toute autre, il y aura bientôt dans l'Église autant de schismes qu'il y aura de prêtres » (1) : paroles qui ont pour chaque Église particulière, par rapport à son évêque, la même force que pour l'Église universelle par rapport au souverain pontife. Mais ici nous n'avons pas besoin d'ajouter notre commentaire, puisque l'auteur lui-même explique sa pensée dans sa célèbre lettre au pape Damase, où, sur la question alors agitée d'une ou de trois hypostases à reconnaître en Dieu, il dit ces paroles remarquables : « Je sais que c'est sur cette pierre que l'Église a été bâtie. Quiconque mange l'agneau pascal hors de cette maison est un profane. Quiconque se trouve hors de cette nouvelle arche de Noé périra... Quiconque ne ramasse pas avec vous dissipe ; car qui n'appartient pas à Jésus-Christ appartient à l'Antechrist » (2). Le saint ne pouvait employer de termes plus énergiques

« eligitur, ut capite constituto, schismatis tollatur occasio. » *Ibid.*, édit. de Valois, t. II.

(1) *Dial. cont. Lucif.*, n. 9 : « Ecclesiæ salus in summi sacer- « dotis dignitate pendet, cui si non exsors quædam et ab omni- « bus eminens tribuatur potestas, tot in Ecclesiâ efficientur « schismata, quot sacerdotes. » *Ibid.*

(2) Epist. XV *Ad Dam.* : « Super illam petram ædifica- « tam Ecclesiam scio. Quicumque extra hanc domum agnum « comederit, profanus est. Si quis in Noe arcâ non fuerit, pe-

pour exprimer la souveraine unité de l'Église provenant de la primauté de Pierre et de ses successeurs.

A son tour, le grand évêque d'Hippone reproduit la même vérité et la croyance commune de son temps sur le même objet. Dans ses disputes contre les donatistes, les manichéens et les pélagiens, il n'emploie pas d'autre argument pour leur prouver qu'ils étaient hors de l'unité de l'Église, que de faire voir qu'ils ne pouvaient s'appuyer sur la pierre que Jésus-Christ a donnée pour fondement à son Église, puisqu'ils étaient séparés de Pierre, ou du pontife romain successeur de Pierre, fondement et centre de l'unité catholique. On ne saurait compter le nombre des passages de ses écrits qui pourraient être cités à l'appui de notre thèse; mais, pour ne pas trop m'alonger, je vais seulement en rapporter un ou deux. Dans son chant contre le parti de Donat, il exhorte les donatistes de la manière suivante : « Venez, mes frères, si vous le voulez bien, pour être greffés de nouveau sur la vraie vigne; il nous est pénible de vous voir ainsi retranchés du cep. Comptez les pontifes à partir de Pierre, le premier de tous, et voyez qui lui a succédé, et à qui tel autre a succédé. C'est cette pierre, contre laquelle ne prévaudront point les portes orgueilleuses de l'enfer » (1). Ailleurs, parlant

« ribit... Quicumque tecum non colligit, spargit; hoc est, qui « Christi non est, Antechristi est. » *Ibid.* t. I.

(1) « Venite fratres, si vultis, ut inseramini in vite. Dolor est,

de l'Église romaine, il dit que « c'est là que s'est toujours maintenue la principauté de la chaire apostolique » (1). Et ce n'est encore ici qu'un échantillon de tous les textes que je pourrais citer pour prouver quels étaient les sentiments de l'antiquité chrétienne sur le but que Jésus-Christ s'est proposé en établissant la primauté à toujours dans la personne de Pierre et de ses successeurs, et qui n'a pas été autre que de constituer et de maintenir l'unité de son Église (2).

La seconde classe de témoignages qui nous montrent l'accord de toute l'antiquité chrétienne à reconnaître la primauté de Pierre et de ses successeurs dans la chaire de Rome, se compose de tous ceux qui nous affirment que l'Église a été fondée sur la foi de Pierre, et non pas seulement sur la foi dont il a fait profession en confessant la divinité de Jésus-Christ, mais sur la foi même qu'il devait prêcher dans tous les temps. Sur la confession de Pierre, expliquée dans le premier de ces deux sens, la tradition n'est pas douteuse, à commencer à saint Hilaire de Poi-

« cùm vos videmus præcisos ità jacere. Numerate sacerdotes vel « ab ipsâ Petri sede, et in ordine illo Petrum, quis cui succes- « sit, videte. Ipsa est petra, quam non vincunt superbæ infero- « rum portæ. »

(1) Ep. 43, n. 7, édit. des bénéd. « Romanæ Ecclesiæ in quâ « semper apostolicæ cathedræ viguit principatus. »

(2) On peut voir ces témoignages recueillis par PIERRE BALLERINI dans son ouv. cité, et par BOLGENI dans l'ouvr. *Dell' Episcopato*, append. III, édit. d'Orviéto.

tiers et à continuer jusqu'à saint Thomas d'Aquin ; et en général, tous ceux qui ont eu à disputer contre les ariens, qui, en niant la divinité du Verbe, niaient par là même celle de la personne du Christ, leur reprochaient d'avoir par leur hérésie impie ébranlé la pierre sur laquelle Jésus-Christ avait bâti son Église, et de l'avoir même détruite autant qu'il était en eux (1). Pour ce qui regarde l'autre sens dans lequel on peut expliquer la confession de Pierre, le sentiment des Pères n'est pas moins unanime; et c'est pour cela qu'ils appellent Pierre *le fondement de la foi, la pierre ou la roche de la foi, la colonne de la foi, la pierre fondamentale de la foi catholique* (2).

De là vient que saint Léon le Grand dit en parlant de Pierre : « Et pour vous convaincre de la fermeté de la foi qu'il devait enseigner, écoutez ces paroles : *Et sur cette pierre je bâtirai mon Église* » (3). Saint Grégoire de Nazianze dit de son côté : « L'un est appelé du nom de Pierre, et personnifie en lui-même les fondements de l'Église » (4). Saint Ambroise à son tour : « La

(1) On peut voir ces témoignages rapportés en détail par Ballerini, op. cit. c. 12, § 2.

(2) *Ibidem*, c. 13.

(3) Serm. 62, éd. Ballerini, n. 2.

(4) *Orat.* XXXII, édition des bénédictins, 1778, t. I, n. 18, al. *Orat.* XXVI, p. 453, *De moder. serv. in disput.* : Hic petra vocetur, atque Ecclesiæ fundamenta in fidem suam accipiat.

foi est donc le fondement de l'Église; car ce n'est pas de la chair corruptible de Pierre, mais de sa foi vivante qu'il a été dit: *Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle* » (1). Et ainsi de plusieurs autres, dont il serait trop long de faire l'énumération (2).

Une troisième classe comprend la troupe innombrable de docteurs et d'écrivains ecclésiastiques qui se sont attachés à faire l'application des trois passages en question de saint Mathieu, de saint Luc et de saint Jean, à la primauté de Pierre et de ses successeurs. Or, l'accord est ici unanime, et il n'est possible d'y trouver aucune exception, soit dans les Pères ou auteurs ecclésiastiques d'Orient, soit dans ceux d'Occident. Il suffit de lire leurs homélies ou leurs commentaires sur les passages allégués, pour s'en convaincre jusqu'à l'évidence. Nous n'en allons pas moins présenter encore ici quelques-uns de ces témoignages en preuve de notre proposition, et par lesquels on pourra juger des autres. Saint Grégoire de Nysse dit de saint Pierre « qu'il est la pierre fondamentale de la foi, puisque le Seigneur lui-même a dit au prince des apôtres: *Vous êtes Pierre*, etc. » (3). Saint Jean Chrysostôme dit de

(1) *De incarn.*, c. 5, n. 34: « Fides ergò est Ecclesiæ funda- « mentum: non enim de carne Petri, sed de fide dictum est: « Quia portæ mortis ei non prævalebunt. »

(2) Voir Ballerini, loc cit.

(3) *De Trinit.*, c. ult. « *Petra verò fidei tanquàm fundamen-*

même : « Jésus-Christ ayant dit à Pierre : *Vous êtes bienheureux, Simon, fils de Jean*, et ayant promis de poser sur sa confession les fondements de son Église, etc. » (1). Saint Épiphane : « Le prince des apôtres, Pierre... qui, comme une pierre solide, etc. » (2). Saint Cyrille d'Alexandrie : « Je pense, dit-il, que la pierre (dont Notre-Seigneur parle ici) n'est autre que la foi ferme et inébranlable de son disciple, sur laquelle est fondée et assurée pour toujours l'Église de Jésus-Christ, sans que les portes de l'enfer puissent jamais triompher d'elle » (3). Et ainsi des autres. J'ai cité de préférence les Pères de l'Église orientale, pour qu'on voie plus clairement leur accord sur ce point avec ceux d'Occident. Mais pour ne pas laisser de côté ces derniers, je vais rapporter quelques-unes de leurs paroles sur l'autre passage évangélique qui est de saint Luc. Voici de quelle manière ce passage

tum : ut ipse Dominus ait ad principem apostolorum : Tu es Petrus, etc. » Edit. de Paris, 1615, t. I, p. 994.

(1) In cap. 1 epist. ad Gal. t. X. Il avait déjà dit la même chose dans son hom. 34 sur S. Math., n. 2, t. VII, et dans l'hom. 82 sur le même évang., n. 3.

(2) Hær. 59, n. 7, édit. du P. Pétau.

(3) Dial. IV, *De Trinitate*, édit. de Paris, 1638, t. V, p. 507, où après avoir rapporté les paroles de Jésus-Christ (Math. XVI), le saint ajoute : « Petrum, opinor, quasi denominatione nihil « aliud, quàm inconcussam et firmissimam discipuli fidem appellans, super quam etiam citra casûs periculum firmata est « ac fundata Christi Ecclesia, et ipsis inferorum portis perpetuò « manet inexpugnabilis. »

est commenté par saint Léon : « En Pierre donc est affermie la force de tous les autres, et le secours de la grâce divine est distribué de manière à ce que ce don de force, qui est communiqué à Pierre par Jésus-Christ, soit ensuite conféré par Pierre aux autres apôtres » (1). L'auteur des *Questions sur le Nouveau Testament* en donne aussi la raison : c'est « qu'il est manifeste que tous sont contenus dans Pierre; car toujours le peuple est ou repris ou loué dans la personne de son chef » (2). De là Bossuet, dans ses *Méditations*, explique de la manière suivante, avec beaucoup de force et de logique, la doctrine des Pères sur ce passage : « Parce qu'en réprimant l'ambition de ses apôtres, il avait parlé d'une manière qui eût pu donner lieu à ceux qui n'auraient pas bien pesé ses paroles de croire qu'il n'avait laissé aucune primauté dans son Église, et qu'il avait même affaibli celle qu'il avait donnée à saint Pierre, il parle ici d'une manière qui fait bien voir le contraire. *Satan*, dit-il, *a demandé de vous cribler tous; mais, Pierre, j'ai prié pour toi*, pour toi en particulier,

(1) Serm. 4 *De natali ipsius*, c. 3, éd. Ball. « In Petro ergò « omnium fortitudo munitur, et divinæ gratiæ ità ordinatur « auxilium, ut firmitas, quæ per Christum Petro tribuitur, per « Petrum apostolis conferatur. »

(2) Append. t. III. S. AUG. col. 158. « Manifestum est in Pe- « tro omnes contineri ; semper enim in præposito populus aut « corripitur aut laudatur. »

avec distinction : non qu'il ait négligé les autres; mais, comme l'expliquent les saints Pères, parce qu'en affermissant le chef, il voulait empêcher par là que les membres ne vacillassent. C'est pourquoi il dit : *J'ai prié pour toi*, et non pas : J'ai prié pour vous » (1). Terminons cette troisième classe par quelques citations sur l'autre passage évangélique, qui est celui de saint Jean. Saint Augustin, parlant de Jésus-Christ, dit « qu'il a recommandé l'unité dans le choix singulier qu'il a fait de Pierre. Bien qu'il y eût plusieurs apôtres, c'est à un seul qu'il est dit : *Paissez mes brebis* » (2). Qui ne connaît de même le commentaire de saint Bruno d'Asti sur ce passage? « Il (Jésus-Christ) lui a confié, dit-il, d'abord les agneaux, et puis les brebis, parce qu'il l'a établi non pas simplement pasteur, mais pasteur des pasteurs. Ainsi donc, Pierre paît les agneaux, et il paît aussi les brebis. Il paît les petits, et il paît aussi les mères; il commande aux prélats comme aux simples fidèles; il est donc le pasteur de tous, puisque après les agneaux et les brebis, il n'y a plus rien dans l'Église » (3). De là vient que Tertullien appelait le

(1) *Médit. sur l'Evang.*, *La Cène*, LXX[e] jour, *Primauté de S. Pierre*, édit. de Versailles, t. X.

(2) Serm. 46, c. 13, n. 30 : « In ipso Petro unitatem com- « mendavit. Multi erant apostoli et uni dicitur : Pasce oves « meas. »

(3) *Hom. in vig. fest. S. Petri.*

pontife romain le *Grand Pontife*, *l'évêque des évêques* (1). D'après ces témoignages, et bien d'autres encore des temps primitifs de l'Église que nous pourrions citer (2), on voit l'accord unanime de l'antiquité chrétienne au sujet non-seulement de la primauté en général de Pierre et de ses successeurs, mais de leur primauté d'autorité, d'honneur et de juridiction en particulier sur l'Église entière.

Cette troisième classe amène naturellement la quatrième, qui va confirmer admirablement la même vérité, et qui se compose de tous les documents où le pontife romain n'est pas appelé d'un autre nom que de celui de *Pierre* et de *Successeur* ou de *Vicaire de Pierre*. Un fait incontestable pour quiconque a seulement une légère connaissance de l'histoire ecclésiastique, c'est qu'il a toujours été reçu de dire : *Pierre a parlé*, *Pierre a ordonné*, *Pierre enseigne*, etc., pour dire un pape quelqu'il soit. Donnons pour exemple ce qu'écrivait saint Pierre Chrysologue à Eutychès : « Le bienheureux Pierre, lui marquait-il, qui vit et préside dans son propre siége, présente à ceux qui la cherchent la

(1) Lib. *De Pudicit.*, c. I. Quoique ce ne soit que ironiquement que TERTULLIEN, déjà montaniste, donne ces titres à l'évêque de Rome, ou plutôt qu'il les mette dans la bouche du pape saint Zéphyrin, il fait voir toutefois par là que cette manière de désigner l'évêque de Rome était reçue dès son temps.

(2) On peut lire ces témoignages dans les auteurs que nous avons déjà cités, et dans beaucoup d'autres encore qui les ont recueillis.

vérité de la foi » (1). De là cette formule reçue même par les conciles œcuméniques : ***Pierre a parlé par*** Léon, comme le disait par acclamation le concile de Chalcédoine (2), ou par Agathon, comme le disait le sixième concile œcuménique, ou troisième de Constantinople, par ces paroles : « Ce qui était visible, c'était le papier et l'encre ; mais celui qu'on ne voyait pas, c'était Pierre qui parlait par Agathon » (3). Et il faut observer que ces conciles étaient composés presque exclusivement d'évêques orientaux. De là encore cet usage de dire *la chaire de Pierre*, pour signifier l'Église romaine, dont l'antiquité chrétienne nous fournit tant d'exemples ; et cet autre usage de dire fondées par Pierre les Églises qui l'ont été par quelque pontife romain. Je pourrais ajouter encore plusieurs autres classes d'autorités, qui toutes conspirent pour la même fin ; mais il suffit de celles que j'ai énumérées pour convaincre les esprits même les plus difficiles du concert uniforme et unanime de tous les siècles à rendre témoignage du fait que nous avons signalé, savoir, que Jésus-Christ a fondé son Église sur Pierre et ses successeurs à perpétuité, à qui par conséquent la primauté est également assurée pour tous les siècles à venir.

(1) Ep. ad Eutych. : « B. Petrus, qui in propriâ sede et vivit « et præsidet, præstat quærentibus fidei veritatem. »

(2) Act. 21, t. II *Conc.* Harduini, col. 306.

(3) *In Serm. Prosphonetico, Conc.* LABBE, col. 1057-1058.

Disons maintenant quelques mots de la troisième preuve que nous nous sommes proposé d'établir, et qui va résulter de tant d'actes publics et solennels qui ont eu lieu dans l'Église. Or, parmi ces actes solennels, on doit avec beaucoup de raison mettre au premier rang ceux des conciles œcuméniques. Ils représentent l'Église entière, et par conséquent tout ce qu'ils font ou décrètent doit être considéré comme la voix de l'Église elle-même. Eh bien, si nous parcourons ces conciles, à commencer par le premier, qui est celui de Nicée, et à finir par celui de Trente, nous trouverons sur chacun d'eux qu'ils ont non-seulement reconnu, mais professé ouvertement la suprématie du pontife romain sur toute l'Église en sa qualité de successeur de Pierre, à qui Jésus-Christ l'a conférée immédiatement. Offrons-en quelques témoignages.

Le concile de Nicée, dans son célèbre canon VI, tel qu'il a été lu par le légat du Saint-Siége Paschasin devant plus de six cents Pères réunis au concile œcuménique de Chalcédoine, s'est exprimé en ces termes : « L'Église romaine a toujours eu la primauté » (1); et aucun des Pères de Chalcédoine ne dit rien pour combattre ou pour désavouer cette leçon. Nous avons donc ici les témoignages réunis de deux

(1) Voir les collections des conciles, comme celles D'HARDOUIN, t. II, col. 638 : *Quòd Ecclesia Romana semper habuit primatum;* de LABBE, t. II, col. 46, 72.

conciles œcuméniques en faveur de la primauté de l'Église romaine, ayant pour origine l'épiscopat de saint Pierre fixé par lui dans la ville de Rome. Mais, comme on a élevé diverses questions critiques au sujet de la leçon la plus authentique et du sens le plus légitime de ce canon, c'est une nécessité d'établir ici avec certitude la véritable pensée du concile par rapport à la primauté. Or, cette pensée nous est manifestée par le fait que rapporte saint Cyrille d'Alexandrie, que le concile de Nicée, après avoir décrété qu'on célébrerait chaque année la fête de Pâques au dimanche qui suivrait le quatorzième jour de la lune de mars, chargea à la vérité l'Église d'Alexandrie du soin de faire le comput lunaire, mais en statuant en même temps que cette Église donnerait avis chaque année à l'Église de Rome du jour où tomberait la pâque, pour que celle-ci à son tour, en vertu de l'*autorité qu'elle a sur toutes les Églises de l'univers*, leur enjoignît à toutes ensemble le jour où il faudrait célébrer la fête. Voici les paroles de saint Cyrille : « Il fut arrêté, du commun avis des Saints du synode assemblé du monde entier... que chaque année (l'Église d'Alexandrie) ferait savoir par lettres à l'Église de Rome le jour fixe de la pâque, afin que l'*Église universelle*, répandue en tous lieux, en fût instruite péremptoirement par l'intimation que lui en ferait l'autorité apostolique » (1).

(1) Dans le prologue paschal qui se lit dans BUCHERIUS, de

Mais est-ce que l'Église d'Alexandrie n'aurait pas pu faire cette intimation à tout le monde par elle-même? Non, puisqu'elle n'avait pas autorité sur l'Église universelle, autorité qui, comme le déclare le concile de Nicée, appartenait à l'Église de Rome. L'attention du concile à reconnaître cette primauté a été rappelée par l'empereur Valentinien dans la Novelle III, où nous lisons ces mots : « Le mérite de saint Pierre, qui est le prince du collége épiscopal, aussi bien que le rang qu'occupe la ville de Rome, et l'autorité même du saint synode, ont assuré la primauté au siége apostolique » (1). La véritable pensée du concile de Nicée, dans le canon précité, ne saurait donc être douteuse.

Nous avons rapporté les paroles par lesquelles le concile œcuménique d'Éphèse avait déclaré qu'il était

cette manière : « Sanctorum totius orbis synodi consensione de- « cretum est ut... per annos singulos Romanæ Ecclesiæ litteris « (Eccl. Alex.) intimaret, unde apostolicâ auctoritate universa- « lis Ecclesia per totum orbem definitum paschæ diem sine « ullâ disceptatione recognosceret. » Puisque cette *autorité apostolique sur l'Eglise universelle*, que le concile attribue ici au siége de Rome, était de nature à lever tout doute, à prévenir toute contestation (*sine ullâ disceptatione*), cette autorité a donc une force coactive et obligatoire pour toutes les Eglises du monde.

(1) Dans SIRMOND, opp. t. IV, in *Censurâ dissertat. secund. de Eccl. suburbic.*, c. II, col. 27 : « Cùm sedis (ce sont les paro- « les de l'empereur) apostolicæ primatum, sancti Petri meri- « tum, qui princeps est episcopalis coronæ, et Romanæ digni- « tas civitatis, sacræ etiam synodi firmavit auctoritas. »

forcé par l'autorité du pape Célestin d'en venir à la condamnation de Nestorius. Pour le concile de Chalcédoine, nous venons d'en parler; mais il y a quelque chose de plus à dire sur ce dernier concile : c'est que, dans leur lettre synodale adressée au pape saint Léon, les Pères lui témoignent hautement qu'il est celui « à qui le Sauveur a confié la garde de sa vigne (c'est-à-dire de toute l'Église), et qu'il les a présidés dans la personne de ses légats, *comme un chef préside à ses membres* » (1). Et, en effet, ce pape leur montra bien qu'il avait sur eux tous cette autorité suprême, en cassant et annulant le XXVIII[e] des canons qu'ils avaient portés et qui, pour cette raison, a été regardé comme nul dans l'Église (2).

Je ne dirai rien des conciles qui ont suivi, tant pour plus de brièveté, qu'à cause que je me suis proposé uniquement de présenter les témoignages de l'antiquité chrétienne. Qu'ai-je besoin d'ailleurs de parler et du concile de Sardique, qui fut comme un appendice de celui de Nicée, et des cinquième et

(1) *Conc*. HARDOUIN, t. II, col. 655; LABBE, t. IV, col. 833-834. Voici les paroles du concile : « Quibus (episcopis) tu quidem, sicut membris caput, præeras in his qui tuum tenebant ordinem benevolentiam præferens... cui vineæ custodia à Salvatore commissa est. »

(2) Ce canon 28 avait été décrété dans l'absence des légats, qui n'en eurent pas plus tôt acquis la connaissance, qu'ils protestèrent contre; on y attribuait à l'Eglise de Constantinople la seconde place après celle de Rome.

sixième conciles œcuméniques, ou deuxième et troisième de Constantinople, puisque tout le monde sait que ces conciles professèrent la plus parfaite soumission au pontife romain, comme à leur primat d'institution divine.

Les conciles œcuméniques nous offrent une autre preuve de fait de la primauté d'institution divine qu'ils reconnaissaient au siége de Rome sur toute l'Église, dans la *confirmation* qu'ils lui ont tous également demandée de leurs actes, de leurs décisions dogmatiques et de leurs règlements de discipline. Car, en commençant encore par le concile de Nicée pour finir par celui de Trente, nous trouvons qu'ils ont tous demandé cette confirmation pour imprimer à leurs actes leur force et leur valeur. Disons quelque chose aussi de ce que les premiers des conciles tenus nous offrent de particulier sous ce nouveau rapport, puisqu'il n'y a pas même matière de doute sur les autres tenus depuis.

Pour commencer toujours par le concile de Nicée, en supposant même que les deux lettres(1) annexées à ce concile, et par lesquelles les Pères demandent et obtiennent du pape saint Sylvestre la confirmation de leurs décrets, ne soient pas authentiques, il est

(1) Ces deux documents peuvent se lire dans la collection du P. HARDOUIN, t. I, col. 343 et 344, et dans celle de LABBE, t. II, col. 58 et 59.



certain du moins, par le témoignage de Félix III, ou, pour mieux dire, du concile romain où se trouvèrent quarante-deux évêques sous la présidence de ce dernier pape, que les Pères de Nicée demandèrent cette confirmation à saint Sylvestre, puisque ce concile de Rome l'atteste en ces termes : « Les trois cent dix-huit Pères réunis à Nicée, obéissant à cette voix : *Tu es Pierre*, s'adressèrent, pour obtenir la confirmation de leurs actes, à l'autorité de l'Église romaine » (1). La lettre synodale du concile Ier de Constantinople, rapportée par Théodoret (2), prouve de même qu'une semblable confirmation a été demandée aussi par ce second des conciles œcuméniques ; et Photius lui-même en fait l'aveu manifeste, lorsqu'il dit que « le pape Damase avait effectivement confirmé la profession de foi (du concile de Constantinople) » (3). Le concile d'Éphèse ensuite non-seulement demanda la confirmation de ses actes au pape Célestin, mais de

(1) Ep. IV : « Domino ad Petrum dicente : Tu es Petrus. Quam « vocem sequentes trecenti decem et octo sancti Patres apud « Nicæam congregati, confirmationem rerum ad auctoritatem « sanctæ romanæ Ecclesiæ detulerunt. » In epist. synod. Rom. an. 485, collect. de Venise, t. VII, col. 1141 ; LABBE, t. IV, col. 1126.

(2) *Hist. Eccl.*, l. V, c. 9, édit. de Valois.

(3) Ep. *De Synod.* ad Michaelem Bulgar. principem : « Damasum pontificem reipsâ professionem fidei illorum confirmavisse, τά ἀυτα κρατήνων εγνωριζετο συμφωνα. » Epist. Photii, edit. Montacutii, Londres, 1651, ep. I, p. 6.

plus lui rendit compte dans trois lettres consécutives de tout ce qu'il avait fait, et on voit par la réponse de ce pape aux deux dernières que, tout en confirmant ce concile, il y avait indiqué des choses à réformer, et prescrit en même temps avec autorité la manière dont ils auraient à en exécuter les décrets ; ce que fit en effet avec une ponctuelle exactitude l'empereur Théodose le Jeune (1). Quant au concile de Chalcédoine, je n'ajouterai rien à ce que j'ai déjà dit du XXVIII[e] canon de ce concile, qui fut réprouvé par le pape saint Léon. J'observerai seulement, à l'adresse de ceux qui, comme Planck (2), pour ne parler que des plus modernes, voudraient attribuer au prince la confirmation des conciles, que l'empereur Marcien supplia saint Léon de confirmer les actes de ce dernier, pour lever toute difficulté sur ce qui y avait été défini : « Afin, dit le prince, que ceux qui aiment les discordes ne puissent élever aucun doute sur le jugement porté par Votre Sainteté » (3). Et telle était l'importance attachée, dans ces beaux siècles du chris-

(1) Voir LUPUS, not. au ch. I *Synodici contra tragœdiam Irenæi*; PAGI, not. sur Baronius, an. 332, n. 2 et 3; BIANCHI, *Della polizia ecclesiast.*, t. IV, p. 568.

(2) Voir ROSKOVANI, *De primatu Rom. Pont.*, Augsbourg, 1834, p. 339.

(3) Epist. CX, parmi celles de S. Léon, édit. de Ballerini, col. 1184 : « Quamobrem tua veneranda dignitas decretum quàm « celerrimè emittat, quo confirmare ipsam Calchedonensem sy- « nodum manifestissimè ostendat, ut si qui exoptant invia di-

tianisme, à ces actes de confirmation des conciles par les pontifes romains, que, faute de cette formalité, on regarda toujours comme des conciliabules le deuxième concile d'Éphèse et celui de Rimini, et qu'on ne consentit à admettre comme œcuménique le cinquième concile général, ou deuxième de Constantinople, que lorsqu'on le vit confirmé par le pape Vigile. J'aurais la même chose à dire des conciles venus depuis, mais sur lesquels je ne crois pas nécessaire de m'étendre (1).

De nouvelles preuves seraient superflues pour démontrer la vérité de ce troisième point, où nous avions pour objet d'établir le sentiment et les témoignages de l'antiquité ecclésiastique par les actes publics et solennels de l'Église en faveur de la primauté de saint Pierre et de ses successeurs.

Pour trouver, en quatrième lieu, une nouvelle confirmation dans le principe d'action et de vitalité que la primauté du siége apostolique communique à l'Église universelle, il nous suffira de parcourir rapidement les diverses manières dont ce principe se produit dès les premiers temps du christianisme. Et comme ce champ est très vaste à parcourir, nous in-

« verticula, nullam habere possint suspicionem de judiciis tuæ « sanctitatis. »

(1) Ceux qui désireraient voir présentés, dans un ordre chronologique, les documents relatifs à cette matière, n'ont qu'à lire Zaccaria, *Antifebronius*, t. iv, p. 2, c. iv.

diquerons seulement les principales considérations à faire pour ce qui regarde soit les Églises d'Orient, soit celles d'Occident, soit enfin la chrétienté entière prise en masse.

Dès les temps apostoliques s'offre à notre étude, dans la partie d'Orient et dans la florissante Église de Corinthe, ce schisme fameux pour la répression duquel on recourut à l'autorité du pape saint Clément, quoique l'apôtre saint Jean n'eût pas encore quitté la terre; et, voulant alors remédier au schisme, le pape Clément écrivit, en conséquence, une lettre étendue et pleine d'autorité, qui nous a été conservée.

Peu de temps après s'éleva dans les Églises d'Asie la grande question du jour où il fallait célébrer la fête de Pâques. Les Asiatiques la célébraient, suivant l'usage introduit par saint Jean, le jour même de la pleine lune après l'équinoxe du printemps. Le pape saint Victor ordonna que, conformément à la tradition de l'Église romaine reçue de l'apôtre saint Pierre, on eût à célébrer cette fête le dimanche d'après ce jour, tant pour le bien de l'uniformité que pour ôter aux chrétiens la tentation de judaïser. Ce décret occasionna de grands troubles; saint Polycarpe lui-même fut envoyé à Rome auprès du pontife pour lui attester la tradition laissée par saint Jean, dont il était disciple; mais il n'obtint rien du pape Anicet. Victor, allant plus loin, non-seulement tint ferme,

mais menaça même d'excommunication (1) les Églises qui faisaient difficulté d'obéir. Saint Irénée se fit médiateur (2). Mais enfin il fallut céder, et le concile de Nicée confirma le décret pontifical, comme nous l'avons déjà rapporté.

Le grand Denis, évêque d'Alexandrie, étant devenu suspect à son peuple de tenir un langage hétérodoxe, l'affaire fut portée à saint Denis, pontife de Rome, et l'évêque suspecté fut obligé de se justifier par une apologie (3).

Paul de Samosate, évêque d'Antioche, fut condamné pour sa doctrine impie; mais, fort de l'appui qu'il trouvait dans ses partisans, il refusa de se soumettre à la sentence que le concile assemblé à son sujet avait portée contre lui. On eut recours, pour l'exécution de la sentence, à l'empereur Aurélien, qui, dans ce moment, se trouvait en Orient pour son expédition entreprise contre Zénobie, reine de Palmyre. Or, telle était la conviction que les païens eux-mêmes avaient de la primauté des évêques de Rome sur le

(1) EUSÈBE, *Hist. eccl.*, l. IV; Collat. Iren. contr. hæret., l. III, c. 3, édit. de Massuet; S. Jérôme, *De viris ill.*, c. 17.

(2) EUSÈBE, lib. V, c. 24.

(3) Après avoir écrit quatre livres contre Sabellius, il fut obligé d'en écrire quatre autres pour se défendre lui-même auprès de S. Denis, évêque de Rome, devant lequel il était accusé d'hétérodoxie. Voir S. ATHANASE, op. t. I, *Ep. de sententiâ Dionysii;* et *De Magistris*, préf. sur les ouvr. de ce même Denis, p. 12 et suiv.

reste de l'Église, que l'empereur prononça qu'il fallait déférer l'affaire à l'évêque de Rome ; et comme ce dernier avait condamné l'évêque hérésiarque, il fallut que celui-ci se retirât de son siége épiscopal d'Antioche (1).

Cette même primauté des souverains pontifes sur les Églises d'Orient se démontre encore par les condamnations qu'ils prononcèrent à différentes reprises contre les hérésies qui s'étaient élevées dans ces contrées, telles que celles de Théodote, corroyeur de Byzance (2), des cataphrygiens (3) et de beaucoup d'autres, ainsi que par les dépositions qu'ils prononcèrent contre plusieurs évêques d'Orient, et particulièrement des siéges d'Antioche, d'Alexandrie et de Constantinople (4).

Les actes de souveraine autorité des pontifes romains sur les Églises d'Occident ne sont pas moins célèbres. La fondation de toutes ces Églises est due à saint Pierre et à ses successeurs, comme le témoigne expressément, outre Tertullien et saint Augustin par rapport aux Églises d'Afrique, le pape Innocent I

(1) Voir EUSÈBE, *Hist. eccl.*, l. VII, c. 30; BOSSUET, *Disc. sur l'hist. univ.*; FLEURY lui-même, *Hist. eccl.*, l. VIII, c. 8.

(2) Voir EUSÈBE, l. V, c. 28.

(3) *Ibid.* l. IV, c. 27.

(4) Voir ZACCARIA, *Antifebronius*, t. III, l. II, c. 2, où l'on trouvera une longue liste de ces évêques condamnés par les pontifes de Rome.

par rapport à toutes celles d'Italie, de Sicile, d'Espagne, des Gaules, etc. (1). Dès le IIe ou le IIIe siècle, on vit se fonder par les soins du pontife romain les Églises de la Grande-Bretagne (2). Un autre fait, spécial pour l'Afrique, est celui que nous offre la controverse des rebaptisants. Tout le monde sait avec quelle force le pape saint Étienne s'opposa à saint Cyprien et à tout son concile, les menaçant même de les excommunier s'ils ne se rendaient à sa décision. La condamnation des montanistes par les pontifes romains nous est rapportée par Tertullien lui-même (3), et celle des novatiens par ces mêmes pontifes nous est attestée non-seulement par la lettre du pape saint Corneille à Fabius d'Antioche, mais par d'au-

(1) *Epist. ad Decent. Eugub.*, dans D. COUSTANT, *Epistolæ Rom. Pontif.*

(2) Voir le V. BÈDE, *Hist. eccl. Angl.*, l. I, c. 4, t. II, édit. de Bâle, 1563. Ces Eglises avaient déjà été mentionnées par EUSÈBE, *Dem. evang.*, c. V, et avant lui par TERTULLIEN qui, dans son livre *Adv. Jud.*, c. VII, dit ces paroles remarquables : « Hispaniarum omnes termini, et Galliarum diversæ nationes, « et Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo verò subdita « sunt. »

(3) Lib. adv. Prax., c. I, où il dit de Praxéas : « Idem tùnc « episcopum romanum (Anicetum) agnoscentem jam prophe- « tias Montani, Priscæ, Maximillæ, et ex eâ agnitione pacem « Ecclesiis Asiæ et Phrygiæ inferentem, falsa de ipsis prophe- « tis et Ecclesiis eorum adseverando, et prædecessorum ejus « auctoritates defendendo, coegit et litteras pacis revocare jam « emissas et à proposito recipiendorum charismatum conces- « sare. » Voir sur ce passage les notes de RIGAULT.

tres anciens écrivains ecclésiastiques (1). Et c'est ainsi qu'il en a été de toutes les autres hérésies d'Occident, réprouvées et proscrites par le Saint-Siége aussitôt qu'elles venaient à paraître (2). L'autorité souveraine exercée par les papes sur tous les évêques des provinces occidentales est un fait si notoire, qu'il n'est révoqué en doute par personne.

Enfin, si nous voulons étendre nos regards à l'Église universelle tout entière à la fois, l'autorité des souverains pontifes exercée sur elle, en vertu de la primauté inhérente à leur siége de droit divin, nous apparaîtra en traits lumineux dans les recours et les appels faits au siége de Rome à toutes les époques et de toutes les parties de la chrétienté. Quelques efforts qu'aient pu faire les ennemis du siége apostolique pour le dépouiller de ce brillant privilége (3), ils

(1) Voir la lettre de S. Corneille à Fabius, évêque d'Antioche, dans l'*Histoire ecclésiastique* D'EUSÈBE, l. VI, c. 43. Lire aussi dans S. CYPRIEN les lettres 47, 48 et 49, édit. de Baluze.

(2) Voir ZACCARIA, ouvr. cit., t. III, l. I, part. II, c. 3.

(3) Outre les hérétiques des derniers temps, tels que Calvin, Marc-Antoine de Dominis, et plusieurs autres aussi hostiles aux appels à faire au Saint-Siége, il n'a pas manqué même de catholiques qui les ont attaqués, soit ouvertement, soit du moins d'une manière indirecte, entre autres NOEL-ALEXANDRE, qui les soutient il est vrai, mais sauf la supériorité des conciles œcuméniques au-dessus des papes, dans sa dissert. XXVIII, in sæc. IV, prop. 3, n. 4. Mais celui qui s'est surtout signalé dans ce genre, c'est DUPIN, dans sa diss. *De antiquâ Eccl. discip.*,

n'ont pas réussi à effacer de l'histoire les appels de saint Eustathe, de saint Athanase, de saint Jean Chrysostôme, de saint Flavien, de Théodoret et de Pierre d'Alexandrie en Orient(1), sans parler des autres qui ont précédé et des autres qui ont suivi, ni ceux que firent, pour l'Occident, Fortunat et Félicissime d'Afrique au temps de Cyprien, Basilide et Martial d'Espagne, Chélidoine des Gaules, pour ne rien dire de ceux de Sagittaire, de Sidoine, d'Apiarius et de tant d'autres, dont ont parlé au long ceux qui ont écrit sur cette matière(2). Il suffit pour mon dessein d'avoir simplement signalé ces faits, qui font voir l'autorité exercée sur toute l'Église par les pontifes romains dès les premiers temps du christianisme, et avant comme après le concile de Sardique, quoi qu'il en soit des questions

qui remplit tout le vol. VIII de ses œuvres. Je pourrais en citer d'autres encore.

(1) Voir sur ces appels ROSKOVANY, op. cit. *De primat. Rom. Pont.*, où ils sont défendus avec vigueur, p. 52 et suiv., contre Dupin, Planck et d'autres ennemis, tant anciens que modernes, de la primauté du siége de Rome. Sur l'appel en particulier de S. Athanase, contre lequel les ennemis des papes ont tourné leurs batteries, voir MŒHLER, *Athanase le Grand et son siècle*, t. II, l. IV.

(2) Voir ZACCARIA, op. cit. l. III, c. 2, où il traite, par ordre chronologique, de ces appels et de plusieurs autres, à commencer par ceux de Marcion, de Privat et d'autres de tous les pays, et en soutient le principe par des arguments invincibles. Voir aussi ROSKOVANY, op. et loc. cit.; BALLERINI, opp. *S. Leonis*, t. II.

élevées au sujet des trois célèbres canons de ce concile relatifs aux appels(1). La même autorité exercée par les souverains pontifes paraît dans les causes dites *majeures*, qui ont été réservées au Saint-Siége dès les temps les plus reculés (2); dans les légations faites au nom de ces mêmes pontifes sur tous les points du globe où il en était besoin; dans les envois de vicaires apostoliques avec des pouvoirs extraordinaires pour le bien de diverses Églises particulières (3).

(1) Sur ces canons dont on a fait tant de bruit, voir MARCHETTI, *Il concilio di Sardica*, in-8, Rome, 1789.

(2) Qu'il me suffise de rapporter ici les paroles suivantes du pape S. INNOCENT I, dans la lettre à Victrice, évêque de Rouen : « Si quæ causæ, vel contentiones inter clericos tàm superioris « ordinis, quàm etiam inferioris, fuerint exortæ, ut secundùm « synodum Nicænam congregatis ejusdem provinciæ episcopis, « jurgium terminetur, nec alicui liceat, *sine præjudicio tamen* « *Romanæ Ecclesiæ, cui debet in omnibus causis reverentia* « *custodiri*, relictis his sacerdotibus, qui in eâdem provinciâ « Dei Ecclesiam nutu divino gubernant, ad alias convolare pro- « vincias. Si autem majores causæ in medio fuerint devolutæ, « ad Sedem Apostolicam, sicut synodus statuit, et vetus con- « suetudo exigit, post judicium episcopale referuntur. » Les causes appelées *majeures* par Innocent I sont celles que S. Léon le Grand appelle *majora negotia et difficiliores causarum exitus* (Epist. XII ad ep. Thess.), et Pélage II, *difficiliores quæstiones* (Epist. ad Joann. episc.).

(3) GIBBON lui-même, dans son *Hist. de la décadence*, etc, c. XVI, avoue que Leclerc et Mosheim ont de la peine à se tirer des passages des anciens Pères allégués en faveur de la primauté romaine; puis il ajoute : « Mais le style libre et oratoire

Tirons donc cette conclusion : qu'il est de fait historique qu'à toutes les époques les pontifes romains ont exercé, en vertu de leur primauté, une autorité, un pouvoir suprême sur toutes les Églises, tant de l'Orient que de l'Occident; que l'action vitale de la papauté s'est développée en tous sens, et que par conséquent sa suprématie a toujours été reconnue de tous les chrétiens, et que tous également lui ont rendu une soumission pleine et entière, sans que jamais personne ait réclamé ou ait crié à l'usurpation, si ce n'est qu'on veuille compter comme faisant exception quelques hérétiques et quelques schismatiques.

Il me reste, pour atteindre mon but, à traiter le dernier des points que je me suis proposés, qui est de faire voir que la primauté conférée par Jésus-Christ à saint Pierre, et dans sa personne à tous ses légitimes successeurs pour tout le temps que l'Église doit durer, donne seule la clef pour expliquer l'histoire, qui sans elle serait inintelligible, et le fil propre à servir de guide pour sortir d'un labyrinthe qui sans cela n'aurait pas d'issue. Il en est de l'ordre moral et religieux à peu près comme de l'ordre physique. Faites seulement abstraction du soleil, centre commun de notre système, vous ne pourrez plus expliquer la gravita-

de ces passages paraît souvent favorable aux prétentions de Rome. » Paroles d'un grand poids dans la bouche d'un incrédule.

tion des planètes autour de lui, et le grand principe de l'attraction universelle ne pourra plus en rendre raison, pas plus que d'autres phénomènes sans nombre qui deviendraient autant de problèmes insolubles, au moins dans le système actuel, puisqu'ils manqueraient d'une donnée sûre et certaine; tandis qu'au contraire, ce centre commun supposé, tout s'explique et devient clair. Or, telle est la primauté de Pierre et de ses successeurs, en regard avec les faits qui composent l'histoire de l'Église. C'est de quoi nous allons nous convaincre en passant de nouveau en revue ces mêmes faits, quoique déjà touchés pour la plupart, mais qu'il nous reste à considérer sous ce nouveau rapport.

Je rattache à cette primauté tout ce que les pontifes romains ont entrepris ou exécuté dès le berceau du christianisme dans toutes les Églises d'Orient et d'Occident; leurs interventions dans les patriarchats d'Alexandrie, d'Antioche, et à mesure que de nouveaux patriarchats venaient à être créés, dans ceux de Jérusalem et de Constantinople : interventions accompagnées de coaction, ou de menaces, ou de dépositions ou de réhabilitation, selon que pouvait le requérir l'affaire dont il s'agissait. Je rattache à cette même primauté l'autorité exercée par les papes sur les conciles œcuméniques, par rapport soit à leur convocation, soit à l'acte de les présider, soit à celui de les confirmer solennellement : autorité non de

simple direction, comme quelques-uns l'ont prétendu, mais de juridiction ou de suprématie, puisqu'il y a de ces conciles que l'Église tout entière a réprouvés comme autant de conciliabules pour le seul fait de n'avoir pas été ou convoqués, ou présidés, ou confirmés par le siége apostolique, quoique ces conciles fussent très nombreux en eux-mêmes, comme le second d'Éphèse, connu sous le nom de brigandage d'Éphèse, et celui de Rimini (1) ; autorité en vertu de laquelle ont été annulés des canons auxquels des conciles généraux tout entiers avaient souscrit, comme le vingt-huitième de Chalcédoine dont nous parlions il n'y a qu'un moment ; autorité qui dictait aux conciles la formule même de foi qu'ils avaient à sanc-

(1) Saint Damase atteste ce fait du concile de Rimini, epist. III, t. I, *Epist. Rom. Pont.*, p. 489, par ces paroles : « Neque enim « præjudicium aliquod nasci potuit ex numero eorum, qui apud « Ariminum convenerunt ; nam constat neque romanum epis- « copum (Liberium), cujus ante omnes fuit expetenda sen- « tentia... hujusmodi statutis consensum aliquem commodasse. » Sur le conciliabule d'Éphèse ensuite, nous avons le témoignage de S. GÉLASE consigné dans sa lettre aux évêques de Dardanie : « Itemque sanctum Flavianum pontificem Græcorum congre- « gatione damnatum pari tenore, quoniam sola Sedes Apostolica « non consensit, absolvit : potiùsque qui illic receptus fuerat, « Dioscorum, secundæ Sedis præsulem suâ auctoritate damna- « vit, et impiam synodum non consentiendo sola submovit. » Opp. S. LEONIS, ed. Ball., t. III, col. 352. Ce qui est conforme à ce qu'a écrit SOCRATE, lib. II, c. 8 : « Ecclesias non posse ca- « nonizare (novas constituere regulas) absque sententiâ Episcopi « romani. »

tionner, avec défense sous les peines les plus rigoureuses de s'en écarter même d'un seul point, comme saint Léon et saint Célestin en ont donné des exemples (1).

A cette même primauté d'institution divine je rattache les appels et les recours au Saint-Siége pratiqués en tout temps, en tous lieux, et de la part de personnages de toute condition, soit prêtres, soit évêques, soit patriarches opprimés, soit de la part de simples fidèles ou de simples individus, soit de la part de corps entiers d'évêques. Nous avons déjà parlé de ces objets. Les sentences prononcées par les pontifes romains, à la suite de ces appels, ont eu leur exécution, et quelquefois même de la part de très

(1) Voici quelles furent les instructions données par S. Célestin à ses légats, epist. xvii, t. i *Ep. R. P.* : « *Ad fratrem et coepiscopum nostrum Cyrillum* (S. Cyrille d'Alexandrie avait été institué son principal légat au concile d'Ephèse) *consilium vestrum omne convertite, et quidquid in ejus videritis arbitrio facietis, et auctoritatem Sedis Apostolicæ custodiri debere mandamus. Siquidem instructiones, quæ vobis traditæ sunt, hoc loquuntur, ut interesse conventui debeatis, non subire certamen.* » Ces instructions furent suivies de point en point par les légats comme par le concile lui-même. S. Léon à son tour écrivait dans les termes suivants à ses légats au concile de Chalcédoine, ép. xi, col. 1064, édit. de Ballerini : « In præsenti « synodo fidem quam beati patres nostri ab apostolis sibi tradi- « tam prædicârunt, non patiamini quasi dubiam retractari. » Il faisait ici allusion à sa lettre à Flavien.

puissants princes, quelque pénible ou humiliant que cela fût pour eux (1).

A cette primauté je rattache les définitions en matière de foi, reçues de toute l'Église comme règle de croyance, et comme principe pour discerner les catholiques d'avec les hérétiques ou les novateurs, indépendamment de tout décret de concile.

Primauté reconnue, et par les particuliers, et par les provinces entières, et par les conciles même œcuméniques, ou par ceux-là mêmes qui avaient le plus d'intérêt à la nier, s'ils avaient eu le pouvoir de le faire (2). Primauté proclamée à la face de toute l'Église par une longue suite de pontifes se succédant les uns aux autres pendant plusieurs siècles, comme l'héritage qu'ils avaient reçu en leur qualité de successeurs du prince des apôtres, qui lui-même l'avait reçu comme un dépôt de Jésus-Christ (3); proclamée aussi

(1) Comme il arriva par rapport à l'empereur Arcade et à son épouse Eudoxie pour la révocation de la sentence d'exil portée contre saint Jean Chrysostôme.

(2) Voir ep. S. LEONIS XCIII, édit. cit.; et *Conc.*, édition de Venise, t. VI, col. 579-582.

(3) Il suffira de rapporter ici le passage suivant de la lettre du pape Adrien au patriarche Taraise, qui fut lue et accueillie avec soumission par le 2e concile de Nicée. Après avoir cité le texte: *Tu es Petrus*, etc., le pontife ajoutait : « Cujus sedes in omnem « terrarum orbem primatum tenens refulget, et caput omnium « Ecclesiarum Dei consistit. Unde idem B. Petrus apostolus « Domini præcepto pascens Ecclesiam, nihil dissolutum dimisit,

par leurs représentants, de la manière la plus solennelle, et au milieu des conciles généraux, et dans bien d'autres circonstances (1); proclamée enfin par le concert unanime du monde chrétien, sans qu'aucune voix osât s'élever pour la contredire.

A cette primauté se relie encore le soin empressé qu'on témoignait de tous les points du monde chrétien de se maintenir en communion de foi et de charité avec le siége de Rome, à cause de l'absolue nécessité où l'on savait bien que l'on était de tenir et de professer la même foi, comme d'appartenir à la même communion, si l'on voulait faire partie de l'Église catholique, de l'unité catholique, du corps enfin de Jésus-Christ. A cette primauté renouons aussi la profession solennelle faite par toutes les Églises, tant de l'Orient que de l'Occident, de regarder comme hérétiques ou schismatiques tous ceux qui ne professeraient pas la foi et ne resteraient pas dans la communion du siége de Rome (2). A cette primauté se renoue, en un mot,

« sed tenuit semper et retinet principatum. » *Conc.*, édit. de Venise, t. XII, col. 1081.

(1) Voir ZACCARIA, op. cit., t. II, dissert. 2, c. 4.

(2) Ceci fait allusion au formulaire d'Hormisdas rapporté plus haut, et qui fut souscrit par tous les évêques, tant de l'Orient que de l'Occident, ainsi que l'atteste Bossuet lui-même, *Defens. decl. Cleri Gallic.*, l. X, c. 7, par les paroles suivantes : « Atque hæc professio ab Hormisdâ pontifice dictata, ab omni- « bus episcopis orientalibus, eorumque antesignanis constanti- « nopolitanis patriarchis est recepta. Quâ de re occidentales

tout ce qui, dans le cours des siècles, a été fait par les pontifes romains dans toute la chrétienté, soit pour ce qui concerne la foi, soit pour ce qui intéresse la discipline, et qui emporte avec soi la souveraine autorité de gouvernement et la plénitude de juridiction sur toute l'Eglise.

Admettant une fois l'institution divine de la primauté dans la personne de Pierre et de ses successeurs, nous expliquons sans peine toutes les classes de faits que nous venons de mentionner, nous en apercevons la raison, nous les voyons sortir comme des effets de leurs causes. Cette primauté, au contraire, supprimée, nous nous trouvons dans d'épaisses ténèbres, nous ne pouvons plus nous rendre compte de phénomènes si variés, si multipliés, si solennels. Ce ne sont plus que de pures éventualités, et tout cet ensemble harmonique que nous avions admiré se dissout ou ne nous apparaît plus que comme l'effet du hasard. Or, quel homme doué de sens commun oserait affirmer ou même soupçonner cette absurdité? S'il y aurait folie à former un semblable jugement sur un ouvrage physique ou mécanique, sur une horloge, par exemple, pourquoi ne regarderait-on pas comme atteint de folie celui qui le penserait

« episcopi, maximè gallicani multùm collætantur : ut certum sit « hanc formulam à totâ Ecclesiâ comprobatam. Eamdem fidem « Justinianus imperator ad S. Agapetum papam iteratis vicibus « mittit. »

d'un organisme moral, si j'ose ainsi parler, si compliqué? et ce serait même avec d'autant plus de raison, qu'on doit prendre en considération le penchant naturel de chacun à l'indépendance, les jalousies nationales, l'entêtement à ne pas vouloir céder, le désir de la supériorité et de la domination, et mille autres ressorts qui ont tant d'action sur le cœur de l'homme.

Pourquoi un semblable fait ne s'observe-t-il pas dans tant d'autres illustres métropoles de l'antiquité : dans le siége patriarchal de cette ville d'Alexandrie, qui rivalisait en grandeur et en population avec la ville de Rome; dans celui d'Antioche, où saint Pierre s'était fixé d'abord, et, ce qui favorise davantage encore notre thèse, dans le siége épiscopal de Constantinople, de cette ville qui s'était élevée sur l'abaissement de l'ancienne Rome? Il est vrai que cette Rome nouvelle, subissant dans les temps du moyen-âge les caprices de ses évêques lassés du devoir de la soumission que leurs prédécesseurs avaient rendue au pontife romain, prétendit à la fin en être indépendante; mais après tout, elle ne porta pas plus loin de ce côté-là ses prétentions. Plusieurs de ses évêques aspirèrent, c'est vrai, à exercer leur domination sur toutes les Églises qui faisaient partie de l'empire byzantin; mais aucun cependant n'eut le courage d'aspirer au gouvernement de la chrétienté entière, aucun d'eux n'eut jamais la hardiesse d'étendre

son autorité au-delà des provinces soumises à leurs empereurs; tandis qu'au contraire nous voyons les pontifes romains étendre et exercer leur pouvoir primatial au dedans et au dehors des limites de l'empire romain, en Orient et en Occident, avant et après l'agrandissement et l'élévation politique de la ville de Constantinople; nous voyons à diverses reprises les patriarches de ces métropoles recourir dans leurs dangers, ou dans les dangers que courait la foi, à l'évêque de Rome.

Par là nous sommes allés au devant de l'objection qui pourrait faire illusion à quelques-uns, savoir que le pouvoir des papes aurait pour origine la condition politique de Rome païenne, capitale autrefois de l'univers. Pour ne rien dire des autres considérations qui se présentent à nous, et qui nous montrent au contraire le pouvoir des papes, de l'avis unanime de l'antiquité, avoir pour toute cause la primauté de saint Pierre, nous dirons à ceux qui nous feraient cette difficulté : S'il en était ainsi, le pouvoir des évêques de Rome aurait dû cesser du moment où la puissance de Constantinople, comme un autre soleil, s'est levée sur l'horizon politique; et cependant jamais peut-être l'autorité de Rome chrétienne n'a brillé d'un plus bel éclat qu'à l'occasion de cette nouvelle capitale même, comme on le vit dans l'affaire de saint Jean Chrysostôme, dans celle de Nestorius, dans celle de Flavien, et plus tard à l'occasion du schisme

d'Acace. Et d'ailleurs, ceux qui nous font cette objection ne sont-ils pas ces mêmes protestants qui nous disent que la puissance des papes s'est accrue en raison directe de la décadence de l'Empire? N'est-ce pas eux qui nous répètent que c'est au temps du moyen-âge qu'il faut marquer l'époque des usurpations papales? Et c'est ainsi qu'ils pulvérisent eux-mêmes à leur insu la difficulté qu'ils voudraient nous opposer.

Mais pour éclaircir davantage ce raisonnement, et lui donner un degré d'évidence tel, qu'à moins de fermer volontairement les yeux, on ne puisse s'empêcher d'en être frappé, développons-le sous une autre forme. L'anglicanisme, et en général les protestants de toute race, s'accordent à rejeter la primauté du pape comme une usurpation sacrilége, et comme un attentat à la liberté de l'Église, telle qu'elle nous a été donnée par le fondateur du christianisme. Tout au plus accordent-ils au pontife romain une primauté d'ordre et d'honneur (1), une primauté qui se réduirait à une concession que l'Église lui aurait faite en considération de l'antiquité et de la noblesse de son siége, mais sans y être obligée (2); ou bien enfin qui

(1) C'est ce que cherchent à prouver, d'accord avec les hétérodoxes, DUPIN dans sa dissert. IV déjà citée, et SANTER dans l'ouvr. intit. *Fundam. juris Eccl. cath.*, t. I.

(2) C'est le sentiment des Grecs schismatiques, qui se fondent sur les canons 2 et 28 du concile de Chalcédoine; mais vaine-

serait due à quelque ordonnance impériale (1); car telles sont les hypothèses qu'ils mettent en avant (2). Or, quel est le résultat de semblables opinions? Quelles sont les conséquences pratiques qui en découlent? Il en résulte que le pontife romain ne peut plus exercer de fait aucune influence sur ces communions séparées; que les communions non catholiques ne souffrent plus que l'évêque de Rome, comme elles se

ment, comme le démontre ROSKOVANY, op. cit. § 37, en s'appuyant sur S. Léon même.

(1) C'est ce que disent les protestants, qui en donnent pour premier auteur, les uns Constantin, les autres Valentinien III. Mais ils trouvent leur démenti dans les documents soit antérieurs, soit postérieurs à ces princes.

(2) Pour donner une idée de la fureur des protestants contre le pontificat romain, qu'il me suffise de rapporter ce que n'a pas craint d'écrire POWEL, calviniste anglais : « Deum sanctè testor « tam certò me scire Pontificiam Ecclesiam esse Antichristi « synagogam, quàm Deum esse in cœlis, Creatorem visibilium. » Le synode de Vaping, tenu l'an 1603, a défini, art. 51, que « le pape est l'antechrist. » Puis le synode de La Rochelle de l'an 1607 a ajouté : « Hic articulus, tanquam verissimus, conformis « Scripturæ, et iis quæ videntur clarè impleta, inseratur in om- « nibus fidei confessionibus de novo imprimendis. » Voir ROSKOVANY, op. cit., not. 146. Oh! que Tom Green, quoique protestant lui-même, a eu raison de dire : « Le premier pas qu'on fait pour s'éloigner de l'Eglise romaine est aussi le premier pour arriver au point où l'on perd la foi! » Voir *Extraits of the Diary of a lover of literature*, p. 20, Ipswick, 1818. Aucune de ces sectes qui s'éloignent de l'Eglise romaine n'a conservé la foi : toutes elles se sont plongées plus ou moins dans le plus abject rationalisme. C'est ainsi que Dieu les a punies.

plaisent à l'appeler, si elles ne l'outragent même par des épithètes flétrissantes et injurieuses, s'ingère en rien dans leurs actes, dans leur organisation; qu'elles se montrent jalouses jusqu'à la superstition de maintenir contre toute usurpation venant de lui les droits qu'elles réclament pour elles-mêmes. Et, non contentes de cela, on les voit déployer une hostilité décidée, une haine, un délire, une fureur permanente contre le siége de Rome, et pour soulever, quand elles le peuvent, les peuples et les gouvernements contre les catholiques, elles n'ont pas d'épouvantail plus efficace à leur présenter dans ce but que de crier à l'*invasion papale*, à l'usurpation ou aux envahissements d'un *prince cagot* ou d'une *puissance étrangère*, etc.

Que telle soit la suite des idées et des faits chez toutes les communions anti-catholiques ou qui méconnaissent la primauté de juridiction d'institution divine, c'est une vérité qui n'a pas besoin de preuve. Les libelles que publient journellement, en matière religieuse, les écrivains protestants de bas étage, en sont la démonstration évidente. La conduite des princes schismatiques ou hérétiques dans leurs États la confirme encore bien davantage. Pour ce qui concerne en particulier la soi-disant Église anglicane, vous n'avez qu'à le demander aux lords John Russell et William Palmerston, aux deux chambres du parlement britannique et à leur *Bill sur les titres donnés* aux évêques catholiques de l'Angleterre par

l'*Évêque de Rome*, et ils vous répondront ce qu'ils en pensent eux-mêmes.

Jetez ensuite les yeux sur ces insectes qui protestantisent à l'entrée de l'Italie, sur ces vils rédacteurs de journaux plus vils encore, qui font écho aux docteurs anglicans et protestants par leurs déclamations, par leurs attaques furibondes, par tous leurs impudents écrits, et ils vous diront aussi là-dessus leur pensée. Je me tais sur les Grecs schismatiques, sur les menées du gouvernement russe, la chose parlant ici d'elle-même.

Comparez maintenant ces procédés théoriques et pratiques des communions non catholiques avec la théorie et la pratique observées dans toute l'antiquité chrétienne, et vous apercevrez d'un coup d'œil la différence qui existe de celles-ci à celles-là. Car l'antiquité chrétienne, par ses actes publics, solennels, universels, nous fait envisager, d'une part, la primauté romaine comme le principe moteur de la vie et de l'action répandues dans tout le corps de l'Église de Jésus-Christ, comme le courant électrique qui la pénètre et la met en mouvement, comme le principe régulateur, comme le chef qui commande à tous les membres, comme le centre d'où partent les rayons qui illuminent toute la chrétienté. De l'autre part, elle nous met sous les yeux la soumission, la vénération, l'obéissance de tous les membres de l'épiscopat, le respect, la déférence des empereurs chrétiens non

infectés d'hérésie ou de schisme, l'émulation que montraient tous les princes à honorer la chaire de saint Pierre, le soin jaloux, l'empressement inquiet de tous les fidèles à se tenir étroitement unis au siége papal pour ne pas être entraînés, en fait de croyances ou de communion, hors de l'unité qui trouve là son principe et sa source ; elle nous fait connaître l'attachement de tous les saints à ce siége vénérable qu'ils ne cessent d'honorer par tous les actes de leur vie, et jusque dans le moment solennel de donner à Jésus-Christ par le martyre le témoignage de leur sang ; elle nous fait voir des assemblées entières d'évêques, soit provinciales, soit nationales, soit même œcuméniques, saluer dans le pontife romain le pasteur des pasteurs, le père des pères, le chef principal du troupeau (1). Elle nous montre, en un mot, tous les rayons convergeant vers leur foyer, tous les différents ordres qui composent l'Église gravitant vers ce centre commun, la chrétienté tout entière, dans tout ce qu'elle a de vie, rivalisant de zèle et de fidélité à l'égard de ce chef suprême.

Ici donc point de milieu : ou il faut dire que cette

(1) Voir une belle énumération de ces titres donnés au pontife romain par les anciens Pères, par les conciles, par les saints de tous les temps, dans l'ouvrage de RAYNAUDI, intit. *Corona aurea super caput rom. Pontificis*, opp. t. x, p. 90 et suiv. ; et dans le *Cours de droit canon* de M. l'abbé ANDRÉ, t. IV, p. 294 et suiv., édit. de 1853.

manière d'agir comme de penser se fondait sur la foi à la primauté d'institution divine transmise de Pierre à ses successeurs, ou il faut dire qu'elle était appuyée sur une persuasion toute contraire. Mais cette dernière supposition serait absurde autant que arbitraire, et la conduite opposée des communions non catholiques qui rejettent la primauté le démontre suffisamment; on doit donc de toute nécessité admettre la première. Mais, s'il en est ainsi, alors, à moins de vouloir supposer, avec encore plus d'absurdité, que l'antiquité chrétienne s'est égarée dès le premier pas, et qu'ensuite elle est restée dans son égarement pendant toute une durée de dix ou de quinze siècles, nous devons inférer que ce sont les sectes non catholiques qui ont elles-mêmes dévié de la vérité, et qui sont dans l'erreur en théorie comme en pratique. C'est là une démonstration de fait historique et palpable, contre laquelle viennent échouer toutes les arguties des raisonnements humains.

Reprenons maintenant le fil de notre raisonnement. Si Pierre, avec ses successeurs à perpétuité, est, en vertu d'une institution divine, le fondement visible du royaume visible de Jésus-Christ sur la terre; s'il est le centre de l'Église entière instituée par le Sauveur, la condition essentielle à l'établissement et au maintien de l'unité, spécialement en matière de foi, il s'ensuit que la primauté de Pierre et de ses successeurs est essentielle à la règle de foi

catholique : essentielle, parce qu'elle en est le principal organe; essentielle, parce que la foi des membres ne peut pas être différente de celle du chef; essentielle, parce que l'édifice de l'Église, en tant que visible, s'appuie tout entier sur ce fondement, assuré qu'il est de ne pas tomber en ruines tant qu'il portera sur une telle base.

CONCLUSION.

Récapitulation. — Solidité de la règle catholique. — Imprudenc des non-catholiques et témérité qu'il y aurait à s'appuyer sur la règle qu'ils font valoir. — Le protestantisme est une apostasie de la foi chrétienne. — Triste condition des protestants.

De l'antithèse établie par nous entre ces deux premières parties de notre ouvrage, où nous avons suivi pour les deux le même ordre jusque dans nos preuves, il résulte que la règle catholique est la seule qui repose véritablement sur un fondement biblique ; la seule qui ait une solide base dans l'histoire ; la seule qui résiste à la discussion théologique ou polémique, morale ou rationnelle, et que cette règle n'a sa vérité que dans l'Église catholique romaine, ou en communion avec le siége de Rome. Il en résulte par conséquent qu'elle est la seule que les hommes aient reçue de Dieu pour pouvoir connaître avec toute assurance les vérités qu'il a révélées, et auxquelles le salut de chacun est attaché. Il s'ensuit encore nécessairement qu'il faut ou désespérer de trouver cette règle, ou la chercher et la reconnaître dans la seule Église catholique.

Cette règle, outre les traits décisifs et en quelque sorte proéminents qui dénotent en elle une règle vraiment divine par son immutabilité, son universalité et son unité, se distingue aussi par les caractères surhu-

mains qui lui sont exclusivement propres. Au moyen de cette règle, qui s'identifie avec la doctrine et l'autorité de l'Église instituée par Jésus-Christ et surpasse en ancienneté les écrits du Nouveau Testament, nous connaissons avec une certitude infaillible le canon des livres saints avec leur sens dogmatique, et par là même l'unique vraie doctrine révélée, sans mélange d'erreur, sans danger de séduction. Elle seule est cette colonne lumineuse soutenue par la main de Dieu pour nous guider, à travers le désert de ce monde, vers la véritable terre promise, ou vers cet héritage du ciel auquel aspirent de concert tous les vrais enfants de Dieu. C'est cette même colonne qui sépare les Israélites des Égyptiens, ces implacables persécuteurs du peuple élu. Et par conséquent, ceux qui, dédaignant par orgueil de se laisser guider par cette colonne radieuse, s'attachent à la poursuite de ces traînées brillantes de vapeur légère qui un instant se dégagent de la fange pour disparaître l'instant d'après, ne doivent imputer qu'à leur propre imprudence le malheur de se trouver dans d'épaisses ténèbres et dans la plus terrible incertitude. Ce sont eux qui, par le seul caprice de leur volonté, abandonnent la véritable lumière, pour courir après tous ces feux fugitifs, fantastiques et trompeurs, qui s'évanouissent aussitôt qu'ils ont brillé; ils ne doivent donc accuser qu'eux-mêmes de leur chute funeste dans les précipices et dans les abîmes.

Si, au lieu de se mettre docilement sous la conduite d'un Moïse ou d'un Josué, ils se choisissent par fantaisie des chefs inexpérimentés pour combattre à leur suite contre les géants chananéens, à qui, si ce n'est à eux-mêmes, devront-ils imputer la honte de leur défaite ?

Or, telle est précisément la conduite des protestants, qui, en même temps qu'ils font une profession apparente de ne prendre pour guide que la Bible, la Bible seule et toute la Bible, ne se laissent guider dans la réalité que par eux-mêmes, par leurs rêveries fantastiques, par les illusions de leurs systèmes religieux, par leur propre volonté, en un mot. La Bible, en effet, sans un interprète qui ait autorité pour en fixer le sens légitime, est comme un cadran sans soleil. Ceux qui se fondent sur leur interprétation individuelle et privée, pour se faire à eux-mêmes leur symbole de foi, ressemblent à ce pilote qui conduit son navire sans autre carte marine que les lignes qu'il aurait tracées lui-même sur un papier comme au hasard ou sans connaître l'art du dessin. Quelle merveille ensuite si, au moment où il y songera le moins, il se trouve ou engagé dans des grèves d'où il ne pourra plus sortir, ou poussé contre des écueils où son navire se brisera, ou entraîné par les courants sur des plages désertes et inhospitalières où il mourra faute d'aliments? La Bible, entre les mains des ministres protestants, est ce que fut pour Absa-

lon le sacrifice qu'il feignit d'offrir à Hébron : un prétexte pour soulever le peuple contre son propre père. Ou bien encore, c'est entre leurs mains comme un instrument meurtrier dont ils se servent pour ôter la vie à la mère vénérable qui leur a donné le jour.

Triste condition du protestantisme, de ne pouvoir se justifier lui-même, sans justifier en même temps toutes les hérésies, si impies, si extravagantes qu'elles soient, qui se sont élevées depuis les temps apostoliques jusqu'à nos jours, ou qui auront à s'élever dans tous les siècles à venir ; de ne pouvoir accuser d'erreur l'Église qu'il a reniée, sans donner un démenti formel à son divin fondateur, sans accuser son Dieu ou d'infidélité, ou d'imprévoyance, ou d'impuissance ; d'être dans son acte même de révolte permanente une apostasie véritable de la foi chrétienne, et de ne laisser à ses partisans d'autre espérance de salut que dans l'ignorance invincible où ils seraient des erreurs qu'ils professent, ou de la véritable Église dont ils sont séparés (1) ! S'il leur manque seulement cette

(1) Tout ce que nous disons ici, en récapitulant les preuves développées dans cette seconde partie, se trouve confirmé tout récemment par la relation que M. Franz de Florencourt, prussien de naissance, a donnée de sa conversion du protestantisme à la religion catholique. Il rapporte entre autres choses qu'il a reconnu : « Que le protestantisme n'est dans son principe, comme dans ses erreurs particulières, qu'une *grande apostasie, et une révolte contre la doctrine et l'autorité de Jésus-*

planche si frêle de salut, leur perte éternelle est irréparable. Que nos frères égarés se fassent illusion tant qu'il leur plaira, c'est un décret divin, aussi immuable que Dieu même, que, si quelqu'un meurt en état de péché mortel, il n'y a pas pour lui de salut. Or, parmi les péchés les plus graves, il faut compter certainement l'hérésie et le schisme, et quiconque s'y trouve impliqué aura pour juge Dieu lui-même, celui qui sonde et pénètre les reins et les cœurs; c'est Dieu qui verra, avec son regard souverainement intelligent, si ces hommes auront participé au schisme ou à l'hérésie par une malice coupable, ou s'ils ne l'auront fait que par simplicité et par une ignorance invincible, tout en ayant sans cesse devant les yeux, et retrouvant devant eux à chaque pas l'Église catholique, ce phare qui projette ses rayons sur tous les points du globe, sans qu'eux-mêmes s'en mettent en peine, si toutefois ils ne tournent ailleurs leurs regards pour ne pas le voir. Pensée effrayante que celle-là!

C'est cette Église qui seule possède l'arche où sont renfermés les tables de la loi écrite de la main du Dieu vivant; la verge d'Aaron, qui reverdit toujours de nouveau dans son sacerdoce impérissable; l'autel sur lequel est offert à l'auteur suprême de la nature et de la grâce le sacrifice qui l'honore et apaise sa

Christ. » Voir l'*Univers*, 29 août 1852, feuilleton : ***Ma conversion à l'Eglise chrétienne***, par M. Franz de Florencourt.

justice, et d'où s'élève jusqu'au ciel l'encens d'agréable odeur pour se convertir en une pluie féconde de bénédictions et de grâces, qui tombe et se répand sur le peuple fidèle; c'est cette Église enfin sur le front de laquelle seule, comme sur celui du grand-prêtre, se lisent gravés ces mots : *Vérité et Sainteté.*

Le protestant au contraire, comme tout sectaire en général, est sorti de ce sanctuaire unique de la vérité et de la sainteté pour immoler sur les hauts lieux, et dans des bocages sombres, des sacrifices profanes, sur les autels sacriléges de Baal; et c'est ainsi qu'il a prostitué sa dignité, en se mettant à la suite de misérables aventuriers qui se sont sont amusés de sa simplicité. Cependant, il n'est qu'en passant sur la terre, et ce passage n'est que d'un instant; il ne touche à l'espace et au temps que comme par un point mathématique, et malgré lui il est poussé, ou pour mieux dire, précipité vers l'immense océan des siècles éternels, où tout voile sera levé, où la vérité lui apparaîtra seule et sans nuage, et où le repentir sera inutile, la pensée même de revenir sur ses pas sera folie!...

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU DEUXIÈME VOLUME.

DEUXIÈME PARTIE.

POLÉMIQUE POSITIVE.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA DU DEUXIÈME VOLUME.

Page 593, ligne 11, au lieu de : *pour que aussitôt*, lisez : *pour qu'aussitôt*.

Page 597, ligne 11, au lieu de : *lettres ynodale*, lisez : *lettre synodale*.

Page 599, ligne 17, au lieu de : *que aussitôt*, lisez : *qu'aussitôt*.

Page 600, ligne 9, au lieu de : *que être*, lisez : *que, être*.

Page 602, dernière ligne de la note, au lieu de : *de l'ouvrage cité du P. Ballerini*, lisez : *l'ouvrage cité de P. Ballerini*.

Page 607, ligne 11, au lieu de : *que archimandrites*, lisez : *qu'archimandrites*.

Page 608, note 1, au lieu de : *germ.*, lisez : *Germ*.

Le lecteur pourra suppléer le reste.



Paris. Imprimerie LACOUR et Cie, rue Soufflot, 16.

